









10

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

~~—~~



BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

---

DIXIÈME ANNÉE.

---



BRUXELLES,

C. MUQUARDT, ÉDITEUR, PLACE ROYALE,

Même maison à Gand et à Leipzig.

---

1874





# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 7, 11, 14, 18, 19, 21 et 28 janvier ; des 1, 2, 4, 11, 18 et 25 février 1871.

---

### PEINTURE ET SCULPTURE.

Conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, des délégués de la Commission, accompagnés de délégués de l'Académie royale de Belgique, se sont rendus à Louvain pour s'occuper des questions qui se rattachent à l'achèvement de la décoration de l'hôtel de ville.

Hôtel de ville de  
Louvain. Décoration

Il reste encore à exécuter, pour les niches de la façade, 144 statues, qui coûteront 62,400 francs.

Les travaux déjà terminés pour cette décoration sculpturale s'élèvent à 67,250 francs, dépense dans laquelle l'État est intervenu pour 51,750 francs, la province pour 10,500 francs et la ville pour 25,000 francs.

Le Département de l'Intérieur a subordonné l'octroi de nouveaux subsides à deux conditions :

1<sup>o</sup> Les nouvelles statues seraient examinées par la Commission des Monuments ;

2<sup>o</sup> Le Gouvernement désignerait, à l'avenir, des artistes de son choix pour une part de commandes correspondant au montant de ses subsides.

L'administration communale de Louvain accepte la première de ces conditions ; mais, quant à la seconde, il lui paraît nécessaire, dans l'intérêt même des travaux, que ces commandes restent exclusivement confiées à des artistes louvanistes : il importe, selon ce collège, que le sculpteur, pour remplir les conditions de style et de caractère nécessaires, ait constamment sous les yeux le monument qu'il doit orner et les statues qui le décorent ; la sculpture, d'ailleurs, a pris à Louvain, dans ces dernières années, un développement des plus remarquables.

Quelle est la valeur artistique des statues exécutées jusqu'à ce jour pour la décoration de l'hôtel de ville de Louvain ? Est-elle de nature à justifier le privilège d'une commande exclusive au bénéfice des artistes louvanistes ? Telles étaient les premières questions qui se posaient naturellement à l'examen.

Les délégués n'ont pas cru pouvoir se rallier, sur le premier point, aux conclusions de l'administration communale de Louvain. La Commission s'est plu à constater, en diverses occasions, les efforts faits par les artistes pour arriver à des résultats satisfaisants ; mais ce n'est pas à dire, toutefois, que les statues de la façade de l'hôtel de ville soient à l'abri de toute critique. Si elles sont généralement d'une exécution

consciencieuse, à d'autres points de vue elles encourent plus d'un reproche. La plupart sont trop grandes pour les niches qu'elles occupent; leur tête se perd dans le dais qui les surmonte. Un grand nombre sont surchargées de draperies en quelque sorte encombrantes et qui interrompent par des silhouettes défectueuses les lignes de l'architecture qui les encadre. Quelques-unes sont d'un accent trop moderne et ne présentent pas, à beaucoup près, le caractère que réclament le style et l'époque du monument. On doit reconnaître, sans doute, le mérite de certaines figures, telles que les statues de Mercator et de Clynhaert, par M. Courroit, à la façade latérale de gauche, ou celle du sculpteur Ards, par M. Vermeylen, à la façade principale. Mais les figures qui méritent des éloges sans restrictions sont incontestablement les plus rares. En revanche, il en est de tellement médiocres, jusque dans certaines niches très en vue de la façade principale, qu'il conviendrait de les en retirer pour les mettre à l'une des façades latérales, dans des places moins apparentes.

M. le bourgmestre de Louvain, qui a accompagné les délégués dans leur inspection, n'a pas hésité à reconnaître la justesse de la plupart de leurs critiques. Celles-ci prouvent à l'évidence que le choix exclusif qui serait fait d'artistes louvanistes pour les sculptures de Louvain ne serait pas justifié par un mérite exceptionnel.

Le monument ne peut que gagner à ce que des artistes d'un talent reconnu leur soient adjoints, de quelque point du pays qu'ils viennent. Les artistes de Louvain eux-mêmes, si l'on veut bien aller au fond des choses, ont le plus sérieux intérêt à cette concurrence, car ils y trouveront des exem-

ples, ils y puiseront une émulation qui ne pourra qu'aider puissamment à leurs progrès.

Quant à la question de savoir s'il importe d'habiter les lieux pour exécuter des statues conformes au style de l'édifice, les faits mêmes qu'on vient de relever prouvent que cette condition, alors qu'elle est strictement remplie, ne constitue pas encore une garantie de réussite. Le collège n'a point remarqué qu'elle ait donné de meilleurs résultats dans aucune des localités où elle a été exigée. Par contre, on peut citer un grand nombre d'édifices décorés avec tout le caractère et toute la convenance désirables par des artistes étrangers à la ville qui les possède. C'est là, du reste, le cas le plus fréquent, chaque ville ne renfermant pas des écoles de peintres ou de sculpteurs : ce fait s'est produit aux plus belles époques, et l'histoire de l'art, tout en citant de nombreux chefs-d'œuvre dus à cette tolérance, ne dit nulle part qu'elle ait amené des inconvénients sérieux. Il suffira, pour établir entre l'édifice à décorer et les statues à exécuter toute l'harmonie nécessaire, que chaque sculpteur reçoive, ainsi que le département de l'Intérieur le propose, un modèle des niches avec indication des détails d'ornementation et des dimensions. Ce renseignement pourra être complété par des photographies de l'ensemble de la façade et de certains détails essentiels, tels que les figures placées dans le plus proche voisinage de la figure commandée. Moyennant ces renseignements, il ne paraît pas douteux que des artistes distingués, chargés des commandes nouvelles, ne produisent des œuvres parfaitement assorties au style de l'hôtel de ville.

Une raison que fait valoir encore l'administration com-

munale pour décerner exclusivement aux artistes louvainistes les commandes dont il s'agit, c'est qu'elle ne possède aucun autre moyen de les encourager et de leur donner des travaux. Mais rien n'empêche ces artistes de travailler pour d'autres villes comme font la plupart de leurs confrères, dont fort peu certainement vivent des commandes que peut leur accorder leur ville natale; et ils auront toujours d'autant plus chance de progresser que leur activité pourra s'exercer dans un horizon moins étroit.

Les niches de la façade sont séparées çà et là par des contre-forts, qui sont eux-mêmes ornés de niches de dimensions beaucoup moindres. Il est question de placer des statuette dans ces petites niches comme on met des statues dans les autres. Les délégués n'ont pas cru, pour plus d'une raison, pouvoir se rallier à ce système. Rien ne prouve, en effet, que les petites niches des contre-forts aient été destinées à recevoir des figures, les consoles et les dais n'étant souvent qu'un simple motif de décoration dans les façades gothiques, comme on peut s'en assurer par leurs dimensions souvent insuffisantes pour abriter une statue. Il suffit, d'ailleurs, de considérer attentivement l'hôtel de ville et sa décoration sculptée, qui a la richesse d'une châsse, pour reconnaître que les statuette projetées produiraient, dans l'ornementation, un véritable encombrement, et que les petites niches restées vides y formeront, au contraire, des contrastes et des repos d'un excellent effet.

Il a été constaté que certaines saillies de la façade de l'hôtel de ville de Louvain présentent des dégradations fâcheuses par suite de la mauvaise qualité de la pierre em-

ployée pour la restauration. Cette question fera l'objet d'une instruction spéciale.

Les délégués ont cru devoir encore consigner un fait qui, bien qu'étranger à l'objet de leur inspection, ne peut cependant être passé sous silence.

Depuis la dernière inspection faite à Louvain par la Commission, un édifice remarquable et d'un intérêt artistique incontesté a été démoli dans cette ville, sans qu'aucun avis préalable en ait été donné au Collège et probablement sans qu'aucune autorisation ait été demandée au Gouvernement. Cet édifice est la *Maison des Brasseurs*, remplacée aujourd'hui, sur une partie de son emplacement, par des maisons neuves. La *Maison des Brasseurs*, ainsi que le dit M. l'archiviste Van Even dans son livre sur *Louvain monumental*, était une construction du xvii<sup>e</sup> siècle, d'une belle ordonnance architectonique. Elle avait une double façade en pierre de taille avec rez-de-chaussée rustique. Un grand ordre composite embrassait la hauteur de ses deux étages à fenêtres rectangulaires. Les bases de ses pilastres étaient ornées de médaillons en relief portant les emblèmes des métiers. Une balustrade avec vases d'un beau galbe couronnait l'entablement des façades et bordait un toit en mansarde; tout cet ensemble décoratif se recommandait par de rares qualités pittoresques, et la *Maison des Brasseurs* pouvait compter parmi les intéressants spécimens architectoniques de l'époque qui l'avait fondée. La démolition de cet édifice a été décidée, paraît-il, par la seule raison qu'il faisait saillie sur la rue de création récente qui conduit de la station à la place, et qu'il masquait l'hôtel de ville, dont on voulait offrir la vue au voyageur venant de la station. On peut juger aujourd'hui

combien cette combinaison a été mal comprise et mal calculée. L'hôtel de ville, vu de la gare, est d'un effet d'autant plus médiocre qu'il se présente obliquement et non pas de face au spectateur ; ses proportions délicates et sa riche décoration n'étaient pas faites, d'ailleurs, pour être vues de si loin et paraissent presque mesquines à cette distance. A Louvain comme dans beaucoup d'autres cités l'architecte avait agi avec calcul en fermant, en quelque sorte, la place sur laquelle s'élevait l'édifice, de façon à ce qu'il fût une surprise pour les arrivants et à ce qu'aucune des beautés de la façade, contemplée à une distance restreinte, ne fût perdue. On commence aujourd'hui à comprendre les avantages de ce système, et cela est si vrai que la ville de Bruxelles songe judicieusement à faire rebâtir en ce moment la maison de l'*Étoile*, démolie naguère pour élargir une des rues qui donnent accès à l'hôtel de ville. Il est fâcheux que cette vérité, qui frappe aujourd'hui tous les yeux, n'ait pas été comprise à Louvain. Cette ville a détruit ainsi tout l'effet de son plus précieux monument, en sacrifiant en même temps un édifice intéressant et pittoresque que font doublement regretter les maisons vulgaires qui le remplacent. On ne peut, à ce propos, qu'insister sur un vœu déjà formulé par la Commission et par lequel elle demandait que les plans de voirie fussent l'objet d'une instruction spéciale, déferée à des corps compétents, du moment qu'ils comporteraient la démolition d'un édifice, public ou privé, de quelque intérêt.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé le projet relatif à la construc- Hôpitaux de Turin, hout et de Dison,

tion d'un hôpital à Turnhout et les propositions relatives à l'agrandissement de l'hôpital de Dison.

Porte de Visé à  
Tongres.

Des délégués ont inspecté la *porte de Visé* à Tongres. Cette inspection, à laquelle assistaient M. le Gouverneur du Limbourg, M. le comte de Grunne, président du comité archéologique du Limbourg, M. Schaetzen, archiviste, et M. Jaminé, membre-correspondant, a permis de constater les faits suivants :

La plupart des travaux nécessaires pour la consolidation de cet intéressant édifice, qui présentait le plus fâcheux délabrement, sont actuellement terminés. La façade vers la ville a été rejointoyée ; les fenêtres de ses deux étages, qui étaient murées, ont été rouvertes et ont reçu des encadrements en pierre. Les deux voûtes en pierre blanche qui surmontent, l'une le passage d'entrée, l'autre la partie supérieure de la tour, ont été reconstruites avec des matériaux neufs ; enfin les échauguettes, qui menaçaient ruine, ont pu être rebâties avec les pierres anciennes qui n'ont pas été retaillées, et cette partie de l'édifice a repris son aspect primitif.

Les délégués ont été consultés sur la question de savoir s'il y a lieu de réparer la façade extérieure, qui garde la trace des attaques qu'elle a subies et qui présente de grandes lézardes. Les dégradations de la première catégorie ayant un intérêt historique et les crevasses de la façade n'existant que dans le parement, sans se prolonger dans le corps de la maçonnerie, on s'est trouvé unanimement d'avis que le meilleur parti à prendre, au point de vue des traditions historiques et archéologiques, était de laisser cette partie de la construction dans son état actuel.



Il ne semble pas non plus nécessaire de démolir l'espèce d'énorme contre-fort qui vient contre-butter cette façade à gauche du spectateur et dont le mauvais effet est diminué par les maisons qui touchent de ce côté à la porte de Visé.

La somme votée pour la restauration de l'édifice ne s'élève qu'à 5,000 francs. Les travaux de simple consolidation exécutés jusqu'à ce jour, ont déjà absorbé 5,000 francs et la Commission pense qu'ils ont été conduits avec toute l'économie possible comme avec tout le soin désirable. On évalue approximativement à 4,000 francs la somme qui sera encore nécessaire pour terminer les travaux de consolidation et surtout d'appropriation de la tour, où la ville trouvera des locaux pour ses archives et son musée archéologique. Il devra donc être dépensé une somme de 2,000 francs en dehors des prévisions, qui d'ailleurs, dans les travaux de ce genre, manquent rarement d'être dépassées.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

1<sup>o</sup> Les projets de restauration, d'appropriation, etc., des presbytères d'Ainières (Hainaut), de Peer (Limbourg) et de Gierle (Anvers) ;

Presbytères d'Ainières, de Peer, etc.

2<sup>o</sup> Les plans relatifs à la construction de presbytères :

A Gembes (Luxembourg) ;

A Audenaeken (Brabant) ;

A Arc, la Glaurie et Grosage (Hainaut).

## ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé :

Eglises de Merxplas, Achterbroeck, etc. 1° Les plans des églises à construire à Merxplas (Anvers), architecte : M. Taeymans, et à Achterbroeck (même province), architecte : M. Gife ;

2° Les projets d'ameublement destinés aux églises de Gendron (Namur); Charneux (Luxembourg); Achter Oolen (Anvers) et Lennick-Saint-Quentin (Brabant).

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Des avis favorables ont été donnés sur les propositions relatives à :

Eglises de Fayt-lez-Seneffe, Tongerlo, Namur, etc. La restauration des fenêtres de l'église de Fayt-lez-Seneffe (Hainaut), architecte : M. Puchat ;

L'agrandissement de la sacristie de l'église de Tongerlo (Anvers), architecte : M. Taeymans ;

L'exécution de certains travaux de réparation et d'entretien à l'église de Saint-Joseph à Namur ;

La restauration des églises de Rolleghem et de Wulverghem (Flandre occidentale), architecte : M. Croquison.

Eglise d'Overyssche. La Commission a approuvé le projet présenté par M. Almain pour le renouvellement du dallage de l'église d'Overyssche à condition que les pierres tumulaires existantes dans l'ancien pavement soient encastrées dans le parement intérieur de l'édifice.

Eglise de Saint-Gilles-Waas. Des délégués se sont rendus à Saint-Gilles-Waas afin d'examiner si l'église paroissiale était susceptible d'être

agrandie, ou si une reconstruction était devenue nécessaire, comme l'assurait le conseil de fabrique.

En inspectant les lieux, les délégués ont reconnu que l'exécution d'un projet d'agrandissement rencontrerait des difficultés sérieuses.

La population de Saint-Gilles-Waas est de 4,500 habitants; 4,200 habitants d'un village voisin, Vracene, fréquentent, en outre, l'église de Saint-Gilles-Waas, l'église de Vracene étant, d'après un rapport de M. l'ingénieur Laurentius, distante d'environ 4,000 mètres de leurs habitations. L'agrandissement proposé devrait donc s'effectuer en vue d'une population réelle de 5,500 habitants.

Pourrait-on agrandir dans une mesure suffisante l'église actuelle, qui ne peut contenir au maximum que 1,700 personnes? Ce résultat étant obtenu au moyen d'entre-colonnements nouveaux ajoutés du côté de la façade principale et du chœur, l'édifice serait encore loin de se présenter dans des conditions satisfaisantes. Le principal inconvénient, en effet, ne consiste pas seulement dans son exiguité; il pêche encore par le peu d'élévation des voûtes de sa nef principale. Ces voûtes très-basses sont un obstacle à la bonne aération de l'édifice, que les rapports locaux déclarent extrêmement insalubre pendant l'été. Si l'agrandissement de l'église devait se compliquer de la reconstruction des voûtes, il faudrait, en même temps, exhausser de beaucoup la tour centrale placée au milieu du transept et qui serait noyée au milieu des toitures; l'ensemble de ces travaux serait, sans doute, presque aussi coûteux qu'une reconstruction complète. Si, d'autre part, sans toucher aux voûtes existantes, on se borne à les prolonger par des entre-colonnements de

même hauteur, on ne fera que rendre plus sensible et plus choquant ce défaut de proportions, et l'église, devenue plus longue, semblera d'autant plus basse et plus écrasée. On aura d'ailleurs laissé l'édifice dans la situation irrégulière et oblique où il se présente relativement à l'axe de la rue principale de Saint-Gilles-Waas.

Après avoir constaté les difficultés sérieuses d'un agrandissement convenable et suffisant, les délégués doivent cependant regretter que la démolition de l'église actuelle soit regardée comme le corollaire nécessaire de la construction nouvelle. L'église existante, en effet, n'est pas seulement un bâtiment solide; elle offre, à l'intérieur, des parties ogivales assez intéressantes et elle présente au dehors un aspect pittoresque. Elle a d'ailleurs un ameublement en style du xviii<sup>e</sup> siècle, comprenant notamment une chaire et des confessionnaux d'un excellent goût, qui s'adaptent parfaitement aux dispositions architectoniques de l'édifice actuel et qui, à moins de précautions expresses, pourraient ne pas être d'un effet aussi heureux dans la construction nouvelle. Bien que tout cet ensemble ne puisse être qualifié de monumental, il serait désirable que l'église existante, avec son ameublement, pût être conservée à titre de chapelle. Reste à savoir si cette combinaison serait réalisable, eu égard aux ressources dont on peut disposer et aux emplacements qu'on peut avoir pour une construction nouvelle. On pourrait encore examiner s'il ne suffirait pas de bâtir une église pour les 1,200 habitants de Vracene, qui fréquentent actuellement la paroisse de Saint-Gilles-Waas : cette nouvelle église ne pourrait guère coûter plus de 45,000 francs et permettrait conséquemment de réaliser une sérieuse

économie sur le projet de reconstruction de l'église actuelle, qui est évalué à 200,000 francs au moins. Quoi qu'il en soit, la Commission ne fait que se conformer à son rôle et à ses traditions constantes en se prononçant pour le maintien de l'église de Saint-Gilles-Waas au cas où il ne serait pas démontré rigoureusement qu'elle est insuffisante pour la population de cette commune. Et, dans le cas même où cette démonstration serait faite, il importerait qu'elle ne fût remplacée que par un édifice d'une valeur artistique supérieure et d'un caractère plus monumental, c'est-à-dire tel qu'il ne pût faire regretter l'ancienne construction. Le projet nouveau devrait donc, le cas échéant, être l'objet des plus sérieuses études et du plus sévère examen.

L'administration communale de Dixmude sollicite des subsides à l'effet de dégager les abords de l'église de Saint-Nicolas. La Commission ne peut qu'appuyer cette demande; il est à espérer que la province et le gouvernement voudront bien favoriser de leur concours la réalisation d'un projet aussi utile au point de vue de la salubrité publique que désirable sous le rapport de l'art.

Eglise de St-Nicolas  
à Dixmude.

Le collège a approuvé les propositions relatives à :

1° La restauration de l'église de Sainte-Walburge à Furnes (Flandre occidentale);

Eglises de Sainte-  
Walburge à Furnes  
et N.-D. à Courtray.

2° La reconstruction partielle des contre-forts de la tour de l'église de Notre-Dame à Courtray (même province);

3° La restauration du pignon sud du transept de l'église de Lennick-Saint-Quentin (Brabant);

4° La reconstruction des châssis des fenêtres de la cathédrale de Namur.

Eglise des SS.-Michel-et-Gudule à Bruxelles.

Le conseil de fabrique de l'église des SS.-Michel-et-Gudule se propose de profiter de l'occasion de la restauration du chœur pour faire enlever le badigeon à l'intérieur de cette église. M. le Ministre de l'Intérieur demande si, dans l'opinion du Collège, cette opération présente, au point de vue de l'art, un intérêt suffisant pour qu'on y consacre une somme de 70,000 francs, et si, en se bornant à enlever le badigeon qui recouvre les sculptures, on ne pourrait atteindre le but qu'on doit avoir en vue.

La Commission a émis l'avis que l'édifice aurait tout à gagner à l'enlèvement du badigeon, qui empâte et défigure des détails très-importants de son architecture; c'est une opération que nécessite d'ailleurs toute restauration intérieure sérieuse. Quant à la mesure dans laquelle il conviendrait de procéder à ces travaux, il y aurait lieu, comme le propose M. le Ministre de l'Intérieur, de les limiter d'abord au chœur de l'église. Après en avoir dégagé les sculptures, on pourra examiner s'il convient de mettre à nu tout l'appareil. Dans tous les cas, on se sera ainsi rendu compte d'une façon précise de l'effet que produira l'opération et de la dépense qu'elle pourra entraîner. Il serait à désirer aussi que cette dépense ne fût pas portée au compte des frais généraux de la restauration. Afin de ne pas empêcher d'autres ouvrages plus urgents, on pourrait créer un fonds spécial pour l'exécution des travaux projetés.

*Le Membre Secrétaire,*  
J. ROUSSEAU.

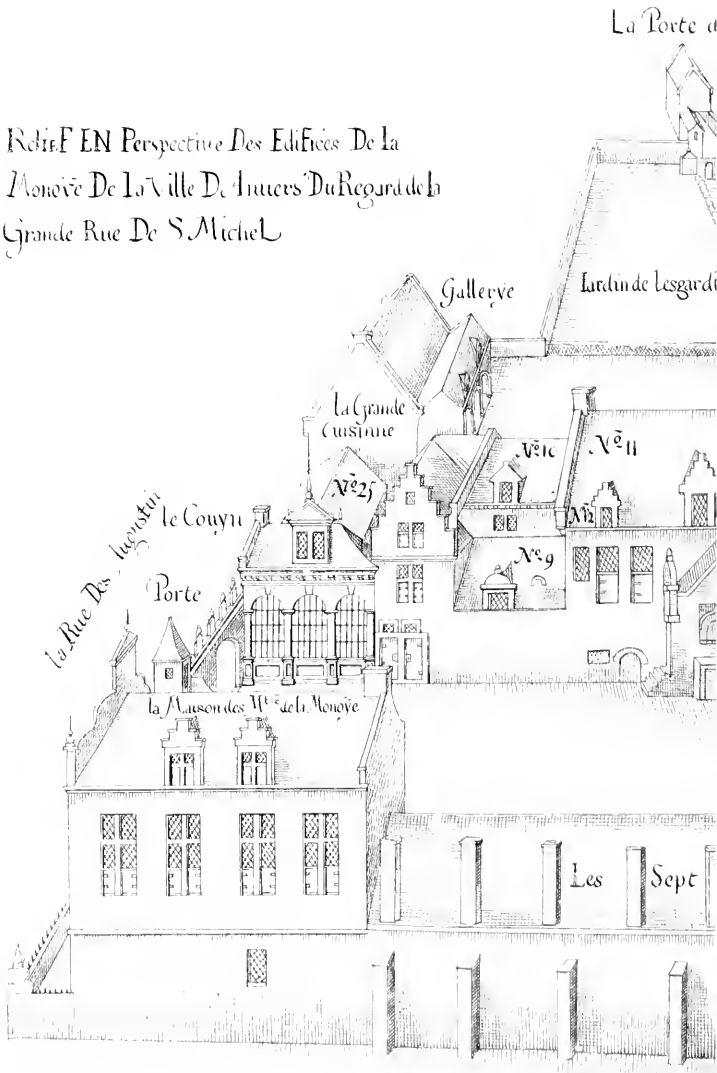
Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.

---



Relief EN Perspective Des Edifices De la  
Monoye De La Ville De Amiers Du Regard de la  
Grande Rue De S<sup>t</sup> Michel



La Grande Rue De S<sup>t</sup> Michel



rière

urys

22

La Moensue Fonderye

Lardin du Graueur

Lardin du M<sup>re</sup> de la Monoye

La Buanderye

Le Cartier du M<sup>re</sup> de La Monoye

N<sup>o</sup> 21

Le Grand Charpenteage Et Grand Corps d'Edifice Ancien

N<sup>o</sup> 13

N<sup>o</sup> 14

fontnaige A l'oe

Fourneau A l'argent

Comptour et Fourneau de lessieur

Blanchisoir

N<sup>o</sup> 20

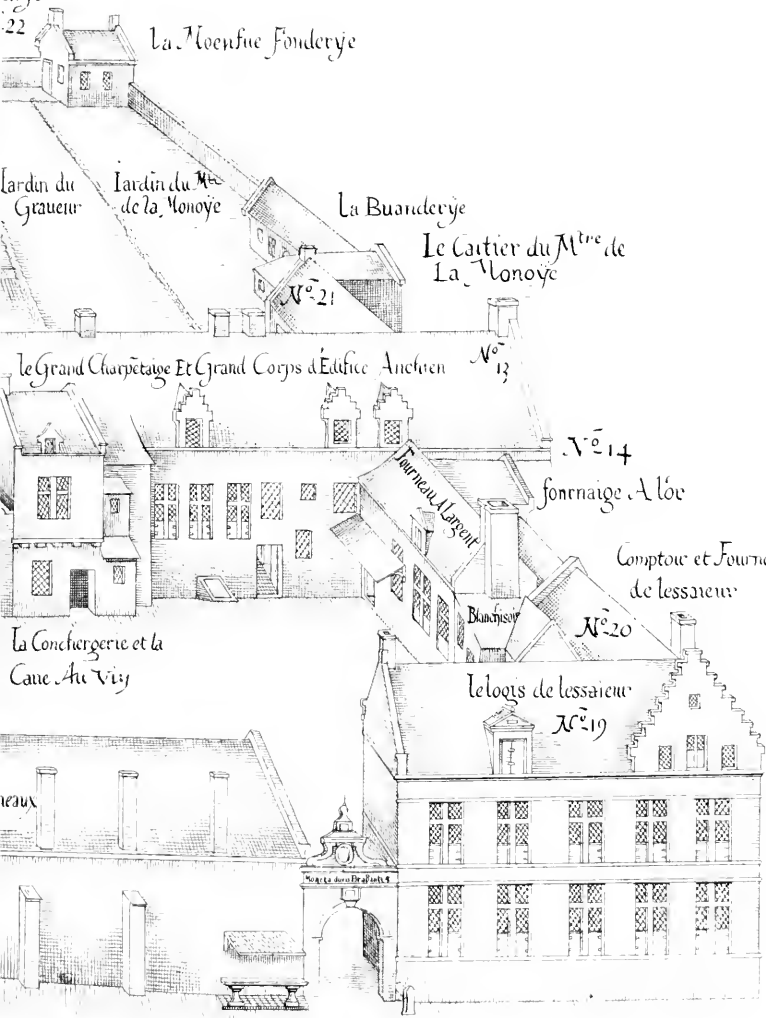
La Conchergerie et la Cave Au Viz

leloqs de lessieur

N<sup>o</sup> 19

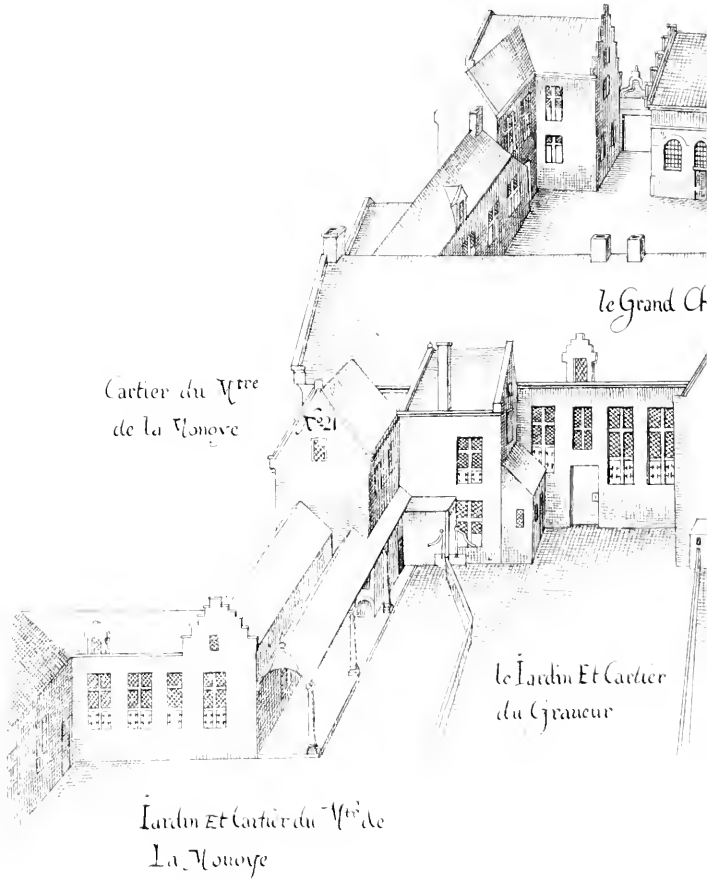
neaux

Monsieur de la Monoye







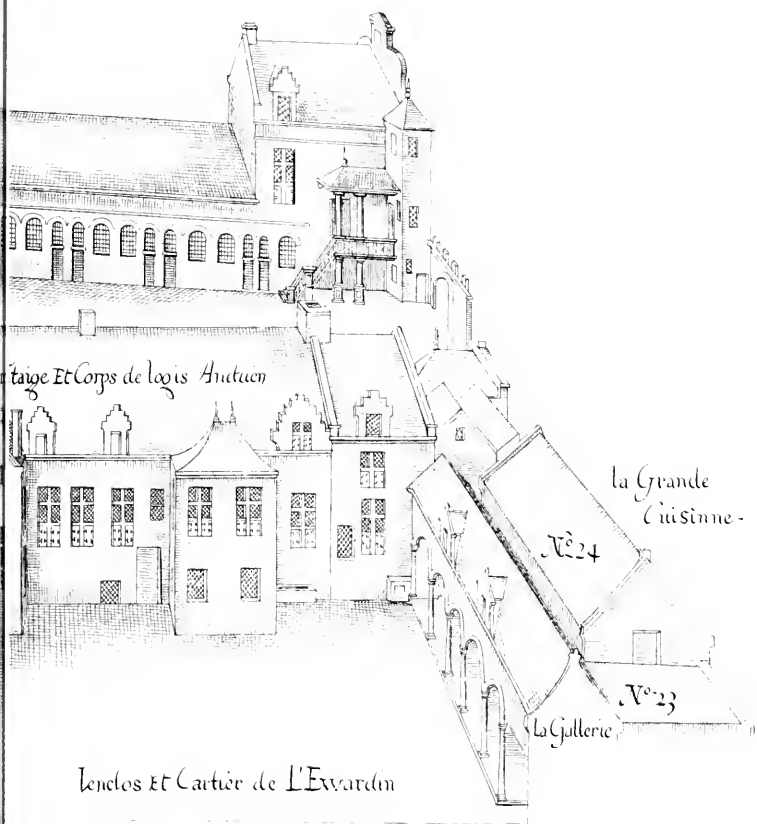


Cartier du Mre  
de la Mouye

le Grand Ct

le Jardin Et Cartier  
du Graueur

Jardin Et Cartier du Mre de  
La Mouye





# NOTICE

SUR

## L'ANCIEN HOTEL DE LA MONNAIE A ANVERS.



Parmi les édifices remarquables que possédait autrefois la ville d'Anvers, il faut citer l'Hôtel de la Monnaie, situé au Rivage. Cet établissement avait une origine très-ancienne ; des découvertes récentes ont prouvé que, déjà à l'époque des Mérovingiens, on frappait des monnaies au nom de notre cité naissante.

La première forge monétaire doit avoir été établie au château du *Bourg* ; plus tard, elle fut transférée d'abord dans la rue connue aujourd'hui sous le nom de *Fossé du Bourg* ; ensuite dans une vaste maison, sise au *Marché au lin*. Ce dernier local ayant été vendu le 7 avril 1452, avant Pâques, par Guillaume Noyts, ancien bourgmestre d'Anvers, à l'abbé de Saint-Bavon, de Gand, la monnaie fut établie à la *Halle*, ou *Salle de Cruyninghen*, située au *Rivage*, près de l'endroit où fut érigé le tribunal ou *Vierschaar* de la seigneurie de Kiel, dont la ville d'Anvers était devenue propriétaire.

Il résulte de documents authentiques qu'en 1474 la grande officine monétaire de Louvain fut transférée à Anvers ; c'est aussi vers cette époque que l'on voit paraître sur les pièces de monnaie la *main*, signe caractéristique de notre ville.

Environ un siècle après l'établissement des ateliers dans la *Halle de Cruyninghen*, on conçut le projet de reconstruire l'Hôtel de la Monnaie. Un édit émané de l'empereur Charles-Quint, daté du 19 octobre 1550 et conservé aux archives d'Anvers, prouve qu'à cette époque les maisons de la Monnaie étaient « *fort caducques, tendant à ruyne* » et qu'on avait exhibé différents plans de reconstruction, dont l'un, pour être mis à exécution, exigeait que la ville intervînt pour la somme de deux cents livres de quarante gros de Flandre. Les dessins joints à cette notice représentent, on n'en peut douter, l'Hôtel de la Monnaie tel qu'il fut reconstruit à cette époque. Le bâtiment forme le coin de la rue des Augustins et de la rue Saint-Michel ou du Couvent, et se prolonge jusqu'à la rue des Chevaliers. Il avait deux façades principales : la première, longeant la rue des Augustins, était partagée, dans son étendue, par la porte d'entrée, construction à créneaux, par la maison du *maître de la Monnaie*, par un bâtiment appelé le *Covyn* et par la grande cuisine. La porte principale donnait immédiatement entrée dans une vaste cour, où s'élevaient une série de constructions aux formes les plus pittoresques. Au centre se trouvait la conciergerie et la grande cave au vin ; puis venaient le *grand charpentage* et *grand corps d'édifice ancien*, les fourneaux à l'argent, ceux à l'or, le comptoir et le logis de l'essayeur, enfin les *sept fourneaux*. Au grand charpentage étaient adossés la galerie d'une architecture des



plus bizarres, les jardins du Waradin, du graveur et du maître de la Monnaie, la buanderie, la nouvelle fonderie et l'écurie avec la porte s'ouvrant sur la rue des Chevaliers.

Les façades de la rue Saint-Michel ou du Couvent se composaient de la maison du maître de la Monnaie, des sept fourneaux, de la porte d'entrée, à côté de laquelle se trouvait la bretèche, et du logis de l'essayeur. La porte était surmontée par les armes du prince souverain et l'inscription : *MONETA DUCIS BRABANTIE*.

Notre savant ami M. Alexandre Pinchart fait mention dans ses *Archives des arts, sciences et lettres*, du paiement fait en 1595, au sculpteur Jacques Fourmanoir, de la somme de 54 livres pour l'exécution, en pierre de taille d'Avesnes, d'un grand écusson de forme ovale, aux armes de Philippe II, devant servir d'ornement au perron, ou pour mieux dire à la porte de la Monnaie d'Anvers. M. Pinchart ajoute la remarque que Fourmanoir, comme la plupart des sculpteurs du XVII<sup>e</sup> siècle, était aussi tailleur de pierre, et qu'en cette dernière qualité il entreprit, dans les années 1596 et 1597, plusieurs travaux importants pour les habitations de la Monnaie (1).

L'Hôtel de la Monnaie exista dans la forme que nous venons de décrire jusqu'à l'année 1749, époque à laquelle on songea à une reconstruction complète. Ce fut alors que l'on éleva la façade monumentale qu'on voit encore aujourd'hui. Un jeton, frappé en 1751, consacre le souvenir de l'achèvement de la nouvelle bâtisse.

---

1) Op. cit., t. I<sup>er</sup>, p. 122.

En 1782, une ordonnance du souverain supprima l'atelier monétaire d'Anvers. Par édit du 16 novembre 1786, l'empereur Joseph II anéantit également le corps des monnayeurs ; depuis lors, jusqu'à l'époque de l'invasion française, il n'est plus question de l'Hôtel de la Monnaie ; ce n'est que le 12 fructidor an V de la république, que le commissaire du Directoire exécutif, S.-P. Dargonne, dans un réquisitoire adressé à la municipalité d'Anvers, appela l'attention de celle-ci sur cet édifice important ; dans les temps antérieurs, il avait, disait-il, « apposé des scellés sur le greffe du ci-devant tribunal de la cour des monnoies, en présence de quelques citoyens dont les noms et qualités lui étaient échappés. »

« Comme cette maison, ajoute le turbulent commissaire, est en ce moment exposée à la destruction la plus complète, qu'il n'y existe plus une seule vitre, et qu'il est presque sûr ou du moins très-vraisemblable que les barreaux de fer qui en défendent encore l'entrée, seront enlevés comme l'ont été tous les objets de ce métal exposés à la voie publique ; que, par suite de l'introduction clandestine que pourraient se permettre quelques filous, ce qui n'est que trop à craindre, il leur serait possible de distraire des papiers d'une importance majeure ; que d'ailleurs, sous d'autres rapports, il est urgent de prendre connaissance de la totalité des locaux formant le massif des bâtiments affectés au service de l'ancienne administration des Monnoies, tels que les maisons occupées par le citoyen Cornelissen, Cœurvorst et autres, puisque ces bâtiments sont devenus propriétés nationales et qu'il convient de les mettre immédiatement sous la main de la régie des Domaines, » Dargonne invita et requit en

conséquence les citoyens administrateurs de la municipalité de s'adresser tout de suite, soit au tribunal civil, soit à l'administration centrale, « afin de demander une direction par rapport aux papiers à retirer du greffe de l'ancienne cour des Monnoies et tous autres effets qui pourraient s'y trouver, appartenant à des particuliers ou à la république. »

« Je vous invite et requiers de même, citoyens administrateurs, dit-il en terminant, de prendre les mesures les plus promptes pour remettre l'état de ces bâtiments à la disposition des Domaines pour leur direction ultérieure. »

Peu de temps après, par lettre du 5 frimaire an VI, l'administration centrale du département des Deux-Nèthes informa la municipalité d'Anvers qu'elle se disposait à faire estimer et vendre l'hôtel de la Monnaie, et l'invita à faire connaître ses prétentions sur ce bien qu'elle considérait comme propriété communale. Nous n'examinerons pas la correspondance qui fut échangée à ce sujet; il suffit de constater que la Monnaie et six maisons y attenantes furent vendues, le 14 décembre 1797, pour le prix de 450,000 francs en papier.

Depuis cette époque, l'hôtel de la Monnaie passa en diverses mains et fut appliqué à différentes industries; aujourd'hui il contient les usines de la grande rizerie de M. le baron Nottebohm, riche protecteur des arts, qui, il y a quelques années, a fait restaurer et compléter les bâtiments.

P. GÉNARD.



# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 2, 4, 8, 11, 15, 18 et 25 mars ; des 1, 6, 8, 12, 15, 22 et 29 avril 1871.



### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis un avis favorable sur l'avant-projet des peintures murales qu'on propose d'exécuter dans le chœur de l'église de Morialmé. Il sera utile que des cartons, grandeur d'exécution, soient soumis avant qu'on procède à ce travail important.

Eglise de Morialmé.  
Peintures murales.

Le dessin d'un vitrail peint destiné à l'église de Notre-Dame-au-Bois sous Overyssche a été approuvé.

Eglise de N. D. au-Bois. Vitrail.

Des délégués ont visité l'église de Saint-Rombaut à Malines. Ils ont constaté, du côté nord de l'église et dans une travée qui est actuellement en voie de restauration, l'existence d'un remarquable vitrail Renaissance qu'il est, à ce qu'il leur a été dit, question de remplacer par une verrière neuve. Ce vitrail représente deux ducs de Brabant, Philippe de Saint-Pol et Jean IV. L'un n'existe qu'en buste et devrait être complété, l'autre est en pied et absolument intact. Au-dessus des deux figures est un couronnement polychromé d'une belle architecture. Entre ce couronnement et les figures il y a une lacune qu'il ne serait pas moins facile de combler qu'il ne l'est de compléter le fragment de figure précité. Ces

Eglise de St-Rombaut à Malines. Vitrail.

fragments importants ne remplissent pas moins de la moitié de la fenêtre à meneaux qui les renferme, et il serait d'autant plus désirable de voir remplir les lacunes de cette ancienne verrière qu'elle est d'un beau dessin et d'une magnifique coloration. Les délégués ont remarqué avec regret que les maçons employés à la restauration de cette partie de l'édifice n'avaient pris aucune précaution pour la conservation du vitrail. Ils ont prié l'honorable ecclésiastique, que le conseil de fabrique avait délégué pour les accompagner, de vouloir bien faire donner des ordres immédiats pour mettre à l'abri de tout accident cette œuvre d'art intéressante à laquelle on n'avait pas attaché toute l'importance qu'elle a réellement. Le collège a cru devoir insister pour que le vitrail précité soit sinon restauré dans un court délai, du moins conservé avec soin dans l'église, dût-on pour cela le placer dans une autre fenêtre.

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

Hôpitaux d'Aerschot et de St-Denis.

Le collège a approuvé le projet d'agrandissement de l'hôpital civil d'Aerschot (Brabant) ainsi que les plans de l'hôpital qu'on propose de construire à Saint-Denis (Hainaut).

### ÉDIFICES RELIGIEUX.

#### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Presbytères de Velroux, Grootenberghe, Ligny, etc.

1<sup>o</sup> Les projets d'appropriation, de restauration, d'agrandissement, etc., des presbytères de Velroux (Liège), de Grootenberghe (Flandre orientale), de Ligny (Namur), de Kain, Spiennes, Erpion et Mourecourt (Hainaut) ;

2<sup>o</sup> Les plans relatifs à la construction de presbytères :

- A Ramegnies-Chin (Hainaut) ;
- A Avecapelle (Flandre occidentale) ;
- Au hameau : den Aerd, sous Gheel (Anvers) ;
- A On (Luxembourg) ;
- A Huyssinghen (Brabant).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs à :

- 1° La construction d'églises dans les localités suivantes :
    - Villers-Deux-Églises (Namur), architecte : M. Vinck ; Eglises de Villers-deux-Églises, Vlessart, Jabbeke, etc.
    - Vlessart (Luxembourg), architecte : M. Adam ;
    - Jabbeke (Flandre occidentale), architecte : M. Verbeke ;
    - Enines (Brabant), architecte : M. Coulon ;
    - Leuth (Limbourg), architecte : M. Jaminé ;
    - Carnières (Hainaut), architecte : M. Mahieu ;
    - Mean (Namur), architecte : M. Luffin ;
    - Ombret (Liège), architecte : M. Eug. Halkin ;
  - 2° L'agrandissement des églises de Bellem (Flandre orientale), architecte : M. Van Assche ; de Dudzeele (Flandre occidentale), architecte : M. Buyck, et de Sinsin (Namur), architecte : M. Glibert ; Eglises de Bellem, Dudzeele, Sinsin.
  - 3° L'ameublement des églises de Villers-Potterie (Hainaut) ; Hemptinne (Namur) ; l'Écluse (Brabant), et de Fratin, Maissin et Saint-Remy (Luxembourg) ; Eglises de Villers-Potterie, Hemptinne, l'Écluse, etc.
  - 4° L'érection d'un cénotaphe à la mémoire de la famille de Wapenaert dans l'église de Rumpst (Anvers) et la construction d'une tribune et d'un caveau funéraire pour la famille de Woelmont dans l'église d'Eghezée. Eglises de Rumpst et d'Eghezée.
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission, en date du 12 janvier dernier (v. p. 14, N° année du
- Eglise de St-Gilles-Waes.

*Bulletin*), le conseil de fabrique de l'église de Saint-Gilles-Waes déclare que la proposition de bâtir une église pour la commune de Vracene est inexécutable et que l'emplacement de l'église actuelle de Saint-Gilles est le seul terrain convenable pour la construction d'une nouvelle église. En présence des considérations invoquées à l'appui de ces déclarations, la Commission ne peut que se référer à son rapport précité et laisser à l'administration supérieure le soin d'apprécier si les raisons données par la fabrique sont suffisantes pour justifier la démolition et la reconstruction de l'église existante.

#### TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé les propositions soumises pour l'exécution des travaux suivants :

1<sup>o</sup> La restauration des églises de Basècles (Hainaut) et de Chapelle à Wattines (même province);

2<sup>o</sup> Le renouvellement des fenêtres de l'église de Wenduyne (Flandre occidentale);

3<sup>o</sup> La restauration de la tour des églises de Damme (Flandre occidentale), de Leuze (Hainaut) et de Bertogné (Luxembourg);

4<sup>o</sup> Le remaniement et le renouvellement partiel du pavement de l'église de Meir (Anvers);

5<sup>o</sup> La réparation de l'église et du presbytère de Givry (Hainaut).

En ce qui concerne la charpente apparente qui existe dans cette dernière église, la Commission s'est ralliée à l'avis du comité provincial que l'architecte chargé de la restauration de l'édifice devra être prié de fournir en temps utile, à l'autorité supérieure, un dessin exact et complet de ladite char-

Eglises de Basècles, Chapelle à Wattines, Wenduyne, Damme, etc.



pente, cette partie du temple présentant un grand intérêt archéologique. Il doit être entendu qu'aucun travail de réparation ou autre ne sera fait à la charpente pour laquelle le devis n'indique d'ailleurs aucune dépense, et la conservation de cette belle décoration en bois doit être une condition essentielle de l'approbation du projet. Ces observations s'appliquent également au retable Renaissance et aux fenêtres ogivales signalés par M. l'architecte provincial.

Sans contester l'utilité des travaux projetés à l'église de Saint-Hermès à Renaix, au point de vue de la restauration complète du monument, le collège a cru devoir faire remarquer que plusieurs de ces travaux n'offrent aucune urgence et peuvent sans inconvénient être ajournés. Partant de ce principe, on pourrait diviser le devis en diverses catégories d'après le degré d'urgence des ouvrages et commencer par les plus utiles, ce qui permettra de réduire la dépense à la somme actuellement disponible.

Église de Saint  
Hermès à Renaix

Conformément au désir exprimé par M. Ministre de la Justice, des délégués se sont rendus à Turnhout, afin de s'occuper des questions relatives à la tour de l'église paroissiale. L'administration communale et le conseil de fabrique, convoqués à cette occasion, ont déclaré que leur intention unanime était de reconstruire la tour aussitôt que les ressources le permettraient; en attendant toutefois, ces deux collèges croient ne devoir faire aucune dépense superflue et se borner, si c'est possible, à de simples travaux de consolidation. De son côté, M. l'architecte Taeymans a fait connaître que moyennant quelques modifications peu importantes, le devis dressé en dernier lieu, et qui s'élève à 5,494 francs, lui paraît suffisant pour consolider la flèche de façon à écarter tout

Église de Turnhout.

danger pendant un certain nombre d'années. L'examen de la tour a permis aux délégués de constater que la partie inférieure de la charpente, de la flèche surtout, est en mauvais état; quelques entrails et quelques poinçons ont assez souffert, plusieurs pannes sont vermoulues, mais les arêtiers en général sont assez solides, et il est à noter que la charpente est en chêne. La maçonnerie de la tour est relativement en bon état et pourra se maintenir sans qu'il soit nécessaire d'en renouveler le parement. Conformément aux conclusions des délégués, la Commission a émis l'avis que la démolition de la flèche n'est pas nécessaire et qu'on peut se borner à en consolider la charpente surtout à la base, et à faire aux parements de la tour un simple rejointoiement. Ces travaux nécessiteront une dépense beaucoup moindre que l'évaluation primitive et permettront de conserver la tour et la flèche pendant au moins dix ou quinze ans, laps de temps que l'administration locale juge suffisant pour réunir les fonds nécessaires à l'exécution d'un projet de reconstruction complète.

Il résulte des renseignements fournis par M. l'architecte Buyck qu'il n'existe plus de traces de l'ancienne charpente de l'église de Lisseweghe et que la charpente qui subsiste encore dans l'édifice date du xvii<sup>e</sup> siècle. On ne peut, du reste, contester que le travail le plus important et le plus intéressant à exécuter actuellement ne soit la restauration des galeries du triforium qui règne sur tout le pourtour de l'église. C'est à ce travail qu'il convient surtout d'appliquer en ce moment les fonds disponibles. Quant au plafond actuel, il y a lieu de se borner provisoirement à le refaire, en supprimant la corniche moderne qui masque le sommet des ogives et en laissant subsister les poutres sans les habiller.

On évitera ainsi de donner à ce travail d'attente l'aspect d'une restauration définitive, et l'on pourra étudier mûrement les mesures qu'il conviendra de prendre pour rétablir dans son état primitif cette partie de l'église.

Des délégués ont inspecté l'église de Saint-Martin à Courtray pour examiner les questions qui se rattachent à l'exhaussement de la grande nef, dont M. l'architecte Croquison propose de relever les voûtes à la hauteur de celles du chœur.

Église de St-Martin à Courtray.

Après avoir entendu leur rapport, la Commission n'a pas cru pouvoir émettre un avis définitif sur la question soulevée. Il résulte, en effet, de l'examen des plans de reconstruction adoptés que ces plans comportent l'exhaussement des voûtes du transept, travail qui n'est pas encore exécuté. Il est hors de doute que ces travaux du transept influenceront beaucoup sur l'aspect intérieur de l'église. Il semble donc prudent d'attendre l'achèvement de ces ouvrages avant de se prononcer sur les propositions nouvelles.

Le projet dressé en 1867 pour la restauration de la façade de l'église de Saint-Pierre à Ypres comprenait l'établissement d'une rose au-dessus du portail; les restes d'une voûte de décharge avaient amené l'architecte à supposer que cette rose avait existé dans la construction primitive. Les travaux de démolition qu'on a dû faire pour rétablir les arcs concentriques formant la partie supérieure du portail ont permis de constater l'existence d'une niche, au fond de laquelle se trouvent les vestiges d'un calvaire que M. l'architecte Van Ysendyck propose de renouveler.

Église de Saint-Pierre à Ypres.

Le collège a émis l'avis qu'il serait intéressant de rétablir cette disposition primitive, après avoir complété les recherches faites à cet égard.

L'église de Saint-Martin à Ypres.

Des délégués se sont rendus à Ypres pour examiner la question que soulève la restauration des arcatures récemment découvertes dans l'église de Saint-Martin. L'architecte dirigeant, M. Van Ysendyck a présenté pour cette partie de la restauration intérieure deux projets différents : l'un fait reposer les arcatures sur des culs-de-lampe, l'autre les appuie sur des colonnettes.

Après un examen attentif des lieux, les délégués se sont prononcés pour le système des colonnettes. Il est vrai qu'il n'y a pas trace qu'elles aient jamais existé à cette place, tandis que les culs-de-lampe existaient, au contraire, dans la disposition primitive. Mais cette disposition avait été nécessitée anciennement par le placement de stalles qui ont disparu et qu'il n'y a aucune raison de rétablir. Dans tout le reste de l'église et notamment au transept et au chœur, la décoration intérieure est formée par des arcatures avec colonnettes. Enfin, ce genre de décoration, plus riche d'aspect que le système des arcatures à culs-de-lampe, est en quelque sorte commandé par la richesse des clôtures en cuivre et en marbre qui ferment les chapelles ouvertes de l'autre côté de l'église et vis-à-vis desquelles un mur nu ou pauvrement décoré ferait un contraste d'un fâcheux effet. Après mûre discussion, le collège a cru, comme ses délégués, qu'il y avait lieu de se rendre à ces considérations.

*Le Membre Secrétaire,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

*Le Président,*

WELLENS.

# INSCRIPTIONS BELGES

A L'ÉTRANGER (1).

( Suite. )

---

## INSCRIPTIONS RELIGIEUSES.

Un mouvement important signale en ce moment l'étude des inscriptions romaines : sortant de la voie des généralités, la science épigraphique tend à se localiser. L'Académie de Berlin, surtout, donne l'impulsion : déjà ont paru sous ses auspices les recueils de Ritschl et Mommsen sur les inscriptions les plus anciennes de la République ; du même Mommsen sur celles du royaume de Naples ; de Zangemeister et Schoene sur celles de Pompéi, de Hübner sur celles de l'Espagne et du Portugal ; indépendamment de certaines monographies sur les inscriptions du Danube, du Rhin, de la Suisse, par Steiner, Brambach, Henzen, etc.

---

(1) Vérification faite au Musée de Bruxelles, l'inscription de Hoeylaert, dédiée aux *Matronae Cantabrigiae*, offre plutôt le surnom *Paratus* que celui de *Pacatus* ; en outre, la lettre C du prénom du dédicant semble être coupée d'une barre comme l'Œ gothique, particularité qu'on remarque en certaines inscriptions, et qu'il est utile par conséquent de signaler, si elle n'est pas accidentelle (Voir *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, III, p. 50 ; *Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, séance du 16 juin 1851*, p. 175, etc.).

En France, où l'on a publié récemment une édition complète des œuvres éparses de Borghesi sur l'épigraphie, etc., Le Bas et Waddington ont fait paraître des travaux sur les inscriptions de l'Asie Mineure, Léon Rénier sur celles de l'Algérie, Edm. Leblant sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle; en outre, des monographies encore plus spéciales ont vu le jour ou se préparent, comme de Ch. Robert sur l'épigraphie de la Moselle, de Lambert sur celle du Calvados, du colonel de Saint-Hilliers sur celle de la Touraine, etc., travaux qui permettront de réaliser le projet formulé par MM. Pr. Mérimée et de Sauley de réunir en un corps toutes les inscriptions de la Gaule (1).

M. Léon Rénier doit quelque jour mettre la dernière main à un grand recueil d'inscriptions de la Gaule, qui, après avoir réuni celles des Alpes-Maritimes et de la Gaule Narbonnaise, fera connaître celles de la Gaule Lyonnaise, puis de la Gaule Belgique (2).

En ce qui concerne notre pays, il est donc impossible que nous nous laissions devancer et que nous ne nous empressions pas de fournir des matériaux pour leurs recueils, aux savants étrangers qui voudraient s'occuper de notre passé, — qu'ils soient de l'Académie de Berlin ou de celle de Paris.

Les résultats les plus favorables doivent être attendus du secours mutuel que peuvent se fournir les investigateurs de divers pays : ainsi, pour n'en donner qu'un chétif exemple,

---

(1) *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, I (1852-1855), p. 54.

(2) *Ibid.*, II, p. 46.

M. Hübner apprendra par les présentes études que notre inscription n<sup>o</sup> 161 (1) a été importée en Belgique au xvi<sup>e</sup> siècle, où elle a existé dans la collection Laurin à Bruges (2); mais à son tour, il nous fait connaître (3) que ladite inscription a été découverte à Cadix : or, une inscription de Cadix, avec la formule : *cara suis, hic sita est; sit tibi terra levis*, avait été précisément un argument d'analogie pour faire considérer l'inscription comme espagnole, et pour faire repousser l'attribution de cette inscription à la ville de Würzburg, d'où Goltzius était originaire, mais n'avait pas rapporté l'inscription.

Ainsi les faits scientifiques s'engrènent les uns dans les autres, comme parties d'un même ensemble : en vertu de la nécessité actuelle d'adopter la division du travail, vu l'immensité des matériaux, il s'agit seulement pour chaque pays d'assumer sa part, ce que l'auteur des présentes notices fait dans la limite modeste de ses forces, à défaut, par les savants « autorisés » (comme on dit aujourd'hui), d'avoir rempli cette tâche qui leur avait été pourtant désignée depuis longtemps par les Gérard, les de Reiffenberg, etc. (4).

---

(1) *Bulletin des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII (1869), p. 510.

(2) DE REIFFENBERG, préface de la *Chronique rimée de Phil. Molskes*, p. xv, nous apprend que la collection des deux frères Laurin, seigneurs de Waier-vliet, a été dissipée par les guerres civiles; mais que Olivier Vredius en a depuis ramassé les débris qui étaient possédés à Ypres, en 1774, par le baron Bonaert.

(3) *Corpus inscriptionum latinarum, consilio et auctoritate academice litterarum regiae Borussicae editum*, vol. II, *Inscriptiones Hispaniae Latinae* (Berlin, 1869), p. 254, n<sup>o</sup> 1787.

(4) DE REIFFENBERG, *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, VI (1852), p. 528, et préface de la *Chronique rimée de Phil. Molskes*, pp. lviij, cccxxviii et cccxxix. V. au surplus, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, p. 206, IX, p. 217, note 1.

I

Les inscriptions religieuses qui concernent la Belgique sont de deux espèces :

La première comprend toutes les inscriptions qui, à raison de la trouvaille faite en Belgique, ou à raison des Belges mentionnés dans la dédicace, révèlent des divinités adorées par nos devanciers.

La seconde comprend celles où le nom de la divinité est lui-même emprunté à quelque dénomination locale dénotant son origine belge.

Une seule inscription, très-importante à ce titre, appartient aux deux espèces : c'est l'inscription n° 55, dédiée à la déesse *Mosa* et trouvée sur les bords de la Meuse à Flémalle ; on peut y joindre aussi l'inscription n° 550, des *Matronae Cantrusteihiae*, dont il sera reparlé plus loin.

A la première catégorie, appartiennent les inscriptions déjà étudiées ou qui paraîtront dans la suite des présentes études ; elles seront indiquées ici sommairement.

On y rencontrera en premier lieu toutes les divinités, pour ainsi dire, de la mythologie romaine, qui indiquent jusqu'à quel point les usages et les mœurs de la métropole s'étaient infiltrés en Belgique.

Ce sont les suivantes :

*Jupiter* (n° 70, 92, 105, 115, [118], 122, [125], 124, \* (1) ;

---

(1) L'astérisque indique les inscriptions non encore passées en revue, et notamment la suite des *Inscriptions militaires* trouvées à l'étranger.



*Juno* (n° 70);  
*Minerva* (n°s 70 et 517);  
*Diana* (n° 70);  
*Apollo* (n° 141, \*), même spécialement Apollon de Claros (\*);  
*Mars* (n°s 99, [191], 109, 117, 128, \*);  
*Mercurius* (n°s 56 et 512);  
*Liber* et *Libera* (n° 95);  
*Hercules* (n°s 57 à 40, 116, 139);  
*Alcmena* (n° 59);  
*Esculapius* et *Hygia* (\*);  
*Isis* (n° 21);  
*Fortuna* (n°s 2, 102, 114, \*)  
*Victoria* (n°s 110, 128);  
*Roma* et *Augustus* (n° 524);  
*Domus divina* et *Numina Augustorum* (n°s 94, 113, 118, 125; V. aussi n°s 17, 96, 108, 111, 151, 152, 155, 518).

Ce sont, en second lieu, certaines divinités de second ordre, ayant encore un certain caractère de généralité, comme :

*Epona* (\*);  
*Genius Cohortis* (n° 94);  
*Matres Campestres* (n° 119).

Ce sont enfin certaines divinités topiques (1) :

*Mars Cocidius* (n° 101);  
*Mars Lemus* (\*);

---

(1) Cf. *Rheinisches Museum für Philologie*, XIII, p. 257.

*Hercules Magnusanus* (n° 159);  
*Matres Alaterriae* (n° 119);  
*Matres Moputes* (n° 519);  
*Dea Ricamabeda* (n° 127);  
*Dea Viradethis* (n°s 126 et 528);  
*Deus Siquates* (n°s 12 et 15);  
*Vihansa* (n° 7);  
*Matronae Cantrusteihiae* (n° 550).

Parmi ces divinités diverses, on l'aura remarqué, celles qui étaient plus spécialement en honneur parmi les Belges servant en qualité d'auxiliaires dans les armées romaines, étaient et devaient être les divinités de la guerre : Mars, la Victoire et le Succès (*Fortuna*).

C'est ainsi que les auxiliaires Bétasiens élèvent des autels à *Mars militaris*; les Nerviens, à *Mars Cocidius*, à *Victoria* et *Fortuna*; les Tongres, à *Mars*, à *Mars et Victoria*, à *Fortuna*...

C'étaient là, en effet, les divinités que devaient honorer des soldats dont l'avenir dépend des chances heureuses de la guerre; ce seraient encore les divinités que les soldats de nos armées adoreront aujourd'hui s'ils étaient païens, et ce serait d'elles qu'ils solliciteraient, eux aussi, le bâton de maréchal qu'en espérance chacun d'eux porte, comme on dit, dans sa giberne.

Cette vaste extension du culte des divinités de la guerre jusque dans les provinces les plus éloignées de l'empire romain, et par les auxiliaires d'origines diverses, tout spécialement par ceux des cohortes recrutées primitivement en Belgique, démontre combien les auxiliaires Bétasiens, Ner-

viens, Tungres, etc., s'étaient peu à peu romanisés, et peu à peu façonnés, jusque dans les usages religieux, à l'imitation des conquérants.

Elles démontrent encore, conformément à l'opinion de M. Roulez (1), que si la plupart des corps auxiliaires, au moment de leur formation, comprenaient seulement des soldats appartenant au peuple dont les corps portaient le nom, il arrivait par la suite, cependant, que ceux-ci se complétaient de recrues prises dans d'autres nations, comme l'a du reste démontré (bien entendu, s'il se rapporte aux Nerviens), le nom de la *Coh. Nervana Germanorum* (2) : comme l'a établi la présence de soldats du *pagus Condrusis*, du *pagus Vellaus* et de la *Rhetia* dans la *Coh. II Tungrorum* : comme l'a constaté encore le nom des divinités rhénanes *Ricagmabeda* et *Viradethis* ; comme enfin on peut le supposer par suite d'une inscription (\*) où, on le verra plus loin, une cohorte de Tungres adore une divinité de l'Asie Mineure, Apollon de Claros.

Et qu'on ne s'étonne pas de voir ainsi le culte des divinités topiques transporté si loin du lieu qui leur a donné leur nom ; dans le lieu d'origine, elles n'ont pas besoin de nom, car ce nom résulte de l'endroit même ; il va de soi. A l'étranger au contraire, ce nom est prononcé à cause précisément de

---

(1) *Du contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain* (Acad. roy. de Belg., t. XXVII des Mémoires), p. 1 ; voy., à ce sujet, l'observation de SCHAYES, *la Belgique et les Pays-Bas*, etc., II, p. 28, note I.

(2) Outre les autorités sur cette controverse citée plus haut, *Bull. des comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 22, et IX, p. 271. voy. encore *Monatsberichte der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin* (1866), p. 791.

l'éloignement et des impressions plus vives qui en résultent ; cela explique la trouvaille d'inscriptions de divinités topiques, *surtout* ailleurs que dans le lieu qui a donné son nom à celles-ci : ainsi, dans une table des matières, on trouvera tout, sauf le titre même de l'ouvrage ; dans les monuments d'une ville, tout, sauf le nom même de la ville.

On peut utilement citer, à ce propos, certaine inscription en l'honneur des *Matres omnium gentium* (1), découverte à Castlesteads, qui fut le séjour de la *Coh. II Tungrorum*. Comme plusieurs autels élevés ailleurs par d'autres cohortes auxiliaires d'Angleterre en l'honneur, ou des *Matres Tamarinae*, ou des *Matres Africae, Italicae, Gallicae*, ou même des *Matres orbis totalis*, cette inscription des *Matres omnium gentium* dénote un culte général des divinités topiques, les comprenant toutes, qu'on permette l'expression, pour ne pas faire de jalouses entre elles, et pour donner satisfaction aux éléments divers qui composaient les corps d'auxiliaires, quand ces éléments ne constituaient pas des fractions assez importantes par elles-mêmes, pour avoir leur autel spécial, comme ceux des Condrusiens, des Vellaviens et des Rhétiens de la *Coh. II Tungrorum*.

Les inscriptions générales, du genre de celles qui viennent d'être mentionnées, se rencontrent tout spécialement en Angleterre, comme si, au delà de l'Océan, un lien plus resserré réunissait les différents soldats des corps auxiliaires, appelés à subir sur la terre étrangère un service militaire d'une vingtaine d'années, et probablement à ne jamais revoir le sol natal.

---

(1) R. SMITH, *Collectanea antiqua*, IV, 42, 55, 149, etc.

## II

La catégorie des inscriptions dénotant, par le nom même de la divinité, l'origine belge de celle-ci, devait être la moins nombreuse; car dans la longue énumération, faite par les apologistes chrétiens, des divinités topiques adorées dans les provinces, il n'en est pas une seule où l'on reconnaisse, à première vue, un caractère spécial au peuple chez qui elle était en honneur, et à la contrée placée sous sa protection (1).

Il était donc vraisemblable, à l'avance, qu'on rencontrerait fort peu de divinités belges dans les conditions désirées;

---

(1) *Apologet. adversus gentes*, xxiv : « *Unicuique provinciae et civitati suus deus est, ut Syriae Astarte, ut Arabiae Disares, ut Noricis Belenus, ut Africae Coelestis, ut Mauritaniae Reguli sui; Romanas, ut opinor, provincias edidi, nec tamen Romanos deos eorum, qui Romae non magis coluntur quam per ipsam quoque Italiam municipali consecratione censeantur, Casiniensium Delventinus, Narniensium Visidianns, Aesculanorum Ancara, Volsiniensium Nursia, Otricoliensium Valentia, Satrinorum Nortia, Faliscorum in honorem patris Curis et accepit cognouem Juno* (voy des variantes sur les noms de ces divinités dans l'édition de la Patrologie de MIGNE, I, col. 478).

MINUTIUS FELIX, *Oet.*, vi, dit de son côté : « *Per universa imperia, provincias, oppida, videmus singulos sacrorum ritus gentiles habere et deos colere municipales, ut Eleusiniis Cererem. Phrygas Matrem, Epidauros Esculapium, Chaldaeos Belum, Astartem Syros, Dianam Tauros, Gallos Mercurium, universa Romanos.* » Édil. MIGNE, III, col. 260.

PRUDENCE s'exprime ainsi (*Contr. Symm.* II, 444) :

Quamquam cur genium Romae mihi fingitis num?  
Cum portis, domibus, thermis, stabulis soleatis  
Adsignare suos genios, perque omnia membra  
Urbis, perque locos, geniorum millia multa  
Fingere, ne propria vacet angulus illus ab umbra?

(MIGNE. LX, p. 215).

beaucoup d'entre elles, ne portant pas un nom révélateur, doivent forcément échapper à toute recherche; aussi l'examen qui va suivre trahira-t-il parfois un peu d'effort, et quelques inscriptions seront-elles bien hypothétiques; mais dans une collection formée pour la première fois, l'esprit d'épuration ne doit pas être poussé trop loin; ce soin regarde l'avenir: il faut mentionner, ne fût-ce que pour mémoire, même les inscriptions suspectes à côté de celles que l'on croit pouvoir proposer d'adopter, lesquelles formeront la plus faible partie des suivantes (1).

---

### *La déesse ARDUINNA.*

Le culte de Diane était très-répandu dans l'Ardenne, témoin l'autel de cette déesse trouvé à Bollendorf, dans le grand-duché de Luxembourg, non loin d'Echternach (2), témoin encore les efforts faits, d'après les chroniques, par les premiers missionnaires pour extirper de la contrée citée le culte de cette déesse (3).

---

(1) Au surplus, la série des numéros comprendra seulement les inscriptions non douteuses, qui seront seules alignées. (Voir la note 2 du *Bulletin*, IX, p. 219.)

(2) (DOM MARTIN), *La religion des Gaulois*, pp. 45 à 50; DE HONTHEIM, *Prodromus historiae trevirensis*, I, p. 185; BROWERUS, *Antiquitates et annales trevirenses*, I, p. 51; HEYLEN, *Mémoires de l'ancienne Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, IV, p. 476; SCRAVES, *La Belgique et les Pays-Bas*, etc., II, p. 259; LERSCH, *Centralmuseum Rheinlandischer Inschriften*, III, n° 7; L'ÉVÊQUE DE LA BASSE-MOUSTRIE, *Itinéraire du Luxembourg germanique*, p. 265.

(3) *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire et recueil de ses bulletins*. 1<sup>re</sup> série, VII (1844), p. 552.

La forêt des Ardennes, citée par César et Strabon (1), a conservé, à travers les âges, son nom d'*Arduenna*, sous lequel elle figure en des actes de 648, 770, 810, 870, etc. (2).

C'est à la région de l'Ardenne qu'appartiendrait Ogier le Danois, c'est-à-dire, comme on le soutient, l'*Ardennais* (3).

Il est à remarquer que notre Ardenne n'est pas la seule région ainsi appelée ; une portion de la banlieue de Toulouse porte le même nom (4) ; une forêt d'*Ardens* est mentionnée dans la chronique de l'abbaye de Savigny, comme donnée en partie à l'église de S. Bonet en Marcy (5) ; en outre, on cite dans le diocèse de Bayeux une abbaye d'*Arden*, située au milieu des bois (6) ; en Angleterre, deux forêts importantes ont porté le nom de *Dan*, *Beam* et *Arden* (7) ; enfin dans le département des Deux-Sèvres, il existe une localité du nom d'*Ardin*, désignée anciennement sous le nom d'*Aredunum* (8).

---

(1) *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, publié par la Commission instituée au ministère de l'instruction publique, Paris, 1867-1869, p. 73.

(2) CH. GRANDGAGNAGE, *Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale*, pp. 13, 21, 25, 58, 65.

(3) Voir dans ce sens BARROIS, *La chevalerie Ogier de Danemarque*, préface, p. III, etc.

Cette opinion est cependant fortement contestée en Danemark : *Mémoires des antiquaires du Nord*, 1845-1849, p. 401, note de L. S. BORRING.

(4) DU MÉGE, *Archéologie pyrénéenne*, II, p. 275.

(5) (DOM BOUQUET et autres), *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, XI, p. 200.

(6) PICARD DE LA FORCE, *Nouvelle description de la France* (5<sup>e</sup> édit.), XI, p. 60.

(7) ALF. MAURY, *Les forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge* (Mém. prés. par div. savants à l'Acad. des Inscri. et Belles-lettres, II<sup>e</sup> série, Antiquités de la France, IV), 1860, p. 51.

(8) QUICERAT, *De la formation française des noms de lieux*, p. 48.

Les étymologistes celtiques se sont appliqués à ce nom : seulement, selon les uns, *denn* signifie *noir* (ce qui les engage à sous-entendre *coût*, forêt) (1), et l'Ardenne (*ar*, article, *denn*, la noire), aurait même été opposée à l'Argonne (*ar gwen*, la blanche), à raison de la nature du sol, schisteuse dans la première, crétacée dans la seconde (2) ; selon d'autres, *den* signifiait directement forêt (3), et *Ardenne* serait ainsi la forêt par excellence.

On a attribué (4) aux peuples habitant la forêt des Ardennes des monnaies portant pour légende ARDA, tête de Diane, R/ un bœuf paissant ; et tête d'homme, R/ un cheval. Il est du reste à remarquer que Dion Cassius cite un chef belge, nommé AΔPA et contemporain de César (5).

Un seul autel bien authentique de la déesse des Ardennes (indépendamment de la pierre CVRIA ARDVINNAE, n° 10), est le suivant :

---

(1) (DORR MARTIN). *ORVP.* cité, II, pp. 44 et 45.

(2) COCHERIS, feuille-programme d'un *Dictionnaire de géographie ancienne*, citée par PEIGNE-DELACOURT, dans sa notice sur Noviodunum, p. 22, insérée au tome XVII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*. MAURY, l. cit., p. 177, dit que *gwen*, radical d'Argonne, signifie courbe, ce qui contredit l'ingénieux rapprochement de COCHERIS.

(3) BULLET, *Mémoires sur la langue celtique*, I, p. 281 (selon lui, *ar* n'est pas l'article, mais signifie *grande*) ; MAURY, l. cit. V aussi L'ÉVÊQUE DE LA BASSE MOUTURE, qui, d'après BULLET, dit que *ar* signifierait *éminence* ; d'où *Arduenna*, forêt sur la hauteur. On a encore dit que *ardu* est synonyme de sombre, ténébreux. Id. ; mais d'après ZEUSS, *Grammatica celtica*, *ardu* signifie élévation (*ardus* en latin). Cf. KUHN et SCHLEICHER, *Beiträge*, etc., II, pp. 111 et 156. C'est, comme on le voit, l'embarras du choix.

(4) *Dict. archéol.* cité, V° *Caeropsi*, p. 217 ; *Revue de la numismatique belge*, 2<sup>e</sup> série, III, p. 221, etc. ; LELEWEL, *Études numismatiques et archéologiq.*, I, Type gaulois et celtique, pp. 271, 560, 568 (pp. 275 et 572, il fait remarquer que la monnaie ARDA n'a rien de commun avec Diane).

(5) XXXIX, 4.



N° 551.                   DEAE . ARDBI  
                              NNAE . T . IVLI  
                              VS . AE Q VALIS  
                              S.L.M

— Environs de Montjoie (Prusse rhénane) (1).

(*Deae Arduinnae, Titus Julius Aequalis votum solvit  
lubens merito.*)

Un arbre se trouve aux deux côtés de l'inscription , sans doute comme symbole de la forêt à laquelle la déesse devait ou avait donné son nom.

La substitution du B au V (surtout au V consonne) n'est pas rare en épigraphie : BIVVM, BIRGO, FLABIA, MINERBIA, se lisent parfois pour *vicum, virgo, Flavia, Minervia*, etc. (2).

La trouvaille de cette inscription est toute récente, et date seulement de douze ans (février 1859); mais les faussaires ou les mystificateurs n'avaient pas attendu jusque-là pour nous doter d'une déesse *Arduinna*: elle a même fourni matière à des discussions scientifiques avant la constatation authentique de son existence (5)

Voici d'abord une inscription donnée avec le nom de cette déesse par les auteurs d'anciens recueils (4), par

---

(1) *Jahrbücher, etc. im Rheintande*, avec une dissertation de BRAUN, *Die Dea Arduinna*, XXIX—XXX, p. 65, et pl. II, fig. 1; BRAMBACH, n° 589.

(2) Voy. par exemple BEGER *Spicilegium antiquitatis*, p. 91; DOMUS, *Inscriptiones antiquae*, etc., 17, 8; ORELLI, nos 1867, 2504, etc.; *Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, XVIII, 2<sup>e</sup>, p. 549, etc.

(3) Voy. ce qu'en dit M. ROLLEZ, dans le *Bulletin de l'Acad. roy. de Belg.*, XIX, 1<sup>er</sup>, p. 725. en 1852, c'est-à-dire à une époque où l'on ne connaissait que les inscriptions ci-après.

(4) GUDIUS, 29, 9. note; GRUTER, 40, 9.

dom Martin (1), de Montfaucon (2), tout récemment encore par Orelli (3), Zell (4) et de Wal (5) :

ARDOINNE — CAMVLO — IOVI — MERCURIO — HERCVLI

(Ici les représentations de cinq divinités, la première une Diane avec arc et carquois.)

M . QVARTINIVS ☿ M . F . CIVES SABINVS ☿ REMVS  
MILES COH . VII . PR ANTONIANE . P . V . V . L . S

— Rome (6).

Il fallait une certaine dose de complaisance pour lire ARDOINNE, et voir sous ce nom l'image de *Diane avec l'arc et le carquois* (7); car Fabretti (8) certifie que la première des

(1) *La religion des Gaulois*, I, p. 284. Var. : ARDOINE.

(2) *L'antiquité expliquée*, I, pp. 48-49, pl. XVII. Var. : ARDAINNE.

(3) N° 1960.

(4) *Delectus inscriptionum*, n° 255.

(5) *De Mœder-godinneu*, n° 21.

(6) LELEWEL, *l. cit.*, p. 272, dit, sur on ne sait quelle donnée, que cette inscription a été découverte à Reintelen, sur Wesel, en Westphalie. Peut-être LELEWEL a-t-il été induit en erreur par une indication de *Rind-uen*, près de Cleves (SMETHS, *Inscript. antiq. quae passim per Europam*, 25 6; GRUTER, 56, 12), comme lieu de provenance d'une autre inscription de *Mars Camulus*.

(7) SMETHS, *Inscript. antiq.*, 228 : « *Ego ipse huic exscripsique (Diana more suo succincta cum arcu et pharetra)*. SMETHS était à Rome de 1545 à 1551. GUDIUS, 29, 9 : « *Vidimus in aedibus Angeli Colotii statuum hujus Dianae armatae arcu et furetra, cui insculpta erat nomen Arduinna, ut erat in alia Martis Camuli...* » Voir aussi le dessin donné par DE MONTFAUCON, *l. cit.* Avant GUDIUS (1653 à 1689), PHIL. DE WINGHE (mort en 1592) avait dépeint le même monument qu'il a dessiné, entre les pp. 20 à 25 d'un de ses manuscrits (nos 17872-17873, à la Bibliothèque royale de Bruxelles) : Diane y est représentée avec l'arc et le carquois sous le nom ARDOINNE.

(8) *Inscriptionum antiquarum explicatio*, etc. ; à la fin du volume, p. 1, des *Emendationes quaedam Gruterianae*.

Les *Jahrbücher* etc. im *Rheinlande* XVIII, p. 240; XXIX—XXX, p. 72, citent dans le même sens KELLERMANX, *Figilium Romae, latercula duo Caesimontanae*, p. 59, n° 168.

cinq divinités était *Saturne avec la faux*, d'où la conclusion que la correction SATVRNO . MARTI doit comprendre le nom ARDOINXE, et non pas seulement porter sur CAMVLO, comme les auteurs récents cités plus haut l'ont cru.

Cette inscription doit donc être retranchée de l'actif des inscriptions belges.

N'en doit-il pas être de même des deux suivantes?

DIS . MANIBVS ¶ Q . CAESIVS . Q . F . CLAVD ¶ ATILIANVS .  
SACERDOS ¶ DEANAE . ARDVINNAE ¶ FECIT . SIBI . ET . SVIS .  
HERED ¶ IX FR . P . XII . IN . AGR . P . XV ¶ III . ID . OCT ¶  
IMP . CAES . FLAVIO DOMITIANO VIII ¶ ET C . VALERIO . MESSALINO .  
COS

— Environs de Rome (1).

( *Diis Manibus Quintus Caesius Quinti filius Claudia tribu Atilianus, sacerdos Dianae Arduimae, fecit sibi et suis heredibus. In fronte pedes XII, in agro pedes XV. IV Idus Octobris, Imperatore Caesare Flavio Domitiano VIII et Caio Valerio Messalino consulibus.* )

Malgré l'espèce de consécration qu'a donnée à cette inscription la Commission royale d'histoire de Belgique, il est à remarquer qu'elle est suspecte, comme provenant de Pirro Ligorio, faussaire célèbre, dont le nom a déjà été rencontré par le lecteur : l'inscription précédente, d'après

---

(1) GRUTER, 514, 5; *La reliq. des Gaulois*, II, p. 46; BROWER, *Antiquitates et annales Trevirenses*, I, *Proparascere*, p. 51, *Compte rendu etc. de la Comm. roy. d'hist.*, 1<sup>re</sup> série, VII (1844), p. 452, où l'inscription, divisée en deux fragments, dont l'un, on ne sait pourquoi, est placé à la page suivante, est incorrectement rendu (des u pour des v., etc.)

laquelle la déesse *Arduinna* aurait eu un autel à Rome, a pu inspirer l'idée d'en faire trouver un second dans la même contrée.

Elle est suspecte encore en indiquant comme consul de l'an 82 avec Domitien *Cos VIII*, un *C. Valerius Messalinus* : on ne connaît jusqu'ici que *Valerius Messalinus*, mais avec le prénom M (Marcus), collègue de Domitien *Cos II*, en l'an 75. Cependant Ernst (1) fait remarquer que si on lit *Cos VIII* dans l'inscription (en supposant une faute du lapicide ou un jambage effacé), il s'agit du consulat de C. Valerius Messalinus qui a été, en l'an 85 de notre ère, substitué à Q. Petilius Rufus comme collègue de Domitien, *Cos IX* (2).

Lelewel, croyant l'inscription authentique, a fait remarquer la ressemblance du nom *Atilianus* avec le nom celtique *Ateula* (3).

DIANAЕ . ARDVINNAЕ || BEBIANAЕ . INV || M . BEBIVS M . F .  
CRVS || SABINVS . EQ . PVBL || D . D

— Environs de Rome (4).

(*Dianae Arduinnae Bebianae Inv . . . Marcus Bebius Marci filius Clustumina tribu Sabinus, equo publico honoratus, dono dedit.*)

Cette inscription provient également de Pirro Ligorio, et

---

(1) *Hist. du Limbourg*, I, p. 525.

(2) Tels sont, en effet, les consuls de l'an 85, d'après l'*Art de vérifier les dates*, éd. de 1818, 2<sup>e</sup> série, IV, p. 140.

(3) *L. cil.*, p. 272.

(4) Marq. GUDIVS, *Antiquae inscriptiones*, etc., 29, 9.

pourrait bien, comme certaines divinités de la famille *Nerviana* ci-après, être une divinité apocryphe d'une prétendue famille *Bebiana*.

— Il est inutile de citer, comme ne se rapportant pas à la déesse *Arduinna*, certaines inscriptions, où se lit *ARDINIA*, qui est évidemment le nom *Sardinia* tronqué (1).

---

### *Les Matronae du CONDROZ.*

Rappelons ici l'inscription n° 550 (2), des *Matronae Cantusteihiae*, trouvée à Hoeylaert, et déposée au musée royal de Bruxelles, inscription à propos de laquelle a été posée la question de savoir si elle ne concerne pas le Condroz. Les *Annales des Antiquaires du Rhin à Bonn* s'occuperont de cette inscription dans leur L<sup>e</sup> volume, et, d'après les renseignements obtenus à cet égard, il semble que cette savante publication adoptera la solution affirmative : nous serions donc en possession d'une inscription à la fois relative à des déesses belges, et trouvée en Belgique.

---

### *Les divinités des FAGNES.*

Citons ici, mais uniquement pour mémoire, les inscriptions suivantes :

---

(1) *Memorie della Real Accademie de Torino*, 2<sup>e</sup> série (*Sciences morales, hist. et philol.*), XIV (1854), p. 495.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, pp. 574 et 578.

GEMIO FAGNENE LYDA.

— Rome (1).

MATER VILLAE FAGNAE.

— Rome (2).

Bien que les noms de *fagnes* (hauteurs marécageuses), et de *Villenfagne*, soient communs en Belgique, et quoiqu'on ait rapporté ces noms au latin *fagina* (de *fagus*, hêtre) (3), il semble, au moins pour les fagnes non boisées de l'est de la Belgique, qu'il y a plutôt lieu de faire dériver ces noms de l'allemand *veen*, marais (*hooge veenen*, hautes fagnes) (4).

Le rapport de ces inscriptions et de nos localités belges est du reste par trop problématique, pour qu'on ne se borne pas à signaler ici ces divinités sans autre commentaire.

---

*La déesse HERKA.*

En Gueldre, non les inscriptions romaines, mais les traditions et chroniques du moyen âge, mentionnent certaine

---

(1) GRUTER, 1075, 12; DE MONTAUCON, *L'antiquité expliquée*, I, pl. CC.

(2) GRUTER, 1075, 15.

(3) Voy. dans ce sens CROTIN, *Etudes étym.*, etc., sur les noms, etc., du Hainaut, p. 52.

(4) ALF. MAURY, l. cit., pp. 55, 180 et 181 (aux notes), adopte cette opinion que ne partage pas M. le premier président GRANDGAGNAGE, *Annales de la Société archéologique de Namur*, I, 201, etc.; *Wallonades*, p. 115, etc. Voir aussi *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, II, p. 549.

divinité païenne du nom de *Herka*, ayant donné son nom à la localité d'Erkelenz : il existe du reste dans les inscriptions une *Dea Hericuris* ou *Hericura* (1).

Cette divinité a-t-elle quelque rapport avec les nombreuses localités de notre pays dont le nom se rapproche du sien, comme *Herck* (rivière), *Herck-Saint-Lambert*, *Herck-la-Ville*, *Ridder-Herck*, hameau non loin de Tongres (2), *Herquegies*, *Erquennes*, *Arquennes*, *Erquelinnes* (3)? Ou bien faut-il chercher, comme on l'a fait, dans ces noms celui d'Hercule (*Herliacum*, *Herculanum*), de même que, selon d'autres, les Romains auraient appelé le pays d'Arkel près de Goreum, *ager herculanus* (4)? Ou bien, enfin, faut-il voir simplement dans ces noms le mot *arca*, limites (5), ou même quelque nom d'homme *Erke*, *Yerke* (6)?

Il suffira de poser ici ces questions, que l'état actuel de nos connaissances ne permet pas de résoudre d'une manière pertinente. Seulement, il y a là des rapprochements à annoter en passant.

---

### *Mercurius LEUD.... et dea HLUDANA.*

Assurément les inscriptions qui vont suivre ne sont sus-

---

(1) *Jahrbücher*, etc., in *Rheinlande*. XXI, p. 97; XLII, p. 111.

(2) *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, VI, pp. 88 et 144.

(3) CHOTIN, *Etudes étymologiques et archéologiques sur les noms des villes, bourgs, villages, hameaux, forêts, lacs, rivières et ruissaux de la province du Hainaut*, pp. 108, 218, 551. V. encore *Herkeghem* (Oostcamp, Flandre occid.), *Herchies* (Leval-Trahegnies, Hainaut), *Herckenrode*, près de Hasselt, etc.

(4) *Journal littéraire* (La Haye, XVIII<sup>e</sup> siècle). VI, p. 561.

(5) DUCANGE, *Glossarium*, v<sup>o</sup> *Arca* : « *Arcae dicuntur signa finium per possessionem extremitates constituta sive constructa.* »

(6) CHOTIN, p. 108.

ceptibles d'être rattachées à la Belgique que tout à fait problématiquement; mais les savants, à propos d'elles, ont sinon articulé nettement, au moins murmuré à la sourdine le nom de Liège, et, à ce titre, il n'est pas permis de les passer ici sous silence :

DEAE || HLYDANAE || SACRVM || G. TIBERIVS || VERVS

— Birten (1).

DEAE HLY || DENAE CEN.....

— Calcar (2).

Le nom de cette déesse a fait penser qu'elle pourrait bien appartenir à quelque localité située entre la Meuse et le Rhin, contrée où les inscriptions ont été découvertes, et l'on a proposé (5) *Luddingen* ou *Lüttingen*, près de Xanten (d'où aussi *Lüttich*, nom germanique de la ville de Liège).

Il paraît cependant fort vraisemblable qu'il s'agit ici d'une

---

(1) CUPER, *Harpocrates et Mon. antiq.*, p. 226; *Acta litteraria Societatis Rheno-Trajectinae*, II (1795), p. 288; *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, XXII, p. 65, XXIX—XXX, p. 85; OYERBECK, *Katalog des Königl. rheinischen Museums Vaterländischer Alterthümer*, p. 18, n° 25; LEBSCH, *Centralmuseum*, II, p. 52, n° 27; ORILLI, n° 2014, 2 et 5; HLYDANAE ET G. TIBERIVS VERVS, indique Bergendiel, près de Cleves, comme lieu de la trouvaille; DOROW, *Denkmale Germanischer und Römischer Zeit im Westfälische Provinzen*, p. 102; BRAMBACH, n° 150; STEINER, à la Table, IV, p. 17, III. *Illudant*.

(2) *Jahrbücher* cités, p. 64, XXIII, pp. 170 et 171; BRAMBACH, n° 188. Dans une communication récente, FREUDENBERG fait remarquer que le D de cette inscription a la forme du Ð barré, dont il a déjà été parlé (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 565, et IX, p. 585), et qu'il est l'équivalent du Θ grec; d'après la lettre de ce savant, une monnaie récemment découverte, et que lui a communiquée M. BECKER de Francfort, porte ce Θ.

(5) *Jahrbücher*, etc., XXXVI, p. 49.



divinité bien connue de la mythologie des peuples du Nord, la déesse de la Terre, *Hlodhyn*, qui retrouve jusqu'à l'aspiration du commencement de son nom dans *Hlodana*, prononcé *Chlodana* (1).

. . . CVRIO LEVD || . . . ANO D A(MR)T || . . . A IMPENDI ° ||  
. . . VI PROCYLI

— Lohn, près de Juliers (2).

Les savants qui ont étudié cette inscription, et qui ont comblé la lacune du nom du dieu en lisant *Mercurio Leudiciano* (*Leudichiano*, *Leudehiano*, *Leudisiano*), font remarquer que l'épithète provient vraisemblablement du radical *Leud*, *Leod* (public) (3).

Ce radical se retrouve dans le nom de Liège, *Leodium* (4); or Liège n'est pas éloigné du pays de Juliers, et correspond comme celui-ci au pays des anciens Eburons, ce qui indique au moins des relations fréquentes ayant persisté à l'époque romaine.

Il est à remarquer en outre que Mercure était adoré aux environs de Liège, témoin son autel découvert à Chèvre-

---

(1) C'est ce son guttural du *ch* qu'on a voulu indiquer plus haut, en notant la prononciation aspirée *Chuy* par *Huy*. (Voir *Bull. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, IX, p. 585).

(2) GRUTER, 55, 4 (VRF : AMRAT. A); *Jahrbücher*, etc., im Rheinlande, I, p. 124; STEINER, n° 1221; KUHN et SCHLEICHER, *Beiträge*, III, p. 196.

(3) *Edelestaal* DE MÉLIL, *Mélanges archéologiques*, Paris, 1850, p. 24; *Bull. de l'Institut archéologique liégeois*, II, pp. 449 et 552; *Ibid.* THOMAS, *De Funeris et Eburonibus*, p. 95 (après ORTELAIUS, *Itin.*, édit. de 1584); « *Dictiones germanicae a lud incipientes quando latinus facimus in leo convertimus, ut Ludger, Leodegarius; Ludpold, Leopoldus; hinc quoque Ludich Leodium appellatum, non video cur reformidem adserere.* »

(4) *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, VII, p. 516.

mont (voy. n<sup>o</sup> 56), et que le nom *Amrt...a* de la dédicante correspond moins bien au nom nouveau proposé par les auteurs : *Amaratimia*, qu'au nom belge *Amretoula* signalé par une inscription d'Arlon (v. n<sup>o</sup> 62) (1).

Ces différents indices ne permettent certes pas de considérer l'inscription comme se rapportant avec certitude au pays de Liège, mais ils sont de nature à ne pas être passés sous silence. On les consigne ici dans l'espoir que d'autres documents permettront un jour de confirmer la supposition.

À l'appui de l'existence d'une station romaine sur l'emplacement actuel de Liège, on peut argumenter du nom des *Laeti lagenses*, près de Tongres, qui n'avaient pas leur station à Lowaige (2), quoi qu'on en ait dit, et ont bien pu l'avoir sur les bords de la *Legia*; de diverses découvertes d'antiquités romaines à Jupille; de la tradition qui rapporte qu'un autel de Vulcain a existé à Saint-Gilles, faubourg de Liège (3), enfin de certaines antiquités romaines, aqueducs, tours, etc., qui se montraient encore à Liège au xvii<sup>e</sup> siècle (4), etc. C'est une question fort douteuse que le temps éclaircira.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 56.

(2) CH. GRANDGAGNAGE, *Mémoire sur les noms de lieux de la Belgique orientale* (Mém. de l'Acad. roy. de Belgique, 1855), p. 97.

(3) HÉNATX, *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, IV, 176, qui cite aussi ce fait que près de la citadelle il existe une porte dite *Payen-porte*. Le même auteur, en son *Histoire du pays de Liège*, relève plusieurs passages où les anciens Liégeois sont appelés *Leuïenses*.

(4) MS de Philippe DE BERGES, communiqué par M. MICHELAET de Paris, et que se propose de publier la *Société des Bibliophiles liégeois* (renseignements dus à M. STAH. BORMANS). Cette publication intéressante fera peut-être l'objet d'articles ultérieurs en ce *Bulletin*.

*Matronae MAHLINEAE.*

N<sup>o</sup> 552.            M A T R O N I S  
                     M A H L I N E H I I S  
                     T I B . C L A U D I V S  
                     T A T I C E N V S  
                     V S . L . M

--- Cologne (1).

(*Matronis Mahlinehis Tiberius Claudius Taticenus votum solvit lubens merito.*.)

Au-dessus de l'inscription se voient trois déesses.

L'aspiration indiquée par le premier H produit la prononciation *Machlinehis*, à laquelle il importe de faire attention.

Le lieu de la découverte de ce monument a fait songer avant toutes autres aux contrées rhénanes, pour y rechercher quelque localité dont le nom se rapprochât de celui de ces *Matronae Machlinehae*.

Les efforts n'ont abouti qu'à découvrir un *Mulhem*, et un *Melhem*, l'un aux environs de Cologne, l'autre de Bonn (voir encore *Miehlen*, Nassau) (2).

---

(1) STEINER, n<sup>o</sup> 1092 (a la table de son IV<sup>e</sup> volume, p. 18, lit *Matronae Malinchae*); *Katalog des Museums WALLRAFF-RICHARTS*, in Köln, p. 175, n<sup>o</sup> 97; *Jahrbücher*, etc., in *Rheinlande*, V-VI, p. 515, et XI, p. 144 (ou DE WAL, l'auteur des *Moedergodinnen*, rattache les *Matronae Malinchae* à la gens Claudii); ORELLI (contin. par HENZEN), n<sup>o</sup> 5959; BRAMBACH, n<sup>o</sup> 407.

(2) On a indiqué à l'auteur une localité dite *Mechlin*, en Bavière, une autre nommée *Mechelheim*, sur le Rhin; mais il ne lui a pas été donné de les retrouver dans les recueils ou sur les cartes.

Aussi les savants allemands, en désespoir de cause, ont-ils jeté les yeux (1) sur les nombreux *Machelen*, *Mechelen*, (en latin *Machlinia*, en français *Malines*, *Marlinne*), que contient notre pays (2), noms dont l'analogie avec *Machlinehae* est en effet des plus caractérisées; et, comme pour leur donner raison, les anciens documents présentent même indifféremment les formes *Mahlen* et *Maghten* pour une même commune (3), tandis qu'une charte de 1170 porte formellement le nom *Mallinehem* (4).

---

(1) Les *Jahrbücher* cités, V-VI, p. 515, disent : « *Man köunt au Mechelen (Malines) denken, wenn das nicht zu ferne läge.* » FORSTEMANN. *Altd deutsches Namenbuch*, col. 964, est plus explicite : « *einer Römische Inschrift vorkommende Matrone Machlinehae wörsch. zu irgend einem orte dieses Namen gehören (Machelen an der Lys; Mechelen, fr. Malines).* » Les *Bydragen voor vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, verzameld en uitgegeven door NYHOFF, Nonv. Série, X (1856), p. 9, rapportent également ces déesses soit à Malnes, soit à un *Mechelen* situé en Gueldre (environs de Zutphen).

(2) Il existe plusieurs *Machelen*, *Mechelen*, *Marlinne*, dans la Flandre, la province d'Anvers et le Limbourg : *Mechelen-sur-Meuse*, s'appelle *Mahlen* dans une charte du 21 septembre 1062 (*Compte rendu des séances de la Comm. roy. d'histoire*, III<sup>e</sup> série, IX, p. 8), et *Maghten* dans une charte du 31 mars 1159. — *Mechelen*, près Wittem, se dit *Mechele* dans une charte de l'an 1215 (ERNST, *Histoire du Limbourg*, VI, p. 184), et *Mechelen* dans une charte de 1264 (ibid., p. 264). — *Quaed-Mechelen* (franç. : *Marlinne*) est nommé *Mechlen* dans une charte de 1219 (MANTELIUS, *Historia Lossensis*, p. 174). — Un autre *Mechelen* est appelé *Machlinia* dans une charte de 1596, chez G. DE BORMAN (*Compte rendu* cité, III<sup>e</sup> série, IX, p. 78), etc.

La ville de Malines, en flamand *Mechelen*, est appelée *Machines*, dans une charte de 1008 (CHAPEAUVILLE, *Gesta pontificum tongrensiura*, etc., I, p. 225), et *Machlyn* ou *Maclinia*, en des actes du XI<sup>e</sup> siècle, rapportés par NYHOFF, *Gedenkwaardigheden oet de Geschiedenis van Gelderland*, I, pp. 175 et 584.

En Westphalie, existent deux très-anciennes familles du nom de *Mechelen* dont le nom au XIV<sup>e</sup> siècle est *Meealen*, *Meynen*, *Meehel* GAUXE, *Geschichte der Westphälischer Geschlechter*, p. 292.

(3) Charte d'OTHON de Thuringe, rapportée dans un diplôme de l'an 1062, et dans un autre de 1282, G. DE BORMAN, *l. cit.*, pp. 12 et 19.

(4) *Revue trimestrielle*, janvier 1867 (III<sup>e</sup> série, XIII), p. 29.

Jusqu'ici les hypothèses les plus diverses, et parfois bien bizarres, s'étaient produites pour expliquer ces diverses formes d'un type unique *Machlen* ou *Mechlin* :

*Maris* ou *Mosae lmea* (1) (tous les *Malines* ou *Mechelen* se seraient donc trouvés à l'époque romaine au bord de la mer ou de la Meuse...); *Malina* (2) qui avec *Ledo* (d'où on a même fait dériver *Lierre*), signifie en latin le flux et le reflux de la mer, comme si, en supposant qu'ils se fassent sentir sur la Dyle jusqu'à la ville de Malines, ils peuvent avoir effet sur les ruisseaux qui traversent certains des autres *Mechelen*; — *Salinae* qui aurait été changé en *Malinae* (3), à cause de maux (*malu*), subis par les habitants de la part des Eburons (!); — *Machtelt* ou *Michiel*, noms flamands de Mathilde ou de Michel; — *Machatum*, grenier; — *Machela*, jeune fille; — *Mallum*, assemblée publique; — *Mikel*, grand (en vieux thiois); — *Maeydenstad* ou *Maeydenstem* (ville ou voix de la jeune fille); — *Wilechleno*

---

(1) «*Terram Francis Mashinas, quod nobis sonat Marislincam*», Charte de Pepin de 753, chez BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, *Dictionnaire universel géographique*, cité par les *Mémoires sur les questions proposées par l'Académie royale de Bruxelles*, 1817, p. 48;

(2) MIRAEUS, *Rerum belgicarum Annales*, p. 270; BOCCOURS, *de Belgic. principatu*, addit. à l'édition de 1660 de GUICHARDIN, *Description des Pays-Bas*.

(3) Itinéraire de l'empereur Maximilien, cité par ORTELIUS et VIVIANUS, *Itinerarium per nonnullas Belgicae partes* (édit. de 1584), p. 8 :

Tandem pervenit ad urbem  
Urbem quam veteres quondam dixerunt *Salinas* ;  
Quae quia multorum causa exstitit illa malorum,  
Dum non vult dominas Eburorum agnoscere gentes,  
Nominis mutatio juvenes dixerunt *Malinas*.

Ce que les auteurs réfutent à bon droit en disant : « *Ubi poeticam potius allusionem quam fidem historicam agnoscas, cum nominum aetymologiae ex enjussu gentis recurrento, quam ex peregrino sermone petantur.* »

(glose malbergique de la loi salique);—*Machllyn* ou *Malin* (courbure de rivière, beaucoup d'îles) (1); — étonnant même qu'on ait oublié l'adjectif latin *malinus* (de poirier) ou un féminin irrégulier de notre qualificatif *malin*...

Evidemment, ce n'est pas là qu'il faut espérer trouver le lien incontestable (2), mais inexpliqué jusqu'ici, qui rattache toutes ces localités du nom de *Machelen* les unes aux autres, et peut-être aux divinités dont l'autel a été trouvé aux bords du Rhin. Ces déesses *Mahlinaehae* ne permettraient-elles pas d'attribuer tous nos *Machelen* à quelque tribu germane dont l'histoire n'a pas conservé le nom, mais dont les traces auraient été imprimées sur notre sol à l'aide des dénominations géographiques ?

Malgré la disposition en ligne presque droite (la 31<sup>e</sup> parallèle) des différents *Machelen* ou *Mechelen*, placés à peu près à une distance égale l'un de l'autre, il est difficile de les considérer comme des étapes de la route suivie par nos ancêtres, dès l'époque romaine, vers la contrée où s'élevèrent depuis les villes hanséatiques, et il est improbable qu'un habitant de l'un ou de l'autre *Mechelen* aurait, en

---

(1) ORILLIUS, l. cit.; WENDELINUS, *Leges Salicae illustratae*; HOEFFET et YPEY, cités par KREGLINGER, *Bulletin de la Commission centrale de statistique*, III, p. 222; BELLET, *Mémoires sur la langue celtique*, I, pp. 510 et 511; BORMANS, *Verlag over de verhandelingen novens de taekundige prysvraag*, p. 589; DE SMOEDT, *Mémoires de l'Académie roy. de Belgique*, XXIV (1850), p. 49; DE GORSWAEM, *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, VI, pp. 98 et 158; TORES, *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, VI (1870), p. 400, etc., etc.

(2) CH. GRANDGAGNAGE, *Mémoire* cité, pp. 72 et 75; *Id.*, *Vocabulaire des anciens noms des lieux*, etc., pp. 152 et 155, où il présente quelques considérations générales sur les noms de Malines, Mechelen, etc.; *Id.*; *Bulletin de l'Institut archéol. liég.*, III, p. 48

souvenir de son pays natal, transporté le culte de ses divinités locales sur les bords du Rhin; mais pourquoi l'inverse ne serait-il pas possible? On a déjà vu (1) que les congénères des Tungres émigrés, adorateurs de Viradethis, avaient conservé chez eux le culte de cette déesse : pourquoi de même les congénères d'une tribu ayant importé chez nous le nom de *Mechelen*, n'auraient-ils pas continué à adorer chez eux les déesses *Mahlinehae*? M. Habets, président de la Société archéologique du duché de Limbourg à *Maestricht* (dont le nom reviendra à l'article suivant), suggère, à ce propos, à l'auteur une idée bien simple et qui a échappé aux Allemands : ces *Mechlinenses* hypothétiques ne proviendraient-ils pas du *Mecklenburg* situé sur les bords de la Baltique, et dont le nom se retrouve encore dans une commune du duché de Brunswick (de même qu'en Westphalie on a un *Mecklenbeek*, aux environs de *Munster*)?

Il y aurait là de quoi rendre aux Allemands politesse pour politesse, et les uns et les autres nous pourrions avoir raison : le *Mecklenburg* et nos nombreux *Mechelen* auraient pour lien commun les *Matronae Mahlinehae*...

Au surplus, il n'y aurait là rien d'étonnant d'une manière absolue; car nous savons bien positivement par les *Acta Sanctorum* que les noms de nos communes de *Swereghem* et de *Swerezeele* sont dus à des colonies de Suèves (2).

---

(1) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 565; Cit. *ibid.* IX, p. 585, ce qui est dit à propos des *Matronae Cantrasteihiae*.

(2) DE BAST, *Recueil d'antiquités de la Flandre*, p. 169. Ce qui n'est cependant pas une raison de rechercher chez nous avec le président JEUVIN, des origines scandinavo-suévoïques (*Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, XIX, 5<sup>e</sup>, p. 489), surtout à propos d'un cimetière bien évidemment helgo-romain.

Quoi qu'il en soit, les indices à l'appui de l'opinion qui nous vient d'Allemagne sont trop sérieux pour être passés sous silence, et, provisoirement au moins, les *Matronae Mahlinehae* peuvent être comprises parmi les divinités de la Belgique, ou ayant des liens quelconques avec notre pays.

---

*Matres* MASANAE.

N<sup>o</sup> 555.      SIMPLEX . SEPLI  
EQVES A . ABER  
SING . COS  
MATRIBUS MA  
SANBVS SA  
CRVM . L . L . M

— Cologne (1).

(*Simplex Sepli.... eqves alae Frontonianae singularum cos.... Matribus Masanabus sacrum laetus libens merito.*)

M. Habets, déjà cité, que cette inscription a frappé, la signale en ces termes dans une lettre : « Je crois qu'il faut entendre par *Matres Masanae*, les *Matres* du pays de la Meuse et non du fleuve lui-même; car on ne connaît pas, à proprement parler, de *Matres* pour les fleuves. Il existe bien une inscription des *Matronae Nersihanae*, trouvée à Neerssen sur la Niers, petite rivière se jetant dans la Meuse près de Gennepe; mais elles ont emprunté leur nom à la contrée qui, aujourd'hui encore, porte le nom de *pays de la Niers*.

---

(1) BRAMBACH, n<sup>o</sup> 517.



« Ce serait de la même manière que le pays de la Meuse, en aval de Maestricht (au moyen âge *Masau*, *Masegau*, *Masaugau*, c'est-à-dire *Maasentland*), aurait donné son nom aux *Matres Masunae*, du nom thiois *Mus*, *Maes* que porte la Meuse (*Mosa* en latin, *Mouse* en wallon). L'inscription se rapporterait donc spécialement aux *Matronae* de la Meuse flamande ou même batave. »

Cette différence des dialectes à prononcer *Masa* et *Mosa* avait frappé Divaeus (1); il fait remarquer que les populations entre Louvain et la Meuse donnent à la syllabe *ae* un son approchant de *oe* : *woer*, *doer*, *Joe* pour *waer*, *daer*, *Ja*; *Moes*, pour *Maes* (2).

Ce serait la raison de la différence qui existe encore de nos jours entre le nom thiois *Maas*, conservé dans *Maeseyck*, *Maestricht*, et le nom wallon ou roman *Mose*, *Mouse*, *Meuse*, comme les diminutifs *Moselle*, *Pont à Mouzon* (en latin *Massipons*), *Mozomagum*, etc. (3). Cette différence dans la prononciation se serait déjà signalée à l'époque romaine, d'après les idiomes germaniques ou romans, entre les *Matres Masanae*, sur la rive droite de la Meuse, et la déesse du *flumen Mosa* (v. l'inscr. n° 55), sur la rive gauche.

---

(1) *Antiquitates Belgicae* (après l'*Itinerarium* d'ORTELIIUS et VIVIANUS, édit. de 1584), p. 57; cet auteur place le *Maestland* aux environs de Leide.

(2) Actuellement au moins, on rendrait plus exactement ces sons par *waer*, *daer*, *Ja*, *Maes*, manière de prononcer jusqu'à Bruxelles, les mots flamands correspondant à : où? la, oui, Meuse; à Liège, les noms propres *de Soer*, *Cloes*, se prononcent *de Saur*, *Claus*; Ph. DE HURGES, *MS* cite, fait remarquer que « les Liégeois disent *Mouse* ou *Mose* pour dire Meuse. »

(3) Cfr. chez l'*Anonyme de Ravenne*, p. 255 (édit. Pinder et Parthey), *Mosela*, *Musella*.

D'après Hubert Thomas (1), il faudrait même lire *Masaci* au lieu de *Marsaci*, dans certain passage de Tacite où cet historien parle d'un peuple voisin des Camifètes, chez lequel Labéon fit quelques incursions dans la guerre contre Civilis; il va jusqu'à retrouver le nom de ces *Masaci* dans celui de la ville de *Maseyck* (*Masacum*) ou certaine bourgade hollandaise du nom de *Masack*.

La forme *Masa*, pour le nom de la Meuse, se retrouve dans les diplômes du moyen âge (2).

Brambach lit ALAE FR pour A. AE ER, et préfère cette lecture à ALAFER (*Alae Aferorum*, c'est-à-dire *Aferum*). Si cette lecture doit être admise, l'indication de l'*Ala Frontoniana Tungrorum* est une présomption de plus en faveur de l'attribution des *Matres Masanae* aux contrées bordées par la Meuse; car déjà nous avons vu le *pagus Vellans* de la Gueldre fournir son contingent à un autre corps auxiliaire des Tungres, la *Coh. II Tungrorum*.

Cependant la qualité d'*equites singulares* (sorte de gardes du corps) (3) ne se rencontre dans aucune autre inscription pour des membres de l'*Ala Frontoniana*.

---

(1) *De Tungris et Eborombus* (après les *Antiq.* de DIVAELS, p. 118 : « *Hos (Marsacos) ego semper judicavi esse, qui non continentium profecto oppidum Maseck infra Trajectum superius, ut vocant, ad Mosam incolunt, licet in comitatu Horrensi atque Bathavia sit pagus hodie non exiguus nomine Masack.* » DIVAELS, p. 50, n'admet pas cette hypothèse des *Masaci*. V. sur le *Maseyck*, Ch. GRANGAGE, *Mémoire*, pp. 67, 105, 112; *Vocabulaire*, pp. 49 et 155.

(2) *Ann. Rudolf. Fuld.* ann. 311 : *Ann. Fuld.* p. 5, ann. 871, 879. Voir du reste *passim* dans les tables de PERYZ, *Monum. germ. hist.* (Scriptores.)

(3) V. sur les *Equites singulares*, *Annali dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, 1850, pp. 7 et suiv.

*Dea NEMETONA*

D'après d'anciennes traditions, la ville de Namur aurait porté autrefois le nom de *Nemetocenna* (1); le nom de *Naimette* (2) est celui d'un quartier de la ville de Liège; cela permet d'indiquer un rapprochement plus ou moins direct entre ces deux noms et celui de la déesse dont font mention les deux inscriptions suivantes où *Nemetona* est associée à *Mars* :

PEREGRINVS || SECVNDI FIL . CIVIS TREVER . DVNCETIO  
(*leucetio?*) || MARTI . ET NEMETONAE || V . S . L . M

— Walcot (Angleterre) (3).

MARTI . ET NEMETO || NAE || SILVIN IVSTVS || ET . DVBITATVS  
|| V . S . L . L . P

— Environs de Spire (4).

Mais il paraît aujourd'hui démontré que ce rapproche-

---

(1) Alf. MAURY, l. cit., p. 24, note 2; J. BORGNET, *Annales de la Société archéologique de Namur*, II, pp. 125, 128, 129. Cf. HERMANN, *Revue de la Numismatique belge*, 4<sup>e</sup> série, II, p. 51.

(2) *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, VII, p. 515.

(3) ORELLI, n<sup>o</sup> 5898.

(4) *Id.*, n<sup>o</sup> 5904. V. aussi sur ces inscriptions. *Jahrbücher, etc., im Rheinlande*, II, 121; XVII, p. 77; consulter sur cette déesse *Nemetona*, Alf. MAURY, l. cit., p. 24, qui cite encore un *Deus nemestrius*, d'après ARNOËT, *Adversus gentes*, IV, 7 (édit. MIGNE, V, col. 1016).

ment, qui s'applique également à différents noms de lieux et de peuples : *Augustonemetum* (Clermont, Puy-de-Dôme), *Nemetacum* (Arras), *civitas Nemetum* (Spire), *Vernetum* (en Angleterre), *Tasinemetum* (en Bavière), dérive d'un nom commun qui aurait signifié forêt (1).

Tout n'est pas fable dans les vieilles chroniques; il s'agit seulement de les épurer (2) : avec la prétendue arrivée des Némètes, qui auraient donné le nom de *Nemetocenna* à l'ancien Namur, coïncide assez exactement l'invasion des *Teutons* (compagnons des Cimbres), dont les Aduatiques étaient l'arrière-garde (3); ceux-ci, Germains d'origine, n'appartenaient-ils pas aux contrées rhénanes, comme les inscriptions de *Nemetona*, l'une dédiée par un Trévère, l'autre trouvée à Spire? N'est-ce pas précisément cette contrée rhénane qui a encore été le berceau des Tungres, et plus tard des Franks (4)?

Toutes questions qu'on se borne ici à indiquer.

---

(1) « *De sacris silvarum quae nimidas vocant.* » Capitulaire de Carloman de l'année 747.

(2) « A ces légendes merveilleuses, dit à ce propos M. J. BORGNET, l. cit., p. 28, se mêle parfois, comme un souvenir, une vague réminiscence des événements historiques. » Un auteur belge, M. GOSL. VAN DER ELST, a, dans plusieurs écrits intéressants (V. notamment *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, II<sup>e</sup> série, III, pp. 262, 336), pris à tâche, et souvent avec succès, de dégager le fond vrai des vieilles légendes. Même dans Jacques DE GUYSE, où il y a tant de faux, tout ne l'est pas, comme l'a très-bien fait observer RAYNOUARD (*Journal des savants*, 1851, p. 386).

(3) V. à ce sujet une notice de l'auteur du présent article, insérée dans le *Bull. de l'Inst. archéol. liéq.*, VIII, p. 545, sous le titre de ADUATICUS, ADUATICA, ADUACUTUM.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 567.

## DĀ NERVINI

N° 554.

NERVINIꜛ  
 C. IVL. TERTIVS  
 V. S. L. M

— Bavay (1).

( *Nervinis Caius Julius Tertius votum solvit lubens merito.* )

Cette inscription qui provient du cabinet du comte de Caylus, se trouve aujourd'hui, avec les autres antiquités de ce cabinet, à la Bibliothèque nationale de Paris.

Bavay était, sinon la capitale des Nerviens, au moins une de leurs villes principales; elle est même indiquée spécialement sur la carte de Peutinger par le nom de BACA CONERVIO, c'est-à-dire *Bayacum* ou *Bavacum Nerviorum*. Elle est bien certainement une des localités où ce peuple dut élever des autels à ses divinités protectrices (2).

Le comte de Caylus décrit l'inscription : elle est en un bloc de marbre blanc, et on voit sur chacune des épaisseurs un ornement non spécifié, mais qui n'est autre chose qu'un épi, emblème sans doute de l'agriculture à laquelle présidaient les divinités portant ce nom de Nerviennes.

(1) DE CAYLUS, II, pl. CXXVIII, p. 595 (antiquités provenant de Bavay); GÉRARD, MS. 59, p. 175; DE BAST, 2<sup>e</sup> suppl., p. 51; PIÉRARD, *Excursion archéologique et historique sur le chemin de fer de Saint-Quentin à Mauberge*, p. 140; LEBEAU, dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, N. série, V, p. 141; SCHAYES, *La Belgique*, etc., II, p. 421.

(2) Hub. THOMAS, *De Tungris*, etc., p. 158, dit que le nom germanique de Bavay est *Belgau*.

Les caractères de l'inscription, ajoute de Caylus, ne peuvent être plus beaux; ils sont des meilleurs temps des Romains, et la situation de Bavay, par rapport aux arts, ferait croire qu'on ne peut les attribuer qu'au temps de Trajan.

L'inscription, on le remarquera, porte à la dernière syllabe de *Nervinis* un I majuscule dépassant les dimensions des autres caractères. Cette circonstance n'indique pas nécessairement qu'il s'agisse d'un double n; car on semble d'accord aujourd'hui pour considérer ces lettres plus grandes comme dues parfois au caprice de l'ouvrier, parfois aussi à l'accentuation plus forte de la syllabe à laquelle appartient la lettre majuscule.

Il était très-possible qu'une accolade de lettres eût échappé au comte de Caylus, et que l'inscription contiut dans la première partie du deuxième N une barre transversale pour indiquer un A.

Dans cette hypothèse, au lieu de *Nervinis*, il eût fallu lire *Nervianis*, et on pouvait, avec quelque vraisemblance, rattacher désormais aux Nerviens non-seulement les inscriptions de la *Coh. I Nerviana Germanorum*, mais encore celles de la *colonia Nerviana* d'Afrique dont il a déjà été parlé (1).

C'était donc un point à vérifier de très-près. Croyant l'inscription du comte de Caylus au musée du Louvre, l'auteur du présent article s'adressa à M. de Longpérier, conservateur de ce musée, qui voulut bien se charger de faire faire la vérification, à la suite de laquelle on découvrit l'inscription

---

(1) Voir ci-dessus, VII, p. 125, et IX, p. 271.

dans le magasin de la Bibliothèque de la rue Richelieu (1), et on constata l'absence complète de tout trait, et même de toute apparence de trait quelconque, dans la lettre N.

On se trouve donc positivement devant le nom *Nervinis* ou *Nerviniis*, nom que portaient les génies ou les *Matres* des Nerviens.

Si cette inscription est d'une authenticité incontestable, il est loin d'en être de même de la suivante :

PLVTONI NERVIANIO ET PROSERPINAE || NERVIANIAE SACRVM  
KAL . IVN . || L . D . D . D . AMITERNENS . || M . AVRELIO ET  
L . AELIANO . COSS . || NERVIANIA OLYMPVSA SACERDOS P . D .  
|| ET NERVIANIVS FEROX HIEROPHANTA || HECATAE V . S . L . M

— Localité non désignée (2).

Reinesius croit que cette famille *Nerviana*, qui avait donné son nom au Pluton et à la Proserpine adorés par elle, provient de *Nervia* (de la Nervie?), d'où serait également originaire certain *M. Nervius*, édile mentionné sur une liste de magistrats de l'an 725 de Rome (3).

Mais il y a bien des motifs, semble-t-il, de contester l'authenticité de cette inscription, à raison des anomalies nombreuses qu'elle présente, et de la parenté qu'elle décèle avec le *Nervianus ferox* de l'inscription dont il a été fait mention ci-dessus (4).

---

(1) *L'Indépendance* du 24 février 1869 nous apprend que quelque temps après ladite recherche, qui a peut-être appelé l'attention sur ces antiques, les pierres tumulaires de la Bibliothèque impériale ont été disposées en rangées dans les jardins.

(2) REINESIUS, p. 218, cl. 1, n° 254 ; d'après PIBRO LIORI.

(3) Voir ce qui en est dit *Bull. des comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 277.

(4) *Ibid.*, p. 275.

Donc passons outre.

---

*Dea* SUNUXSALIS

Aux Sunuques se rapportent très-probablement les inscriptions suivantes, tant à raison de leur vocable que de la contrée où elles ont été trouvées, contrée voisine du pays des Sunuques :

N° 555.

D E A  
... VNVSALL  
V O L E R I V S  
P V S I N N I O N I  
E T Q V I N T I N I  
T T I E T

— Embken (cercle de Düren, arrondissement d'Aix-la-Chapelle) (1).

(*Deae Sunuqsalli Volerius Pusinnioni filius et Quintinius . . . .*)

N° 556.

§ DEAE §  
SVNVXSALI  
VLPivs. HVN<sup>1</sup>  
CIVS.V.S.L.M

— Eeschweiler (cercle d'Aix-la-Chapelle) (2).

---

(1) OVERBECK, *Katalog*, p. 75, n° 15; OBELI (contin. par HENZEN), n° 5925, qui indique Zulpich comme lieu de la trouvaille; *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*. XI, p. 45 et 172; XVII, p. 172; XXV, p. 18; XXIX-XXX, p. 85; BRAMBACH, n° 569.

(2) *Jahresbericht des Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier*, 1856, pp. 50-51; *Jahrbücher* cités, XXV, p. 19; XXVI, p. 117; XXIX-XXX, p. 85; BRAMBACH, n° 655.



( *Deae Sunuæsalî Ulpîus Hunicius votum solvit lubens merito.* )

L'attribution est beaucoup plus hypothétique en ce qui concerne l'inscription suivante :

DEÆ VNCLÆ || QVINTINVS || QVINTINIANVS || QVINTVS || CANDIDVS.

— Juliers, Prusse rhénane (1).

( *Deae Sunciae (?) Quintinus Quintinianus et Quintus Candidus.* )

Le lieu où l'inscription a été découverte est, comme pour l'inscription n° 526 (2), le pays de Juliers ; c'est un motif pour Hagenbuch (5) de croire que notre monument pourrait bien appartenir à une localité rhénane du nom de *Zons* ; or, une fois cette hypothèse admise, il est fort vraisemblable que *Zons* et *Suncia* appartiennent au pays des Sunuques.

Malheureusement, la perte de cette inscription ne permet pas d'y retrouver les traces de la lettre hypothétique S qu'on est obligé de suppléer au commencement du nom de la déesse.

Arnobé (4), apologiste chrétien du III<sup>e</sup> siècle, cite du reste une déesse *Unxia*.

---

(1) ORELLI, n° 2070 ; *Jahrbücher* cités, XVII, 184 ; BRAMBACH, n° 2070.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 278.

(3) Chez ORELLI, *l. cit.*

(4) *Adv. gentes*, III, 25 (éd. MIGNE, V, col. 972) : « *Umtrouibus superest Unxia, cingulorum Cuxia, etc.* »

*Genius* TURNACENSIVM.

GENIO TVRNACESIV

— Musée du Louvre (1).

Cette inscription est un *graffitto* en écriture cursive, sur un vase provenant du cabinet du chevalier Durand, acquis en 1825, par Charles X, pour le musée du Louvre (2).

Le vase lui-même, dont les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* ont donné le dessin, est d'une authenticité incontestable : c'est un vase en terre samienne à couvercle rouge, orné de feuilles de lotus ou de lierre en relief avec enroulements.

Mais si le vase n'est pas suspect, il n'en est pas de même de l'inscription.

Cette trace du culte voué par les Tournaisiens de l'époque romaine, à leur Génie tutélaire, avait passé inaperçue et aux yeux du chevalier Durand qui n'en fit aucune mention dans son catalogue manuscrit, et à ceux des directeurs du musée du Louvre, depuis 1825 jusqu'en 1852. A cette dernière époque seulement, le *graffitto* se révéla à M. de Longpérier,

---

(1) MM. DE LONGPÉRIER et ROULEZ dans les *Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, XIX, 2<sup>e</sup>, pp. 592 et suiv. avec une planche (v. aussi 5<sup>e</sup>, p. 154); voy. encore R. SMITH, *Collectanea antiqua*, III, pl. XXXI; BURCH, *History of ancient pottery*, II, pp. 445; WALTERS, *Revue trimestrielle*, 2<sup>e</sup> série, XIII, p. 17.

(2) V. à ce sujet DE LONGPÉRIER, *l. cit.*, et DE FÉRUSSAC, *Bulletin des sciences historiques* (Antiquité, philologie, III, 1825, p. 151). L'acquisition de Charles X doit n'avoir pas compris tout le cabinet DURAND; car nous voyons celui-ci reparaitre en 1856, époque où le baron DE WITTE dressa la *Description des antiquités et objets d'art qui composent le cabinet de feu M. le chevalier DURAND*, et où il parle, p. III, de la dispersion prochaine en différentes mains de cette collection, dispersion dont le *Journal des Savants* de 1857, p. 48, fait part comme d'un fait récemment consommé.

conservateur des antiques dudit musée : « Je suis porté à croire, dit-il, que cette inscription n'avait pas été étudiée, qu'on l'avait considérée comme déparant le vase, et que c'est pour cette raison que le monument avait été relégué au fond d'une armoire, où je l'ai trouvé, en faisant un rangement nouveau et complet de tous les vases que possède notre musée (1). »

Cette déclaration met parfaitement M. de Longpérier hors de cause; mais reste l'hypothèse d'un faux, fût-ce dans un but de simple mystification, qui se serait accompli peut-être même pendant (chose certes difficile, mais non absolument impossible) que l'inscription faisait déjà partie des diverses collections où il a passé.

Il est vrai que l'inscription est faite en caractères tracés à la manière romaine; mais, s'il y a faux, cela prouve uniquement qu'il a été commis avec habileté par une personne entendue : tous les faussaires ne s'y prennent pas d'une façon aussi maladroite que celui de Nennig, dont la fraude a été rendue évidente par la minutieuse « vérification d'écriture » opérée par Mommsen (2). Puis, les caractères cursifs, desquels se constitue notre inscription, sont moins réguliers que l'écriture épigraphique, et les traits les plus légèrement tracés seront à la fois les plus propres à atteindre l'imitation et les moins sujets à subir un contrôle efficace : pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir la nombreuse

---

(1) *L. cit.*, p. 596.

(2) *Monatsberichte der Königlich preussischen Academie der Wissenschaften zu Berlin*, 1868, p. 62. Voir la controverse à ce sujet dans les *Jahrbücher, etc., im Rheinlande*, XLVI, pp. 61-101; XLVII-XLVIII, p. 199; XLIX, pp. 1 et 179.

liste des *graffiti* de Pompéi, classés par Zaugemeister (1) parmi les *inscripciones spuriae*; quelques-unes de celle-ci reproduites en *fac-simile*, sont au moins aussi habilement faites que l'inscription du Louvre.

Voici, maintenant, ce qui donne lieu au doute :

Les dédicaces sur vases de terre cuite, on le démontrera plus loin, se rencontrent bien quelquefois; mais à l'époque de la fraude soupçonnée, cette circonstance était loin d'être notoire, car lorsque MM. de Longpérier et Roulez cherchèrent des exemples analogues à citer à l'appui de l'authenticité de l'inscription en question, ils ne trouvèrent que des vases de métal, des poids, des lampes; c'est à peine s'ils mentionnent, sur vases de terre cuite, des *graffiti* comme *Paternus Catuganis* ou *...tusco*, où il est difficile, sinon impossible, de reconnaître des dédicaces.

Puisque des savants, des membres d'académies, n'avaient pas sous la main un ensemble de points de comparaison, on ne peut admettre plus de science chez le faussaire supposé. C'est donc ailleurs qu'il faut rechercher ce qui a pu lui donner l'idée de choisir un vase de poterie, et de poterie *samienne*, pour y inscrire son ex-voto

A un moment donné, on a vu apparaître des *graffiti* sur poterie samienne; voici textuellement ce que dit à ce sujet M. Hagemans (2) qui nous montre, pour ainsi dire en flagrant délit, les fabricateurs de *graffiti*, quand il nous dit :

---

(1) *Corpus inscriptionum latinarum* (Cons. et auct. Acad. reg. boruss.); IV, *Inscriptiones parietariae pompeianae, herculanenses, stabiannae*, edid. CAR. ZANGEMEISTER, *Accedunt Vasorum fictilium ex eisdem oppidis erutorum inscriptiones*, edid. RICH. SCHOENE, Berlin, 1871, p. 57.

(2) *En cabinet d'amateur*, p. 414.

« Il arrive, mais très - rarement, que sur les vases de terre samienne se trouve un nom gravé à la pointe après la cuisson ; il est probable que c'est alors le nom du propriétaire du vase, ou l'œuvre moderne d'un faussaire qui a cru ainsi donner plus de valeur à l'objet mis en vente. »

Or l'occasion de cette sorte de faux ne serait-elle pas ce vers de Plaute si souvent cité :

Ad rem divinam quibus est opus samius vasis utitur.

Pendant très-longtemps on a traduit ce vers comme voici : « Pour le culte, on fait usage des vases de terre samienne dont on a besoin. »

Ce *on* venait fort à propos pour donner une apparence de généralité à la prétendue règle ; aussi tout le monde déclarait-il à l'envi que les vases de terre samienne étaient spécialement réservés aux usages du culte. Cette erreur, qui datait de deux siècles, avait tellement cours qu'on la retrouve de nos jours jusque dans les ouvrages modernes si estimés de Brongniart et de Caumont.

Évidemment, s'il y a eu faux, et ceci en donne fortement le soupçon, l'inscription religieuse en l'honneur du Génie des Tournaisiens devait être gravée de préférence sur un vase semblable.

Or, c'est tout récemment (1) qu'on a songé à produire le texte même de Plaute, et Plaute parle spécialement d'un vieil avare qui se garde bien, comme ceux de son rang et de sa fortune, de sacrifier dans des vases précieux, mais qui

---

(1) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXIII (2<sup>e</sup> série, III, 1867, p. 8. Voy. aussi *Bull. des Comm. roy.*, etc., III (1864), p. 525.

fait emploi de simples vases samiens, de peur que son dieu ne les lui enlève :

*Ne ipse acinus subripiat.*

Tel est, en effet, le commencement du vers suivant, lequel spécialise le verbe *utitur*, en lui ôtant le caractère impersonnel et général : *on se sert*, qu'on lui avait à tort attribué, pour lui donner un sujet déterminé, et transformer ainsi la prétendue règle en véritable exception.

Le *graffitto* du Louvre concorde si bien avec l'erreur commune qu'il y a lieu de soupçonner celle-ci d'avoir engendré l'idée d'inscrire sur un vase samien, outre les *graffitti* signalés par M. Hagemans, un *graffitto* religieux, et d'autant plus curieux.

Il y a lieu, à raison de ce doute, de reprendre à nouveau la discussion à laquelle, dès le principe, la découverte de M. de Longpérier a donné naissance ; cela est même indispensable, car parmi les arguments produits en 1852, il en est dont la base scientifique s'est complètement écroulée depuis.

C'est ainsi, d'abord, qu'il ne peut plus être question aujourd'hui de présenter comme tournaisiennes les monnaies gauloises à la légende *ovraxcos*. Malgré les efforts suprêmes de MM. de Witte et de Nédouchel (1), derniers champions de cette thèse, il est désormais acquis aujourd'hui à la science

---

(1) *Revue de la Numismatique belge*, 4<sup>e</sup> série, IV, p. 145, et IV<sup>e</sup> série, II, p. 597, et III, p. 285. P. 591, se trouve, à la suite de l'article de M. le comte DE NÉDOUCHEL, cette réserve significative : « La Commission directrice de la *Revue* croit devoir faire remarquer qu'en laissant aux auteurs la liberté entière de leurs opinions, elle n'entend nullement les adopter ni en partager la responsabilité. »

numismatique que ces monnaies (les authentiques, bien entendu) n'appartiennent pas à la Belgique (1). — On était allé dans cette discussion jusqu'à argumenter de ces *dyxacos* en faveur de l'authenticité de l'inscription *Genio Turnacesiu*, et celle-ci, à son tour, était érigée à l'état de preuve à l'appui du caractère autochtone des *dyxacos* (2), réciprocity dont deux éléments aussi problématiques l'un que l'autre forment les bases chancelantes !

C'est ainsi que l'on ne peut plus argumenter non plus aujourd'hui, comme on l'a fait alors, des inscriptions sur terre cuite de Rheinzabern avec la légende *SILVANO TETEO SERVUS FITACIT EX VOTOR*. Voici ce qui est désormais acquis : les inscriptions de Rheinzabern sont dues à un individu du nom de Kaufmann qui, après avoir tiré de cette localité bien des antiques véritables, et trouvant le commerce lucratif, s'ingénia à en fabriquer lui-même et acquit, dans cette fabrication, un certain talent d'imitation. Malheureusement pour lui, un terme ne devait pas tarder à être mis à la fraude, à raison de la multiplicité (3) des mêmes inscriptions

---

(1) *Revue numismatique* (française), 1867-1868 ; *Revue archéologique*, nouv. série, X<sup>e</sup> année, II (février 1869), p. 87.

Cette opinion avait déjà été soutenue dans notre pays par SCHAYES, *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XVIII (1851), 1<sup>o</sup> p. 659. Voir aussi XIX, 1<sup>o</sup> p. 715 ; 2<sup>o</sup> p. 419 ; XX, 1<sup>o</sup> p. 122 ; JOLY, *Collection scientifique de Belgique*, p. 17.

(2) M. DE WITTE, *Revue numism. belge*, II<sup>e</sup> série, IV, pp. 453 et 462.

(3) *Jahrbücher, etc., im Rheintale*, XVIII (1856), pp. 96 et 97 ; qui citent KLEIN comme s'étant, depuis plusieurs années, douté de la fraude : *Dr Klein in Mainz hat schon vor mehreren Jahren Zweifel an dieser fast fabrikmässig angebrachten Inschrift geäußert, und je mehr die Anzahl dieser Inschriften wächst, um so gegründetere werden diese Zweifel, etc.* 85, aussi *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, I (1856-1857), pp. 62, 117, 125, 126 ; II (1858), p. 522 ; HADAMANS, *Un cabinet d'amateur*, pp. 245 et suiv.

dédicatoires sorties du même moule (moulées ! des inscriptions votives, tout ce qu'il y a de plus spécial!) (1). Mommsen et Brambach ont définitivement classé ces prétendues inscriptions de Rheinzabern parmi les apocryphes (2), et on ne parle plus aujourd'hui des fabricats de Kaufmann, que pour sourire de la crédulité des collectionneurs et même des savants, trop longtemps dupes de ses supercheries.

C'est ainsi encore qu'il y a lieu de repousser l'argument tiré par M. Roulez (3), du fait que le culte des génies locaux ne se serait répandu dans l'empire romain qu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle.

Ceci mérite un instant d'arrêt.

Le but de l'argumentation de M. Roulez est sans doute de faire concorder l'inscription avec l'âge apparent, mais du reste discutable, de la poterie sur laquelle elle est gravée, et avec l'époque approximative où la localité de *Turnacum*, mentionnée dans les Itinéraires et Notices de l'Empire (4), apparaît dans l'histoire.

---

(1) AUG. Bull. d'Alsace, l. cit., ne connaît, en fait de produits de Kaufmann, que des inscriptions non moulées; mais M. DE LONGPÉRIER, Bull. Acad. de Belg., l. cit., en cite de moulées, et un des motifs se trouve, au surplus, mentionné, comme existant, par les Publications de la Soc. pour la rech. et la cons. des mon. hist. dans le gr.-duché de Luxembourg, X, p. 217.

(2) OBELLI (contin. par HENZEN), III, p. 130, n<sup>o</sup> 5754, en note, rapporte à propos de ces inscriptions : SILVANO TETEO, etc., cette réflexion du célèbre MOMMSEN : « *Caveendum est cum emptoribus tum antiquariis ne decipiantur promeritalibus his fictiliis Tabernarum Rhenanarum* (Rheinzabern); » BRAMBACH, p. 565, n<sup>os</sup> 45 et suiv., les range sous la rubrique VII. *Inscriptiones spuriae*.

(3) Qui cite à ce propos LIESCH, *Centralmuseum*, I, p. 4 et suiv., et sa propre notice dans les *Jahrbücher*, etc., im *Rheinlande*, XI, pp. 75 et suiv.

(4) REFFS, *Libellus provinciarum romanarum : civitas Tornacensium*; Hin. d'Antonin (DE FORTIA D'UREAN, pp. 112, 115) : *Tornacum*; Table de PEUTINGER (ibid., p. 251) : *Turneo*; *Notitia dignitatum occid.*, p. 81, édit. BÖCKING : *Præpositus numeris Tornacensium* (ou *Tornacensium*) *Lemannis*; *ibid.*, p. 49 : *Procurator Gemacii Tornacensis Belgicarum primæ*.



Mais cette assertion ne peut guère se maintenir.

Remontons le cours des âges et démontrons qu'avant la fin du 1<sup>r</sup> siècle, et même en laissant le 1<sup>r</sup> siècle complètement de côté, le culte des génies locaux existait partout où Rome étendait son empire.

Les inscriptions font mention (indépendamment du génie du peuple romain lui-même) :

1<sup>o</sup> Du génie de *Cliviae*, Clèves (inscription du 1<sup>er</sup> siècle, et même, d'après Binard de la Bastie, du temps d'Auguste ou de la République) (1) ;

2<sup>o</sup> Des génies de *Stabiae* (2) et d'*Herculanum* (3) (inscriptions auxquelles l'enfouissement de ces deux villes sous la lave du Vésuve, en l'an 79, donne date certaine) ;

3<sup>o</sup> Du génie de *Puteoli* (consulat de Q. Volusius Saturninus et P. Cornelius Scipio, en l'an 56) (4) ;

4<sup>o</sup> Du génie d'*Interamnae* (consulat de C. Domitius Ahenobarbus, qui obtint les fasces en l'an 52 avec M. Furius Camillus Scribonianus) (5).

Etc., etc.

Et faut-il s'étonner que Servius fasse remonter à l'antiquité (6) le culte des génies locaux, quand Rome, encore en

---

(1) MURATORI, *Proleg.*, p. 161; GRUTER, 9, 1; ORELLI, n<sup>o</sup> 185.

(2) DE FÉRUSAC, *Bull. scienc. hist.*, VIII (août 1827), p. 152; ORELLI, n<sup>o</sup> 4908.

(3) MOMMSEN, *Inscriptiones regni neapolitani*, n<sup>o</sup> 2588; ORELLI (contit. par HENZEN), n<sup>o</sup> 1159.

(4) MOMMSEN, *Inscriptiones latinae antiquissimae ad Caesaris mortem*, n<sup>o</sup> 5406; GRUTER, 9, 4; ORELLI (contit. par HENZEN), n<sup>o</sup> 5406; MOMMSEN range encore, n<sup>o</sup> 1553, parmi les inscriptions antérieures à César une dédicace au génie de Carthage.

(5) GRUTER, 115, 2; ORELLI, n<sup>o</sup> 689.

(6) *Ad Georg.*, I, 502 : « *Genium dicebant antiqui naturalem deum uniuscujusque loci vel rei aut hominis.* »

germe, pour ainsi dire, les connaissait déjà : n'avons-nous pas en effet un *genius loci* dans l'Énéide (1), un génie local adoré par Énée et ses compagnons, les ancêtres des Romains ?

Dernière objection : l'inscription *Genio Turnacesiu* fût-elle authentique, pourquoi l'appliquer au Tournay belge, plutôt qu'aux nombreuses localités du même nom existant en France, dans les départements de l'Eure, de l'Orne, du Calvados, de la Marne, de la Drôme, des Hautes-Pyrénées, dont l'une est désignée par la légende *TURNACO* des monnaies mérovingiennes, bien distincte du *TURNACO* des mêmes monnaies (2).

Cependant une cause ne doit pas être considérée comme perdue par cela seul qu'elle est défendue d'une manière insuffisante. Complétons, autant que possible, cette défense, en citant quelques inscriptions du même genre que celle du Génie des Tournaisiens.

Mais écartons les inscriptions votives sur lampes, poids, vases ou plaques de métal, inscriptions ayant leur raison d'être spéciale; elles ne présentent avec notre *graffitto* qu'une analogie éloignée, et doivent être laissées de côté.

Voici une série de dédicaces, gravées après la cuisson ou peintes, sur des vases de terre cuite :

1<sup>o</sup> La haute antiquité nous présente d'abord les vases portant le mot *pocolom* après les noms des divinités *Coerae*,

---

(1) *Incertus genius loci, famulante parentis*  
Esse putat...

*Aen.*, V, 95.

2) *QUEBERNAT, l. cit.*, p. 150.

*Keri, Lavirnai, Volcani, Aecetiai, Saithurni, Salutes, Belolai, Aisclopi* (1).

Nous avons ensuite les vases portant les inscriptions suivantes :

- 2° *Apollini*, musée de Liège (2);
- 5° *Deo Marti mil et Miurcuri Mani*, à Baden (Suisse) (5);
- 4° *Mercurio Cissonio*, à Heddernheim (4);
- 3° *Mercurio sacrum Marti*, musée de Darmstadt (3);
- 6° *Deo Mercurio*, cabinet de M. Trollope, de Lincoln (6);
- 7° *Mercuri* musée de Trèves (7);
- 8° *Deo invicto*, deux fois au musée de Gap (8) et une fois

---

(1) RITSCHLIUS, *Corpus inscriptionum latinarum, editum consilio et auctoritate Academiae litterarum regiae Borussiae. Priscæ latinitatis monumenta epigraphica*, pl. X, fig. A à E, pl. XI, fig. 6; MÖMSEN, *Inscriptiones latine antiquissimæ*, p. 25; *Jahrbücher*, etc., in *Rheinlande*, XIII, p. 114; XX, p. 178; GERHARD, *Archæologische Denkmäler*, 1868, pp. 46 et 47; *Rheinisches Museum*, XXI (1866), p. 296; HAGEMANS, *Un cabinet d'amateur*, p. 517; O. MÜLLER, *Manuel d'archéologie*, trad. par NICARD, § 179. La *Revue numismatique* (française), 1865, p. 164, parle des nombreuses variantes qui ont été publiées de ces *pecolom* avec un nom de divinité. La dernière *Aisclopi pecolom* est donnée à la p. 514 de l'ouvrage tout récent : *Corpus inscriptionum latinarum antiquioris ævi*, etc., cura et studio ARDANTIS FABRETTI, Turin, 1867 (dédié au baron DE WHITE, d'Anvers).

(2) *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, M. PALLIER, d'Aix, a possédé un flacon en terre samienne dédié à Apollon, avec une inscription en vers latins à demi effacée, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, VII, p. LXXVII.

(5) REINESIUS, p. 120; ORELLI, n° 458. D'après les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft für vaterländische Alterthümer in Zürich*, 1865, pl. XIV, et p. 158, le vase avec l'inscription *Mercurii Mani* fait partie de la vaisselle d'argent trouvée à Wettingen. V. aussi REINESIUS, *l. cit.*

(4) BRAMBACH, n° 275.

(3) *Id.*, n° 29 (d'après les *Römische Inschriften von Mittelrhein*, Ann. Nassov., VIII, 563 à 585; BRAMBACH la considère comme suspecte.

(6) BIRCH, *History of ancient pottery*, II, p. 415.

(7) *Jahrbücher*, etc., in *Rheinlande*, XVI, p. 67.

(8) *Mémoires Antiq. France*, VII (1826), p. LXXVI. V. aussi MILLIN, *Voyage dans les départements du midi de la France*, IV, p. 174 (fontes de la Bastie (Mont-Saléon, Hautes-Alpes).

(double emploi?) dans la collection Pourtalès, indiqué comme venant de Trèves (1);

9° *Silvano sacrum* à Rome (2);

10° *Tarkno Vosseno*, musée de Catajo (5);

11° *Herculi Sancto*, sur un objet en forme de vase, trouvé à Casino (4).

Etc., etc. (5).

En résumé, il n'est pas absolument impossible que l'inscription du Louvre ait été faite anciennement; mais il y a lieu d'en douter sérieusement et de ne pas accueillir définitivement cette inscription comme un document authentique pour l'histoire de notre pays; le Génie des Tournaisiens ne prendra donc pas place dans la série des divinités belges ou relatives à la Belgique.

Liège, janvier 1871.

H. SCHUERMANS.

(1) *Vente de la galerie POUTALÈS; Catalogue des objets d'art*, etc. (6 février 1865), p. 152, n° 905.

(2) MURATORI, 67, 5; GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Arts et métiers des anciens*, pl. 3, lig. 10.

(3) KUHN et SCHLEICHER, *Beiträge zur vergleichenden Sprachforschung*, III, p. 171. V. ibid., p. 161, une autre inscription, que l'on croit dédicatoire, sur un vase.

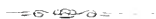
(4) MS., n° 1547 et suiv. de LUCIUS TORRENTIS, à la Bibliothèque royale, p. LXXVI.

(5) NOUËMBERT DE FÉRUSSAC, III, p. 55, d'après les *Annales du Département du Pays-de-Dome*, 1823, p. 250; *Gedachte Anzeigen, herausgegeben von Mitgliedern der K. Bayer. Akademie der Wissenschaften*, I (Philos.-Philol. Classe). Juillet à décembre 1855, p. 127.

# TRÉSOR ARTISTIQUE

DE LA

COLLÉGIALE DE SAINTE-GUDULE, A BRUXELLES.



## AVANT-PROPOS.

Nous ne connaissons aucun document qui puisse nous renseigner sur l'origine, l'aspect et les particularités historiques de l'église primitive de Saint-Michel sur la colline. Si l'on s'en rapportait à un diplôme de l'empereur Othon I<sup>er</sup>, daté de 966 et relatant des donations faites à l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Nivelles, nous serions autorisés à admettre, qu'à cette époque déjà il existait, à Bruxelles, une église-mère, *ecclesiam matriciam*, dénomination qui, tout en insinuant l'existence de deux ou de plusieurs églises, ne permet pas de la confondre avec celle de Saint-Géry, construite par Charles, duc de Brabant, entre les deux bras de la Senne, et désignée, même après sa reconstruction, sous le nom *d'ecclésiola*, ou de petite église; mais la désignation plus ou moins vague *Bruoeselle*, attribuée à la ville, et principalement la dénomination de *Brania*, accordée à la Senne, ne laissent pas de faire concevoir certains doutes sur la dé-

termination exacte du lieu. Quoi qu'il en soit, on ne saurait raisonnablement contester l'existence d'une église construite sur le mont Saint-Michel et dédiée à l'archange, antérieurement au règne de Lambert I<sup>er</sup> et à celui de son fils, Lambert Baldéric.

Ce fut dans l'église de Saint-Géry, dont nous venons de parler, que le duc Charles fit transporter, le 6 juillet 976, le corps de sainte Gudule, restitué au monastère de Moorsel, après l'invasion des Hongres ou des Danois, que l'on désigne ordinairement sous le nom générique de Normands. Cette précieuse dépouille y fut conservée et honorée jusqu'au temps de Lambert II, surnommé Baldéric. Ce prince inspiré par sa dévotion envers la sainte fille de Pépin, à laquelle il se rattachait par les liens du sang, fit construire une nouvelle église sur le mont Saint-Michel et, de l'avis de Gerard, alors évêque de Cambrai, qui la dédia en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de saint Michel, y fit solennellement transporter, le 16 novembre 1047, les restes de la sainte, qu'il jugeait ne pas être assez honorée dans l'église de Saint-Géry. Ce fut à la suite de cette nouvelle translation, que, pour désigner l'église, on adjoignit le nom de la vierge à celui de l'archange, bien que, dès lors déjà, elle fut souvent désignée de préférence sous le nom de sainte Gudule.

Le prince Balderic, de concert avec sa femme Ode, fille de Gothelon, insitua, en même temps, dans cette nouvelle église, un collège de douze chanoines, dont il se réserva la collation et les prébendes; il lui affecta en outre les possessions de l'ancienne église de Saint-Géry et lui accorda des privilèges et des immunités considérables, le tout sous les peines les plus sévères pour les contrevenants.

C'est donc un diplôme de 1047 qui élève l'histoire légendaire de l'église de Sainte-Gudule. Il n'existe plus rien aujourd'hui de la primitive église de Saint-Michel, dont, au rapport de l'historien Wazet, on voyait encore des restes au siècle dernier, non plus que de celle construite et dotée par le duc Lambert Baldéric. Quelques auteurs ont avancé que le chœur actuel et ses collatéraux sont un reste de ce dernier édifice ; mais un simple examen basé sur des arguments certains, que nous offre l'archéologie, suffit pour démontrer la fausseté de cette assertion. Au surplus, le célèbre historien A. Thyms nous apprend qu'en l'année 1072, l'église de Sainte-Gudule a été incendiée. S'il n'entre à ce sujet dans aucun détail, nous sommes toujours assurés qu'à cette époque, c'est-à-dire vingt-cinq ans après sa fondation, cet édifice était sous charpente, particularité qui justifierait seule cette circonstance, que l'église ait été dévorée par les flammes.

Ce fut, à n'en pas douter, pour compenser, dans la mesure de ses forces, les dégâts occasionnés par ce désastre, que l'évêque Lielbert affranchit, l'année suivante, l'église de Sainte-Gudule de sa sujétion à la cathédrale de Cambrai et du droit de personat, moyennant une redevance annuelle de douze sous de Bruxelles, payables le jour de la fête de saint Luc.

Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant, fit don au chapitre, en 1201, de toutes les chapelles de la ville, à l'exception de celle du monastère, *in monte frigido*, ou au *froidmont*, comme le disent les chroniqueurs et les historiographes. En 1224, le même prince attribua encore au chapitre les dîmes de Haeren et de Gordale, près de Tervueren, et, l'année suivante, il

lui accorda le droit de mainmorte, en donnant à tout fidèle le droit de transférer des biens à l'église de Sainte-Gudule, qu'il affectionnait, dit-il, particulièrement.

Nous regardons Henri I<sup>er</sup> comme le véritable auteur de la reconstruction du chœur de l'église et des sept chapelles qui l'entouraient jadis et qui furent démolies, pour faire place aux deux chœurs du très-saint Sacrement et de la sainte Vierge. Ce qui corrobore clairement cette attribution, c'est le diplôme de 1226, par lequel ce prince institue dix nouvelles prébendes canonicales et où il est dit, en toutes lettres, qu'il a établi ces prébendes dans l'église que, selon sa volonté et après avoir consulté son conseil, il a commencé à reconstruire à neuf sur un plan agrandi. Il ne reste donc aucun doute sur cette reconstruction faite par le duc Henri, confirmée encore par la cession au chapitre des biens allodiaux de Dieghem, des dîmes ecclésiastiques de La Hulpe et de Dielbeek et du personat de l'église de Hoeylaert.

Le duc Henri I<sup>er</sup> descendit dans la tombe, en l'année 1253; il ne put donc voir qu'imparfaitement la grande œuvre qu'il avait projetée. Henri II, son fils, mourut à son tour en 1248 et Henri III, son petit-fils, treize ans après. Celui-ci put voir les travaux du transept, la nef du côté du midi et les basses nefs.

Nous savons par un diplôme, daté de 1259 et donné à l'occasion de la fondation de la chapellenie de Sainte-Catherine, érigée sur l'autel de cette sainte, que les chapelles, à partir du transept, devaient être livrées au culte à cette époque. Le texte en est très-explicite et rapporte, en outre, que le doyen Amelricus fonda *de novo* la chapellenie de Sainte-Catherine, *in novo opere*. C'est bien là vouloir faire clairement entendre qu'il s'agit d'une nouvelle construction.



Un autre diplôme, daté de l'année 1272, nous apprend que la chapellenie de la Sainte-Vierge fut fondée dans l'une des chapelles neuves de la partie nouvellement construite de l'église.

L'église de Sainte-Gudule n'est pas un de ces monuments dont le style révèle une exécution rapide; on aperçoit partout des repentirs, des modifications et des changements à l'idée première, qui avait présidé à sa construction. Comme, à cette époque, notre pays ne subit ni cataclysme révolutionnaire, ni invasion de barbares quelconques, on serait naturellement tenté d'attribuer ces interruptions à ce fléau qui parfois s'appesantit sur les royaumes, comme sur les particuliers, et qu'Averroës appelle : « faute d'argent. » C'était, du reste, le cas pour l'église de Sainte-Gudule; nous trouvons, en effet, qu'en l'année 1275, le duc Jean I<sup>er</sup> ordonna de consacrer à son achèvement le produit des deux vacances des prébendes et de l'écolâtrie. « L'église, dit-il dans son diplôme, qu'on a commencé à reconstruire d'une manière si solide et dont la grandeur surpasse de beaucoup celle de l'ancienne, ne peut s'achever sans grandes dépenses; c'est pourquoi, nous, voulant aider de notre conseil et accorder notre concours, comme il est de notre devoir, afin que ladite œuvre puisse, Dieu aidant, être menée à bonne fin, nous accordons au doyen et au chapitre les fruits d'une année de prébendes, tant des chanoines qui viendraient à mourir que de ceux qui leur succéderaient, pour que ces fruits soient employés en faveur de ladite fabrique... Nous étendons également ces mêmes mesures aux fruits de l'écolâtrie. »

Le même duc Jean I<sup>er</sup>, ayant remporté, le 5 juin 1288, une

victoire complète à Woeringen, dans le diocèse de Cologne, sur Adolphe, comte de Berg, Henri, comte de Luxembourg et Renaud, duc de Limbourg et de Gueldre, fonda, dans l'église de Sainte-Gudule, une chapelle en l'honneur des trois rois mages, pour perpétuer le souvenir de ce triomphe qui avait augmenté ses états du duché de Limbourg. Cette chapelle était placée sous l'une des fenêtres des basses-nefs et fut malheureusement détruite en 1795.

La collégiale de Sainte-Gudule fut donc de tout temps l'objet des plus vives sollicitudes et des faveurs les plus signalées de la part de nos souverains ; mais, malgré toute leur bonne volonté et les sommes considérables que produisaient les nombreuses fondations et les dons particuliers, les dernières travées du collatéral de la tour n'étaient pas encore terminées en 1298. Quant au grand portail et aux tours, ils ne furent achevés qu'un siècle plus tard.

En 1512, le duc Jean II, toujours dans le but d'activer l'achèvement des constructions, permit à chacun de donner ses biens de toute nature, à un titre quelconque, à l'église de Sainte-Gudule, cette église, dit-il, comme autrefois son prédécesseur, que nous affectionnons d'une manière toute particulière.

L'œuvre cependant avançait toujours et de toute part la piété des fidèles s'ingéniait à trouver des ressources. En 1550, sous le pontificat de Jean XII, les autorités ecclésiastiques accordèrent des indulgences à tous ceux qui contribueraient par les moyens en leur pouvoir à l'achèvement de l'église de Sainte-Gudule. Nous voyons aussi par le même diplôme, qu'on continuait à y fonder des chapellenies ; ce

qui s'explique parfaitement par le passage où il est dit : *altaria ibidem constructa.*

D'autres actes encore nous fournissent des renseignements sur la marche progressive de la construction des différentes parties de ce majestueux édifice. Nous savons qu'en 1598 l'avancement des travaux avait permis l'établissement d'une chapellenie en l'honneur de saint Mathieu, dans la deuxième chapelle du côté méridional, non loin du transept. Le pape Eugène IV, voulant à son tour favoriser également la fabrique, lui accorda une bulle d'indulgence en 1456; il qualifie, dans cet acte, l'église de Sainte-Gudule d'œuvre riche et majestueuse et il ajoute *de novo inceptum* : ce qui corrobore encore une fois notre assertion relative à la reconstruction complète de toute l'église et n'admettant pas que les parties du chœur, où l'on remarque le plein-cintre, soient des restes de l'édifice ancien.

La fin du xv<sup>e</sup> siècle vit parfaire le grand portail et les deux tours carrées, ou donjons, terminés en plate-forme, bordés de créneaux et renforcés aux angles par de légers contre-forts ornés de panneaux et de pinacles. A l'aspect de ces tours percées aux faces de quatre étages de grandes baies simples et germinées et qui sont certainement la partie la plus remarquable de l'église, on est saisi d'étonnement et d'admiration; leur effet grandiose est encore augmenté par le vaste perron qui présente, dans son ensemble, une bonne masse, quoiqu'il pèche par des détails et un abus de petites parties accessoires.

Ce portail comprend trois grandes divisions. La première forme le portail central, beaucoup plus grand que les deux autres dont il est flanqué et qui sont placés aux pieds des

tours. Le grand gable de ce portail se compose de deux portes géminées, à arcs surbaissés et encadrés d'un grand cintre ogival, dont le tympan est historié de niches et de panneaux ; cet arc supporte le gable qui est hérissé de crochets en feuilles de choux et couronné d'un vaste bouquet de feuilles épanouies. L'architecte, en arrière de ce gable et d'une balustrade à quatre-feuilles à jour, a produit un effet pittoresque et charmant, grâce à la vaste fenêtre flamboyante, dont les vitraux vus à contre-jour servent de repoussoir et au-dessus de laquelle s'élève le pignon du toit, décoré de panneaux, de pinacles et de niches.

Les portails latéraux, de moindre dimension, sont conçus sur le même motif que le portail central et présentent le même plan. Nous remarquerons, toutefois, que l'ornementation de leur gable est toute différente quant à la forme des crochets, qui affectent la figure de contre-lobes et que le tympan est découpé en figures de trèfles à lobes allongés. Des deux côtés de ces pignons évidés à jour, règne une série d'arcades formant galerie et pareilles à celles que l'on remarque dans un grand nombre de triforiums du xv<sup>e</sup> siècle.

Outre cette entrée ou arc triomphal, l'église de Sainte-Gudule possède deux entrées latérales, placées au transept. L'entrée latérale gauche ou septentrionale n'a aucune valeur ; mais le petit portail de droite, construit en 1499, mérite une mention toute spéciale. Cette entrée présente un narthex ou vestibule carré, précédé d'un petit porche admirablement réussi comme proportion et comme sveltesse ; il est partagé sur toute sa hauteur en trois arcades à voussures profondes, délimitées par des contre-forts et des niches. La statue de saint Michel, placée au centre de la balustrade, est moderne,

de même que les nombreuses statues qui décorent actuellement le grand portail et la partie inférieure des tours, où elles n'existent également que depuis la restauration complète de l'extérieur de l'église, commencée en 1825. Ce charmant petit porche est couvert en plate-forme bordée en balustrade à quatre-feuilles encadrées, coupée par des pinacles à clochetons garnis de crochets.

Les murs des bas-côtés de l'église sont cachés par ceux des chapelles, qui sont toutes surmontées d'un gable à moulures assez originales, encadrées de pinacles. La nef centrale est soutenue par de massifs arcs-boutants superposés en double arche et surmontée d'une balustrade, où l'on a découvert à tort la forme d'un K gothique, attendu que ce motif se trouve également dans d'autres localités dont les souverains ou donateurs ne portaient point de nom ou de prénom commençant par un K ou un G.

Outre les deux donjons crénelés de la façade, l'église possède encore une flèche chapitrée en bois, placée à l'intersection du chœur et du transept et dont la base a été percée, depuis peu d'années, de huit baies ogivales.

L'intérieur de l'édifice forme un vaisseau de trois cents pieds de long, soutenu par des colonnes cylindriques, à chapiteaux ornés de bouquets de feuillages, réunis par des cordons, ou laes d'amour. C'est là une disposition originale, que nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontrée ailleurs. La partie antérieure se compose de trois nefs augmentées de chaque côté par des chapelles collatérales, dont les voûtes sont portées à gauche par des colonnes cylindriques et à droite par des faisceaux de colonnettes. La partie postérieure de l'église forme trois absides; les deux latérales ont été

ajoutées à l'église gothique, ainsi que la chapelle de Sainte-Madeleine, formant l'extrémité de l'abside centrale.

L'effet que produit l'église de Sainte-Gudule, à l'intérieur, est grandiose et saisissant; le splendide vaisseau de sa nef si vaste, si simple et dont les grandes fenêtres ogivales réclament encore en partie leur antique parure de vitraux, accompagne harmonieusement les trois chœurs que les différentes époques de la peinture sur verre ont ornés d'émaux rutilants de toutes les splendeurs du prisme.

Tel fut ce temple splendide, que la foi persistante de nos ancêtres finit par mener à bonne fin. Il resta tel, ou à peu près, jusqu'aux temps des ravages des gueux qui le ruinèrent et en changèrent complètement l'aspect. Antérieurement, de 1555 à 1559, l'architecte Pierre Van Weyenhove avait démoli trois des petites chapelles du collatéral du chœur, pour y bâtir la chapelle splendide du Saint-Sacrement de Miracle, magnifique vaisseau, véritable temple dans un autre temple. Remarquable par la hardiesse de sa voûte surbaissée, à compartiments prismatiques, cette chapelle, dont l'intérieur est d'un dessin fort simple, est soutenue par des contre-forts en retraite et décorée à l'intérieur de niches surmontées de pinacles et reposant sur de magnifiques culs-de-lampe, en style flamboyant.

La construction de l'église de Sainte-Gudule, commencée sous Henri I<sup>er</sup>, ne devait être terminée que sous Philippe IV, d'après une pieuse disposition du testament d'Isabelle. En 1659, en plein style borrominien, intronisé aux Pays-Bas par Rubens, il se trouva encore un vieux maître ès-pierres, pour bâtir, au côté opposé au chœur du Saint-Sacrement, la chapelle de la Sainte-Vierge. Si cet architecte inconnu découpa

ses grandes fenêtres de meneaux flamboyants, il n'osa, ou dédaigna, peut-être, d'employer la voûte-ogive. La chapelle de la Sainte-Vierge est recouverte d'une voûte d'arrête cintrée, avec arcs-doubleaux découpés en compartiments et reposant sur des espèces de consoles en style flamand de la Renaissance.

---

I

TABLEAU X.

L'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, avait jadis la réputation d'être un véritable musée d'œuvres d'art et principalement de tableaux. Descamps, peintre du roi Louis XV et auteur de la *Vie des peintres flamands*, fit, en 1768, le voyage des Pays-Bas, pour étudier à loisir les nombreux et importants objets d'art que possédait le sol de notre beau pays. A cette époque, dont un siècle seulement nous sépare, l'artiste français nous apprend que l'Italie seule pouvait l'emporter sur les richesses artistiques, que l'on trouvait dans nos églises : « Les bons tableaux, dit-il, y foisonnent ; ils sont en général bien conservés et il en est peu qui soient noirs. » L'auteur s'attache spécialement à faire la description des œuvres d'art de l'église collégiale de Sainte-Gudule, et son travail est d'autant plus précieux, qu'un grand nombre, pour ne pas dire la presque totalité, de ces œuvres ont disparu avec la tourmente révolutionnaire.

Antérieurement à Descamps, un auteur moins célèbre,

mais animé d'une véritable passion pour tout ce qui se rapporte à l'art, G.-P. Mensaert, dans son *Peintre amateur et curieux*, nous donne une description des tableaux des plus habiles maîtres, qui faisaient autrefois l'ornement des églises, couvents, abbayes, prieurés et cabinets particuliers, dans l'étendue des Pays-Bas autrichiens.

A part ces documents imprimés, nous avons également mis à profit pour le présent travail les nombreux matériaux que nous avons déjà compulsés en vue d'une *Statistique monumentale et artistique de la province de Brabant*.

Nous commencerons d'abord par rappeler qu'anciennement la chapelle du Saint-Sacrement, dans l'église de Sainte-Gudule, était ornée de trois toiles du grand Rubens : la nativité de Jésus-Christ, la descente du Saint-Esprit et l'Épiphanie. Deux de ces toiles, au dire de Rombaut, avaient été payées par l'infante Isabelle la somme de cinq cents florins pièce et la troisième, peinte en 1621, quatre cents florins.

Le deuxième de ces tableaux est complètement perdu. Nous connaissons le sujet de la nativité de Notre-Seigneur par une estampe de Jean Witdoek et celui de l'Épiphanie par un cuivre de Nicolas Lauwers. Il nous répugne de dire que ce ne furent pas les sans-culottes qui enlevèrent ces tableaux ; aux déprédations du fanatisme succédèrent les actes de l'ignorance stupide de ceux qui aliénaient les chefs-d'œuvre qu'ils étaient chargés de conserver aux générations futures. Le 25 février 1706, le chapitre, d'accord avec les marguilliers, vendit les grands tableaux de Rubens, avec ceux de Crayer et d'autres peintres célèbres, qui ornaient la chapelle du Saint-Sacrement, et cela pour garnir la muraille



d'une galerie et remplacer les orgues qui avaient été détruites anciennement.

L'église possédait encore une autre œuvre de Rubens placée à l'entrée de la même chapelle et formant retable au premier petit autel à droite. Ce tableau représentait saint Pierre accompagné de deux apôtres et recevant de Notre-Seigneur les clefs, symbole de sa souveraineté sur l'Église. Quoique de petite dimension, cette œuvre passait à juste titre pour la mieux réussie de toutes les toiles où Rubens avait traité un semblable sujet; elle fut donnée, vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, par le baron Cuypers de Rymenam et a été gravée par Cardon.

Dans le transept, contre le premier pilier faisant l'angle de la chapelle de Saint-Michel, se trouvait un magnifique portrait peint par Van Dyck et qui fut pillé pendant la révolution. Ce portrait ornait la tombe de marbre d'une noble dame nommée Marie-Anne Schotte, morte dans la fleur de l'âge et célèbre par sa grande beauté.

Nous avons nommé plus haut Gaspard de Crayer; outre une copie de sainte Apoline, qui avait remplacé l'original et qu'on voyait dans la première chapelle du côté du midi, en sortant du transept, l'église de Saint-Gudule possédait de cet artiste un magnifique tableau représentant Jésus avec les quatre pénitents : David, Pierre, Marie-Madeleine et le bon larron. Cette toile ornait l'autel en marbre noir, blanc et rouge, donné par le baron de Hoboken et dédié à saint Eloy.

Enfin, dans le transept, du côté du midi, contre la muraille de la chapelle de Notre-Dame, on admirait un saint Pierre pénitent, œuvre du meilleur temps de Crayer, et qui ornait la sépulture de Pierre Jacobs.

Le maître de Rubens était représenté dans l'église de Sainte-Gudule, par une œuvre de premier ordre, traité dans la manière italienne et représentant, avec volets, la résurrection de Notre-Seigneur. Ce morceau, l'un des plus remarquables d'Otto Venius, fut donné à la collégiale par l'archiduc Albert et ornait, avant 1655, le maître-autel qui fut changé cette année, sur les dessins de Francart, par les ordres du doyen Philibert De Mol. Comme cette toile était trop petite, on la plaça à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame et elle fut remplacée par un tableau représentant, selon l'abbé Mann, le même sujet, mais que Rombaut assure avoir été une Ascension peinte par Mille qui reçut pour ce travail cinq cents florins du Rhin. D'après les comptes de la fabrique, ce dernier tableau fut enlevé, au commencement de ce siècle, afin de prolonger la perspective du grand portail jusqu'au fond de la chapelle de la Madeleine.

Une autre œuvre capitale d'Otto Venius, qui se trouve actuellement au musée de Bruxelles, représente le portement de la croix. Ce tableau, haut de deux mètres sur un mètre quarante-deux, est traité dans la manière italienne du peintre. Jésus, au centre de la composition, succombe sous le poids de la croix ; à sa droite, un soldat porte, dans un panier, les instruments de la passion ; derrière le Sauveur, marche Simon qui s'efforce de l'aider et d'alléger le lourd poids de la croix ; au premier plan, à droite, sainte Véronique, en robe verte et manteau rouge, tient devant elle un linge sur lequel se voit imprimée la sainte face du Sauveur ; derrière elle, une femme portant un enfant s'essuie les yeux ; plus loin, s'avance la sainte Vierge soutenue par saint Jean, les mains jointes et semblant indifférente aux bruits et aux

clameurs de la foule qui se presse sur les pas du sombre cortège.

Michel Coxcie, ce flamand qui, avec Bernard Van Orley, eut l'honneur d'être élève du grand Raphaël, comptait plusieurs œuvres importantes dans notre collégiale. Ainsi, sans parler d'une réduction d'une de ses toiles, qu'il fit pour un autel placé sous l'ancien jubé, *op d'oxael*, et qui, d'après les comptes de la fabrique, lui fut payée une couronne d'or, on admirait un *Ecce homo*, placé sur l'autel de Saint-Nicolas, dans le chœur de la chapelle du Saint-Sacrement, et la Cène, tableau formant triptyque et dont les volets étaient placés jadis entre les colonnes de la même chapelle. Transportée au musée en 1794, avec tous les tableaux des églises et des couvents, cette dernière toile fut plus tard, non pas restituée aux fabriciens de la collégiale, mais simplement confiée, à charge de veiller à sa conservation. L'administration communale, ayant eu connaissance que, au mépris de cet engagement, elle se trouvait exposée publiquement dans une salle de ventes de la Grand'Place, la fit saisir et réintégrer au musée.

Ce tableau est une œuvre capitale du maître malinois; l'action se passe dans une vaste salle d'une riche architecture, ornée de colonnes et de pilastres en marbre; sous des niches pratiquées dans le mur sont des inscriptions en langue hébraïque; la table autour de laquelle sont assis Jésus et ses apôtres est placée diagonalement, du coin de la droite du tableau au fond de la gauche; près d'un dressoir que l'on voit à droite, se trouvent deux personnages costumés à la mode du xvi<sup>e</sup> siècle; ce sont apparemment des portraits. Sur le volet est représenté le lavement des pieds; Simon-Pierre est assis.

les pieds plongés dans un bassin de cuivre, tandis que Notre-Seigneur, un genou en terre, essuie un pied de l'apôtre ; Le fond d'architecture se relie à celui du panneau central. Le sujet du volet droit est Jésus priant au jardin des olives : sur le devant sont les apôtres endormis ; au troisième plan le Sauveur est faiblement agenouillé et un ange lui présente le calice d'amertume ; le fond du paysage est un effet de nuit, éclairé par la lune.

En 1652, l'autel élevé en 1609 fut remplacé par celui dit *des reliques*, qui subsista jusqu'à la conquête de la Belgique par les Français. Chose remarquable, sur la gravure qui a été faite, en 1662, de cet autel des reliques, le triptyque de Coxcie ne figure pas. Il n'a donc pu être placé entre les colonnes de l'autel qu'après cette date. On pourrait également admettre qu'on ôtait ce tableau pendant les fêtes et qu'il servait, en temps ordinaire, à voiler les reliques disposées gracieusement, au dire d'un ancien auteur, en divers compartiments sur cet autel. En 1805, lors de la restauration de l'église, on substitua à l'autel des reliques celui en bois doré, qu'on plaçait annuellement devant le grand chœur. D'après une ancienne description de l'église, la Cène de Michel Coxcie était placée au-dessus d'un confessionnal, dans le circuit du chœur, près d'un autre tableau du même maître : la résurrection de Lazare, triptyque placé contre la muraille de la chapelle du Saint-Sacrement.

L'autel de la sainte Vierge, dans la grande nef, adossé contre le gros pilier du côté du midi et parallèle à celui de sainte Gudule, était d'une riche construction. Le rétable en était formé par un superbe triptyque à volets, représentant Jésus-Christ crucifié, abreuvé de fiel et enseveli. Cette œuvre

d'art, également peinte par Michel Coxcie, lui fut payée, en l'année 1589, sept cents florins du Rhin.

Il nous reste à parler de ce même autel de sainte Gudule, d'ordre composite, orné de statues représentant la sainte patronne de Bruxelles, sainte Renelde et sainte Pharaïlde et d'un triptyque peint par le même artiste en 1592, c'est-à-dire alors qu'il était âgé de quatre-vingt-douze ans, comme on peut s'en convaincre par l'inscription qui se trouve au bas du volet de droite. Ce tableau, placé actuellement contre le mur du baptistère, en face de la chapelle du Saint-Sacrement, fut payé par la fabrique qui le commanda huit cents florins du Rhin. Nous connaissons le nom de l'artiste qui fit l'entourage et les statues; il s'appelait Jean de Vaddere et reçut de ce chef quatre cents florins du Rhin.

L'église de Sainte-Gudule était donc riche en productions remarquables de Michel Coxcie. Elle possédait également des œuvres de son maître, puis collègue dans l'atelier de Raphaël, Bernard Van Orley. Derrière l'autel de Saint-Pierre, au-dessus d'un banc-d'œuvre, se trouvait le fameux triptyque que l'on admire encore aujourd'hui au musée de Bruxelles et qui servait d'épithaphe au tombeau de messire Philippe Hannebon, chevalier, trésorier de l'ordre de la Toison d'or et premier secrétaire de l'empereur Charles-Quint, qui mourut le 18 avril 1521. Le sujet de ce triptyque est Jésus-Christ mort, pleuré par la Vierge et par les saints personnages. Sur le devant du tableau, on voit le corps du Sauveur étendu de droite à gauche; sa tête repose sur les genoux de l'une des Marie, vêtue d'une robe verte et coiffée d'une résille vert et or; sa main droite est tenue par la Madeleine qui est au côté opposé; au milieu est la sainte Vierge, vêtue de bleu,

coiffée d'un linge blanc et penchée sur le corps de son divin Fils; ses joues sont inondées de larmes. Le volet de gauche représente le portrait de Philippe Hamneton drapé dans une robe noire, garnie de fourrures, et coiffé d'un bonnet de la même couleur, couvrant ses oreilles; il est entouré de ses sept fils, tous costumés de noir, à l'exception d'un seul qui est en surplis; dans le fond, saint Philippe reconnaissable à sa croix. Le volet de droite représente Marguerite Numan, sa femme, trépassée le 15 avril de l'an 1551. La donatrice est en robe noire, garnie de fourrures, guimpe et coiffe blanches, grande chaîne au cou; derrière elle, sont ses cinq filles placées sur deux rangs, également vêtues de noir, avec des coiffures de velours, des chaînes d'or et des bijoux; au fond, sainte Marguerite foulant aux pieds le dragon dont la tête apparaît à gauche du tableau. Les revers de ces volets sont également peints : la sainte Vierge y est représentée à genoux devant un prie-Dieu, une main sur la poitrine et forme la moitié de la scène de l'Annonciation, complétée par l'autre volet, quand le tableau est fermé. Les ajustements et les accessoires sont peints en grisaille; les têtes et les mains seules affectent une légère coloration; réminiscence du goût italien, que Van Orley avait puisé aux leçons de Raphaël.

Ce grand génie est également l'auteur des plans de la nouvelle chapelle du Saint-Sacrement, au sud de l'église, sur le côté de la chapelle de Sainte-Agathe, c'est-à-dire, près du portail latéral, dit de la Sainte-Croix. Mais le projet, qui constituait un véritable hors-d'œuvre, d'autant plus propre à défigurer l'édifice, que Van Orley, dont les tendances italiennes étaient nettement accusées, devait l'avoir conçu

en style de la Renaissance, fut heureusement rejeté, quoique nous regrettions souverainement que les dessins en soient perdus. Si, dans les comptes du chapitre, on n'eût trouvé que Bernard Van Orley avait reçu deux florins et dix sous pour avoir fait un plan en concurrence avec Pierre Van Weyenhove, nous ignorerions même cette particularité complètement inédite et fort intéressante, établissant que cet artiste connaît l'architecture, ce qui, du reste, est parfaitement prouvé par ses tableaux.

La première chapelle qu'on rencontrait jadis en sortant du transept, du côté du midi, était dédiée à saint Michel; on y voyait également un triptyque de Van Orley, formant retable. Le tableau, d'un aspect tout à fait original, représentait la chute des anges, et l'artiste s'était inspiré, d'après le dire de Mensaert, de la manière du créateur des fresques de la chapelle Sixtine. Les deux volets qui complétaient cette composition représentaient le jugement général et constituaient une des productions les plus caractéristiques et les plus sérieuses du peintre ami de Raphaël.

Parmi les bijoux que renfermait encore notre église, nous citerons une vierge de Quentin Metsys, dont l'authenticité était généralement reconnue et qui provenait d'un don de l'infante Isabelle qui l'avait rachetée du mont-de-piété, en même temps qu'un saint Roch de Carolo Vernetiano.

L'Assomption de J.-B. de Champaigne, que l'on voit actuellement au musée de Bruxelles, fut placée dans la chapelle de Notre-Dame, construite dans le but de remplir les dernières intentions de l'infante Isabelle. Ce tableau fut employé au retable dont Jean Voorspoel, élève de Duquesnoy,

fournit les dessins et qui fut exécuté aux frais du comte Ernest d'Isenbourg.

On admirait encore, dans une chapelle en deçà du transept gauche, la Madeleine et saint Charles-Borromée, œuvres de son oncle Philippe de Champaigne, le célèbre auteur de la vie de saint Benoît, peinte par ordre de la reine Anne d'Autriche, pour l'abbaye du Val-de-Grâce et qui, au commencement de ce siècle, fut donnée, comme compensation, au musée de Bruxelles.

Sur l'autel de saint Jean-Baptiste, que Jean-François Coloma, comte de Bornhem, avait fait construire en 1660, se trouvait une magnifique composition de Benjamin Cuyp, le vieux, de Dordrecht. Ce tableau, au dire de Descamps, était plus fini que les autres ouvrages de ce maître; les têtes étaient très-belles, d'une couleur admirable, et ce remarquable panneau avait l'air de sortir des mains de l'artiste, tant il était frais et bien conservé.

En l'année 1720, l'église de Sainte-Gudule se vit dotée de vingt tableaux peints par les meilleurs artistes qui se trouvaient alors à Bruxelles. Ils représentaient l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle et les différentes particularités qui s'y rattachent.

Ces tableaux étaient superbement encadrés; les amortissements et les culs-de-lampe, qui les décoraient, étaient du meilleur goût et de la plus belle école flamande; au centre de l'amortissement, se voyaient des écussons ornés des armoiries des donateurs et le cul-de-lampe renfermait un emblème, ou une allégorie en bas-relief, se rapportant au très-saint Sacrement.

Des reproductions de ces œuvres ont été supérieurement



gravées pour l'ouvrage de Cafmeyer qui nous a conservé le nom du peintre et celui de l'auteur des riches gravures qui illustrent ce splendide travail.

Le premier de ces tableaux fut donné par les nobles seigneurs des États de Brabant; la partie supérieure, surmontée de l'écu brabançon, accompagné des quatre chefs-villes : Bruxelles, Anvers, Louvain et Bois-le-Duc, représentait l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, offrant au très-saint Sacrement la triple couronne et le manteau tissé de perles, que cette princesse avait brodé de sa main; il était peint par Cortens; la partie inférieure, au lieu d'emblème, portait en lettres capitales : STATUS BRABANTIE.

Le deuxième tableau représentait le prince cardinal-archevêque, don Ferdinand, offrant la balustrade d'argent, placée devant l'autel des grandes cérémonies. Cette toile était due à la munificence du révérend Vincent van Santen, abbé de Saint-Jean-Baptiste, internonce apostolique aux Pays-Bas, dont les armoiries timbraient la partie supérieure du cadre; elle avait été peinte par Charles Eyckens.

Ces deux tableaux étaient placés au-dessus du grand portail, à droite et à gauche du transept. Ceux dont la description suit étaient adossés aux piliers du collatéral, où ils restèrent jusqu'à la révolution française; les armoiries qui les timbraient furent alors supprimées; le cadre seul est resté à ces tableaux, que l'on voit encore aujourd'hui sur les murs séparatifs des chapelles collatérales.

Tous les tableaux adossés au pilier avaient trait à l'histoire du très-saint Sacrement. Le premier, en descendant vers la gauche, représente Jonathas gagnant, au moyen d'une forte somme en or, maître Jean de Louvain, qu'il engage à voler

un ciboire contenant des hosties consacrées. Cette toile fut donnée par le révérend Pierre-Joseph de Francken Sierstorpf, évêque d'Anvers, et peinte par Jacques Van Helmont. Le cartel inférieur représentait la figure d'un des moutons que Jean de Louvain reçut en cette circonstance; ce mouton se trouve figuré du côté pile.

Le deuxième tableau représente le criminel Jean de Louvain s'échappant de la chapelle de Sainte-Catherine, avec son butin sacrilège; il est dû au pinceau de Jean Van der Heyden et fut donné par le révérend Jean-Baptiste de Smet, nommé à l'évêché d'Ypres. Le cartel inférieur offrait le mouton d'or vu de face.

Le troisième tableau nous montre Jonathas convoquant ses parents et ses proches, pour insulter aux saintes hosties; peint par Jacques Van Helmont, il fut donné par le révérend Pierre Paradaens, abbé de Vlierbeek, assesseur aux États du Brabant; au cartel inférieur figuraient deux épis de blé, placés en sautoir.

Le quatrième tableau a pour sujet l'assassinat de Jonathas, dans son jardin d'Enghien; il est dû à la libéralité du révérend Laurent de Reyngodt, abbé de Saint-Sauveur, à Ename, et premier assesseur aux États de Flandre. Cette toile, peinte par Jean Van der Heyden, portait, comme emblème, dans le cartel inférieur, une corbeille de raisins.

Le cinquième, peint par P.-J. Kerriex, peintre et sculpteur à Anvers, représente la veuve de Jonathas, venant, avec son fils, à Bruxelles apporter le ciboire aux juifs; il fut offert, à l'occasion du jubilé, par le révérend Corneille Adriaenssens, abbé de Saint-Bernard, sur l'Éscaut, et assesseur aux États du Brabant. Le cartel inférieur avait pour emblème

un calice, surmonté de l'hostie rayonnante, portée sur des nuages.

Le sixième nous montre la scène du poignardement des saintes hosties; il était dû à la munificence du révérend Jérôme de Waersegghere, abbé de Parc, archichapelain des ducs de Brabant. Ce tableau, peint par Van Helmont, portait comme emblème le célèbre triangle aux trois hosties, accompagné de deux poignards figurés en sautoir.

Le septième nous représente les juifs de Bruxelles, terrifiés par le miracle, cherchant à suborner une femme nommée Catherine, pour l'engager à porter les saintes hosties à Cologne. Peint par P.-J. Kerriex, il fut donné par le révérend Grégoire Piera, abbé de Tongerlo, vicaire général des environs du Brabant et de la Frise. L'emblème inférieur figurait l'arche d'alliance de l'Ancien Testament.

Le huitième tableau, donné par la révérende dame Louise de Llano-Velasco, abbesse de Sainte-Marie, au monastère de la Cambre, et peint par Charles Eyckens, peintre à Bruxelles, nous retrace les remords de Catherine, avertie en songe, de la part de Dieu, de remettre le ciboire au curé de sa paroisse. Le cartel inférieur personnifiait ingénieusement l'œil de la Providence qui veillait à ce qu'un pareil crime ne demeurât pas impuni.

Le neuvième tableau nous montre la grâce agissant sur Catherine, qui remet à Pierre de Heede, curé de Notre-Dame de la Chapelle, le ciboire avec les hosties poignardées. Cette toile, peinte, comme la précédente, par Charles Eyckens, avait été offerte par le révérend seigneur Van Schore, chanoine noble gradué et archidiaacre du diocèse de Malines. L'emblème qui accompagnait ce tableau portait un cœur

enflammé, entouré d'épines, allégorie frappante de la douleur que dut ressentir le clergé à la vue de l'horrible profanation du très-saint Sacrement de l'Autel.

Avec le dixième tableau commence l'expiation : les juifs sont pris et emprisonnés à la *Steenpoort*; œuvre remarquable de Jean Van der Heyden; il fut donné par le révérend Odo de Craeckeer, prévôt d'Aillighem. L'emblème, placé sous ce tableau, nous montrait deux mains enchaînées.

Au onzième tableau, la justice suit son cours et le peintre Charles Eyckens nous fait assister au procès des juifs sacrilèges, en présence du Grand-Conseil; il a été fourni par la générosité de la révérende dame Marie-Joseph d'Espinosa, abbesse et dame du territoire de Forest, Lede, Waterloo, etc. La balance et le glaive, symboles de la justice qui atteint et châtie les coupables, se voyaient en bas-relief sous le tableau.

La douzième toile retrace le supplice des juifs; elle fut donnée par le révérend Etienne Vander Steghen, abbé d'Averbode, assesseur aux États de Brabant. C'est un remarquable morceau de Van Helmont. Les pinces, les tenailles, les crocs et les chaînes, instruments de supplice en usage au XIV<sup>e</sup> siècle, se voyaient dans le cartouche servant de eul-de-lampe.

La justice est satisfaite et voici venir le triomphe : le treizième tableau nous montre la procession solennelle de la translation des saintes hosties poignardées de l'église de Notre-Dame de la Chapelle à la collégiale de Sainte-Gudule. Ce tableau, peint par le célèbre Jean Van Orley, avait été libéralement offert par le révérend Augustin Van Eeckhout, abbé de Grimberge, député assesseur aux États du Brabant

et juge syndical du diocèse de Malines. Le cartel inférieur représentait une couronne de laurier, enlacée avec des rameaux de chêne.

Le quatorzième tableau met en scène la naïve et touchante légende de Jehan le Tisserand : le jeune homme est agenouillé dans le collatéral du chœur, où une lumière céleste vient l'illuminer soudain. Le tableau existe encore, et nous préférons la composition de Jean Vander Heyden à celle de De Groux, que Capronnier a peint sur le onzième vitrail. Ce tableau était dû à la libéralité du révérend Jean-Baptiste Vermoelen, abbé de l'église de Notre-Dame et de Saint-Michel, à Auvers. Le cartel inférieur contient une allégorie ingénieuse : nous y voyons un ange qui, sous l'œil de la Providence, embouche la trompette pour annoncer la bonne nouvelle au peuple.

Le tableau suivant, qui est le quinzième, représente un second fait relatif à Jehan le Tisserand, lequel, appelé devant les dignitaires ecclésiastiques, affirme sous serment la vérité de l'apparition qui l'étonna si fortement dans le circuit du chœur de l'église de Sainte-Gudule. Cette peinture fut offerte par le révérend Jacques Hache, abbé de Villers, député des États du Brabant et juge syndical du diocèse de Namur. Peint par Jacques Van Helmont, il avait, comme emblème, à sa partie inférieure, un soleil rayonnant.

Jacques Van Helmont a peint également la seizième toile donnée par le révérend Pierre du Monceau, comte et abbé de Gembloux et assesseur aux États du Brabant ; elle représente l'institution de la célèbre procession annuelle, faite en réparation de l'abandon où était resté, pendant quelques années, le très-saint Sacrement de Miracle. Le cartouche

inférieur représentait une main faisant vibrer l'encensoir d'où s'échappent les parfums en hommages à la Divinité.

La dix-septième scène nous ramène de nouveau aux temps des persécutions : les Gueux ont saccagé Bruxelles et leur fureur sacrilège a ruiné le sanctuaire ; mais l'orage est passé ; le magistrat de Bruxelles est honteusement chassé de la ville, et Jean Hauchin, archevêque de Malines, qui avait été auparavant doyen de la collégiale de Sainte-Gudule, retire de la poutre, creusée dans la maison de la dame veuve Jeanne Baers, l'inestimable trésor des saintes hosties, qui y était resté caché pendant six ans. Cette dix-septième peinture, due au pinceau de Van Helmont, fut donnée par le révérend Henri-Joseph Van Susteren, évêque de Bruges, chancelier héréditaire de Flandre. Le panneau inférieur en cartel montrait l'étui d'or, avec les saintes hosties disposées en triangle, accompagné de deux poignards en sautoir, dont les pointes traversent deux hosties.

Le dix-huitième et dernier tableau historique, peint par J. De Roovere, avait été donné par le révérend Philippe-Erard Vander Noot, évêque de Gand, comte d'Everberg. Le sujet de cette peinture représente les malades et les affligés prenant leur recours au très-saint Sacrement de Miracle. L'emblème inséré dans le cartel inférieur était l'*Agnus Dei*.

En l'année 1755, à l'occasion du jubilé commémoratif de la translation du très-saint Sacrement de Miracle, l'église de Sainte-Gudule se vit encore enrichie de six nouveaux tableaux, témoignages de la libéralité de quelques prélats du Brabant et de la Flandre.

Le premier, peint par Pery, fut offert par Mgr Charles d'Espinosà, évêque d'Anvers ; il retraçait l'imposante céré-

monie dans laquelle l'archiduchesse Isabelle, infante d'Espagne, fit présent à la collégiale de tous les reliquaires qu'elle et ses prédécesseurs avaient collectionnés pour satisfaire leur dévotion. La remise solennelle fut faite, à l'autel du très-saint Sacrement de Miracle, par les soins de l'exécuteur testamentaire de la princesse, Jacques Boonen; entre autres reliques, notre pieuse gouvernante, qui repose, avec son époux Albert, dans le chœur du très-saint Sacrement, légua le plus grand morceau de la vraie croix, que l'on trouve dans le monde chrétien. C'est la remise de cette insigne relique, au milieu d'un grand concours de monde, prélats, clergé et gens de cour, que le peintre a retracée.

Ce tableau ainsi que ceux que nous allons décrire étaient placés à côté de chaque portail et aux environs; ils s'y trouvaient encore en 1770, mais ils disparurent pendant la grande révolution.

Le deuxième tableau, placé vis-à-vis du premier, et peint par Charles Eysen, fut donné par la libéralité de Guillaume Delvaux, docteur en théologie et évêque d'Ypres; il représentait l'archiduc Albert et Isabelle, quittant les sièges d'Ostende et de Hulst, pour venir satisfaire leur dévotion, en accompagnant la procession qui se fait tous les ans, le dimanche après le 15 juillet.

Le troisième tableau, représentant le triomphe de la sainte Eucharistie, avait été peint par Jean-Baptiste Thibaut. Cette toile a eu la bonne fortune d'être souvent gravée et reproduite; elle fut donnée par le très-révérénd et noble seigneur Philippe de Herzelle, député au conseil du Brabant, prélat de la noble et ancienne abbaye de Sainte-Gertrude, à Nivelles, et recteur de l'université de Louvain. L'Église,

trionphante de l'Hérésie dans le mystère du très-saint Sacrement de l'autel, y est représentée allégoriquement par des figures drapées à la romaine.

Le quatrième tableau, peint par Kerekx, fut donné par le révérend Milo de Fossez, abbé de Heylissein ; il représentait le pontife Néhémias, envoyé en Judée par le roi de Perse, qui ordonna aux enfants des prêtres d'aller chercher le feu sacré de l'autel, qu'ils avaient caché, avant d'être amenés prisonniers chez les Persans ; ils ne trouvèrent point ce feu, mais seulement une eau grasse et épaisse ; alors, le pontife Néhémias leur commanda de puiser cette eau et de la lui apporter, et il ordonna d'en faire des aspersion sur les sacrifices et d'en arroser le bois qui devait servir à l'holocauste ; à peine eurent-ils obéi que le soleil, jusque-là caché et sous les nuages, darda ses rayons sur la victime offerte, et aussitôt il s'alluma un feu miraculeux, qui remplit d'admiration tous ceux qui assistaient au sacrifice.

Le cinquième tableau, également peint par Kerekx, fut un témoignage de la libéralité du révérend Adrien Tournon, abbé de Caudenberg, à Bruxelles, chapelain héréditaire du duc de Brabant et de Bourgogne, juge syndical du diocèse de Malines. Ce tableau, qui renferme une allusion aux trois saintes hosties miraculeuses, représentait comment Abraham adora un seul Dieu sous la figure de trois anges. Sous le tableau, on lisait ce verset : « *Tres vidit, et Unum adoravit.* »

Le sixième et dernier tableau, une des meilleures productions de Pierre De Hondt, fut offert à l'église par le révérend abbé de Dileghem, Henri Crokaert, assesseur et antérieurement député aux Etats du Brabant ; il représentait



don Juan d'Autriche, qui, après un vœu fait au très-saint Sacrement de Miracle, réussit à faire lever le siège de Valenciennes, précisément le jour de la fête du Saint-Sacrement et de la procession solennelle de 1656 et fit graver, en mémoire de cet événement, des médailles portant l'inscription monographique *MiraCULoso Deo*

À part les tableaux que nous venons de décrire, l'église de Sainte-Gudule possédait encore quatre toiles gothiques, représentant des scènes de la vie de cette sainte patronne de Bruxelles, et des paysages de J. Van Arthois, d'Archtschelinck, de Vander Vinne, de Vander Stock et de Van Heil.

Tous ces paysages existent encore et ont été détachés des boiseries et placés contre les murs de la chapelle de la Sainte-Vierge, après qu'on leur eut fait subir une fort intelligente restauration. À part ces paysages, nous mentionnerons encore Notre-Seigneur avec les petits enfants, de Henri De Clercq; le Christ au tombeau, de Jean-Baptiste Van Heil; Saint-Marcou, par Vander Heyden; Sainte-Catherine, par Thyssens, et un certain nombre de tableaux anonymes, parmi lesquels figuraient Notre-Dame de Grâce, Notre-Dame entre les roses, les cinq saints qu'on invoque contre la peste, l'Annonciation, le Jugement dernier, le Saint-Sauveur, Sainte-Barbe, Saint-Hubert, le Christ à la Colonne et une charmante petite madone italienne, qu'on attribuait à Raphaël, mais qui pouvait bien être de Van Orley

C'était donc un vrai musée de tableaux que l'église de Sainte-Gudule; tous les maîtres semblaient s'y avoir donné rendez-vous et avoir réuni la magie de leur pinceau, pour former un magnifique concert en l'honneur du très-saint Sacrement, dont le culte avait, de tout temps, inspiré leur

imagination féconde et fait éclore des chefs-d'œuvre. A cette heureuse époque, le temple saint était à la fois le musée et l'académie du peuple ; les connaisseurs y étaient doucement portés à la piété par l'unction et la céleste beauté des figures et les simples fidèles étaient merveilleusement ravis de voir, réalisés par l'artifice du pinceau, ces types vénérés de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints, dont les œuvres de ces grands artistes matérialisaient pour leur naïve imagination les formes majestueuses ou bienveillantes. Jamais l'artiste ne fut plus grand que lorsqu'il réussit à pétrir sur sa palette les couleurs dont il prenait le type dans la foi ardente de son âme ; s'ils priaient en peignant, ils firent prier beaucoup d'autres devant les chastes et modestes images qui sortaient de leurs ateliers, destinées moins à recréer la vue des connaisseurs qu'à reconforter l'âme endolorie des plus simples fidèles.

## II

### VERRIÈRES.

L'église de Sainte-Gudule ne possède plus aucun vitrail antérieur au xvi<sup>e</sup> siècle, et, à part deux verrières placées dans la chapelle du collatéral gauche et dans la rose de l'ancienne chapelle du très-saint Sacrement, nous ne connaissons aucun document qui fasse mention de décorations semblables, exécutées au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle. Une chose qu'il faut admettre, c'est qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, les nefs et la tour furent seulement terminés et que la chapelle du très-saint Sacrement ne fut élevée qu'au commencement du siècle suivant.

Tous les vitraux que nous possédons aujourd'hui ont été exécutés avant le grand cataclysme et la fureur dévastatrice qui ruina, dans notre pays, la plupart des antiques verrières élevées pendant les époques de foi simple et fervente. Les vitraux de Sainte-Gudule appartiennent à cette brillante période de la Renaissance, où l'étude de l'antique apprit à choisir les modèles, fit aimer les belles formes, les nobles expressions, les types distingués, développa la science du modelé et de la draperie, et fit comprendre l'heureux contraste du nu avec le drapé, les effets de lumière et la perspective aérienne, tout en découvrant les avantages qui résultaient de l'union de la science de l'école florentino-romaine avec le brillant coloris de l'école vénitienne. Malheureusement, l'enthousiasme pour les formes et le coloris, l'imitation poussée à ses dernières limites et la recherche trop servile de la nature tuèrent l'inspiration religieuse et formèrent l'école matérialiste et panthéiste, dont Rubens est à la fois la plus haute expression et le dernier mot.

Cependant, ce ne sont point les compositions religieuses qui font défaut : en quel siècle en a-t-on conçu davantage qu'au xvi<sup>e</sup>, quand peignait Raphaël, l'ange inspiré des madones, du *Sponsalizio* et de la Transfiguration ; mais la pompe des souverains, la vanité des grands, le caprice des riches et l'amour-propre de tous pénétrèrent dans le sanctuaire ; les donateurs veulent profiter de cet art de la Renaissance, qui reproduit si habilement les personnages et prétendent figurer désormais côte à côte et dans une nature idéale avec les bienheureux patrons, sous la protection desquels ils continuent à se placer.

Pendant les siècles de foi, le donateur n'est rien ; l'image

religieuse l'absorbe. Le portrait de Suger, dans les verrières de l'abbaye de Saint-Denis, n'a pas quinze centimètres dans sa plus grande hauteur. Les donateurs des anciens vitraux du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle viennent à peine aux genoux de leurs saints patrons. Cette remarque s'applique directement et sans aucune réserve à tous les vitraux de Sainte-Gudule, représentant des princes et des princesses, magnifiques donateurs de ces splendides tableaux, ruisselants de perles, de rubis et de saphirs, portant au front des armoiries et étalant fièrement la bannière qui flottait jadis sur le donjon féodal.

C'est donc l'épanouissement de la grande vanité de cette famille de Bourgogne, commencée sous le bon due et qui vit Charles le Téméraire convier, à Bruges, six cents artistes dont cent peintres, pour les décors de ses noces.

Au temps de Charles-Quint et surtout sous l'administration de Marguerite d'Autriche, qui sut imprimer un magnifique essor au génie de la Renaissance, les verriers, encouragés par la magnificence des souverains et l'autorité publique, créèrent, comme par enchantement, d'admirables chefs-d'œuvre. On vit briller alors Bernard Van Orley et Michel Coxcie, Jean de Maubeuge et Frans Floris, Gerhart Horehout et Quentin Massys, Liévin de Wit et Goswin Vander Weyden. A aucune époque, on n'exécuta plus de vitraux que sous l'administration de Marguerite d'Autriche, qui affectionnait cette branche de l'art. Dans les comptes de sa maison, on trouve à chaque page des sommes accordées pour établir des verrières : c'est le chœur de Sainte-Gudule, l'église d'Alsemberg, la chapelle de Scheut, l'église de Rouge-Cloître et celle des Frères-Mineurs, qui deviennent tour à tour l'objet de sa munificence et de sa libéralité. Partout, dans le clergé,

la noblesse et même la bourgeoisie, Marguerite trouva des imitateurs. Quand, le 25 avril 1542, l'évêque de Cambrai bénit la chapelle du Saint-Sacrement et les quatre autels, les vitraux se trouvèrent placés; car, dans leur sollicitude, Kelderman et Van Weyenhove avaient fait préparer d'avance les verrières destinées à embellir leur œuvre.

Il y avait autrefois, dans la chapelle du Saint-Sacrement, sept vitraux; il n'en reste plus aujourd'hui que quatre, deux des fenêtres ayant été bouchées et la verrière du fond étant moderne. Ce fut Jean Haeck d'Anvers, qui exécuta, d'après les dessins de Van Orley et de Coxcie, presque toute cette série splendide, offerte à l'église par Charles-Quint et les princes alliés à sa couronne impériale.

Le premier vitrail, en entrant dans la chapelle, représente Catherine et Jean III de Portugal; le deuxième Marie et Louis II de Hongrie; le troisième Éléonore et François I<sup>er</sup>; le quatrième enfin Ferdinand I<sup>er</sup>. Ce sont ceux qui nous restent; quant à ceux que nous avons perdus, ils représentaient Charles-Quint en adoration avec son fils Philippe, Maximilien et sa fille Marie; le premier était derrière l'autel; les deux autres dans les croisées du côté du grand chœur.

Les comptes de la fabrique donnent sur ces vitraux d'assez amples détails. Nous avons déjà dit qu'ils furent peints par Jean Haeck d'Anvers, d'après les dessins de Coxcie et de Bernard Van Orley; Jean Haeck reçut pour le premier vitrail trois cent et cinquante florins et Van Orley soixantedix; Catherine et Jean de Portugal y contribuèrent pour une somme de trois cents florins qui furent remis au trésorier de la fabrique par un négociant portugais, établi à

Anvers et nommé Martin Lopez. Ce vitrail fut peint en l'année 1542.

Cinq ans plus tard, le *meester glaesemaeker*, qui pour lors habitait Bruxelles, peignit le deuxième et en reçut un prix analogue. Marie de Hongrie contribua également à l'exécution de son vitrail pour une somme de trois cents florins. Le troisième a été peint, en 1540, pour la somme de trois cent cinquante florins du Rhin, par Bernard Van Orley, peintre dont la manière était tout italienne et qui devait faire également les six autres. Après sa mort, son fils Jérôme céda à la fabrique quelques esquisses que son père avait préparées à cet effet. La même administration acheta en outre, du peintre Gilles Willems, un modèle que Bernard avait légué à cet artiste et qu'il avait fait pour la fenêtre du roi de Portugal.

François I<sup>er</sup> et Éléonore payèrent pour leur vitrail deux cent et vingt-deux couronnes d'or, que l'ambassadeur du roi de France remit au trésorier de la fabrique; on dressa une quittance devant notaire du reçu de cette somme et, détail curieux qui caractérise bien l'époque où les juifs continuaient à rogner les monnaies, quand le trésorier fit peser cet argent, il s'y trouva cinq couronnes de mauvais aloi sur chacune desquelles la fabrique perdit neuf escalins.

Le quatrième vitrail est de Jean Haecq qui l'entreprit, en 1517, pour la somme de quatre cents florins, y compris les dessins qu'il avait fait exécuter, nous ne savons pas par qui; ce qui est fort regrettable, attendu que la composition de cette verrière est des plus remarquables. Un nommé Jean Dox fit toutes les inscriptions et reçut de ce chef un florin par fenêtre.

Les comptes sont muets sur le cinquième vitrail; mais l'on suppose généralement qu'il a été donné par Charles-Quint qui en aura supporté la dépense tout entière.

Le sixième a été également peint par Jean Haeck, d'après les dessins de Coxeie et, chose singulière qui caractérise parfaitement les mœurs du temps, il fut évalué à la toise et il s'y trouva deux cent nonante-huit pieds. L'accord précédemment fait portait la valeur du pied à neuf sous, plus un diner aux frais de la fabrique, que le chantre Jean Cools donna chez lui au trésorier du prince Philippe, à l'artiste, Jean Haeck, à quelques *cabaleros* espagnols et aux marguilliers.

Enfin, le septième fut exécuté en 1566, d'après les dessins de Coxeie, par Pelgrim Reesen; il fut payé sur le même pied que le précédent, c'est-à-dire que le verrier reçut neuf sous et Coxeie trois sous le pied.

Ces vitraux furent considérablement endommagés, lors des troubles du xvi<sup>e</sup> siècle. De 1579 à 1585, les frais de réparation qu'ils exigèrent se montèrent à près de mille florins. En 1658, ils durent être restaurés de nouveau et ce fut un nommé Jean Bronckhorst, qualité de vitrier et de faiseur de dessins pour vitraux, qui les restaura. En 1718, un nommé Pierre de Sempy, qui avait peint les vitraux de la chapelle royale de Versailles et restauré la fenêtre, dite de Charles-Quint, placée au-dessus du grand portail de Saint-Rombaut, à Malines, restaura également les vitraux de la chapelle du très-saint Sacrement. On voit, par sa requête, qu'il n'existait plus alors que quatre fenêtres et demie. Cette restauration fut la dernière de celles qui eurent lieu avant le grand cataclysme de la révolution de 95. Lors de

la célébration du jubilé de 1820, ces magnifiques œuvres signées Van Orley, Coxcie et Jean Haecck se trouvaient dans un état déplorable; des verres blancs défiguraient les contours et détruisaient l'harmonie des couleurs; un gentilhomme de Bruxelles, le vicomte du Toiet, qui avait retrouvé le secret de la peinture sur verre, en même temps qu'un tournaisien, appelé Morteleque, et qui exposa aux différents salons de cette époque des peintures sur verre, exécutées, avec beaucoup de perfection et d'après les anciens procédés, fut chargé de cette restauration. Le vicomte de Toiet, sans vouloir même être remboursé de ses frais, désintéressement bien rare à toutes les époques, fit disparaître le verre blanc qui défigurait ces vitraux. Ce gentilhomme était un véritable artiste et il eut assez d'abnégation pour s'identifier avec le travail de son prédécesseur, au point qu'on ne remarque absolument aucune différence entre les anciens émaux et ceux qu'il employa pour leur restauration.

La partie supérieure des compositions qui précèdent représente quelques sujets de l'histoire des saintes hosties miraculeuses. Au-dessus du roi de Portugal, la première verrière nous montre Jonathas comptant à Jean de Louvain la rançon du vol sacrilège, qu'il avait commis dans la chapelle de Sainte-Catherine. Dans la fenêtre suivante, on aperçoit Jonathas renversant sur une table les saintes espèces contenues dans le ciboire volé, et cela en présence de membres de sa famille et de quelques juifs de ses amis, qui se moquent du Dieu des chrétiens. Le troisième vitrail, au-dessus de François I<sup>er</sup>, nous fait assister à ce fait mystérieux de la légende, qui nous rapporte la mort violente et énigmatique du juif Jonathas, assassiné en présence de son fils, dans le



pare d'Enghien, par des guerriers inconnus, dont jamais on n'entendit plus parler. La dernière fenêtre nous représente la veuve de Jonathas, remettant aux juifs de Bruxelles les saintes hosties poignardées.

Toutes ces peintures sont encadrées de riches compositions architecturales, dans le style de la renaissance italienne et semblables à celles que l'on voit dans les tableaux de Coxcie et de Van Orley, notamment dans le fameux triptyque des épreuves et de la patience de Job, qui est un des joyaux du musée de Bruxelles.

La verrière, qui se trouvait au-dessus de l'autel du très-saint Sacrement et avait été donnée par l'empereur Charles-Quint et Eléonore-Isabelle-Louise, son épouse, fut détruite, comme nous l'avons dit plus haut; elle fut remplacée, en 1848, par un nouveau vitrail exécuté par M. Capronnier et représentant l'adoration du très-saint Sacrement de miracle. Cette composition, qui a la prétention de rivaliser avec les splendides verrières de Van Orley et de Coxcie, nous semble une œuvre malheureuse du grand artiste appelé à occuper une place distinguée dans la phalange des peintres-verriers du XIX<sup>e</sup> siècle; il y règne trop de confusion et l'ensemble offre trop de ressemblance avec les diaprures d'un kaléidoscope. La partie architecturale, qui encadre la scène, est surtout d'une infériorité notoire auprès des superbes compositions qui brillent au transept et dans le chœur du très-saint Sacrement. Nous n'aimons pas surtout l'emploi immodéré de tons jaunes, qui font encore ressortir davantage le cachet engoncé et massif de la scène; nous ne saurions également trouver bon que l'artiste ait cru nécessaire d'occuper toute son espace, sans laisser, entre sa composition et le champ

de l'extrême limite de la verrière, une de ces prises d'air, qui, montrant l'azur du ciel, allègent d'une manière si heureuse les ordonnances architecturales, dont sont étoffées les scènes de l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle, peintes par Van Orley et par Coxcie.

Dans l'ancienne chapelle du Saint-Sacrement, avant qu'elle fût démolie en 1555, se voyait une verrière en forme de rose, donnée par les sept familles patriciennes de Bruxelles et portant au milieu l'Ange de la justice, avec sept cartels de forme ronde et les armoiries des sept lignages appelés à fournir les magistrats de cette ville. On y lisait une inscription qui relatait que, dix-sept ans après la profanation du Saint-Sacrement, les principaux magistrats de Bruxelles firent appendre leurs antiques armoiries dans la chapelle qui abritait les vénérables témoins du crime des juifs et de la puissance vengeresse du Dieu caché sous les espèces eucharistiques.

Il ne paraît pas qu'il y ait eu des vitraux peints dans les chapelles latérales, aux bas-côtés de l'église, si ce n'est, dans la cinquième, la septième et la huitième du côté du midi.

On voit par les comptes de 1579-1585, que, dans la fenêtre de la cinquième chapelle, se trouvaient les armoiries du conseiller Pierre Van Waelhem et de son épouse Marguerite Bredam. Rombaut rapporte que la septième était ornée d'un vitrail, don de la famille Vander Vorst, qui y avait sa sépulture. Cette assertion est confirmée par un acte du 17 octobre 1567, qui relate son existence, sans faire mention du sujet qui y était représenté. Nous savons que le vitrail de la huitième chapelle retraçait l'annonciation de la sainte

Vierge, ainsi qu'il conste des comptes de réparations qui y furent exécutées en 1551, 1540 et 1585.

La chapelle de Notre-Dame est, comme celle du Saint-Sacrement, éclairée par de grandes fenêtres dont les vitraux ont été peints par Jean De La Baer, d'Anvers, d'après les dessins de Théodore Van Thulden, de Bois-le-Duc, l'auteur des dessins des fameux arcs de triomphe élevés par Rubens, pour l'entrée du cardinal-infant à Anvers, en 1555, et qu'il grava d'une pointe fine et spirituelle. Longtemps on attribuait les dessins des vitraux de cette chapelle à Rubens lui-même; mais, au mois de juillet 1777, on découvrit dans les greniers de l'église quelques coffres contenant, entre autres choses, les dessins originaux, de la même grandeur que l'exécution, qui avaient servi de cartons aux vitraux; ils sont signés : « *Joannes De La Baer, Antverpiensis, pictor, designatis a Theodoro Van Thulden, anno 1656; habitante Sylveducis.* » Au reste, on découvrit ensuite dans les comptes de la confrérie de Notre-Dame de la Délivrance (1659-1662), que Théodore Van Thulden de Bois-le-Duc reçut quatre cents florins du chef des dessins de ces vitraux et treize cent quatre-vingt-dix pour les peintures.

Il ne reste plus que quatre de ces fenêtres, la cinquième ayant été murée; les verrières que l'on y voit encore représentent les donateurs en grandeur naturelle, dans la partie inférieure, et dans la partie supérieure des scènes de la vie de la sainte Vierge.

Le premier de ces vitraux, placé du côté de l'autel, nous montre la Présentation au temple, avec les portraits de l'empereur Ferdinand III et de son épouse Eléonore; le deuxième représente le mariage de la sainte Vierge et le

portrait de l'empereur Léopold I<sup>er</sup>, fils de Ferdinand ; le troisième retrace l'Annonciation et, sa partie inférieure, dans les portraits agenouillés de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle ; le quatrième enfin reproduit la scène de la Visitation et porte, dans l'ordonnance inférieure de l'architecture, l'archiduc Guillaume, bienfaiteur insigne de l'église.

Ces vitraux sont des types de la dernière période du noble art architectural aux Pays-Bas. L'armature de fer et la résille de plomb n'ont plus l'ordonnance primitive. Au lieu de suivre les contours de chaque objet et se perdre dans les plis profonds des draperies, l'ordonnance entière complètement émaillée, est peinte sans soucis des contours sur une résille carrée de cinq pouces de côté, à l'exception seulement des contours des figures. Ces compositions, malgré la magnifique ordonnance flamande et les splendeurs de l'architecture de Rubens, sont confuses et manquent essentiellement de cette transparence magnifique, que l'on remarque vis-à-vis aux vitraux du chœur du très-saint Sacrement. En voulant éviter les plombs. De La Baer tomba dans le vague des contours et le flou des détails et, en cherchant le clair-obscur des compositions rubenesques, il perdit la transparence et l'agathisation du vitrail, cette première et splendide qualité de la peinture sur verre.

Les vitraux de Jean De La Paer et de Van Thulden n'enrichissent que quatre fenêtres ; trois autres occupent le chevet du chœur. De ces trois fenêtres, celle de gauche est aveugle à cause de sa proximité avec les parois du grand chœur ; ces fenêtres ne reçurent pas de vitraux au xvii<sup>e</sup> siècle ; celle du milieu vient d'être historiée d'une verrière peinte par M. Capronnier et représentant Notre-Dame du Rosaire.

Entre le chœur du Saint-Sacrement et celui de Notre-Dame de la Délivrance, se trouve une belle chapelle dédiée à la Madeleine, bâtie en 1663, sur les dessins de Léon Van Heil, aux frais de la noble famille Maes et en vertu de dotations faites à cette fin, par testament de Jean-Baptiste Maes, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, seigneur de Steenkerke et conseiller des Finances du roi, qui y fut inhumé, en même temps que son épouse Pauline Schoyte, sous une pierre sépulcrale, que l'on y voit encore de nos jours.

Cette chapelle, d'un style tout à fait différent de celui de l'église, est conçue d'après les données de l'architecture adoptée par Rubens; les fenêtres étaient autrefois pourvues de magnifiques vitraux exécutés aux frais de la ville de Liège, en vertu d'une amende à laquelle celle-ci se vit condamnée. Ces verrières étaient l'œuvre de Gilles Van Pede, qui les peignit, en 1463, pour l'ancienne chapelle ou petit chœur dédié à sainte Madeleine et appelé d'abord *Slabbaerts choorken*, nom qu'elle devait au doyen Henri Slabbaerts, qui, en 1563 y avait fondée une chapellenie, dite de Sainte-Marie-Madeleine. Ces vitraux ont disparu dans la tourmente révolutionnaire; ils ont été remplacés, en 1845, par trois nouvelles verrières exécutées dans le style du xvii<sup>e</sup> siècle et dues à la munificence de la famille de Mérode. Les cinq petites fenêtres dans la coupole ont été également ornées de médaillons montrant des anges qui portent les attributs de la passion. Le vitrail de la fenêtre du milieu représente aujourd'hui la très-sainte Trinité, à droite saint Michel et à gauche sainte Gudule. Dans les deux verrières latérales, on voit les patrons des donateurs : à la droite de saint Michel, saint Henri; à sa gauche saint Félix; à la droite de sainte Gudule,

saint Werner; à sa gauche sainte Françoise, patrons des donateurs Henri, Félix, Werner de Mérode et Françoise de Thiennes, son épouse.

On a placé, il y a une vingtaine d'années, quatre nouveaux vitraux dans le circuit reliant les chapelles de la Sainte-Vierge et du Saint-Sacrement. Ces vitraux, faits à une mauvaise époque et alors que l'art du peintre-verrier était mal compris, ont été exécutés par M. Capronnier, d'après les dessins de feu M. Navez. Si ces verrières sont répréhensibles, nous devons dire cependant que le peintre-verrier a largement réparé ce péché de jeunesse dans la série remarquable des verrières ornant les nefs latérales.

Les transepts sont ornés de deux vitraux superbes, œuvres d'art de la plus haute valeur, présentant des arcs de triomphe immenses en style de la Renaissance, du dessin le plus gracieux. L'influence italienne se fait fortement sentir dans l'architecture qui encadre la scène et se retrouve également dans les airs de tête, les allures, la draperie, la correction du dessin et l'entente admirable de l'effet décoratif. Cette influence italienne ne nous surprendra plus, quand nous saurons que ces splendides verrières ont été peintes par Bernard Van Orley, en 1557 et 1558. Abstraction faite de ce principe essentiellement païen, qu'enfanta le classicisme et qui consiste à donner aux personnages mondains la valeur réservée dans les beaux vitraux de l'époque ogivale aux bienheureux et aux saints, nous admirons franchement l'œuvre de Van Orley, pour laquelle, nous ne saurions le cacher, nous professons un véritable engouement. Mais, quoi qu'il en soit, et pour être sincères jusqu'au bout, nous ne pouvons passer sous silence le défaut trop nettement accusé de pondération

des masses entre les pleins et les vides, que l'on remarque dans l'ordonnance. Van Orley a introduit dans ses verrières son architecture, sans se préoccuper le moins du monde qu'elle vienne ou non cadrer avec l'idée primitive du maître-ès-pierres; malgré tout le talent et toute la gracieuseté des détails, qui ont présidé à la construction de ces arcs de triomphe, nous devons reconnaître que le grand artiste a laissé, au-dessus de son architecture, de véritables trous, naïvement occupés par du verre blanc, faute que n'eût certainement pas commise un peintre-verrier du xv<sup>e</sup> siècle. L'auteur de ces splendides verrières semble lui-même avoir compris sa faute par la façon dont il cherche à détourner l'attention sur les deux grands drapeaux déployés et portés par des guerriers qui viennent d'une manière assez malencontreuse remplir imparfaitement les deux avant-dernières ogives de chaque extrémité.

La verrière qui surmonte le portail du nord, ou de Saint-Jacques, représente Charles-Quint et Isabelle de Portugal, sa femme; celle que l'on admire au-dessus du portail du midi, ou de la Sainte-Croix, nous montre la sœur de l'empereur, Marie de Hongrie et le roi Louis, son époux.

Le prix du premier de ces vitraux, qui a été probablement donné par Charles-Quint, n'est pas mentionné dans les comptes; on peut supposer qu'il fut le même que celui du deuxième que Bernard Van Orley avait entrepris pour trois cent soixante-quinze florins du Rhin, auxquels la fabrique en ajouta cinquante.

Les cinq vitraux des fenêtres du chœur, au-dessus du maître autel, représentent Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, son épouse, au centre; à droite, Philippe le

Beau et sa femme, Jeanne de Castille ; à côté de ce dernier vitrail, Philibert de Savoie, époux de Marguerite d'Autriche, et cette princesse ; à gauche, Philippe II et Marie de Portugal ; du même côté, Charles-Quint et son frère Ferdinand.

La partie inférieure des vitraux représente les donateurs agenouillés et occupe cinq compartiments des meneaux. Toute la partie supérieure est seulement historiée par les armoiries des différentes alliances de nos anciens souverains ; elles ne sont pas encadrées et se détachent sur un fond de vert clair.

La splendide verrière qui occupe l'arc triomphal, entre les deux donjons ou tours de l'église, est ornée d'une composition grandiose, imitée de Michel-Ange, et représentant le jugement dernier ; elle est l'œuvre du peintre François De Vriendt ou Floris, frère de l'architecte de l'hôtel de ville d'Anvers. Ce vitrail fut peint en 1528, millésime qu'on peut lire entre les armoiries, le portrait et les quartiers généalogiques du donateur.

La famille d'Aerschot, puis celle d'Arenberg s'étaient toujours chargées d'entretenir ce vitrail et d'y consacrer une somme digne de son importance et de sa grandeur. Le 17 décembre 1641, le trésorier de la fabrique écrivit à la comtesse de Berlainmont, tutrice des enfants du prince d'Arenberg, pour lui rappeler cette promesse et l'engager à agir, comme avaient fait ses prédécesseurs. Cette demande fut sans doute accueillie, car nous trouvons que, deux ans plus tard, la fabrique chargea Jean Bronckhorst, le même qui avait restauré, trois ans auparavant, les vitraux de la chapelle du Saint-Sacrement, de réparer également celui du frontispice.



Ce vitrail eut beaucoup à souffrir pendant la grande révolution française ; mais il fut très-habilement restauré, en 1820, par le vicomte du Toiet, dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler les profondes connaissances et le rare désintéressement. Chose singulière et presque incroyable si elle n'était attestée par un contemporain, comme l'orgue cachait une partie de la verrière, on blanchit le reste demeuré visible, sans toutefois endommager ce remarquable chef-d'œuvre, pour permettre la vue de l'orgue qui ne fut dédoublé et reporté aux deux côtés de l'arc triomphal qu'en 1858 par l'architecte Vanderstraeten, auquel nous devons la boiserie, en style Guillaume I<sup>er</sup>, qui sert encore aujourd'hui à encadrer et à enlâsser les jeux d'orgues. Il y a deux ans, ce vitrail a été supérieurement bien restauré par les soins de M. Capronnier, et l'on peut dire que cette restauration est une véritable restitution archéologique.

Au fond des nefs latérales, au-dessus des petits portails sous les tours se voient deux demi-verrières également exécutées par M. Capronnier et placées en 1860, grâce à la munificence de M. le comte Amédée de Beaufort et de son épouse. D'un côté, figurent saint Amédée, saint Gabriel et sainte Amélie; de l'autre, sainte Elisabeth, patronne de la donatrice, entre saint Albert et saint Léopold.

Une autre œuvre des plus importantes vient d'être placée, dans la collégiale de Sainte-Gudule, par le même artiste qui l'a exécutée d'après les dessins de M. Charles De Groux, trop tôt enlevé aux arts et auquel nous devons les fresques malheureusement inachevées des halles d'Ypres. Cette œuvre retrace l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle et se compose d'une série de quinze grandes et belles

verrières décorant les quinze chapelles collatérales de l'église.

C'était, il faut le reconnaître, une bien lourde tâche, même pour des artistes tels que MM. De Groux et Capronnier, d'avoir à lutter avec les splendides vitraux signés : Bernard Van Orley, Michel Coxcie, François De Vriendt et Van Thulden ; néanmoins nous admirons franchement, dans leur ensemble, ces larges et nobles pages où se reflètent, à première vue, le talent et l'expérience acquise et qui rendent leurs auteurs dignes de figurer sur le livre d'or des plus grands artistes belges du XIX<sup>e</sup> siècle.

### III

#### PEINTURES MURALES.

Il est hors de doute que l'église de Sainte-Gudule ait été entièrement couverte de peintures à fresques, polychromées, dans le style de celles qui ont été découvertes dans l'église de Notre-Dame, au Sablon. Des indices certains ont été retrouvés dans toutes les parties de l'édifice, et nous mêmes, nous avons encore dernièrement mis à nu, par le grattage superficiel d'une écaille de plafonnage, des chevrons vermillonnés, alternant avec d'autres ornements typiques, appartenant au XV<sup>e</sup> siècle.

L'échantillon tout à la fois le plus curieux et le mieux conservé est celui qui a été mis à découvert, il y a une dizaine d'années, au côté droit de la nef, dans la quatrième chapelle. On y remarque encore aujourd'hui, sous deux arcatures ogivales à cinq lobes, séparées par des colonnettes et repo-

saut sur un parquet de carrelages émaillés, deux saints personnages, parmi lesquels nous avons cru reconnaître à son dragon caractéristique sainte Marguerite d'Autriche.

Si l'on voulait se donner la peine de faire des grattages intelligents, dans toute la surface des nefs et particulièrement au droit du mur des bas-côtés, nous sommes persuadé, qu'on trouverait assez d'éléments décoratifs pour entreprendre dans l'église une ornementation polychromatique, que nous appelons de tous nos vœux. Il en est de ces opérations, comme de tous les premiers essais sur une matière quelconque : il faut du discernement et de grandes précautions ; il faut surtout que l'on ne fasse pas, comme en 1820, lorsque, le 7 juillet de cette année jubilaire, en reconstruisant la porte latérale intérieure, du côté opposé à la chapelle du très-saint Sacrement de Miracle, l'on mit à découvert des fresques, des ornements et des inscriptions. P. J. Brunelles, l'auteur d'un remarquable travail sur l'église de Sainte-Gudule et qui, par sa perspicacité archéologique, devançait de beaucoup ses contemporains, signalait à cette époque, dans le *Courrier des Pays-Bas*, l'intérêt que présentaient ces vieilles peintures et souhaitait ardemment que quelque artiste ou ami des antiquités nationales eût la curiosité d'aller examiner ces fresques et se donna la peine d'en prendre un dessin ou croquis avant qu'on ne les ait fait disparaître sous une nouvelle couche de badigeon. Nous ne savons si ce vœu aura reçu son accomplissement ; d'autre part, nous sommes certain que ces fresques, momentanément découvertes, ont été détruites lors de la restauration du portail.

Ce déplorable système a trouvé dans la suite et rencontre encore malheureusement de nos jours des applications nom-

breuses. Dans le travail que nous avons publié en 1868 sur les anciennes et les nouvelles peintures de l'église de Notre-Dame, au Sablon, nous avons dressé une longue liste d'édifices, tant religieux que civils, où l'on a trouvé, dans ces derniers temps, des peintures murales, cachées sous le plâtre et le blanchiment au lait de chaux, sous lesquels la truelle et la brosse de la Renaissance les avaient proscrites. Depuis lors, presque toutes les livraisons de nos *Bulletins d'art et d'archéologie* sont venues compléter cette nomenclature déjà si fournie, en signalant de nouvelles découvertes du même genre. Cependant, la plupart de ces précieux restes de nos anciennes écoles de peintures, qui étaient appelés à guider aujourd'hui nos artistes dans la voie de réhabilitation dans laquelle ils sont entrés, n'existent plus, et ce serait en vain que l'on en chercherait encore des traces, même dans des mémoires, des calques ou des cartons. Un regrattage complet et des recherches consciencieuses dans notre antique collégiale compenseraient, dans une large mesure, les pertes que nous avons faites, en fournissant les documents les plus précieux sur la peinture murale des deux derniers siècles de l'époque ogivale.

Comme le travail que nous demandons, effectué dans de bonnes conditions, serait assurément couronné de succès, nous émettons ici l'idée, que nous espérons bien voir adoptée quelque jour, maintenant que l'église a repris sa splendide ceinture de vitraux, de voir s'opérer un rétablissement complet du système polychrome, qui a dû exister au xvr<sup>e</sup> siècle, dans la nef et dans les bas-côtés de cette antique collégiale.

On nous objectera peut-être les dépenses excessives qu'entraînerait une semblable restauration. Nous répondons à

cela, que l'idée erronée des premiers restaurateurs de la peinture murale, qui écrasaient toute une église sous le nombre de leurs figures peintes, a été trouvé de nos jours en opposition complète avec la vieille décoration ogivale. Nous sommes persuadés que, dans le grattage de Sainte-Gudule, on retrouvera, comme à l'église de Notre-Dame, au Sablon, des figures et des ornements polychromes, exécutés jusqu'à une certaine hauteur et un simple appareil lapidaire, des lisérés, ou des motifs d'une grande simplicité, mais d'un effet d'ensemble majestueux, complétant le riche lambris inférieur. Nous remarquerons toutefois que ces parties décoratives inférieures sont reliées à l'ensemble de la décoration des voûtes par l'ornementation des nervures qui, polychromées et dorées rachètent de la plus légère et de la plus gracieuse façon les arabesques et les lambrequins, insérés dans les écoinçons des arcs-ogives et la riche peinture murale de la bordure inférieure des parois de l'église.

#### IV

##### SCULPTURES.

L'église de Sainte-Gudule a toujours été abondamment pourvue de sculptures remarquables. Au point de vue de l'ornementation architecturale, nous citerons tout particulièrement les magnifiques dais en style flamboyant, que Pierre Van Weyenhove tailla pour la chapelle du Saint-Sacrement. Josse Van den Bossche et Henri Demol, *alias* Coomans, tous deux tailleurs de pierres, connus par leur

talent et leurs travaux à l'église d'Anderlecht, travaillèrent, dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, à l'ornementation de l'église de Sainte-Gudule et, voulant perpétuer leur piété, fondèrent, en 1459, les autels de Saint-Jérôme et de Saint-Grégoire, qui étaient l'ouvrage de leurs mains.

Nous ne possédons plus ces splendides retables qui existent peut-être encore quelque part en Angleterre, ou ailleurs, dans une chanterie de famille, mais que, dans tous les cas, l'on devrait ranger dans la catégorie des œuvres anonymes, grâce à la modestie de ces artistes des siècles de foi.

Après Van Weyenhove, Pierre Kelderman, *cleynstekere*, expression naïve, qui, à cette époque, couvrait modestement le titre de statuaire, fut l'auteur de l'autel du très-saint Sacrement et des statues qui décoraient les autels de Sainte-Catherine et de Saint-Étienne. Jean Kelderman, probablement parent de Pierre, travailla également au même autel qui fut exécuté en pierres de touche, apportées de Maastricht.

Henri Van Pede qui contribua avec Van Weyenhove à la sculpture de la voûte prismatique et des sept dais, *tabernacles*, comme on les appelait alors, et qui ornent le chœur du Saint-Sacrement, peut encore être rangé parmi les plus habiles sculpteurs de cette époque. Nous pouvons également lui adjoindre Antoine Van de Putte et Mathieu Mattens, qui, sous les noms modestes de maître-maçon et de maître-menuisier, cachaient le titre d'artiste, si effrontément usurpé de nos jours par de véritables manœuvres.

Les piliers de la grande nef de l'église furent ornés, au xvii<sup>e</sup> siècle, de statues d'apôtres. C'était une importation italienne, dont la symbolique était assez remarquable, que le placement de ces statues dans la plupart de nos églises, à

partir du xv<sup>e</sup> siècle. Si le faire en est large et accusé, si l'anatomie en est irréprochable et si elles se distinguent souvent par une incontestable grandeur et une majestueuse silhouette, nous devons dire cependant que ces œuvres de la statuaire de l'époque Borrominienne manquent essentiellement d'unction et de modestie chrétiennes. A part ces remarques, nous dirons que la plupart des statues d'apôtres de l'église de Sainte-Gudule eurent pour auteurs des statuaires remarquables, pour ne citer que Van Delen, Faid'herbe et Duquesnoy.

Nous connaissons parfaitement les noms des maîtres qui taillèrent les douze statues des apôtres, grâce à une naïve pièce en vers flamands, que tous les Bruxellois connaissaient à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, mais qui aurait sombré avec toutes les traditions orales, si Rombaut n'avait eu la bonne idée de l'imprimer dans son ouvrage.

En commençant du côté du nord, partant du chœur et descendant vers le grand portail, nous trouvons d'abord saint Pierre, œuvre de Jean Van Mildert, d'Anvers, un des artistes auxquels nous devons le monument de la Tour-et-Taxis, à l'église de Notre-Dame, au Sablon. Cette statue fut donnée par le doyen de Sainte-Gudule, Pierre Panten.

Le nom du sculpteur de la statue de Saint-André, donnée par le doyen et le chapitre et au-dessous de laquelle se trouve l'épithaphe de Piusen Van der Aa, mort en 1659, était inconnu de l'auteur des vers; mais, d'après le style de cette œuvre, nous croyons pouvoir l'attribuer à Faid'herbe, qui n'aura pas voulu l'avouer, sans doute, parce qu'il la trouvait médiocre.

Saint Jean, au-dessous duquel se lit l'épithaphe de Daniel O'Mallan, mort également en 1659, de même que saint

Jacques le Mineur, donné par Jean-Baptiste Van Male, sont l'œuvre de Tobias.

La statue de saint Barthélemy, donnée par Henri Schotte, est due au célèbre Jérôme Duquesnoy, qui finit tristement sa vie à Gand, sur un bûcher.

Saint Simon, qui est la dernière statue de la travée du côté nord, fut donné par Arnold Lunden, parent de Rubens, et sculpté par Luc Faid'herbe, de Malines.

Du côté sud, en remontant vers le chœur, se voit saint Mathias sculpté par Jérôme Duquesnoy et donné par le président Richardot, dont les armoiries enrichissent le cul-de-lampe.

Saint Mathieu, par Tobias que nous avons déjà nommé, fut donné par Van Syn, chanoine de la deuxième fondation de l'église de Sainte-Gudule, mort en l'année 1645.

Philippe IV, roi d'Espagne, commanda à Jean Van Mildert la statue de saint Philippe, et le conseil du Brabant celle de saint Thomas à Jérôme Duquesnoy, qui fut également l'auteur de la statue de saint Paul, donnée par le chanoine Jacques Woislanski.

Saint Jacques le Majeur, qui termine la série, fut sculpté par Luc Faid'herbe et donné par Pierre Van Weyenhove, mort en 1656, et probablement parent du sculpteur de l'autel du très-saint Sacrement.

Sur l'autel de Sainte-Gudule, jadis adossé au gros pilier, se trouvait la statue du Sauveur par Jean Van Delen. Cette statue, dont le donateur nous est inconnu, a disparu de nos jours.

Adossé contre le gros pilier opposé au précédent, du côté sud, sur l'autel de Notre-Dame ou de la Sainte-Croix, se



voyait autrefois la statue de la sainte Vierge. Cette œuvre remarquable, placée actuellement sur l'autel de la chapelle de Notre-Dame, fut sculptée par Arnold Quellyn, dit le vieux, et donnée par la dame Marie Nys.

A part le mérite intrinsèque de ces statues, nous appelons particulièrement l'attention des connaisseurs sur les remarquables culs-de-lampe qui les supportent et qui, par la verve de leur exécution, la variété des motifs et la hardiesse de leur conception, constituent un des plus beaux spécimens de cet art sculptural de l'époque de Rubens, auquel nous devons des chefs-d'œuvre comme le sont, par exemple, les stalles de l'église de Soignies.

Un compte curieux nous apprend que les statues d'apôtres en avaient remplacé d'autres du xv<sup>e</sup> siècle, richement ornées et polychromées. Les noms des artistes qui les sculptèrent nous sont malheureusement inconnus, à l'exception d'un seul, appelé Liévin le berger, qui sculpta la figure de saint Pierre et reçut de ce chef cent et dix-neuf florins du Rhin.

Aux deux côtés de la chapelle de la Madeleine, on admirait, avant la grande révolution française, deux statues : l'une de saint Augustin, l'autre de saint Benoît, sculptées par Laurent Delvaux et provenant de l'abbaye d'Afflighem ; elles furent déposées, pendant la tourmente révolutionnaire, dans les greniers du musée de Bruxelles. Les marguilliers, qui n'avaient pas perdu de vue le sort de ces statues, adressèrent, le 25 juin 1804, au préfet du département de la Dyle, une pétition tendante à obtenir la restitution de ces statues. Sur l'avis du conservateur du musée, elles furent rendues à leurs propriétaires, le 25 prairial an XII, ainsi qu'il conste par une pièce officielle, conservée aux archives.

Ces statues ont été déposées depuis dans le chœur de la Sainte-Vierge.

Nous ne pouvons, en parlant de statues, oublier la chaire de vérité, œuvre d'Henri Verbruggen et aussi célèbre par la tradition qui s'y rattache que par son mérite artistique incontestable.

Avant les troubles des Pays-Bas, il existait dans l'église de Sainte-Gudule une chaire de cuivre, œuvre de dimanderie remarquable, emportée par les gueux en Hollande, comme dépouilles opimes et que l'on assure y exister encore, sans qu'on soit parvenu à la découvrir. Quand l'exercice du culte fut rétabli dans la collégiale de cette ville, la fabrique fit construire une chaire de bois, conforme à celle qui avait jadis existé en métal. Cette chaire fut conservée jusqu'au jubilé de 1770. Dans la planche d'assez grande dimension, gravée à cette époque par Antoine Cardon et représentant la décoration exécutée par l'architecte De Wez, nous voyons, à gauche de la grande nef, la représentation de cette chaire; elle était conçue en style flamand de la Renaissance; la cuve, soutenue par les emblèmes des quatre évangélistes, était flanquée d'un double escalier enrichi d'une rampe de rinceaux magnifiquement sculptés; le dessin de la cuve était orné de cannelures; l'abat-voix portait un amortissement de quatre grandes volutes supportant des figures d'anges et terminées par un bouquet de feuilles.

Le nom de l'auteur de cette œuvre d'art nous est fourni par un compte du chapitre; on y trouve une dépense de quatre cent quatre-vingts florins du Rhin, outre cent soixante-sept florins pour l'escalier, qui furent payés en 1585, à Mathieu Mattens, dont nous avons déjà parlé, pour

une nouvelle chaire en bois, faite sur le modèle de celle qui disparut en 1579.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, Jérôme du Quesnoy sculpta pour l'ornementation de cette chaire six figures en bois, qui lui furent payées à raison de cinquante florins chacune.

En 1765, Simon Duray sculpta une autre chaire, pour le compte du chanoine Van den Boom, qui la paya trois cent dix-neuf florins et dix-huit sous et en fit don à la collégiale.

Nous ne savons ce que cette chaire est devenue; mais d'après le prix, nous pouvons supposer qu'elle était de médiocre grandeur et fut peut-être appliquée, en manière d'ambon, contre le jubé qui formait le chœur et qui existait encore à cette époque.

Lors de la suppression du couvent des jésuites, sur la demande du comte de Cobenzel, son ministre, l'impératrice Marie-Thérèse ordonna de transférer le véritable chef-d'œuvre de sculpture en bois, dû au ciseau d'Henri Verbruggen, artiste anversois, qui florissait à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et qu'il avait sculpté en 1699, pour le couvent des jésuites, à Louvain. C'est là la chaire que nous voyons encore aujourd'hui, à l'exception des animaux ajoutés en 1780 par Jean-Baptiste Van der Haeghen; ce qui réduit à rien la fameuse tradition reposant sur le choix de ces animaux, allusion maligne aux défauts de l'homme et de la femme, qu'aurait imaginée Cécile Byns, la fiancée de l'artiste, qui mit comme condition de l'octroi de sa main l'achèvement du chef-d'œuvre de Henri Verbruggen, que, dans un accès de mélancolie, l'artiste avait délaissé.

La composition de ce magnifique morceau de sculpture, entièrement en bois de chêne, est d'une ordonnance pitto-

resque et facile; une molle négligence, un laisser-aller du ciseau, qui ne peut être que le fait d'une grande habitude dans l'art difficile de tailler et d'assouplir le bois, matière ingrate et monotone, qui ne présente ni l'agatisation du marbre, ni la facilité de taille de la pierre blanche, se remarquent dans tout l'ensemble de ce chef-d'œuvre.

Le sujet est tiré de la Genèse : Adam et Eve, de grandeur naturelle, semblant soutenir le globe terrestre, qu'ils sont appelés à peupler de leur descendance, ont écouté les conseils du serpent. Le démon a séduit la femme; l'homme a cédé par faiblesse et la tache originelle est désormais imprimée sur leur front; un ange les chasse du paradis terrestre et la mort s'attache à leurs pas. La figure d'Adam, fier mais résigné, l'œil abattu par le remords, est admirable de pose et d'expression; Eve est plus insignifiante; ses formes sont alourdis, les attaches des pieds et des mains manquent de distinction. Il semble que l'artiste ait voulu se venger, par cette représentation déplorable de la femme, des tristes liens qui l'unirent à sa première épouse. L'arbre de la science du bien et du mal, chargé de fruits trompeurs et orné d'animaux symboliques, soutient la coupe de la chaire où se place le prédicateur. Du côté d'Adam, on voit un aigle et une autruche; du côté d'Eve, un paon, un singe et un perroquet. Aux branches de l'arbre de la science et dissimulant habilement son mode de suspension, un baldaquin de draperies flottantes, relevées par deux anges et par une figure de femme que sa nudité décente pourrait faire prendre pour la personnification de la vérité païenne, soutient une immaculée Conception représentée par la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, appuyée sur un croissant et

écrasant tous deux, par l'effort de la croix, la tête du serpent dont les plis tortueux, ou ondulations squameuses, s'enlacent autour de l'arbre et effleurent les draperies. Les marches qui conduisent à la chaire sont bordées de haies, de pruniers et de boules-de-neige, dont la délicatesse et le fouilli sont inimitables. Cette chaire est entourée d'une petite grille, en style Louis XVI, qui y fut placée à la fin du siècle dernier.

Dans cette même grande nef, se trouvait jadis placé vis-à-vis du chœur un banc-d'œuvre qui fut payé à Mathieu Mattens cent et quarante florins du Rhin. Ces stalles étaient à l'usage des marguilliers, de même que celles placées vis-à-vis des autels de Sainte-Gudule et de la Sainte-Croix; elles furent enlevées, pour ne plus reparaitre, à l'occasion des obsèques de l'empereur François I<sup>er</sup>, époux de Marie-Thérèse, qui furent célébrées en l'église de Sainte-Gudule, les 8 et 9 novembre 1765.

L'usage de clôturer l'entrée du chœur par un ambon, ou jubé, est très-ancien, comme nous l'avons démontré dans le premier volume de notre *Archéologie religieuse*. Aux Pays-Bas, les anciens écrits appellent cette construction *doxalis*, *toxalis*, ou en flamand *oesael*, nom qui est encore en usage aujourd'hui. Une chartre de 1290 rapporte que Jean I<sup>er</sup> fit, cette année, en l'église de Sainte-Gudule, une fondation d'une chapelle et d'un autel sur le jubé, *supra doxale*.

La Belgique possède encore une foule de jubés qui sont de véritables œuvres d'art; nous citerons particulièrement ceux de Saint-Pierre, à Louvain, de Notre-Dame, à Tournai, d'Aerschot et de Dixmude.

Les soudards de Van den Tympel, ayant saecagé, en 1579, l'église de Sainte-Gudule, détruisirent le jubé et brisèrent les

orgues. On dut donc songer, lorsque l'administration du prince de Parme eut rétabli la paix aux Pays-Bas, à refaire l'ameublement des églises et en particulier celui de la collégiale, qui se trouvait dans le plus piteux état. La fabrique songea sérieusement à rétablir le jubé qui formait, à cette époque, une partie essentielle de l'ameublement des églises. A cet effet, elle chargea maître Pierre Croonenboerch de relever les dessins des jubés de Tournai et de l'église de Saint-Jean, à Gand. En 1595, maître Henri Moris présenta un dessin pour un nouveau jubé.

L'année suivante Hans de Nole, d'Anvers, fournit un nouveau plan, ainsi que Pierre Le Poivre, de Mons, Henri Meerte et Corneille Floris, également sculpteurs à Anvers. Tous ces plans ne furent pas approuvés, non plus que le contrat fait en 1598, avec maître Robrecht, sculpteur anversois. Ce ne fut que le 19 février 1599, que les marguilliers de la fabrique passèrent un contrat définitif avec maître Abraham Hideux, d'après lequel cet artiste-sculpteur avait à exécuter, sur les modèles et dessins qui lui seraient fournis, mais dont nous ne savons pas au juste quel fut le maître préféré, le jubé, l'autel sur le jubé, les deux autels au-dessous du jubé et tous les bas-reliefs, statues et ornements (*sieraeden*), qui y étaient relatifs. Tout ce travail devait être achevé dans l'espace de deux ans, moyennant la somme de dix mille florins du Rhin. Il en coûta près de onze mille, sans compter six cents florins que l'on paya à Jean Van der Vinne, pour la peinture et la dorure.

Ce jubé existait encore en 1770 et figure sur la planche de Rombaut, représentant l'intérieur de l'église de Sainte-Gudule; il fut démoli en 1804, de même que les murs qui

elôturaient le chœur et remplacé par le beau grillage, en style du xvii<sup>e</sup> siècle, provenant de l'abbaye de la Cambre et que la fabrique eut tort d'aliéner en 1854; il fait aujourd'hui l'admiration des connaisseurs qui visitent le musée de South-Kinsington, où il figure bravement avec son certificat d'origine.

Lors de la suppression du jubé du chœur, en 1804, on conserva le positif de l'orgue qui fut placé au-dessus du grand portail et surmonté d'une statue de saint Michel. Au-dessus du buffet, il y avait un cadran terminé par une pyramide. Ce buffet et ce cadran avaient le grave inconvénient de cacher le vitrail de Floris; nous avons vu plus haut quel remède héroïque les fabriciens d'alors trouvèrent pour y remédier, en badigeonnant de plusieurs couches de chaux l'ensemble de la verrière; cette idée merveilleuse ayant été accueillie par un *tolle* général, l'architecte Van der Straeten entreprit de découvrir la fenêtre, lorsqu'il construisit, en 1828, le nouveau jubé pseudo-gothique, que l'on voit encore aujourd'hui.

Devant le jubé du chœur, et jusqu'à son déplacement, se trouvaient deux hauts-reliefs: l'Ascension et le Saint-Sépulcre que l'on voit encore aujourd'hui dans le circuit, derrière le maître-autel. Ces groupes sculptés se trouvaient déjà devant le jubé, en l'année 1468. Dans les comptes de la fabrique, nous trouvons qu'un nommé Toussaint, serrurier, confectionna deux nouvelles serrures *om 't heeren graf*, qui, à cette époque, se trouvait placé *in den ommeloop der hoogen choir*, dans le circuit du grand chœur. Ce fut en 1616 qu'on le transporta devant le jubé, ainsi qu'il conste par un compte de la fabrique, où il est fait mention de sept journées de travail pour son transport.

Ce groupe est très-remarquable au point de vue de la sculpture du moyen âge; une espèce de couche de couleurs de toute espèce le recouvre malheureusement; mais nous sommes persuadé qu'un nettoyage intelligent ferait reparaitre la polychromie du xv<sup>e</sup> siècle. Dans la monographie manuscrite de l'église, on trouve cette mention singulière : « Dans le pourtour du chœur, un Christ au tombeau, avec la sainte Vierge, saint Joseph, Nicodème et Joseph d'Arimathie, en vieux style byzantin. » Il est curieux de voir, qu'au commencement de ce siècle, on qualifiait de sculpture byzantine les œuvres de nos artistes du moyen âge.

Quoi qu'il en soit, le saint-sépulchre de l'église de Sainte-Gudule, grâce au concours pieux des fidèles, dont il fut toujours entouré, échappa à la manie des fabriciens du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, qui tendait à remplacer les statues gothiques par des statues conçues d'après les idées de la Renaissance, comme on le fit, par exemple, pour les statues d'apôtres, polychromées du xv<sup>e</sup> siècle, remplacées en 1658.

Le même Mathieu Mattens, que nous avons cité plus haut, reçut, le 12 septembre 1605, une somme de soixante-douze florins du Rhin, *voor de nieuwe gestoelte*, c'est-à-dire pour les sièges de chœur des chanoines. Ces stalles servaient en même temps aux seigneurs du chapitre de la Toison d'or, qui y possédait des sièges, ou formes, *formae*, ornés de leurs armoiries sculptées en bois, lesquels coûtaient soixante-douze florins chacun. Ces stalles ayant été détruites, lors de la révolution française de 95, elles furent remplacées par celles provenant de l'abbaye supprimée de Forest. Nous ne possédons aucun détail sur la forme et la valeur artistique de ces anciennes stalles qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, furent



surmontées de quatre tableaux de l'ancienne école flamande, représentant la vie de sainte Gudule et déjà mentionnés plus haut.

Au-dessus de l'autel, neuf cabinets d'armes des membres de la Toison d'or étaient attachés aux murailles. C'étaient de grands panneaux artistement peints et ornés de bordures; au milieu étaient pendus en trophée la cotte d'armes, le casque, le cimier et le lambrequin; en haut, d'un côté l'épée, de l'autre les gants; au bas, les sceptres et les éperons. On les trouve gravés dans le *Grand théâtre sacré* de Leroy. Les cabinets d'armes, vermoulus depuis longtemps, furent définitivement enlevés en 1756, pour cause de vétusté; les armoiries disparurent, à leur tour, pendant la tourmente révolutionnaire de 95.

Tout le monde sait que les confessionnaux, tels que nous entendons actuellement la facture de ces meubles, n'existaient pas, dans notre pays, avant le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à cette époque, le confessionnal était un simple siège, ou fauteuil à dossier ordinairement élevé, placé dans un endroit apparent de l'église et pourvu, vers le xvi<sup>e</sup> siècle, de deux agenouilloirs latéraux pour les pénitents.

Dans le tableau de l'arrivée à Rome de sainte Ursule et de ses compagnes, peint sur la chaise de Hans Memling et qui forme le troisième panneau d'un des côtés de cette œuvre remarquable, est représentée l'administration des sept sacrements. Nous y voyons, pour le sacrement de pénitence, le pénitent agenouillé sur le pavé de l'église, à côté du prêtre assis, dans l'action de conférer l'absolution. Une estampe de 1510, représentant également le même sujet, nous montre le prêtre assis sur un siège du style de la Renaissance, à

dossier élevé, pourvu de bras ou accoudoirs et ayant de chaque côté un *hypopodium*, ou petit tabouret sur lequel le pénitent se trouve agenouillé. Dans une gravure de l'*Histoire du très-saint Sacrement de Miracle*, publié par Ydens, en 1605, nous voyons encore Catherine se confessant aux pieds du curé de Notre-Dame de la Chapelle.

Nous possédons une preuve authentique que, avant l'année 1600, les confessionnaux n'étaient pas pourvus d'auvents, ou de parties isolant le pénitent du public par une clôture quelconque placée horizontalement du siège. Ce document, que nous avons publié, dans les *Analectes ecclésiastiques*, d'après l'original conservé aux archives de Sainte-Gudule, a trait à la visite des églises et chapelles de la ville, faite par les délégués de l'archevêque de Malines, Mathias Hovius, et du chapitre de la collégiale de Sainte-Gudule, dans le but de remédier aux dévastations des iconoclastes, dont tous les édifices religieux portaient encore les traces. D'après cette pièce, il est certain que les premiers confessionnaux à parois closes étaient d'origine italienne et avaient été, pour la première fois, recommandés par l'évêque de Verceil et promulgués à l'occasion de la visite ecclésiastique de l'évêché de Come. Mathias Hovius, qui avait remarqué cette innovation en Italie, l'avait trouvée convenable et décente et avait cru utile, lors de la visite que nous avons mentionnée, de prescrire aux personnes qu'il déléguait de veiller à ce que les confessionnaux eussent des espèces de paravents, ou clôtures, non-seulement entre le confesseur et le pénitent, mais aussi entre le pénitent et le public.

Dans les comptes de l'église, il est seulement fait mention,

pour la première fois, de confessionnaux, en 1542; on y relate un paiement fait à un certain André Van Coudenberge, menuisier, pour un confessionnal, *biechtstoele*, ce qui, dans l'étymologie du mot, désigne bien un siège et non l'espèce d'armoire que nous voyons de nos jours. Ce confessionnal fut confectionné par ordre du révérend Martin Cools, pléban, et placé dans le chœur du Saint-Sacrement. Ce même André Van Coudenberge reçut l'année suivante une autre somme, pour avoir placé un amortissement ou enseigne (*berdde*), au-dessus dudit confessionnal.

De là nous arrivons jusqu'en 1545, époque à laquelle on ordonna la confection d'un nouveau confessionnal pour le pléban, aux frais de la fabrique. Nous trouvons, dans un acte daté de 1601, une mention du confessionnal du pléban, placé dans la chapelle du Saint-Sacrement, à propos d'une donation faite par Marthe Ciserans, veuve de Pierre Van Audenaeken, à laquelle on accorda l'autorisation de placer près du pilier, *na des plebaens biechtstoel*, un banc de chêne et deux escabeaux de dames, *vrouwe sitplaetsekens*, à la condition qu'elle ferait don à l'église d'un tableau à volets, représentant le jugement dernier, tableau dont nous avons parlé plus haut, à propos des peintures de l'église.

En 1618, Mathieu Mattens reçut cent et quarante florins du Rhin, pour avoir fait un nouveau confessionnal, sans désignation, et une même somme, pour avoir construit celui de M. Paul Hennart; il plaça aussi, la même année, des stalles vis-à-vis de la chaire de vérité

Dans un compte de 1652, on parle de l'octroi d'une sépulture en pierre bleue, placée dans le chœur, entre les confessionnaux de MM. les plébans; ce qui justifie les deux

confessionnaux faits successivement pour les plébeaux de Sainte-Gudule, en 1542 et 1545.

En l'année 1662, le magistrat de la ville offrit à la collégiale, pour les confessionnaux que l'on voulait établir dans le sanctuaire de Notre-Dame de la Délivrance, une somme de cinq cents florins du Rhin, à la condition qu'on les surmonterait des armoiries de la ville. Ces confessionnaux, au nombre de cinq, furent sculptés par le fameux Van Delen. Maître Sutineks reçut en même temps six cents florins pour les stalles que l'on éleva dans la chapelle de la Sainte-Vierge, et qui ont disparu depuis. Ces confessionnaux se voient encore aujourd'hui dans les chapelles des nefs collatérales de l'église. En 1775, le doyen Steenen chargea Albert Allemans d'exécuter un sixième confessionnal, qui fut placé, la même année, vis-à-vis de l'autel. Ce confessionnal, reconnaissable à son cachet Louis XVI, existe encore également dans l'église.

Malgré ce nombre considérable de confessionnaux, ils ne suffisaient pas aux époques de jubilés ou d'anniversaires ; ainsi, nous trouvons, dans les comptes de 1620, une dépense de cent et cinq florins du Rhin, pour la confection de vingt-deux confessionnaux ayant servi pendant le jubilé ; ce n'étaient pas là assurément des œuvres d'art.

A diverses époques, l'église de Sainte-Gudule vit ses parois enrichis de mausolées, dont quelques-uns sont d'une grande valeur artistique. A part celui de Jean II, duc de Brabant, et de son épouse, Marguerite d'York, dont nous parlerons ci-après, à propos du lion doré, œuvre de Jean de Monfort, on remarque le tombeau en albâtre et pierre de touche, qui lui sert de pendant et qui fut élevé à la mémoire de l'archi-

duc Ernest, gouverneur général des Pays-Bas et frère de l'empereur Rodolphe, qui mourut en l'année 1695. Ce monument fut érigé aux frais de l'archiduc Albert, de même que celui de Jean II, dont nous venons de parler.

La statue de l'archiduc Ernest, en albâtre, le montre couché sur sa tombe, armé de toutes pièces, l'épée au côté, enveloppé d'un manteau ducal, la tête appuyée sur le coude reposant sur un coussin ; ses gantelets et son casque au cimier orné de plumes reposaient à ses pieds ; il a le bonnet ducal sur la tête, et pour toute inscription, cette noble et chrétienne devise : *Soli Deo gloria*.

Entre ces deux monuments se trouve la fameuse pierre sépulcrale, en marbre blanc, portant cette inscription si majestueuse dans sa noble simplicité : *Brabantiae ducum tumulus*. C'est le caveau où sont enterrés ceux des ducs de Brabant qui reposent à Sainte-Gudule. Le premier-né du roi Léopold et de la sainte reine Louise, Louis-Philippe-Victor-Ernest, né à Laeken, le 25 juillet 1855 et décédé le 16 mai 1854, y a été inhumé. Lorsqu'on ouvrit le caveau ducal, pour y déposer le corps du premier prince belge de notre nouvelle dynastie, on dressa un procès-verbal trop curieux pour que nous n'en extrayions pas ici, pour nos lecteurs, les renseignements les plus saillants :

« Le premier duc qui fut inhumé dans ce tombeau est Jean II, mort à Tervueren, prince qui accorda aux Belges de grandes franchises et fit des actions d'éclat ; Marguerite d'Angleterre, épouse de Jean II, y fut placée à côté de son mari, en 1518 ; Philippe I<sup>er</sup> y fut déposé en 1540 ; et le duc Antoine, tué à Azincourt, en 1451. Quelques auteurs disent que Philippe le Bon partagea ce tombeau ; on a vivement

contesté le fait; cependant une immense toque, ou turban ducal, ornée de perles, qu'on y a retrouvé, porterait assez à le croire, car elle ressemble beaucoup à la coiffure que Philippe le Bon affectionnait et portait ordinairement. On a également trouvé plusieurs objets d'antiquité assez curieux : un vase en vermeil, haut d'environ neuf pouces et d'une forme assez gracieuse, une épée et un bonnet de velours. Le vase en vermeil était dans une des ouvertures pratiquées dans la paroi du caveau et destinées à recevoir les cercueils; il était enfermé dans une forte boîte de chêne, parfaitement conservée et assujettie avec des clous presque entièrement détruits par la rouille; d'un côté du vase étaient gravées les armes de l'archiduc Ernest d'Autriche; de l'autre, entourée d'une guirlande, se lisait cette inscription : *Dans ce vase est renfermé le cœur du sérénissime prince Ernest, archiduc d'Autriche, duc de Brabant, gouverneur des Pays-Bas, mort à Bruxelles, le 28 février 1695.* L'épée et le bonnet, sortis du caveau, se trouvaient sur le cercueil de Jean II, déposé dans ce tombeau le 27 septembre 1512. Cette épée était haute de cinq pieds et demi, dont dix-huit pouces de poignée et quatre pieds de lame; le fourreau, tout en argent doré, avec ciselures, était bien conservé; mais, en voulant tirer la lame hors du fourreau, celle-ci se brisa sous la garde. Cette épée était de l'espèce de celles que les anciens chevaliers ne pouvaient manier qu'à deux mains. Sur la poignée se trouvait sculpté, des deux côtés, le lion du Brabant, surmonté de deux clefs. La lame, longue de quatre pieds, comme nous venons de le dire, avait environ deux pouces de large et un demi-pouce d'épaisseur sous la garde, qui était formée par la figure d'un

ange étalant ses ailes d'environ neuf pouces de chaque côté de l'arme.

» L'étoffe du bonnet, qui était très-ample, était rongée de vers en plusieurs endroits; on ne pouvait plus en distinguer la couleur primitive; mais elle était surchargée de broderies et de perles fines. Sur la face antérieure du bonnet se voyait notamment la figure de l'Esprit-Saint, brodée tout entière en perles de grand prix.

» Tous ces objets, après une restauration sérieuse, furent remis dans le tombeau des ducs de Brabant, avant l'inhumation du prince royal, qui eut lieu le 24 mai 1854. »

Trois remarquables mausolées d'hommes d'État du xvii<sup>e</sup> siècle, en marbre blanc et noir, occupent toute la paroi gauche de la chapelle du très-saint Sacrement de Miracle; ce sont ceux de Louis-Alexandre Schokaert, comte de Tirimont, baron de Gaesbeck, conseiller du conseil privé et antérieurement trésorier de sa Majesté Impériale, aux Pays-Bas, décédé en cette ville, le 8 mai 1708, de son épouse, dame Jeanne-Philippine-Françoise de Trazegnies, baronne de Gaesbeck, qui trépassa le 15 décembre 1701, et de deux membres de la famille de Roose; le premier, qui est celui de Pierre Roose, chevalier de la Toison d'or, décédé à 87 ans, le 27 avril 1675, est artistement sculpté en marbre blanc et noir par François Langmans; on y voit la statue de Pierre Roose agenouillé sur le cénotaphe, orné de ses armoiries et des quartiers d'alliance de sa famille; le second est celui de son petit-fils, Pierre-Ferdinand Roose, baron de Bouchout, décédé le 26 novembre de l'année 1700. Le sujet de ce mausolée, artistement exécuté par Jean-Pierre Baur-scheit, représente le buste de ce seigneur, soutenu par le

Temps, entouré d'une foule d'emblèmes ingénieux et timbré de l'écusson polychromé de la famille Roose.

Contre le mur du transept, vis-à-vis de l'autel du très-saint Sacrement de Miracle, sont la tombe et le cénotaphe du savant docteur Corselius, mort en 1676; la tombe était jadis surmontée du tableau des cinq saints que l'on invoque dans les maladies contagieuses : saint Christophe portant l'enfant Jésus et traversant une rivière, saint Sébastien, saint Joseph, saint Laurent et saint Roch. Au fond du chœur, devant l'autel, se remarque une dalle en marbre blanc, portant cette simple inscription : *Monumentum Belgii gubernatorum*; elle recouvre le caveau dans lequel furent inhumés : en 1624, l'archiduc Albert, en habit de récollet et, en 1655, l'infante Isabelle, sa veuve, en costume de religieuse de l'ordre de Sainte-Claire. On y inhuma dans la suite : Joseph-Ferdinand de Bavière, décédé en 1699; Marie-Anne d'Autriche, avec le fils qu'elle venait de mettre au monde et qui causa sa mort en 1744, et enfin, le prince Charles de Lorraine, mort à Bruxelles en 1780.

La petite chapelle des mariages ou de Sainte-Marie-Madeleine contient à droite et à gauche, des deux côtés du demi-octogone, et placés à la hauteur des verrières données par la famille de Mérode, deux monuments sépulcraux en style Rubens. Celui de droite a été érigé à la mémoire d'Engelbert Della Faille, baron d'Esteimpuiz, et de dame Adrienne Maes, son épouse; celui de gauche a été élevé à la mémoire du fondateur de la chapelle, Jean-Baptiste Maes, seigneur de Steenkerke, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, président du conseil d'Etat, et de dame Pauline Schoyte, sa femme.



Au fond de la même chapelle se trouve un autel surmonté d'un retable qui nous offre un des spécimens les plus curieux de cette combinaison italienne de marbre et d'albâtre, que l'on admire à une foule de monuments du même genre élevés à l'époque de la Renaissance aux Pays-Bas.

L'ordonnance du retable de la chapelle de la Madeleine ressemble beaucoup, comme masse, à celle du monument de Flaminius Garnier, à l'église de Notre-Dame, au Sablon, et à l'œuvre splendide, sculptée en 1555 par Jean Mone, que l'on voit sur le maître-autel de Notre-Dame de Hal. Nous signalerons particulièrement, dans les portiques qui encadrent les bas-reliefs du retable de la chapelle de la Madeleine, une délicatesse de ciseau et une hardiesse dans le jet des draperies qui ne peuvent être que le résultat d'études italiennes, faites par son auteur. Les gracieuses petites colonnes qui enferment les portiques sont ornées de têtes d'anges et d'arabesques. Les deux ordonnances des portiques sont surmontées d'une troisième en amortissement, du goût le plus pur et le plus gracieux, rappelant le retable de Braine-le-Comte, qui semble toutefois appartenir à une époque de transition un peu antérieure.

Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que ces grands retables d'autel, formés d'ordres étagés, succédèrent directement à nos retables en peinture et en haut-relief de l'époque ogivale, dont l'adoration de l'Agneau, à Gand, et le fameux retable des Machabées, au musée de la porte de Hal, peuvent nous donner une juste idée. Nous pouvons déduire de là que l'art de la Renaissance, pour s'implanter chez nous, eut besoin de s'assimiler les formes générales et les grandes lignes des œuvres élaborées par les vieux

maîtres qui suivaient les traditions du grand art du moyen âge.

La chapelle de la Sainte-Vierge contient à son tour quatre tombeaux remarquables : sous celui du côté de l'épître est inhumé le comte d'Isenburg, grand bienfaiteur de l'église, qui lui fit cadeau de l'autel d'ordre corinthien, en marbre noir et bleu, sculpté par J. Voorspoel, disciple du fameux Duquesnoy. Cet autel, jadis orné du tableau de l'Assomption, peint par Jean-Baptiste de Champaigne, se voit actuellement au musée de Bruxelles. Le comte d'Isenburg enrichit encore notre collégiale d'une cloche, d'une clôture en balustres de bronze et de plusieurs autres œuvres d'art ; son tombeau, très-artistement construit en marbre blanc et noir, représente le comte en grandeur naturelle, accompagné de plusieurs figures allégoriques et des quartiers de sa famille.

Le second, du côté de l'évangile, est également en marbre et sculpté par Jean Van Delen, l'auteur des remarquables statues d'apôtres et de celle du Sauveur, déjà mentionnées plus haut. Ce mausolée représente Jacques Dennetières, baron de la Berlière, et Philippe-François Dennetières, marquis de Mottes, qui y furent inhumés : le premier en 1677 et le second l'année suivante.

Les deux autres mausolées de la chapelle de Notre-Dame de la Délivrance sont modernes : le premier, sculpté par Joseph Geefs, a été élevé à la mémoire du comte Frédéric de Mérode, blessé mortellement à l'attaque du pont de Berghem, près d'Anvers, le 24 octobre 1850; le second, exécuté en 1865 par M. Fraiquin, a été érigé en souvenir du comte Félix de Mérode, ancien membre du Congrès national et l'un de nos hommes d'État les plus éminents.

Un dernier mausolée a été érigé, en 1846, par le gouvernement à la mémoire du chanoine Pierre-Joseph Triest, le Vincent-de-Paul de la Belgique. Ce monument, qui occupe la première chapelle du collatéral sud, a été exécuté par M. Simonis, sculpteur à Bruxelles.

Deux nouvelles œuvres d'art sont encore venues enrichir, dans ces derniers temps, notre antique collégiale de Sainte-Gudule : nous voulons parler de l'autel en bois de chêne, sculpté en 1849, par les frères Goyers de Louvain, et qui orne la chapelle du très-saint Sacrement et du nouveau chemin de la Croix, dont les riches stations exécutées en marbre blanc sont placées sur les côtés des chapelles collatérales des nefs. Nous ne pouvons, en terminant cet article, ne pas dire un mot de cette dernière œuvre que nous admirons véritablement. Ces stations, présents de familles chrétiennes, ont été confiées au talent remarquable d'un élève du célèbre Lambert Godecharles, M. Pierre Puyenbroeck, de Louvain, sculpteur à Bruxelles. Nous félicitons hautement cet artiste pour le sentiment chrétien qu'il a su imprimer à son œuvre et pour les qualités plastiques par lesquelles elle se distingue. Quelques-unes de ces stations sont de véritables chefs-d'œuvre et méritent de figurer à côté des plus nobles productions des artistes de l'heureuse époque où la foi et le talent marchaient de pair et avaient réussi à produire les œuvres grandioses qui nous étonnent encore aujourd'hui.

Ces stations sont chacune d'un seul bloc de marbre de Carrare et sont enfermées dans un encadrement en pierre de Caen, soi-disant gothique, surmonté d'une croix de pierre sculptée, œuvre malheureuse et indigne d'enclâsser les

magnifiques reliefs en haute-taille et presque en ronde-bosse, qui y représentent les différentes scènes du drame sublime de la voie douloureuse.

## V

### DINANDERIES.

De tous les objets de la collégiale de Bruxelles, que l'art rendait précieux, les œuvres des anciens maîtres, en métal, furent ceux qui eurent le plus de peine à traverser la terrible époque de l'invasion des sans-culottes ; les châsses, les lutrins, les fonts baptismaux, les balustres et les clôtures de bronze des chapelles, la couronne de cuivre devant le jubé, celle fondée, en 1651, par le chanoine de Hoyne, le devant d'autel en argent, le tabernacle de même métal, la couronne et les cierges de Jean Bont, les vingt et une lampes qui ornaient le chœur, en un mot la presque totalité des œuvres en métal ont été fondues et portées à la monnaie, sans qu'il en soit resté des traces. La châsse de sainte Gudule, où ses restes vénérés reposaient, depuis l'année 1047, exposés au milieu du maître-autel, fut brisée et foulée aux pieds, avec son contenu, par les soldats huguenots, qui, après cette profanation, se hâtèrent de faire leur butin des débris de ce monument qu'ils vendirent aux juifs, toujours prêts à recéler le produit de semblables larcins.

En 1621, le célèbre architecte Jacques Francart dessina un grand et un petit lutrin pour le grand chœur. Ces lutrins furent coulés en cuivre par Jean-Jacques Van den Broeck,

*geelgieteren*, demeurant *op t' Koperbeke* (Cautersteen); il reçut pour le grand lutrin, qui était un aigle éployé à double chef, quatre cent et deux florins du Rhin et pour le petit cent et sept.

On voyait jadis au milieu du chœur, actuellement à gauche ou du côté de l'évangile, un mausolée en pierre de touche, érigé par l'archiduc Albert à la mémoire des ducs de Brabant, Jean II et Antoine de Bourgogne, et sur lequel est couché un lion en cuivre doré au feu, appuyant la griffe sur l'écu de Brabant. Ce lion pèse six mille livres; il a été coulé en 1610 par le célèbre fondeur Jean de Monfort et redoré, un siècle plus tard, par Josse Vanden Achter. Ce Jean de Monfort fut anobli par Philippe IV, roi d'Espagne. Otto Venius, dans la préface de ses emblèmes héroïques, qu'il lui dédia, le félicite d'avoir montré un talent hors ligne dans les médailles et effigies des rois d'Espagne et archiducs, nos souverains-princes « dont les reliefs ayant bosséments ont été estimés les premiers de notre siècle, en leur curieuse et naïve ressemblance, si bien que personne, jusqu'à présent, n'est arrivé à une telle perfection. » Cet artiste était conseiller et maître général de la junte des monnaies des Pays-Bas et aposentador du palais de l'infante Isabelle, et ce fut à la sollicitation de cette princesse qu'il fut anobli, comme nous venons de le dire.

En 1601, la fabrique paya deux cent cinquante-trois florins du Rhin à Hans Cauthals, pour la confection de huit chandeliers en fonte de cuivre, avec leurs piédestaux, pesant ensemble six cent et trente-quatre livres, à huit sous la livre, et commanda à Joos Van den roeck six chandeliers à pieds, destinés au chœur.

En 1646, le chanoine Daniel Pynbroeck fit don à l'église d'une couronne de cuivre, pouvant porter quatorze cierges. et, en même temps, de quatorze chandeliers de fonte de cuivre, qui furent placés sur la poutre de l'arc triomphal du jubé.

En 1650, comme l'ancienne *corona lucis* de fer, soit qu'elle fût mal construite, soit qu'elle fût usée, déversait sur les chanoines une pluie de suif ou de eire, le chapitre fit confectionner une grande couronne de lumière, en forme de diadème impérial, qui fut placée depuis devant le jubé.

Outre son entrée principale, qui était sous le jubé, le chœur de l'église avait encore des entrées latérales, dont les portes étaient garnies de balustres de cuivre; ceux-ci ne portaient aucune inscription; mais sur les piliers joignant à la porte, du côté de l'évangile, on voyait inscrits les noms des donateurs. Ces balustres étaient au nombre de vingt-trois et portaient les dates de 1610 et 1611.

Au milieu de la chapelle du très-saint Sacrement pendait jadis une très-belle et très-grande couronne de cuivre à douze branches, qui fut, conjointement avec plusieurs autres objets d'art, donnée par le chanoine de Hoyne, décédé en 1641, pour y brûler perpétuellement une lumière en l'honneur du vénérable trésor qui y était abrité. Cette particularité nous est révélée par l'épithaphe même de ce généreux bienfaiteur de l'église.

En 1468, Gilles Vander Goten, forgeron, recut deux cent et cinquante-deux livres de change pour une grille placée devant le chœur du très-saint Sacrement, et pesant deux cent et cinquante-deux livres. Cette grille était en cuivre ouvragé, comme le prouve un compte de 1491, où

l'on relate une somme dépensée pour le nettoyage du *lattoenen werk*, devant l'autel.

Avant la révolution de 1795, toutes les chapelles étaient clôturées par des balustres de bronze, donnés, à différentes époques, par des marguilliers, des nobles et des membres du chapitre; ceux de la première chapelle, dédiée à saint Michel, et où se trouvait la fameuse chute des anges de Bernard Van Orley, furent donnés en 1714 et 1716 par les maîtres de la fabrique; ceux de l'autel de Saint-Eloy le furent, en 1769, par l'abbaye d'Afflighem; ceux de l'autel de Saint-Sébastien, élevé par le doyen Martin Prats, depuis évêque d'Ypres, furent un don de la dernière abbesse de Forest, dame Marie-Joseph de Bouzies de Rouveroy, dont la pierre tombale est conservée au musée de Bruxelles. Les piliers de bronze de l'autel de Saint-Jean-Baptiste, que François Colna avait fait construire en 1660, avaient été donnés, en 1770, par Séraphine Snoy, abbesse de la Cambre; ceux qui clôturaient la chapelle où se trouvait l'autel du Saint-Sauveur l'avaient été, la même année, par Agnès Haegens, abbesse de Roosendael; et ceux de l'autel de Saint-Servais l'avaient été bien antérieurement, en 1662 et 1674, par divers chevaucheurs ou messagers de sa Majesté Catholique. Un nommé Jean-Louis Salomon donna, en 1670, les balustres de cuivre clôturant la chapelle des Saints-Cosme et Damien. La clôture en bronze de l'autel du saint Nom de Jésus, dans la chapelle de Sainte-Elisabeth, fut donnée par le monastère de Val-Duchesse, et portait cette inscription : *Monasterium Vallis-Ducissw. prope Ouderghem, dono dedit 1769*. Enfin, la nouvelle chapelle de Notre-Dame était clôturée par des balustres semblables, données en 1633 et en

1659 par le conseil privé, la chambre des comptes, le magistrat de la ville de Bruxelles et par d'autres personnes encore, dont les noms et les armoiries se voyaient à la base des balustres; il y en avait dix-sept à l'entrée de la chapelle donnant dans le transept, et soixante-trois du côté du circuit du chœur.

Comme on le voit par l'énumération qui précède, l'église de Sainte-Gudule était abondamment pourvue de dinanderies de tous genres; qu'on y joigne la cuivrierie ordinaire, les nombreuses plaques armoriées et les ornements des pierres sépulcrales, on arrivera à un total considérable de quintaux de métal, et l'on ne sera pas étonné si les sans-culottes de 95, étouffés d'assignats, n'en laissèrent pas même un échantillon.

## VI

### ORFÈVRES.

Avant la révolution du dernier siècle, la collégiale de Sainte-Gudule possédait un riche et incomparable trésor en faits d'objets d'orfèvrerie. Si elle n'avait pas un *palla d'oro*, comme Saint-Marc, à Venise, ou comme celui conservé dans le trésor de la cathédrale de Bâle, et qui figure actuellement au musée de Cluny, à Paris, on remarquait dans la chapelle de la Madeleine, sépulture de la noble famille Maes, qui, avec l'agrément du chapitre, était desservie par des prêtres de l'Oratoire, un *antependium* d'argent, déjà mentionné par le chancelier Christyn, dans sa *Basilica Bruvellensis*. Nous manquons toutefois de renseignements positifs sur la date à



laquelle remontait la confection de ce devant d'autel et sur le style dans lequel il était conçu. Nous pouvons cependant préjuger, sans grande présomption, qu'il était probablement exécuté au repoussé, ainsi que le furent la plupart des *palliato* conservés précieusement dans nos cathédrales du moyen âge.

Dans cette même chapelle de la Madeleine, abrité par un beau tabernacle ou reposoir construit en marbres de différentes couleurs et orné de sculptures, se voyait un ostensor en forme de tour. D'après un inventaire manuscrit, appartenant aux archives de l'église, ce fut une rare pièce enlevée à la fureur des iconoclastes et conservée très-religieusement jusqu'à la fin du dernier siècle.

Il y avait autrefois devant l'autel de Notre-Dame, dans le chœur de la Sainte-Vierge, six grandes lampes d'argent, pour le luminaire desquelles il existait diverses fondations. Ce nombre était peu considérable en présence des seize lampes de même métal, qui pendaient jadis devant l'autel du très-saint Sacrement et dont la plus considérable et la plus riche fut volée, en 1712, en même temps qu'une de moindre dimension et de moindre prix, sans qu'on pût jamais découvrir le coupable. Outre ces seize lampes d'une grande richesse et d'une grande beauté, la chapelle du Saint-Sacrement possédait encore deux lustres magnifiques, en verre de Venise du plus haut prix et de la plus rare perfection, donnés, en 1626, par le chanoine de Hoyne, en même temps que la grande couronne de bronze, dont nous avons déjà parlé.

Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, à la demande de laquelle la procession solennelle, qui se fait tous

les ans, au mois de juillet, fut instituée en 1529, fit présent au très-saint Sacrement de la plus grande partie de ses joyaux les plus précieux. Il existe deux inventaires de ces joyaux, avec leur évaluation faite en 1654 et en 1702. En 1654, ces joyaux étaient sous la garde d'un certain prêtre, nommé Tichon, qui nous en a laissé l'inventaire. On y parle des deux moutons d'or, de la bague émaillée en forme d'un S, percée d'une flèche et ornée de soixante diamants. Les perles et les pierreries précieuses abondent dans cet inventaire. On y trouve encore mentionnés les trois couronnes d'or, le manteau du ciboire enfermant les hosties miraculeuses, plusieurs couronnes dont une impériale, une grande croix d'argent et une foule d'autres objets précieux. L'inventaire de 1702 nous rapporte que la triple couronne et le manteau furent estimés, le 26 juin 1619, à la somme de seize mille quatre cent quarante-quatre florins de Brabant et quinze sous. On y trouve la plupart des joyaux de 1654, plus quelques nouveaux, comme le portrait de saint Jean-Baptiste, orné de rubis et un grand nombre de diamants donnés, entre autres par la douairière Huwens.

Nous venons de parler de la triple couronne qui ornait l'ostensoir du nouveau tabernacle d'argent massif, fruit de la piété des habitants de Bruxelles, qui avaient donné de l'argenterie et des sommes en monnaie pour sa confection. Ce tabernacle a disparu. On y lisait autrefois : *D. O. M. populi Bru.xell. pietas d. c.* De côté sur les colonnes se trouvaient les noms des maîtres de fabrique pour lors en fonction. La triple couronne d'or, enrichie de diamants et de pierres précieuses et le petit voile ou manteau, garni de perles fines et servant à couvrir la monstrance, furent travaillés, de

même que le superbe ornement d'autel, donné le 1<sup>er</sup> juillet 1615, des propres mains de l'infante Isabelle et de celles de ses dames d'honneur.

Les jours de grandes fêtes, on pendait devant l'autel du très-saint Sacrement une couronne impériale d'argent, sur laquelle étaient figurés douze empereurs d'Autriche. Une longue inscription se lisait à l'intérieur de cette couronne qui fut donnée, en 1658, par Philippe Leroy, seigneur de Ravels, et son fils Jacques. Les maîtres de la fabrique dressèrent acte de cette donation, que l'on trouve tout entier dans Rombaut, firent chanter une messe solennelle en actions de grâces et ordonnèrent qu'une messe basse serait dite annuellement et à perpétuité, en mémoire des donateurs. Inutile de dire que cette couronne a disparu avec tout le reste; mais on possède encore aujourd'hui la croix en diamant qui entourait les saintes hosties miraculeuses et qui fut estimée, dans l'inventaire fait, le 26 juin 1619, par Jean Junel et George De Koevere, joailliers, à la somme de trente-cinq mille deux cent cinquante et deux florins, y compris le manteau et les couronnes, dont nous avons déjà parlé.

Le cardinal infant Ferdinand d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, pour l'entrée duquel Rubens fit la splendide décoration de ses arcs de triomphe, fit don, en l'année 1657, à l'église de Sainte-Gudule, pour être placée devant le chœur du très-saint Sacrement, d'une balustrade d'argent, qui fut remise par l'internonce Vincent Santi, abbé de Saint-Jean-Baptiste. Les trente-six balustres composant cette riche clôture étaient en bois de chêne, revêtu de fortes plaques d'argent repoussé.

La tradition rapporte que des marins assaillis par une

tempête et sur le point de sombrer firent vœu d'offrir au très-saint Sacrement, s'ils étaient sauvés, l'image de leur navire, en pierres précieuses; aussitôt qu'ils furent à terre, ils s'empressèrent de réaliser leur promesse et le bateau qu'ils donnèrent à cette occasion était tout de diamants.

Nous devons mentionner encore l'autel que, sans preuve aucune, on attribuait jadis à Rubens et que, depuis l'année 1670, l'on plaçait devant le grand chœur, lors de la fête du très-saint Sacrement de Miracle. Les ornements étaient d'une grande richesse; le fond, resplendissant d'or, d'argent et de pierreries, était tapissé d'une étoffe d'or fin, prise sur les Turcs, à la bataille de Lépante. Ce drap était garni de longues franges en or et avait deux cents aunes; il était d'une si grande valeur que, chaque fois qu'il avait servi, tous les morceaux en étaient mesurés et vérifiés séparément; précaution inutile, car, malgré toute la surveillance que l'on exerçait, il y manquait toujours quelque chose. Les galeries formant le tour du dôme qui surmontait cet autel étaient ornées d'une balustrade en or et en argent. L'autel portait douze chandeliers et une croix de sept pieds, en argent massif; entre chaque chandelier, il y avait un reliquaire de vermeil, enrichi de pierreries; au milieu resplendissait le riche tabernacle offert en 1755.

Avant 1820, l'ostensoir ou monstrance du très-saint Sacrement de Miracle était en bois et sans pied, par suite des dilapidations exercées par les sans-culottes. Le chanoine Sotteau, doyen de Sainte-Gudule, en fit faire un en cuivre doré, à l'occasion du jubilé de ladite année: c'est celui qui sert tous les jours pour l'exposition du très-saint Sacrement, dans la chapelle de ce nom. En 1857, le conseil de fabrique

en commanda un de grande dimension à l'orfèvre Fortuner, de Prague. Cet ostensor, en style ogival, est en vermeil, avec pied, et orné de six petites chapelles dans lesquelles sont les patrons de la famille d'Arenberg, qui a fait cadeau de cette belle pièce d'orfèvrerie à l'église; sa hauteur est d'environ cinq pieds; sa largeur d'un pied et demi; il pèse vingt-huit livres; trois couronnes superposées et enrichies de pierreries et de perles fines s'échelonnent et le terminent; au milieu de la dernière couronne est un petit bateau d'environ six centimètres de hauteur sur une largeur de quatre, en or et en diamants. Ce petit bateau, malheureusement médiocre de facture et beaucoup trop moderne comme dessin, a été donné par la duchesse d'Arenberg, en 1845, pour remplacer l'ancien, perdu pendant les troubles de la grande révolution française. L'ostensor, que nous venons de décrire a coûté vingt-cinq mille cinq cents francs, y compris le petit bateau; il est conservé à la sacristie d'où on le retire pour l'exposer lorsque doit avoir lieu la procession du très-saint Sacrement, le dimanche qui suit le 15 juillet de chaque année.

Onze lampes en vermeil sont placées circulairement aujourd'hui, aux jours de grande fête, en face de l'autel du très-saint Sacrement de Miracle; elles ont été données par la confrérie du même nom, primitivement érigée en 1629 et rétablie en 1861 par son Éminence le cardinal Engelbert Sterekx. Une pieuse et noble famille a fait don d'un capital pour l'entretien à perpétuité de la lumière de ces lampes.

Outre les objets d'orfèvrerie dont nous venons de parler, l'antique collégiale de Sainte-Gudule possédait encore anciennement un nombre considérable de calices, de ciboires,

de burettes, d'encensoirs, de navettes et d'autres vases en or et en argent à l'usage du culte. Le document relatif à la visite des églises et des chapelles, qui eut lieu en l'année 1600, par ordre de l'archevêque de Malines, Mathias Hovius, et que nous avons déjà cité à propos de confessionnaux, signale plusieurs de ces objets échappés aux recherches des partisans de la réforme, lors du pillage des églises. Cela nous explique, ce qui d'ailleurs est un fait avéré pour tout le monde, comment les orfèvres et les joailliers de ces temps reculés pouvaient trouver dans la piété seule des fidèles un moyen d'organiser les vastes corporations dont le nombre et la puissance nous étonnent aujourd'hui.

## VII

### TAPISSERIES.

Outre la magnifique étoffe conquise sur les Turcs à la bataille de Lépante et à laquelle, comme nous l'avons dit plus haut, il manquait toujours quelque chose, l'église possédait jadis de riches et superbes ornements sacerdotaux.

M. Ch. Piot, dans un remarquable travail relatif à quelques brodeurs belges du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle, et publié dans les *Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie*, mentionne des vêtements sacerdotaux, exécutés pour l'église de Sainte-Gudule et ornés de médaillons retraçant des scènes empruntées à l'histoire du saint-sacrement de Miracle. Ces ornements, dont une chape sert encore aujourd'hui aux jours de grandes cérémonies, furent brodés par Barthélemy Van-

denkerkhove de Bruxelles et servirent de modèles à ceux que l'abbé du monastère d'Éverbode commanda, en 1564, à Jean Scherniers, artiste-brodeur de Lierre. Les figures, comme le dit l'auteur précité, révèlent tous les caractères de l'école flamande, tant pour le style que pour le modelé; les accessoires appartiennent au style de transition, où le plein-cintre romain se para de l'ogive et des riches ornements de l'époque antérieure.

L'église de Sainte-Gudule conserve encore aujourd'hui quelques ornements sacerdotaux du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle; mais ce qu'elle possède de plus curieux en ce genre, c'est une chasuble et une chape, données par les archiducs Albert et Isabelle et dont le fond de drap d'or fut confectionné avec une étoffe enlevée à la tente du Grand Turc, au siège de Vienne. On admire encore de nos jours un ornement complet, présent de l'impératrice Marie-Thérèse, et qui servit, pour la première fois, lors du service solennel de François de Lorraine.

Nous savons, par l'inventaire dressé en 1624 par le notaire Van der Perre, de Bruxelles, à l'intervention des marguilliers, que l'archiduchesse Isabelle donna encore pour l'autel du grand chœur un tapis de Turquie, genre Smyrne, dont on ne put se servir parce qu'il était deux fois trop grand; il était, paraît-il, d'un prix inestimable.

De tout temps, l'église de Sainte-Gudule a été riche en tapis de haute lice. L'usage de pendre des tapisseries, *behangseis*, et d'en orner le chœur, l'autel et même les nefs, est très-ancien aux Pays-Bas, où cette industrie prit naissance et se développa beaucoup plus que dans les contrées voisines. Lorsque sortait la procession solennelle, la plupart des

familles riches ornaient de tapisseries non-seulement leurs façades, mais aussi celles des voisins moins fortunés de la rue où ils habitaient. Nous trouvons dans un compte de 1501 une certaine somme affectée à rémunérer les ouvriers qui avaient tapissé dans l'intérieur de l'église, c'est-à-dire l'avaient décorée de tableaux à l'aiguille, à l'occasion de la fête du très-saint Sacrement; les fabriciens furent en outre, pour les rémunérer de ce travail, autorisés à vendre sur pied vingt-cinq hêtres de la forêt de Soignes.

En 1650, les mêmes comptes établissent une somme réservée à Jean Petitcuer, pour avoir livré des tapis, et à Jean Van Ophoven, pour les avoir pendus et dépendus. Les comptes de 1528 nous apprennent qu'on dut consacrer une certaine somme pour resarsir les tapisseries de l'histoire de Troyes, lesquelles avaient été déchirées précédemment. Dix ans plus tard, en 1558, Laurent de Blyoul fit don à l'église de Sainte-Gudule de six pièces de tapisserie représentant les sept péchés capitaux. On trouve plus loin dans les comptes que Henri Van Zuene reçut une somme assez ronde pour avoir tendu de velours noir l'autel, orné magnifiquement de cinq statues : Jésus crucifié, la sainte Vierge, saint Jean, saint Martin et sainte Ursule.

En 1559, les comptes de la fabrique relatent une dépense pour deux pièces de tapisserie, ayant toutes deux pour sujet un épisode de l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle.

Environ vers le même temps, Messire Jean de Blyoul, mort en 1542, chevalier et seigneur du Sart, fit faire deux grandes pièces de tapisserie de haute lice « esquelles est représentée une partie de l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle..... donna un bassin d'argent et fit une fondation



d'un eierge qui y serait mis ardent jour et nuit. » Ces deux tapisseries, dont l'une représentait le poignardement des saintes hosties consacrées et l'autre le supplice des juifs sacrilèges, portaient les armoiries de la famille de Blyoul, ainsi que de longues inscriptions que Rombaut a eu la patience de nous transmettre.

En 1545, on répara lesdites tapisseries. En 1587, on trouve, dans les comptes de la fabrique, une somme pour solder une fourniture de trois cents clous destinés à fixer sur des rouleaux neufs les tapisseries que l'on avait l'habitude de déployer dans le pourtour du chœur. En 1601, la fabrique commanda à Pierre Van der Guchte, habile tapissier de Bruxelles, une tapisserie destinée au jubé; il reçut de ce chef une somme de cent et quatre-vingt-quatre florins du Rhin.

Les tapisseries, si généreusement données par Laurent de Blyoul, furent lacérées et détruites, lors du pillage de l'église pendant les troubles religieux, qui, principalement en l'année 1579, causèrent tant de mal à nos édifices religieux. Longtemps l'église fut privée de ces tableaux qui servent si avantageusement à lui donner un air de fête. Heureusement il se trouva un bourgeois généreux, Nicolas Luyckx, qui fit don à la collégiale, en 1770, de deux nouvelles tapisseries, représentant l'une la profanation des saintes hosties et le miracle du Sang divin; l'autre la remise de la croix, ornée de diamants, à l'archevêque de Malines, Jean Hauchin. En 1785, le chapitre en fit confectonner quatre autres qui sortirent, comme les premières, de la fabrique de Nicolas Van der Borcht, à Bruxelles; elles coûtaient chacune cent louis et sont encore exposées de nos

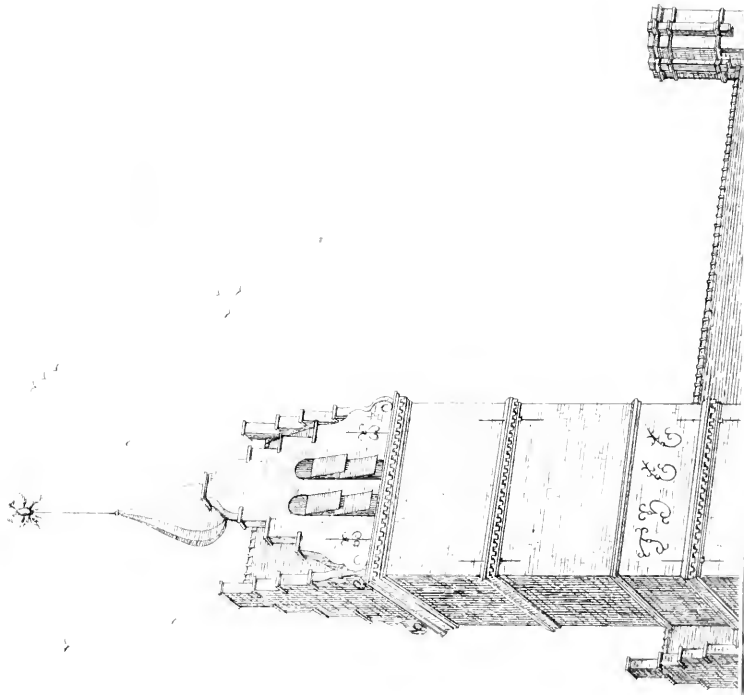
jours, dans le chœur, à l'occasion de toutes les cérémonies officielles de l'église.

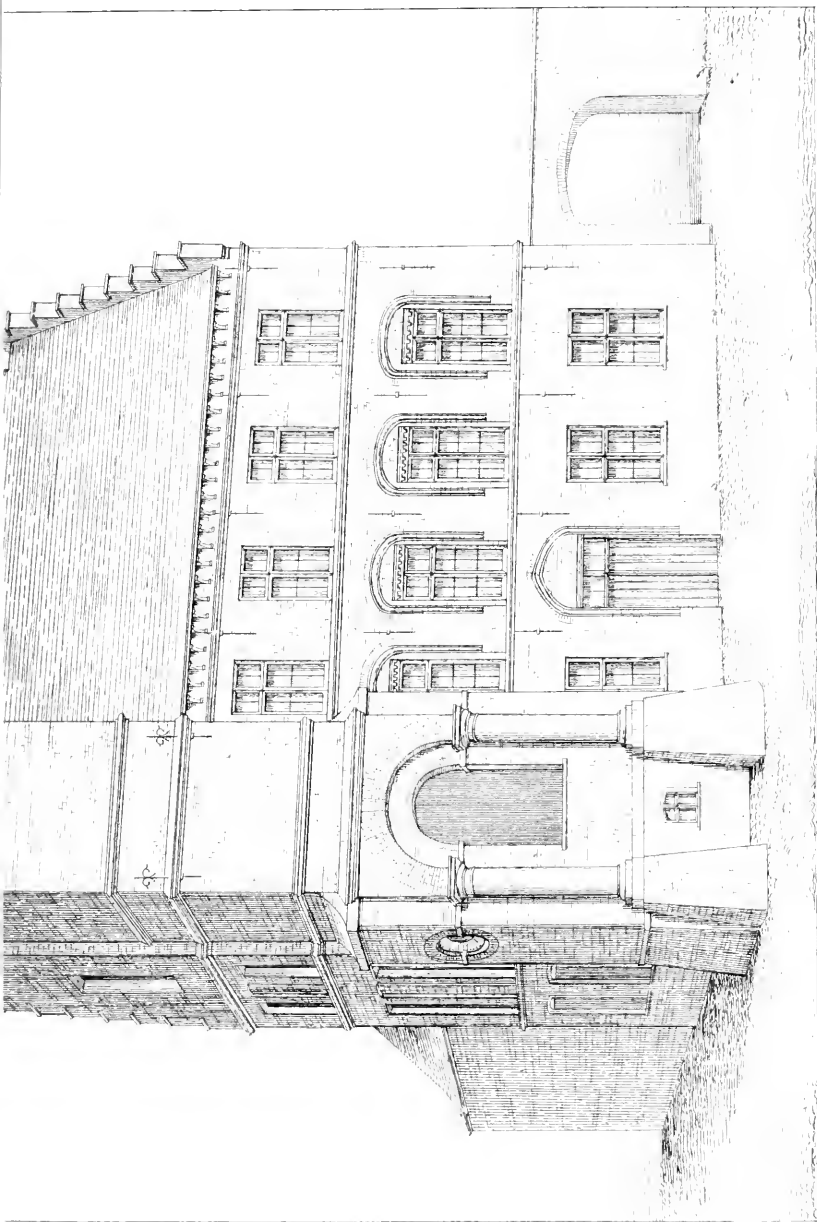
Bien que ces tapisseries appartiennent à la dernière période de notre école de tapissiers bruxellois, les fortes traditions conservées de père en fils et transmises à travers plusieurs générations, comme nous l'ont prouvé nos recherches sur les anciennes tapisseries de Bruxelles, dont la famille d'Arenberg possède encore de nombreux et magnifiques spécimens, en font des œuvres recommandables à plus d'un titre, tant pour la régularité du tissage que pour l'heureuse variation, l'entente des nuances et l'harmonie générale des couleurs. Ces tapisseries ont été intelligemment restaurées il n'y a pas bien longtemps.

L'ABBÉ DE BRUYN.









HOTEL DE VILLE DE LYON



## L'HOTEL DE VILLE DE LOO.

---

La petite ville de Loo, comprise dans la province de la Flandre occidentale, doit, sinon sa création, du moins son développement à un établissement religieux : l'abbaye de Saint-Pierre, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée en 1095 (1). Selon Sanderus, qui avait en sa possession une copie de la charte d'institution, Loo aurait obtenu le rang de ville seulement sous le règne de Philippe d'Alsace, comte de Flandre (1168 à 1191).

Par la fabrication des draps, des tissus de laine et du fromage, les habitants de la nouvelle cité s'enrichirent insensiblement. En 1446 et 1450, ils obtinrent l'autorisation de créer des foires franches. Voulant imiter les grandes communes de la Flandre, les bourgeois de Loo bâtirent une halle aux draps, une boucherie, des murs d'enceinte, des portes fortifiées, un hôtel de ville. Rien ne leur manquait, pas même les séditions, si fréquentes dans les villes du comté de Flandre. En 1552 et 1584, le comte de Flandre accorda à la ville le pardon des révoltes dont ses habitants s'étaient rendus coupables.

Le premier hôtel de ville, sur lequel nous n'avons pu

(1) Avant la fondation de 1095, des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin desservaient déjà à Loo une chapelle, dont la mention remonte vers le milieu du 11<sup>e</sup> siècle.

recueillir aucun renseignement, menaçait déjà ruine en 1562, et pendant l'année suivante il fut démoli en partie. Le mauvais état de cet édifice ne permit pas de différer plus longtemps la construction d'un autre : il fallut absolument songer à en bâtir un nouveau. Un emprunt fut fait ; un grand terrain avec maison, grange, écurie et remises, situé au marché au grain, fut acquis. La maison fut démolie et remplacée par l'hôtel de ville actuel, dont la façade principale donne sur une grande place, nommée le Nouveau Marché, et qui fut tracée en même temps. Tous ces travaux furent entamés en 1565. L'hôtel de ville était déjà achevé pendant le cours de l'année suivante.

Les comptes de la ville de Loo, des années 1565 et 1566, fournissent des détails nombreux concernant les dépenses faites pour acquisitions de matériaux et paiements de journées. Les noms des charpentiers, des menuisiers, des ardoisiers, des plombiers et des vitriers y sont transcrits soigneusement. Quant à l'architecte qui dirigea les travaux et à l'auteur des plans, pas un mot ; rien concernant leur salaire. Serait-ce le maître maçon qui aurait rempli à Loo les fonctions d'architecte, comme dans les petites villes, où il cumulait souvent le métier de maçon avec l'art de construire et de dresser les plans ? S'il en est ainsi, l'honneur d'avoir créé le charmant hôtel de ville de Loo, aux façades si originales et si pittoresques, devrait être attribué à Josse Stassen, le maître maçon qui y travaillait encore avec ses compagnons en 1566.

Pendant cette année l'édifice, dont la gravure est ci-jointe, reçut sa toiture, et l'année suivante les travaux intérieurs furent complétés. Les troubles du xvi<sup>e</sup> siècle, si funestes au



développement des arts en Belgique, ne permirent pas de songer à faire des dépenses de luxe à l'intérieur de l'édifice communal. Dans les comptes ne figure aucune somme destinée à l'embellissement des salles. La ville reçut seulement en cadeau, du magistrat de Bruges, une verrière destinée au nouvel hôtel. Un peintre décorateur d'Ypres fut chargé de peindre les armoiries du roi d'Espagne placées devant l'édifice, et l'ouvrier qui l'aidait dans cette besogne fit don à la ville de deux écussons. Ceux-ci furent placés dans la Vierschare. Ce sont là tous les détails d'ornementation intérieure que nous avons pu recueillir.

Le dessin ci-joint nous dispense de faire la description de l'édifice. C'est un joli spécimen d'hôtel destiné à une petite ville, et dont l'aspect pittoresque, les bonnes proportions et la grande simplicité peuvent servir de prototype à l'architecte chargé d'élever des édifices semblables. Souvent et trop souvent les maisons communales élevées dans les temps modernes manquent de cachet spécial, et à l'extérieur rien n'indique leur destination. A Loo le doute n'est pas possible; l'hôtel de ville est reconnaissable de prime abord. La bretèche, démolie pour cause de vétusté, n'a pas été rétablie. Elle se trouvait au rez-de-chaussée du heffroi dont les arcades en plein cintre, posées sur des colonnes engagées, étaient ouvertes, selon les traditions des vieillards de la localité (1).

CH. P.

---

(1) Tous ces détails sont tirés de Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, d'une notice sur la commune de Loo insérée dans le *Messenger des sciences historiques* de 1851, des comptes de la ville de Loo, et des *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 2<sup>me</sup> série, T. I, page 525.







# NOTICE

SUR

## LES ACCROISSEMENTS DU MUSÉE ROYAL

D'ANTIQUITÉS, D'ARMURES ET D'ARTILLERIE.

(*Suite* (1)).

---

Nous reprenons aujourd'hui un travail que diverses circonstances nous avaient obligé d'interrompre. Pour tout dire, depuis plusieurs années, l'attention de l'administration du musée a dû être principalement concentrée sur les travaux de restauration du bâtiment. C'est là l'épisode capital de la dernière période.

Retraçons-le d'abord.

En 1861, le gouvernement demande à la législature une somme de 250,000 fr. « pour agrandissement et restauration de la porte de Hal servant au musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. » Sept années s'écoulaient avant que les plans, confiés au talent de M. l'architecte Beyaert, soient définitivement approuvés. Enfin, en 1868, les travaux

---

(1) Voir le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. I<sup>er</sup>, pp. 29 et suiv.; t. II, pp. 27 et suiv.; t. III, pp. 252 et suiv.; t. V, pp. 25 et suiv., et t. VII, pp. 514 et suiv.

de restauration (l'agrandissement était malheureusement ajourné) furent adjugés à l'entrepreneur M. De Vestel pour être terminés avant le 1<sup>er</sup> novembre 1870.

Aujourd'hui la construction proprement dite est achevée; mais les travaux de menuiserie, de serrurerie, d'ameublement, etc. restent à faire. Quelques mois se passeront donc encore avant que le musée puisse être mis de nouveau à la disposition du public.

Il ne nous appartient pas d'apprécier l'œuvre de M. Beyaert. Cette tâche délicate a été, du reste, accomplie heureusement dans un recueil périodique auquel nous renvoyons le lecteur (1). Celui-ci y trouvera une dissertation à la fois ingénieuse et savante sur la « transformation » de la porte de Hal.

Pour nous, ce n'est point d'architecture militaire que nous avons à nous occuper. Il doit nous suffire d'indiquer le parti que l'architecte a su tirer du donjon du xiv<sup>e</sup> siècle pour mieux l'approprier à sa destination actuelle. Nous pouvons donc nous borner à résumer quelques notes destinées à faire connaître méthodiquement les changements et les améliorations dus à M. Beyaert.

« *Rez-de-chaussée.* — Deux vestibules d'entrée communiquent par des arcades avec l'ancien passage de la porte de Hal; à l'extrémité de ce passage commence le nouvel escalier établi dans la tour ronde, au centre de la façade vers la ville.

» 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages. — Ils n'ont subi d'autres modifications

---

(1) Voir la *Discussion*, n<sup>o</sup> du 11 juin 1871.

que celles qui résultent de la construction de la nouvelle façade vers la ville et de la communication entre ces étages et le nouvel escalier.

» 5<sup>e</sup> *étage*. — Cet étage, qui ne date que du xviii<sup>e</sup> siècle (1), était d'une construction si vicieuse, qu'il a fallu démolir la façade sur tout le pourtour et la remplacer dans de meilleures conditions. Cette consolidation du 5<sup>e</sup> étage a permis de couronner le bâtiment d'un toit très-élevé, qui, par sa forme, rappelle en partie le toit de la porte de Hal en 1585. Le musée se trouve ainsi agrandi d'un vaste grenier destiné à servir de magasin et d'atelier pour l'entretien des collections.

» Comme complément des améliorations intérieures, il faut signaler la disposition d'un des anciens escaliers qui permettra aux ouvriers chargés de l'entretien des toitures

---

(1) Telle est l'opinion de M. l'architecte Beyaert, fondée sur la nature des matériaux employés. Il croit que le 5<sup>e</sup> étage a été construit vers 1759, lorsque, après la démolition de la *Steen-porte*, la porte de Hal servit de prison criminelle. Cette question, toutefois, n'est pas résolue par les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles*, auxquels nous empruntons la description suivante (t. III, p. 587) : « En 1759, la porte de Hal fut convertie en prison criminelle, et l'on construisit au rez-de-chaussée des cachots en planches de chêne de cinq pouces d'épaisseur. Au premier étage étaient le logement du geôlier, une chambre d'interrogatoire et de torture, et une seconde chambre servant à l'interrogatoire des prisonniers. C'était dans la première que le condamné entendait lire sa sentence, et le public y était alors admis. Vis-à-vis, au-dessus de la porte, du côté de la ville, était la chapelle de la prison, et dans une grande salle contiguë, la cuisine; c'est là qu'on plaçait les condamnés à mort. Contre la muraille, entre cette chambre et la chapelle, se dressait une potence appelée vulgairement la *potence d'argent*, de *silver galghe*, et destinée aux criminels dont on ne voulait pas déshonorer la famille par une exécution publique. Au second étage, un corridor séparait deux rangs de cachots, construits également en planches de chêne de cinq pouces. Ils avaient huit pieds de profondeur sur cinq de largeur. Douze autres cachots moins spacieux longeaient un corridor qu'éclairait une fenêtre donnant vers la ville. Il y avait en outre cinq grandes chambres, dont deux étaient affectées aux vagabonds et aux coupables de délits de peu d'importance. Dans une troisième, était l'infirmerie... »

d'arriver à leur destination sans devoir traverser les salles, et la transformation d'un autre escalier qui facilitera l'écoulement de la foule les jours d'encombrement.

» *Façades.* — Il n'eût pas été possible de rétablir la façade vers la ville dans ses conditions primitives, parce que la construction d'un grand escalier communiquant à tous les étages était de première nécessité. On a pensé que le centre de la façade vers la ville était la place la plus favorable pour établir cet escalier. L'architecte adopta cette idée, et il a logé l'escalier dans une tour circulaire, dont la moitié environ est engagée dans la vieille construction.

» Deux portes en plein-cintre, correspondant à l'axe des deux divisions latérales de la vieille porte dont les voûtes sont également en plein-cintre, ont été établies à droite et à gauche de la tour circulaire. De larges contre-forts terminent la façade à chaque extrémité. — Au-dessus de ces deux portes se trouve une galerie à créneaux et à meurtrières ; au milieu de ces créneaux on aperçoit d'un côté l'écu de la ville de Bruxelles, et de l'autre les armoiries du duc de Brabant Wenceslas, sous le règne duquel fut construite l'enceinte dont la porte de Hal faisait partie. Deux grandes fenêtres, à solides meneaux, éclairent les salles du premier et du deuxième étage. Au-dessus de ces dernières fenêtres, un arc surbaissé relie les contre-forts des angles à la tour centrale.

» Aux angles de la façade, des échauguettes octogones, de 4<sup>m</sup>,00 de longueur, en encorbellement sur des culs-de-lampe, terminent la façade ; ces échauguettes sont munies de machicoulis et de meurtrières et couronnées d'une plate-forme à créneaux ; un petit escalier en pierre, placé dans chaque échaugnette, conduit à ces plates-formes. — Une



large galerie à créneaux relie les échauguettes à la tour centrale (1). Quatre gargouilles représentant des animaux chimériques sont destinées à rejeter à l'extérieur les eaux pluviales en cas d'obstruction des gouttières.

» La façade du troisième étage est en recul sur celles des autres étages, de sorte qu'à cette hauteur la tour centrale est moins engagée dans l'ancienne construction. Derrière les échauguettes viennent aboutir les galeries des façades latérales.

» La tour centrale est percée de petites fenêtres qui suivent la spirale de l'escalier. A hauteur du deuxième étage se trouve taillé l'écu de la Belgique avec la devise : *l'Union fait la force*, et le millésime MDCCLXX.

» Suivant les traditions du moyen âge, la tour centrale n'a aucune saillie, l'écu de la Belgique étant taillé dans l'épaisseur du parement. A proximité du niveau du grenier, une galerie est posée en encorbellement sur de solides corbeaux entre lesquels se trouvent des machicoulis ; la paroi verticale de cet encorbellement est garnie de lucarnes et de meurtrières alternant. Une corniche légèrement ornée couronne la tour et sert de base à la flèche surmontée d'un épi de 7<sup>m</sup>,00 de hauteur. Cet épi se termine par une bannière aux couleurs nationales. Il sert de paratonnerre et forme avec quatre autres tiges un système complet destiné à préserver tout le monument des atteintes de la foudre. Jusqu'au niveau du troisième étage, les façades latérales et postérieure n'ont subi aucune modification, à l'exception, toutefois,

---

(1) Les échauguettes sont de petites loges crénelées qui étaient destinées à la fois à recevoir un guetteur et à renforcer la défense.

de l'élargissement des meurtrières, changement amené par la nécessité d'éclairer plus amplement les salles du musée.

» De même qu'à la façade vers la ville, aux façades latérales le troisième étage est en retraite sur les étages inférieurs. Onze fenêtres surbaissées, dissimulées derrière les créneaux et disposées au pourtour de cet étage, projettent largement la lumière dans toute cette dernière salle...

» Il reste à décrire le point capital des travaux exécutés, c'est-à-dire l'escalier logé dans la tour cylindrique qui occupe le milieu de la façade à front du boulevard. En passant de l'un des vestibules d'entrée dans la galerie centrale qui autrefois était le passage public, et en se tournant vers la ville l'on a en face un escalier droit formé de onze marches ; cette première série de marches s'arrête à un palier sur lequel prend naissance l'escalier circulaire dont les cent cinquante-huit marches tournent en spirale autour d'un noyau à jour ; ce noyau est découpé par quarante-huit arcatures ogivales rampant suivant l'hélice tracée par l'escalier. Quatorze paliers qui coupent régulièrement les séries des marches permettent de gravir sans fatigue tout l'escalier ; à l'intérieur du noyau, quatorze colonnettes trapues portées sur des corbeaux sont destinées à recevoir des statuettes représentant des personnages de l'histoire de Bruxelles.

» Au niveau de chaque étage et du grenier, une double porte en bois de chêne garnie de peintures en fer et de loquets dont les éléments artistiques sont puisés dans le style de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, donne accès aux salles du musée. Entre le troisième étage et le grenier, une petite porte s'ouvre sur un couloir circulaire conduisant aux galeries extérieures crénelées et aux échauguettes des angles

de la façade principale. Au niveau du grenier, un couloir circulaire occupe à l'intérieur l'espace gagné par l'encorbellement de la tour centrale; six arcades elliptiques réunissent ce couloir à l'espace occupé par l'escalier et tout se termine par une voûte à nervures d'une combinaison originale. Une rampe en fer battu, placée au bas des arcatures, sert de garde-corps sur toute la hauteur de l'escalier.

» Le grand toit du corps de bâtiment principal a 15 mètres de hauteur; il se termine par une plate-forme à laquelle conduit un petit escalier circulaire placé au fond du grenier.

» La tour centrale de l'escalier a 7 mètres de diamètre extérieur — 5<sup>m</sup>,40 de diamètre intérieur — le noyau a 2<sup>m</sup>,10 de diamètre externe et 1<sup>m</sup>,70 de diamètre interne. — Hauteur de la tour 29<sup>m</sup>,50 jusqu'à la naissance du toit, 41 mètres jusqu'au sommet du toit et 48 mètres jusqu'à l'aiguille du paratonnerre.

» Le grand corps de bâtiment, compris le toit, a 40 mètres de hauteur... »

Ces renseignements techniques donnent une idée exacte des travaux accomplis.

Il serait assurément puéril de méconnaître l'importance de la tâche habilement exécutée par M. Beyaert. Mais si l'aspect du musée est changé, l'espace dont on dispose pour les collections est resté à peu près le même. L'encombrement s'accroîtra encore, et une classification méthodique, chose si désirable, deviendra encore plus difficile. Le moment est donc venu de compléter l'œuvre confiée à M. Beyaert.

Parlons maintenant des accroissements proprement dits. Ils ne manquent pas d'importance. Mais il faut certainement

regretter que, à cause de la modicité relative des ressources dont il dispose, le musée ait dû laisser échapper l'occasion de faire d'autres acquisitions à la fois précieuses et nationales.

### ARMES ANCIENNES, ETC.

La série des armes antiques ne s'est guère accrue pendant cette période. On peut mentionner toutefois, parmi les nouvelles adjonctions, un beau fer de lance en bronze trouvé à Berg-Terblyt (duché de Limbourg) et un poignard mérovingien, découvert à Tournai en 1866 et donné au musée par M. Toovey. Signalons aussi deux fers de lance trouvés dans les travaux effectués à l'écluse de Rivières sur la Meuse.

Le moyen âge et la renaissance ont fourni un contingent plus considérable. Le ministère de l'intérieur a fait déposer dans les collections du musée diverses armes (poignards, miséricordes, rapières, etc.) mises au jour, les unes, lors des fouilles effectuées pour la reconstruction du pont de pierre établi à Lessines, sous la route de Ghislenghien; les autres, dans des travaux de terrassement et de drainage exécutés en 1867 et en 1868 pour la reconstruction du pont de Waelhem, sur la Nèthe inférieure. Une rapière allemande à garde contournée, du xvi<sup>e</sup> siècle, a été découverte dans les fouilles effectuées sur le Bas-Escaut, en aval de la ville de Gand, en 1868. Mais les objets les plus importants proviennent des fouilles pratiquées l'année suivante à Dinant, lors de la reconstruction du pont établi sur la Meuse.

Ou y a exhumé un magnifique canon en bronze du xvi<sup>e</sup> siècle. Il était enterré à peu près verticalement, la bouche en dessous, sous les ruines d'un pont qui a précédé celui dont la démolition s'est accomplie naguère; l'affût tenait encore au canon et était également enfoui sous des débris de pierres. Cette pièce, que l'on pourrait appeler historique, est un remarquable spécimen des bouches à feu de l'époque de Charles-Quint (1). En voici une description sommaire :

Longueur totale de la pièce . . . . . 2<sup>m</sup>.71

Diamètre de l'âme . . . . . 0<sup>m</sup>.06

Les anses ont la forme du dauphin et sont ciselées.

Le renfort de la culasse est orné de quatre blasons représentant :

1<sup>o</sup> Les armes de la ville de *Dinant* (un lion couronné, à mi-corps dans l'eau);

2<sup>o</sup> Une double aigle;

3<sup>o</sup> La marque présumée du fondeur, avec les initiales L. T.

4<sup>o</sup> Blason uni sans marque.

En arrière de ces blasons, une cloche entourée V  
des initiales; . . . . . C. T.

Le derrière de la culasse est entouré d'ornements en relief (côtes de melon);

Le bouton de la culasse est également orné;

Le col du bouton reproduit la marque du blason n<sup>o</sup> 3, moins les lettres L. T.

---

(1) Voir *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, ouvrage continué à l'aide des notes de l'Empereur, par Favé, colonel d'artillerie, l'un de ses aides de camp (Paris, 1862), t. III, planches 56 et 58, pages 227 et 229.

Ce canon est muni d'un couvre-lumière mobile, fixé à la pièce au moyen d'une charnière.

Il se trouve aussi, entre la cloche et la lumière, une espèce de médaillon sous forme d'un carré long, sans marque ni inscription.

Parmi les acquisitions récentes du musée, nous citerons une tête de masse d'armes en bronze et une magnifique arbalète incrustée d'ivoire avec erie.

## II.

### ANTIQUITES.

En première ligne, il convient de signaler un autel votif, vestige remarquable de l'époque romaine, monument précieux à tous égards, car jusqu'à présent, comme on l'a déjà dit, aucun autre autel votif érigé en l'honneur des divinités topiques, connues sous le nom de *Matronæ*, n'avait été trouvé sur le sol belge. L'autel dont nous parlons, érigé en l'honneur des *Matronæ Cantrusteihie*, a été découvert en 1870 dans les substructions de l'ancienne église de Hoeylaert (Brabant) : « Il a été fort probablement établi sur les lieux mêmes, et remplacé par le premier autel chrétien de Hoeylaert, autel fort ancien, car on a trouvé des fondations antérieures à l'église de Saint-Clément, laquelle datait, à ce qu'on nous a affirmé, du XII<sup>e</sup> siècle. L'emplacement, du reste, qui est une colline exposée au sud-est, est par lui-même très-favorable aux cérémonies du culte, et devait ap-

peler l'attention des anciens habitants de la contrée (1). » Aujourd'hui ce précieux monument est au Musée royal d'antiquités, grâce à un acte de libéralité dont il faut savoir gré à M. le baron Deman d'Attenrode, membre du sénat et bourgmestre de Hoeylaert.

La série des fac-simile est enrichie d'une œuvre importante. C'est la reproduction du célèbre mausolée des *Secundini*, érigé sur les bords de la Moselle, au village d'Igel, à deux lieues de Trèves. On le considère comme le plus remarquable de tous les monuments de ce genre, élevés dans la Belgique romaine, peut-être même dans toute l'étendue des Gaules. Le mausolée d'Igel, construit en forme de tour ou de piédestal carré et élancé, paraît dater d'une époque qui n'est pas postérieure de beaucoup au règne des Antonins (2).

Parmi les objets divers qui ont accru les collections, on remarquera des grains de collier en ambre, provenant du Mecklembourg. Il y en a trois catégories : deux sont d'âge inconnu, huit sont semblables à ceux que l'on trouve dans les sépultures de l'âge de la pierre polie, aux bords de la Baltique (3); huit étaient contenus dans des urnes funéraires et ont subi l'action du feu.

---

(1) Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par MM. Jaminé et Schuermans sur une inscription trouvée à Hoeylaert (Brabant), dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. IX, page 574. On trouvera dans ce même tome (pages 378 et suivantes) une savante dissertation de M. Schuermans sur l'inscription dont il s'agit et sur les *Matronæ Contrusteihæ*. Voir aussi même *Bulletin*, t. X, page 49.

(2) Voir les *Pays-Bas et la Belgique avant et pendant la domination romaine*, par A.-G.-B. Schayes, t. II, pages 409 et suivantes, et *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. 1<sup>er</sup>, page 79.

(3) Voir *Guide illustré du Musée des antiquités du Nord à Copenhague*, par C. Engelhardt (Copenhague, 1870), pages 5 et suivantes.

Pour l'âge du bronze, nous citerons une faucille d'une grande rareté et d'un travail précieux, provenant du duché de Limbourg.

Le musée a acquis une collection de vases, urnes, patères, etc., recueillis dans l'île de Chypre.

D'autres vases proviennent de Belgique et appartiennent à l'époque gallo-romaine. Des fouilles exécutées à Jauche (Brabant), sous les auspices du gouvernement, ont mis au jour une série d'objets qui seront signalés ultérieurement.

Grand nombre de monuments historiques et les plus imposants vestiges du passé tendent à disparaître de jour en jour dans notre pays. Il faut donc louer le gouvernement lorsqu'il s'efforce de les conserver. Après avoir acquis le donjon de Sichein et le château de La Roche, il a réuni au domaine de l'État le majestueux tumulus que couronnait, il y a douze siècles, le *burg* du fondateur de la dynastie carlovingienne.

Non loin de la station du chemin de fer, à Landen, et en se dirigeant vers le midi, on découvre, dans une des plus belles plaines de la riche Hesbaye, quelques maisons qui forment le *hameau de Sainte-Gertrude*. Mais l'attention est surtout attirée par un tertre de plus de quinze mètres de haut. C'est ce qui reste du *burg* ou château que le premier Pépin avait érigé dans l'« ancienne ville » de Landen ; il y a quelques années, ce tumulus, élevé par les Francs mérovingiens au <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle, était encore surmonté d'un vieux mur. Plus loin, au milieu de petites prairies, on aperçoit un autre tertre moins élevé que le précédent : là aurait été enseveli, selon les uns, le corps de Carloman, père de Pépin, tandis que, selon une tradition locale plus vraisemblable, ce



second tumulus, aujourd'hui couvert d'arbres, aurait contenu le corps de Pépin lui-même.

Le *hameau de Sainte-Gertrude*, qui ne paraît rien pour le vulgaire, portait encore au xiv<sup>e</sup> siècle le nom de *Vieille-Ville* ou de *Vieux-Landen*. C'est donc une localité vénérable comme le berceau, comme la résidence, comme la sépulture des ancêtres de Charlemagne. Le grand chef hasbanais, Pépin de Landen, y avait son *burg*, et il y reposa « sous un peu de terre, » jusqu'à ce que sainte Gertrude eût fait transporter à Nivelles les restes de son père. La *vieille-ville* prit ensuite le nom même de la fille de Pépin lorsqu'une église eut été consacrée par saint Amand à côté de l'ancien *burg* et dédiée à la bienheureuse abbesse de Nivelles.

Tels sont les souvenirs légués d'âge en âge par la tradition et confirmés d'ailleurs par les plus anciens documents historiques, confirmés, en outre, par la découverte, en 1861, sur la « motte au donjon, » d'un *triens* ou tiers de sol en or mérovingien (1).

Il faut donc considérer le tumulus de Pépin de Landen comme le plus ancien monument *national* qui existe encore dans la Belgique, comme le dernier vestige rappelant que la race carlevingienne eut son berceau dans la Hesbaye. Les tumulus, érigés antérieurement sur ce territoire par les Romains, sont des monuments de la conquête. Les terres amoncelées au vii<sup>e</sup> siècle par les Franes, pour ériger le *burg* ou donjon de Pépin de Landen et pour recouvrir ses dé-

---

(1) On trouvera sur cette découverte caractéristique des détails intéressants dans le *Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie* (t. IV, page 457).

pouilles mortelles, rappellent, au contraire, une époque glorieuse. Pépin, mort en 640, avait été, sous le titre de *maire du palais*, le chef redouté de l'Austrasie, et il avait assuré pour longtemps la prépondérance des hommes de sa race.

La destruction du tumulus de Pépin eût attristé tous ceux qui attachent du prix aux vieilles traditions de la Belgique et qui s'intéressent à l'archéologie nationale. Les *mottes* du VII<sup>e</sup> siècle sont, au surplus, extrêmement rares. Or, le tertre historique de Pépin de Landen eût bientôt disparu sous les travaux de nivellement et de culture, si le gouvernement n'était intervenu pour arrêter cette démolition graduelle.

Les détails qui précèdent ne sont pas une digression, car tout ce qui se rattache à l'archéologie nationale ne peut être étranger au Musée royal d'antiquités ; celui-ci d'ailleurs est appelé à s'enrichir des objets qui seront indubitablement trouvés un jour sur l'emplacement de l'ancien *burg* de Pépin.

### III

#### MOYEN AGE ET RENAISSANCE, ETC.

Déjà ce *Bulletin* a publié des notices très-intéressantes sur les deux peignes liturgiques du V<sup>e</sup> ou du VI<sup>e</sup> siècle et les débris de sandales (chaussures également liturgiques), qui étaient déposés dans l'ancienne église des capucins de Stavelot, et qui ont été acquis par le musée. Pour démontrer l'intérêt de cette acquisition, il nous suffira de renvoyer le

lecteur aux savantes monographies de M. Chalou et de M. Meyers (1).

Le musée est aussi devenu possesseur d'une curieuse pierre tumulaire du xiv<sup>e</sup> siècle provenant de l'antique monastère de Saint-Léonard à Huy. Elle a été découverte, au commencement de l'année 1871, dans les excavations faites pour le tunnel du chemin de fer de Hesbaye-Condruz (2). Cette pierre, de forte épaisseur et d'une grande dimension, est couverte de sculptures en relief représentant trois corps drapés : un bourgeois de Huy entre deux religieux du monastère de Saint-Léonard. Le bourgeois s'appelait *Doxhen*, comme l'attestent les inscriptions suivantes, en vieux wallon :

PROIES POVR LI  
PASSAT L'AN DE GRASCE MCCCXLIII  
XVIII<sup>e</sup> JORS.  
—  
CHH GILT JAKCEMINS DÖXHEN  
BORJOIS DE HU.

Un tableau, découvert par hasard chez un fripier, était jadis placé sans aucun doute à l'endroit où avait été déposé le cœur d'Adolphe de Bourgogne. En effet, ce vieux cadre contient les armoiries du seigneur de Beveren et de Flessingue (3).

---

(1) Voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. VIII, pages 56 et 158.

(2) Le tunnel traverse le mont Saint-Léonard.

(3) Adolphe de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, amiral de Flandre, seigneur de Beveren et, par sa mère, seigneur de Flessingue et de Vère, mort le 7 décembre 1540, était fils de Philippe de Bourgogne et d'Anne de Borsèle, et petit-fils du Grand-Bâtard, Antoine de Bourgogne. Il avait épousé Anne de Bergen, morte le 15 juin 1544.

Au bas des petits écussons se trouvent les désignations suivantes :

BOUGOGNE, \_\_\_\_\_ DONSELLE.  
VIVILLE \_\_\_\_\_ BORBON.

Et au-dessous des armoiries proprement dites on lit :

CY GIST LE COEVR DE MESSIRE ADOLF  
DE BOVRG<sup>ne</sup> SEIGNEUR DE BEVRES DE  
LA VERE ZC. CHEVALIER DE L'ORDRE  
DE LA THOYS<sup>o</sup> D'OR ET ADMIRAL DE  
LA MER, QVI TRESPASSA LE VII<sup>me</sup>  
JOVR DE DECEMBRE XV<sup>e</sup> XL.

Il faut également signaler à cette place un surmoulage en plâtre de la statue d'Arnould, comte de Hornes, qui se trouve sur le tombeau érigé à sa mémoire et à celle de sa femme Anne de Montmorency, dans l'église d'Anderlecht lez-Bruxelles.

Parlons maintenant des objets d'art proprement dits, et mentionnons d'abord : une croix en cristal de roche avec émaux, deux figurines en ivoire et incrustations en lapis (xviii<sup>e</sup> siècle); un reliquaire avec une figure de saint Sébastien en argent massif et trois autres figures en vermeil avec émaux (écusson de l'électorat de Bavière, xvi<sup>e</sup> siècle); une chapelle du xvii<sup>e</sup> siècle avec cinq figures en ivoire : au milieu, la Vierge tenant le Christ après son supplice; à droite, l'emblème de la religion; à gauche, saint Jean l'évangéliste; puis un médaillon en cristal de roche avec le chiffre de *Diane de Poitiers*.

On remarquera encore un chandelier de synagogue en argent, à neuf branches, surmonté d'une statuette représentant Moïse debout, tenant d'une main un livre ouvert et de l'autre un cierge.

Un objet très-intéressant est un médaillon en cire, travail espagnol, représentant le buste d'une jeune femme et portant l'inscription suivante :

#### D. IVANA DE PERNESTAN.

Un autre souvenir de la domination espagnole est la girouette en fer forgé qui surmontait l'habitation du cardinal de Granvelle, à Saint-Josse-ten-Noode.

Serrurerie, menuiserie, céramique, toutes les subdivisions de la galerie nationale se sont encore enrichies de spécimens curieux. Mais une aride nomenclature lasserait le lecteur. Citons presque au hasard. Voici un poêle en faïence du xvii<sup>e</sup> siècle, puis des objets de ménage en fer ouvragé du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle, crémaillère, fers à gauffres, balance, etc. Un coffre en fer ouvragé du xvi<sup>e</sup> siècle, provenant de l'église de Saint-Quentin à Louvain, est tout à fait digne d'attention pour l'excellence du travail. On voudra examiner aussi une enclume en fer forgé du xv<sup>e</sup> siècle. Plusieurs crédences et autres meubles flamands des xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, dont un avec peintures, continuent une série importante de modèles, au point de vue de l'art dans son application à l'industrie. N'oublions point une *entrée d'appartement* en bois de chêne sculpté, très-rare et très-curieuse, puis une fenêtre complète du xvi<sup>e</sup> siècle ; puis encore des lustres et des plats en cuivre, des assiettes et autres objets en porcelaine et

faïence de Tournai, des chaises portugaises, du cuir doré dit cuir de Malines, etc.

Il s'en faut, néanmoins, que toutes les lacunes soient comblées.

#### IV

##### ETHNOLOGIE.

Cette section a dû ses derniers accroissements à quelques libéralités. Le consul de Belgique à Nagasaki a fait don d'une série de monnaies japonaises en or, argent, cuivre et fer. On doit à M. Heyliger, consul de Belgique à Batavia, une collection de vingt-six objets divers recueillis sur les lieux mêmes et qui sont en usage chez des peuplades, encore barbares, qui habitent l'intérieur de Bornéo, aux confins extrêmes de la résidence de Pontianak. (Partie occidentale de l'île).

Les acquisitions proprement dites n'ont pu être nombreuses. Signalons toutefois un beau vase chinois en cuivre émaillé et deux curieuses idoles de l'Inde, l'une en argent, l'autre en bronze doré.

Tu. J.



# LE MUSÉE LORRAIN

A NANCY.

---

Dans la nuit du 16 au 17 juillet dernier, le feu a détruit le musée Lorrain de Nancy. « Toutes les richesses contenues dans ce musée, disent les journaux, ont été la proie des flammes; on n'a pu sauver que l'ancienne tapisserie de Charles le Téméraire. La perte est évaluée à près de 500,000 francs. »

Fondé par un comité local au mois de mai 1850, inauguré le 10 septembre suivant, ouvert au public le 25 août 1851, constitué définitivement le 20 mai 1862, le musée de Nancy contenait plus de mille objets divers, se rattachant soit à l'antiquité, soit au moyen âge, soit aux temps modernes. Le but que s'étaient proposé les fondateurs de ce musée historique, c'était, selon leurs propres expressions, d'ouvrir un sanctuaire à toutes les gloires de la Lorraine; c'était de conserver la mémoire de toutes les illustrations dont elle s'honore, en recueillant leurs ouvrages ou leurs portraits, comme aussi de rappeler les événements mémorables dont ce pays fut le théâtre.

Le musée Lorrain était établi dans l'ancien palais ducal de Nancy, remarquable édifice de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Commencé par René II, en 1502, il fut achevé par

le duc Antoine (1508-1544); il remplaçait le vieux château du XIII<sup>e</sup> siècle, auquel était comme annexée la collégiale de Saint-Georges, où resta déposée, pendant plus de cinquante ans, la dépouille mortelle de Charles le Téméraire (1). Au premier étage du palais de René II régnait une vaste salle, appelée par excellence la *Salle* et aussi la *Galerie des cerfs*, parce que les ducs, dit un écrivain lorrain, y suspendaient, comme autant de pacifiques trophées, les masseres des cerfs qu'ils avaient tués à la chasse. Cette galerie, autrefois décorée de peintures et théâtre des plus imposantes solennités, puis bibliothèque publique sous le roi Stanislas, servait en 1849 de grenier pour la gendarmerie. En 1850, elle fut mise à la disposition du comité du Musée lorrain, qui la fit restaurer et y rassembla ses collections. Comme nous l'avons dit, elle fut solennellement inaugurée le 20 mai 1862.

Le musée Lorrain contenait un certain nombre d'objets qui intéressaient la Belgique, Parmi les bronzes, nous signalerons un médaillon représentant Isabelle de Portugal, femme de Philippe le Bon et mère de Charles le Téméraire; et un autre médaillon *portant la date de 1476* et représentant Charles le Téméraire lui-même. Il y avait trois portraits de Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse, et en outre un médaillon en marbre blanc portant le nom de *Delvaux*. On remarquait aussi un portrait d'Anne-Charlotte de Lor-

---

(1) En 1550, le corps de Charles le Téméraire fut transporté à Bruges.—Une inscription commémorative lui est néanmoins consacrée dans l'église des Cordeliers, chapelle ducal renfermant les tombeaux des princes de la maison de Lorraine.



raïne, abbesse séculière de Sainte-Waudru à Mons. Il faut également rappeler un très-bon portrait de l'empereur Joseph II.

Mais la pièce capitale des collections aujourd'hui réduites en cendres, celle qui, heureusement sauvée, avait aussi le plus de valeur pour la Belgique, était sans contredit la tente de Charles le Téméraire prise par les Lorrains à la bataille de Nancy, le 5 janvier 1477. Il s'agit d'une tapisserie *flamande* de haute-lisse, composée de sept pièces d'œuvre en laine et en soie, représentant un sujet qui a été plus d'une fois exécutée : *Condamnation de souper et banquet*. Il semble n'y avoir aucun doute sur l'origine de la tapisserie conservée au musée Lorrain; les autorités les plus graves affirment que c'est bien celle qui ornait la tente de Charles le Téméraire lorsque ce prince fut tué devant Nancy. Aussi était-elle considérée comme un trophée national. Au-dessus de la cheminée du fond de la Galerie des cerfs on lisait l'inscription suivante :

“ TENTE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

- “ Prise par les Lorrains à la bataille de Nancy (5 janvier 1477),
- “ Conservée deux cent cinquante ans au garde-meuble de la couronne,
  - “ Remise par le duc François III aux habitants de sa capitale,
    - “ Lors du départ de la dynastie de Lorraine (1737).
  - “ Placée à l'ancien hôtel de ville jusqu'à sa démolition,
- “ Recueillie par la cour souveraine en 1751 et rendue, en 1861,
- “ Par délibération unanime de la cour impériale, à la ville de Nancy,
  - “ Qui l'a déposée au Musée historique lorrain
  - “ Pour en être le monument d'honneur. “

THÉOD. J.

# L'ÉDUCATION DE L'ARTISTE

## ET DU PUBLIC D'ART.



Étudier les conditions de l'éducation de l'artiste et celles aussi de l'éducation générale dans ses rapports avec l'art, tel est le grave problème que nous abordons.

Je formulerai tout de suite la conclusion à laquelle je voudrais amener le lecteur.

La voici :

Sans éducation générale, il n'y a pas d'artiste supérieur ; sans éducation d'art, l'homme civilisé, fût-il un esprit supérieur dans un tout autre ordre, est, à chaque pas qu'il fait dans la vie, gêné, entravé, paralysé.

### I

Grave problème ! ai-je dit, l'un des plus graves assurément parmi tant d'autres que le cours naturel de l'existence pose à tour de rôle à chaque génération d'hommes.

Aux premiers moments de trances et de félicité qui accompagnent la naissance d'un nouvel être, aux premières années d'inquiétudes mortelles et de joies célestes qui marquent l'époque de la première enfance, de l'élevage, si je puis dire, succède bientôt une longue période de trances et d'inquié-

tudes qui nous prennent moins aux entrailles peut-être, mais bien autrement cuisantes. C'est qu'elles n'ont pas, comme les autres, l'immédiate compensation de ces épanouissements d'âme, de ces épanouissements de tout notre être, que nous cause la vue de l'enfant bondissant, bruisant en santé, nous fondant le cœur d'un de ces lumineux et doux regards ou d'un mot bégayé.

L'heure de ces enchantements est vite passée. Elle est écoulée à jamais, l'heure des caresses insatiables, des faiblesses permises, des tendresses et des pardons sans cesse renouvelés. — Le plus qu'elle a pu, jusqu'à la dernière minute, la mère, en son admirable sagesse d'instinct, a su la prolonger. « Un an encore ! disait-elle. Il est si faible ! et » elle est si dure la vie d'école, la vie d'atelier pour ces » petits ! »

Mais l'enfant atteint huit ans, dix ans, douze ans. Quelques larmes... un mot définitif prononcé par le père... et la grande décision est prise.

Il quitte le paradis terrestre, le doux foyer maternel. Il entre tout petit dans la grande bataille. Écolier ou apprenti, il mangera le pain désormais à la sueur de son visage.

De nos propres mains, qui naguère ne touchaient qu'en tremblant ce jeune corps, il faut, après avoir endurci notre cœur, que nous endureissions ses membres délicats. Cette poitrine que nous enveloppions des tissus les plus souples, les plus tièdes, il faut que nous l'armions froidement, durement pour la lutte à laquelle il est condamné, pour la lutte contre le dehors et plus encore contre lui-même. Car de quoi s'agit-il ? il faut en faire... c'est la secrète ambition des plus humbles parents — il s'agit d'en faire, dans son ordre

d'activité : dirai-je un héros ? Non ! simplement un homme ; le mot *homme* n'admet-il pas toutes les grandeurs !

Nous voilà donc à ce moment anxieux où le problème de l'éducation, non encore résolu, se dresse définitivement et de toute sa hauteur devant nous.

Tout le monde connaît les deux chapitres XXIII et XXIV du I<sup>er</sup> livre de Rabelais qui nous disent :

*Comment Gargantua feut institué par Ponocrates en telle discipline qu'il ne perdoyt heure du jour.*

*Comment Gargantua employoit le temps quand l'air était pluvieux.*

C'est là l'idéal d'éducation (qu'un père seul d'ailleurs pourrait donner) que nous avons tous rêvé pour nos enfants. Combien d'entre nous se seraient tout entiers consacrés à cette tâche, faisant, sans l'ombre d'un regret, abnégation de leur propre rôle de producteurs, estimant que nulle gloire n'équivaut à cette obscure et tendre fonction : créer, non-seulement de sa chair, de son sang, de ses nerfs et de ses muscles, mais de son âme même et de son cœur, de son intelligence et de sa science, de toutes ses forces physiques, intellectuelles et morales : créer un homme !

Mais la loi providentielle du travail nous arrache sagement à cet excès d'amour ; elle nous rappelle avec une inflexible sollicitude que, nous aussi, nous sommes des hommes et point uniquement des pères.

Et voilà un danger nouveau qui apparaît tout à coup. Contraints par les âpres appels de la nécessité à renoncer à faire nous-mêmes l'éducation de nos enfants, à les garder près de nous ; contraints de les livrer à des mains étrangères, ne perdons-nous pas insensiblement l'intelligence des besoins

intellectuels et moraux de nos petits? Ne perdons-nous pas le sens éducateur? Je crois que si.

En 1869, j'ai été appelé à vivre pendant trois mois, jour par jour, dans les salles d'une exposition où étaient réunis tous les dessins des écoles de France. C'est là que ce doute s'est levé dans mon esprit. Un fait important, concluant à cet égard, vint confirmer toutes mes appréhensions. Une commission dont je faisais partie avait alors à juger un concours de composition d'art industriel. Le concours se fit sous nos yeux, entre jeunes gens de quinze à vingt ans qui, sur les banes de l'école encore, n'étaient pas familiarisés avec les études et les efforts qu'exige la composition d'une œuvre d'art appliquée à l'industrie.

Eh bien, lorsqu'il me fut donné de constater les extraordinaires facultés de verve et de bon sens, d'intelligence et d'esprit, la sève inattendue, l'ingéniosité supérieure, la puissance d'imagination qui nous furent subitement révélées par cette épreuve chez des jeunes gens, presque des enfants, absolument inexpérimentés : je me dis que sans doute la société laissait maladroitement périr bien des germes féconds. Ce jour-là, je me suis demandé comment en un temps, en un pays où il suffisait du premier appel pour voir se manifester de telles forces, de telles promesses au moins, je me suis demandé comment nous comptions seulement un si petit nombre d'artistes vraiment grands.

Je devais arriver à cette conclusion que si ce ne sont pas les germes de talent qui manquent à notre génération, ce qui lui manque, c'est la science de la culture propre à ces germes.

Sur ce point notre éducation est donc en défaut.

Serait-ce que les méthodes d'enseignement spécial sont défectueuses, les modèles de dessin déplorables? soit! On l'a dit et je le crois; mais ce n'est pas là ce qui me préoccupe en ce moment. Quelle que soit la réelle importance du procédé, le procédé n'est que secondaire. Élargissons le débat; envisageons nettement le rôle que jouent et le rôle que devraient jouer les beaux-arts dans l'éducation.

Nous devons diviser cette étude en deux parties. La première sera consacrée à élucider le problème dans le sens de l'unanimité des intérêts en matière d'éducation. Cherchons d'abord dans quelle mesure les beaux-arts doivent participer à l'éducation générale de l'homme.

Nous mettrons ensuite en lumière une autre face du problème; nous chercherons dans quelle mesure l'éducation générale doit participer à l'éducation spéciale de l'artiste.

On le voit, c'est la même question; mais présentée sous un double jour, retournée de façon à ce que nous puissions la saisir sous tous ses aspects. Le premier point de vue intéresse l'immense majorité des intelligences. Le second, il est vrai, n'intéresse directement qu'une minorité, mais une minorité active, productive, dont la production et l'action touchent aux privilèges les plus précieux des peuples civilisés: leur richesse par les industries du goût; et, par les beaux-arts, l'élément le plus sûr de leur gloire dans l'ordre pacifique.

## II

Le but de l'éducation doit être, n'est-ce pas? de préparer le libre avènement, le libre développement, le libre usage

des facultés naturelles, des aptitudes innées en quelque sorte, qui chez l'individu dominant toutes les autres aptitudes et facultés.

L'aveu, la manifestation de ces dons originaux, la vocation, en un mot, ne se révèle ordinairement qu'assez tard, vers la dix-huitième ou vingtième année, lorsque l'enfant est arrivé au terme de son éducation, correspondant à peu près au terme de sa croissance physique. Jusque-là il eût été prématuré d'assigner au jeune homme sa fonction sociale, j'entends une fonction qui fût en rapport étroit avec sa propre nature, adéquate à ces aptitudes dont nous parlions tout à l'heure.

Dieu merci ! un grand progrès s'accomplit et se marque de plus en plus, à notre époque, dans l'action de la famille sur l'enfant. En ce qui touche au choix des carrières, il devient chaque jour plus rare que les parents imposent leur détermination et leurs convenances. Le régime du bon plaisir, dans le gouvernement de la nation, a disparu de nos mœurs. Si le père exerce encore quelque action, c'est par voie de conseils. Il guide la volonté, souvent hésitante, de son fils. Il cherche avec lui. — Armé d'une plus grande somme d'expérience, s'il sait s'y prendre, sa parole presque toujours est écoutée. En agissant ainsi, le père n'use point seulement d'un droit légitime ; il remplit un devoir sacré.

Si nous admettons que la substitution des moyens persuasifs aux moyens d'autorité de la part du père soit devenue un fait à peu près général, il semblerait que désormais, chacun étant libre de fonctionner et de se produire dans le sens de ses facultés propres, il ne devrait plus y avoir d'existences déclassées. Nous aurions tort cependant

de considérer un si grand résultat comme la conséquence immédiate et forcée d'une réforme des mœurs familiales lentement accomplie. Toujours il faudra compter avec les fausses vocations. Chose beaucoup plus grave encore : il faudra toujours aussi compter avec les difficultés qu'éprouve à se déclarer, à se reconnaître toute vocation, même la plus sérieuse, la plus ardente. D'où viennent ces difficultés, ces entraves? Je le dis nettement : elles viennent des lacunes de notre éducation.

S'il est refusé à l'homme de créer des institutions parfaites, au moins a-t-il le beau privilège de concevoir le parfait en toutes choses et le légitime, le très-noble désir d'en approcher autant que sa condition le lui permet.

Comment concevriions-nous l'idéal de l'éducation générale? N'est-ce point comme une exposition de toutes les formes de l'activité humaine soumises à l'intelligence vierge de l'enfant, de telle sorte qu'il soit mis à même de saluer et de proclamer spontanément celle de ces formes qui répond le mieux à la nature de son intelligence, de son esprit, et ne craignons pas d'ajouter aussi à la nature de son tempérament.

Longue et difficile épreuve, pleine d'hésitations, de tâtonnements douloureux, qui ne cessent qu'au moment (où, souvent après de vaines sollicitations, le ressort intérieur se détend sur une dernière pression, fortuite quelquefois); au moment où l'homme, dès ce jour, et non plus l'enfant, s'écrie : « Et moi aussi, je serai peintre, je serai chef d'usine, je serai médecin, agriculteur, légiste, financier ! »

Dès lors tout est sauvé. Lorsque ce cri s'échappe d'une jeune poitrine, on peut affirmer que le but de l'éducation



générale est atteint. Le jeune homme, le jeune affranchi n'attend plus désormais que le complément nécessaire d'une forte éducation spéciale.

Eh bien, l'énergique explosion d'une vocation précise, déterminée, est-elle parmi nos enfants un fait habituel ou même fréquent? Non, n'est-ce pas?

Or, s'il est juste d'attribuer pour une part cette absence de volontés individuelles, nettement tranchées à cet effacement du caractère qui est le partage du grand nombre parmi les hommes, il nous appartient cependant de nous demander si nos méthodes d'éducation sont suffisamment complètes; si elles approchent autant que possible de cet idéal que nous proposons il n'y a qu'un instant; si elles ouvrent une assez grande quantité de jours sur les perspectives si variées du domaine intellectuel et du domaine pratique.

Je ne veux pas faire ici le cruel tableau des ambitions mises en éveil par les succès d'école et brisées dans le formidable engrenage de notre vie sociale; je ne rappellerai point davantage les vocations étouffées, les hautes vellétés refoulées sous le niveau commun, les existences condamnées à une médiocrité douloureuse, faute d'avoir pu se développer librement dans le sens de leurs aptitudes propres, faute même d'avoir su et pu reconnaître ces aptitudes qui existaient à l'état embryonnaire et dont rien n'est venu favoriser l'éclosion. Je n'insisterai pas sur les mille faits de cette nature que tout homme a pu constater dans le rayon de ses relations.

Mais ne suffit-il pas que de tels et si regrettables faits se renouvellent quotidiennement sous nos yeux pour qu'il y ait

urgence à s'inquiéter d'en diminuer le nombre. Un des plus sûrs moyens de parer à cette déperdition des forces individuelles consiste assurément à retremper l'énergie des caractères. Or, la culture intellectuelle par l'éducation fait précisément les esprits originaux, en ouvrant à l'individu toutes les sources d'information sur lui-même.

Dans l'état actuel de l'enseignement, ces moyens d'information très-essentiels sont-ils suffisamment multipliés? — De très-louables efforts, il est vrai, ont été accomplis en ces vingt dernières années. L'enseignement des lettres classiques et l'enseignement des sciences ont été singulièrement fortifiés. Mais ce double enseignement répond-il à tous les besoins de l'avenir pour les générations qui y sont soumises? Non. — Et on l'a bien senti; car, pour combler cette lacune, nous avons vu de toutes parts, sous la protection de l'État, sur l'initiative des villes et même par le fait de simples particuliers, des écoles professionnelles, des écoles d'art et métiers, des écoles spéciales, s'ouvrir tant à Paris que dans les grandes cités industrielles de l'Europe, et notamment en cette intelligente Belgique qui multiplie de toutes parts les centres d'instruction.

### III

Je ne puis tenter ici de tracer le programme définitif, complet de la réorganisation de l'enseignement au point de vue des intérêts artistiques qui nous occupent aujourd'hui. Mais, cela est hors de doute, il y a quelque chose à faire. Déjà la France s'en est aperçue, elle a compris qu'il y avait lieu de

puiser, dans les programmes des écoles spéciales, bien des éléments destinés à élargir le cercle de l'enseignement populaire.

Et, qu'on y prenne bien garde, ce n'est point uniquement dans les établissements d'instruction primaire, qu'il est indispensable de répandre au plus tôt les notions nécessaires à l'intelligence des beaux-arts, quel que soit leur mode d'application. Ces notions générales, il n'est pas moins nécessaire, il n'est pas moins urgent de les introduire dans les athénées, collèges et lycées.

De cette façon se trouverait comblée l'une des lacunes de notre enseignement, l'une des plus graves à coup sûr : celle qui laisse ignorante et souvent dédaigneuse d'une des plus grandes forces des sociétés modernes, toute cette partie de notre jeunesse qui est le mieux partagée sous le rapport de la fortune. Grâce à ce dédain des jeunes générations purement lettrées, à leur indifférence tout au moins pour l'une des fonctions essentielles de notre activité sociale ; bien des intelligences, bien des capitaux qui eussent trouvé le fécond emploi de leurs facultés et de leurs ressources dans l'amour de l'art et même dans la pratique des industries d'art, se dispersent, s'amoindrissent et finalement se gaspillent et se perdent on sait comment : en futilités ou en de misérables excès.

La fortune publique étant seule l'objet de nos préoccupations, nous ne nous arrêterons pas aux ruines individuelles, n'y voyant que demi-mal. En effet l'argent finit toujours par retourner à sa destination qui est l'échange, et par-là il revient forcément à l'industrie. Mais ce dont nous prenons moins aisément notre parti, c'est de voir une somme de ca-

pital intellectuel stérilisée, jetée au vent, perdue pour la société tout entière.

Je dirai tout à l'heure à quelles conséquences, à quelle évolution sociale nous nous trouvons de la sorte entraînés.

Si, pour un moment, nous déplaçons le point de vue et que, au lieu de considérer l'industrie seulement, nous envisagions la question de l'éducation générale en ce qui concerne l'art, nous aurons tout d'abord à combattre un préjugé profondément enraciné dans les mœurs, peut-être moins cependant ici, en ce glorieux pays d'art, qu'en France. Je veux parler du préjugé des classes moyennes, et cultivées cependant, contre la profession d'artiste : préjugé d'autant plus singulier que la bourgeoisie moderne n'est plus réellement hostile aux artistes eux-mêmes, ou du moins que cette hostilité réciproque s'est bien apaisée depuis quinze ou vingt ans. Cependant, comment expliquer cela ? il n'est point de vocation qui rencontre d'opposition plus résolue dans les familles bourgeoises que la vocation artistique d'un de leurs enfants.

Je n'irai pas trop loin en affirmant que ce préjugé est aussi fort que celui qui existait autrefois contre les comédiens. Il s'étend d'ailleurs, disons-le, à toutes les professions qui exigent impérieusement une énergique initiative personnelle. — De là cette guerre, cette réciproque antipathie qui a duré si longtemps entre les artistes et le public. La minorité, repoussée, se vengeait de cet injuste ostracisme en ne mettant aucun frein à l'exubérance de son indiscipline. Elle se plaisait à exagérer son indépendance d'allures, son insouciance du « qu'en dira-t-on. » Elle ne reculait devant aucune plaisanterie, d'un caractère farouche, en apparence, très-inof-

fensive au fond, pour épouvanter l'homme de mœurs paisibles que le hasard ou une indiscreète curiosité mettait en contact avec ce monde proscrit.

Le bon sens des dernières générations d'artistes a fait peu à peu cesser cette petite guerre de quolibets et de « scies d'atelier. » Mais de leur côté, les hommes intelligents ont un pas à faire. Ils ont à ne pas entraver ou à n'entraver qu'à titre d'épreuve et surtout à diriger le penchant de leurs enfants vers les arts.

C'est presque toujours, je le sais, une sollicitude excessive pour l'avenir des jeunes gens qui provoque cette résistance de la part des parents. N'étant pas, en général, capables de juger la réalité des aptitudes spéciales de leurs fils, et principalement inquiets des chances de succès fort aléatoires que présente la carrière des arts, ils préfèrent leur épargner toute incertitude, toute lutte, en les destinant aux emplois administratifs ! Faux calcul, gros de conséquences navrantes !

Pour assurer au jeune homme, à peine sorti de l'école, la sécurité des appointements fixes, on le condamne d'avance à la médiocrité pour toute sa vie. On ne lui laisse d'autre ambition que celle d'une retraite à peine suffisante pour le faire vivre après trente années de travail. Mais laissons de côté la question d'argent : n'y a-t-il pas quelque chose de plus triste encore à enlever à l'homme qui entre dans la vie active toute espèce de responsabilité personnelle, à le réduire, dès le début, à l'état de rouage administratif, sans volonté propre, à lui retirer le privilège d'exercer son intelligence, à l'écartier du combat à l'âge même où il est le plus fort et le mieux préparé. Toute combinaison qui soulage l'homme du

poids salutaire de la responsabilité doit être rigoureusement condamnée. Mieux vaut cent fois la défaite la plus cruelle en pleine bataille ; car elle peut avoir son lendemain de victoire !

Mais le préjugé, encore si vivace contre les carrières d'art où l'homme est tenu de tirer tout de son propre fonds, à ses risques et périls, présente en outre un inconvénient très-grave et qui influe de la manière la plus fâcheuse sur le progrès général de l'art, parce que, soyons francs ! le plus grand nombre des jeunes artistes n'apporte pas dans l'art une éducation accessoire suffisamment élevée.

Pour la plupart ils ont suivi fort jeunes des cours de dessin où le père, souvent un ouvrier habile et intelligent, les envoyait de bonne heure pour qu'ils ne fussent pas, comme lui, privés de cet élément de perfection si précieux dans presque tous les ateliers industriels. Il voulait ainsi leur éviter les difficultés qu'il avait lui-même rencontrées, qui l'avaient arrêté net à certain point. Il voulait leur préparer un plus vaste avenir dans sa propre profession ou dans une profession voisine.

Le jour est consacré aux travaux de l'atelier industriel, le soir à l'étude du dessin, les dimanches et les fêtes aussi pour les plus zélés. Rien n'est plus touchant ! Mais hélas ! parmi les enfants de nos grandes cités qui reçoivent cette éducation spéciale, les mieux doués, ceux qui ont le sentiment le plus vif, le plus juste, de la forme et de la couleur, ne travaillent bientôt plus qu'avec le secret espoir d'arriver un jour à s'affranchir du métier proprement dit et à se faire purement et simplement peintres de tableaux ou sculpteurs statuaires. Les plus sages—et ils forment notre admirable phalange d'artistes travaillant pour l'industrie — gardent le noble

orgueil de leur origine. Les ambitieux, lorsqu'ils sont prudents, ne s'éloignent jamais beaucoup de leur mère nourrice, l'industrie, ou ne passent que lentement et par degrés des travaux d'art décoratif aux travaux d'art destinés aux expositions. Ceux-là sont les prudents, les habiles, au fond des ingrats ! ceux d'ailleurs, je dois le dire, qui augmentent le plus sûrement la liste des artistes d'un mérite solide, je dis solide, pratique, et non pas supérieur.

Quant à ceux qui, de prime-saut, s'élancent dans la carrière de ce qu'on appelle l'art pur, sans vouloir suivre la voie naturelle, logique, prudente, on peut les répartir en deux classes.

L'une qui n'est que trop nombreuse, composée de jeunes gens qui ont trop présumé de leurs propres forces, qui s'épuisent dans une lutte de tous les instants contre les difficultés de l'art et contre la misère dont leur famille, travaillant péniblement elle-même, ne peut les préserver. Ils vieillissent dans l'arrogante médiocrité de leur pauvre talent, à charge au budget des arts. Ils s'aigrissent du succès de leurs camarades plus heureux et s'obstinent par amour-propre, par une vanité mal placée, par paresse aussi, à rester dans une carrière, d'où ils ne pourraient plus sortir d'ailleurs, parce qu'ils sentent devenus incapables de rien faire.

Mais, dira-t-on : ceux qui arrivent !

Ceux qui arrivent ? oui ! ceux-là étaient réellement appelés par une vocation supérieure, ils avaient reçu de la nature tous les dons qui font l'artiste. Ils ont de durs moments à traverser, mais, justement confiants en eux-mêmes, ils persévèrent : ils réussissent, *ils arrivent !* — Sont-ils pour cela, et peuvent-ils être heureux, s'il est vrai qu'un des plus grands

bonheurs de l'artiste soit de s'exprimer tout entier, de se dédoubler dans une œuvre créée? Suivons-les! En notre siècle de raffinement et de culture, tout vient leur rappeler qu'il y a un vide énorme dans leur éducation, le vide d'une première instruction générale. Ils essaient bien après coup de combler cette lacune, par la lecture. Mais le temps leur fait défaut et plus encore les méthodes du travail intellectuel; et en tous cas ils ne prennent ainsi que la superficie des connaissances qui leur seraient nécessaires; ils n'en sont pas largement, profondément imprégnés comme ils l'eussent été, s'ils avaient eu la bonne fortune de recevoir cette instruction générale dès l'enfance. Que résulte-t-il de cet état de choses? une amertume, une lassitude douloureuses. Artistes par le talent, par le cœur, par l'ambition généreuse des grandes formes de l'art, paralysés sur un point, à moins d'être des hommes de génie, car le génie triomphe de tout, passe à travers tout, ils restent par cela seul au-dessous de leurs aspirations; ils expriment incomplètement leurs conceptions, leurs pensées. Ils le sentent, ils savent pourquoi, ils en souffrent cruellement.

Il est donc temps de venir au secours de nos artistes par un ensemble de dispositions favorables à leur culture intellectuelle, d'une part, et d'autre part favorables à leur développement dans un milieu social sympathique.

#### IV

Résumons les points essentiels de l'étude que nous avons commencée. Nous pouvons, je pense, considérer



désormais comme acquises les trois propositions suivantes :

1° L'art ne recrute qu'un très-petit nombre d'artistes dans les classes cultivées.

2° Cette abstention regrettable, fâcheuse, laisse s'égarer dans des directions étrangères à l'art bien des aptitudes naturelles et nous prive d'artistes qui feraient tourner leur instruction au bénéfice de leurs écoles nationales.

3° Enfin, cette situation ne se modifiera que si nous parvenons à vaincre le préjugé des classes bourgeoises contre la profession d'artiste.

Ce troisième point indique le but que nous devons atteindre et nous allons chercher les moyens d'y arriver.

Auparavant je voudrais aller au-devant d'un reproche que l'on serait peut-être tenté d'adresser à ces quelques réflexions; je tiens à les défendre du soupçon de partialité favorable pour les artistes lettrés et de prévention défavorable contre les vaillants artistes fils de leurs œuvres. Je sais ce qui, dans l'état actuel de l'éducation artistique, manque trop souvent aux premiers : la puissance, la force, la science de leur art dont les autres se sont rendus maîtres par une longue pratique. — Toute la question se réduit à ceci : Étant donnés deux artistes également doués du sens pittoresque ou du sens plastique, l'un lettré, l'autre non : je dis que le premier sera mieux armé et devra tirer un parti plus large et plus élevé de l'instrument que la nature aura mis entre ses mains et que l'éducation aura perfectionné. Il nous est maintenant bien facile de poser les termes du problème. Qu'y a-t-il donc à faire? — Chacun aura déjà répondu :

Il faut simultanément développer l'éducation scientifique

et littéraire des classes illettrées et favoriser l'éducation artistique des classes lettrées.

L'urgence était telle pour la première partie de ce programme que, dans la mesure de son action, l'administration des beaux-arts en France s'était appliquée, depuis plusieurs années déjà, à le réaliser. Quel était le but de ces cours d'histoire, d'esthétique, d'archéologie, de sciences appliquées ouverts récemment à l'École des beaux-arts de Paris, comme ici dans les académies? Qu'a-t-on voulu éviter? sinon de faire seulement des machines à peindre et à modeler.

Et c'est bien là en effet la grosse affaire. Car il ne manque point de peintres et de sculpteurs habiles, mais bien d'artistes qui soient au-dessus de leur technique, de leur métier, d'une routine apprise, ou qui sachent voir les formes, les couleurs, l'ensemble des phénomènes extérieurs autrement qu'à la façon d'un objectif de chambre noire. Si l'on tend précisément à faire des élèves quelque chose de plus que des instruments, c'est-à-dire des hommes qui aient l'esprit ouvert, sur toutes les formes de l'intelligence humaine : il reste encore néanmoins beaucoup à faire en ce sens. C'est de plus haut qu'il faut agir et dès l'enfance. — Il nous reste surtout, provisoirement du moins, à puiser de nouvelles recrues pour l'art parmi les hommes habitués dès leur première jeunesse, et par les bienfaits de l'éducation, aux fécondes spéculations de l'esprit.

Pour nous qui n'avons mission de rien organiser, nous devons calculer à lointaine échéance. Or, c'est en effet de longue main qu'il importe de préparer le libre avènement dans le domaine de l'art de ceux qu'on est convenu de nommer des *fils de famille*. Nous pensons en ce moment aux

génération d'artistes qui se produiront dans dix ou quinze ans d'ici, bien plutôt qu'à celles qui entrent dès aujourd'hui dans la carrière.

Il faudrait ce temps-là peut-être, — qu'importe ! dix ans sont bientôt passés — pour que le préjugé dont nous nous plaignons cédât à la mesure suivante, la seule efficace et féconde en bien d'autres résultats précieux :

Généraliser l'enseignement sérieux du dessin, le rendre *obligatoire* dans tous les établissements d'éducation qui relèvent de l'État et des communes, *de telle sorte que tout homme, à un moment donné, sût dessiner comme il sait écrire.*

On a longtemps considéré le dessin dans l'éducation comme une élégante superfluité, et pourtant en France, depuis bien des années déjà, on l'a fait entrer dans les conditions d'examen pour les grandes écoles de l'État. Je ne veux pas examiner en ce moment si les concurrents savent réellement dessiner. Il me suffit que le principe soit consacré. On a reconnu qu'un ingénieur, qu'un bon officier devaient en mille circonstances recourir à ce moyen graphique plus rapide, plus clair et plus précis très-souvent que la parole et l'écriture.

Eh bien, cette condition n'est pas entrée assez profondément encore dans tous les esprits. Le temps accordé à l'enseignement du dessin dans les maisons d'éducation où il a pénétré est d'une insuffisance dérisoire, je ne dis pas pour créer des dessinateurs savants, il n'est point question de cela, mais seulement pour donner aux élèves le maniement facile de la plume et du crayon, devenu entre leurs mains un nouveau moyen d'expression comme l'écriture.

Comment nous étonner en conséquence que les jeunes gens qui, dans les lycées, collèges et pensions n'ont vu de l'art que les éléments les plus arides, qui n'ont tiré aucun profit de leurs minces efforts, s'opposent plus tard à la vocation artistique de leurs propres enfants ! Il entre dans leur opposition de parti pris une grande part de cette sollicitude mal éclairée dont j'ai parlé ; mais il y entre aussi un peu de cette faiblesse jalouse qui nous porte à refuser à ceux qui nous avoisinent, qui nous touchent même, et du plus près, par le sang, à leur refuser, dis-je, le génie que nous-mêmes nous n'avons point.

Si, au contraire, l'enseignement du dessin dans les maisons d'éducation était organisé sur une large échelle et d'une façon sérieuse ; si, par suite, tout le monde savait plus ou moins dessiner, chacun serait en état de juger des aptitudes spéciales de ses enfants et même — résultat infiniment précieux—en état de commencer, dès l'enfance, leur éducation pittoresque, de leur abrégier la moitié des exercices nécessaires, tout au moins de rendre leurs premiers efforts intelligents et productifs. Et c'est là, au fond, le grand point des débuts : être bien enseigné.

Diderot, dans son compte rendu du Salon de 1765, a tracé, d'après Chardin, un tableau piquant de l'éducation du peintre d'alors. Nous ne demanderons point qu'on soumette toute la jeunesse française à une si rude assiduité qui constitue, je ne saurais trop y insister, une partie seulement de l'éducation de l'artiste. Mais nous répéterons énergiquement que, de toute nécessité, il faut que le dessin occupe dans l'ensemble des études la place que les arts et les industries qui se servent du dessin occupent dans l'activité sociale.

Cet accroissement d'éducation serait d'ailleurs en conformité d'esprit avec les tendances modernes à cet égard. En faisant une grande part à l'enseignement du dessin, on agirait dans la même intention qui a inspiré l'enseignement des mathématiques, des sciences et des langues vivantes. Ce serait concourir au même but généreux et prévoyant qui se réduit à préparer l'essor de l'intelligence dans toutes les directions, en abattant les murailles autour d'elle, en lui montrant la perspective du plus large développement, en mettant à sa portée les éléments parmi lesquels elle est appelée à choisir et plus tard à se spécialiser en s'étendant. Prévoyance nécessaire ! et qu'il faut compléter par l'enseignement du dessin, par des notions d'art générales, par l'histoire des grandes époques, par la biographie des artistes, par la vue et le commentaire des monuments d'art, plâtres et estampes. En effet, si l'Université de France, si les athénées, ici, sont destinés à alimenter d'hommes distingués la magistrature, le barreau, le corps médical, les lettres ; ils sont aussi la pépinière où se recrutent l'armée, les sciences et l'industrie. Or, dans les mille professions industrielles, dans la plupart des sciences (dans l'armée je l'ai déjà dit), la connaissance du dessin est matériellement indispensable ; dans nombre de circonstances de la vie quotidienne, elle est pour tous du plus grand secours.

Et pour revenir à l'objet direct de notre étude, il en serait de cette science du dessin, possédée par chacun, comme de toute acquisition de l'esprit : le public plus instruit serait meilleur juge des choses d'art, y apporterait un intérêt plus vif et mieux motivé. Les enfants, particulièrement doués, révéleraient plus tôt leurs aptitudes, tout en poursuivant les

études fondamentales, si importantes. Enfin leur vocation ne se heurterait plus à un préjugé fâcheux.

V

Ne traitant en ce moment cette question de l'enseignement dans ses rapports avec l'art qu'au point de vue de l'éducation générale, nous ne pouvons solliciter — et j'y insiste — que la vulgarisation de notions d'art élémentaires, d'ensemble, mais nettes, précises, pratiques.

De l'étude des vastes programmes universitaires, chaque intelligence retire un fruit spécial et qui lui est propre, parce que chaque intelligence y rencontre un rameau qui lui est plus sympathique et vers lequel elle fait converger tous les autres. Ainsi le futur archéologue, le futur géographe, le futur historien, le futur avocat, l'artiste futur ne lisent pas, dès le collège, Homère avec le même esprit. Chacun y recueille d'instinct et emmagasine les fruits qui touchent de plus près à l'étude latente qui se fait en lui.

Quant à l'artiste, l'éducation classique, qui parle toute à l'imagination, ne peut profiter à nul plus qu'à lui, et tous les éléments des études qu'on appelait autrefois de ce beau nom : les humanités, doivent entrer un jour dans ce que j'appellerai l'éducation idéale du peintre et du sculpteur.

Si je me suis arrêté de préférence aux établissements d'instruction du second degré, c'est que, par la force des choses, ces précieux éléments pénètrent de plus en plus dans l'enseignement populaire, c'est-à-dire dans les classes qui, en raison de leur condition laborieuse, donnent néces-

sairement un but pratique et immédiatement utile à leurs efforts.

Le mouvement désormais est donné aux écoles primaires. Il ne s'arrêtera plus. — À cette heure donc, où l'on cherche à élever, avec tant de sagesse, de justice et de prévoyance le niveau de l'instruction populaire, n'est-il pas de la plus haute importance que de plus en plus les esprits dans les classes moyennes et aisées approchent par l'éducation de ce complet développement qui constitue vraiment l'homme.

Et je n'exagère point en disant qu'il y a urgence pressante.

Je ne veux pas poser ici les questions de castes, mettre en jeu les prééminences de classes pour imposer aux privilégiés de la fortune cette nécessité d'une vaste et forte éducation générale et particulièrement en ce qui touche aux arts et à l'industrie. Mais en dépit des effroyables convulsions dont la France vient d'être victime, et précisément à cause de cela, qu'il me soit permis de rappeler qu'en des pays comme les nôtres, où la démocratie cherche à s'élever chaque jour davantage, il ne saurait y avoir désormais d'autres supériorités que celles de l'activité et du mérite personnels. C'est à cette juste et très-noble fatalité que tous les hommes en possession des grandes ressources financières doivent répondre par un vaste développement d'éducation.

Et voilà qui frappe tous les yeux. Je causais de ces choses à Paris en 1869, au moment de l'exposition des écoles de dessin, avec un grand fabricant, homme distingué, fin observateur, et il me disait : « Avez-vous remarqué qu'à une ou deux exceptions près, les lycées ont fait défaut à notre exposition ? Avez-vous remarqué que les jeunes gens les plus ardents, les plus habiles dans nos concours, sortent des

écoles populaires? Concluez : C'est à ces enfants de troupe de l'armée industrielle qu'appartient l'avenir des industries d'art. Ils en seront un jour forcément les généraux ! »

Si l'éducation spéciale des classes lettrées ne devait fournir qu'une arme pour la défense de situations transmises par droit de naissance, le résultat ne serait pas à dédaigner de la part des intéressés. Mais plaçons-nous au-dessus de cet intérêt particulier, négligeons le moyen de défense, considérons la solution proposée d'un point de vue plus élevé, celui de l'intérêt général.

Eh bien, je répète que s'il est bon, s'il est juste que l'effort des classes populaires soit récompensé; j'entends l'effort honnête, loyal, par le travail, par les acquisitions de l'intelligence, il faut souhaiter aussi que la société mette en œuvre toutes ses forces et par conséquent les forces de ceux de ses membres à qui la fortune apporte, dès le berceau, le plus d'éléments d'accroissement intellectuel. A qui profitera, en somme, cette généreuse émulation ? à la communauté tout entière.

Mais il y a une contre-partie à cette nécessité où nous nous trouvons de donner aux classes cultivées la base puissante d'un vaste ensemble de connaissances dirigées vers l'art et les industries d'art comme complément à l'éducation littéraire et scientifique. C'est la nécessité non moins puissante qui sollicite l'artiste et l'industriel à élargir le cercle de leurs préoccupations spéciales par l'exercice des facultés de comparaison que donne seule la possession des sciences et des lettres.

Par le bienfait de cette instruction générale, nos artistes notamment ne tomberaient point dans le défaut de la plupart



des artistes contemporains qui ne comprennent pas assez que l'art touche à toutes choses, qu'il ne peut devenir original et vivant que s'il exprime par les moyens qui lui sont propres la civilisation contemporaine, ses mœurs, ses idées, ses progrès, ses acquisitions dans le monde physique et dans le monde moral, ses découvertes scientifiques, ses interprétations plus sûres des faits dans le domaine de l'histoire et de la religion. Ils recevraient, de ce fait, l'habitude de généraliser, et, loin d'isoler l'art de toutes les autres manifestations intellectuelles et d'en faire une chose toute de pratique comme c'est leur tendance, ils auraient une juste notion de leur rôle qui est en somme de fixer pour les yeux des races futures, l'ondoyant, le fugitif, le fluide de l'âme, en même temps que les certitudes de l'esprit moderne.

La largeur des aperçus que leur apporterait l'étude de l'histoire et des lettres classiques — le frottement avec des conceptions différant de l'art qui résulterait de l'étude des sciences : mathématiques, chimie, physique, archéologie et ethnographie ; l'habitude de comparer, de raisonner, de juger, de régler leurs impressions purement instinctives ; — toutes ces facultés qui résultent d'une saine et complète gymnastique mentale, apprendraient aux artistes ce qu'ils paraissent communément ignorer : c'est que l'art, même pour eux, n'est pas, ne saurait être tout en ce monde. On les verrait, suis-je trop sévère ? un peu moins enfants gâtés. Dépouillés de leur esprit exclusif, ils reprendraient quelque considération pour ce qu'ils appellent « le bourgeois, » pour celui qui, ne maniant point la brosse ni l'ébauchoir, quelque modeste que soit la sphère de son activité, n'en travaille pas moins cependant au progrès, au bien-être général, s'il ap-

plique son intelligence à satisfaire quelqu'un des besoins de son temps. Ils se diraient alors que tout homme qui a le privilège de traduire ses émotions et ses pensées par les moyens de l'art doit, non point s'enorgueillir de ce privilège, mais tâcher d'en user tout simplement et selon sa mission pour augmenter la somme des jouissances esthétiques entrées dans l'humanité par les arts du dessin.

On le voit, en demandant plus d'instruction pour les artistes et en souhaitant avec instance que les classes lettrées fournissent leur contingent normal à la carrière des arts, je n'ambitionne pas une médiocre conquête.

Ce qu'on ne peut regretter trop énergiquement c'est que les artistes aujourd'hui semblent enfermés et comme murés dans un certain milieu spécial, étroit, de conceptions et de réflexions; uniquement appliqués à la pratique de leur métier, ils semblent ne rien considérer au delà des techniques de l'art. Toute vue d'ensemble, tout rapprochement ou rapport entre les divers modes d'activité intellectuelle leur échappent. Plus l'artiste avance en âge, plus son horizon se rétrécit. Il ne se renouvelle point et tourne sur lui-même dans un cercle de plus en plus restreint. S'il a le talent d'un maître, il souffre cruellement de cette immobilité; s'il n'en a que les aspirations, il souffre plus cruellement encore de ne pouvoir les fixer, les préciser, leur faire prendre corps.

Supposez, au contraire, qu'il ait à son service toutes les richesses d'une instruction forte et très-variée : ses œuvres auront une sérénité, une aisance, une fécondité, une souplesse, un renouvellement de production, une largeur de souffle, une grandeur de conception incomparable et facilement réalisée.

## VI

Les vœux que nous exprimons ici sont-ils excessifs? Est-il chimérique de désirer plus d'instruction chez les artistes et, pour réaliser ce vœu, une éducation spéciale plus complète chez les jeunes gens qui prétendent suivre la carrière des arts? Eh quoi! les administrations particulières exigent aujourd'hui le diplôme de bachelier, un certificat de capacité de leurs plus modestes expéditionnaires; il faudra savoir grec, latin, histoire, sciences, langues vivantes pour aligner des chiffres, copier des lettres ou dresser une police d'assurances : et les hommes qui font profession de nous retracer, à titre décoratif ou autrement, les merveilles du monde physique, les grands événements de l'histoire et de la religion, les sublimes conceptions de nos poètes nationaux, n'ont jamais vécu par l'esprit avec les héros qu'ils entreprennent de nous représenter; ils vivent isolés — d'esprit, de pensée, de culture, d'habitudes — absolument isolés du monde moderne qu'ils doivent transmettre à la postérité par son caractère extérieur! N'est-ce pas un fait en contradiction étrange avec les conditions que nécessite le strict exercice de leur fonction sociale!

Le remède n'est que dans le développement, dans l'application à tous de l'éducation artistique.

Nous ne visons pas à préparer des générations purement artistes, mais il nous paraîtrait excellent, il est devenu essentiel que la jeunesse sorte des athénées et des collèges, des plus modestes écoles, préparée pour toutes les professions où la pratique du dessin est nécessaire.

Dira-t-on que si tout le monde savait dessiner, la carrière des arts, déjà chargée de médiocrités, serait encore plus encombrée ! L'objection mérite qu'on s'y arrête. J'ai hâte de dire pourtant qu'elle ne me paraît que spécieuse. Si elle était fondée, si elle était juste, je conçois que la perspective d'un semblable résultat fit reculer les plus déterminés. Mais j'ai la conviction profonde, au contraire, que le moyen proposé écarterait radicalement et à jamais des sentiers de l'art la plèbe des médiocrités.

De moins en moins, les vaniteux et les paresseux tenteraient d'entrer dans cette voie qui leur paraît toute-souriante. Ils se seraient, dès l'école, piqué les doigts aux ronces et aux broussailles des débuts. Cette funeste illusion qu'il suffit de ne rien faire pour être un homme de génie serait étouffée dans l'œuf.

Quand ils sauront qu'il faut travailler là comme partout et plus que partout, l'art sera une profession perdue pour les paresseux. Ils en seront d'avance dégoutés comme de tout travail.

Lorsque tout le monde saura dessiner, tout le monde arrivera facilement, avec un peu de goût et d'expérience, à juger par soi-même le mérite des œuvres d'art ; et les œuvres sans mérite ne trouveront plus d'acquéreurs.

Lorsque tout le monde saura dessiner, il ne suffira plus de savoir dessiner tant bien que mal et gâcher quelques couleurs pour usurper le beau titre d'artiste.

Lorsque tout le monde saura dessiner, ne seront alors véritablement artistes et réputés tels que les hommes d'un talent supérieur, ceux qui auront trouvé une forme, une

expression originale pour exprimer des idées plastiques et pittoresques dégagées de la banalité moyenne.

Bien loin donc d'augmenter le nombre des artistes médiocres, en généralisant l'enseignement du dessin, on le diminuera à coup sûr. Ceux qui auront résisté à la série d'épreuves préparatoires, qui se seront nourris d'une vaste instruction générale, qui auront franchi les premières difficultés de l'art et qui persisteront, bien convaincus qu'ils s'adresseront à un public éclairé, sévère : ceux-là seront les forts, les résolus, ceux qui auront vraiment la vocation, qui auront quelque chose à dire, les maîtres de l'avenir.

Ceux qui n'auront point les mêmes éléments de supériorité absolue, se répartiront sans rougir, au gré de leur talent, dans les professions qui exigent le goût, l'invention décorative, le sens de l'appropriation des formes à leur usage, l'habileté de main, la spontanéité de l'imagination. De la sorte, les industries d'art bénéficieront des efforts aujourd'hui mal appliqués à l'art de musée ou d'exposition et par elles fort bien utilisées.

Tel artiste, en effet, est né avec le génie de l'ornement et passera maître dans les arts décoratifs qui échoue misérablement à vouloir composer une grande œuvre peinte ou sculptée. C'est qu'il y a dans l'art les manifestations vivantes, parlantes, pour ainsi dire, celles qui emploient l'alphabet des formes extérieures pour exprimer une émotion de l'ordre moral : héroïque, naïve, touchante, passionnée, etc., et il y a aussi les manifestations muettes qui se jouent aux combinaisons de formes pour le plaisir des yeux. Ces dernières ne sauraient éveiller les mêmes ordres de sensations, ni faire vibrer les mêmes cordes dans l'âme humaine. Mais toutes,

bien que s'adressant à des sens différents, partent du même principe : le sentiment de la beauté ou l'interprétation de la nature.

Je m'arrête.

L'objet de cette étude était l'éducation de l'artiste et du public d'art. Il ne m'appartenait pas de tracer des programmes ni de formuler des recettes. J'avais simplement à constater une situation, à signaler des lacunes. — A d'autres de les combler.

Si j'osais me permettre une image, je dirais : Le cerveau, l'organisme complet de l'enfant est comme un clavier devant lequel sont posées, lâches et distendues, les cordes de l'échelle musicale. L'éducation chez les peuples civilisés n'a pas d'autre objet que de donner le tour de clef de l'accordeur à toutes ces cordes sans exception, de les monter au ton propice pour qu'elles puissent vibrer et vibrer juste au contact de la vie, au choc des innombrables émotions que nous réserve le spectacle du monde.

Le moindre résultat qu'on puisse attendre de cette lente opération, c'est de doter la jeune âme d'une masse de sensations bienfaisantes, de lui donner la pondération, l'équilibre, l'harmonie. Si elle a été douée de génie, elle possédera un instrument tout préparé, à l'aide duquel elle pourra donner une forme définitive et complète à ses émotions supérieures. Dans l'ordre qui nous occupe, nous lui devons l'artiste. — A défaut de génie, nous lui devons l'homme de goût, je veux dire le public d'art.

Eh bien, notre éducation ne tend pas au niveau des autres les cordes spéciales de l'art. C'est à cela qu'il nous faut remédier. Comment ?

En ouvrant à l'homme, dès la première jeunesse, un jour nouveau et jusqu'ici fermé sur les arts du dessin.

Lorsque nous aurons fait la part de l'art dans l'enseignement à tous ses degrés, du plus élevé au plus humble, des universités aux écoles chrétiennes : nous aurons fourni à l'artiste futur l'occasion de se révéler à lui-même, de reconnaître et de manifester sa vocation à temps ; nous aurons mis de notre côté toutes les chances humaines de faire des artistes supérieurs.

Mais en outre par cette vaste organisation, très-simple en pratique, de l'enseignement du dessin et de l'histoire de l'art, nous aurons préparé à nos artistes un public éclairé, sensible aux nuances, aux expressions les plus hautes comme les plus subtiles des hommes de génie... s'il nous en vient.

Espérer davantage, faire plus, ne nous est pas permis, le génie, lui, se déroband aux calculs de l'humanité.

ERNEST CHESNEAU.

## LETTRE

à MM. les Membres du comité du *Bulletin des Commissions  
d'art et d'archéologie.*

---

MESSIEURS,

Le Comité du *Bulletin* a bien voulu accueillir une mienne notice que j'ai présentée naguère au sujet d'une inscription romaine (pierre sigillaire d'oculiste), déposée au Musée de Bruxelles; je me permets encore de vous adresser quelques notes au sujet d'autres inscriptions romaines publiées par le *Bulletin*.

M. Schuermans, dans un travail intéressant publié récemment, a relevé les *inscriptions religieuses* qui, de près ou de loin, peuvent se rattacher à la Belgique. Peut-être la crainte de s'aventurer dans la voie des hypothèses l'a-t-elle retenu et l'a-t-elle empêché de signaler certaines inscriptions qu'on pourrait comprendre dans semblable travail.

Je vais tenter de combler la lacune, enhardi par les propres paroles de M. Schuermans, *Bull.*, X, p. 42). « Dans une collection formée pour la première fois, l'esprit d'épuration ne doit pas être porté trop loin; ce soin regarde l'avenir; il faut mentionner, ne fût-ce que pour mémoire, même les inscriptions suspectes... »

M. Schuermans, toujours empressé de faire honneur à ses



correspondants des renseignements qu'ils lui fournissent, a bien voulu citer mon nom à propos de ce que je lui avais écrit sur les *Matronae Mahlinehae*, et il a attaché beaucoup d'importance à mon idée de rapprocher les noms de *Mechelen* et *Mecklenburg*. Cela me donne l'occasion de demander s'il n'y aurait pas lieu de soumettre à une révision un certain nombre d'inscriptions signalées depuis longtemps, où l'on a lu le nom des *Matronae*.

J'ai notamment noté les suivantes qui ont été découvertes dans les contrées rhénanes, surtout du côté de Juliers :

MATRONIS (VA)CALINEHIS || AM . NOMI . EIIVS || PRIMV . I  
IMP || I M

MATRONIS . VAGALLI || NEHIS . TIB CLAVDI || MATER . NVS .  
IMP . IPSA . || . . .

MATRONIS || (V)ACALL || (NEI)SAT(TI)CI || M(A)(TE)RNV || M .  
L . I . MI || IVS (IP) SA || L . M

Etc., etc.

Je n'ignore pas que ces inscriptions ont été attribuées à une localité portant le nom de Wachendorf ou de Wachendorf, et M. Schuermans a même signalé une forme ancienne de ce dernier nom, *Wachalineheim*, que lui a fourni Förstemann, et qui correspond tout à fait au qualificatif topique *Vacalinehae*.

Cependant je me demande si une révision de ces inscriptions n'est pas nécessaire : déjà celle qui est signalée par les *Jahrbücher* de Bonn (XIX, p. 85) porte une accolade du V et de l'A, c'est-à-dire M ; la supposition d'un simple jambage, peut-être effacé par le temps, mais encore reconnaissable,

transformerait immédiatement le nom en *MALINEHAE*, (*Ma*)*calinehae*, nom dont la ressemblance avec le nom des *Matronae Machlinehae* est frappante. En outre, il est à remarquer que dans une autre inscription la lettre *V* initiale a été elle-même ajoutée par supposition.

Je n'émetts pas formellement un doute à cet égard : je me borne à poser une question.

— Autre observation.

L'inscription n° 514 de Brambach est ainsi conçue :

DEAE HARIASAE || IIBTI VLPIVS || ACVTVS DVP AL || SVLP .  
SING . COS || CIVES TRAIANENSES || V . S . L . M GRESPINO || ET  
AELIANO COSS

Il me semble utile de rapprocher le nom de cette déesse *Hariasa* de vos nombreux *Haren* du Limbourg, *Neerharen* et *Harberich*, près Reekheim, *Borgharen*, *Haeren*, *Vaeshartelt*, *Haertensteyn*, tous situés sur les bords de la Meuse, entre Maestricht et Reekheim.

Dans les langues du Nord, le mot *hår*, ainsi que le mot saxon *hari*, désigne un tertre, une éminence de médiocre hauteur, et en effet les localités citées sont toutes sur des élévations le long des bords de la Meuse, et à l'abri des inondations.

En outre, rappelons-le pour mémoire, M. Galesloot, en son intéressante publication : *La province du Brabant avant l'invasion des Romains* (juin 1871), cite le fait que les autels de grandes pierres brutes superposées et entourées d'arbres, nommés dans le Nord *harrgr*, s'appelaient chez les Anglo-Saxons *heary* et chez les Francs *harah*

Le radical *heer*, qui se rapproche du précédent, se retrouve dans les noms des communes voisines de Maestricht, *Heer*, *Heers*, *Heerderen*. Il est possible que *heer* soit une forme flamande du saxon *hari*; mais je n'ose pas l'affirmer. En tout cas, les nombreux noms de communes situées sur les bords de la Meuse près de Maestricht, et ayant le radical *Har*, *Haren*, *Heer* et *Her*, m'ont suggéré l'idée d'appeler votre attention sur la pierre votive de la déesse *Hariasu*.

On pourra consulter utilement sur ce sujet le Mémoire de M. Ch. Grandgagnage qui a encore cité, entre Liège et Maestricht, *Harimale*, *Haristallum*, etc.

Dans une charte de 1178, le nom de *Haren* s'écrit *Hara*. En 922, le roi de France, Charles le Simple, s'empara d'une forteresse, nommée *Hariburgum*, située entre la Gueule et la Meuse. J'ai prouvé, en un article publié dans les *Dietsche Warande*, tome VII (notice intitulée : *Een woord over de ligging der Karolingische veste Harburgum by Maastricht*), que c'est le hameau actuel de *Herberich* ou *Harberich*, commune de *Neerharen*. Ce hameau s'appelait en 1178 *Harburg*, et en 1585 *Harbricht*.

J'ai l'honneur, etc.

JOS. HABETS.

Bergh-Terblyt, 24 juin 1871.

---

# ESSAI

SUR

## LES FONTS BAPTISMAUX REMARQUABLES

DES ENVIRONS D'AUDENARDE ET DE GRAMMONT.



### INTRODUCTION.

Primitivement les fonts baptismaux étaient placés dans le narthex, plus tard dans la partie inférieure du collatéral des églises ou dans les baptistères annexés aux métropoles. Leur forme, empruntée aux bains des Romains, présentait d'abord celle de cuves ou de grands bassins carrés ou polygones. Des marches disposées autour de ces bassins permettaient d'y descendre.

La Belgique n'a fourni jusqu'ici aucun spécimen de ce genre de monuments. Tous appartiennent à une époque postérieure à celle pendant laquelle les baptêmes par immersion furent en usage. Aucun font baptismal connu n'est antérieur au XII<sup>e</sup> siècle. Dans notre pays, ces monuments sont généralement de pierre bleue, plus rarement de cuivre et parfois aussi de pierre blanche. Ceux de cuivre fondu, de l'époque romane, paraissent former une spécialité propre à la Belgique. Du moins, Didron et de Caumont attestent formellement qu'ils n'en ont jamais vu en France, et

Simpson, dans ses *Series of ancient baptismal fonts*, où il énumère tous les monuments de ce genre existants en Angleterre, n'en indique pas un seul (1).

En Belgique les fonts ont, pendant la période romane, tantôt la forme d'une margelle de puits ou d'une cuve cylindrique; tantôt ils affectent la forme d'un bassin circulaire; tantôt la cuve est placée sur un pilier ou un fût de colonne très-trapu, posé sur une base carrée; et si la cuve prenait un trop grand développement, elle était anglée de quatre colonnettes. Pendant la période ogivale, ils forment une espèce de monolithe polygone.

A la forme de la margelle appartiennent les fonts baptismaux des églises Saint-Barthélemy à Liège et Saint-Germain à Tirlemont.

Ceux de l'église Saint-Barthélemy, fondus en 1112, par un Dinantais du nom de Lambert Patras, proviennent de la petite église Notre-Dame-aux-Fonts, ancien baptistère dépendant de la cathédrale Saint-Lambert à Liège. C'est une œuvre magistrale, un des produits les plus parfaits de l'art du XII<sup>e</sup> siècle, le plus bel ouvrage de ce genre qui existe en Europe. A l'extérieur, la margelle est couverte de bas-reliefs, qui ont trait au baptême, et elle est supportée par douze figures de bœuf en haut relief (2).

Les fonts provenant de Saint-Germain à Tirlemont sont

---

(1) Cet auteur divise les fonts en 1<sup>o</sup> *norman fonts*, 2<sup>o</sup> *early english fonts*, 3<sup>o</sup> *decorated english fonts*, 4<sup>o</sup> *perpendicular english fonts* et désigne, sous chacune de ces rubriques, les localités de l'Angleterre qui possèdent des fonts de cette espèce.

(2) V. DIDRON, *Annales archéologiques*, t. V, p. 21, et t. VI; MARTIN ET CAHIER, *Mélanges d'archéologie*, t. II, p. 89.

conservés actuellement au Musée royal d'antiquités à Bruxelles. Dans la partie supérieure, la margelle est ornée d'arcades en plein-cintre, posées sur des colonnettes torsées, entre lesquelles sont placées des figures d'une exécution barbare, qui accusent une main inhabile et dénuée de tout sentiment artistique. Au bas figurent des plates-bandes entre lesquelles règnent des rinceaux et des inscriptions constatant que le monument date de 1149 (1).

Quant aux fonts baptismaux en pierre, supportés par un seul pédicule, ils sont très-nombreux en Belgique. Les églises de Herckenrode, de Limmel, de Tessengerloo, de Munster-Bilsen, de Hoesselt, de Lixhe, de Zillebeke, etc., en offrent des spécimens.

Comme en Angleterre les fonts pédiculés à cinq colonnes sont plus rares. Outre ceux dont nous parlons dans cette publication, il y en a dans l'église Notre-Dame à Termonde et dans l'église paroissiale de Zedelghem, près de Bruges (2).

Dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les cuves des fonts prennent la forme plus prononcée d'un bassin rond à l'intérieur, parfois carré ou circulaire à l'extérieur. Pendant le XIV<sup>e</sup> siècle, la cuve devient hexagone ou parfois octogone, et pendant le siècle suivant les figures et les mascarons

---

(1) Voy. la gravure dans le *Messenger des Sciences hist.*, t. VIII, p. 250, et SCHAEPKENS, *Trésor de l'art*, pl. V.

(2) Les fonts de Termonde sont publiés dans le *Messenger des sciences historiques* de 1859, p. 255. Ceux de Zedelghem sont gravés dans le 1<sup>er</sup> cahier du *bulletin du Comité archéologique du diocèse de Bruges*, p. 12. Le bas-relief de Termonde représente la sainte eue, celui de Zedelghem des épisodes de la vie de saint Nicolas, évêque de Styrie. Des fonts, semblables à ceux-ci, sont conservés dans la cathédrale de Winchester. Voir, à ce sujet, John Milner, *the History of the antiquities of Winchester*.

disparaissent, les moulures y dominent et les feuilles de choux ou de chardons y prennent place. A la même époque, le cuivre est repris pour ces monuments, comme à Hal, où se trouve une des compositions les plus gracieuses et des plus remarquables sous le rapport artistique. Ces fonts furent faits en 1444 par *Willouwe Le fève, fondeur à Tournay*, comme le porte l'inscription. En un mot, les fonts baptismaux suivent en tous points le mouvement de l'architecture; ils admettent passivement l'impulsion que cet art subit dans ses transformations successives. Ce sont ces métamorphoses, les formes dont nous venons de parler et les costumes des personnages figurés qui seuls permettent de juger de l'âge de ces intéressants monuments, et nullement leur travail plus ou moins barbare, comme on l'a cru souvent. N'a-t-on pas voulu faire remonter au x<sup>e</sup> siècle, à cause de leur travail barbare, les fonts de Termonde et de Zedelghem, qui, par leur forme et leurs reliefs, appartiennent au xii<sup>e</sup> siècle? Les armoiries de la cuve de Zedelghem et les costumes des personnages sculptés le prouvent suffisamment. On n'employait pas toujours à ces monuments des artistes et moins encore des sommités; souvent leur exécution était confiée à de simples ouvriers, sachant tout au plus manier les instruments des tailleurs de pierre.

Entre les substitutions fâcheuses que les anciens meubles de nos églises et les objets servant au culte ont subies, il faut regretter la disparition des anciens fonts baptismaux, si remarquables au double point de vue de l'art et de la religion.

En effet, que de chefs-d'œuvre de ce genre détruits! Combien d'autres ont disparu qu'on eût dû conserver comme

souvenir des personnages historiques qui, sur ces fonts sacrés, avaient reçu le saint sacrement de baptême!

Ces fonts, il est vrai, n'étaient pas toujours des chefs-d'œuvre, comme nous venons de le dire; mais, à en juger par ce qui en reste, ils ne manquaient jamais d'originalité, de cachet et de style.

Si dans presque toutes les églises des villes et des grandes localités, les fonts baptismaux de l'art chrétien ont disparu, ils sont encore relativement nombreux à la campagne, où leur forme vieillie ne froissait pas l'œil fasciné par l'art classique et par les productions de mauvais goût des derniers siècles.

Nous avons recueilli ces reliques partout où nous avons pu les rencontrer. Les fonts du Hainaut, décrits dans ce recueil, se trouvent tous du côté de l'épître; ceux des Flandres occupent ordinairement une place du côté de l'évangile; les fonts de Schoorisse, de Voorde et de Liefferingen seuls font exception à cette règle. Partout le bassin de la cuve est de forme hémisphérique à l'intérieur.

En dessinant ces fonts, nous avons surtout tâché d'être corrects et fidèles; en les publiant nous voulons faire connaître aux archéologues ces pierres pour la majeure partie ignorées et oubliées; nous avons en outre un but pratique: celui de donner des modèles de fonts baptismaux qui pourraient être reproduits dans les vieilles et les nouvelles églises du style roman et gothique.

Avant de terminer, nous désirons témoigner ici notre reconnaissance aux personnes qui, pendant le cours de notre travail, nous ont aidé de leurs avis et de leurs savants conseils.



FONTS BAPTISMAUX DE L'ÉGLISE DES ACREN SAINT-MARTIN.

Pl. I et II.

Les fonts de l'église des Acren Saint-Martin sont sans contredit les plus anciens des environs de Grammont. Parmi les archéologues, les uns les font remonter à l'ère romane primitive, les autres (1) au XI<sup>e</sup> siècle. Quant à nous, nous sommes très-disposé à les attribuer au XII<sup>e</sup> siècle. Voici les motifs qui nous font parler ainsi.

La forme de ces fonts offre une singulière analogie avec celles des fonts de Termonde et de Zedelghem, dont l'âge a été fixé. Ce n'est pas tout. Pendant le XII<sup>e</sup> siècle, un des caractères distinctifs des ornements sculptés est leur peu de saillie. Une simple indication en relief des contours, une absence complète de modelé, des formes aplaties sont les signes non équivoques de la sculpture de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle (2). Tous ces caractères se retrouvent dans les monstres sculptés sur la cuve.

Ces fonts étaient dans le principe à pédicules composés ou à colonnes auxiliaires; c'est ce qu'accusent les chapiteaux de la partie inférieure de la cuve. Celle-ci est en pierre bleue supportée par un fût très-court et d'une époque postérieure. Elle est hémisphérique à l'intérieur comme à l'extérieur et se trouve enclavée dans une table carrée dont les faces latérales portent, en bas-relief, des mauvais

---

(1) V.-J. GUIGNIES. *Notice sur l'église des Deux-Acren.*

(2) *Essais sur le type et le caractère de la sculpture en Belgique*, par Ch. Piot, dans les *Annales de la Société d'émulation de Flandre*, 5<sup>e</sup> série, t. II, année 1867.

génies sous la figure d'animaux chimériques. Sa partie supérieure est ornée aux angles de palmettes enchâssées dans une plinthe qui encadre la table et de moulures circulant autour du bassin. De la forme angulaire la cuve passe à la forme sphérique par quatre faisceaux de larges feuilles d'acanthé, qui naissent au-dessus des chapiteaux précités. Cette cuve remarquable est très-bien conservée : seulement, à la partie supérieure, un angle a été un peu écaillé et ainsi la palmette qui le décorait est effacée.

#### FONTS BAPTISMAUX DE DEFTINGE.

PL III

Parmi les fonts baptismaux remarquables dont l'ère romane nous a dotés, il faut citer ceux de Deftinge à cause de la simplicité et de la pureté de style.

Ces fonts, qui se présentent sous la forme d'une colonne surbaissée, sont sculptés en pierre bleue et portent en divers endroits des traces d'une riche polychromie. Comme la cuve baptismale des Aeren, celle de Deftinge est aussi hémisphérique à l'intérieur et à l'extérieur. Elle se trouve engagée dans une table quadrilatère, dont les angles au bas sont ornés de quatre larges feuilles qui font la transition de la forme cylindrique à la forme angulaire. Cette table carrée, d'une épaisseur de 15 centimètres, forme sur chaque face une large frise ornée de camelures coniques tronquées servant de niches à de modestes palmettes.

La cuve est portée sur un fût cylindrique reposant sur une base qui ne se montre qu'à 4 centimètres au-dessus des dalles de l'église. Pour autant qu'elle est visible, cette base

présente un talon fort évasé qui circule autour du fût et cache sous le sôl le reste de sa forme. L'aspect général de ces fonts est sévère, et la forme trahit une haute antiquité. On les dit du xii<sup>e</sup> siècle; mais ils pourraient bien dater du commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, comme semble l'indiquer l'ornementation de la cuve, décorée de saillies fortement accusées et dont les formes rappellent l'ogive. Toutefois le temps a fortement imprimé sa main délétère sur cette pièce : la cuve est couverte de lézardes qui rendent les feuilles méconnaissables, la base n'a pas moins souffert. Enfin ces fonts tomberaient en ruines, s'ils n'étaient soutenus par une forte bande en fer.

Nous ne terminerons pas cette description sans parler d'une grosse couche de badigeon qui couvre ce monument et emporte en tombant par écailles la polychromie dont il ne reste plus de traces, si ce n'est dans les cannelures et sur les bords des palmettes.

#### FONTS BAPTISMAUX DE MARCQ, LEZ-ENGHEN.

PL. IV

Dans sa belle église ogivale, la commune de Marcq possède des fonts baptismaux à pédicules composés de l'époque romane.

La cuve de forme hémisphérique taillée en pierre bleue se présente sans moulures, et a pour tout ornement quatre masques surmontés chacun d'un simple abaque.

Au bas de ces masques la cuve se divise en quatre valves, d'où naissent quatre colonnettes qui, de concert avec le pédi-

cule du milieu, la déposent sur une grande pierre carrée portant des moulures sur les côtés.

Ces fonts intéressants ont subi une légère modification dans des siècles postérieurs ; ce ne sont pas les colonnettes auxiliaires qui ont été modifiées, comme on l'a cru (1), mais le support du milieu qui, chargé de moulures et de forme octogone, ne remonte pas au delà du xv<sup>e</sup> siècle. Les quatre supports auxiliaires nous semblent au contraire parfaitement dans le style : la renaissance, il est vrai, a produit des balustres de ce genre, mais nous n'en connaissons pas de cette forme. De plus, ces supports sont parfaitement amenés et forment, pour ainsi dire, corps avec la cuve ; ils sont taillés dans la même pierre que celle-ci et ils portent les mêmes coups de ciseau, faits au moyen des mêmes instruments. Le pédicule du milieu, d'une forme plus moderne, nous semble avoir été taillé par d'autres mains. Nous croyons que, dans le principe, ces fonts n'avaient pas de pédicule au milieu, mais qu'il y aura été ajouté après coup, parce que les quatre supports primitifs fléchissaient sous le poids de la cuve. Nous terminons cette description en faisant remarquer qu'un masque de la cuve est très-endommagé ; les trois autres, tous à figures différentes, sont très-bien conservés. La forme du monument et les mascarons d'un relief très-développé font supposer qu'il appartient à la fin du xii<sup>e</sup> siècle.

#### FONTS BAPTISMAUX DE SAINT-PIERRE-CAPPELLE.

PL. V.

Les fonts baptismaux de forme hexagone de Saint-

---

(1) Voir *Commission royale des monuments*, séance publique du 15 janvier 1864.

Pierre-Cappelle offrent deux particularités : d'abord la transition si rare et néanmoins si heureuse de la base quadrilatère à l'hexagone, ensuite la réunion des deux styles. Par leur cuve, ces fonts appartiennent à l'époque romane, et par la base, à l'époque ogivale ou gothique.

La réunion de deux styles qui se séparent par des siècles pourrait étonner dans un objet fait en peu de semaines ; mais, quand on examine scrupuleusement ces fonts importants, on reconnaît que deux artistes y ont mis la main à des époques différentes.

En effet la cuve jusqu'à la moitié du pédicule est taillée en points, tandis que l'autre partie du pédicule commençant par une seconde pierre est taillée en lignes.

De Caumont fait observer dans son *Abécédaire* que les anciens fonts, exécutés en pierre très-solide et remarquables par leur forme et leurs ornements, ont été conservés dans beaucoup d'églises, qui datent seulement de la période ogivale.

C'est le sort qu'auront éprouvé les fonts dont nous parlons. En 1420, lors de la construction de l'église dont la tour et le chœur existent encore intacts, on aura conservé les anciens fonts, en leur donnant une nouvelle base, soit parce que la vieille ne plaisait plus, soit parce qu'elle demandait une restauration à cause de sa vétusté. Cette restauration est visiblement l'œuvre d'un artiste de ce temps ; il a fait cette base selon le goût de son siècle avec les moulures qu'on retrouve dans toutes les églises de cette époque.

Ces fonts sont taillés en pierre bleue ; sous la plate bande qui encadre la cuve on voit, aux angles des six pans.

des mascarons d'un travail très-achevé et remarquables par l'expression et la variété.

En un mot, l'ensemble des fonts baptismaux de Saint-Pierre-Cappelle est fort intéressant et la conservation en est parfaite. Une grosse couche de couleur à l'huile couvre ce monument et cache aux yeux de l'archéologue la nature de la pierre et la différence des coups de ciseau qui jettent un si grand jour sur l'époque de cette œuvre d'art.

### FONTS BAPTISMAUX DE NIEUWENHOVE.

#### PL. VI.

L'église de Nieuwenhove si remarquable par sa construction en pierre blanche, sa tour octogone de la première époque ogivale, ses fenêtres à meneaux parfaitement moulurés, ses voûtes d'un profil énergique, renferme de beaux fonts baptismaux du XIV<sup>e</sup> siècle, qui la rendent encore plus intéressante.

Ces fonts, véritables curiosités de l'art chrétien, sont monopédiculés avec calice octogone porté sur un fût et une base cylindriques. Le tout repose sur un soubassement qui, se projetant à 15 centimètres au dehors de la base, entoure celle-ci de quatre grands segments ornés de feuilles et de guirlandes. A la rencontre de ces segments on remarque quatre petits cercles portant divers ornements et munis chacun d'une grande feuille recourbée faisant saillie sur le reste. Ce soubassement, qui pourrait bien avoir été destiné à porter des fonts pédiculés composés, est remarquable à cause de sa riche sculpture. Les couches de chaux et de

poussière amoncelées dans les parties infléchies ne permettent pas d'en donner les dessins avec la précision nécessaire. Du côté où ces fonts présentent le meilleur aspect, un grand morceau est détaché de ce beau soubassement.

La cuve ou le calice, dont les moulures sont fort simples, est ornée sur quatre faces de bas-reliefs, tandis que les quatre autres se présentent sans ornements. Les sujets symboliques représentés par ces bas-reliefs sont très-intéressants; nous en donnons la reproduction fidèle, sans en oser déterminer la signification. L'exécution en est soignée, la saillie très-prononcée : les bras et les jambes des figures sont presque totalement dégagés. Cette sculpture a du reste fort peu souffert; elle doit sa conservation au badigeon séculaire qui, par de nombreuses couches, en a singulièrement protégé les détails délicats. C'est de nos jours seulement qu'elle commence à souffrir : chaque archéologue, voulant enlever une partie du badigeon dont elle est couverte, entame souvent les ornements les plus intéressants de la pierre qui est fort tendre.

Il serait à souhaiter qu'une personne de l'art nettoiyât cette belle œuvre. A cette fin, une somme relativement modique suffirait. Alors le monument resplendirait dans toute sa beauté et serait préservé à l'avenir des mêmes dégradations.

#### FONTS BAPTISMAUX DE SCHOORISSE.

Pl. VII.

Les fonts baptismaux de Schoorisse ont beaucoup de ressemblance, quant à la forme, avec ceux de Nieuwenhove;

mais ils en diffèrent par la base et les bas-reliefs qui occupent tout le pourtour de la cuve.

Celle-ci doit avoir été une œuvre remarquable avant les outrages que, selon la tradition locale, les gueux du xvi<sup>e</sup> siècle lui ont fait subir. La rage de ces nouveaux Vandales s'est surtout portée sur les visages et les mains des figures des bas-reliefs. Les têtes des prêtres sont partout enlevées; la chevelure seule leur est parfois restée. Quant aux autres figures, ici on leur a coupé la moitié du visage, là on n'a laissé que les yeux, ailleurs on a seulement conservé la bouche en détruisant le reste. Enfin des trente figures des bas-reliefs, il y en a trois seulement qui ont trouvé grâce devant ces mains sacrilèges : ce sont les visages de femmes indiqués aux lettres A, B et E de la planche, qu'on a épargnés.

Ces fonts sont taillés en pierre blanche. Les bas-reliefs représentent des sujets qui ont un rapport plus ou moins direct avec le sacrement de baptême. Ces sujets, parfaitement groupés et curieux par les costumes, sont : le mariage, l'accouchement, l'exorcisme, le baptême, l'instruction des catéchumènes et la bénédiction des fonts. Les quatre premiers sujets occupent chacun un pan de la cuve, tandis que les deux derniers se partagent le reste.

#### FONTS BAPTISMAUX DE SMEERHEBBE.

##### PL. VIII.

Les fonts de Smeerhebbe présentent un cylindre supportant une cuve peu profonde ayant la forme cylindrique et octogone à l'extérieur.



Les moulures de la cuve rehaussées de huit fleurs taillées sous les huit côtés de la table forment la transition à la forme cylindrique.

La cuve est en pierre bleue; elle repose sur un pédicule de pierre différente qui a remplacé le pédicule primitif. La base carrée, de forme moderne, est maçonnée en briques et contraste avec le reste. Pour déterminer les pédicules et les bases de ces sortes de cuves baptismales on pourrait consulter les fonts de l'église d'Eename, qui sont de la même forme et de la même époque. Toutefois à Eename ces deux détails se trouvent enclavés dans un cube de maçonnerie, à cause de l'état délabré dans lequel ces fonts se trouvent. Puisse-t-on restaurer l'un ou l'autre de ces monuments afin de ne pas perdre une forme qui ajoute à la riche variété des fonts baptismaux du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

#### FONTS BAPTISMAUX D'OPBRAKEL.

##### PL. IX.

Nous croyons devoir ranger parmi les fonts du *xiv<sup>e</sup>* siècle ceux de l'église d'Opbrakel à cause des moulures et des ornements de cette époque.

La base et le pédicule, représentant deux prismes octogones, sont lisses; mais la cuve qu'ils soutiennent offre cinq côtés décorés de sculpture et trois dépourvus d'ornements. Une branche de vigne ornée de deux masques et chargée de feuilles et de raisins fait les frais de sa décoration.

Ces fonts, taillés en pierre bleue, sont assez bien conservés; les parties non sculptées de la cuve ont seules un peu

souffert. Nous regardons ces fonts comme un ex-voto fait à l'église par les personnes dont les masques de la cuve représentent les portraits. Ces sortes d'offrandes se font encore de nos jours; et très-souvent la substitution des anciens fonts par des fonts de marbre sans style doit être attribuée à des vœux de cette espèce.

Ici encore le badigeon cache le fini de l'œuvre : une partie de la cuve mise à nu, montre le talent du sculpteur qui a traité dans une pierre si dure les détails les plus délicats de la végétation.

#### FONTS BAPTISMAUX DE NOKEREN.

Pl. X.

L'église de Nokeren possède des fonts baptismaux qui, comme la tour, datent du XIV<sup>e</sup> siècle.

Carrés par la base, ces fonts prennent la forme cylindrique à la naissance du pédicule et la forme hexagone près de la cuve. Les moulures de celle-ci, d'une forme fort simple, couronnent une belle frise composée d'ornements tirés du règne végétal. A chaque angle de la cuve, la frise présente une large feuille de vigne accompagnée de deux autres feuilles un peu torturées recouvrant des raisins et des glands.

Ces fonts baptismaux taillés en pierre blanche sont très-bien conservés. Dégagés des grosses couches de chaux qui cachent en partie les feuilles et les fruits de la frise, ils reparaitraient dans toute leur splendeur primitive. Il faudrait ici encore une main expérimentée pour exécuter ce travail.

FONTS BAPTISMAUX DE LIEFFERINGEN.

P. XI.

La forme élégante et variée des fonts de Liefferingen ouvre une nouvelle catégorie de ces monuments exécutés au xv<sup>e</sup> siècle. On aime à rencontrer cette intéressante relique de l'art chrétien dans une église, dont la façade et la partie supérieure de la nef sont du style ogival de la première époque.

La base et la cuve de ces fonts ont alternativement la forme carrée et octogone. Le pédicule se compose de deux prismes hexagones placés en biais et se reliant par les moulures des angles du prisme inférieur. Ces fonts taillés en pierre bleue se trouvent dans un état de conservation quasi parfait.

La vue de certaines faces offre un aspect bizarre et irrégulier à cause de la brusque transition de la forme octogone à celle de l'hexagone. Toutefois la superposition de ces deux formes, si témérairement entées l'une sur l'autre, ne manque pas d'originalité; elle leur donne quatre aspects essentiellement différents.

FONTS BAPTISMAUX DE GAMMERAGE, IDEGEM, MAERCKE, EYNE,  
GOEFFERDINGE, VOORDE ET SANTBERGE.

PL. XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII et XVIII.

Dans les fonts baptismaux du xv<sup>e</sup> siècle les bas-reliefs et les ornements de la cuve font place aux nombreuses moulures dont la base, le pédicule et la cuve sont couverts.

Presque toujours ces fonts sont octogones dans toutes leurs parties, et au milieu du pédicule se forme ordinairement un nœud fort prononcé. Ces monuments sont le plus souvent en pierre bleue. Jadis ils étaient couverts d'une pierre plate munie de deux anneaux. Ces couvercles se trouvent encore dans quelques églises, mais ne sont plus nulle part employés. Aujourd'hui ces fonts se ferment au moyen de couvercles en bois, en cuivre ou en fer-blanc.

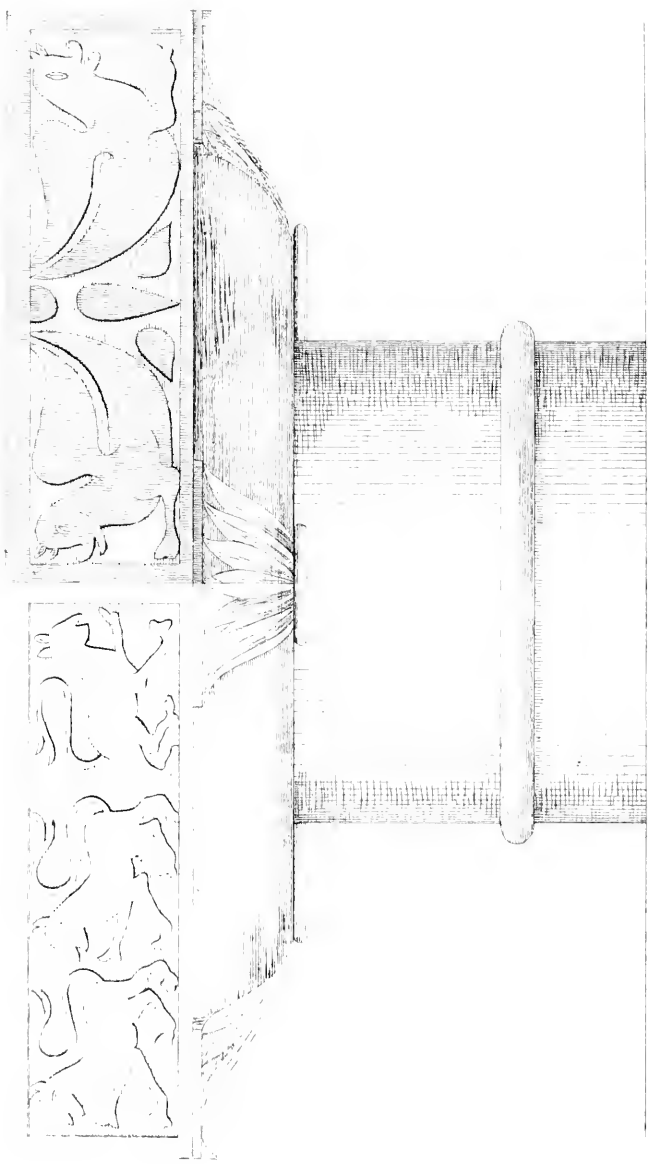
Les fonts de cette époque sont encore relativement nombreux aux environs des lieux dont nous parlons. Les mieux conservés appartiennent à Gammerage, à Ilegem, à Maereke lez-Audenarde et à Voorde. Ceux de Santberge, dont la cuve n'existe plus qu'à l'état de ruines, sont mis hors d'usage. Il en est de même des fonts d'Eyne qui cependant sont assez bien conservés.

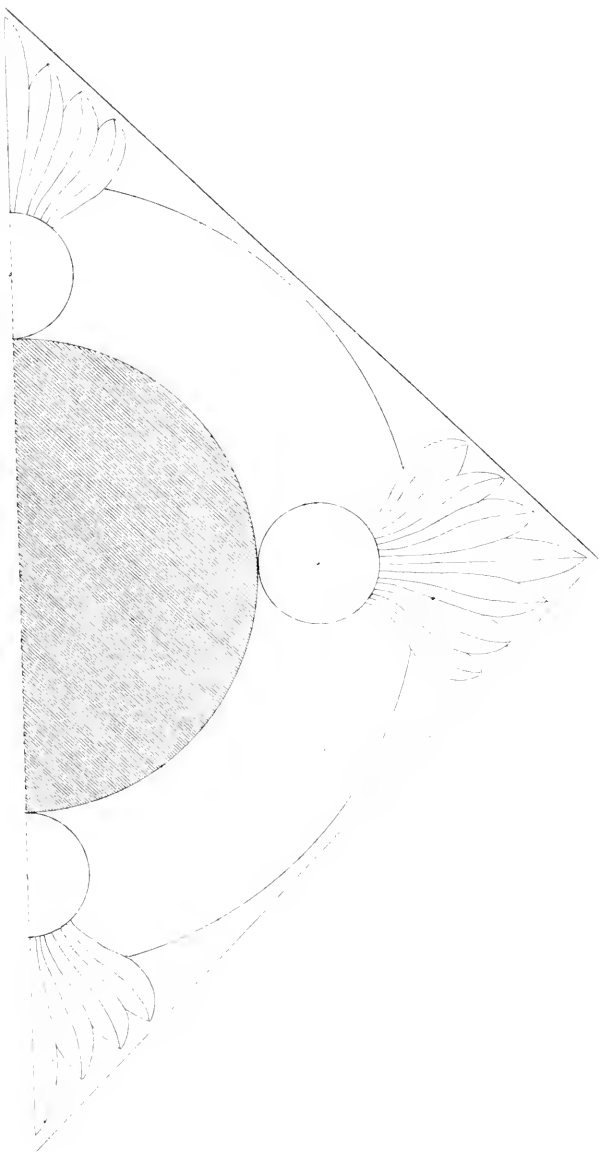
Les archéologues attribuent les fonts de Goefferinge au xv<sup>e</sup> siècle, quoique la base en soit à moitié quadrilatère et le pédicule sans nœud. Nous en donnons le dessin comme un modèle de simplicité contrastant avec la profusion de moulures dont les fonts de cette époque étaient chargés. Comme les deux précédents, ceux de Goefferinge ne servent plus à l'administration du baptême. Nous avons dessiné ces trois monuments avec empressement, pour ne pas perdre trois belles formes des fonts baptismaux du dernier siècle de l'art chrétien.

L'ABBÉ VANDE VYVERE.

---







Echelle 0,10 p. 1,00

ACREN.







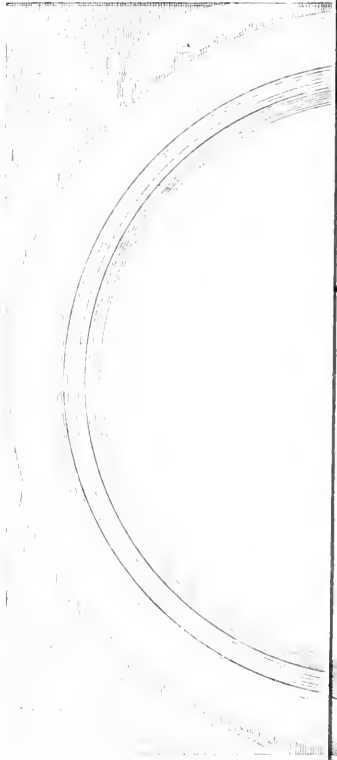
A



B

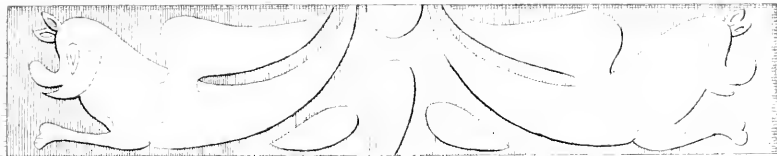


C



terrier

B

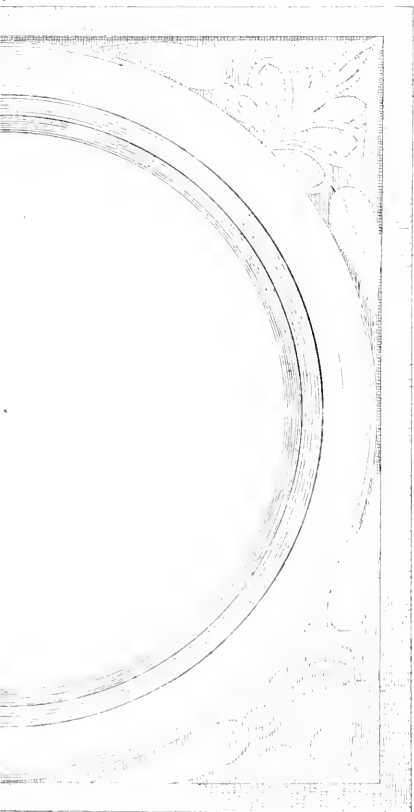


D



terrier

D



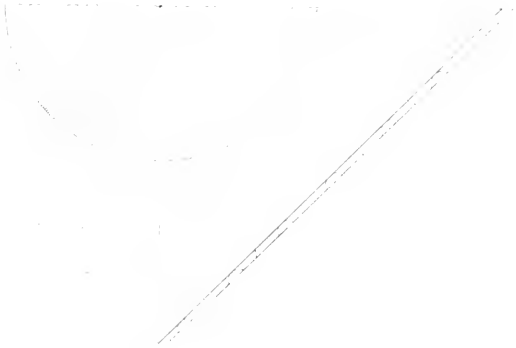
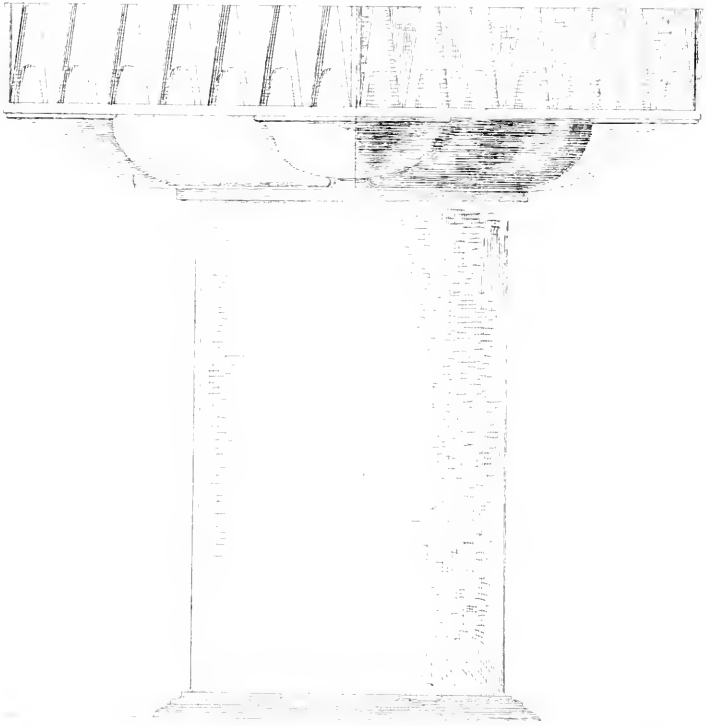
B

REN.



F. Fall. de 300 p. 1.00

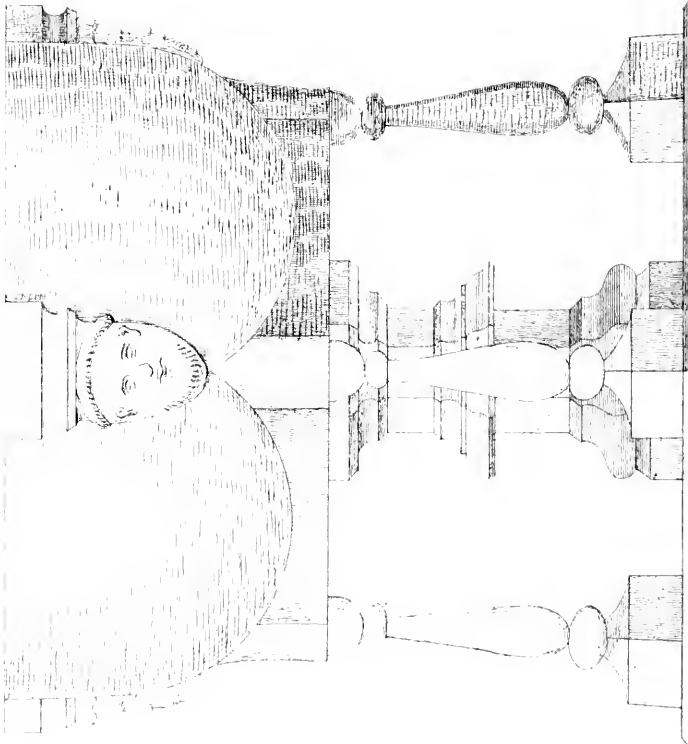




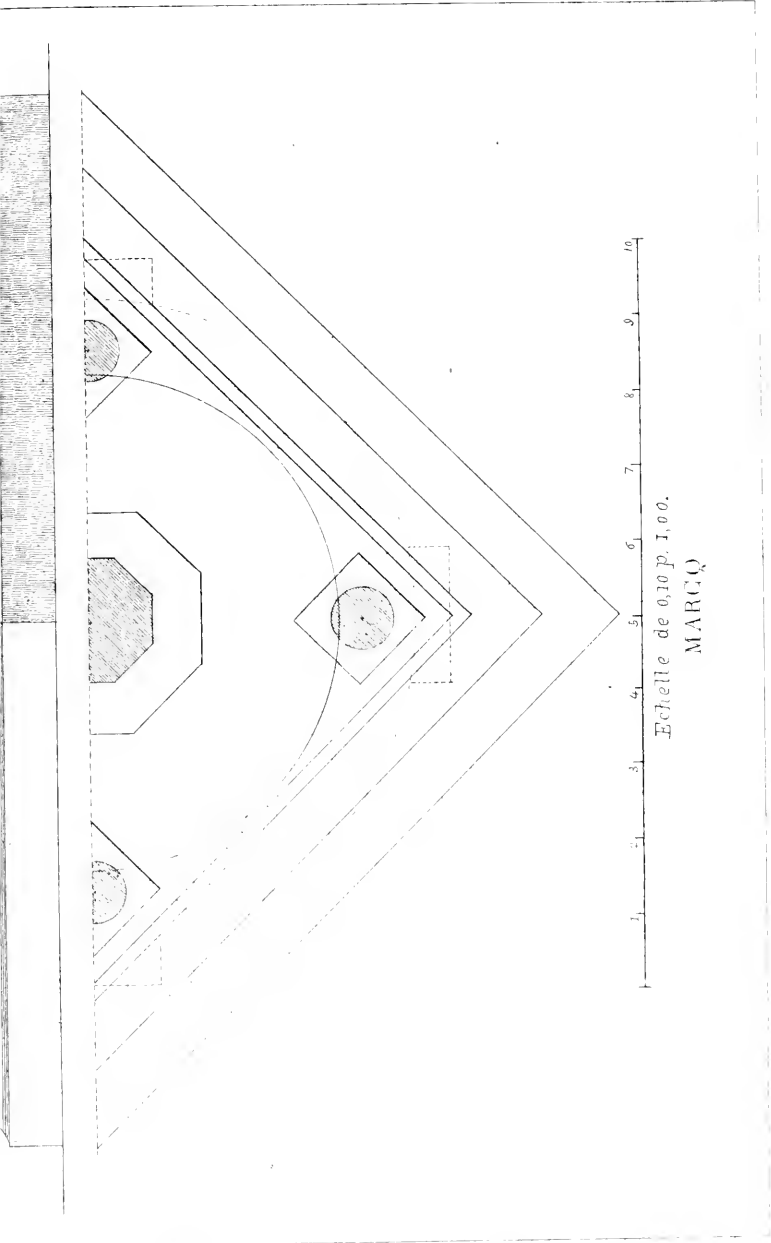
Echelle de 10 Toises  
DEFTINGE









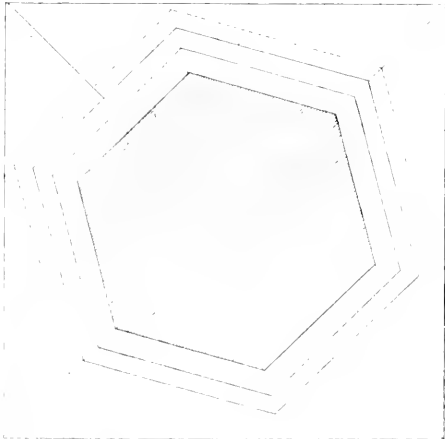
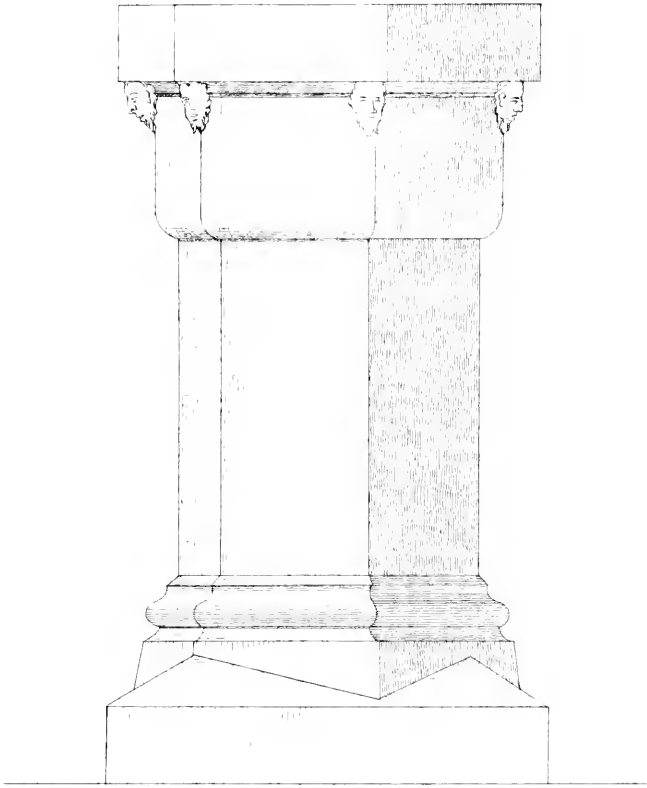


Echelle de 0,10 p. 1,00.

MARGO

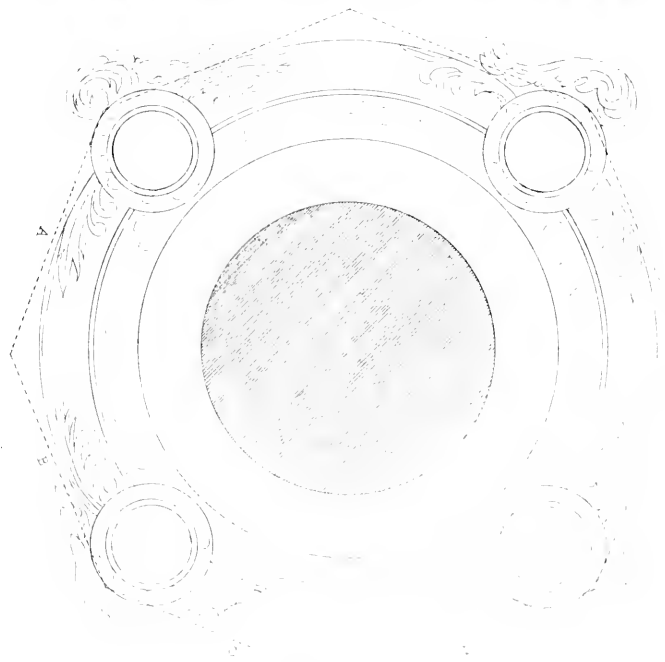
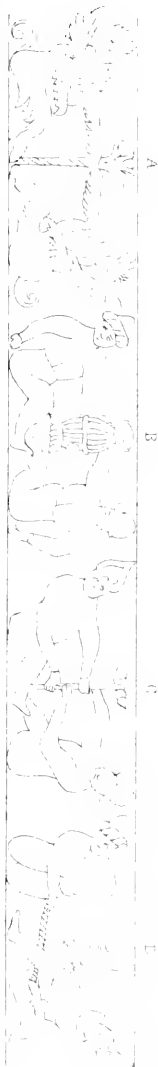
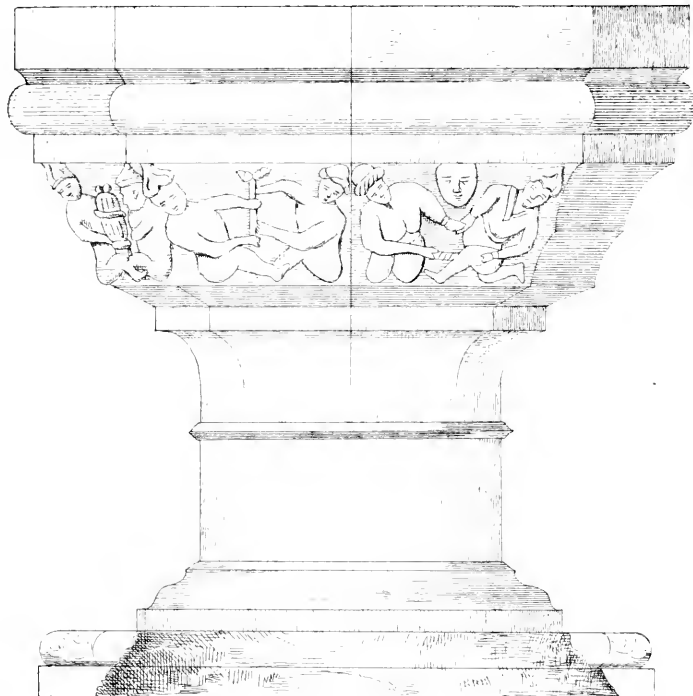




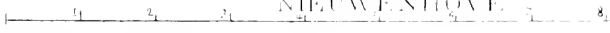


Échelle 0 10 p. 100

S. PIERRE CAPPELLE

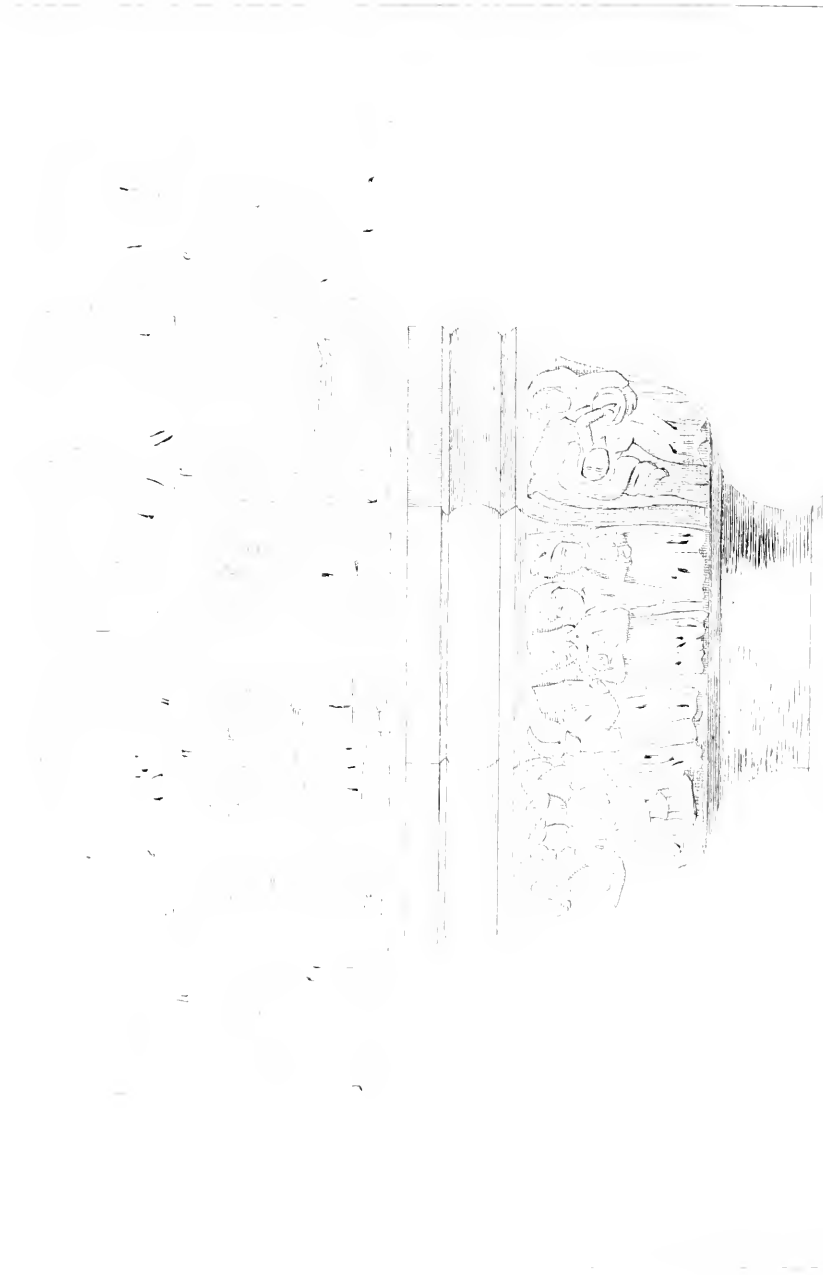


NIEUWENTHOVE

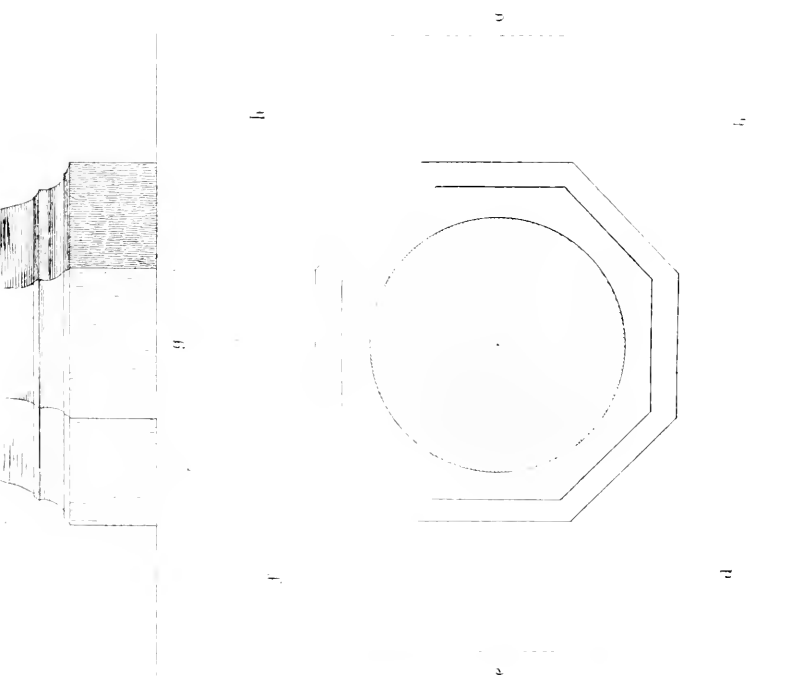










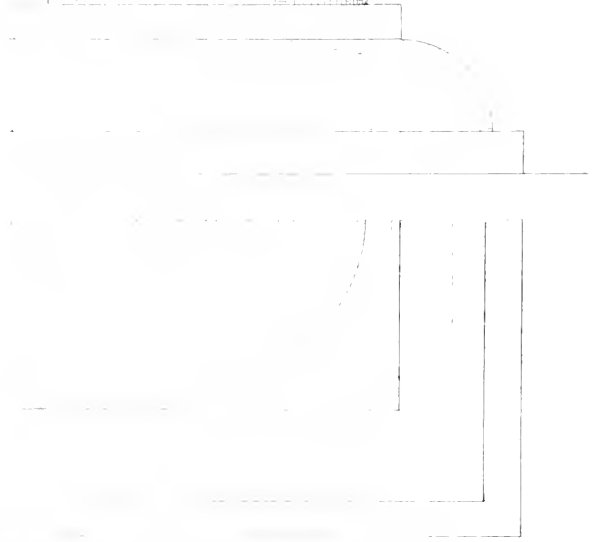
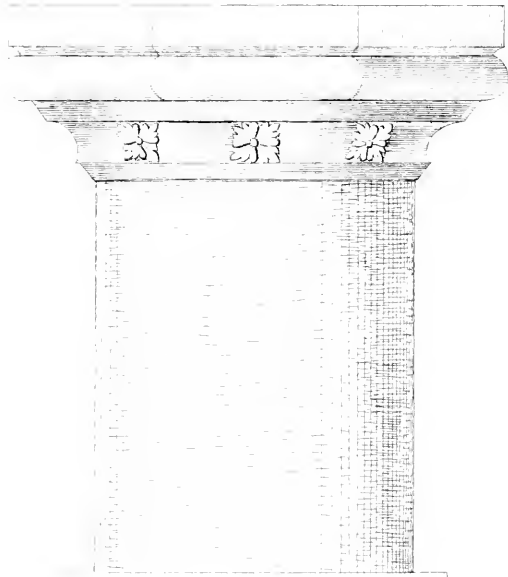


1 2 3 4 5 6 7 8 9 10  
 Echelle de 0,10 sur 1 cm

SCHUBERTS & C.

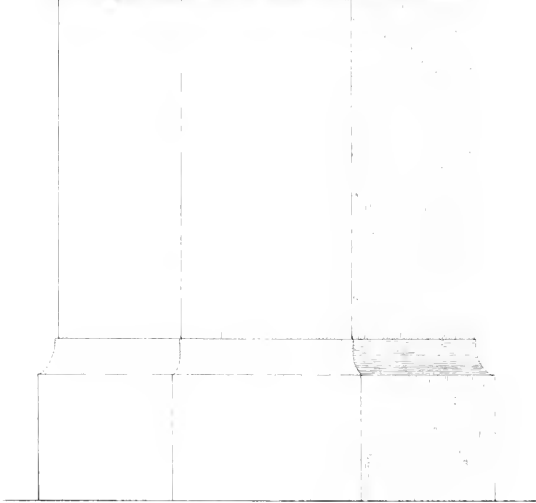
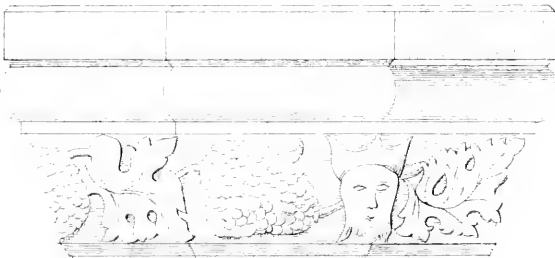






0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 m.

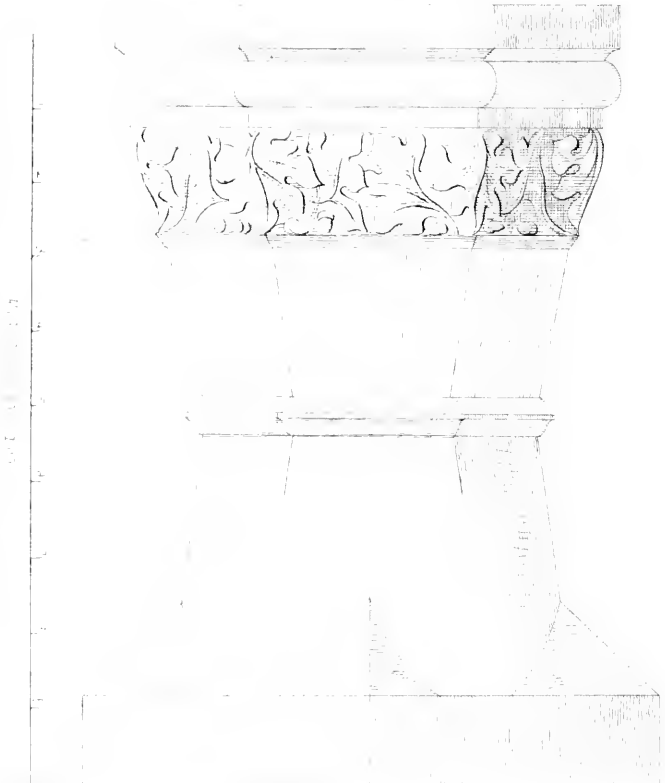
ANCIENNE



OPBRUKET .

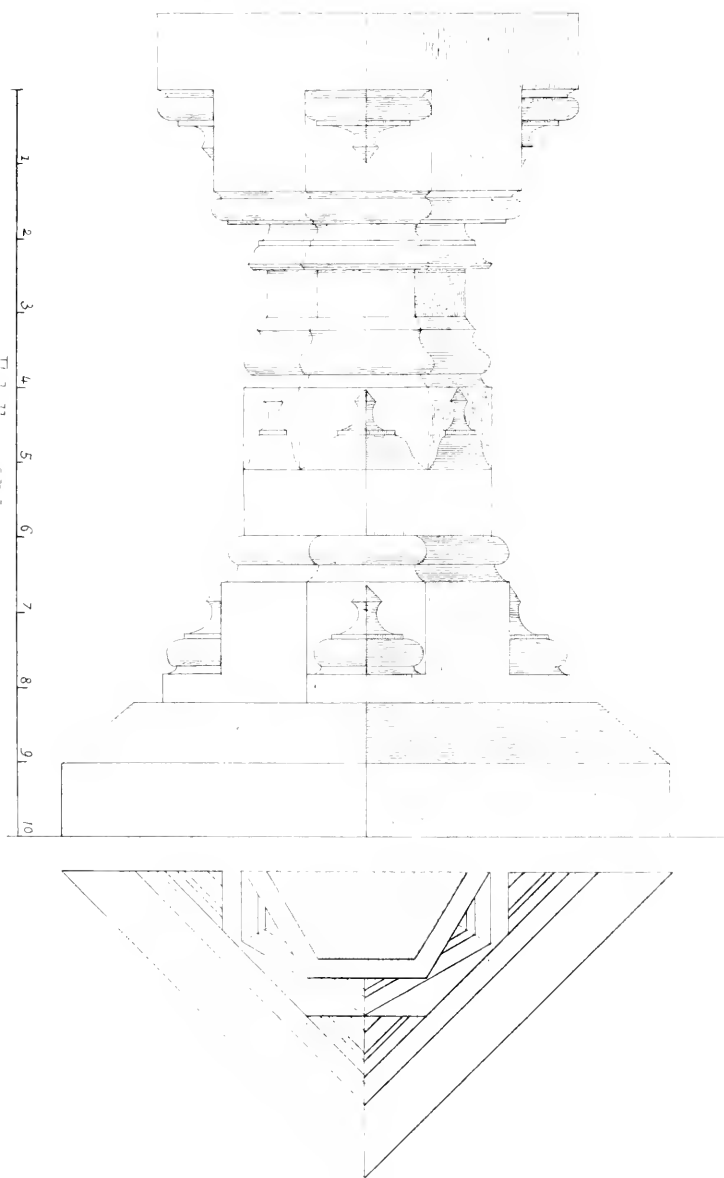






NOKERE

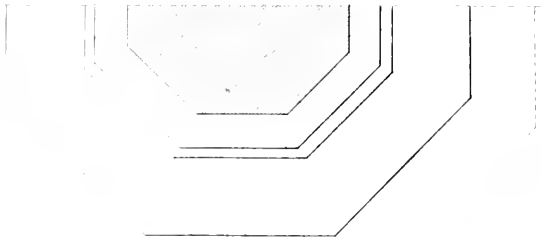
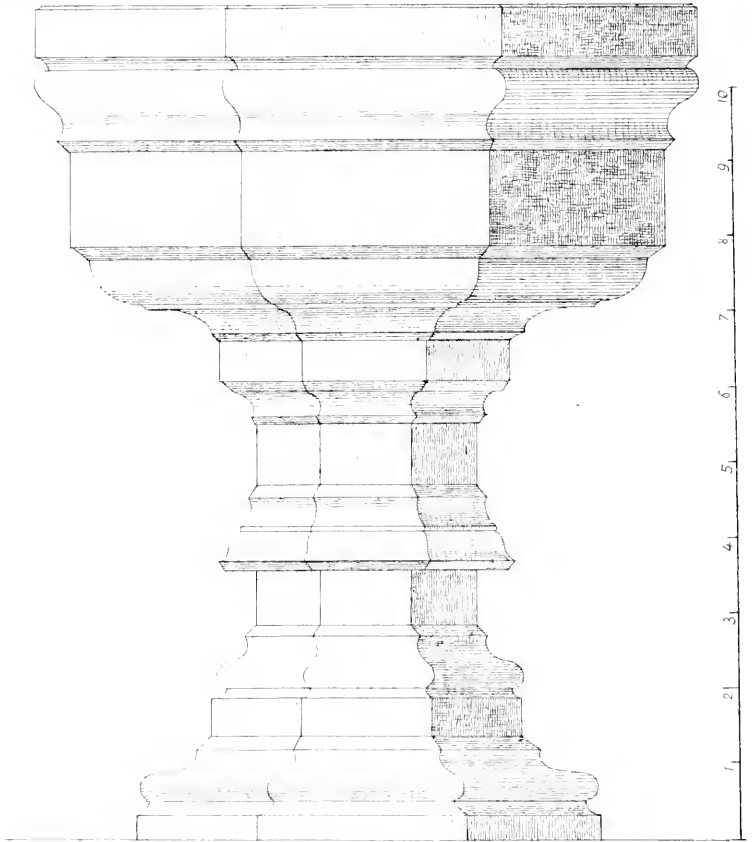




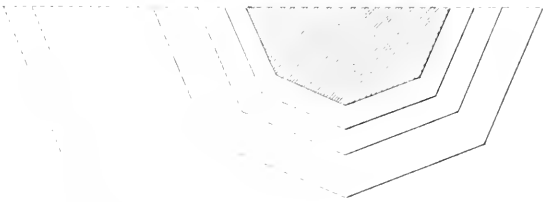
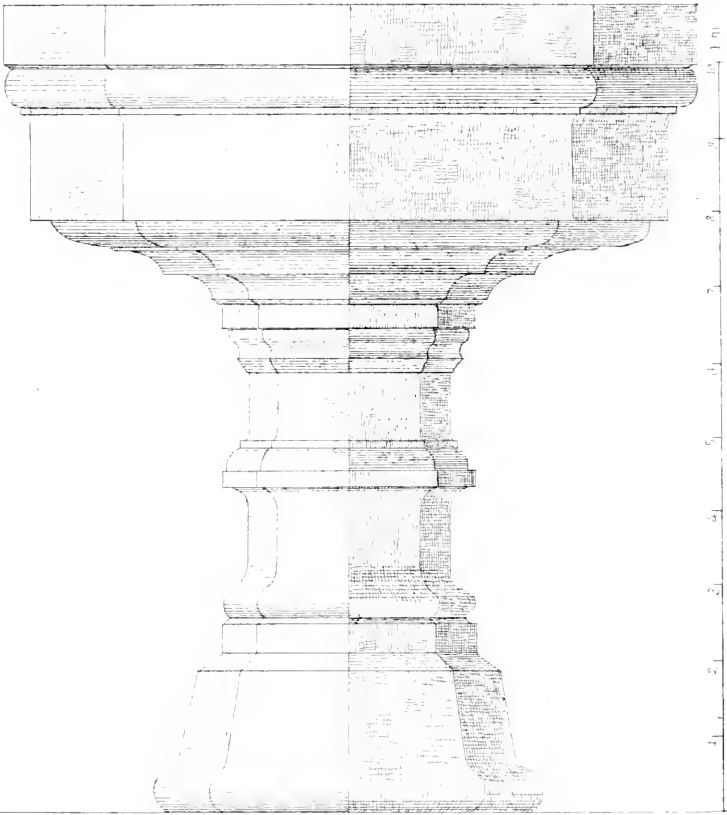
LIEFFERUNGEN.







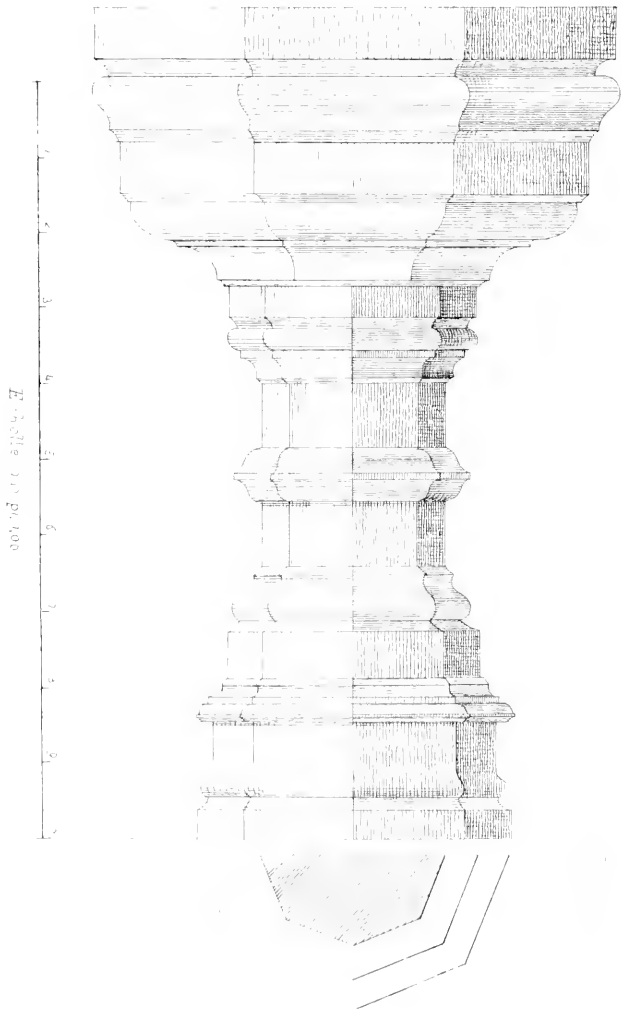
CAPITALE



EINE

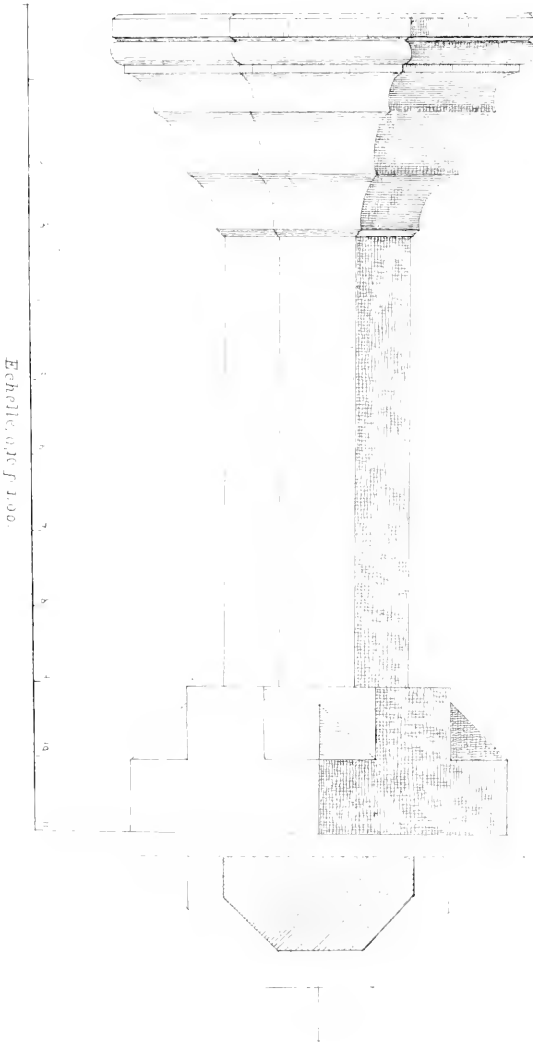






IDEUM

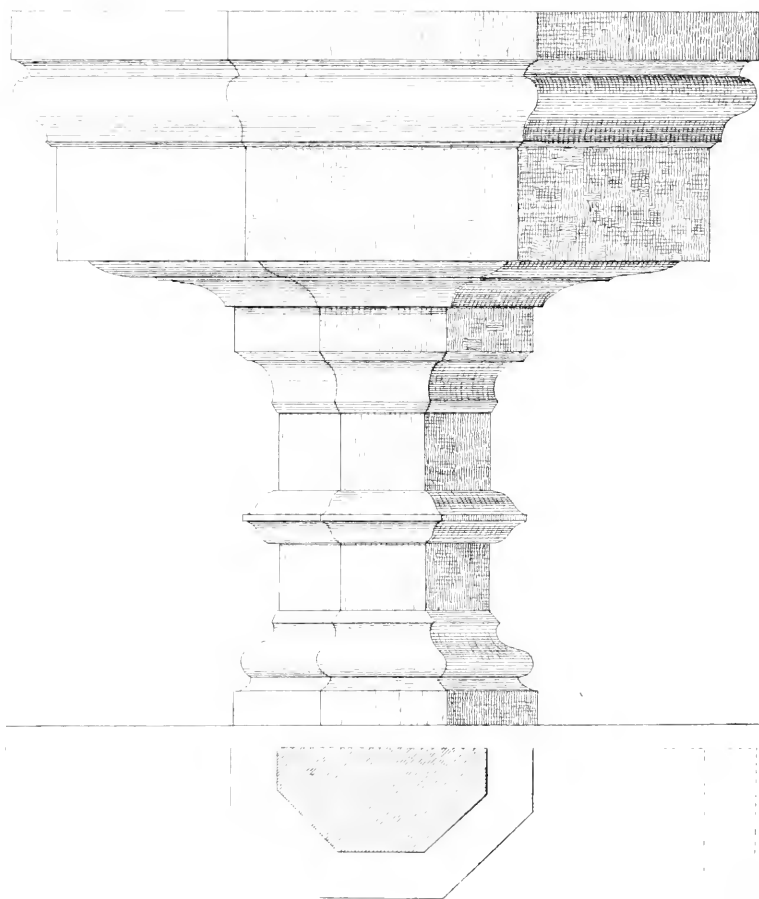




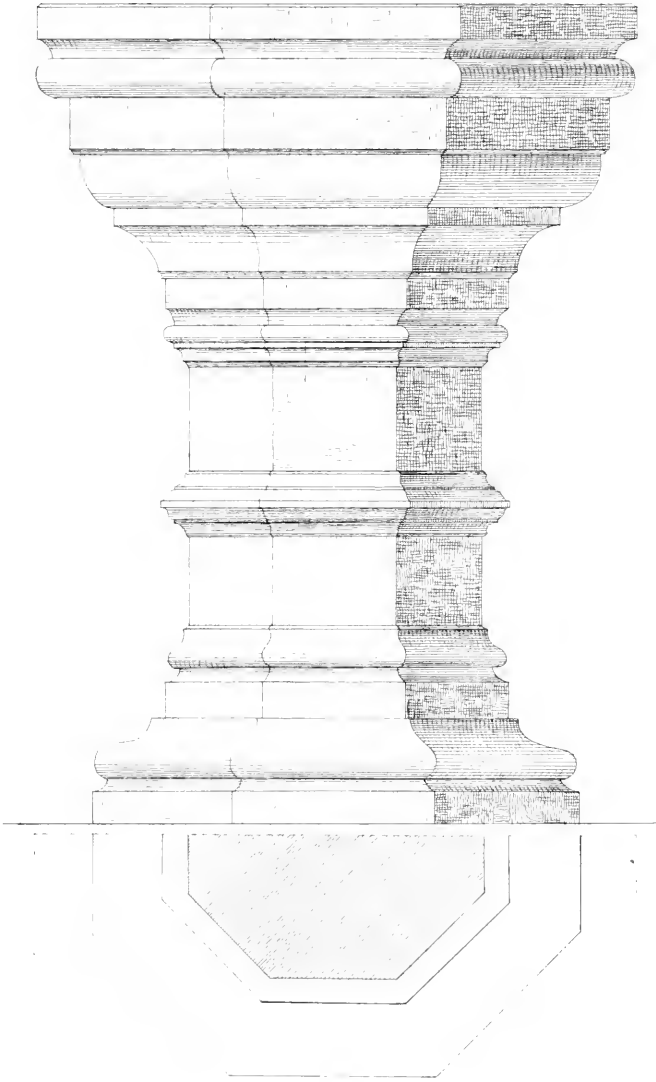
GOEFFERDUNGE





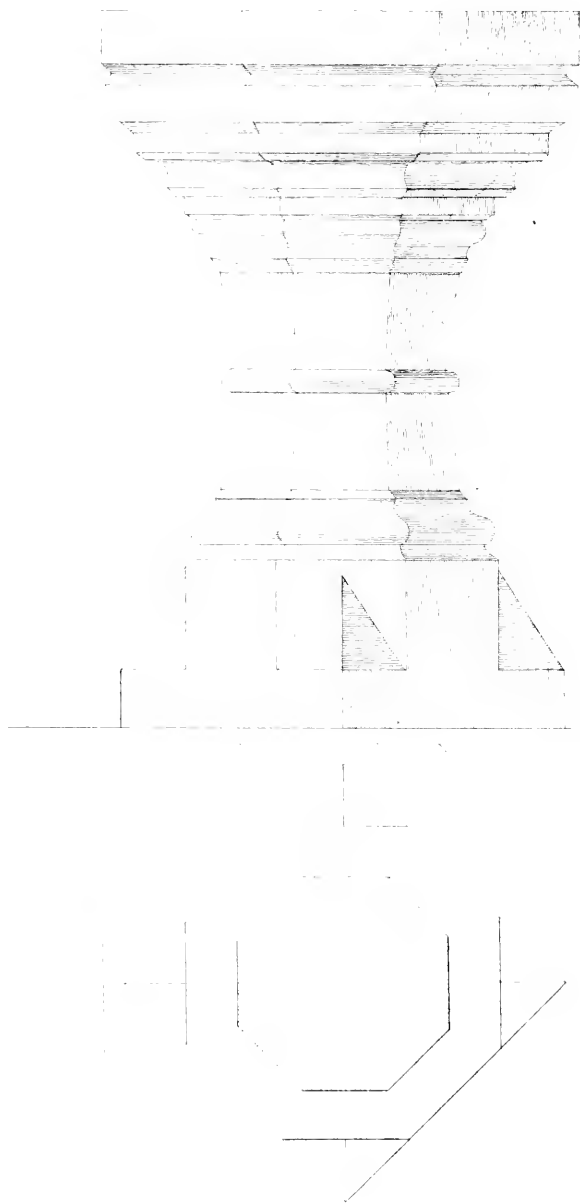


MAERCKE



SANTBERGEN.





0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200

Echelle de 1/100<sup>e</sup> de mètre

VOORDEEL





# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 3, 6, 11, 15, 17, 20 et 27 mai; des 3, 7, 10, 15, 17, 22 et 24 juin;  
des 1, 5, 8, 20, 22, 26 et 29 juillet 1871.



### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé le dessin d'un vitrail offert à la cathédrale de Bruges, par la famille de feu M. Ryelandt van Naemen. Cathédrale de Bruges. Vitrail.

M. le Ministre de l'Intérieur a communiqué divers rapports concernant la restauration du jubé sculpté de l'église de Walcourt. Ces documents soulèvent deux questions: l'une est relative aux frais considérables qu'exigerait le rétablissement de cet édicule à son emplacement primitif, c'est-à-dire à l'entrée du chœur; l'autre concerne les besoins du culte, invoqués par la fabrique et qui s'opposeraient à l'exécution de ce projet. Église de Walcourt. Jubé sculpté.

En ce qui touche les frais de la restauration proposée, il est à remarquer qu'ils seront à peu de chose près de la même importance, soit qu'on laisse le jubé à l'entrée de l'église, soit qu'on le place à l'entrée du chœur. Pour réparer convenablement ce remarquable ouvrage de sculpture, on devra, en effet, le démonter entièrement ; peu importe, dès lors, au point de vue de la dépense, l'endroit de l'église où le jubé sera reconstruit. Quant à savoir si la valeur artistique du jubé justifie la dépense à laquelle sa restauration est évaluée, le Collège croit que son rapport du 30 septembre 1870 (V. *Bulletin*, 9<sup>e</sup> année, p. 496) a résolu cette question de façon à ne laisser aucun doute à l'administration supérieure.

La fabrique invoque les besoins du culte contre l'emplacement proposé. On ne peut regarder cette opinion, si fondée qu'elle soit en apparence, comme tout à fait péremptoire, car les jubés des églises d'Aerschot, de Dixmude, de Saint-Pierre à Louvain n'ont jamais été signalés comme de sérieux obstacles aux cérémonies de la religion. L'opinion des artistes et des archéologues est unanime pour réclamer la restauration et la conservation des rares jubés en style ogival qui soient parvenus jusqu'à nous, et la restauration bien entendue du jubé de Walcourt exigerait son transport, car il est à remarquer qu'à son emplacement actuel il est non-seulement sacrifié, mais exposé tous les jours à de nouvelles dégradations.

A l'exemple de l'Allemagne — où non-seulement on conserve religieusement les anciennes clôtures du chœur, mais où l'on en a, dans ces derniers temps, construit de nouvelles dans beaucoup d'églises, — plus d'un prélat français a élevé

la voix contre leur suppression. Le clergé, en effet, en entrant dans cette voie de destruction, ne ferait qu'achever l'œuvre commencée par les huguenots et continuée par certains novateurs du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle. La tradition de l'Église même semble réclamer le maintien à leur emplacement primitif, de ces riches constructions qui occupent une place si importante dans l'histoire des temples gothiques et du haut desquelles, pendant plusieurs siècles, on a chanté dans toutes les fêtes solennelles, les leçons des mâtines, l'épître et l'évangile de la messe. Aussi a-t-on vu, en France, la fabrique de la cathédrale de Condom s'imposer de grands sacrifices pour rétablir la clôture du chœur renversée par les iconoclastes, au xvi<sup>e</sup> siècle. Cette clôture a été renouvelée en 1844 sur le modèle de celle de Sainte-Cécile d'Alby. En 1857, il fut question d'enlever le jubé de la cathédrale de Rodez. Ce projet souleva de vives protestations.

« Nous sommes persuadés, écrivait M. l'abbé Corblet, dans la *Revue de l'art chrétien*, que ce désir n'a aucune chance de se réaliser dans un diocèse dont l'évêque est le gardien vigilant des saines doctrines archéologiques et dont l'éloquente parole retentissait récemment encore en faveur de l'intelligente conservation des monuments religieux. »

Il fut fait droit, en effet, aux réclamations, et le jubé de Rodez est encore cité aujourd'hui parmi les plus beaux ornements de cette remarquable cathédrale.

On peut citer enfin, en Belgique, l'autorité de M. le chanoine Van de Putte, doyen de Courtrai, qui, loin de trouver des inconvénients sérieux aux dispositions des anciens jubés, s'est prononcé récemment pour l'établissement d'un jubé neuf à l'entrée du chœur de l'église de Saint-Martin à Cour-

traï. Le Collège espère que le conseil de fabrique de Walcourt, qui a déjà fait preuve d'une sollicitude éclairée pour la restauration de sa remarquable église, voudra bien comprendre l'intérêt qui s'attache à la restauration intégrale de son jubé et la convenance qu'il y a de le mettre dorénavant à l'abri des causes de dégradation auxquelles son emplacement actuel n'est pas étranger.

Quoi qu'il en soit, cette question pouvant se reproduire en plus d'une occasion et intéressant vivement l'art national, il serait peut-être utile de la soumettre, au point de vue religieux, à l'avis de l'épiscopat, dont la Commission serait heureuse de connaître sur ce point les vues.

Stalles de l'église de Sainte-Gertrude, à Louvain.

Il résulte des déclarations des membres du Collège qui ont examiné le nouveau couronnement des stalles de l'église de Sainte-Gertrude à Louvain, que le travail précité, exécuté sur les dessins de M. l'architecte Lavergne et conformément aux indications de la Commission, produit un excellent effet. Tout en étant conçu dans des données aussi sobres que possible, il a donné aux stalles de Sainte-Gertrude un couronnement qui s'accorde complètement avec leur style, leurs proportions et leur décoration.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Orphelinat de Renaix et hospice de Meirelbeke.

Le Collège a émis un avis favorable sur les plans relatifs à la construction d'un orphelinat pour garçons à Renaix et sur le projet d'agrandissement de l'hospice de Meirelbeke (Flandre orientale.)

Enceinte de la ville de Tongres.

Des délégués ont procédé à un examen détaillé des murs de l'enceinte de la ville de Tongres que l'administration com-

munale se propose de démolir. Cette démolition étant une des affaires qui peuvent intéresser le plus vivement les autorités archéologiques de la province, le Collège a soumis la question soulevée au comité de ses membres correspondants du Limbourg. Après un examen des lieux, le comité a émis l'avis qu'on peut autoriser la démolition des portes de Coninxheim et de Saint-Trond, ainsi que des remparts qui n'ont rien de commun avec l'enceinte extérieure primitive. Il propose de conserver les deux tourelles sises entre les portes de Saint-Trond et de Hasselt avec la courtine qui les relie, ainsi que le fragment qui subsiste encore de l'ancienne porte de Liège et des murs à côté de celle-ci, aussi loin que s'étend la ligne de peupliers d'Italie plantés sur le talus du fossé d'enceinte. Le Collège se rallie entièrement à l'avis et aux vœux exprimés par le comité. Il se joint aussi à ses honorables correspondants pour demander qu'un subside spécial permette de faire, à cette occasion, les recherches nécessaires pour découvrir le restant de la célèbre pierre milliaire romaine dont le fragment qui se trouve au Musée royal d'armures et d'antiquités a été découvert à une centaine de mètres de la porte de Saint-Trond.

Des délégués ont examiné sur place les plans relatifs à la restauration de l'hôtel de ville de Gand. Après avoir entendu leur rapport, le Collège estime, avec le comité provincial de la Flandre orientale, qu'il y a lieu d'approuver les indications données par M. Viollet-Leduc pour l'exécution des travaux, sous la réserve des observations présentées par le comité quant aux quatorze stalles qui doivent être maintenues dans la salle de l'Arsenal. On peut s'en rapporter entièrement d'ailleurs, pour la direction de ces travaux, à

Hôtel de ville  
de Gand.

M. l'architecte Pauli, dont les plans ont reçu l'approbation de M. Viollet-Leduc, comme ils avaient déjà reçu celle de la Commission, et qui présente toutes les garanties nécessaires de talent et de compétence.

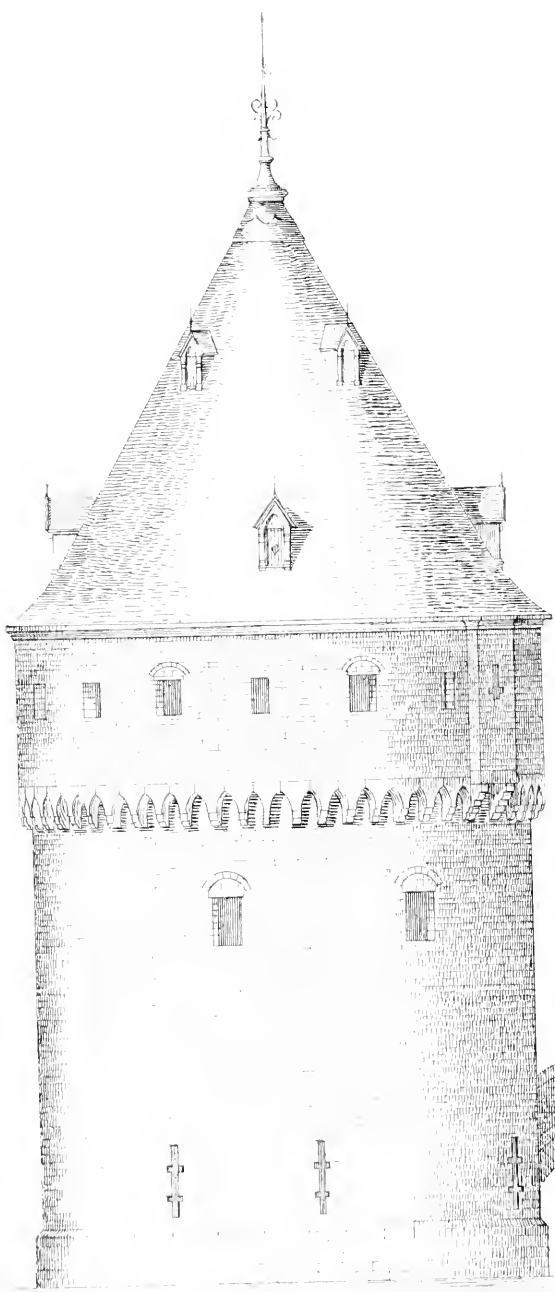
Quant à l'exhaussement de l'édifice, cette question étant controversée, le Collège est d'avis qu'on peut la réserver d'autant mieux qu'elle ne présente pas actuellement un caractère d'urgence. L'éminent archéologue français conteste l'opportunité de ces travaux complémentaires projetés par l'auteur même du monument, et indiqués sur les plans primitifs qui avaient paru au Collège dignes d'être admirés de tous points et d'être suivis scrupuleusement. Les délégués n'ont rien vu dans le cours de leur inspection qui dût engager à revenir sur cet avis. La Commission a décidé, eu égard à la place considérable que son illustre contradicteur occupe dans l'art et l'archéologie, qu'elle soumettrait cette question spéciale à un nouvel et minutieux examen. Il devra être entendu que les travaux en cours d'exécution seront limités de manière à ne pas préjuger la solution du problème soulevé sur ce point.

Tours du *Broel*  
à Courtrai.

L'administration communale de Courtrai a pris l'initiative d'un projet de restauration de deux monuments civils, désignés sous le nom de *Broeltorens*, qui existent dans cette ville. Elle demande, par sa requête ci-après, que ces tours soient reconnues comme monuments publics et restaurées aux frais communs de la ville, de la province et de l'État.

Il existe à Courtrai deux monuments curieux, derniers vestiges des anciennes fortifications de la ville: ce sont deux grosses tours situées sur les rives de la rivière *la Lys* et mises en communication au moyen d'un pont de pierre.





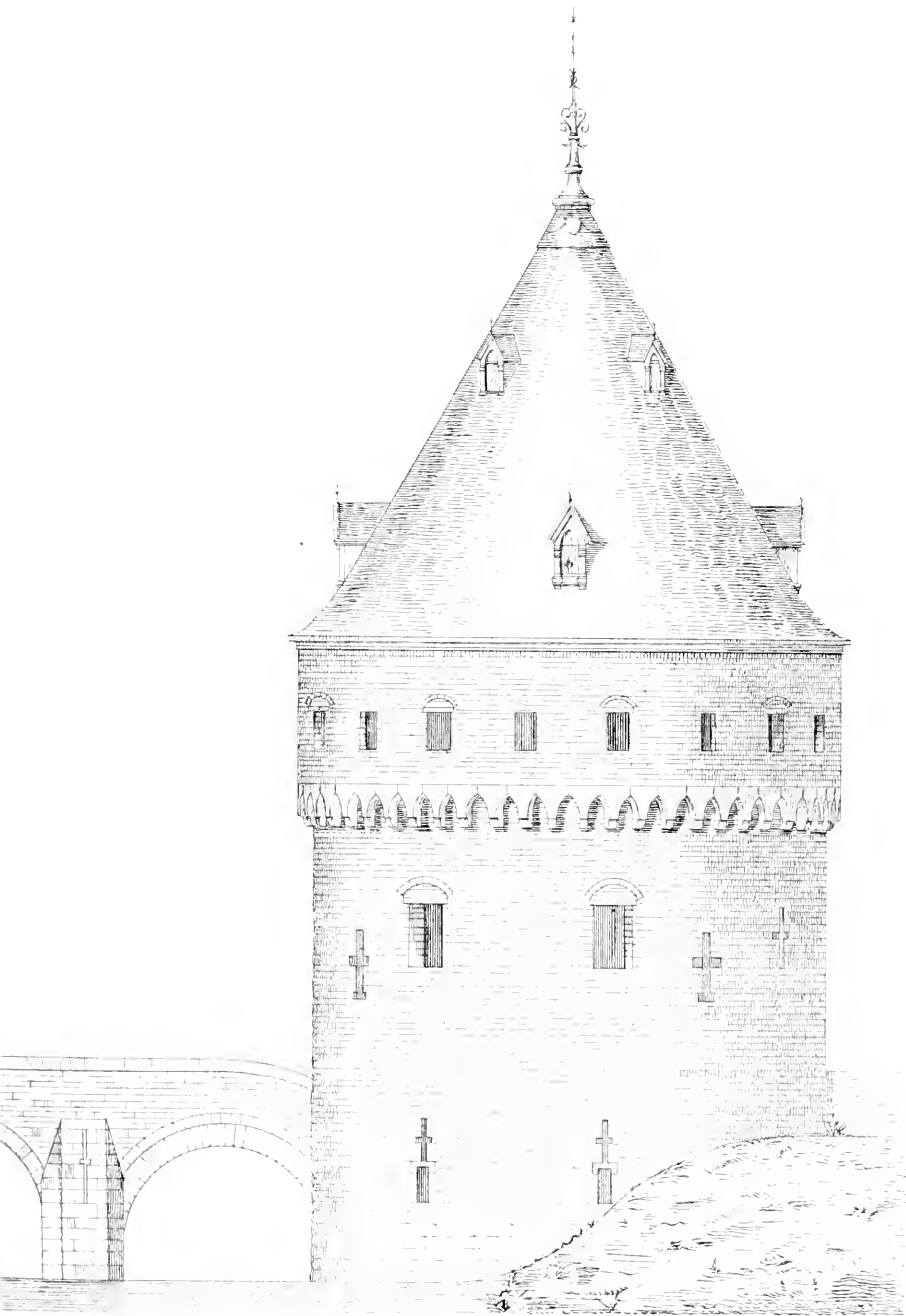
P. Croquis en Arch. 461



Tours de

lit





4 9 16 Metres

Courtrai.



L'une a été construite vers l'année 1386 et l'autre en 1411. De tout temps ces tours ont été considérées comme de précieux spécimens d'architecture militaire; aussi leur conservation a-t-elle été l'objet de soins tout particuliers de la part des magistrats de la ville qui se sont succédé. Peut-être aussi que les faits historiques qu'elles rappellent n'ont pas été étrangers à cette sollicitude. Cependant elles se trouvent aujourd'hui dans un état de délabrement qui rend urgentes d'importantes restaurations, dont le coût, d'après le devis estimatif s'élève à francs 49,675-05.

Bien que de nombreux souvenirs historiques s'attachent à l'antique cité courtraisienne, la ville n'est point riche en monuments anciens. Les deux tours dont il s'agit sont peut-être les seuls que nous possédions. Tel est, du reste, le sort de toutes les villes fortes qui, comme Courtrai, ont été, à diverses époques, ruinées par la guerre. C'est ainsi que la ville, après avoir été mise à sac, fut détruite par l'incendie de 1382, après la bataille de Roosebeke, par le roi de France Charles VI, qui était entré à Courtrai à la tête de son armée victorieuse pour se venger de la défaite sanglante qu'avait subie la noblesse française, en 1302, sous les murs de Courtrai, dans les plaines de Groeninghe. A l'exception de l'église collégiale de Notre-Dame, du château du comte Louis de Male, de la chapelle Saint-Georges, et de cinq ou six maisons particulières, toute la ville fut engloutie dans le désastre, aucun monument ne resta debout. A force de supplications, le comte de Flandre était parvenu à trouver grâce devant le roi de France; son château fut épargné et échappa à la rapacité des soudards. Toutefois son existence ne fut plus de longue durée; en effet, ce magnifique château où le comte

s'était complu à réunir toutes ses richesses, et qui était rempli de trésors artistiques de tout genre, et entre autres des portraits de ses ancêtres les comtes de Flandre auxquels il attachait le plus haut prix, fut détruit par le feu en 1585, après avoir été pillé et dévasté par les soldats bretons faisant partie de la garnison française et qui, ne recevant pas de solde, ne vivaient que de butin et de rapines. C'est vers cette époque que fut construite la première des deux tours, celle qui se trouve sur la rive nord de la rivière. L'autre, existant en face sur la rive opposée, a été érigée en vertu d'un octroi de Jean sans Peur, du 18 avril 1411.

Nous lisons dans une charte du même prince, du 21 juin suivant, que le magistrat de Courtrai avait été autorisé à faire construire, pour fortifier la ville du côté de la Lys, une tour à l'opposite d'une autre qui y était déjà faite et un pont pour établir une communication entre elles ; on y trouve de plus que l'entreprise des travaux fut faite pour la somme de 1,050 livres de gros. Cette dernière tour a été érigée sur l'emplacement, ou à peu près, qu'avait occupé l'une des ailes de ce même château si malheureusement détruit quelques années auparavant.

Nos tours furent appelées *Broeltorens*, et ont conservé cette dénomination, qui sans doute doit son origine au *Broel*, qui, à cette époque, n'était autre chose qu'une prairie, sise à proximité entre la grande et la petite Lys, appartenant aux domaines du souverain et tenue en fief par le magistrat de Courtrai.

Ainsi que nous venons de le voir, les *Broeltorens* firent primitivement partie des anciennes fortifications de la ville ; plus tard elles ont souvent servi de magasins de munitions

et d'attirails de guerre. Elles avaient été respectées et conservées, lorsqu'en 1684, après le siège et la reddition de la ville à l'armée française, les anciens remparts, le château et la citadelle furent démolis. Cependant leur existence fut gravement menacée en 1755; en effet, le Gouvernement, sur la proposition du receveur général de la ville, Coppieters, songeait sérieusement à en faire la démolition et à en vendre les matériaux au profit des domaines. Ce n'est pas sans peine que le magistrat de la ville parvint à sauver ses deux tours. que, dans ses requêtes au Gouvernement, il appelait *monuments de l'antiquité, les seuls de l'espèce restant à la ville; servant d'ornements et de lustre et que le peuple n'aurait pu voir détruire sans murmures et sans larmes.*

Enfin il obtint, le 24 septembre 1755, un décret du conseil d'État remettant la ville de Courtrai en possession des *Broeltorens*, à condition de les restaurer, de les entretenir en bon état dans la suite, de les prêter gratuitement au service de Sa Majesté, pour emplacement et magasins le cas arrivant que la raison de guerre l'exigerait, pour après, rentrer de fait et sans autre formalité en la pleine jouissance et possession.

Nos deux tours furent donc convenablement restaurées et depuis elles ont successivement subi toutes les réfections nécessaires. Mais aujourd'hui elles se trouvent en très-mauvais état et ont besoin de restaurations plus importantes, dont la dépense, ainsi que nous l'avons dit plus haut, est évaluée à la somme de francs 49,675 05.

L'administration communale espère que le Gouvernement et la province voudront bien contribuer à la conservation de ces deux monuments antiques. C'est donc avec confiance

que nous venons solliciter le concours de la province à concurrence du tiers de la dépense; le deuxième tiers sera demandé à l'État et la ville supportera le restant des frais.

Déjà l'administration communale dispose, dans son budget de 1871, d'un crédit de 2,000 francs et elle est toute disposée à mettre de suite la main à l'œuvre. »

Des délégués ont examiné les deux monuments précités. Après avoir entendu leur rapport, le Collège a émis l'avis que les tours du Broel offrent un assez grand intérêt, sous le rapport de l'art et de l'histoire, pour justifier l'intervention de l'État dans les frais qu'entraînera leur restauration. Il doit être entendu, toutefois, qu'il ne sera exécuté que les ouvrages strictement nécessaires, de manière à conserver aux tours leur caractère d'antiquité. A cet effet, l'architecte devra s'abstenir de toute retaille des parements, alors même que des pierres nouvelles devraient être introduites dans les façades.

La Commission se propose d'ailleurs de faire un nouvel examen des édifices aussitôt que la restauration sera entamée. Elle s'assurera, à cette occasion, si ses recommandations ont été comprises et observées, et prendra les mesures nécessaires pour que le travail s'exécute avec toutes les garanties désirables.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Presbytères de  
Calmpthout-  
schenhoek, Paulathem, Petit  
Rœulx, lez-Nivelles, etc.

1° Les projets de réparation et d'appropriation des presbytères de Calmpthoutschenhoek (Anvers), Paulathem

(Flandre orientale), Petit-Rœux lez-Nivelles, Gondregnies, Viesville et Arbres (Hainaut);

2° Les plans relatifs à la construction de presbytères :

A Audenarde (Flandre orientale);

A Baelegem idem.

A Assenede idem.

A Saint-Gilles-Waes idem.

A Heurne idem.

A Lavacherie (Luxembourg);

Au hameau de Hoogboom, sous Eeckeren (Anvers);

A Liezel-Steelen, sous Gheel (Anvers);

Presbytères de Audenarde, Baelegem, Assenede, etc.

#### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs à :

1° La construction d'églises dans les localités suivantes :  
Hoogboom, sous Eeckeren (Anvers), architecte :

Eglise de Hoogboom, Liezel-Steelen, Jandre-nouille, La Bruyère, etc.

M. Gife;

Liezel-Steelen, sous Gheel (même province), architecte :

M. Taeymans;

Jandre-nouille, commune de Jandrain (Brabant), architecte : M. Coulon;

La Bruyère, commune de Londerzeel (même province), architecte : M. Hansotte;

Genval (même province), architecte : M. Coulon;

Saint-Gilles-Waes (Flandre orientale), architecte : M. De

Perre-Montigny;

Bois-d'Haine (Hainaut), architecte : M. Tirou;

Fize-Fontaine (Liège), architecte : M. Blandot;

Tilff (Liège), architecte : M. Blandot;

Houtain-Saint-Siméon (Liège), architecte : M. Plénus ;  
Teuven (Liège), architecte : M. Plénus ;

Églises de Brasschaet, Neerlinter, Hauwaert, etc.

2° L'agrandissement des églises de Brasschaet (Anvers), architecte : M. Gife ;

Neerlinter et Hauwaert (Brabant), architecte : M. Van Arenbergh ;

Laar, sous Sempst (même province), architecte : M. Baeckelmans ;

Zonnebeke et Moen (Flandre occidentale), architecte : M. Croquison ;

Lede (Flandre orientale), architecte : M. Serrure ;

Ollomont (Luxembourg), architecte : M. Vandewyn-gaert ;

Humain (même province), architecte : M. Thiron ;

Et Gosselies (Hainaut), architecte : M. Tirou ;

Églises de Templeuve, Lavacherie, Fourbechies, Gelinden, etc.

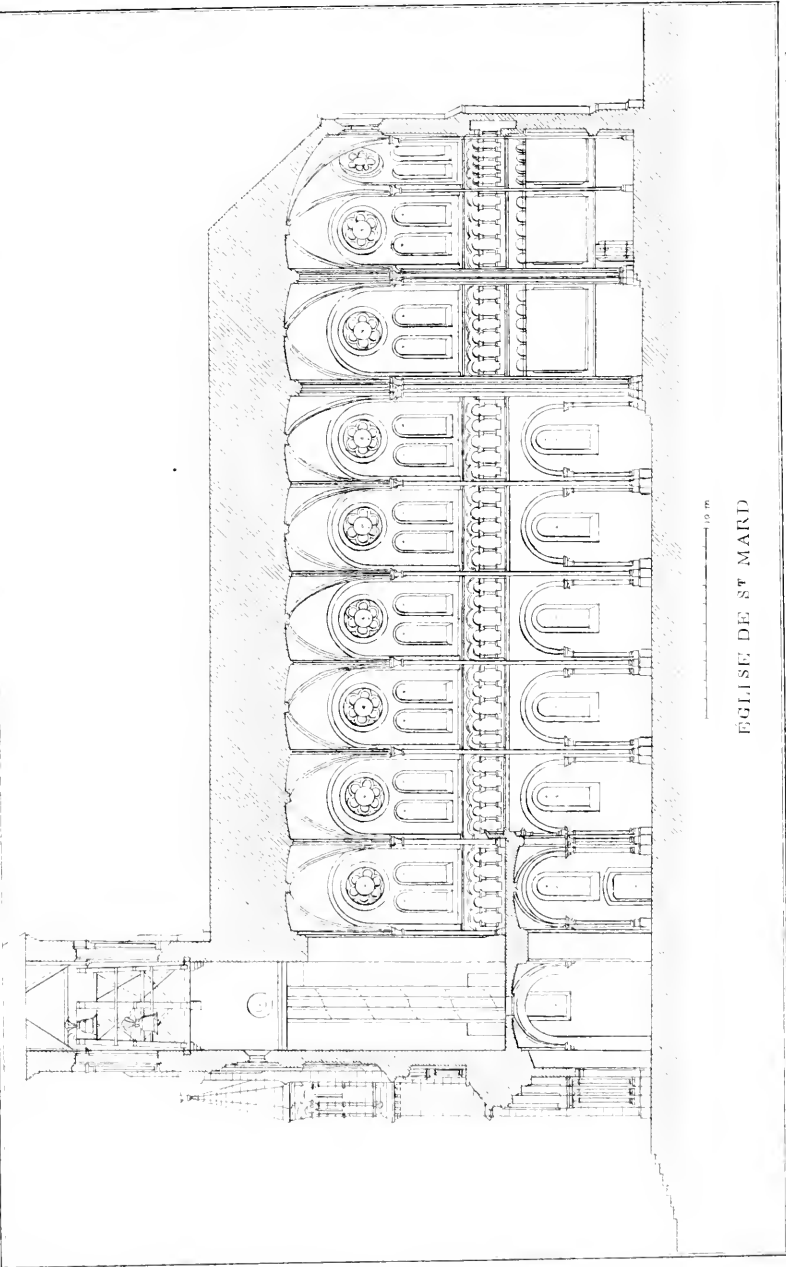
5° L'achèvement de la tour de l'église de Templeuve (Hainaut) ; la construction d'une tour et d'une sacristie à l'église de Lavacherie (Luxembourg) ; la construction de tours aux églises de Fourbechies (Hainaut) et de Gelinden (Limbourg) ; l'érection de sacristies aux églises de Gènes, commune de Hodister, d'Athus (Luxembourg), d'Oultre (Flandre orientale) et de Vive-Saint-Bavon (Flandre occidentale).

Églises d'Evere, Sainte-Barbe, Aisemont, Celles et Lichtervelde.

4° L'acquisition d'orgues pour les églises d'Evere, de Sainte-Barbe à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) ; d'Aisemont, commune de Fosses (Namur) ; d'un jubé pour l'église de Celles (même province), et de huit nouvelles stalles conformes à celles qui existent déjà dans l'église de Lichtervelde (Flandre occidentale).



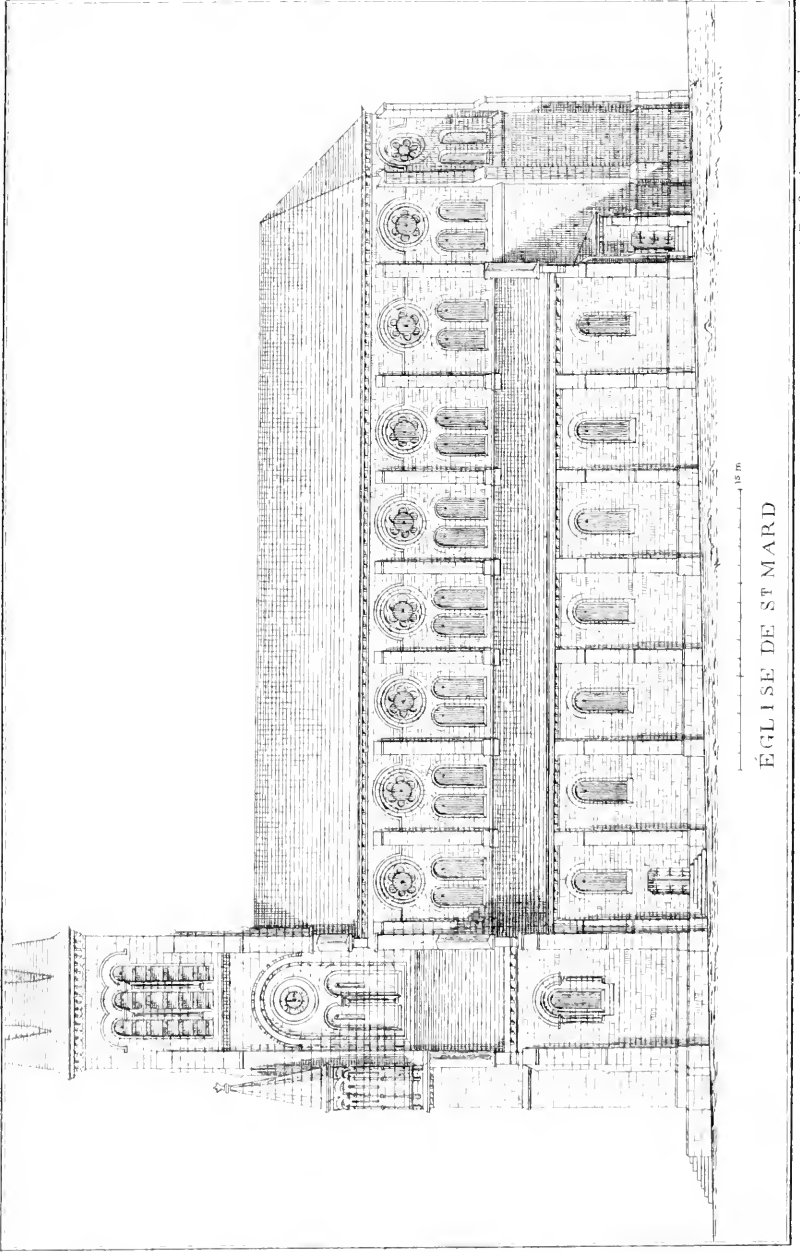




ÉGLISE DE ST MARD

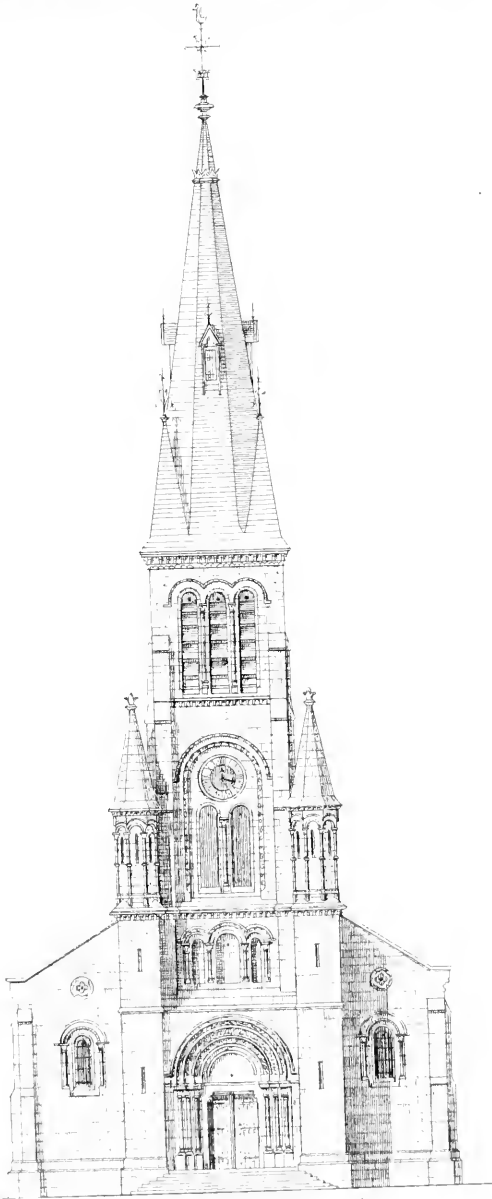
1.0 m





ÉGLISE DE ST. MARD

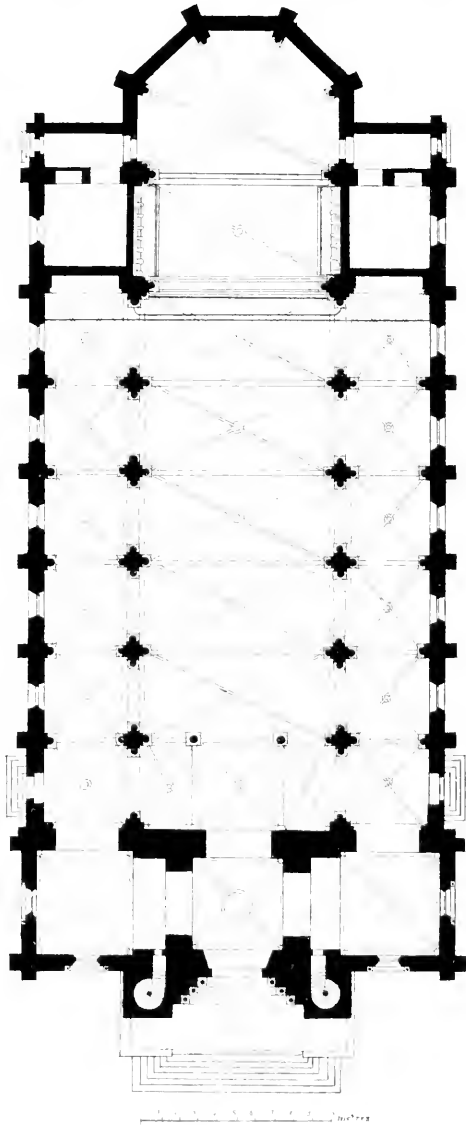




ÉGLISE DE ST. MARD.

J. De G. de A. de G.





ÉGLISE DE ST. MARD.

De Gode, Arnould, etc.



Les plans dressés par M. l'architecte Cuypers, pour l'ameublement et la décoration de l'église de Wangenies (Hainaut) ont été revêtus du visa. Le Collège a cru devoir des éloges tout particuliers à ce projet vraiment remarquable et qui dénote chez son auteur une profonde connaissance du style qu'il a choisi.

Ameublement  
de l'église de  
Wangenies.

Des délégués ont examiné, à la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, les vitraux et les objets d'ameublement récemment placés dans l'église de Notre-Dame du Hazegras, à Ostende. Il résulte de leur rapport que les vitraux du chœur sont traités avec goût et sobriété et s'accordent parfaitement par leur style avec la construction de l'église, mais on ne peut approuver sans réserve les petits vitraux qui décorent la partie supérieure de la grande nef. On doit blâmer ici, avec raison, les colorations criardes et inharmoniques. Mais il faut reconnaître en même temps que le dessin des figures est généralement correct et d'un bon caractère. En ce qui concerne le maître-autel, les stalles et les confessionnaux, ils sont conçus dans ce système de pinacles et de clochetons qui appartient plutôt à l'architecture en pierre qu'au style véritable du meuble. Le buffet d'orgue, d'une ordonnance simple, a été approuvé, le banc de communion, bien que traité dans un style plus Renaissance que le reste de l'ameublement, mérite des éloges. Il présente un entrelacement de vignes interrompu par des médaillons en bas-reliefs et offre des oppositions de pleins et de vides habilement calculées pour la solidité du meuble comme pour son effet pittoresque.

Église de No-  
tre Dame du Ha-  
zegras, à Ostend-  
e. Ameublement  
et décoration.

Des délégués se sont rendus à Saint-Mard afin d'inspecter, à la demande de l'autorité locale, la nouvelle église paroissiale.

Église S-Mard.

siale dont la construction est terminée, et qui ne réclame plus d'autre complément que ceux de l'ameublement et de la décoration.

Pour ce qui regarde la construction même, les délégués n'ont que des éloges à adresser à l'architecte qui a trouvé moyen d'élever pour une somme relativement minime (150,000 francs), un édifice d'un caractère vraiment monumental. L'église de Saint-Mard est en style roman. Ses façades, bien que d'une extrême simplicité, sont d'un grand aspect, grâce au goût qui a présidé au choix et à la distribution de tous les moyens d'effet, aux oppositions intelligentes des pleins et des vides, des nus et des saillies. Les façades sont en pierre de Malmaison (frontière française, près Longuyon) et de Pas-Bayard. La pierre de taille a servi également à dessiner à l'intérieur toute l'ossature de l'édifice. A l'intérieur comme à l'extérieur, la décoration, sobrement conçue, est d'un parti pris bien accentué, et se lit d'un coup d'œil. En dernière analyse, on a, dans l'église de Saint-Mard, le spécimen d'une construction d'un remarquable caractère bien qu'élevée dans les conditions les plus simples et les plus économiques.

Le mobilier n'a pas été, de la part de l'architecte, l'objet d'une étude moins attentive que la construction elle-même. Il est conçu dans les mêmes conditions de simplicité et d'économie et, bien qu'exécuté par de simples artisans de village, ne satisfait pas moins rigoureusement à toutes les conditions de l'art.

Les délégués n'ont eu qu'une critique à faire relativement aux statues qui ornent la façade de l'église. Le bas-relief qui surmonte le portail ainsi que la statue principale, ont été

exécutés en dehors de la direction de l'architecte et présentent un travail vulgaire et de grossières incorrections qui jurent avec les qualités de la décoration purement architectonique. Il serait à désirer que l'administration si éclairée de la commune de Saint-Mard, qui n'a pas hésité à s'imposer de grands sacrifices pour mener à bonne fin la construction de l'église, s'adressât à un statuaire intelligent pour modifier ces ouvrages défectueux et remplacer, au besoin, certaines figures auxquelles des erreurs de proportions capitales ne permettraient pas d'apporter des améliorations sérieuses.

Dans le fond du chœur de l'église l'architecte a ménagé cinq grands panneaux propres à recevoir des peintures murales; malheureusement les ressources manquent pour les exécuter. La Commission ne peut qu'engager le Gouvernement et la province, eu égard aux sacrifices des autorités locales et aux résultats obtenus, à se charger de cette dépense qui permettrait de compléter un édifice des plus intéressants et qui serait d'autant plus utile, dans cette partie éloignée du pays, que les œuvres d'art de quelque valeur, de nature à former le goût du public, y sont, comme on sait, extrêmement rares.

#### TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a prié M. l'ingénieur Mareq de vouloir bien lui faire connaître à quels genres de travaux peut convenir la pierre de Brauvilliers, et de lui indiquer, à cette occasion, les carrières qui pourraient être recommandées pour la restauration des monuments gothiques. Elle a reçu de cet honorable fonctionnaire les renseignements intéressants qui suivent :

La pierre de *Brauvilliers* est un calcaire appartenant à la for-

mation oolithique, non gélive, à grain uniforme et serré, mais poreuse, et par suite susceptible d'absorber beaucoup d'eau.

De cet ensemble de qualités, il résulte que la pierre en question résiste bien aux charges d'écrasement, qu'elle se taille et se sculpte bien, mais qu'à l'air libre elle ne garde pas sa teinte primitive; retenant la poussière atmosphérique, elle devient assez promptement noirâtre et même, dans les endroits humides, elle se recouvre d'une mousse verdâtre, d'un fort vilain aspect.

Elle ne convient d'après cela, pour les ouvrages extérieurs, que si l'on n'attache qu'une importance secondaire à l'aspect des constructions. En revanche, elle convient parfaitement pour les ouvrages intérieurs, tels que colonnes, pilastres et revêtements à l'intérieur des églises, revêtements d'allées cochères, de vestibules d'entrée et de grands escaliers, etc.

Je pense que l'on extrait actuellement fort peu de pierres à Brauvilliers, et que ce qu'on emploie comme pierre de ce nom est généralement de la pierre de *Morley* [près de Chevillon (Haute-Marne), carrière de la Landre]. La pierre de la Landre est dure et résistante, mais elle renferme très-souvent des nœuds d'un mauvais aspect. Quand on veut obtenir de la pierre fine, sans défaut, il faut la faire venir de la forêt même de *Morley*, en s'adressant à M. Crabbé (à Chevillon), régisseur du propriétaire de la forêt, lord Standish, je crois.

La résistance à l'écrasement de la Brauvilliers varie de 550 à 490 kilog., par centimètre carré.

En ce qui concerne les pierres à recommander pour la restauration des églises gothiques, il y a d'abord, dans le pays, la pierre de *Grimberghen*, dont est formée l'église des Prémontrés en cette localité, datant de deux siècles environ et

parfaitement intacte. C'est un calcaire siliceux, dur, cohérent, ne s'altérant pas à l'air et supérieur à la pierre de Gobertange, sous le rapport de la résistance à l'écrasement.

Malheureusement elle n'est extraite que dans une seule carrière qui, si je suis bien renseigné, chôme en ce moment. Cette carrière renferme, outre des pierres folles, 4 banes, fournissant des assises de 0<sup>m</sup>,15 à 0<sup>m</sup>,50.

Vient ensuite la pierre de *Gobertange*, trop connue pour qu'il y ait lieu d'en parler ici.

Il existe, près de Saint-Hubert, une carrière naissante, exploitée par le sieur Nivarlet, fournissant deux variétés de grès, l'une rouge, l'autre jaune, de bonne qualité toutes deux. Il a été fait emploi de ce grès, à une époque reculée, à l'église de Saint-Hubert; les récentes restaurations faites à cette église ont permis de constater qu'il résiste bien à l'action des intempéries. Il faut toutefois rejeter la pierre à texture schisteuse.

Enfin, j'ai visité, il y a peu de temps, aux environs de Viel-Salm, des ouvrages d'art sur la Salm, formés d'une roche siliceuse, d'une extrême dureté et d'une cohérence remarquable. Cette roche résiste parfaitement à l'action des intempéries. Il en existe deux variétés, l'une rougeâtre, l'autre blanc-verdâtre (dont je joins des échantillons), qui, toutes deux, me paraissent éminemment propres à former des constructions gothiques. Je pense que, par son influence, la Commission des monuments pourrait, aujourd'hui que Viel-Salm est relié à l'intérieur du pays par un chemin de fer, hâter le développement de l'exploitation de ce produit. Il y a là, selon moi, des ressources réelles pour nos monuments religieux.

En France, l'une des pierres les plus convenables, à mon

avis, pour l'objet qui nous occupe, est la pierre dite de *Pargny* (entre Laon et Soissons. — Carrières des sieurs Cluet frères, et du sieur Roger, à Vailly). C'est un calcaire gris-jaunâtre, demi-dur, d'une force portante instantanée de 500 à 400 kilog. par centimètre carré.

Il en existe diverses variétés, entre autres : le *banc-canard* à grain serré et le *banc-franc*, à grain plus grossier et parfois *éveillé*. Toutes deux résistent bien aux actions atmosphériques.

J'ai vu employer cette pierre à la restauration de la belle cathédrale de Laon. Cette restauration avait le meilleur aspect.

Une autre pierre très-bonne, quand elle est bien choisie, est la roche d'*Euville* (près de Commercy (Meuse). — Carrières des sieurs Civet, Duez et Violet à Euville). Cette roche a une force portante variant de 200 à 450 kilog.; elle n'est pas gélive. Le grain n'en est pas assez fin pour la sculpture fine. Toutefois la variété dite *Pierre de marbrier*, dont un échantillon est ci-joint, permet de donner du fini aux ouvrages où elle est employée. J'ai vu à Nancy une église gothique moderne, construite en pierre d'Euville, qui était d'un fort bel aspect.

Pour supporter de fortes charges ou exécuter des ouvrages délicats et exposés aux intempéries, des meneaux par exemple, une pierre de premier ordre est la pierre de *Comblanchien* (près de Nuits — (Côte-d'Or). — Carrières des sieurs Duez et C<sup>ie</sup>, Pic et C<sup>ie</sup>, Carpentier).

Non hygrométrique ni gélive, d'un ton riche, d'une force portante comparable à celle du petit granit, se ciselant et se sculptant bien, quoiqu'un peu sèche, prenant un beau poli,

la Comblanchien peut être employée avec un grand succès, en des circonstances très-diverses, par les architectes.

La pierre de *Souppes* (près de Nemours. — Carrières des sieurs Combes et Delalieu) a des qualités se rapprochant de celles de la Comblanchien, mais elle est moins belle, moins égale, moins forte et de plus constamment remplie de moyes qui en rendent l'emploi difficile pour des ouvrages soignés.

La pierre de *Ravières* est un des plus beaux matériaux de construction qui existent en France. Elle a un ton blanc-grisâtre très-beau, le grain est plus ou moins fin, selon qu'il s'agit du *liais* ou de la *roche*. Elle doit être extraite et employée en bonne saison, sinon elle se fend par la gelée. Il est même dangereux de l'employer pour les saillies un peu prononcées. Résistance à l'écrasement : 296 à 540 kilog. par centimètre carré.

La pierre de *Chauvigny* (carrière du sieur Jailloux, à la fontaine Breuil, à Chauvigny (Vienne)) est une très-belle pierre, blanche, d'un beau grain, se taillant et se sculptant très-bien. Elle est surtout à recommander pour les sculptures. Le banc exploité avait une hauteur de 2 mètres, quand j'ai visité la carrière.

Les *banc-royal* de *Savonnères* (Meuse) et de *Saint-Waast* et *Saint-Maximin* (Oise) peuvent fournir de bons matériaux économiques pour des églises de construction simple. Ces pierres sont trop connues pour s'y arrêter. Je dirai seulement qu'il faut veiller à ce que la savonnière n'ait pas de *filis* et que les pierres de Saint-Waast et Saint-Maximin n'aient pas de veines marneuses ou terreuses. Ces divers défauts rendent gélives les pierres dont il s'agit.

A. MARCQ.

Voir le tableau ci-après.

DESIGNATION DES PIERRES.	PRIX par MÈTRE CUBE, y compris pose et épannelage	HAUTEUR DES BANCS.
	Francs.	Mètres.
Pierre de Morley (de la forêt) . . . . .	150	de 0,60 à 0,90
Id. des carrières de la Landre.	150	0,40 à 1,10
Banc-Canard de Pargny . . . . .	155	0,40 à 0,60
Banc-Franc id. . . . .	150	0,55 à 0,65
Roche d'Euville. . . . .	146	0,40 à 1,30
Roche ou liais de Ravières. . . . .	160	0,40 à 1,30
Pierre de Comblanchien . . . . .	234	0,20 à 1,10
Id. de Souppes. . . . .	225	0,40 à 0,80
Roche de Chauvigny. — Carrière de la fontaine du Breuil . . . . .	200	jusqu'à 2,00
Banc-Royal de Savonnières . . . . .	120	0,60 à 0,90
Id. de Saint-Waast . . . . .	115	»
ou de Saint-Maximin . . . . .	115	»

N. B. Ces prix sont déduits de la discussion des soumissions présentées pour l'exécution à des travaux de quelque importance.



U S A G E auquel LES PIERRES SONT PARTICULIEREMENT PROPRES.	PRIX du MÈTRE CARRÉ de ravalement.	PRIX du MÈTRE CARRÉ de moulure développée.	OBSERVATIONS.
	Francs.	Francs.	
Travaux intérieurs divers. — Sculptures . . . . .	3 50	22	Grandes quantités.
Travaux intérieurs divers. — Sculptures . . . . .	3 50	22	Id.
Restauration et construction d'églises gothiques . . . . .	3 50	22	Veiller à ce que les fournitures ne ren- ferment pas de <i>grè- guard</i> ou pierre à trous.
Construction et restauration d'églises, façades, socles, etc.	3 50	22	Quantités illimitées.
Travaux intérieurs et parements extérieurs . . . . .	3 50	22	Quantités illimitées.
Socles, supports isolés, meneaux, escaliers . . . . .	11 00	40	Très-grandes quantités.
Socles, supports isolés, meneaux, escaliers . . . . .	11 00	40	1000 à 1500 <sup>m<sup>3</sup></sup> par an.
Sculptures et ouvrages intérieurs.	3 50	22	Quantités assez limitées
Travaux intérieurs . . . . .	2 70	15	Très-grandes quantités.
Parties supérieures des façades.	2 50	12	Id.
Id. . . . . Id.	»	»	Id.

Travaux du nouveau Palais de Justice. Je les considère comme devant être appliqués

Des avis favorables ont été donnés :

Églises de Saint-Christophe, à Fontaine-l'Évêque, S<sup>t</sup>-Rombaut, à Malines, cathédrale d'Anvers, etc.

1° Sur les plans relatifs à la restauration de l'église de Saint-Christophe à Fontaine-l'Évêque (Hainaut), architecte : M. Carpentier ;

Sur l'établissement d'un campanile sur le transept de l'église de Saint-Rombaut à Malines, architecte : M. Vandewiele ;

Sur la restauration de la façade sud de la petite tour de la cathédrale d'Anvers, architecte : M. Gife ;

Sur le placement de nouvelles lucarnes sur les toitures de l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, architecte : M. Louckx ;

Sur la restauration de l'église des Carmes à Wavre, architecte : M. Coulon.

Églises de Sluze et de S<sup>t</sup>-Bavon, à Gand.

2° Sur les devis des travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Sluze (Limbourg), et le devis des travaux à exécuter en 1871 à la tour de l'église de Saint-Bavon à Gand.

Églises de Wanfercée-Baulet, Grez-Doiceau, Ursel, etc.

3° Sur les propositions concernant des réparations à exécuter aux églises de Wanfercée-Baulet, Grez-Doiceau (Brabant), Ursel et Amougies (Flandre orientale), Voormezele (Flandre occidentale), Flobeeq, Melles et le temple protestant de la Bouverie (Hainaut).

4° Sur le renouvellement partiel du pavement de l'église de Beirendrecht (Anvers).

Église de Saint-Martin, à Chièvres.

La Commission a approuvé les plans dressés par M. l'architecte Mottrie pour la restauration du vaisseau de l'église de Saint-Martin à Chièvres (Hainaut). Les modifications qu'on propose d'apporter à la partie supérieure de la tour

ainsi que la reconstruction de la flèche devront faire l'objet d'une nouvelle instruction.

Des délégués se sont rendus à Courtrai pour examiner les questions soulevées par les travaux en cours d'exécution à l'église de Saint-Martin. Un honorable correspondant, M. le doyen Van de Putte, présent à l'inspection, a émis l'avis que les travaux d'exhaussement projetés, dans le cas où ils seraient limités au transept, pourraient affaiblir la voûte de la nef principale. Les délégués se sont ralliés à cet avis, et l'on a unanimement reconnu qu'il convient d'exhausser aussi cette partie de l'édifice. Les plans soumis, à cet effet, par M. l'architecte Croquison ont été approuvés.

Il est entendu, d'ailleurs, que la voûte reconstruite devra être la reproduction scrupuleuse de la voûte ancienne. On devra dans ce but former, avant la démolition, des cintrages donnant la forme exacte de la voûte existante et l'on prendra au besoin des moulages des nervures.

Des délégués ont examiné l'église de Saint-Barbe à Gilly, afin d'indiquer, à la demande de M. le Ministre de la Justice, la nature et l'importance des dégradations dont cet édifice a eu à souffrir par le fait des exploitations houillères. Ils ont constaté les faits suivants :

Le pavement s'est soulevé et brisé aux approches du chœur sur une assez grande étendue ;

Des crevasses importantes se remarquent au-dessus de la sacristie, à gauche et au-dessus de la porte simulée à droite ;

Le mur du fond du bas-côté droit est lézardé sur presque toute sa hauteur ;

Les mêmes lézardes reparaissent de ce côté au-dessus de

Église de Saint-Martin, à Courtrai.

Église de S<sup>te</sup>-Barbe, à Gilly.

toutes les arcades, et la plupart des clefs de voûtes sont ouvertes.

Il y a eu évidemment glissement dans la construction; le mouvement va de gauche à droite et la pente est vers le chœur. Ce mouvement s'est produit, il y a deux ans, d'une manière très-prononcée : après quoi il ne s'est continué que d'une façon presque insensible. Depuis trois mois, il ne semble pas qu'il ait augmenté. Dans tous les cas, la construction ne menace pas ruine. Aucun montant, en effet, n'a dévié. Quant à la tour, elle paraît être restée absolument intacte.

Après avoir pris de l'architecte même de l'église, présent à l'inspection, les renseignements sur les fondations de la construction, les délégués ont appris que l'église avait été établie sur un grillage en bois de hêtre de 50 à 55 centimètres d'épaisseur. Ce grillage avait pour but d'éviter les effondrements. A un mètre 20 au-dessus du grillage, il y a un ancrage en fer. Les murs ont 84 centimètres d'épaisseur (trois briques et demie).

Le terrain où est établi le grillage ne pouvant être humide, puisque des houillères ont été creusées au-dessous, les délégués sont d'avis que ce grillage doit être pourri et ne peut contribuer en rien à la solidité de la construction. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les fondations ne forment pas une chaîne, mais sont établies par piles séparées.

Après un examen minutieux de toutes les parties de l'église, les délégués pensent qu'il y a lieu, pour s'assurer de la gravité du mouvement, de voir au préalable s'il se continue. On devra, dans ce but, poser des bandes sur les lézardes, et provisoirement refaire le pavement.

Quant aux remèdes sérieux que réclamerait la construc-

tion, pour se consolider, il importerait, semble-t-il, d'établir sous le pavement des poutrelles en fer, ou mieux encore, des chaînes en brique, pour empêcher le rapprochement des murs. On devrait en même temps, pour mettre la voûte à même de résister, établir dans la partie supérieure des tirants qui traverseraient l'église. En résumé, un contre-but-tage en bas et un ancrage solide en haut, tels seraient les meilleurs moyens d'assurer la solidité de l'édifice.

On pourrait employer les mêmes moyens dans un autre édifice de la même localité, l'église de Saint-Rémy, où existent les mêmes accidents et où, en outre, une voûte en brique exerce une poussée dangereuse.

La Société houillère s'étant engagée à faire restaurer et badigeonner l'église de Sainte-Barbe, au fur et à mesure que des accidents se produiraient, et tout en réservant ses droits, le Collège estime qu'on peut provisoirement accepter ses propositions.

Une inspection a été faite des églises de Saint-Bertin, de Saint-Jean et de Notre-Dame à Poperinghe. Il résulte du rapport des commissaires inspecteurs que les travaux de restauration en voie d'exécution à ces édifices se poursuivent d'une façon régulière et satisfaisante, conformément aux plans approuvés.

Églises de Saint-Bertin, de Notre-Dame et de Saint-Jean, à Poperinghe.

Des délégués ont inspecté l'église de Lobbes. L'architecte chargé de la restauration de cet édifice, un des plus intéressants du pays, s'est attaché à faire disparaître les altérations que l'église avait subies à diverses époques et à lui rendre sa forme primitive. Ainsi les grandes arcades qui supportent la nef principale et la relient aux bas-côtés, avaient été subdivisées en arcatures moins élevées par quatre colonnes octo-

Église de Lobbes.

gones. Ces colonnes ont été enlevées et l'arcade primitive est rétablie dans toute sa hauteur. Les colonnettes qui entourent l'avant-chœur ont été dégagées des massifs de maçonnerie qui les cachaient ; des fenêtres romanes ont été substituées aux fenêtres ogivales dans les chapelles de la Vierge et de Saint-Ursmer ; les bas-côtés ont été couverts par un plafond de bois de chêne ; un toit en bâtière termine la tour occidentale et remplace une flèche brûlée en 1860.

Une tour centrale très-élégante et de forme octogonale a été ajoutée par l'architecte ; elle coupe d'une manière fort heureuse la ligne trop prolongée du grand comble.

L'accès à la crypte qui renferme les tombeaux des saints fondateurs de l'abbaye a été rétabli. On y descend par un double escalier à l'extrémité des deux bas-côtés du chœur. Les trois petites fenêtres qui éclairent la crypte seront rétablies dans leur état primitif.

Les délégués font l'éloge de la manière intelligente dont l'architecte s'est acquitté de la tâche ardue qu'il avait entreprise et qu'il a su mener à bonne fin.

Ils expriment cependant un regret que l'architecte partage : des motifs d'économie ont fait conserver le plafond en plâtre de la nef principale, construit en 1757, et qui devrait être remplacé par un plafond de bois. La dépense qu'entraînerait ce changement indispensable ne s'élèverait qu'à environ 4,000 francs. Il serait également nécessaire et même plus urgent encore de garnir d'un parement de pierre la base des piliers et des murs intérieurs de l'église exposée à une dégradation continuelle, inévitable.

Eglise de Saint-  
Quentin, à Has-  
selt.

Le conseil de fabrique de l'église de Saint-Quentin à Hasselt a adressé au Département de la Justice, une requête

tendant à obtenir une majoration de subsides en faveur des travaux de restauration qui restent à exécuter. Afin de pouvoir se prononcer sur cette affaire, le Collège a chargé des délégués de faire une inspection de cet édifice.

La dépense totale des travaux de restauration de l'église de Saint-Quentin doit atteindre, y compris les travaux de parachèvement, le chiffre de fr. 197,080-85. Cette dépense dépassera les prévisions du devis primitif d'une somme de fr. 57,080-85.

Cette majoration, d'après le rapport de l'architecte, doit être attribuée aux causes suivantes :

1° L'établissement de fondations en sous-œuvre aux chapelles collatérales sud ;

2° La cessation de l'exploitation des carrières de grès de Nivelstein et le remplacement de ces pierres par du grès du Luxembourg et de la Roche d'Euville, d'un prix plus élevé et d'un transport plus coûteux ;

3° L'augmentation successive du salaire des ouvriers ;

4° La détérioration complète du bois provenant de la démolition des charpentes des combles que l'on avait cru pouvoir remployer et auxquels on a dû substituer des bois neufs ;

5° L'exécution de divers travaux imprévus, tels que ceux de consolidation d'une partie des murs, des voûtes, etc., dont l'état de conservation et de délabrement n'a pu être constaté lors de l'inspection de l'édifice.

Dans un rapport, en date du 27 janvier 1871, la fabrique établit que ses ressources sont insuffisantes pour parer au surcroît des dépenses. La ville se trouve dans la même situation. La fabrique sollicite, en conséquence, des subsides

extraordinaires de l'État, en faisant remarquer que l'église de Saint-Quentin est assimilée à tort aux églises ordinaires, quant au chiffre que le gouvernement a fixé à son intervention, et qu'elle mérite, par son caractère vraiment monumental, un intérêt et des secours exceptionnels. La fabrique compare, à cette occasion, la situation de l'église de Saint-Quentin à celle qui est faite à l'église de Notre-Dame de Tongres, pour la restauration de laquelle le Gouvernement a accordé annuellement 12,000 francs de 1846 à 1865, et 10,000 francs de 1866 à 1870, tandis que l'église de Saint-Quentin n'a obtenu jusqu'ici qu'un subside annuel de 5,714 francs, et cela tout en s'imposant à peu près les mêmes sacrifices qu'à Tongres, où la fabrique dispose de ressources plus considérables.

Les délégués qui ont procédé à l'inspection de l'église de Saint-Quentin ne sont point d'avis que cet édifice puisse être mis sur la même ligne que Notre-Dame de Tongres, quant à son importance monumentale. Toutefois, il y a lieu de reconnaître que Saint-Quentin présente le plus sérieux intérêt, au point de vue de l'étude des progrès et de la décadence du style ogival dans la partie orientale du Limbourg.

Ainsi que le font remarquer MM. de Corswarem et Jaminé dans leur monographie de cette église, les différentes parties de l'édifice ont été bâties à diverses époques et présentent des variations de style d'une comparaison curieuse et instructive. Certaines parties de l'appareil multiforme de la tour permettent d'attribuer l'origine de la construction au ix<sup>e</sup> ou au x<sup>e</sup> siècle, et en font ainsi le plus ancien monument religieux de Hasselt. Détruite vraisemblablement pendant les



guerres qui signalèrent la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'église fut rebâtie à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire vers les meilleurs temps de l'art ogival, et reconstruite encore et agrandie à la fin du XIV<sup>e</sup> ou au commencement du XV<sup>e</sup> siècle. Les trois nefs et le transept appartiennent à cette époque et offrent, dans plus d'un de leurs éléments, des particularités architectoniques d'un vif intérêt, parmi lesquelles on peut citer leurs chapiteaux en encorbellement historiés de figures et d'une élégante fantaisie dont on trouverait peu d'exemples. Les soins consciencieux apportés à la restauration extérieure du monument et la richesse décorative rendue à ses façades achèvent d'en faire un édifice qui mérite, à plus d'un point de vue, la sollicitude de l'État. La fabrique estime qu'un subside de 6,000 à 7,000 francs par an lui serait nécessaire pour pousser les travaux de restauration avec l'activité et les soins désirables. Cette somme n'est pas exagérée, surtout si on la rapproche des subsides extraordinaires très-élevés qui ont été accordés en faveur des églises de Lanaken et de Pael.

Les délégués ont profité de cette inspection pour attirer l'attention de la fabrique sur certaines parties de l'ameublement de l'édifice.

On trouve, derrière le maître-autel, deux bas-reliefs Renaissance en marbre, représentant l'un la Naissance du sauveur, l'autre la Descente de croix, d'une sculpture vraiment élégante, et ornées, en outre, d'inscriptions anciennes qui ont été transcrites dans la monographie. Il serait désirable, ou qu'on déplaçât les armoires qui masquent en partie ces bas-reliefs, ou qu'on enlevât ceux-ci pour leur assigner un emplacement où ils seraient plus en vue.

Parmi les tableaux les plus importants de l'église, il faut citer deux grandes toiles attribuées à Lange Jan, toiles figurant l'une et l'autre à des emplacements mal choisis où elles ne reçoivent aucune lumière. Les délégués ont donné à la fabrique le conseil de les suspendre au-dessus des portes du transept, emplacement beaucoup plus favorable et qui est actuellement occupé par des tableaux sans valeur.

Les délégués ont remarqué enfin dans l'église une série de statuette dont un grand nombre appartiennent au xv<sup>e</sup> siècle, et qui, sans être des ouvrages d'un travail précieux et soigné, sont cependant des sculptures d'un excellent caractère, notamment pour ce qui regarde la tournure générale des figures et le jet des draperies. Ils citent, entre autres, celles qui représentent sainte Barbe, saint Laurentius, saint Egidius et sainte Catherine. Il y aurait lieu d'aviser aux moyens de débarrasser ces figures de la peinture qui en empâte les détails, et l'on pourrait commencer, à titre de spécimen, par la figure de sainte Catherine qui semble mériter un intérêt particulier.

*Le Membre Secrétaire,*  
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.

# DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE LA GAULE, ÉPOQUE CELTIQUE.

(Publié par la Commission instituée au Ministère de l'instruction publique, d'après les ordres de S. M. l'Empereur. Paris, 1867 et 1869 ; deux fascicules, lettres A à C ; dernier article Caudebec, p. 240 ; trente-quatre planches et une carte.)

---

*Lettre à M. Chalon, Président du comité du Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Il s'agit, dans l'œuvre au sujet de laquelle j'ai l'honneur de vous écrire, d'un travail comprenant la Belgique actuelle, auquel notre pays ne peut rester indifférent. Cette œuvre n'est pas complète ; mais, entreprise sous le patronage de l'ex-empereur des Français, elle risque fort, à raison des événements politiques, de rester à jamais inachevée ; tout au moins y aura-t-il à la publication une interruption de quelque durée : le moment est venu d'en parler et de vous communiquer quelques notes critiques ; je l'aurais même fait plus tôt, si la Commission impériale française avait bien voulu adresser, à tous ses correspondants à l'étranger, un exemplaire de l'œuvre à laquelle ils avaient collaboré ; j'ai donc eu quelque peine à me procurer cet ouvrage.

D'abord, quelques observations générales :

La Commission, d'après certaines indications suppléant à

l'absence de la préface annoncée, mais non publiée, a destiné le *Dictionnaire archéologique de la Gaule, Époque celtique*, à comprendre tout ce qui a précédé l'époque romaine. Celle-ci devait ultérieurement faire l'objet d'un second *Dictionnaire archéologique, Époque romaine*.

A ce point de vue, une critique fondée se produit tout d'abord : pourquoi, au lieu de la dénomination usitée *pré-historique*, ou même d'un autre qualificatif général comme *anté-romaine*, la Commission française a-t-elle attribué aux Celtes tout ce qu'elle décrit : âge de pierre, âge de bronze, âge de fer? — Cela précisément à une époque où l'on discute avec le plus de vivacité la question de savoir si les Celtes d'une partie de la Gaule appartiennent à la même race que leurs devanciers qui ne faisaient pas usage, comme eux, de tous les métaux connus à l'époque historique ; — à une époque où l'on a même essayé d'esquiver la solution en adoptant pour ces premiers hôtes du sol gaulois la qualification équivoque de *Protoceltes*.

Mais en ce qui concerne notre pays, la dénomination d'époque celtique est à coup sûr plus fautive encore. La Gaule Belgique formait la troisième partie des Gaules ; mais quelle qu'ait été, dans la Gaule Celtique ou Aquitaine, Lyonnaise ou Narbonnaise, la prédominance, à un moment donné, de l'élément celtique, il est incontestable que, dans la Gaule Belgique, ledit élément avait fait place en grande partie, et depuis longtemps, à l'élément germain, de telle sorte que les quelques monuments de pierres brutes qu'on a considérés, dans notre pays, comme appartenant aux populations primitives, la pierre de Bray, celle de Hollain, le dolmen de Jambes, etc., ne sont peut-être pas eux-mêmes susceptibles

d'être attribués aux Celtes, dont les devanciers et les successeurs seuls auraient laissé des traces chez nous.

César (1) et Tacite (2) sont formels à ce sujet : tout au plus le *Belgium*, qui ne comprend aucune partie de la Belgique actuelle, et qui correspond à la Picardie, à l'Artois et au Beauvoisis, était-il le refuge des Celtes expulsés du restant de la Gaule Belgique (3). Il est donc incontestable que, par rapport à nous et même à une partie assez considérable de la France septentrionale, la qualification de germaniques eût été plus exacte pour désigner les antiquités de l'époque antérieure à l'invasion romaine. Cela est si vrai que deux parties de la Gaule Belgique reçurent des Romains eux-mêmes les noms de *Germania superior* et de *Germania inferior*, et qu'aujourd'hui encore, certains cimetières fouillés, dans la Campine par exemple, sont qualifiés de ger-

---

(1) *Bell. gall.*, II, 4 : *Plerosque Belgas esse ortos a Germanis; Rhenumque antiquitus traductos ibi consedisse, Gallos qui in ea locu incoerent, expulisse.* »

En d'autres endroits, César range parmi les populations belges *qui uno nomine Germani appellantur*; les *Condrusi*, *Eburones*, *Caerوسي*, *Paemani* (Cfr. VI, 51, pour les *Segni*). M. PIOT, *La Ménapie durant la domination des Romains* (*Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, 5<sup>e</sup> série, IV, 1869, p. 277), pense que les *Menapii* étaient d'origine celtique; j'examinerai ce point dans un article où, en décrivant certain cimetière germanique découvert récemment en Campine, j'essaierai de coordonner toutes les découvertes d'antiquités semblables du Brabant septentrional, de la Gueldre, etc.

(2) *Mor. germ.*, 28 : « *Nervii circu affectationem germanicae originis ambitiosi ultro sunt, tanquam per hanc gloriam sanguinis, a similitudine et inertia Gallorum separentur.* » V. aussi STRABON, IV, 5, § 4.

Le *Gallus inter Gallos* de César, V, 43, qu'on a à tort appliqué au nervien Vertico, concerne seulement son esclave qui, Gaulois lui-même, n'a pas de peine à passer à travers l'armée gauloise, *inter Gallos*.

(3) Voir à ce sujet le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, I, p. 8.

maniques, d'un commun accord entre les savants belges et étrangers (1).

La Commission le reconnaît du reste, à la p. 157 du *Dictionnaire*, en faisant cet aveu qui condamne l'emploi général du mot *celtique* : « En Belgique, bien qu'on soit *hors* » *du pays des Celtes* proprement dits, on est encore en » Gaule. »

Le mot *celtique* entraîne la Commission à une extension d'une inexactitude frappante. A chaque race ses usages ; si les populations celtiques ont élevé en France des tumulus appartenant à l'âge de la pierre, notre pays ne contient rien de semblable ; tous les tumulus antiques fouillés jusqu'ici en Belgique sont ou germains ou romains.

Parfois ces tumulus dépassent de très-peu le niveau du sol : ils forment de simples mamelons d'une quinzaine de mètres de diamètre tout au plus, et s'élèvent à peine d'un mètre à la partie centrale : ce sont les tumulus dont il a déjà été parlé comme sépultures germaines.

Si, au contraire, les tumulus constituent de véritables monticules qu'on aperçoit de loin, tous ceux, sans exception, qui ont été fouillés jusqu'ici ont révélé des traces de la civilisation romaine.

Voici la liste, aussi complète que possible, de ces tumulus,

---

(1) Toutes les découvertes faites dans le Brabant septentrional, etc., en des cinquièmes appelés germains par JANSSEN, CUYPERS et HERMANS, sont identiques à celles de notre Campine. Or, BERZELIUS écrivait un jour à leur sujet (*Nyrodff, Bydragen*, V, p. 60) : « Les urnes que vous venez de déterrer dans votre voisinage ressemblent tellement à celles qu'on trouve chez nous, qu'il semblerait que le même peuple ait habité les deux pays à l'époque reculée où elles ont été confiées à la terre. »

avec l'indication, le cas échéant, des monnaies qui en déterminent l'âge :

Montenaken, tombe Hémava (Trajan);

Thisnes (id.);

Hanret (Hadrien);

Seron (id.);

Omal (id.);

Fresin (id.);

Walsbets (Faustine mère);

Saventhem (Antonin et Faustine);

Niel (Marc-Aurèle);

Villers-St-Siméon (id.) (1).

D'autres tumulus ont été fouillés, où l'on n'a pas signalé de monnaies, mais où ont été découverts des objets évidemment de l'époque romaine, comme le vase de verre avec l'inscription : POLITICVS ALBINIAE . KARISSIME SVAE, d'un tumulus près de Tongres (2); comme la lampe funéraire en bronze, les fragments d'urnes, etc., de ladite époque, du tumulus de Marcinelle (3); comme les fioles, le bassin en bronze, les lampes sépulcrales, les tubes en os du Tombal d'Avernas-le Bauduin; les ferrailles et vases de verre de la tombe de Middelwinde (Overwinden et Neerwinden); les poteries de la tombe de Héren (4), etc., etc.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, p. 506 (il faut y supprimer Hun et Audenne, où l'on a trouvé non des tumulus romains, mais des tombeaux ordinaires); *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XI, p. 40.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 57, n° 4; *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, IV, p. 5.

(3) *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi*, I (1866), pp. 12 et 15.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IV, pp. 586, 590 et 416.

Et il ne peut y avoir de doute sur l'origine de ces tombes ; impossible d'admettre, par hypothèse, comme on l'a soutenu, que les tombelles en question ont été élevées par des populations primitives, puis employées de nouveau à l'époque romaine : un tumulus n'est pas un caveau qu'on ouvre et qu'on referme ; les sépultures romaines sont toujours dans le tréfonds du sol, et recouvertes par le tumulus ; jamais elles ne sont placées dans le tumulus lui-même ; enfin tous les tumulus ci-dessus énumérés sont situés le long de voies romaines, et sont, par conséquent, postérieurs à l'érection de celles-ci.

La dénomination vulgaire de *tombes romaines*, donnée dans notre pays à ces tertres, aurait dû, à cet égard, servir d'avertissement aux commissaires français, dans l'inspection, très-soigneuse du reste, qu'ils ont faite de notre pays.

Le *Dictionnaire, Époque celtique*, ne fait à cet égard aucune distinction. Ses rédacteurs étaient dominés par l'idée que tout tumulus est nécessairement celtique.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet, le 17 septembre 1866, M. de Mortillet, membre de la commission du *Dictionnaire*, à la suite des renseignements fournis par l'auteur du présent article :

« La lecture de votre lettre et de vos mémoires sur les tumulus de la Hesbaye fait passer un gros nuage sur mon horizon. J'étudie la question des tumulus d'une manière toute spéciale. Jusqu'à présent, en France, je n'ai pas encore rencontré de tumulus de l'époque romaine. Dans *Le signe de la croix avant le Christianisme*, j'ai même établi que la masse des tumulus de la Bourgogne et de la Franche-Comté caractérisent une époque spéciale. Les tumulus de la Suisse



se rapportent à la même époque, ainsi que ceux fouillés par MM. Dujardin et Gravet (1) dans la province de Namur. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait aussi des tumulus beaucoup plus anciens, comme ceux qui recouvrent les dolmens, et ceux qui contiennent des instruments en silex. En France et en Suisse, nous avons aussi des tumulus anciens, utilisés postérieurement par les Romains. C'est à cette catégorie qu'il doit se rapporter ceux cités par M. de Bonstetten et ceux du massif d'Alaise, dans le Doubs. Mais, ainsi que je vous le disais ci-dessus, je n'ai pas pu constater un seul tumulus spécialement et uniquement romain. Et voilà que vos tumulus de la Hesbaye sont presque tous de cette catégorie, ainsi que celui de Marcinelle, près de Charleroi... »

Il est à noter néanmoins, en réponse à ces observations, que même pour la France, M. de Caumont (2) fait remarquer que les tumulus dont il parle se sont signalés par des monnaies datant au plus tard du règne des Antonins, fait analogue à celui qui a été reconnu en Angleterre (3). Or, à ces tumulus comme à ceux de Belgique, s'applique l'observation présentée ci-dessus, relativement à l'impossibilité d'inhumations ultérieures en des tumulus anciens.

Au surplus, comme on le verra plus loin, la Commission

---

(1) Je ne trouve ces noms parmi ceux des collaborateurs des *Annales de la Société archéologique de Namur*, que pour les cimetières de Louette-St-Pierre et Gedinne (IX, p. 59) : il ne s'agit que de « petits tertres plus ou moins apparents, » de « buttes presque nivelées ; » de « petites proéminences de 0<sup>m</sup>40 au plus de hauteur. » Or, ces sépultures, appelées du reste *gallo-germaines* par les explorateurs, n'ont rien de commun avec les tumulus de la Hesbaye.

(2) *Ère gallo-romaine*, pp. 40 et 555. Voir aussi *Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, 849, p. 55.

(3) *Bull. des Comm. d'art et d'archéol.*, V, p. 513, note 1.

gouvernementale de France a même compris, parmi les tumulus celtiques, certaines mottes de défense élevées chez nous au moyen âge, tout en omettant certains tumulus véritables dont l'ordre alphabétique devait lui suggérer l'insertion, comme ceux d'Avernas-le Bauduin (Liège), Bonlez (Brabant), etc.

Passons en revue quelques-uns des articles du *Dictionnaire*.

#### ADUATUCA. ADUATUCI. ADUATUCORUM OPPIDUM.

A ces trois articles assez développés s'adresse d'abord l'objection générale que, plus encore que les Nerviens et les Éburons anciennement venus de la Germanie, les Aduatuques, descendants récents des Cimbres et des Teutons, sont complètement étrangers à l'élément celtique; ils étaient certes arrivés en Belgique bien après l'expulsion des Celtes.

Le nom d'*Aduatuca*, chez Ptolémée, est non pas Ἀδουάτουκων comme le porte deux fois le *Dictionnaire*, mais Ἀδουάκουκων. Peut-être, à la vérité, y a-t-il de ce chef une correction à proposer pour le texte de Ptolémée; mais au moins fallait-il indiquer l'amendement, et ne pas l'introduire d'autorité, sans prévenir le lecteur.

Le *Dictionnaire*, au mot *Aduatuci*, présente la très-juste observation qu'*Aduatuca* était le point d'appui des Aduatuques contre les Éburons qui, toujours en lutte avec eux, avaient été assujettis par eux à un tribut, jusqu'à ce que César vainqueur les délivrât de cette humiliante obligation. Le *Dictionnaire* ajoute que le mont Falhize (et non Fahlise),

Namur et Hastodon devaient être d'autres *oppida* des Aduatuques.

Mais est-ce parce qu'elle a craint de mettre trop en relief l'origine *non celtique* des Aduatuques, que la Commission impériale a négligé d'indiquer des circonstances importantes révélées depuis longtemps, et qui auraient singulièrement corroboré ce système de multiplicité des postes établis par les Aduatuques dans la contrée occupée militairement par eux au centre de notre Belgique?..

Les Aduatuques, population étrangère à la Belgique, et implantée sur le territoire de celle-ci par un fait de guerre, avaient, on le sait, pour noyau 6,000 hommes de l'arrière-garde des Cimbres et des Teutons que combattit Marius (1). Or il est prouvé aujourd'hui que, dans le vieux saxon et le vieux danois, le nom des Aduatuques correspond précisément à celui d'une garnison préposée à un objet déterminé, comme celui de la garde des bagages laissés en arrière par les Cimbres et les Teutons.

En effet, comme l'a démontré, M. Fabri-Rossius (2), le vieux saxon nous fournit les racines *at-wahtu-ir*, et l'anglo-saxon, *at-waht-ig*, c'est-à-dire *praesidiarii*, constitués à la garde de ...

---

(1) « Aduatuei erant ex Cimbris Teutonisque procreati; qui quum iter in provinciam nostram atque Italiam facerent, iis impedimentis quae secum agere ac portare non poterant, citra flumen Rhenum depositis, custodiam ex suis ac praesidium sex millia hominum reliquerunt. Hos, post aliorum obitum multos annos a finitimis exagitatos, quum alias bellum inferrent, alias illatum defenderent, consensu omnium pace facta illum sibi domicilio locum delegisse. » CAES., *B. gall.*, II, 29; ce passage est important et utile à méditer, en le rapprochant d'un res passages du même auteur sur l'état de lutte qui a précédé la paix dont il parle.

(2) *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, X, p. 85.

En outre, M. Konrad Gislason (1), professeur à l'université de Copenhague, consulté sur ce point, dit aussi que l'étymologie du mot *Aduatua*, quoique hardie, est juste à l'égard :

1° De la préposition *at* qui a sans doute appartenu déjà à la langue fondamentale gothique ;

2° Du substantif *wahta* qui est peut-être non-seulement ancien saxon, mais aussi ancien gothique, quoique la langue gothique n'ait que *vahtro* ;

3° Du suffixe *ga* (-ka).

Or ce nom d'*Atuatucus* de César correspond, en outre, au nom dont le squelette ou plutôt la carcasse dépouillée des consonnes dentales, se retrouve sur les monnaies attribuées aux Aduatuques, et portant la légende AVAVCIA.

Dès le siècle passé, cela a été dit à l'Académie des inscriptions de France, par M. de Keralio (2) ; Fréret y a même cité formellement (3) une autre localité non éloignée de Tongres qui portait encore le nom d'*Atiech* ; et dès 1850, M. le baron de Selys Longchamps citait à l'Académie royale de Belgique (4), un autre *Atuaxhe* (xii en wallon liégeois = z grec pour le son), près de Waremme, province de Liège.

---

(1) Renseignements communiqués par une lettre du 27 avril 1871, écrite par M. ENGELHARDT, secrétaire de la *Société des antiquaires du Nord*, à Copenhague.

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XLVI (1780-1781), p. 629 : « *Aduaticci*, commis à la garde : *at* signifié a. *waki*, garde ; *atwagtigr* (sic), commis à la garde. »

(3) *Ibid.*, XLVII (1784-1795), p. 436 : « Tongres est près d'un lieu nommé encore aujourd'hui *Atiech*, ce qui peut être une corruption du mot *Aduaca*. »

(4) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, X, 1<sup>o</sup>, p. 194, où il annonce qu'il possède une note manuscrite de plusieurs siècles sur les tumulus de Waremme et sur les anciennes constructions « nommées *Atuaxhe*, *Antuach* (en latin *Atuatua*). » M. de Selys a bien voulu, à Waremme, me communiquer cette note, très-

Cela a encore été dit en France même, il y a quelques années, par M. Abel (1); « Les Cimbres laissés chez les Éburons formèrent l'arrière-garde de l'armée, en teuton *adwachter*. César appelle ces *adwachter* Aduatiques, et les Romains latinisèrent le nom d'*Adwachten*, refuge des Cimbres... »

Ainsi se confirment de plus en plus la thèse reprise depuis peu en Belgique sur l'étymologie du nom des Aduatiques et celle qui, en se fondant sur la première, soutient (2) que ce peuple s'était établi en de nombreux postes militaires au milieu des territoires envahis par lui et tenus en respect par lui à l'aide de ces garnisons : *Aduatuca*; *oppida*, *castella Aduatucorum*; forteresses nombreuses, car César parle de plus d'un *oppidum*, s'il en cite un plus spécialement. Ainsi deviendrait une réalité la boutade spirituelle du premier président Grandgagnage (3). « Pourquoi l'*Aduatuca* de César ne serait-elle pas à Embour? Elle est bien à Tongres. Elle est bien à Fallais, à Montaigle, dans vingt autres lieux. Il est temps que cela finisse. »

---

ancienne, et me montrer l'endroit et le produit des fouilles qui y ont été faites, et qui prouvent tout au moins que cet *Aduatuch* a continué à être occupé à l'époque belgo-romaine.

C'est sans doute à cela que M. Von COHAUSEN fait allusion, p. 46 de son *Cesar an Rhein* : « Südwestlich von Tongern bei Wareme liegt ein Ort mit den Spuren einer Burg *Aduatuche* genannt. » *Jahrbücher des Vereins*, etc., in *Rheinlande*, XLIII (1867). »

(1) *César dans le Nord-Est des Gaules*. (Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 1862, p. 229.)

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, I, p. 85, à la note; *Bull. de la Société lit. et scientif. du Limbourg*, VI (1863), p. 55 (opinion de M. DE CONSWAREM, qui propose de lire *achterwacht*, arrière-garde); *Bull. de l'Inst. arch. liégeois*, VIII, 545, article bien intitulé *Aduatucus, Aduatuca, Aduacutum*.

(3) V. à ce sujet une intéressante notice de M. G. VAN DER ELST, *Uitstapje op het grondgebied ceener aloude bergplauts* (Bruxelles, 1864.)

La plupart des hypothèses présentées, mais non toutes (1), sont indiquées par le *Dictionnaire* au mot *Aduatucorum oppidum*. « On a proposé successivement Anvers, Douai, Beaumont, Falais, Hastedon, Montaigne, Namur, Siehem, et en dernier lieu le mont Fahlise près de Huy; » passage, où il faut lire pour Montaigne, *Montaigle* entre Namur et Dinant, et non sans doute *Montaigu*, position qui se confondrait avec Siehem déjà indiqué.

### AMBIVARITI.

A cet article, la Commission s'occupe du pays habité par les *Condrusi*, « presque sur le *Wisder*, au sud de Liège. »

La Commission française indique sans doute par *Wisder*, la Vesdre; mais c'est une erreur: cette rivière est à l'est et non au sud de Liège; et les Condruses en étaient séparés par l'Ourte, à l'ouest de laquelle se trouvent les localités dénommées officiellement aujourd'hui encore: Barvaux-*Condroz*, Neuville-en-*Condroz*.

Dans le même article, on cite les dénominations géographiques modernes des Pays-Bas: Bies-borek et Vondrichem; il faut lire *Biesbosch* et *Worckum* (ou Wondrichem).

---

(1) *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, I, p. 134. Dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, I, p. 83, à la note, j'exprimais une idée analogue en faisant entrevoir la possibilité que bien des localités auraient été chacune une *Aduatuca* ou un *oppidum Aduatucorum*, indépendamment des endroits ainsi désignés par César. Celui-ci, du reste, ne dit-il pas, II, p. 29: « *Atuatici, cunctis oppidis castellisque desertis...* ? » Il y a donc là de quoi contenter tout le monde.

## AMBLÈVE (AMBLAVA), province de Liège (Belgique).

Nom d'une petite rivière qui se jette dans l'Ourte, un peu au-dessous de Liège, et sur laquelle se trouve la localité du même nom, Amblef, où Charles Martel battit Plectrude et ses partisans en 716.

Les auteurs du *Dictionnaire* semblent, dans cette excursion peu utile en l'histoire du moyen âge, adopter l'opinion que le château d'*Amblève* (et non *Amblef*), situé à Sprimont, près d'Aywaille, sur les bords de l'Amblève (*province de Liège*), aurait été témoin du combat de l'an 716; et, en effet, on a soutenu que Martinrive et Raborive qui se trouvent presque en face l'un de l'autre, non loin de ce château, prennent leur nom de Charles Martel et de Radbod, duc des Frisons. Mais cette opinion n'a pas prévalu, et l'on soutient aujourd'hui, avec quelque vraisemblance, que le théâtre de ce combat a été Amblève, près de Malmédy, en Prusse (1).

## ARDUENNA SILVA.

Après avoir cité deux passages de César sur l'*Arduenna silva*, la Commission met dans la bouche de d'Anville un passage commençant par ces mots (où la forêt Hercynienne qui est en pleine Germanie, vient, on ne sait pourquoi, se substituer à la forêt d'Ardenne) : « Cette longueur de la forêt Hercynienne a paru excessive, ... »

Vérification faite, d'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 89, n'a pas commis cette bêtise.

---

(1) AYS. DE NOÛE. *Études historiques sur l'ancien pays de Stavelot et de Malmédy*, p. 104; *Bull. de l'Inst. archéol. liéq.*, VIII, pp. 594 et 447.

Le *Dictionnaire* recueille avec le plus grand soin les noms des divinités gauloises qui ont continué à être adorées à l'époque romaine ; mais il ne dit pas un mot des inscriptions de la *Dea* ou *Diana Arduinna* qui ont été passées en revue dans ce Bulletin (1). Cette omission est regrettable et doit être signalée.

L'étymologie *arddu*, présentée par le *Dictionnaire* au mot ARDUSSON, a été l'objet de vives critiques de la part de certaines revues scientifiques françaises (2) comme ayant été appliquée mal à propos par la Commission impériale française, qui aurait mal compris le passage de Zeuss, sur lequel elle s'appuie.

#### ARÈNE, province de Liège (Belgique).

TUMULUS. (SCHAYES.)

La citation de Schayes est faite d'après les *Délices du pays de Liège*, I (lisez II), p. 158, où il est parlé des antiquités du comté de Namur, et non du pays de Liège ; or, tout ce qui y est dit, en parlant de tombes *romaines*, est ceci : « Entre *Arene* et *Meuse*, il y a un hameau qui porte le nom des *Tombes*. »

La localité d'*Arene* ne figure pas sur les cartes modernes ; mais en supposant qu'il faille lire *Meux* au lieu de *Meuse*, il se pourrait qu'il s'agit d'une dépendance de cette commune qui porte en effet le nom de *Tombes*.

---

(1) X, pp. 42 et s.

(2) Voy. la *Revue Critique* ou la *Revue* (française) *de l'instruction publique* ; je ne puis préciser davantage, n'ayant pas ces recueils sous la main.



Il est d'autant plus probable qu'il est bien question de *Tombes*, hameau de Meux, que cette commune se trouve dans l'ancien bailliage dit : « Entre Meuse et Arche, » mention qui, avec renversement des mots et coquille très-facile à commettre de *en* pour *ch*, sera devenu le « Entre Arene et Meuse » de Saumery, où celui-ci place *les Tombes*.

Mais si ce nom est assez caractéristique pour mériter une place dans le *Dictionnaire, Époque celtique*, pourquoi le même honneur ne serait-il pas accordé à *Tombe*, dépendance de la commune de Bombaye? Il y a encore d'autres *Tombe* ou *Tombes*, dépendant des communes de Kain, Vinalmont, etc. Où s'arrêterait-on?...

#### AUTESSIODURUM.

A ce nom, le *Dictionnaire* cite le milliaire de Tongres, et plus loin ajoute que ce milliaire porte AUTESSIODVRO.

C'est une erreur; il n'y est pas question d'*Autessiodurum*. On aura confondu cette localité (Autun) avec *Augusta Suesionum* (Soissons), placée sur la *colonne leugaire* de Tongres entre *Ad fines* et *Isara*.

AVENNES-LES-HANNECT, province de Liège (Belgique).

TUMULUS. (SCRAYES.)

La commune d'Avennes, arrondissement de Huy, ne porte pas, à son nom, l'adjonction insérée dans le *Dictionnaire*; l'erreur provient de ce qu'Avennes a pu être indiqué comme voici : *Avennes lez Hannut*. *Lez*, en vieux langage, veut

dire *près de*, et Avennes est en effet à une lieue de Hannut (et non *Hannecl.*)

Il y a double emploi à propos de ce tumulus et de celui de Braives (voir ci-après); cela est constaté formellement par la Commission française elle-même dans ses énonciations dont elle n'a pas compris la portée; mais cela avait déjà été déclaré, en termes bien exprimés, par Del Vaux, en son *Dictionnaire géographique de la province de Liège*, II (Rive gauche de la Meuse) :

P. 27. « *Avennes*. La tombe d'Avennes est dans la campagne de Braives. »

P. 50. « *Braives*. On remarque dans cette commune une tombe qui porte le nom de tombe d'Avennes. »

#### AVIN-EN-HESBAYE, province de Liège (Belgique),

Tombelle, dite *Puits de l'Honneur*. (SCHAYES).

Les transformations du nom de cette tombelle sont curieuses; elle est sise en un *pré* dit *de l'honneur* (*L'honneur*, nom propre?): Del Vaux, dans son *Dictionnaire* cité, en a fait *pré de l'honneur* (de l'honneur); pour Schayes, cela est devenu *puits de l'honneur!*

Loin d'être une tombe celtique, ce tertre, d'après les objets découverts lors de son nivellement en 1857, paraît ne pas même être une tombe romaine, et appartient vraisemblablement à la catégorie des mottes du moyen âge (1).

---

(1) Voy. *Bull. des Comm. d'art et d'archéol.*, IV, p. 451.

La commune d'Avin (canton d'Avemes) est bien située en Hesbaye; mais elle ne porte pas le nom officiel d'*Avin-en-Hesbaye* que lui ont donné les auteurs du *Dictionnaire*. Une seule commune est dans ce cas, *Ville-en-Hesbaye*, pour la distinguer d'autres *Ville*.

### BERLOZ, province de Liège (Belgique).

Deux petites tombelles aujourd'hui détruites. Lorsqu'elles ont été rasées, on n'y a rien trouvé. — Les vases funéraires sont ordinairement enfouis à une plus grande profondeur. (R. CHALON.)

Vos renseignements, Monsieur le Président, sont les mêmes que ceux qui avaient été donnés par M. Tombeur à M. Piot, et qui ont été consignés dans le III<sup>e</sup> vol. de Schayes, 2<sup>e</sup> édit., p. 428, au sujet de ces tombelles dites *Tombeken*.

Vous y avez ajouté une remarque qui pourrait bien vous avoir été suggérée par moi-même, au sujet de l'enfouissement au-dessous du niveau des objets funéraires; mais cette remarque est relative à l'époque romaine, et la conclusion en est ou bien que les tombes de Berloz n'ont jamais rien contenu, ou bien qu'elles recèlent encore des objets romains; mais dans les deux cas, ce ne sont certes pas des tombes celtiques.

### BETASHI

Le *Bevaus* dont il y est parlé n'est autre que notre *Divaeus*, qui certes ne se reconnaîtrait pas à la manière dont on a estropié son nom, mal copié chez d'Anville.

## BIÉVEN, province de Hainaut (Belgique).

Tumulus, au hameau de *Burg*. Il est placé sur le penchant d'une colline, et entouré d'un fossé dont les déblais ont servi à la former. Mais le nom de *Burg*, porté par le hameau voisin, et l'existence du fossé semblent plutôt indiquer les restes d'un château du moyen âge. (R. CHALON.)

Encore des renseignements communiqués par vous-même, Monsieur le Président; et ici encore, votre attribution, très-probable, aux temps relativement modernes, n'a pas empêché la Commission de mentionner la *Motte* de Biéven parmi les monuments celtiques.

## BORNHEM, province d'Anvers.

Lance de bronze. (SCHAYES.)

La lance de bronze dont il est question en cet article appartient à l'époque romaine; elle a été, en 1761, trouvée vraisemblablement au même lieu à peu près qu'un autel consacré à *Jupiter optimus maximus* (1). Les Romains, du reste, avaient des armes, non-seulement de fer, mais encore de bronze : le comte de Caylus allait même jusqu'à croire que les Romains faisaient presque exclusivement usage d'armes de bronze (2).

---

(1) DE BAST, *Recueil d'antiquités*, etc., p. 589. et *suppl.*, p. 214; *La Belgique pittoresque*, p. 86, etc.

(2) *Recueil d'antiquités*, etc., I, p. 241; il y déclare n'avoir vu, dans les cabinets de l'Europe, que deux lances d'épée en fer que l'on puisse regarder comme romaines.

### BRAIVES, province de Liège (Belgique).

« On a signalé à la Commission dans cette commune un tumulus qui porte le nom de *tombe d'Avennes*; il est situé entre la Meuse et la chaussée de Bavay à Tongres. Ce tumulus n'a pas été fouillé. (R. CHALON.)

Voir ce qui a été dit plus haut, p. 288.

---

J'omets une quantité de menus détails, comme les indications de canton, d'arrondissement et de province, qui devraient toujours être complètes et précises, et qui ne le sont pas toujours; mais voici une série de méprises géographiques, dont quelques-unes au moins singulières, qui ont échappé à la plume ou à l'attention des savants français :

### AINIÈRES.

Lire *Arc-Ainières*, commune du canton de Frasnes (Hainaut), dont Ainières est seulement un hameau.

Dans le même article, au lieu de *Renain*, lire *Renaix*, ville où sont les collections de M. Joly.

### AMBREZIN, province de Liège.

Lire *Embressin*, commune de l'arrondissement de Huy.

### ARSCHIOT, Belgique.

Lire *Aerschot* (arrondissement de Louvain, Brabant).

ATHUS (Luxembourg).

*Athus* n'est pas une commune, mais une dépendance d'Aubange, canton de Messancy, arrondissement d'Arlon.

AUDENARDE, Flandre orientale, province de Tournay  
(Belgique).

Supprimer cette énonciation plus que bizarre de province de Tournay; cette ville est un simple chef-lieu d'arrondissement, non de la Flandre, mais du Hainaut.

AULCHIN, Belgique.

Lire Haulchin (canton de Binche, Hainaut).

BAILLONVILLE.

Commune de Rochefort (province de Namur).

Lire canton de Rochefort; Baillonville est une commune distincte, et non une dépendance du chef-lieu.

BEVERE-LES-AUDENARDE, Flandre orientale (Belgique).

Supprimer *les-Audenarde*; Bevere est bien *lez Audenarde*, mais ne porte pas officiellement cette dénomination. (Voir ci-dessus, ce qui a été dit à propos de *les* pour *lez*).

BILSEN.

Il est parlé à cet article du château de Schoonbeck.

(H. SCHUERMANS.)

J'avais écrit *Schoonbeek*, qui doit être rétabli.

BIOUL, arrondissement de Dinant, province de Namur.

Lire *Bioulx*.

BRUGES, Flandre orientale, chef-lieu de province.

(Belgique).

Lire *Flandre occidentale*. Le chef-lieu de la Flandre orientale est Gand.

---

Si j'avais à m'occuper de l'étranger, j'aurais encore bien des observations à présenter, par exemple sur ces tumulus d'Ahn (grand-duché de Luxembourg), au sujet desquels la Commission n'a pu, dit-elle, se procurer aucun renseignement (or ce ne peut être qu'à défaut d'en avoir demandé, ou même d'avoir recouru à la source indiquée par Schayes, les *Publications* de la société de Luxembourg, VIII, p. 65, où il est question de tumulus *romains*); — par exemple encore sur *Asberg*, *Asciburgum*, que la commission française enlève à la Prusse, pour en faire une localité hollandaise; — par exemple encore sur Baarle-Nassau (Brabant septentrional), où les oursins fossiles et balles d'argile dont parlent MM. Cuypers

et Toilliez (1) sont transformés en *marteaux ou nucléus dits pierres de fronde* ; etc., etc.

Je m'arrêterai spécialement sur un point seulement où vous et moi sommes personnellement en cause, et où cette circonstance mettra bien en relief les vices du système adopté par la Commission impériale française.

Voici deux articles concernant une localité d'une province ci-devant belge :

p. 144. BERGH, près de Maestricht, Limbourg hollandais.

Une hache en pierre très-dure, bien polie, longueur 0<sup>m</sup>,10, largeur 0<sup>m</sup>,55. *Publications de la Société archéologique de Maestricht*, 1865, I, page 527. (R. CHALON.)

p. 145. BERG-TERBLYT, Limbourg hollandais.

Fragment d'un silex taillé : diverses haches en silex et *Publications de la Société archéologique du Limbourg* : Ubagles, I, p. 523, et Habels, II, p. 205 et 207. (H. SCHUERMANS.)

A cent pas de ce bourg, sur la limite de Houthorn-Saint-Gerlach, ont été trouvées trois haches de bronze à doubles ailerons et anneau latéral, accompagnées d'une grande quantité de fil de bronze en rouleaux ; une de ces haches est dans la collection Guasco à Fauquemont. *Publications de la Société archéologique du Limbourg*. Habels, II, p. 209. (H. SCHUERMANS.)

Dans ces deux articles, il y a une quantité d'erreurs ; ainsi

---

(1) La Commission invoque le nom de SCHAYES seul, comme autorité ; or, cet auteur, au mot *Barle-Nassau*, cite le *Messenger des sciences historiques*, 1851, p. 81, et les *Bydragen* de NYHOFF, V, p. 57, où l'on voit que ses projectiles de guerre, en terre cuite, destinés à être lancés par la fronde, la Commission française a transformés en objets dits *pierres de fronde*, puis de là en *nucléus* et même en *marteaux* ! Quant à l'oursin fossile dont M. Caypers parle comme d'un objet prétendument façonné, il est facile de le reconnaître, d'après le dessin, pour ce qu'il est réellement.



les noms Ubaghs, Houtem, de Guasco, y sont estropiés ; mais en outre on vous y fait parler d'une hache de pierre, bien plus large que longue, puisque sa largeur, chose inouïe, dépasse un demi-mètre ! A coup sûr, les éditeurs du *Dictionnaire* ont omis un zéro, après la virgule de 0,55.

Mais en outre, ces deux articles, séparés par plusieurs autres, ne doivent en faire qu'un seul. Bergh est une partie de Bergh-Terblyt, et vos renseignements ont fait double emploi avec les miens. C'est ainsi qu'avec la meilleure volonté, faute de coordination, les renseignements demandés sur notre pays à MM. DEL MARMOL, LIMELETTE de Namur, JOLY de Renaix, CLOQUET de Feluy, etc., risqueront fort de se répéter, voire même de se contredire en apparence.

N'y aurait-il pas utilité à centraliser tous les renseignements dans les mains de la Commission royale des monuments qui pourrait déléguer, pour cette tâche, l'un ou l'autre de ses membres. Les correspondants, dont le nom serait cité (comme la Commission française l'a fait jusqu'ici), enverraient leurs notes, et l'on se chargerait de les coordonner, en évitant les redondances, les superfluités, et surtout les doubles emplois ; la nomenclature du III<sup>e</sup> vol. de Schayes, 2<sup>e</sup> édition, serait soumise, par province, à une révision soignée, et on adopterait les noms non des hameaux, mais des communes, en les désignant par le canton et l'arrondissement, pour y classer tous les monuments et objets d'antiquité qui les concernent. Peut-être notre Belgique gagnerait-elle à se charger elle-même de son *Dictionnaire archéologique* et à ne pas laisser cette tâche à d'autres.

Agréez, etc.

H. SCHUERMANS.

Liège, 1<sup>er</sup> juin 1871.

## BIBLIOGRAPHIE.

---

*Les incunables de la Bibliothèque royale de Belgique,  
examinés au point de vue des arts et de l'archéologie.*

---

Les incunables n'ont guère été étudiés qu'au point de vue de la bibliographie, de la typographie et de l'histoire littéraire. Ce que leurs illustrations offrent d'intéressant pour l'histoire de l'art, relativement à la conception et au mode d'expression de l'idée, à la nature des sujets et à la manière de les traiter, à la forme proprement dite, aux types des figures, aux costumes et aux accessoires des compositions, a été complètement négligé. Voilà ce dont nous allons nous occuper, en recherchant ce qu'il peut y avoir d'utile à observer, pour les artistes et pour les archéologues, dans les naïves images dont les premiers imprimeurs ornèrent leurs éditions. Nous n'entreprendrons pas de faire ici une iconographie générale des incunables. L'étendue d'un tel travail dépasserait les limites de l'espace qui peut nous être accordé dans le *Bulletin*. Nous nous bornerons à parler des incunables de la Bibliothèque royale de Belgique. D'autres pourront porter leurs investigations sur les monuments semblables qui existent dans d'autres dépôts, et l'on finira par avoir ainsi les éléments d'un travail général. Toutes les fois que

l'occasion s'en présentera, nous établirons des comparaisons entre les gravures des incunables et les miniatures des manuscrits dont les textes furent souvent reproduits dans les premiers livres imprimés. Il y a également beaucoup à profiter, pour la connaissance des mœurs de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, d'un examen attentif des dessins où, dans leur simplicité, les artistes d'il y a quatre cents ans représentaient les hommes et les choses de leur temps, sous prétexte d'évoquer un passé sur lequel aucune notion certaine n'était parvenue jusqu'à eux. Nous aurons soin de noter ce que nous rencontrerons de curieux sous ce rapport.

Heineken, dans *l'Idée générale d'une collection d'estampes*; Renouvier, dans *l'Histoire de l'origine et des progrès de la gravure jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle*, et Passavant, dans *le Peintre-graveur*, ont parlé de certains incunables illustrés; mais ils ne se sont guère occupés que de ceux qui servent à fixer des dates dans l'histoire des origines de la gravure et qui sont généralement considérés comme des monuments de la xylographie. Nous passerons en revue un grand nombre d'ouvrages qui n'ont pas attiré leur attention comme n'étant pas de ceux qui ont la valeur de documents historiques, et parmi ceux qu'ils ont examinés, il y en a qui pourront donner lieu à des remarques nouvelles, par la raison que nous y trouverons ce qu'ils n'y cherchaient pas : des indications pour l'histoire du mode de représentation des idées dans l'art et des renseignements archéologiques.

Nous nous abstiendrons de toute critique bibliographique et littéraire relativement aux incunables que nous allons examiner; mais il y a des particularités historiques dont nous devons tenir compte, parce qu'elles servent à faire

apprécier la valeur des monuments dont l'analyse va nous occuper et à en préciser la signification. Les bibliographes ne sont pas d'accord sur les limites qu'il convient d'assigner à l'époque considérée comme ayant été le berceau (*incunabula*) de l'imprimerie. Les uns s'arrêtent à l'an 1500, les autres vont jusqu'en 1525. Bien que ce soit le système des premiers qui nous semble devoir être préféré typographiquement, nous adopterons la date qui nous permet d'étendre nos observations jusqu'aux premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, où l'art conservait le même caractère qu'à la fin du siècle précédent. En poursuivant nos recherches jusqu'en 1525, nous nous arrêtons à l'apparition, dans notre pays, des premiers symptômes du style de la Renaissance qui marque véritablement la fin de notre tâche. Les époques de l'histoire de l'art ne coïncident pas toujours avec les divisions régulières des siècles.

Ces lignes suffisant pour faire comprendre quel est notre dessein et quel plan nous nous sommes tracé, nous abordons notre sujet sans autre préambule.

---

BERNARDI DE BREYDENBACH. *Sanctarum peregrinationum in montem Syon ad venerandum Christi sepulchrem in Jerusalem opusculum...* etc. *In civitate Moguntina impressum per Erhardum Reuwich de Trajecto inferiori, 1486.*

Lorsqu'il entreprit en 1474 un pèlerinage à Jérusalem en compagnie de plusieurs personnages de distinction qu'il avait associés à sa pieuse expédition, Bernard de Breyden-

bach, doyen de l'église de Mayence, eut l'excellente idée d'emmener un artiste d'un talent remarquable, chargé d'exécuter, d'après les objets les plus intéressants qu'il aurait l'occasion de voir, des dessins qu'il se proposait de faire reproduire en planches gravées pour illustrer la relation de son voyage. Cet artiste, nommé Erhard Reuwich, était né à Utrecht, et s'était, à ce qu'il paraît, fixé à Mayence. On est dans une ignorance absolue des particularités de sa carrière. On ne connaîtrait même pas son nom, si Breydenbach ne l'avait cité, dans la préface de son livre, en le qualifiant de peintre ingénieux et savant : « *ingeniosum et eruditum pictorem Erhartum scilicet de Trajecto inferiori..... duxi mecum, etc.* » Reuwich était donc peintre. Lors même qu'on n'aurait pas le témoignage fourni par le texte de Breydenbach, on en serait certain : ses dessins sont des œuvres de peintre. Comment se fait-il qu'on ne connaisse pas d'autres productions d'un artiste de cette valeur ? Il en existe assurément ; mais elles sont anonymes, comme ses planches du voyage à Jérusalem. L'excès de modestie de la plupart des peintres de ce temps, qui ne signaient leurs œuvres ni d'un nom, ni d'une marque, a causé et cause tous les jours de grands embarras à ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art.

Les gravures en bois qui reproduisent les dessins de Reuwich dans le voyage à Jérusalem de Breydenbach sont au nombre de dix-sept. Celle qui remplit le verso du premier feuillet, représente une jeune femme debout sur un piédestal. Joli costume plein d'élégance et de grâce : jupe de dessous tombant en plis abondants jusqu'à terre ; robe de dessus ouverte sur le côté, relevée sur le bras droit

u personnage ; corsage richement brodé ; bonnet de forme conique d'où s'échappent des boucles de cheveux. A la droite de cette figure, le blason de Breydenbach sous lequel est une banderole portant cette inscription : *Bernhardus de Breydenbach decanus et camerarius ecclesie Moguntine*. A sa gauche, un écusson armorié surmontant cette inscription : *Johannes comes in Solms et dominus in Mintzenberg*. Au bas du piedestal, un autre écusson armorié avec ces mots : *Philippus de Bicken miles*. Les seigneurs de Solms et de Bicken avaient été les compagnons de voyage de Breydenbach. Celui-ci, en faisant joindre leurs armoiries aux siennes, voulut consacrer le souvenir de leur participation à son entreprise. La figure de femme qui vient d'être décrite est au milieu d'un encadrement architectural le long duquel grimpent des branches chargées de feuillages et de fleurs formant des enlacements où se suspendent, dans des attitudes variées, des enfants occupés à cueillir des fleurs. Charmante estampe où se montrent le goût de l'artiste et sa science de dessinateur.

2. Vue de Venise, prise sur le grand canal, en quatre planches qui, réunies, mesurent en largeur un mètre 60 centimètres. Le spectateur, supposé sur une élévation, voit le canal au premier plan, puis la ville dans laquelle plongent ses regards, puis les îles, puis les collines qui bordent la lagune. Les noms des principaux édifices de Venise sont inscrits dans des cartouches qui les surmontent ou sur leur toiture. Le grand canal est animé par une foule d'épisodes qui présentent un tableau exact et varié de la vie vénitienne. Ici des ouvriers travaillant à la construction et à la réparation des vaisseaux; là des marins occupés à charger des marchan-

dises sur des navires de commerce ; plus loin, des galères mises en mouvement par de nombreux rameurs ; des voyageurs sur une jetée en bois, prêts à s'embarquer. Des navires de toute forme et de toute grandeur, de guerre et de commerce, à voiles et à rames, couverts d'abris en toile ou en bois ; la galère des doges aux armes de la sérénissime république ; des gondoles, des barques de pêcheurs. Sur les quais, des ouvriers, des promeneurs, des marchandises aux portes des magasins. Au loin, la lagune parsemée d'îles et sillonnée d'embarcations. La perspective est bien observée, les choses sont parfaitement à leur plan. Excellente vue panoramique et pittoresque, dessinée de main d'artiste.

5. Vue de Parenzo, ville et port d'Illyrie sur l'Adriatique : site accidenté ; chenal entre des rochers ; au premier plan, une barque à voile portant des passagers et manœuvrée par deux matelots armés de longues piques.

4. Vue de Corfou : au premier plan, barques à voile d'une forme étrange, chargées de marchandises ; au fond, la ville dominée par un château-fort ; à droite, des collines semées de bouquets d'arbres, au milieu desquels se détachent des habitations.

5. Vue de Modon (ville de la Grèce), bâtie sur un rocher qui s'avance dans la mer. Port fortifié avec murs crénelés et des tours de distance en distance. A droite de la ville, sont des quais chargés de marchandises. Au premier plan, grand navire à voile longeant un rocher sur lequel est bâti un couvent ; vers la droite, des barques abordant à une côte où les terrains s'élèvent en amphithéâtre.

6. Vue de Candie, d'un tout autre aspect que les précé-

dentés. L'île s'avance en pointe vers le bas du cadre, au centre de l'estampe, et se rétrécit aux deux extrémités, en formant des sinuosités que baigne la mer. La ville est à mi-côte; du milieu des habitations s'élève un bel édifice désigné par une inscription comme étant un couvent de l'ordre des Minimes. Au delà de la ville, une chaîne de collines; vers la gauche, une haute montagne de forme conique. De ce même côté, on voit sur la plage un engagement de troupes plein de mouvement, et des nacelles qui paraissent avoir servi au débarquement des soldats; à droite, un phare, des quais où des navires sont amarrés; au premier plan, une barque montée par des soldats qui se livrent à la pêche; aspect riant et pittoresque; belles lignes et sentiment de la nature très-rare à l'époque où travaillait l'artiste.

7. Ile de Rhodes, d'un aspect très-original à cause des jetées sur lesquelles sont de longues lignes de moulins à vent; à gauche du premier plan, galère dont les matelots sont occupés à carguer les voiles; au centre, une jetée dont l'entrée est défendue par la tour dite de Saint-Nicolas. Au centre, la ville entourée de remparts et de tours; au loin, un gibet, détail caractéristique de l'époque. Au fond, à droite, des collines étagées; à gauche, la pleine mer sillonnée par les navires.

8. Vue de la place où se trouve l'entrée du temple du Saint-Sépulchre à Jérusalem. Charmant dessin architectural du temple au fond de la place; au premier plan, une dalle marquant l'endroit où tomba le Christ en portant la croix, et autour de laquelle sont trois pèlerins faisant leurs dévotions. Cette gravure remplit la moitié du verso du 29<sup>e</sup> feuillet.



Le haut du verso du 54<sup>e</sup> feuillet semble avoir été destiné à recevoir une gravure; il est aux deux tiers vide.

9. Au recto du 76<sup>e</sup> feuillet, une planche représentant un groupe de Sarrasins composé de trois hommes et deux femmes. L'un des hommes, vu de face, vêtu d'une longue robe qui lui tombe jusqu'aux pieds et coiffé d'un turban; un deuxième, vu de profil, a une robe moins longue et serrante à la taille; un large cimenterre pend à son côté; le troisième, vu de dos, porte des vêtements plus courts; il a les jambes nues et tient un [arc à la main. L'une des deux femmes a pour ajustements de longues draperies qui lui couvrent la tête et retombent jusqu'aux pieds. Son visage est couvert d'une sorte de masque formé d'un réseau de métal. L'autre femme, vue de profil, a des ajustements qui ne diffèrent guère de ceux des Européennes du temps. Elle est coiffée d'une sorte de turban et ses cheveux sont réunis en une tresse qui lui tombe sur le dos. Figures posées avec naturel, spirituellement dessinées et faites évidemment d'après nature.

10. Au verso du même feuillet (76), est une charmante composition pleine d'esprit, de mouvement et d'expression, en tête d'un chapitre intitulé : *De Judeis quorum etiam plerique hâisque temporibus Jerusalemis manent*. Dans le texte de ce chapitre, il est question des manœuvres usuraires des juifs. C'est ce passage que l'artiste a mis en action. On voit un vieux juif assis sur un escabeau près d'un coffre-fort, et paraissant gourmauder un fils de famille qui se présente à lui pour contracter un emprunt. L'usurier tient une bourse à la main, et s'il la livre au jeune prodigue, ce ne sera qu'à bon escient. Petit tableau parfaitement composé, remarquable par la vérité des expressions et des attitudes.

11. Au verso du 78<sup>e</sup> feuillet, en tête du chapitre : *De Grecis quorum etiam plures sunt in Jerusalem*, une composition de huit figures représentant les types des différentes sectes des Grecs d'Orient. Costumes divers, ayant du caractère. Parmi les figures formant ce groupe, on remarque un moine tenant un chapelet à la main et courbé dévotement. Les autres personnages semblent engagés dans un colloque animé. Près de l'un de ceux du premier plan, on voit un chien. Le chien turc ne pouvait pas être oublié par un artiste observateur.

12. En tête du chapitre : *De Surianis qui Jerosalimis et locis illis manentes etiam se asserunt esse christianos* (verso du 80<sup>e</sup> feuillet), est une charmante composition de quatre figures remplie de caractère et de couleur locale. Rien de plus pittoresque dans l'œuvre de Decamps ou dans celle de Fromentin. La scène, car c'est une scène, se passe dans la campagne. Trois Syriens sont assis sur un tertre, ayant entre eux une écuelle contenant les aliments qu'ils vont se partager. Types orientaux, attitudes orientales ; il est impossible de rendre la nature avec plus de sincérité et d'esprit. Près de ce joli groupe, est un personnage debout, vu de dos et parfaitement campé, les épaules chargées d'une hotte et ayant une pioche passée dans la ceinture. Un peintre qui copierait cette estampe aujourd'hui, et qui en ferait un tableau, obtiendrait un grand succès.

Aux feuillets 81, 82, 83 et 84, sont des demi-pages blanches destinées à recevoir des gravures semblables aux précédentes et qui, par quelque accident, n'auront pas pu prendre les places réservées à leur intention. Cette supposition est d'autant plus fondée, que les chapitres en tête desquels se

trouvent les blancs en question sont consacrés à différentes sectes (Jacobites, Nestoriens, Arméniens, Georgiens), dont l'artiste avait sans doute dessiné les types pour faire suite à ceux des Sarrasins, des Grecs, des Juifs, des Syriens, etc.

13. En tête du chapitre : *De Abbasinis et eorum cerimoniis* (84 verso) une composition de deux figures donnant le costume sacerdotal et le costume civil de la secte représentée. Il n'y avait pas matière à composition; mais en véritable artiste qu'il était, Reuwich ne pouvait pas se décider à mettre des figures en plein repos. Les deux personnages semblent se parler et même discuter, tant est grande leur animation.

Au recto du feuillet 85 il y a un blanc, en tête du chapitre traitant des Maronites. A partir de cet endroit, il n'est plus réservé de places vides au commencement des chapitres, ce qui prouve qu'on avait renoncé aux illustrations projetées. Du reste, les chapitres suivants n'ont plus trait aux différentes sectes qui forment la population de l'Orient. Il n'y a plus de types à représenter.

14. Grande planche sous forme de vue panoramique, représentant Jérusalem et les lieux saints. Au premier plan, vers la gauche, on voit l'arrivée des pèlerins, dont la galère, de forme singulière, aborde au rivage; des épisodes variés et caractéristiques du débarquement, du campement et du pèlerinage. Sur cette même planche sont réunis, à des distances arbitraires, les différents lieux visités par les voyageurs : Alexandrie, les Pyramides, la Mecque, l'emplacement de Babylone. Toutes les localités sont désignées par des inscriptions. Ça et là des épisodes de mœurs qui donnent de l'intérêt au tableau et corrigent l'aridité ordinaire des

panoramas. Les lieux saints, dont la visite procure l'indulgence plénière, sont indiqués par une croix grecque, et ceux qui font obtenir sept années d'indulgence sont marqués d'une croix latine.

15. Petite vue architecturale de l'église du Saint-Sépulcre.

16. Grande planche renfermant des représentations d'animaux avec cette inscription : *Hec animalia sunt veraciter depicta sicut vidimus in terra sancta*. Les animaux en question sont la girafe, la licorne, la chèvre de l'Inde, la salamandre, le crocodile, le chameau et une espèce d'orang-outang femelle. On ne trouve dans les dessins de cette planche ni l'adresse, ni la sincérité ordinaire du crayon de Reuwich, à qui l'on hésite à les attribuer. La plupart des animaux ont des formes fantastiques, quoi qu'en dise l'inscription mise sous la planche.

17. Au 157<sup>e</sup> feuillet se trouve une pittoresque composition représentant un groupe de Turcs et de Janissaires en voyage, en tête d'un chapitre intitulé : *Hoc modo equitant Thurci tempore pacis...* etc. Il y a deux groupes distincts de cavaliers au-dessus desquels sont tracées les inscriptions : *Genetzer ; Turci*. Hommes et chevaux sont parfaitement dessinés ; l'action du mouvement, de la marche, est très-bien exprimée. Les figures ont du caractère et sont pittoresquement ajustées. A côté des voyageurs chevauchent des joueurs d'instruments qui leur donnent un concert pour charmer les ennuis de la route.

Dans les différentes éditions latine, allemande et flamande de l'ouvrage de Breydenbach, les planches sont les mêmes. Il en est autrement de la traduction française imprimée à Lyon en 1488, par Michelet Topie et Jacques Herembeek.

Ce n'est pas, du reste, une simple traduction, mais une sorte d'interprétation par le frère Nicole le Huen, missionnaire français qui visita la Terre Sainte et qui, à son retour, publia de son voyage une relation dont il trouva commode d'emprunter la plus grande partie à Breydenbach, comme il emprunta aussi à l'ouvrage de l'auteur allemand les planches de Reuwich. C'est, en somme, un plagiat.

L'édition de Lyon présente cette particularité que les grandes planches détachées (les vues de villes) sont gravées au burin, au lieu d'être en planches de bois. Ces gravures sont intéressantes pour l'époque ; mais quant à l'esprit, au pittoresque, à la netteté, elles sont très-inférieures aux estampes en bois exécutées sur les dessins de l'artiste. La valeur relative des plans n'étant pas observée, il y a beaucoup de confusion dans l'aspect général. Les autres planches, intercalées dans le texte, sont gravées sur bois d'après celles de l'édition de Mayence ; mais elles sont loin de valoir ces dernières pour le caractère et pour l'esprit du dessin. La charmante planche des Syriens (*Suriani*) manque dans l'édition de Lyon, où l'on ne trouve pas non plus la belle estampe du frontispice. Dans les planches où il y a des inscriptions indicatives des sujets, on a reproduit le texte latin des gravures originales, bien que l'ouvrage soit en français.

D'après l'opinion exprimée par les iconographes, les grandes planches des *Saintes pérégrinations de Jérusalem* sont les plus anciennes gravures au burin qui se voient dans un livre français. Il s'est établi, à leur sujet, une singulière discussion entre deux bibliographes, l'un de France et l'autre d'Angleterre. Le célèbre Dibdin nia, sans les avoir vues, il est vrai, que les planches en question fussent gravées au

burin sur métal. On eut beau vouloir le convaincre de son erreur, il persista, jusqu'à ce qu'enfin les pièces du procès ayant été mises sous ses yeux, il fut bien obligé de se rendre.

Une autre question se présente sur laquelle les bibliographes ne sont pas non plus d'accord. Reuwich a-t-il été imprimeur en même temps que peintre et dessinateur d'illustrations? Selon Panzer, copié par Brunet et par Graese, Reuwich n'aurait été *que* le dessinateur des planches de l'ouvrage de Breydenbach dont P. Schoeffer aurait imprimé le texte. Voilà, on en conviendra, un *que* assez étrange. Il nous semble qu'un dessinateur qui crée est quelque chose de plus qu'un imprimeur qui reproduit les créations des autres. Les bibliographes en jugent autrement. Le fait que Reuwich a imprimé l'ouvrage de Breydenbach n'est pas douteux. Que voudraient dire ces mots qui se trouvent à la fin de l'édition latine : ... *per Erhardum Reuwich de Trajecto inferiori impressum?* Et ceux-ci, dans l'édition flamande : *gedruct door Meister Eerhaert Rewick van Utrecht?* La vignette placée sous l'indication du lieu de l'impression et qui représente une femme assise, tenant un écusson sur lequel est un eoq, n'est la marque d'aucun autre imprimeur que Reuwich à qui Both-Scholtz l'attribue, sans hésiter, dans son *Thesaurus symbolorum et emblematum*. Cette marque n'a rien de commun avec celle de P. Schoeffer à qui Panzer attribue l'impression des *Sanctarum Peregrinationum*, etc., et nous ajouterons que les types des caractères diffèrent complètement de ceux qui ont servi à l'impression du voyage de Breydenbach. Du reste, cette question sur laquelle nous ne comprenons pas qu'on ait discuté, tant elle est facilement résolue par les preuves qui viennent d'être exposées,

cette question ne nous intéresse pas autrement, puisque nous nous occupons ici d'art et non de typographie.

L'édition de Paris (1522) de la version française du frère Nicole Le Huen est intéressante à plusieurs égards, bien que ne contenant pas les vues et les plans topographiques de Reuwich. Elle renferme une série de chapitres dans la rédaction desquels Breydenbach n'est pour rien, mais qui se rapportent à l'histoire des contrées qu'il a décrites. Voici l'intitulé très-détaillé de cette édition :

*Le Grant Voyage de Hierusalem divise en deux parties. En la premiere est traicte des pérégrinations de la sainte cite de Hierusalem. Du mont Sainte Catherine de Sinay et autres lieux saints, avec les a. b. c. des lettres grecques, caldées, hebraïques et arabiques, avec aucuns langaiges des Turcs translatez en francois.*

*En la seconde partie est traicte des croisés et entreprin-ses suictes par les rois et princes chrestiens pour la recou-vrance de la terre sainte et augmentation de la foy, comme Charles Martel, Pepin, Charlemagne, le roy saint Loys, Godeffroy de Buillon et autres qui ont conquiste la cité de Hierusalem.*

*Des guerres des Turcs et Tartarins. La prinse de Con-stantinoble, du siege de Rhodes, la prinse de Grenade, avec l'histoire de Sophte. Les guerres et batailles entre le Grand Turc et le Grand Souldan faites depuis nagueres. Le chemin et voyage de Romme avec les stations des églises ou sont les grans pardons. Et plusieurs autres choses singulieres.*

Ainsi que nous venons de le dire, les belles illustrations exécutées par Jean Reuwich pour les *Sanctæ Peregrinationes* de Breydenbach ne se trouvent pas dans cette édition.

On n'y a conservé que la grande vue de la terre sainte et la représentation de l'église du Saint-Sépulchre.

En tête de la seconde partie se trouve une grande et très-curieuse planche représentant le pape assis sur un trône, au fond d'une vaste salle de cérémonie, tenant la croix de la main gauche, bénissant de la droite des chevaliers groupés devant lui et qui remplissent les premiers plans de la composition, les uns debout, les autres agenouillés. Ces chevaliers, qui se disposent à partir pour la croisade, portent au-dessus de leur armure une tunique blasonnée. Il y a, dans les groupes formés pour les personnages et dans leurs attitudes, une variété qu'offrent rarement les compositions de l'époque où cette gravure fut exécutée. Au sommet de la planche sont placés, sur une ligne qui en occupe toute la largeur, les écussons de Norwége, de Danemark, de Pologne, d'Écosse, de Hongrie, de France, de Rome, d'Allemagne, de Castille, d'Angleterre, d'Aragon, de Navarre, de Naples, de Sicile, de Frise et de Bohême. A la droite et à la gauche du pape sont des groupes de cardinaux, d'évêques et de familiers de la cour pontificale.

Cette grande et belle estampe est très-intéressante pour les costumes et pour les armes, en même temps que pour le goût d'arrangement. On ne rencontre pas souvent, dans les incunables, des compositions de cette importance ; on n'en voit guère où les conditions de l'effet optique soient aussi bien remplies. S'il y a de la symétrie dans la disposition des groupes d'évêques placés aux deux côtés du trône du pape, les mouvements des personnages n'ont ni l'uniformité, ni la roideur qu'on remarque dans la plupart des productions des miniaturistes et des graveurs de l'époque à laquelle remonte



l'exécution de cette planche. Nous avons déjà dit que dans le groupement des figures du premier plan, l'artiste s'était écarté des anciennes dispositions conventionnelles. A la droite de l'estampe, dans un encadrement formé par deux pilastres, se trouve une espèce de complainte imprimée en caractères gothiques, ayant trois couplets de huit vers et un de quatre, adressée aux rois ou barons, princes, marchands et bourgeois, pour les engager à entreprendre de nouvelles croisades. Chaque couplet se termine par ce vers : *suivre la croix pour avoir paradis.*

Cette planche fait-elle véritablement partie du *grant voyage de Hierusalem*, édition de 1522? Elle est placée, dans l'exemplaire de la Bibliothèque royale, en tête de la seconde partie renfermant *plusieurs voyages, croisées et expéditions faictes en la terre saintes pour la recouvrance d'icelle*, etc. ; elle se rapporte à l'ensemble des sujets traités dans les chapitres qu'elle précède ; mais rien ne prouve qu'elle ait été faite pour accompagner la compilation du frère Nicole Le Huen. Elle peut avoir été ajoutée à notre exemplaire. Ce qui semblerait justifier cette hypothèse, c'est qu'elle dépasse le format du volume et que, pour l'intercaler, il a fallu la plier, non-seulement dans le sens de la largeur, mais encore dans celui de la hauteur. Disons encore que les caractères gothiques qui ont servi à imprimer la complainte et les noms des pays dont les blasons remplissent la partie supérieure de l'estampe, sont d'un autre type que ceux de l'ouvrage où l'on voit, soit dans le texte courant, soit dans la table des chapitres, soit dans les titres, des spécimens de différentes grandeurs de caractères également gothiques. Enfin la planche en question n'offre aucune analogie, ni pour

le dessin, ni pour la gravure, avec les illustrations de l'intérieur du livre auxquelles elle est très-supérieure sous tous les rapports. D'une autre part, disons que la même planche s'est trouvée dans un autre exemplaire du *Grant voyage* décrit par Brunet. Il se pourrait qu'elle eût été faite pour cet ouvrage par un artiste de plus de talent que celui qui était chargé des illustrations du texte, lequel n'aurait pas pris soin de renfermer sa composition dans les proportions adoptées pour le format du volume.

En tête du premier chapitre (feuillet xcii), est une gravure remplissant les deux tiers de la page et représentant Charles Martel à cheval, le bâton de commandement à la main, sortant des portes d'une ville et passant devant le front d'une compagnie de hallebardiers qui présentent leurs armes à peu près comme nos soldats font de leur fusil. Devant Charles Martel est un roi qui se tue en se précipitant sur la pointe de son épée dont le pommeau appuie sur la terre. C'est sans doute Abdéram mettant fin à ses jours, suivant une tradition, après sa défaite à Poitiers. La figure de Charles Martel est pleine de caractère et de noblesse et parfaitement campée. Sa monture est très-bien dessinée. Gravure curieuse pour le costume, pour l'armure du personnage et pour le harnachement du cheval. Ce serait une figure toute faite pour un tableau représentant un triomphateur couronné, empereur ou roi, de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Les autres illustrations, de moindre dimension, beaucoup moins bien dessinées, ne sont pas de la même main. De cet exemple et de beaucoup d'autres, il faut conclure qu'il y avait différentes catégories d'artistes employés à l'exécution des gravures des incunables ! Aux plus habiles, à ceux qui

avaient le plus de talent et se faisaient payer le plus cher, les libraires commandaient les sujets principaux, ceux qui étaient destinés à être placés en tête de l'ouvrage. De moins habiles, médiocrement rétribués, étaient chargés de faire les gravures de l'intérieur du volume. Pareille chose se voit encore de notre temps. On soigne moins ce qui ne frappe pas immédiatement la vue.

(Feuillet xciii). Sujet de bataille, composition confuse ; guerriers pourfendant leurs ennemis avec de longues épées et de larges cimenterres qu'ils tiennent à deux mains ; le sol est jonché de morts, de blessés, de fragments d'hommes et d'armures. Cette gravure reparait plusieurs fois en tête des chapitres où il est question de batailles. Ici c'est la relation de la bataille de Poitiers qu'elle précède : *Comment Charles Martel occit en une bataille trois cent quatre vingt et cinq mille Sarrasins.*

(Feuillet xcv). Petite gravure en hauteur représentant Charlemagne salué roi après la mort de Pepin. Charlemagne reçoit, devant le front de son armée, l'hommage des grands du royaume. Au fond, un personnage voyageant dans un chariot suivi de deux chiens.

(Feuillet xcvi). *Comment le roy Charlemagne fut esleu empereur des Romains.* Charlemagne est assis, au centre de la composition, sur un trône dont le fond est décoré du double aigle répété sur le devant du manteau impérial. A ses côtés, un chevalier et un secrétaire, Eginhard peut-être?

(Feuillet c, verso). Siège de ville où l'on voit des soldats presque aussi grands que les murailles et les tours, apporter des échelles pour monter à l'assaut, ou diriger les flèches de leurs arcs et de leurs arbalettes contre les assiégés qui leur

jettent de grosses pierres ; par terre, des blessés, des morts et des membres épars. Le dessinateur n'a pas commis les mêmes anachronismes que le narrateur, qui, dans une des nombreuses relations de batailles de son livre, parle d'artillerie, de couleuvrines, etc., devant de six siècles l'invention de la poudre et des armes à feu. — Il y a deux tableaux de villes assiégées dont les détails diffèrent un peu, mais qui ont les mêmes dispositions générales et reviennent à plusieurs reprises.

(Feuillet cxxii). *Comment Godeffroy duc de Lorraine fut esteu roy de Hierusalem.* Godefroid de Bouillon est assis sur un trône surmonté d'un dais, entouré de hauts dignitaires costumés à l'euro péenne et de personnages revêtus d'habits orientaux. Au premier plan, devant le trône du nouveau roi de Jérusalem, sont deux chiens dont l'un tient un os sous la patte et paraît disposé à défendre sa proie contre l'autre qui s'approche surnoisement. Épisode naïf tiré de la nature, mais qui est ici singulièrement placé. Est-ce une allusion à ce qui se passe dans les cours où chacun est jaloux de sa position qu'il est toujours prêt à défendre contre les entreprises des ambitieux ? Les anciens artistes avaient parfois de ces vellétés satiriques.

(Feuillet cxxiii). Couronnement de Baudouin comme roi de Jérusalem. Composition plus simple que la précédente. Le jeune Baudouin est assis sur un pliant ; à gauche, un évêque lui pose la couronne sur la tête ; à droite, sont des Orientaux vêtus de longues robes et coiffés du turban. Des rayons divins descendent sur la tête de Baudouin.

(Feuillet cxxxv). Départ pour la croisade ; composition pittoresque beaucoup mieux dessinée que la plupart des

précédentes : au premier plan, les rochers et la mer ; plus loin, sur une jetée, foule de guerriers prêts à s'embarquer ; Ces petites figures sont bien à leur plan et groupées naturellement. Au fond, une vue de ville où la perspective est parfaitement observée et qui est d'un charmant effet.

(Feuillet cxxxvi *verso*). Débarquement des croisés. La proue d'un navire chargé de soldats armés et se dirigeant vers la gauche ; de ce côté, une plage où l'on voit un château fort contre lequel deux arbalétriers dirigent leurs traits, tandis qu'un troisième, dont l'attitude est très-naturelle, prépare son arme. Gravure curieuse pour les renseignements qu'elle fournit sur la construction des navires du xvi<sup>e</sup> siècle.

(Feuillet cxlvii). Saint Louis dans l'île de Chypre, recevant un envoyé du roi d'Arménie. L'envoyé s'agenouille pour remettre son message au roi, selon l'étiquette du temps.

(Feuillet cxlix *verso*). Captivité de saint Louis : au fond, vue de la ville de Damiette dont quelques maisons brûlent ; au premier plan, le roi vêtu d'une tunique ouverte sur la poitrine, les cheveux longs et pendants jusque sur les épaules, tenu sous les bras par des soldats ; d'autres soldats suivent. Devant ce groupe marche un enfant (le jeune prince qui régna plus tard sous le nom de Philippe III), qu'un soldat conduit par la main. Le mouvement de la marche est bien exprimé dans les figures qui forment cette composition.

(Feuillet cliii *verso*). Arrestation des Templiers : Philippe le Bel, la couronne en tête, accompagné d'un personnage tenant un large cimenterre à la main, est devant une porte

d'où sort un Templier ; au fond, les exécuteurs de la volonté royale se précipitent dans un bâtiment qui est probablement une maison de l'ordre des Templiers.

(Feuillet *CLVIII verso*). Pierre I<sup>er</sup>, seigneur de Lusignan, roi de Chypre, assassiné dans son lit, à côté de sa femme. Le fait est historique ; mais il n'est pas rendu par l'artiste selon la tradition. Des seigneurs ont pénétré dans la chambre du roi, la nuit, et l'ont mis à mort en le criblant de coups de poignards. Ici un seul homme, à la mine de bandit, s'est jeté sur le lit du roi, et d'une main lui saisit le bras droit pendant qu'il lui porte, de l'autre, un coup à la tête. La reine dort paisiblement, la tête entourée d'un mouchoir noué. Au pied du vaste lit, des pantoufles sont déposées. On remarque le mouvement énergique et naturel de l'assassin s'élançant sur le lit.

(Feuillet *CLXIII*). Trêve entre les chrétiens et les Sarrasins : à l'entrée d'une salle d'une architecture élégante, où la perspective est bien observée, sont deux groupes, l'un de soldats chrétiens, l'autre de Sarrasins vêtus de longues robes et coiffés de turbans élevés. Les personnages sont dans une attitude de repos. Figures bien dessinées et expressives ; sentiment de calme et de trêve ; sujet compris et rendu.

(Feuillet *CLXVII verso*). Le roi de Chypre, Jean II, fait prisonnier et conduit devant le sultan d'Égypte. Le dessinateur a cherché à donner une couleur orientale à sa composition ; mais il n'a réussi qu'à faire de la fantaisie. On remarquera seulement que l'ordonnance est bonne et que les personnages sont bien groupés.

(Feuillet *CLXXII*). Le prince des Sarrasins dictant une

lettre qu'il adresse au pape pour le détourner de son projet de prêcher une croisade. Le sultan est assis sur un trône élevé de trois marches, à la droite de la composition ; il adresse la parole à un légat debout devant lui au milieu d'un groupe de Sarrasins, pendant qu'un scribe, assis à ses côtés, écrit la lettre qu'il est censé dicter. Assez bonne expression de la figure du sultan qui tient sur ses genoux le Coran tout prêt à lui servir pour faire un serment.

(Feuillet CLXXXVII). En tête d'un chapitre intitulé : *s'ensuyt l'histoyre du prince Syac Ismaïl surnommé Sophy Arduelin roy de Perse*, une jolie composition représentant un docteur d'Orient, à la longue barbe, au bonnet pointu, paraissant donner une leçon publique à un auditoire assis devant lui. La chaire du professeur est formé d'une seule planche à hauteur d'appui ; il a bien l'attitude et l'expression d'un orateur s'adressant à des auditeurs attentifs. Parmi ceux-ci, il y en a de vieux et de jeunes ; on voit qu'ils cherchent à ne point perdre un mot du discours. C'est un joli tableau auquel il n'y aurait presque rien à changer, pour représenter un cours public au moyen âge.

(Feuillet CCII). Le pape Léon X, au milieu de sa cour ; il est revêtu des habits pontificaux et assis sur un trône ; des deux côtés sont des cardinaux et des dignitaires de l'Eglise.

(Feuillet CCIII). Joli buste du pape très-bien dessiné en tête d'un itinéraire de Paris à Rome, à l'usage des pèlerins qui vont chercher des indulgences, avec la liste des églises de la ville éternelle et l'indication des reliques qu'elle renferme.

SEBASTIANUS BRANDT : *Stultifera navis narragonice projectionis nunquam satis laudata navis..... atque jam pridem per Jacobum Locher cognomento Philomusum in latinum traducta. (In urbe Basiliensi) 1497. Nihil sine causa. Jo. de Olpe.*

L'original de ce curieux ouvrage parut à Bâle en 1494. Il en fut publié des éditions dans les différents dialectes de l'Allemagne, ainsi que des traductions en prose et en vers dans plusieurs langues. Né à Strasbourg, en 1458, Sébastien Brandt fit ses études à Bâle et revint ensuite enseigner le droit dans sa ville natale, où des charges municipales importantes lui furent conférées. Cultivant la poésie en même temps que la jurisprudence, il acquit une renommée littéraire à laquelle il dut d'être appelé plusieurs fois à la cour de l'empereur Maximilien, qui lui donna le titre de conseiller et lui octroya même des lettres de noblesse. Dans son poëme intitulé : *Das Narrenschiff* (le vaisseau des fous), Sébastien Brandt passe en revue toutes les folies humaines, en assaisonnant ses descriptions satiriques de sentences et de réflexions morales. Pour éviter toute récrimination, il s'exécuta de bonne grâce et se rangea lui-même parmi les fous, en faisant remarquer que sottise reconnue est principe de sagesse. C'était, de sa part, une fausse humilité. Il s'accordait, en réalité, une marque de distinction, attendu que les hommes qui font l'aveu de leur folie sont en très-petit nombre. Le poëme de Sébastien Brandt n'offre plus guère d'intérêt sous le rapport littéraire ; mais il en présente un très-réel et très-grand sous celui des illustrations. On ne



pourrait plus lire un tel livre; mais on voit toujours avec plaisir les gravures dont il est orné.

Qui est l'auteur des spirituels dessins d'après lesquels ont été exécutées les gravures du *Narrenschiff*? Aucune indication n'est donnée, à cet égard, par les iconographes ou par les bibliographes. Graesse dit (*Trésor des livres rares*) que les belles gravures en question sont de l'école de Wohlgemuth; mais c'est une erreur, car elles ne ressemblent en rien aux œuvres connues du maître d'Albert Durer. Les gravures du *Narrenschiff* sont anonymes, comme celle de presque tous les incunables. Sébastien Brandt n'a pas eu, ainsi que Breydenbach, la délicatesse et l'équité de faire connaître le nom de l'artiste qui lui avait prêté l'aide de son crayon. C'était de l'ingratitude, car il est certain que l'esprit du dessinateur avait fait au moins autant, pour le succès du livre, que celui du poète. Mais voilà précisément ce que Sébastien Brandt se refusait sans doute à reconnaître, s'attribuant volontiers tout l'honneur de la vogue de son poème. Un pauvre artiste, même avec un grand talent, devait s'effacer devant le professeur de droit, syndic de la ville de Strasbourg, conseiller impérial et fait noble par Maximilien.

C'est à Bâle que furent imprimées les premières éditions du *Narrenschiff* et du *Stultijera navis*. L'auteur des illustrations était donc un peintre de cette ville. Nous disons que c'était un peintre, parce que ses dessins se distinguent par un sentiment de la nature, par une connaissance des principes de la forme et par un goût d'arrangement qu'on ne trouve pas habituellement dans les gravures des incunables. A l'époque où parut l'ouvrage de Sébastien Brandt, Bâle était un centre d'activité intellectuelle et le siège d'une

école renommée. C'est certainement à l'un de ses meilleurs artistes qu'il faut attribuer les planches du *Narrenschiff*.

M. A. Demmin, en parlant de l'école suisse dans l'introduction à la division de l'école allemande, de l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, publiée par M. Ch. Blanc, dit que le *Narrenschiff* de Sébastien Brandt pourrait bien être la plus ancienne gravure suisse. Il n'avait, sans doute, pas eu sous les yeux l'ouvrage qu'il mentionne ainsi, car il paraît croire qu'il n'y a qu'une estampe du *Narrenschiff*, tandis qu'il s'agit d'une suite de plus de cent gravures. Ajoutons qu'il n'aurait point parlé comme d'un essai, d'une production qui a les caractères d'un art perfectionné.

Les bibliographes n'ont pas fait mention des différences que présentent les gravures des éditions et des traductions qu'ils ont citées et décrites. On devrait conclure de leur silence qu'elles ont toutes une égale valeur, tandis qu'il est loin d'en être ainsi. Ce sont les mêmes compositions, il est vrai; mais, dans certaines copies, l'esprit des dessins originaux a presque complètement disparu sous une exécution maladroite. Nous constaterons les différences qu'offrent les éditions possédées par la Bibliothèque royale, en comparant celles-ci, pour en tirer des conclusions relatives à l'état de l'art de graver en taille de bois dans les pays et aux époques où elles ont été exécutées.

Nous n'entreprendrons pas de décrire un à un les sujets de toutes les compositions qu'a inspirées à l'artiste de Bâle le poème de Sébastien Brandt; ce serait une tâche très-longue, peu récréative pour le lecteur et d'ailleurs inutile. Il nous suffira d'indiquer les plus remarquables aux différents

points de vue du rendu de l'idée, de la composition, du caractère des figures et de l'étude des mœurs de l'époque, en notant celles qui peuvent fournir d'utiles renseignements aux archéologues et aux artistes.

Beaucoup de personnes croient que l'esprit, que la libre fantaisie du crayon sont des qualités particulières aux dessinateurs de notre temps et qu'on les chercherait vainement dans les œuvres des artistes encore soumis aux traditions du moyen âge. C'est un préjugé dont les ferait certainement revenir la vue des illustrations du *Narrenschiff*. Il y a plus d'humour, plus de verve, plus de franche originalité dans ces vives et pittoresques images, que dans les vers de Sébastien Brandt. Celui-ci est prolix ; il délaie, tandis que le dessinateur a résumé, condensé les idées, en les exprimant sous une forme saisissante. L'esprit ne se manifeste pas seulement dans l'action proprement dite ; il se montre également dans l'expression et dans le mouvement des figures. En cela, le dessinateur devançait son siècle, car dans le plus grand nombre des gravures qui servent d'illustration aux incunables, l'expression est une qualité absente.

La Bibliothèque royale ne possède pas l'édition originale du poème de Sébastien Brandt. Pour passer en revue les spirituelles compositions inspirées par l'ouvrage de l'humoristique écrivain, nous nous servirons de la traduction en vers latins qu'en donna à Bâle, en 1497, Jacques Locher, surnommé Philomusus. Publié par le même imprimeur que le *Narrenschiff* et avec les mêmes planches, le *Stultifera navis* nous est d'un tout pareil usage pour l'objet qui nous intéresse. Notons donc rapidement les particularités curieuses qu'offrent les gravures en question, sous les différents rap-

ports de la conception des sujets, de l'étude des mœurs et de l'archéologie.

x<sup>i</sup> feuillet. *De inutilis libris* : un vieux savant en lunettes, ayant le bonnet de la folie rejeté sur les épaules, la main droite armée d'une verge, feuilletant de l'autre un vénérable bouquin. Le pupitre devant lequel il est assis est chargé de livres ; d'autres livres sont empilés sur des rayons ; il y en a partout. Excellente figure de savantissime. Il a été fait de cette gravure une reproduction, peu fidèle d'ailleurs, pour servir de frontispice au *Bibliomane* publié à Londres par Trübner (1861 et suiv.).

xiii. *De avaritia et prodigalitate* : deux pauvres diables venant, la mine joyeuse, recueillir l'héritage d'un avare qui se trouve avoir thésaurisé pour eux et s'être privé de toutes les douceurs de la vie qu'ils vont s'octroyer largement.

xiiii. *De novis ritibus* : un fou qui présente à un jeune homme à la mode un miroir où il peut contempler sa mise ridicule. Dans la traduction française, *La nef des jolz du monde*, dont nous parlerons plus loin, qui est une imitation et souvent une amplification plutôt qu'une version exacte, se trouve une longue satire des façons de se vêtir des beaux messieurs du temps. C'est un chapitre très-curieux pour l'histoire des modes françaises, car c'est à ses compatriotes que s'adresse l'auteur de l'amplification qui s'écarte complètement, en cette circonstance, du texte allemand, et ce sont eux qu'il s'attache à dépeindre.

xix. *Non sequi bona consilia* : joli paysage, forme de la charrie du temps.

xx. *De incompositis moribus* : intérieur curieux ; au fond,

large banc, espèce de divan garni de coussins, sous l'appui d'une large fenêtre.

xxi. *De lesione amicitie* : une rixe, action pleine de mouvement ; charmant groupe de spectateurs ; vérité des attitudes et des expressions.

xxiii. *De amore venereo* : Vénus avec de longues ailes ; derrière elle est la Mort, tenant par des liens des personnages appartenant à toutes les classes de la société. Près de Vénus, l'Amour, un bandeau sur les yeux, décochant une flèche.

xxv. *De peccantibus super Dei misericordiam* : ôtez le fou dans son accoutrement burlesque, il reste un charmant paysage : intérieur de village, ferme, étable à pores devant laquelle deux de ces animaux et deux oies mangent dans la même auge ; tableau pittoresque ayant tout le piquant et toute la vérité d'une eau-forte de maître hollandais du xvii<sup>e</sup> siècle.

xxvi. *De fatuis edificandi inceptibus* : contre la manie de bâtir qu'ont de certaines gens qui ne consultent pas leurs ressources avant de se mettre à élever des constructions : un fou dont les maçons prennent congé parce qu'il n'a plus d'argent. Ils s'éloignent chargés des instruments de leur métier ; l'homme ruiné s'arrache les cheveux ; au fond, une construction inachevée ; comme détail à remarquer, un mécanisme ingénieux pour élever les grosses pierres.

xxviii. *De inutilibus divitiis* : un avare comptant son or ; dans l'intérieur de l'habitation un lit, un dressoir chargé de vases et de plats ; à la porte, un pauvre étendu par terre et dont deux chiens lèchent les jambes ; allégorie de Lazare et du mauvais riche.

xxxiii. *De contione sapientie* : la Sagesse faisant un sermon

à une nombreuse assemblée de personnages diversement groupés ; quelques fous dans le nombre ; les autres déjà convertis peut-être ; forme primitive de la chaire à prêcher.

XXXIII. *Initiatio et confidentia fortune* : intérieur de ville ; maison dont la partie inférieure est en pierre et le haut en bois, à tourelles et étages en saillie.

XXXVIII. *De inutili studio* : charmante figure de savant, cheminant plongé dans la lecture d'un livre ; joli groupe de deux étudiants qui l'observent ; au fond, une pittoresque vue de ville.

XLII. *De eo qui exceptiones querit ad emendandum se* : c'est le fou qui cherche des prétextes pour différer de s'amender. Sur chacune de ses mains et sur sa tête un corbeau disant *cras* (demain) ; imitation du cri de l'oiseau, et allusion à l'obstination du fou qui se corrigera demain, toujours demain. Joli fond de vue de ville.

XLIII. *De custodia mulierum* : une dame est à sa fenêtre, jetant un regard plein de malice sur son mari, fou d'une espèce commune, qui monte la garde avec un gros gourdin. Près de là un autre fou versant une cruche d'eau dans un puits. Suivant l'auteur, il est aussi fou de vouloir garder une femme, que de jeter de l'eau dans une source ou dans la rivière. Il est vrai que plus loin il ajoute qu'une honnête femme sait se garder elle-même et qu'on lui fait injure en prenant des précautions contre sa vertu.

XLVIII. *De egrotante inobediente* : malade récalcitrant ; joli tableau de genre. Le malade, couché dans son lit, repousse du pied une petite table chargée de fioles qui tombent, se cassent en répandant les drogues qu'elles

contiennent; près de lui le médecin et la garde-malade; curieux types et costumes.

XLIX. *De nimium apertis consultationibus* : un oiseleur tend son filet sur la lisière d'un bois; il n'a pas caché son piège, ce qui fait que les oiseaux le voient et s'envolent en se moquant de lui; sujet de chasse spirituellement composé dans un paysage pittoresque.

LIII. *Contemptus eternorum gaudiorum* : un fou qui tient une balance; dans un plateau, le ciel, représenté par le soleil, la lune et les étoiles, c'est-à-dire le spirituel symbolisé dans le matériel; dans l'autre, les biens de ce monde, représentés par des villes, des châteaux, etc. Le poids des biens de ce monde l'emporte, dans la pensée du fou. Remarquable fond de paysage.

LV. *De protervo ac spontaneo periculo* : satire dirigée contre le suicide; spectateurs se riant de deux fous, dont l'un se jette dans le feu (c'est Empédocles se précipitant dans l'Etna), et un autre s'élance dans un puits. Composition spirituelle; il y a dans la figure d'Empédocles un mélange de bonhomie et de sottise parfaitement exprimé.

LVI. *Di via felicitatis* : paysage aux lignes mouvementées; sur un chemin jonché de fleurs, un fou traîne deux chariots, dont l'un à deux roues et l'autre à quatre.

LVII. *Prava majorum exempla* : un fou et sa femme s'appêtant à jouer du tric-trac en présence d'un enfant auquel ils s'exposent à inspirer le goût du jeu. Piquant intérieur d'habitation; au fond, une fontaine servant de lavoir.

LIX. *Archana esse recovtenda* : Dalila coupant les cheveux à Samson, assis à ses côtés près des murs d'une ville.

Par une embrasure des remparts apparaît une échappée de paysage, dénotant une intention de couleur locale.

LX. *Uxorem ducere propter opes* : il paraît qu'épouser une femme pour son bien n'est pas une chose aussi nouvelle que les moralistes de notre temps le prétendent. Un jeune homme fait ici bon accueil à une vieille femme qui vient à lui un sac d'argent à la main. Charmantes figures pleines de fantaisie et pittoresquement ajustées.

LXI. *De impatiencia correctionis* : joueur de cornemuse ; par terre, à ses côtés, une harpe et un théorbe ; sujet curieux pour les instruments de musique.

LXII. *De jatujs medicis et empiricis* : un malade, entouré des personnes de sa famille ; un médecin regardant une fiole aux urines, et sortant pour aller étudier dans ses livres la maladie dont il n'a pas su faire spontanément le diagnostic. Les oreilles de son bonnet de fou sont placées de manière à simuler des oreilles d'âne.

LXIII. *De choreis et saltationibus* : jolie composition de fous dansant autour d'une colonne surmontée d'un veau : allusion aux Israélites adorant le veau d'or ; charmants costumes de femmes.

LXIV. *De nocturnis jocularibus* : joueurs d'instruments donnant une sérénade sous la fenêtre d'une dame qui, peu sensible à la musique, leur jette le contenu d'un vase quelconque. La dame est sans vêtement, comme c'était alors l'usage de se coucher, ce qui explique son action par le mécontentement d'avoir été interrompue dans son sommeil. Pour exprimer que la scène est nocturne, l'artiste a montré la lune et des étoiles dans un ciel clair, ne sachant pas, sans doute, par quels procédés il pourrait représenter un effet de nuit.



LXXII. *Mendicis et eorum vanitatibus* : excellente composition d'une famille de mendiants en voyage ; un homme à jambe de bois chemine à côté d'un âne qui porte, dans ses paniers, une double nichée d'enfants. Derrière lui une femme s'est arrêtée pour boire à une gourde.

LXXIII. *De potentia fatui atis* : nobles personnages, empereurs et rois, impératrices et reines, assis sous une tente, enchaînés par la Folie, qui est la vraie souveraine du monde.

LXXVII. *De non intelligentibus ludos* : enfant chevauchant sur un bâton terminé par une tête de cheval, jouet encore en usage aujourd'hui. On aime à retrouver la trace de ces particularités des anciennes mœurs qui ont échappé à la capricieuse et despotique juridiction de la mode.

LXXIX. *Malefacere et non expectare* : vue de ville bien en perspective pour le temps.

LXXXII. *De obscenis fatuis* : un fou conduisant par l'oreille un porc couronné de roses ; allégorie directe.

LXXXIII. *De inani fastu et jactatione* : satire contre toutes les vanités humaines, contre tous les orgueils : orgueil de naissance, orgueil de science, etc. Ritter Peter, portant un blason suspendu à une chaîne, vient trouver un médecin, doctor Griff, pour lui montrer un mal de joue, une vulgaire fluxion dont il souffre. Le docteur, retranché derrière une longue table (d'une jolie forme), s'empresse et lui promet de le guérir. Charmante composition ; scène remplie d'esprit et de mouvement ; intérieur largement empreint de couleur locale.

LXXXV. *De militibus et scribis* : un homme d'armes conduisant un manant, plus ou moins coupable, à un greffier, qui va le faire mettre plus ou moins légalement en prison.

Le soldat tient son prisonnier au moyen d'une corde passée au cou de celui-ci. Voilà les procédés de la police d'alors à l'égard des pauvres diables.

xc. *De rusticorum arrogantia* : une femme de la campagne, couverte de bijoux et la tête ombragée de plumes. Expression parfaite de la figure ; finesse extrême.

xciii. *De neglectu mortis* : pendant qu'un vieux bonhomme s'en va insouciant, cueillant les roses de la vie, la Mort arrive derrière lui, portant un cercueil sur l'épaule, et l'arrête par le pan de sa tunique. Vérité saisissante de surprise et d'effroi du vieillard ; ricanement de la Mort rendu à merveille. On ne ferait pas mieux aujourd'hui en traitant un sujet semblable ; on ne mettrait pas plus d'esprit, de légèreté et d'humour dans un épisode satirique.

ciii. *Superbie ostentatio* : la Vanité, représentée sous la forme d'une dame aux riches atours, se contemplant dans un miroir ; à ses côtés, le démon qui la guette et qui est prêt à profiter de sa faiblesse ; très-bien comme type, ajustement et coiffure.

cv (*verso*). *Non observare dies festos* : la Foie occupée à graisser la roue d'un char rempli de singes devant une église dont les abords sont déserts. A remarquer pour la forme des chars de voyage de l'époque.

cxv (*verso*). *De falsariis et fraudulentia* : intérieur de laboratoire ; un alchimiste alambiquant une substance quelconque, pendant qu'un autre falsifie le contenu d'un tonneau. Voilà des fous qui savent bien ce qu'ils font. Ils méritent d'être qualifiés autrement. Quoi qu'il en soit, la vue de l'intérieur du laboratoire a son intérêt.

cxvi (*verso*). *De Antechristo* : grande composition rem-

plissant la page entière. Au sommet d'une large arcade est assis l'antéchrist auquel le démon souffle de mauvaises pensées dans l'oreille; sous l'arcade la mer couverte de fous dans des barques ou à la nage. Au premier plan, une nacelle chargée de pécheurs repentants aborde au rivage où se trouve saint Pierre tenant à la main la clef du paradis.

cxx (*verso*). *Omissio bonorum operum* : joli groupe de femmes élégamment ajustées, représentant les vierges sages qui frappent, leur lampe à la main, à la porte du paradis, pendant que les folles sont englouties, un peu plus loin, dans la gueule béante de l'enfer.

cxxxv. *Latina navis seu barca socialis* : la barque des fous chargée, surchargée de passagers. L'un de ceux-ci tient un drapeau sur lequel est représentée la tête du docteur Griff. Sous une banderole portant cette inscription *ad narragomiam* se trouve un air noté que les fous sont censés chanter en chœur sur ces paroles : *Gaudeamus omnes*.

cxxxvi (*verso*). *Excusatio Jacobi Locher Philomusi* : L'auteur agenouillé devant un autel surmonté d'un tableau religieux, adressant au ciel une prière dans laquelle il invoque tour à tour la Vierge, Pallas et Jésus-Christ. Derrière lui, un groupe de fous regardant avec surprise le nouveau converti et prêts à suivre son exemple.

cxxxix. *Socialis navis mechanicorum* : grande planche remplissant la page; quatre barques chargées de fous, à différents plans et de diverses grandeurs.

Tels sont les sujets qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt. Il y a en tout 117 gravures y compris le frontispice. On ne rencontre que deux exemplaires de planches répétées, con-

trairement à l'usage des imprimeurs de l'époque qui, par économie, faisaient servir les mêmes gravures pour tous les chapitres où il était traité de sujets analogues.

LA NEF DES FOLZ DU MONDE est une traduction en vers français de l'ouvrage de Brandt, ou plutôt de la version latine de Jacob Locher, imprimée à Paris en 1497. Les gravures sont de la même dimension que celles de l'édition originale, mais d'une exécution très-inférieure. Le trait est plus gros, plus lourd; les têtes sont loin d'avoir la même finesse d'impression.

Les choses réussies donnent toujours naissance à des imitations. C'est ce qui arriva au *Narrenschiff*. Jean Geyler, célèbre prédicateur, contemporain de Sébastien Brandt, composa un ouvrage satirique inspiré par le *Narrenschiff*, dont il emprunta non-seulement le plan mais encore le titre. La *Navicula sive Speculum fatuorum* est le recueil des sermons de Jean Geyler, qui développa, commenta et amplifia, avec l'abondance verbeuse qui constituait l'éloquence du temps, les sujets que Sébastien Brandt n'avait fait qu'effleurer; ces morceaux furent recueillis par un élève du prédicateur nommé Jacques Otther, qui les publia à Strasbourg en 1511. Jean Geyler était un quasi-artiste. C'est d'après ses idées que fut dessinée la belle chaire de vérité qui fait encore l'ornement de la cathédrale de Strasbourg. Les planches qui ont servi à l'illustration de la *Navicula* sont celles qui avaient été faites pour le *Narrenschiff*. Elles ont seulement reçu un autre encadrement. Les bois étant sans doute fatigués, et l'impression ayant eu lieu sur un papier de mauvaise qualité, l'effet des gravures est infiniment moins bon que dans l'ouvrage original. Il y a eu quelques planches ajoutées

par l'éditeur de la *Navicula*. On remarque particulièrement la première et la dernière. Celle-là est divisée en deux compartiments superposés. Dans le compartiment du haut on voit une charretée de fous trainée par un cheval que monte un autre fou, avec cette inscription au sommet : *Narrenschiff*. Dans le compartiment inférieur est le vaisseau de la Folie, avec l'inscription *ad narraoniam*, et le chant noté : *Gaudemus omnes*, comme dans la gravure (fol. cxxxv) de la *Stultifera navis*. La dernière planche, qui accompagne le chapitre *Perichlontium turba*, représente un fou dans une barque sur une mer agitée, et faisant des efforts pour maintenir la voile que le vent menace d'emporter. En parlant des différentes éditions de la *Navicula*, Brunet dit qu'elles sont précieuses à cause des gravures en bois de Hans Burgkmaier qui les décorent. Cette attribution est tout à fait arbitraire.

En 1520 avait paru une édition de la *Navicula*, publiée par le même imprimeur que celle de 1511, et ne renfermant que deux gravures, l'une servant de frontispice et représentant le navire des fous, d'une tout autre forme que celle de la barque de l'édition illustrée; l'autre, en regard de l'introduction, où l'on voit un fou placé les jambes en l'air dans un chariot que traient à reculons des chevaux attelés à rebours.

Un Belge, à la fois auteur et imprimeur, Judocus Badius Ascensis (d'Assehe) voulut donner un pendant au *Narrenschiff* de Brandt, à l'époque où cet ouvrage était dans toute sa vogue. Il composa un opuscule intitulé : *Stultifere naves sensus animosque trahentes mortis in exitium*, qui fut imprimé à Paris en 1500 par Thielmann Kerver. Il est orné de

six gravures, dont chacune remplit une demi-page du volume, format petit m-4°. La première représente une barque conduite par deux rameurs coiffés du bonnet de la folie. Au milieu de la barque se dresse l'arbre de la science, autour duquel s'enroule le serpent à tête de femme qui présente à Ève le fruit défendu, bientôt passé par celle-ci à Adam, assis à l'arrière du navire. C'est la première folie féminine causée par l'entraînement des sens. Cette entrée en matière est assez ingénieuse. La gravure est jolie ; les figures sont bien dessinées et expressives. Les rameurs, moitié démons, moitié fous, ont des mines excellentes. Au fond, sur une éminence, une vue de ville où l'on remarque une tourelle surmontée d'un croissant ; naïveté de l'artiste, qui a voulu sans doute faire de la couleur locale et montrer que la scène se passe en Orient.

Viennent ensuite les allégories des folies féminines relatives aux cinq sens. Pour la vision : une femme sur une barque, tenant d'une main un peigne et de l'autre un miroir dans lequel se reflète son image. L'esquif touche au rivage, et le patron, coiffé du bonnet de la folie, aide d'autres jeunes filles à s'embarquer. Deux jeunes gens sont aux avirons, près d'un mât au sommet duquel flotte un pavillon orné d'une figure de paon, emblème de l'orgueil.

Pour l'ouïe : une barque, au milieu de laquelle se tient debout une femme qui chante, pendant que deux autres l'accompagnent sur le théorbe et sur la harpe. Sur le rivage, des personnages accourent pour écouter. Le pavillon de l'esquif porte un oiseau chanteur.

Pour l'odorat : une barque où sont des femmes tenant des fleurs et un marchand de parfums. Sur le rivage, d'autres

femmes cueillent des fleurs. Au pavillon, un singe flairant un fruit.

Pour le goût : un festin dans une barque, arrêtée en vue du rivage. L'emblème du pavillon est un porc.

Pour le toucher : des personnages, hommes et femmes, dans une barque, se livrant à des actions d'une singulière licence. L'épisode principal est celui d'une dame qui se défend contre les entreprises hardies de deux cavaliers. Sur le pavillon de Pesquif, une chèvre, emblème de l'impudicité. Dans cette planche, comme dans plusieurs autres, le mouvement des vagues autour de la barque est très-bien imité.

Une édition de l'opuscule de Badius a été imprimée à Strasbourg sous ce titre : *Stultiferæ naviculæ seu scaphæ fatuarum mulierum*. Cette fois, l'avantage est aux gravures françaises qui sont bien mieux dessinées et plus finement exécutées que celles de l'impression allemande. Faisons cependant une exception pour l'estampe du frontispice, où l'on voit un élégant esquif que remplit une joyeuse compagnie de fous et que viennent d'accoster deux autres fous dans de petites barques. Cette planche, très-spirituellement dessinée, œuvre d'un véritable artiste, est la même qui avait servi de frontispice à l'édition du *Narrenschiff*, imprimée à Strasbourg en 1494 et dont il sera parlé plus loin.

Une traduction du même ouvrage, par Jean Droyn, a été imprimée à Paris dans les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, avec les planches de l'édition originale, sous ce titre : *La nef des folles selon les cinq sens de nature*, etc.

Après avoir donné un pendant au *Narrenschiff* de Sébastien Brandt, Badius fit une imitation de cet ouvrage en vers latins, avec commentaire en prose, qu'il imprima en 1515,

en lui donnant ce titre : *Navis stultifere collectanea ab Iodoco Badio ascensio vario carminum genere non sine eorum familiari explanatione conflata*. Les planches sont celles qui ont servi à l'impression de *La nef des folz du monde*.

En 1584, il parut à Anvers une traduction flamande du *Narrenschiff*, intitulée : *Navis stultorum oft der Sotten-Schip vertiert met hondert en xv schoone figuren*. Les planches, qui reproduisent celles de l'édition originale, sont gravées plus lourdement. Quelques-unes sont au-dessous du médiocre. A la fin se trouve une planche imitée de celle qui, dans la version latine de Jacques Locher, précède le chapitre *Objectio voluptatis criminantis virtutem*, mais dans laquelle le dessinateur a mis beaucoup du sien. Elle représente une dame dépouillée de tout vêtement, qui se promène dans un jardin, pendant que deux jeunes gens lui donnent un concert de luth et de harpe. Il y a d'assez grandes différences entre la copie et l'original.

Les gravures de toutes les éditions, traductions et imitations du *Narrenschiff* dont nous avons parlé jusqu'ici, reproduisent avec plus ou moins d'exactitude les illustrations de l'édition originale donnée à Bâle par l'auteur. Celles dont il nous reste à nous occuper offrent, pour la composition des sujets et pour le dessin des figures, aussi bien que pour le mode d'exécution, des types absolument différents. Pas un bibliographe ne daigne signaler cette particularité qui saute aux yeux et qui mérite cependant qu'on s'y arrête. Un savant comme il n'y en a qu'en Allemagne a publié à Leipzig, en 1854, un volume de plus de 700 pages sur le *Narrenschiff*. Cent pages sont consacrées à la reproduction du texte de l'ouvrage de Sébastien Brandt, avec les variantes des diffé-



rentes éditions. Le reste est rempli par des commentaires historiques, biographiques, philologiques et bibliographiques. L'auteur, M. Zarncke, y parle de tout ce qui peut se rapporter directement ou indirectement au poème dont il semble que l'étude a dû remplir une partie de son existence ; de tout, si ce n'est des gravures. Il décrit minutieusement chaque édition, fait le compte des feuillets, des lignes et des mots, relève les fautes d'impression ; mais, quant aux illustrations, il n'y prend pas plus garde que si elles n'existaient pas. Il ne diffère point, en cela, des autres bibliographes. C'est ce qui nous a décidé à entreprendre le travail que nous mettons sous les yeux des lecteurs du Bulletin.

L'édition, qui nous offre des gravures d'un aspect tout nouveau, est celle qui parut à Strasbourg en 1494, c'est-à-dire l'année même où Sébastien Brandt donna à Bâle la première impression de son poème. C'est une contrefaçon dont l'histoire mérite d'être racontée, parce qu'elle fournit de piquants renseignements sur la manière dont on usait avec les écrivains et sur les idées qu'on avait en matière de propriété littéraire. Nous avons déjà dit que le *Narrenschiff* avait eu, de prime abord, un très-grand succès ; à ce point que, dans l'année de sa publication, on en épuisa deux éditions à Bâle, outre celles qui parurent, concurremment dans d'autres localités de l'Allemagne. L'imprimeur Gruninger, de Strasbourg, voulant exploiter cette vogue extraordinaire, mit sous presse une édition d'un *Narrenschiff* reproduisant en partie l'ouvrage de Sébastien Brandt, mais avec des arrangements, changements et suppléments de la fabrication d'un auteur anonyme que l'on suppose avoir été moine de l'un des monastères des environs de Strasbourg. Le moine n'allant pas

assez vite en besogne au gré de l'imprimeur, celui-ci fit composer par ses ouvriers un certain nombre de pages reproduisant exactement le texte de Sébastien Brandt, après quoi revint le travail de l'arrangeur qui tantôt empruntait les idées de l'auteur du *Narrenschiff*, tantôt exprimait les siennes propres, sans jamais avertir le lecteur de ce qui était à lui ou à *l'autre* dans cette étrange production littéraire.

Les illustrations de la contrefaçon du *Narrenschiff* imprimée par Graninger sont d'un tout autre aspect que celles de l'édition de Bâle. Souvent, il est vrai, les dessinateurs employés par l'imprimeur de Strasbourg ont reproduit les mêmes données de composition; mais ce n'a pas été sans y introduire des changements considérables. Parfois ils ont exprimé tout différemment les idées satiriques de l'auteur du texte, et les chapitres ajoutés par le moine arrangeur leur ont fourni l'occasion de traiter des sujets absolument nouveaux. Dans tous les cas, les types sont à eux, comme aussi le goût des ajustements, les accessoires et le mode d'exécution. Ce qui distingue particulièrement, au premier coup d'œil, les gravures de l'édition de Strasbourg, c'est qu'elles se détachent le plus souvent en clair sur des fonds noirs, formés soit de lignes transversales plus ou moins serrées, soit de hachures, soit d'une espèce de pointillé, tandis que dans l'impression de Bâle, elles s'enlèvent sur des fonds clairs. Il y a des figures expressives et dont les mouvements ont du naturel; mais le dessin est infiniment moins correct, moins spirituel et moins vif d'allures que dans les illustrations du *Narrenschiff* original.

De certaines planches témoignent d'une ignorance complète des principes de la forme et d'un manque absolu d'expé-

rience dans le maniement du crayon. Il est évident que toutes les gravures ne sont pas de la même main. L'imprimeur, qui était pressé, s'est adressé à plusieurs artistes, capables ou incapables, pour obtenir ses illustrations dans le plus bref délai. La meilleure planche est celle du frontispice. Elle représente le navire de la Folie où se pressent des personnages de joyeuse mine, entourant un jeune homme élégamment ajusté, qui n'a pas pris le costume distinctif de la confrérie. D'autres, montant de petites barques, viennent accoster le navire et paraissent demander avec instance qu'on veuille bien les admettre au nombre des passagers. Au sommet de la planche est un cartouche entouré d'arabesques renfermant le titre de l'ouvrage : *Das nûv schiff von narragonia*, etc. Dans un assez grand nombre de planches les fonds sont remplis par des arabesques, des entrelacs et des banderoles aux ondulations tourmentées. Ces ornements sont loin d'avoir la même valeur et le même intérêt que les jolis fonds d'architecture, les vues de villes, les intérieurs d'habitations et les paysages des gravures de l'édition de Bâle. Il y a, en revanche, une grande variété dans les costumes. Certaines planches fournissent des indications utiles pour la connaissance des mœurs du temps. On peut citer particulièrement, sous ce rapport : un curieux intérieur de cuisine où l'on voit à l'aide de quel matériel imparfait il était procédé à la préparation des rustiques repas de nos pères ; le sujet des fous en voyage où la construction des chars et le mode d'attelage des chevaux sont indiqués avec une minutieuse exactitude ; celui qui représente un tir d'arbalétriers. La précipitation avec laquelle voulut opérer l'imprimeur ne lui permit pas de faire exécuter autant de planches qu'il

eût été nécessaire pour illustrer son édition. Pour qu'il y eût une gravure en tête de chacun des chapitres, il fut obligé de reproduire, à différentes reprises, les mêmes gravures. Il y en a qui reparaissent quatre ou cinq fois, quoique le sujet ne corresponde que très-indirectement ou ne corresponde pas du tout aux matières traitées dans les chapitres dont on l'a rapproché arbitrairement. Il n'est pas jusqu'à la planche du frontispice qui ne soit ainsi employée à remplir des vides. En somme, les gravures de l'édition de Strasbourg sont intéressantes, malgré leurs défauts, par une verve satirique qu'on ne trouve pas toujours dans les illustrations plus parfaites de l'impression de Bâle, et parce qu'elles diffèrent de ces dernières qu'ont reproduites obstinément, comme nous l'avons dit, les éditeurs allemands, français, flamands, etc., du *Narrenschiiff*.

EDOUARD FÉTIS.

MUSÉE ROYAL DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BRUXELLES.

---

*Arrêté royal portant nomination d'un Président et de  
deux membres de la Commission directrice.*

---

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'arrêté royal du 10 septembre 1868, relatif à l'organisation des Musées royaux de peinture et de sculpture ;  
Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1<sup>er</sup>. — Le nombre des membres de la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture est porté à dix ;

ART. 2. — Sont nommés : Président de la Commission directrice, M. Gallait (L.), directeur de la classe des beaux-arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts ;

Membres de ladite Commission, MM. Verboeckhoven (E.) et Slingeneyer (E.), membres de la classe des beaux-arts de la même Académie ;

ART. 5. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 24 juin 1871.

(Signé) LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

(Signé) KERVYN DE LETTENHOVE.

---







# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 1, 5, 5, 12, 18, 19, 26 et 30 août; des 1, 3, 9, 15, 14, 16, 22 et 30  
septembre; des 7, 10, 14, 21, 26 et 28 octobre 1871.



### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé les cartons des vitraux qu'on propose de placer :

Eglises de Mendonck, St-Hubert à Verviers, etc. Vitraux.

Dans l'église de Mendonck (Flandre orientale);

Dans l'église de Saint-Hubert à Verviers;

Dans la fenêtre absidiale de la chapelle des comtes de Flandre, à l'église de Notre-Dame à Courtrai;

Dans l'église de Notre-Dame des fièvres à Louvain.

Le Collège a émis un avis favorable sur le projet de restauration d'un autel en bois du XVI<sup>e</sup> siècle, appartenant à l'église de Saint-Sulpice à Diest et sur les plans de décoration et d'ameublement de la chapelle du Saint Sacrement à la cathédrale de Bruges.

Eglise de St-Sulpice à Diest, et cathédrale de Bruges. Ameublement.

Chapelle de  
N.-D. de Cam-  
bron à Estimmes-  
au-Mont.

Des délégués se sont rendus à Estimmes-au-Mont, à l'effet d'examiner le retable qui orne la chapelle de Notre-Dame de Cambron et constater l'état dans lequel se trouve ce petit monument.

Il résulte de leur rapport que le retable de Cambron appartient à la dernière époque de l'art ogival, à ce style contourné et exubérant dont l'hôtel de ville de Gand et surtout le jubé de Dixmude nous ont conservé des modèles. Il se compose de trois arcatures, celle du milieu plus haute et plus large. Ces arcatures, formant des espèces de niches, étaient partagées en deux étages vers le milieu de leur hauteur, sans doute pour recevoir des groupes de figures dont il ne reste plus de traces. Les séparations horizontales des niches latérales ont été enlevées et brisées pour placer dans ces niches de grandes et grossières statues de saints, en bois peint et doré, que le curé actuel a eu le bon goût de faire disparaître.

Une espèce de ciel de lit couronné, ou de pavillon d'armoiries, en bois peint, entoure le retable et produit le plus fâcheux effet. Ce prétendu ornement, qui date du siècle dernier, devra être supprimé.

Le retable lui-même en pierre blanche d'excellente qualité, a été outrageusement barbouillé pour imiter le marbre. Cette peinture devra être également enlevée. M. l'architecte Vincent estime à environ deux mille francs ce que coûterait la restauration du retable. M. le Ministre de l'Intérieur demande si ce chiffre est bien établi.

Les délégués pensent, et le Collège partage cet avis, qu'on pourrait d'abord se contenter de restaurer la partie architecturale du monument en ajournant indéfiniment l'exécution

des groupes et des statuettes sur la nature desquels on ne peut d'ailleurs faire que des conjectures hasardées.

Ce parti diminuerait considérablement la dépense.

Quant à un devis détaillé, il ne peut guère se faire que par l'artiste même qui sera chargé de la restauration et qui peut mieux que personne apprécier le temps qu'il devrait employer à ce travail.

Les délégués ont trouvé dans M. le curé d'Estinnes-au-Mont, un homme intelligent, dont le zèle éclairé ne mérite que des éloges. Ainsi il s'est attaché à réunir et à conserver tous les fragments, quelque informes et petits qu'ils fussent, qui pouvaient avoir appartenu au retable ou aux statuettes dont le rétable était garni. Ces fragments pourront aider beaucoup à la restauration; ils pourront empêcher surtout l'artiste de substituer son caprice à l'œuvre primitive.

La chapelle de Notre-Dame de Cambron renferme encore un tableau divisé en douze compartiments et représentant la légende de la vierge miraculeuse et du juif sacrilège, brûlé à Mons sous le règne de Guillaume 1<sup>er</sup>; ce tableau, du reste en bon état, n'offre pas d'intérêt au point de vue de l'art.

Dans l'église paroissiale, distante de la chapelle de Cambron d'environ un kilomètre, les délégués ont trouvé sous le porche une ancienne croix triomphale, jadis suspendue à l'entrée du chœur, d'un style archaïque assez remarquable. Cette croix, entière et bien conservée, sert aujourd'hui pour les jubilés et les missions.

Le Collège a examiné minutieusement le monument de Gros en voie de restauration dans les ateliers de M. le statuaire Pickery à Bruges. De nouvelles constatations sont venues éclairer les questions que soulevait la tâche délicate

Eglise de St. Jacques à Bruges. Monument de Gros.

du restaurateur de façon à ne laisser aucun doute sur la marche à suivre.

Dans l'état actuel du monument les colonnettes avec socles qui ornent le soubassement, sont interrompues par la table qui porte les deux statues couchées de Gros et de sa première femme. Au-dessus des deux figures est une arcade surbaissée qui semble avoir pour but de répéter la forme traditionnelle des premiers tombeaux chrétiens telle que la donne *l'arco solium* des catacombes, et les colonnettes interrompues ne reparaissent plus au-dessus des figures.

Les recherches faites par M. Pickery lui ont permis de constater :

1° Que cette arcade supérieure, — offrant une grande surface nue qui contraste avec les riches sculptures du monument, — est en brique, tandis que le reste est en pierre ;

2° Que des vestiges des moulures de la partie inférieure se retrouvent dans la partie supérieure, bien qu'elles aient été abattues.

Il résulte clairement de ces deux seules observations que l'arcade précitée a été introduite après coup dans le monument primitif de même que les tables qui supportent les statues et pour le placement desquelles on a coupé les colonnettes anciennes. On peut croire que le monument avait d'abord une forme carrée, intérieurement comme extérieurement, et qu'il devait simplement encadrer une grande pierre tombale avec une inscription.

Une dernière remarque est venue appuyer et confirmer ces conclusions. Le soubassement de la partie antérieure et en saillie du monument a des moulures qui ne se raccordent pas avec celles du socle des colonnettes primitives, d'un

caractère visiblement plus ancien. Le manque d'unité entre ces détails est presque choquant. Il est impossible de n'en pas conclure que toute cette partie antérieure du monument, partie où s'agencent les deux tables qui portent les trois figures, est une addition et une intercallation postérieure à la construction primitive.

Y a-t-il lieu de rétablir le monument tel qu'il a dû être projeté primitivement, en rétablissant et continuant les colonnettes supprimées? — On ne pourrait prendre ce parti qu'à la condition d'enlever les statues dont le placement a nécessité l'altération du premier projet. Ce parti est évidemment inadmissible. C'est la présence même de ces figures qui donne au monument son intérêt historique et elles comptent de même pour beaucoup dans son intérêt artistique.

La Commission est donc d'avis qu'il y a lieu de restaurer le monument tel qu'il est et tel que l'ont fait les héritiers de Gros, lorsqu'ils y ont placé les effigies sculptées de ce personnage historique et de ses deux femmes.

Une dernière question est relative à la polychromie du monument. Il s'en retrouve des traces fort nettes sur toute la surface du tombeau et aussi bien sur les figures que sur la partie purement ornementale; on pourra donc la rétablir avec une parfaite exactitude. Toutefois, ce travail étant d'une nature délicate, on est d'avis qu'il y a lieu de ne le confier qu'à un artiste distingué, capable de l'exécuter avec toute la discrétion et toute l'harmonie nécessaires pour laisser au monument son caractère aussi bien que sa beauté.

La Commission ne peut que louer hautement le soin scrupuleux avec lequel M. le sculpteur Pickery s'acquitte de sa tâche. Les moindres fragments intacts sont rem-

ployés et rajustés patiemment, l'artiste se condamne à un travail de marqueterie minutieux plutôt que de refaire inutilement le moindre détail, et les parties refaites le sont avec une exactitude qui ne laisse rien à désirer. On peut affirmer que la restauration de M. le statuaire Pickery, si elle est poursuivie dans les mêmes conditions, sera digne de servir d'exemple pour tous les travaux de ce genre.

Eglise de St-  
Pholien à Liège.  
Autel.

Des délégués ont visité l'église de Saint-Pholien, à Liège, afin d'y inspecter, à la demande de M. Helbig, le nouveau maître-autel, surmonté d'un retable sculpté dont les volets, ornés de peintures, sont une œuvre récente de cet artiste.

La partie centrale du retable représente le *Crucifiement*. Les compartiments latéraux sont des scènes tirées de la vie de saint Pholien.

Le peintre s'est attaché dans ces volets à compléter l'œuvre du sculpteur, M. Blanchard, par les sujets qu'il a choisis et qu'il a puisés à la même source.

Les délégués ont été unanimes à constater l'excellent résultat obtenu par ces deux artistes, dont le travail présente un ensemble et une unité qui se rencontrent rarement dans des collaborations de ce genre. On peut regretter que les figures de M. le sculpteur Blanchard présentent un peu trop d'uniformité, surtout dans les têtes ; mais à part cette réserve, on doit reconnaître que les deux artistes se sont bien pénétrés l'un et l'autre du caractère de l'époque dont ils ont reproduit les types et les costumes. La partie sculptée du retable est dorée sur sa plus grande surface sans que cette richesse nuise à l'unité de l'effet et dégénère en papillottage. Les compositions peintes de M. Helbig, d'autre part, se font remarquer par la sobriété de leur ordonnance et par

de sérieuses qualités de style et de caractère. En résumé, le nouveau maître-autel de Saint-Pholien peut être cité comme un des beaux spécimens de ce genre qu'on a exécutés dans le goût du moyen âge, et comme un de ceux où l'on a montré le plus de discrétion et de goût, en même temps que de luxe et de richesse.

Le plan même de l'autel, qui a paru également satisfaisant, est de MM. Helbig et Béthune.

Les délégués ont visité aussi, à Liège, les meubles anciens découverts dans une des caves du palais des Princes-Évêques.

Découverte de  
meubles anciens  
dans le Palais de  
Liège.

Cette seconde inspection a eu lieu en présence de M. le Gouverneur de Liège, et avec le concours de M. Helbig, membre correspondant.

Les meubles découverts semblent appartenir à deux salles différentes de l'ancien palais. Ils portent, en effet, le caractère bien marqué de deux époques artistiques, le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle.

Les principaux objets sont :

1<sup>o</sup> Des peintures décoratives, trumeaux, dessus de portes d'une valeur inégale. Quelques-uns sont traités avec une réelle habileté. La plupart n'ont pas souffert et pourront être aisément restaurés et remployés.

2<sup>o</sup> De grands panneaux de sculptures avec figures remontant au xvii<sup>e</sup> siècle, comprenant un dais sculpté et paraissant appartenir à la décoration d'un trône. Ces sculptures sont dignes à tous égards d'être conservées. Elles paraissent former un ensemble complet. Les délégués sont unanimement d'avis, avec M. le Gouverneur de Liège, que la composition primitive pourra être refaite et remplacée dans une des

salles supérieures du palais, attenante à l'ancienne salle des gardes.

5° Deux grands poêles de faïence, en style Louis XIV, d'une belle et riche décoration, et qui semblent pouvoir être recomposés complètement.

Le Collège ne peut que se rallier complètement à l'avis déjà émis par M. le Gouverneur de Liège, quant à la convenance de restaurer ces différents objets et de les approprier à la décoration et à l'ameublement du Palais de Liège. Mais il importerait de ne s'adresser, pour ce travail, qu'à un artiste d'une compétence bien établie et de lui demander d'abord un projet dûment motivé et accompagné d'un devis détaillé.

Eglise de Vinderhaute. Chaire à prêcher.

La Commission a fait inspecter la chaire à prêcher qui a été récemment placée dans l'église de Vinderhaute et qui est l'œuvre d'un artiste gantois, M. Van Eenaeme.

On peut adresser à cet ouvrage d'art le reproche d'avoir des dimensions un peu exagérées pour l'église; flanquée d'un double escalier, la chaire est placée entre deux colonnes qu'elle déborde de chaque côté et fait sur la nef principale une saillie trop considérable. A part ce défaut, qui eût pu être évité si les plans avaient été soumis avant l'exécution, les délégués sont d'avis que l'œuvre de M. Van Eenaeme a droit à des éloges. La chaire de Vinderhaute est conçue dans le goût de la renaissance flamande. Elle est ornée, à son soubassement, d'un groupe grandeur naturelle d'un bon style, *le Christ bénissant les petits enfants*, et, sur ses rampes, de feuillages et de raisins d'un excellent travail. Dans la face postérieure de la chaire est enchâssé un médaillon en marbre finement exécuté représentant le portrait du donateur.



M. le curé de Vinderhaute. Le prix global de la chaire s'est élevé à 20,000 francs, et ne peut être regardé comme exagéré.

La même église contient des confessionnaux et un banc de communion qui sont l'œuvre du même artiste et qui sont aussi sculptés avec goût et conscience. Pour ces travaux, qui sont considérables, l'église n'a pas réclamé de subsides du gouvernement ; M. le curé de Vinderhaute n'a recouru qu'à des dons particuliers ou à ses ressources personnelles. Par ces sacrifices qu'il s'est imposés volontairement, par les soins et le goût qu'il a apportés dans ces travaux d'embellissement, cet honorable ecclésiastique a donné un exemple qu'on ne saurait trop louer. Pour compléter l'embellissement de l'église, il reste à y exécuter la balustrade du jubé et le buffet d'orgue. Les ressources de la fabrique étant épuisées, la Commission a proposé au gouvernement de lui accorder un subside pour l'aider à terminer les travaux qu'elle a entrepris.

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'un orphelinat pour jeunes garçons à Wavre; le projet d'agrandissement de l'hospice-hôpital d'Oprakel (Flandre orientale) et les nouveaux plans concernant la construction d'un hospice de vieillards à Dixmude (Flandre occidentale).

Elle a également émis un avis favorable sur les nouveaux plans d'agrandissement du Palais de la Nation et des ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et de la guerre, ainsi que sur le projet de reconstruction d'une des

Orphelinat de Wavre, hospices d'Oprakel et de Dixmude.

Agrandissement du Palais de la Nation et des ministères, et reconstruction partielle du Musée royal de peinture.

façades de la cour intérieure du Musée royal de peinture. Ces deux projets ont été modifiés d'après les indications que la Commission avait données à leurs auteurs.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Presbytères de Hombeek, Oostmalle, Grainhem, Hekelghem, etc.

1° Les projets de réparation et d'appropriation des presbytères de Hombeek et Oostmalle (Anvers), Grainhem et Hekelghem (Brabant), Arc et Wattripont (Hainaut) et du camp de Beverloo (Limbourg);

Constructions de presbytères à Ledebergh, Rendeux-Haut, etc.

2° Les plans relatifs à la construction de presbytères :

A Ledebergh (Flandre orientale);

A Rendeux-Haut (Luxembourg);

A Gelbressée (Namur);

A Flawinne (Namur).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Construction d'églises à Lambusart, Heusden, Jenneret, etc.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets concernant :

1° La construction d'églises dans les localités suivantes :

Lambusart (Hainaut), architecte : M. Thielens;

Heusden (Limbourg), architecte : M. Stapper;

Jenneret, commune de Bende (Luxembourg), architecte : M. Bouvrie;

Bende-Jenneret (Luxembourg), architecte : M. Colin;

Froide-Fontaine, commune de Vonèche (Namur), architecte : M. Luffin ;

2° L'agrandissement des églises de :

Vaelbeek (Brabant), architecte : M. Van Arenbergh ;

Ruyssedele (Flandre occidentale), architecte : M. Croquison ;

Watou (Flandre occidentale), architecte : M. Croquison ;

Petit-Waret, commune de Landenne (Liège), architecte : M. Blandot ;

Falisolle (Namur), architecte : M. Degreny ;

3° La construction d'une tour et le remaniement du carrelage de l'église de Brasschaetscheheyde (Anvers) ; les travaux supplémentaires à exécuter à l'église de Strombeek-Bever (Brabant) ; la reconstruction du chœur et des deux sacristies de l'église de Bambrugge (Flandre orientale) et la construction d'une sacristie à l'église de Jamoigne (Luxembourg) ;

4° Le placement de stalles dans l'église de Hermalle sous Huy (Liège) ; et de confessionnaux dans l'église de Saint-Remy, commune de Bleid (Luxembourg) ; l'ameublement de l'église de Ville-du-Bois, commune de Vielsalm (même province) ; l'acquisition d'un maître-autel destiné à l'église de Silenriex (Namur) et le placement d'un buffet d'orgue dans l'église de Beauraing (même province).

Agrandissement des églises de Vaelbeek, Ruyssedele, Watou, etc.

Églises de Brasschaetscheheyde, Strombeek, Bambrugge et Jamoigne.

Ameublement des églises de Hermalle sous Huy, St-Remy, Ville-du-Bois, Silenriex et Beauraing.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Des avis favorables ont été donnés :

1° Sur les plans dressés par M. l'architecte Croquison, pour la restauration de l'église de Thielt (Flandre occidentale) ;

Restauration des églises de Thielt, Lombek-Ste - Catherine, Londerzeel, etc.

2° Sur les projets de restauration des églises de Lombeek-Sainte-Catherine et de Londerzeel (Brabant), architecte : M. Hansotte ;

5° Sur les propositions relatives à la restauration de l'église de Landscauter (Flandre orientale) ;

4° Sur le projet de reconstruction partielle et de restauration de l'église de Cortessem (Limbourg), architecte : M. Jaminé ;

5° Sur les plans dressés par M. Mahieu, pour la construction d'une tour et la restauration de la façade principale de l'église de Solre-Saint-Géry (Hainaut) ;

6° Sur les devis des travaux complémentaires à exécuter à l'église d'Alken et à la tour de l'église de Tongerlo (Limbourg) ;

7° Sur les propositions concernant des réparations à exécuter aux églises d'Oostmalle (Anvers), Notre-Dame-au-Bois sous Overyssehe et Pede-Sainte-Gertrude, commune de Schepdael (Brabant) ; Ghoy et Marcinelle (Hainaut) ; Herten et du camp de Beverloo (Limbourg) et Chêne-al-Pierre, commune de Grandménil (Luxembourg) ;

8° Sur le projet d'appropriation d'une maison en sacristie, dépôt, etc., pour l'église d'Enghien (Hainaut).

*Eglise de Ghlin.* Un délégué s'est rendu à Ghlin afin d'inspecter l'église paroissiale dont la reconstruction est proposée. Il résulte de son rapport que les dégradations que présente cet édifice n'ont pas une sérieuse importance. Il est vrai, comme on l'a remarqué, que la tour est construite en saillie sur la voie publique, mais la circulation est trop peu active dans la commune pour justifier la mesure radicale d'une reconstruction qui entrainerait les administrations locales dans des dé-

penses considérables. Le Collège a, en conséquence, émis l'avis que l'on devra se borner à exécuter à l'église précitée les réparations nécessaires.

La restauration de l'église de Saint-Rombaut, à Malines, Eglise de Saint-Rombaut à Malines. a soulevé deux questions :

1° Placera-t-on un amortissement à balustrade et à pinacles sur les murs extérieurs de la nef droite de l'église dont on va entreprendre la restauration?

Le Collège croit qu'il y aurait lieu d'admettre en principe le système proposé, qui comblerait une lacune et qui rentre dans la disposition des autres parties de l'édifice.

2° Laissera-t-on subsister une petite sacristie greffée à une date très-ancienne (gothique) contre le soubassement de la nef sus-indiquée?

On n'y voit point d'inconvénient. Outre le manque d'un autre emplacement convenable, il est à considérer que cette adjonction n'a que peu de développement et ne dépasse pas la hauteur du soubassement de l'église. Dans ces conditions et pourvu qu'elle soit bien étudiée, cette petite construction peut former un point de contraste heureux avec la monotonie du soubassement. L'architecte devra également faire une étude raisonnée de la modification à apporter à ce qui existe aujourd'hui.

Un projet conçu d'après les observations qui précèdent a été approuvé.

M. le Ministre de la Justice a déferé à la Commission deux réclamations relatives à l'ouverture d'une porte dans l'une des nefs latérales de l'église de Saint-Hubert, Eglise de Saint-Hubert. porte qui donnera sur le préau de la maison pénitentiaire contiguë. Des

délégués se sont rendus à Saint-Hubert le 27 juillet dernier, tant pour se rendre compte des travaux projetés que pour inspecter les travaux de restauration qui sont en cours d'exécution dans le monument précité.

La principale raison invoquée en faveur de la porte nouvelle est la nécessité d'établir un dégagement pour l'église en cas d'incendie. Ce motif paraît sérieux. Il serait, sans nul doute, inutile d'établir une issue de ce côté si l'on rétablissait l'ancienne porte du transept qui s'ouvre de l'autre côté. Mais cette porte primitive, dont il serait si intéressant de rétablir les riches sculptures, a été murée à une époque très-ancienne, la décoration du mur où elle s'ouvrait a été considérablement remaniée, et cette baie ne s'accorderait plus avec la disposition actuelle ni des contreforts extérieurs, ni des arcatures qui figurent dans la décoration intérieure. Aussi avait-elle été supprimée, à ce qu'on assure, dans les dessins de la restauration projetée primitivement par feu l'architecte Dumont, dessins malheureusement perdus.

La nouvelle porte a donc une utilité incontestable au point de vue des dégagements nécessaires à l'édifice. Le travail n'en doit pas moins être approuvé si on le considère au simple point de vue de l'art. On peut s'assurer, en effet, en visitant l'intérieur de l'église, que cette porte a toujours existé. Les moulures qui l'encadrent sont de l'époque ogivale. Elle s'ouvre au milieu d'un mur décoré d'une série d'arcatures et l'arcature qui la contient est visiblement plus large que les autres.

Le Collège ne peut donc qu'approuver l'ouverture de la porte nouvelle. Quant aux inconvénients que cette issue peut

offrir pour la prison, il semble qu'il serait aisé d'y remédier par un mur de clôture qui séparerait de ce côté la prison de l'église. Il est difficile, d'ailleurs, de voir dans la porte nouvelle un danger sérieux d'évasions, alors que les détenus, qu'on emploie à des travaux de culture, trouvent évidemment des occasions d'évasions plus faciles dans leurs sorties habituelles.

La restauration générale de l'église de Saint-Hubert se poursuit dans les conditions les plus satisfaisantes et n'a donné lieu qu'à une observation des délégués. On ne multiplie pas assez la pierre bleue dans le parement des façades. Il en résulte que les cordons, les saillies, exécutés spécialement avec cette pierre, traacent des lignes maigres sur l'édifice. Il importe de les mélanger et de les alterner avec la pierre blanche et le grès rose, de façon à ne pas aboutir à cet effet fâcheux que l'architecte primitif avait su éviter par un dosage habilement combiné.

Le débadigeonnage partiel qu'on a exécuté à l'intérieur de l'église n'est pas tout-à-fait suffisant pour permettre d'apprécier l'effet de cette opération. Il serait utile qu'elle eût lieu sur toute l'étendue d'une chapelle. Les délégués ont proposé de tenter cet essai dans la deuxième chapelle absidale qui se présente après la sacristie, et il résulte des déclarations du conducteur des travaux que ce travail ne coûterait guère plus de 400 francs. C'est une dépense trop minime pour qu'on puisse hésiter à la faire en vue d'apprécier l'utilité d'une opération qui a déjà donné les meilleurs résultats dans d'autres édifices tels que l'église de Saint-Gommaire, à Lierre.

Des délégués se sont rendus à Lootenhulle, le 51 juillet

Eglise de Lootenhulle.

dernier, pour inspecter la tour de l'église paroissiale, tour dont la reconstruction est présentée comme urgente par l'architecte chargé des travaux de restauration et d'agrandissement.

Les délégués ont dû constater tout d'abord que, dans ces travaux, l'on s'est sensiblement, et sans avis préalable, écarté des plans approuvés.

Les colonnes qui se trouvent à l'entrée de l'édifice, et que le projet primitif indiquait comme devant être conservées, ont été entièrement refaites.

Les colonnes de la grande nef ne figurent plus non plus à leur premier emplacement ; elles sont rapprochées. Cette modification est heureuse en ce sens que les basses nefs, autrefois trop étroites, seront élargies ; mais il en résulte, d'autre part, que la tour centrale ne s'élève plus, comme auparavant, dans l'axe des colonnes ; de là un nouvel obstacle à la conservation de cette tour.

Les lézardes de cette partie de la construction sont considérables. L'intérieur de la tour est en ruine. La charpente présente des parties en fort mauvais état. Si la reconstruction n'est pas rigoureusement nécessaire, au point de vue de la sécurité publique, elle peut donc se justifier, comme on voit, par plus d'une considération très-sérieuse.

Mais il semble difficile que le Collège émette un avis définitif sur cette question avant que l'auteur ait soumis un plan pour la reconstruction de la tour, dont le raccordement n'est pas sans difficulté au point de vue de l'art. Quant à déplacer la tour, cette proposition semble inadmissible aussi bien en raison de l'effet architectural actuel, qui est pittoresque,



que des traditions flamandes contemporaines de la construction primitive.

Parmi les changements apportés aux plans approuvés, il faut encore signaler les chapiteaux exécutés dans une sorte d'ordre toscan, au lieu du style ogival indiqué. Ces chapiteaux ne s'accordent pas avec les petits chapiteaux des colonnettes des fenêtres qui sont romans et imités de ceux de l'abbaye de Saint-Bavon. Ils n'ont que 40 centimètres de hauteur, tandis que ceux indiqués aux plans approuvés en avaient 60. Enfin, ils sont d'autant plus inadmissibles qu'ils présentent une forme octogone qui ne se prête pas à la retombée des arcades à base carrée des nefs. Il sera donc, à tous les points de vue, nécessaire de les renouveler.

Un nouveau projet présenté par l'architecte directeur des travaux indique aussi un faux triforium qui ne figurait pas dans le plan approuvé, et qu'on peut considérer comme une amélioration susceptible d'être accueillie.

Enfin les délégués ont remarqué avec regret que la nouvelle façade de l'église n'aura aucun effet, vu les conditions où elle se présente et que le Collège n'avait pu apprécier, quand le projet lui fut soumis, en l'absence d'un plan topographique qui eût dû lui être communiqué. Cette façade donne en effet sur la cour du presbytère de Lootenhulle. Le mur de cette cour sera reculé, mais l'espace ménagé entre le mur et la façade de l'église sera encore de beaucoup insuffisant pour permettre de bien voir l'édifice.

A part les irrégularités regrettables qui viennent d'être signalées, les travaux sont exécutés avec soin, l'église promet d'avoir du caractère; les modifications exécutées ou proposées sont heureuses et ne peuvent qu'engager le Col-

lège à solliciter l'intervention financière de l'Etat et de la province dans le supplément des dépenses auxquelles on sera forcément entraîné. Mais il y aura lieu en même temps de blâmer la marche suivie, contraire à toutes les prescriptions administratives.

Eglise  
de Maulde.

Le Collège a été appelé à se prononcer sur la question de savoir s'il y a lieu de procéder à une restauration complète de l'église de Maulde, ou de se borner aux réparations urgentes et strictement nécessaires. Il a été constaté que l'église se trouve dans le plus fâcheux état de conservation. De nombreuses lézardes, qu'on bouche vainement tous les ans, se remarquent dans toutes les parties essentielles de la construction et prouvent un état de dislocation auquel il sera difficile de remédier à moins de travaux importants. Il faut ajouter que la construction a été remaniée à diverses époques, au point de ne plus présenter aucun intérêt sous le rapport de l'art. Dans ces conditions, le Collège ne croit pas que l'édifice mérite les frais d'une restauration complète. Il semblerait préférable à tous égards de se borner à de simples réparations d'urgence, en attendant que la commune et la fabrique aient réuni les fonds nécessaires pour procéder soit à une reconstruction complète, soit à un agrandissement que réclament, paraît-il, les besoins de la paroisse. Cet avis avait déjà été émis d'ailleurs par le Comité provincial et par la Commission elle-même. (Voir. *Bull.*, 8<sup>e</sup> année, p. 205.)

Eglise d'Athis.

M. l'architecte provincial Vincent avait signalé dans l'église d'Athis l'existence d'une charpente apparente très-ornée et d'un grand intérêt, formant voûte à la nef principale et au chœur.

L'église n'a par elle-même aucun mérite architectu-

ral. La charpente signalée, ainsi que le remarque justement M. l'architecte provincial, présente ce détail curieux que les nervures (séparant chacun des panneaux plafonnés) viennent retomber sur des corbeaux à figures en style du xv<sup>e</sup> siècle. Ces figures, bien que d'une exécution naïve et peu caressée, composent une décoration pittoresque qui a sa grâce et son intérêt.

Actuellement ces figures sont couvertes d'un badigeon qui, selon toute probabilité, les empâte et les dénature. Elles paraissent toutefois généralement intactes et l'église elle-même est dans un état satisfaisant de conservation.

En présence de cet état de choses, le Collège ne pense pas qu'il y ait lieu, pour le moment du moins, d'effectuer à la charpente précitée des travaux de restauration devant entraîner des dépenses que la fabrique et la commune se déclarent hors d'état de supporter.

Mais il importera que l'administration supérieure recommande cette décoration sculptée à toute la sollicitude des autorités locales. Celles-ci devront veiller à ce que cette partie intéressante de la décoration intérieure de l'église ne soit exposée à aucune altération. Il conviendra aussi que l'on profite des premiers travaux que réclamera l'église pour enlever le badigeon qui recouvre ces sculptures, s'assurer de leur état réel, les restaurer si la nécessité en est reconnue, et les compléter.

*Le Membre Secrétaire,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Vice-Président,*

CHALON.

# ANCIENS CHEMINS ET MONUMENTS

DANS

## LES HAUTES-FAGNES.



Les renseignements contenus dans la présente notice, soigneusement vérifiés sur les lieux, étaient épars dans une quantité d'ouvrages, dont la plupart ne sont pas dans les mains de tous, et dont quelques-uns ont vu le jour à l'étranger. Il a paru utile de les coordonner pour vulgariser la connaissance de cette partie de nos antiquités nationales : telle est la pensée qui a présidé à la rédaction de ce travail plutôt destiné à rappeler ce qui est peu connu qu'à révéler des choses nouvelles; cependant un certain nombre de détails sont jusqu'ici complètement inédits, notamment la partie épigraphique qui, sans remonter à l'époque romaine, paraîtra sans doute n'être pas dénuée d'intérêt.

### I.

A l'est de la province de Liège et à la limite de la Belgique et de la Prusse, s'étend un plateau immense, de plus

de 10,000 hectares (1), qui se continue au delà de nos frontières, et qui est couvert de bruyères et de forêts, entrecoupées de marais et de fondrières.

Ce sont les Hautes-Fagnes (2) qui donnent naissance à une quantité de cours d'eau : la Helle, la Vesdre, la Gileppe, la Hoegne, la Roer, la Perlenbach, la Callbach (5), etc.

Des Hautes-Fagnes, quand le ciel est clair, chose rare en

---

(1) Ferd. HÉNAUX, *Histoire de la commune de Spa et de ses eaux minérales*, Liège, 1860, nouv. édition, p. 42. Il faut sans doute ajouter à cette évaluation les 6,705 hectares de la partie belge de la forêt de Hertogenwald qui occupe une portion du plateau (commune de Membach; *Statistique territoriale du royaume*, I, 1859, aux mots *Francorchamps, Athay, Membach*), sans compter les Grandes-Fagnes de Sart, La Gleize, la Reil, etc., prolongement des Hautes-Fagnes.

(2) On dit aussi *Fanges*; mais le mot *Fagnes* apparaît déjà au vii<sup>e</sup> siècle, dans un *præceptum* du roi Childéric, sous la forme latine *Faniæ*; ce diplôme, de l'an 666, porte : « *per Dulnosum (le Beauvais?) usque in Faniæ.* »

Rappelons ici les divinités hypothétiques des Fagnes, dans le *Bull. des comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 50, et *ibid.*, la discussion sur l'étymologie du mot *Fagnes*, en allemand *Veenen*.

(5) *Annales parlementaires*. Chambre des représentants. *Documents*. Session de 1864-1865, p. 650.

Les *Mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Berlin*, 1788-1789 (Berlin, 1795), p. 94, ne mentionnent pas moins de dix-huit à vingt cours d'eau, tant rivières que ruisseaux, descendant des hautes Fagnes, et fournissant (on cite textuellement) :

« La *Kyll*, qui en descend par trois bras, passe à Bullingen, et se jette dans la Moselle;

» La *Recht*, qui en dérive par quatre branches, arrose Stavelot et Malmédy, et se perd dans l'Ourte qui verse à la Meuse;

» La *Wèze*, qui en descend par quatre bras, passe à Limbourg et à Verviers, et porte ses eaux à la Meuse;

» La *Dente*, qui passe à l'abbaye de Corueis-Munster, et mêle ses eaux à celles de la Roer;

» La *Teu*, qui passe à Franchimont;

» La rivière de *Merentes*, qui tombe dans la Wèze à Verviers;

» La *Ruyck*, qui en descend par deux branches et se rend dans la Roer;

» Les ruisseaux de *Semenstadt*, de *Francourte*, etc.

» On reconnaît dans ces indications la *Vesdre*, la *Gileppe*, l'*Eau rouge* ou Francorchamps, etc. »

ces régions, la vue s'étend au loin, et des endroits culminants, on peut, dit-on, découvrir d'une part le clocher de Tongres, et de l'autre les Sept-Montagnes des bords du Rhin, près de Bonn (1).

Les savants allemands, beaucoup plus que les nôtres, se sont préoccupés des Hautes-Fagnes.

M. Robert a publié à leur sujet, en 1788, un excellent travail dans les mémoires de l'Académie de Berlin, où il s'extasie sur les phénomènes étonnants que présente la région limitrophe des États de Juliers, de Liège, de Stavelot, de Luxembourg et de Limbourg, entre les villes de Malmédy et de Néau, partie en Westphalie, partie dans les Pays-Bas (2).

Le sommet des Hautes-Fagnes, dit-il, offre une plaine vaste et unie d'environ quatre lieues de longueur et de trois lieues de largeur. Sans recevoir aucune rivière, aucun courant qui y afflue, le sol abreuvé, détrem pé, délayé par les eaux, présente à sa superficie une couche de terres noires, qui, liées et consolidées entre elles par la mousse et les racines fibreuses des végétaux, recouvre une mer de fange plus ou moins liquide, plus ou moins profonde. En certains endroits, cette croûte de terre a assez de consistance pour

---

(1) L.-F. DETMER, *Coup d'œil sur les volcans éteints de la Kyll*, p. 51; C. GOMZÉ et N. POULET, *Pèlerinage à la Baraque-Michel*, Verviers, 1857 (qui avait paru en feuilleton dans le *Nouvelliste*), p. 18, énumèrent encore comme points de vue perceptibles à la Baraque-Michel : Aix-la-Chapelle, Maestricht, vers le N., Vieil-Salm au S., les premières terres du Brabant à l'O.; des excursions renouvelées, en différentes saisons, à la Baraque-Michel n'ont jamais permis à l'auteur du présent article d'en voir autant, à beaucoup près, et ses compagnons lui ont affirmé se trouver dans le même cas.

(2) *L. cit.*

supporter les passants, les chevaux et même les voitures ; en d'autres, fléchissant sous les pas du voyageur en danger, elle l'avertit de ne pas pénétrer plus avant dans ce lugubre et périlleux désert, ou d'y changer promptement la direction de sa marche. Parfois les limons détrempés y sont absolument à découvert... Il y a beaucoup de danger à s'engager dans les Hautes-Fagnes, même aux endroits où la terre présente un plan solide, parce que le moment viendra où la direction du voyageur, se trouvant tout à coup barrée par les fanges, il ne sera plus le maître de retrouver la trace de ses pas. Les différentes directions qu'il essaiera successivement ne feront que le fourvoyer davantage et le jetteront dans un dédale de langues de terre et de bras de fange inextricables. Il ne faudrait pas moins que le fil d'Ariane pour en sortir.

Sur ces hauts et vastes terrains, dit de son côté le curé d'Afden, la nature semble être frappée de mort ; ils ne sont guère susceptibles de culture, au moins dans leur plus grande partie, à cause de leur humidité provenant de ce que l'eau s'y trouve fixée par des couches de terre glaise et argileuse qui en arrêtent la filtration, humidité qu'y entretiennent les vastes forêts dont elles sont presque partout entourées. Ce sont de vrais réservoirs d'eau où grand nombre de rivières prennent leur source. L'humidité du terrain, jointe à l'élevation de la contrée, y cause des froids très-vifs, et des neiges fort hautes qui arrivent assez tôt et ne se fondent que bien avant dans le printemps. En été même, des vapeurs épaisses se répandent dans l'atmosphère ; c'est la patrie des brouillards et des tempêtes. Cette contrée est extrêmement dangereuse, surtout en hiver, pour le voya-

neur, ne rencontrant, dans une grande étendue de terrain, ni habitations, ni rien même qui puisse lui servir pour s'orienter, et peu d'hivers se passent sans qu'il périsse quelques-uns d'entre ceux qui osent s'y hasarder (1).

Au point de vue géologique, ces Hautes-Fagnes sont des plus curieuses à étudier : on y trouve dans les tourbières des troncs de chênes, de bouleaux, et d'autres arbres flottés et pour ainsi dire tannés (2); on y a aussi remarqué quantité de chênes très-gros (notamment entre Eupen et Montjoye), contenus dans la tourbe, où ils semblent tous couchés du même côté, comme si d'immenses forêts avaient été renversées par une cause unique dans un même cataclysme (5); les troncs de bouleaux qu'on trouve dans les tourbières ont même semblé au préfet Des Mousseaux (4), être la preuve que les Hautes-Fagnes furent autrefois couvertes de ce bois, indication du parti qu'on pourrait en tirer en les remettant en culture forestière.

Le professeur Meierotto, de Berlin, étudia aussi les Hautes-Fagnes (5), et cherchant à se rendre compte des phénomènes qu'elles présentent, émit l'avis qu'un système d'assèchement

---

(1) ERNST, *Histoire du Limbourg*, 1, p. 85.

(2) WOLFF (DETHIER), *Le Guide des curieux qui visitent les eaux de Spa*, Verviers, 1814, p. 29, v<sup>o</sup> Fagnes (Hautes).

(5) Rens. de M. Albin Body, de Spa, auteur de plusieurs monographies concernant sa ville natale, lequel a accompagné l'auteur de la présente notice dans une de ses explorations des Hautes-Fagnes.

(4) *Tableau statistique du département de l'Ourte*, p. 40; ERNST, I, p. 84; (GAULLARD), *Quelques souvenirs sur le pays de Liège*, Liège, 1804, p. 49; DETHIER, *Coup d'œil*, etc., p. 24; etc.; COURTOIS, *Recherches sur la statistique physique*, etc., de la province de Liège, 1, p. 222.

(5) *Mémoires* cités, p. 577; il y est fait mention d'un autre travail sur le même sujet, écrit par RIBACH, et inséré dans les *Mémoires* allemands.



régulier et général amènerait bientôt la fin de cet état de choses. Qu'on abatte, dit-il, la plus grande partie des forêts voisines; qu'en même temps on continue un écoulement plus ouvert et plus libre aux ruisseaux; qu'on tâche de toute manière de sécher les marais, et, dans l'espace de quelques années, on s'apercevra que les nouvelles causes de siccité l'emporteront sur les chicanes du sol et sur les subterfuges de cet Achéloüs qui ne demande qu'un travail d'Hercule pour céder la victoire : peut-être dans un siècle cherchera-t-on en vain la vase ou fange, et le nom de Hautes-Fagnes demeurera-t-il le seul monument de ce phénomène.

La prophétie de Meierotto s'est en partie réalisée; les Hautes-Fagnes, bien qu'on soit loin encore de les avoir complètement asséchées, ont été soumises de plus en plus à un système de déboisements et de saignées : leur sommet ne présente plus l'aspect des immenses lacs ou flaques d'eau indiqués sur les cartes des siècles passés (1).

Sous le gouvernement autrichien, on commença à s'émouvoir de l'état dans lequel le lent et incomplet écoulement, on pourrait presque dire la stagnation des eaux, maintenait cette partie du domaine national (2).

L'administration française laissa les choses dans le *status quo*; cependant ce ne fut pas faute d'études : l'illustre Monge, titulaire de la sénatorerie de Liège (3), alla, en messidor an XIII, inspecter les Hautes-Fagnes, et y visiter

---

(1) Notamment sur celles de SASSON.

(2) *Documents parlementaires, l. cit.*

(3) Il figure en cette qualité et avec ses titres de comte de Péluse, membre de l'Institut, etc., dans la notice des savants distingués signalés pour avoir visité Spa « dans ces derniers temps, » que donne *Le Guide des curieux* (1814), p. 84.

une ancienne route, qui y avait été découverte et par laquelle on avait le projet d'établir un chemin de communication directe de Malmédy à Néau (1).

Le gouvernement des Pays-Bas se contenta de projeter un plan d'assèchement et de reboisement ; le premier, le gouvernement belge mit résolument la main à l'œuvre en 1854, et ne tarda pas à ouvrir notamment une chaussée qui venant d'une part de Dolhain, d'autre part d'Eupen, se réunit dans la forêt de Hertogenwald, à la Maison-Hestreux, et se continue au delà de la frontière, où l'administration prussienne l'a fait bifurquer d'une part sur Weismes, par Sourbrodt, d'autre part sur Malmédy.

Mais s'il est donné à l'homme de corriger la nature, celle-ci ne perd pas ses droits : en même temps qu'on saignait les Hautes-Fagnes et qu'on les rendait praticables, le régime des eaux alimentées par les parties asséchées se modifia radicalement : les cours d'eau débitèrent, après les pluies, beaucoup plus, et pendant les sécheresses, beaucoup moins d'eau que durant l'état de choses primitif (2).

Dès 1816, par l'art. 44 du traité du 26 juin, les habitants d'Eupen furent autorisés à ouvrir certains fossés et rigoles dans la forêt de Hertogenwald, pour augmenter par ce moyen le volume d'eau de la Helle, et par conséquent de la

---

(1) *Gazette de Liège*, de DESOER, du 21 messidor an XII. correspondance de Malmédy. Rens. de M. Albin BOBY, l'historiographe de Spa et de ses environs.

(2) *Documents parlementaires*, l. cit. : L'intitulé du § 11 du budget du ministère des travaux publics pour 1865, porte : « Réservoirs d'eau destinés à obvier aux conséquences qu'ont eues, pour les usines situées sur la Vesdre, les modifications apportées au régime des cours d'eau par les travaux effectués aux forêts de l'État. »

Vesdre qui alimente leurs usines (1). Le bassin cyclopéen de la Galeppe, qu'on établit en ce moment même près de Dolhain-Limbourg, et qui coûtera plusieurs millions (dont deux et demi souscrits par la ville de Verviers), complétera l'œuvre de réparation, en alimentant désormais la Vesdre d'une manière plus uniforme.

Robert, en évaluant à un carré d'environ quatre lieues l'espace occupé par le plateau des Hautes-Fagnes, a fait abstraction sans doute du prolongement de ce plateau dans notre pays, où il s'étend à l'ouest jusqu'aux bords de l'Amblève; aussi est-ce avec plus de raison qu'Ernst (2) porte la longueur du plateau à dix lieues et sa largeur de une à quatre; il commence, dit-il, à trois quarts de lieue de Lammersdorf, pour finir au fond d'Aywaille.

Il existait donc dans les temps anciens, alors que le plateau était couvert d'immenses marécages aujourd'hui modifiés, un vaste désert impraticable, au centre de contrées très-habitées et interceptant toute communication directe entre la Meuse, la Moselle et le Rhin. Aussi dut-on songer, dès le temps des Romains, et peut-être même avant eux, à frayer des routes dans les Hautes-Fagnes, qui permissent de ne pas les contourner, mais de les franchir directement, et l'on pouvait *a priori* déterminer le tracé de deux voies au moins, se croisant vers le sommet du plateau et mettant

---

(1) Geo-Fred. DE MARTENS, *Nouveau recueil de traité d'alliance, de paix, de trêve, de neutralité, de commerce, de limites, d'échange, etc., depuis 1808 jusque jour*, III (1808-1818), p. 27 et suiv.

(2) *L. cit.*, où il cite aussi l'Aar comme prenant naissance dans les Hautes-Fagnes.

en relation, d'une part, le Condroz avec le Rhin, d'autre part, la Meuse avec la Moselle.

Ces prévisions se sont réalisées : du nord au midi deux voies différentes ont même été signalées.

A. Il résulte d'un rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, le 18 novembre 1857, par M. Gachard, Archiviste-général du royaume (1), qu'en 1768, un préposé des douanes, nommé Bredenraedt, avait trouvé les vestiges d'une ancienne chaussée dans la forêt de Hertogenwald ; c'était dans les Hautes-Fagnes que Bredenraedt avait aperçu les traces de cette ancienne voie. Le Conseil des finances, informé de cette découverte, donna l'ordre aux officiers principaux de la douane de Saint-Vith d'envoyer faire la reconnaissance du chemin en question, sans qu'il parût que ce fût de la part du gouvernement. Un brigadier nommé Balant et deux paysans, munis d'ustensiles, accompagnèrent Bredenraedt dans les Fagnes, afin de faire un rapport circonstancié sur les opérations. Le 6 juin, le Conseil des finances reçut un rapport par lequel le brigadier Balant l'informa qu'on avait déjà retrouvé sur deux lieues le lit d'une bonne chaussée se

---

(1) VAN DER RIT, *Étude théorique et pratique sur les anciennes chaussées romaines traversant le royaume de Belgique* (*Journal de l'architecture et des arts relatifs à la construction*, de VANDER AUWERA, IV<sup>e</sup> année, 1851), pp. 76 et 92. M. VAN DER RIT, dans ce travail des plus intéressants et des plus exacts pour le surplus, a confondu pour ce tronçon les différentes localités : ainsi il place erronément la forêt de Hertogenwald entre Néau et Maestricht, tandis qu'elle est au sud de la Vesdre. Il place aussi Néau entre Maestricht et Fouron-le-Comte, et se trouve ainsi amené à tracer une ligne de Néau à Eupen par Hombourg, tandis que Néau (nom français) et Eupen (nom allemand) concernent la même ville : Eupen seul est à sa place. Cette faute existe aussi dans le travail manuscrit de M. VAN DER RIT, déposé aux archives du Département de l'Intérieur, et n'est donc pas imputable à une erreur d'impression.

dirigeant de Sourbrodt à Néau ; qu'on pouvait, en quelques journées, la débarrasser de la terre, de la mousse et du gazon qui la couvraient, et faire ensuite les réparations au moyen des pierres qui se trouvaient en partie sur les lieux et à portée. L'ingénieur Starck et un contrôleur furent envoyés sur les lieux ; mais le premier étant venu à mourir fut remplacé par le receveur des droits à Néau, Otto, le lieutenant des forêts Felden, et le brigadier Balant. Le 7 septembre, ils envoyèrent au Conseil des finances un rapport détaillé de leurs opérations, accompagné d'une carte figurative.

Il résulte de ce rapport que de Néau à Sourbrodt, par les Fagnes, il y a une distance de 5,850 1/2 verges, la verge à 16 1/2 pieds de Saint-Lambert (soit à peu près 18 kilomètres) ;

Que de Néau à l'endroit nommé Hestieux (1), où la chaussée signalée commence, il y a 1,155 verges (soit un peu plus de 5 kilomètres) ;

Que la chaussée retrouvée dans ce dernier endroit jusqu'à la Fagne-Rasquin (2), où elle se perd, est longue de 1,415 1/2 verges (près de 7 kilomètres) ;

Enfin que, dans ce dernier endroit, où le sol devient bon, et où il ne se trouve plus de chaussée jusqu'au village de Sourbrodt, il y a environ 1,216 verges (environ 6 kilomètres) (3).

En même temps que ces opérations se faisaient, une

---

(1) Sous Membach, commune de 7,105 hectares, dont la plus grande partie pour la forêt de Hertogenwald.

(2) Plus loin que la Fontaine-Périgny, sur le territoire prussien.

(3) VAN DER RIT, *l. cit.*

enquête, dont le procès-verbal était conservé, du temps d'Ernst (1), aux archives du Maître des forêts à Limbourg, se tint en cette année 1768, sur les causes qui avaient fait désertier la route des Fagnes. Il y fut déclaré par plusieurs personnes qu'il pouvait y avoir 572 ans (donc vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle) que cette route avait été abandonnée :

1<sup>o</sup> Parce qu'on y établit des péages qui n'existaient pas auparavant, et qu'on les augmenta même depuis (2);

2<sup>o</sup> Parce qu'elle était devenue dangereuse, plusieurs personnes ayant été assassinées aux environs de Petershuys;

5<sup>o</sup> Parce qu'on avait construit, par le pays de Juliers, une route plus sûre que celle dont on négligeait alors l'entretien.

M. de Lassaulx, Waut-maître, qui parcourut souvent cette voie, et même une fois avec les ingénieurs des ponts et chaussées, chercha à engager le gouvernement autrichien à rétablir cette route pour communiquer avec le Duché de Luxembourg, en évitant le territoire liégeois, où, à cause des mauvais chemins qui traversaient les Fagnes, il fallait bien passer en hiver en payant le 60<sup>e</sup> denier sur la valeur de toutes les marchandises. D'après ce projet, dont l'exécu-

---

(1) *Histoire du Limbourg*, I, p. 215. ERNST tenait ces renseignements de M. DE LASSAULX DE KNOPFENBOURG, dernier Waut-maître ou Maître des forêts, ducales.

(2) Ce point avait toujours fait l'objet de réclamations. Voir dans les *Breves animadversiones* de Nic. HEYENDAEL (1719), p. 6 : *Negant pro parte Limburgensium, Limburgenses a Leodiensibus rectigal sexagesimae de mercibus et bouis exterorum mere per solum Leodiense transcantibus jure exigi*. Aussi peut-on voir que ce point fut souvent l'objet de stipulations. (Voir notamment les dernières dispositions du traité de limitation du 1<sup>er</sup> décembre 1755, POLAIX, *Recueil des ordonn. de Stavelot*, p. 450.)

tion eût été très-avantageuse au commerce, cette route aurait été dirigée d'Hestreux, où se voyaient les débris de la chaussée, d'un côté sur Sourbrodt, Amblève (Amel) et Saint-Vith, et de l'autre sur Nœu, pour rejoindre la chaussée qui de là se dirige sur Henri-Chapelle.

En 1786 (1), la Chambre des comptes envoya un de ses membres, Koroskény, pour plusieurs objets intéressant le domaine, et entre autres celui d'examiner l'avantage qu'il y aurait à rétablir la chaussée. Le temps ne permit pas à ce commissaire de rester sur les lieux pour remplir cette dernière partie de sa mission : la révolution brabançonne éclata vers cette époque.

En 1804, le sous-préfet de Malmédy, nommé de Périgny (2), s'attribua l'honneur d'avoir découvert la voie antique du Hertogewald (3). C'est sans doute par ses ordres que la même année (4), sur la longueur d'un quart de lieue, on déblaya quelques parties de terres tourbeuses qui la recouvraient par suite de son enfoncement dans les marais.

Voici comment son parcours avait été décrit à Ernst par M. de Lassaulx : la voie commençait, près de la nouvelle Maison-Hestreux, à une lieue et demie de Membach, et se dirigeait vers Sourbrodt. Après avoir traversé du nord au sud toute la partie déserte, dangereuse ou marécageuse de la forêt du duc ou Hertogewald et de la Fagne dans la

---

(1) VAN DER RIT, *l. cit.*

(2) M. DE PÉRIGNY fut sous-préfet de Malmédy jusqu'en 1815; c'était un parent de l'impératrice Joséphine, homme capable, intègre et très aimé dans le pays. (RENS. de M. AFS. NOÛE.)

(3) *Gazette* de DESOER citée.

(4) ERNST, I, p. 219.

longueur de deux lieues, elle venait aboutir à peu de distance du petit ruisseau la Helle, entre la croix Moekel et la croix de Bodrange, à l'endroit où les marécages cessent, et où ce ruisseau sépare le duché de Limbourg de celui de Luxembourg, à deux lieues et demie de Malmédy. Elle commençait et finissait précisément aux points où commencent et finissent les terrains marécageux; au delà de ces points, où le terrain est ferme, on n'en avait trouvé aucune trace, de façon que cette partie de route n'avait été faite que par nécessité pour traverser une contrée d'environ deux lieues de largeur, et qui autrement, à raison des marais, n'aurait pu être franchie.

Du temps d'Ernst, on ne pouvait plus distinguer la voie, parce que celle-ci était quelquefois enfoncée de trois pieds en terre, et quelquefois s'élevait à la même hauteur au-dessus de la superficie couverte ou de bois ou de terre tourbeuse; cet auteur pensait que la couche de pierres de taille affleurant à la surface, tandis que communément dans les anciennes voies elle est au fond, avait été dénudée et dépouillée de ses couches supérieures; néanmoins cette opinion paraît peu probable.

Enfin une découverte nouvelle de la route fut faite en 1857, par M. Duchêne, inspecteur forestier dans la province de Liège, par les soins de qui une grande partie de cette route fut « retrouvée et reconstruite » à travers la forêt de Hertogenwald (1).

---

(1) Le *Politique* (journal publié à Liège), 1857, nos 276 et 277, cité par M. le Premier Président GRANGAGNE, *Bull. acad. roy. de Belg.*, X, 2<sup>o</sup>, p. 145. La reconstruction est sans doute l'établissement de la route actuelle.



Ce tronçon de voie antique est désormais tracé sur les cartes allemandes (1), mais sans figurer sur les cartes belges, bien qu'il soit sur notre territoire; aussi est-ce à un Prussien, le colonel Von Cohausen, que revient l'honneur de l'avoir de nouveau signalé il y a quelques années (2), révélation encore inédite dans notre pays. Il en a reconnu le parcours depuis la Maison-Hestreux, où la voie se confond avec la route nouvelle, jusqu'à la Maison-Droissard, dans la forêt, et de là jusqu'à la Fontaine-Périgny, source de la Helle, à laquelle le sous-préfet de Malmédy a attaché son nom. A la Baraque-Michel, près de cette fontaine, la route rejoint la Vecquée, dont il sera reparlé, et avec laquelle elle se confond, à moins qu'on ne retrouve ultérieurement une ramification vers le Midi.

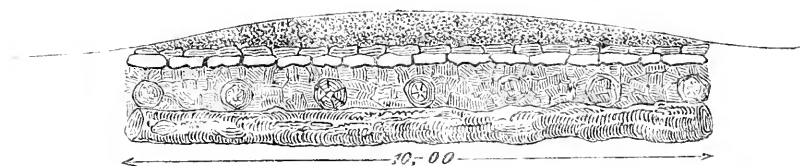
La construction de cette route est ainsi décrite par M. Van der Rit : les fondements se composent de grands chênes abattus qui, comme première couche, sont disposés dans le sens transversal de la voie; pour la dernière couche, les chênes sont placés dans le sens longitudinal. Ce grillage soutient une couche de grandes pierres provenant des lieux environnants. Quiconque, dit-il, a parcouru les Fagnes, pourra juger des travaux qu'a dû coûter la construction de cette voie au milieu de fondrières capables d'engloutir hommes et chevaux; on doit d'autant plus admirer la har-

---

(1) Voir notamment, à la Bibliothèque de l'Université de Liège, les cartes du district d'Eupen, etc., qui ont servi aux travaux de Dumout; sur l'une d'elles, la voie des Hautes-Fagnes est même indiquée comme romaine.

(2) *Caesars Feldzüge gegen die germanischen Stämme am Rhein*, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XLIII (1867), pp. 57 et 58.

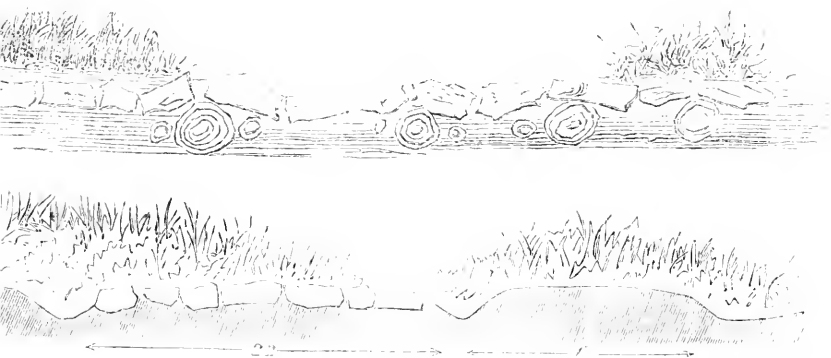
diesse de ce genre d'entreprise qu'aujourd'hui même les voyageurs n'ont, pour se guider dans les solitudes, que des croix de bois placées de distance en distance :



La description du colonel Von Cohausen diffère de celle de M. Van der Rit. D'après lui, le fond de la route est formé, non d'un grillage de chênes, mais de longs troncs de hêtres qui avec leurs branches gisent dans le marais et sont couverts de pierres brutes de forme plate, dite *Grauwacke* (1), tantôt noyées dans le marais, tantôt en émergeant. Où le terrain devient plus ferme, le chemin se divise en deux voies, dont l'une, de 22 pieds de largeur, est sur un fond pierreux, et l'autre, de 15 pieds, est en remblai; toutes deux sont couvertes de mousses, de bruyères, d'airelles, etc., et sont à peine reconnaissables :



(1) Le plateau des Hautes-Fagnes et les pentes qui en descendent appartiennent au terrain ardennais et au terrain rhénan de Dumont, dénommé d'abord par les Allemands *Grauwacke*, et aujourd'hui *schistes du Rhin*. *Documents parlementaires*, t. cit., p. 650, § 7. Dans le *Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, XXVI (1868, 2<sup>e</sup> série), p. 290, on lit que *Grauwacke* est un mot « interdit en Belgique. »



Un travail de fouilles pourra seul résoudre les difficultés qui résultent de ces divergences. Un fragment de bois de hêtre enlevé aux fondements de la route, dans une saignée qui la coupe près de la Fontaine-Périgny, donne raison, au moins pour un détail, au colonel Von Cohausen, et la prédominance de l'essence de hêtre (1) qui peuple presque exclusivement la forêt, a dû probablement faire donner la préférence à ce bois trouvé à proximité.

On n'est pas plus d'accord sur la direction qu'avait l'antique route en question : tandis que M. Van der Rit estime qu'au nord elle aboutissait à Néau, le colonel Van Cohausen indique Limbourg comme destination, et le curé Ernst qui, lui, donne des indications plus positives, dit qu'elle tendait vers Membach (entre Limbourg et Eupen), où elle passait la Vesdre sur un pont de pierre détruit depuis plus d'un

---

(1) Cette prédominance est telle que, n'étaient les chênes et bouleaux des tourbières (preuve de la prédominance antérieure d'autres essences), on pourrait songer à l'étymologie *faginatae*... Mais les Fagnes sont aujourd'hui bien boisées, et quand elles l'étaient, ce n'était pas de hêtres.

siècle, par le temps qui vient à bout de tout, et de là allait par Henri-Chapelle sur Maestricht, en portant le nom de *Hoogstaret* (la Haute-Chaussée); l'enquête citée par lui parle aussi de Membach comme point de départ de la route vers les Hautes-Fagnes.

M. Ferd. Hénaux a, du reste, signalé des découvertes de monnaies romaines à Membach (1), fait qui confirme parfaitement l'assertion d'Ernst.

S'il en est ainsi, et si l'opinion d'Ernst doit être préférée, la route des Hautes-Fagnes, par la Baraque-Michel, se confondrait avec la chaussée romaine signalée dans le nord de la province de Liège, au delà de la Vedre, à Fouron-le-Comte, puis dans le Limbourg, le long de la Vour à Mesch (ou bien à Maerland ou Eysden), à Gronsfeld, à Heughem, par la maison dite Vogelsang, et enfin à Wyck-Maestricht (2).

Au midi, on a considéré cette voie comme se prolongeant vers une autre chaussée romaine traversant le Luxembourg et se dirigeant sur Trèves (5); mais cette ramification, quoique fort probable, est encore hypothétique : jusqu'à présent

---

(1) *Revue de numismatique belge*, 5<sup>e</sup> série, VI, p. 320.

(2) REUS. de M. HABETS; *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Luxembourg*, II, p. 249; *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, VI, pp. 455 et 454. A Fouron-le-Comte, cette voie, nommée *Heerweg* ou *Chemins de la poste*, longe deux villas, le *Steenbosch*, fouillé par DEL VAUX, et *Op den Sacl*, dont MIRMEUS a parlé, et où ont été opérées, par le gouvernement, des explorations dont M. HABETS rendra prochainement compte dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*

(5) C'est l'opinion de MM. VAN DER RIJ et de Ferd. HÉNAUX, *Hist. de Spa*, I. cit., d'après lequel cette route se continuerait vers l'une des voies romaines indiquées dans le Luxembourg, par WILTRIM; elle est confirmée par une déclaration du greffier de Goé, dont il est fait mention ci-après, et parlant au XVII<sup>e</sup> siècle de la « *voie royale* de Limbourg à Trèves.

on connaît seulement la jonction, entre la Baraque-Michel et Sourbrodt, de notre route avec celle dont il sera reparlé plus loin, la Vecquée.

Un caractère particulier des voies anciennes est, non pas, comme on l'a dit, que les peuples les ont tracées aux limites de leur territoire, mais qu'ils ont établi leurs limites aux routes antérieures, frontières tout aussi naturelles que les cours d'eau. Ce caractère signale la route des Hautes-Fagnes : à partir de la Fontaine-Périgny, elle suit, pendant un certain espace, la limite des communes de Membach et de Jalhay, et par conséquent a été la frontière des territoires du Duché de Limbourg et de la Principauté de Liège, auxquels ressortissaient dans le temps ces deux communes : J.-P. de Limbourg, dans sa polémique avec de Villenfagne au sujet de l'antiquité de Spa (1), et depuis, Detrooz (2) et Del Vaux (3) ont placé cette route dans la grande lande de Jalhay. C'est une erreur qu'Ernst signale avec raison ; la route est limitrophe aux Hautes-Fagnes de Jalhay ; elle n'y pénètre pas. Ces auteurs ont sans doute cité la lande de Jalhay, par pure énonciation ; mais voici qui démontre la nécessité de la précision, de l'exactitude ponctuelle en cette matière : la carte archéologique de Vander Maelen a été induite par là à prendre le centre de Jalhay comme l'un des

---

(1) *Esprit des journaux*, août 1588, p. 267 : « les restes d'une chaussée romaine qui existent encore à une lieue de Jalhay, au plus de trois lieues de Spa... » L'agglomération centrale de Jalhay est à près de deux lieues de la frontière.

(2) *Dissertation touchant l'antiquité de Spa et de ses fontaines*, par « l'auteur de l'histoire du marquisal de Franchemont ; » Liège, 1812 51 p. in-8°, p. 26.

(3) *Dictionnaire géographique*, I, p. 256.

points où aboutit la voie qu'elle continue sur Francorchamps; or, comme elle a adopté Eupen comme l'autre point d'après Van der Bit (1), la voie des Hautes-Fagnes est complètement déplacée sur cette carte, et ses deux bouts doivent être redressés.

Nous sommes donc en possession de deux indices de haute antiquité : la voie appartient à un réseau de routes romaines, et elle forme la limite de territoires anciennement indépendants.

Mais voici une preuve, cette fois, bien directe : Dans le *praeceptum* du roi Childéric de l'an 666, confirmé en 814 et en 950, figure une *Via Mansuerisca* qui formait limite du territoire accordé aux abbayes de Malmédy et Stavelot : « *de Siceo-Campo per viam Mansueriscam usque ubi Warchinna,* » et qui en outre était voisine des Fagnes et de la grande forêt : « *usque in Fanius deinde per mediam forestem de ipsas Fanius usque viam Mansueriscam, deinde per ipsam viam usque Siceo-Campo.* »

Or, M. Ch. Grandgagnage qui fixe *Siccus-Campus* à Champagne, au nord de Weismes, assigne par là, à la *Via Mansuerisca*, le parcours de Sourbrodt aux Fagnes et à la forêt, et il ajoute que son nom, dérivant probablement de *mansuarius*, colon, censitaire, indique deux de ces éta-

---

(1) SCHAYES (ÉLIL. PIOT), III, p. 505, mentionne la route comme suivant le parcours de Néau à Sourbrodt.

M. VAN DER BIT, sur la carte jointe à son travail, ne lui fait pas abandonner au instant le territoire limbourgeois et liégeois, pas même pour passer à Néau (Prusse), qui est pourtant l'un de ses jalons (p. 92) : cette route doit seulement être placée plus à l'est, à la frontière; mais au moins, coupant la Vesdre sur territoire belge, M. VAN DER BIT n'a-t-il implicitement approuvé l'opinion d'ERNST sur le passage à Membach.

blissements de colons, si communs au temps de l'empire romain. Ailleurs, faisant remarquer la prédominance du latin dans les noms des lieux de cette vaste solitude, il ajoute que celle-ci ne laissait pas que d'être colonisée en partie (1).

M. Ars. de Noüe, l'historiographe de Malmédy et de ses environs, était évidemment le premier savant à consulter sur la question ; voici ce qu'il écrit à ce sujet : « Je partage votre opinion quant à la voie dite dans le diplôme de 666 *Via Mansuerisca*, et dans les manuscrits du XIII<sup>e</sup> siècle *Voie royale*, dont de nombreuses traces sont encore visibles ; je pense aussi que c'était une voie romaine : on a trouvé sur ce chemin des monnaies romaines, et dernièrement encore ; c'est là aussi qu'a été trouvée la bague avec intaille qui a appartenu à mademoiselle Libert et qui a été décrite dans le bulletin de l'Académie de Belgique, comme trouvée aux environs de Spa (2). »

On verra plus loin que d'autres antiquités romaines ont été découvertes le long de cette voie ; il ne peut donc plus

---

(1) *Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, pp. 16 et 18.

(2) *Les Jahrbücher* de Bonn où il est question de cette découverte, XXI, p. 123, font mal à propos passer la route de Bavay à Tongres par les Hautes-Fagnes ; il ne s'agit que d'un embranchement de celle-là au delà de Tongres, à Maestricht, et se dirigeant vers Trèves.

M. Ars. de Noüe ajoute que l'origine légendaire de Sourbrodt prouve que cette route était très-frequentée ; car on rapporte que des soldats allant *souvent* de Limbourg à Luxembourg, par Lutgembach, s'arrêtaient à Sourbrodt, qu'ils y virent écobuer, et demandèrent ce que cela signifiait, et sur la réponse du paysan, répondirent *souer brodt* (pain amer à gagner) ! De là, le nom du village.

Dans une lettre plus récente, M. de Noüe écrit : « Je ne suis pas encore bien au clair sur la *Via Mansuerisca* ; on prépare en Allemagne un travail sur ce point, mais il ne paraîtra pas de sitôt ; il y a une commission nommée à cet effet. »

exister de doute (1) : la dénomination de « chaussée romaine » assignée à cette voie par les habitants de la Baraque-Michel et de la forêt de Hertogenwald, lui appartient bien évidemment, et les Romains ont parcouru cette voie, créée par eux, si même elle ne leur est pas antérieure.

Mais contentons-nous provisoirement, jusqu'à des études plus complètes sur nos monuments anté-romains, d'une antiquité, déjà fort respectable, d'environ dix-huit siècles, et laissons à l'avenir le soin de vérifier l'attribution gauloise que M. Hénaux et le colonel Von Cohausen lui-même semblent admettre ; bornons-nous à dire que ces chemins ne présentent aucun des signes que M. Peigné-Delacourt propose comme caractéristiques des chemins de la Gaule antérieurs aux Romains (2).

*B.* La seconde voie dans la direction du midi au nord, à travers les Fagnes, est indiquée par pure hypothèse comme ayant passé à Stavelot (3) et à Francorchamps (4).

Elle apparaît bien évidemment, pour la première fois, à Cocquaifagne (commune de Sart), près de Baronheid (commune de Francorchamps), en face d'un hêtre creux assez ancien qui, comme un second hêtre placé à quelques mètres

---

(1) ERNST se borne, sans les partager, à énoncer les doutes que M. DE LASAUX, son correspondant, lui a exprimés à ce sujet.

(2) *Recherches sur divers lieux du pays des Silvanectes. Études sur les anciens chemins de cette contrée*, p. 25 (tome XIX des *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*).

(3) DEBMER, *Coup d'œil sur les volcans éteints de la Kyll*, p. 21, fait remarquer que le nom de Stavelot (en latin *Stabulum, Stabuletum*), indique bien que c'était là une espèce de poste ou relais sur la grande route de Trèves, comme il s'en trouvait sur tous les chemins romains.

(4) *Carte archéologique* de VANDER MAELEN.



au midi, porte le nom d'*Arbre de Charlemagne*. Ce hêtre n'a pas évidemment l'âge qu'on lui assigne; mais il est, en tout cas, antérieur aux auteurs qui, depuis Ernst jusqu'à nos contemporains, ont affirmé à l'envi que l'Arbre de Charlemagne était aujourd'hui détruit (1). Au surplus, on sait que les habitants de la campagne renouvellent volontiers ces arbres traditionnels, et d'ailleurs, si l'Arbre de Charlemagne lui-même a disparu, son nom a pu être transféré à un voisin, né peut-être d'une de ses faines.

La partie de la route sise entre l'Arbre de Charlemagne et le hameau de Cocquaifagne s'appelle dans la localité le *Pavé du Diable* (2) : il passe pour avoir été élevé en une nuit par le prince des ténèbres, tradition que les paysans des environs rapportent à l'envi, mais qu'on retrouve encore en d'autres endroits (5). La voie, d'une épaisseur de plus de quatre pieds (4), a seize pieds de large; elle est à l'est de la route récemment construite qu'elle longe parallèlement à

---

(1) ERNST, I, p. 215; DEL VAUX, *Dict. géographique*; L'IMPURNIAUX (BORGNET), *Guide du voyageur en Ardenne, ou excursions d'un touriste belge en Belgique*, II, p. 6, etc. Cfr. pour les étudier de plus près, d'autres énonciations d'Arbres ou de *Chemins de Charlemagne*, dans les *Mémoires et publications de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi*, I, p. 46; *Annales de la Société archéologique de Namur*, VII, p. 515; *Bull. de l'hist. archéol. liég.*, VIII, p. 595; COURTÈPÉE, *Description du duché de Bourgogne*, I, p. 479; PEIGNÉ-DELAÇOÛRT, *Le vélocifère employé au moyen âge*, autographié, décembre 1870, p. 1, etc.

(2) D'après DEL VAUX, on l'appellerait aussi « Chaussée des Romains. »

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, p. 295; voy. aussi GUICCIARDINI (édit. de 1582), p. 478, parlant de la chaussée romaine et de Bayay à Tongres :

« Le peuple esbahi d'un ouvrage si excellent et de sa haute entreprise a inventé la fable de dire que le diable la batist en trois jours et trois nuits... »

Le MS de Phil. DE HERGES, que publiera prochainement la Société des Bibliophiles de Liège, fait aussi allusion à cette intervention du diable dans la construction de la voie romaine de Bayay à Tongres.

(4) D'après HÉNAUX, *Hist. de Spa*, p. 42.

500 pas de distance. M. Von Cohausen, qui l'a vue, il y a quelques années seulement, la décrit comme formée d'un dallage bien joint de pierres dites *Grauwacke*, dont le niveau est de deux pieds au-dessus des bruyères, dallage qui rappelle la construction des anciennes routes et de celles qui parcourent la corniche des Alpes :



M. Von Cohausen donne ces dessins de la physionomie de ce tronçon tel qu'il l'a vu et décrit, alors qu'il était déjà bien dégradé par l'emploi des matériaux à l'édification de misérables huttes et à des usages agricoles dans les environs; depuis on en a bâti des maisons complètes, de l'aveu de constructeurs; aussi des personnes qui, il y a quelques années, avaient visité le *Paré du diable* l'ont-elles, dans les

derniers temps, à peine reconnu (1). Si les dégradations continuent, il n'en restera bientôt plus de trace, sinon les dalles trop lourdes et trop difficiles à transporter ou à déliter en fragments, et le nom même qu'elle porte.

Quant à la direction de la voie vers le nord, Detrooz (2) la décrit fort exactement : la chaussée dont on voit des vestiges près de Baronheid, ne pouvait guère tendre vers la Meuse que par Verviers. De Baronheid, elle traversait le village de Sart, puis, laissant Polleur à gauche, une partie du Jonkeux (3) et Stembert, d'où, par la grand'route toujours existante, elle se rendait près de Verviers, dans un endroit à l'est de cette ville, où se trouvait sur la Vesdre un pont détruit par la garnison de Limbourg en 1514. On voit, ajoute Detrooz, dans les archives de la justice de Verviers (au greffe de laquelle cet auteur avait été employé), le procès-verbal qui fut dressé dans ce temps-là au sujet de sa destruction ; et les prairies contiguës se nomment encore « prairies devant le pont (4). » Il ajoute que, dans le grand chemin en ques-

---

(1) M. MARCETTE, de Spa ; M. NISEN, de Francorchamps, etc. Ce dernier se rappelle qu'en sa jeunesse, on lui a parlé d'ossements trouvés en un puits ou une citerne dans le voisinage de la voie.

Du temps de DEL VAUX, on n'avait encore dégradé la route qu'en en enlevant les terres pour bâtir ; cependant une note MS de J.-P. DE LIMBOURG, communiquée par son descendant, M. Phil. DE LIMBOURG, de Theux, parle dès le siècle passé de « belles pierres à bâtir que les paysans de Hockay allaient chercher à la Chaussée romaine. »

(2) Auteur anonyme de *l'Histoire du marquisat de Franchimont*, pp. 95 et 97.

(3) La vaste plaine de Jonkeux (Polleur et Stembert) est celle où campa Charles le Téméraire, en 1468. DE TROOZ, II, p. 455.

(4) Les recherches aux archives et au cadastre pour retrouver le procès-verbal et la dénomination de « prairies devant le pont, » soit à Stembert, soit de l'autre côté de la Vesdre, à Andrimont, sont restées infructueuses. DE TROOZ, II, p. 105, parle cependant d'une route, le *Trou du Pont*, à Verviers, servant particulièrement aux habitants de Stembert.

tion, il se trouvait, selon d'anciens manuscrits, des vestiges du travail de construction des Romains, que peut-être on retrouverait encore.

Voilà la seconde fois que des détails circonstanciés nous sont donnés sur l'endroit où la chaussée traversait la Vesdre, sur l'époque où le pont a été détruit, et par conséquent où la route a cessé d'être aussi fréquentée, si elle n'a même été complètement abandonnée.

La direction de la voie est confirmée par diverses parties de la voie, qui existent encore dans la commune de Sart (1), dans le prolongement du *Pavé du Diable* ; elles sont reconnaissables à leur direction et à leur grande largeur, mais sont obligées à des courbes par la nature du sol, et souvent interceptées par des usurpations de particuliers, ou des déviations occasionnées par de nouvelles routes. Cette direction est encore confirmée par la tradition rapportée par M. Rénier (2), au sujet de ses découvertes d'antiquités romaines à Heusy, d'une ancienne chaussée descendant de

---

(1) DETROOZ, I, p. 26, dit que la route traverse une partie de Sart, entre le hameau de Weay et la fontaine de Fauveière, dont elle n'est guère éloignée, et pas peut-être d'une demi-lieue, quoique M. DE VILLENFAGNE (*Hist. de Spa*, II, p. 12) objecte une distance de deux ou trois lieues. En effet, les n<sup>os</sup> 2765 à 2777 et 2977-2978 de la section B du cadastre de Sart mentionnent un lieu où *Chaussée*, où il s'agira peut-être de rechercher le parcours de la route de Coquilfagne vers Verviers.

Quant à un précedent tronçon de voie romaine qu'on a cru remarquer entre Spa et la Sauveière, c'est simplement l'ancienne route de l'un vers l'autre, route aujourd'hui abandonnée.

(2) *Bull. de l'Inst. archéol. liéq.*, V, p. 259. Seulement, il y a lieu d'y rectifier le trajet par Verviers même, au moins par le Verviers moderne. Une plaquette in-4<sup>o</sup> de la collection U. CAPITAINE, intitulée : *Remonstrances très-humbles ultérieures pour la ville de Verviers et la communauté de Theux* (n<sup>o</sup> 258), publiée en 1767, parle d'une « Levée entre Heusy et Verviers. »

la Fagne, et traversant Polleur, Heusy.... Elle est surtout rendue évidente par la circonstance lumineuse, comme on dit aujourd'hui, que, à Stembert, un lieu-dit porte le nom révélateur de *Paré du Diable* (1), indiquant vraisemblablement la prolongation du tronçon du même nom à Baronheid.

On peut donc accepter comme définitivement établie l'existence d'une voie datant au moins de l'époque romaine, depuis Baronheid et se dirigeant sur le nord par Sart, Liège, Polleur, Stembert, à la Vesdre, qu'elle traversait sur un pont à l'est de Verviers.

Par où cette route se dirigeait-elle au delà? M. Von Cohausen répond Herve; M. Rénier y ajoute, d'après la tradition déjà mentionnée, non-seulement Herve, par les Plénesses, mais encore Liège. Voilà un sujet d'études digne d'intérêt surtout pour l'antiquité de cette dernière ville (2); mais on ne proposera pas *hinc et nunc* d'insérer le prolongement de la route romaine au delà de Stembert sur la carte archéologique du pays. L'initiative de M. Von Cohausen, ici encore une fois, a donné l'occasion de vérifier la parfaite exactitude de ses renseignements, à l'aide de ce qui avait été

---

(1) *Almanach de la province de Liège*, 1871, p. 485. Voy. aussi DESPA. *Nomenclature alphabétique des villes, bourgs, villages, hameaux et maisons isolées de la province de Liège* (1855), p. 95; on trouve au cadastre de la commune le lieu dit *Au pavé du diable* (section B).

Ville *Heusy* est en ore un lieu-dit, bon à noter, de la commune de Stembert.

(2) Au point de vue de l'antiquité de la ville de Liège, il y a bien des points à élucider encore : l'attention dès à présent peut être appelée sur la *Chaussée des Prés*, le *Chemin réal* (aux quartiers des Guillemins et d'Avroy), un autre *chemin royal* d'Ans à Loncin, dont la direction et l'âge sont encore à déterminer (consulter sur ce point la carte de Ferraris, et les tombes qui bordent la route, probablement romaine, de la Hesbaye vers Liège, par Fexhe); voir *Bull. de l'Inst. archéol. liéq.*, III, p. 192, etc.).

écrit en Belgique, et qu'il n'avait pas été donné au savant allemand de connaître ; mais dans les limites du cadre assigné à la présente notice, on ne dépassera pas le plateau des Fagnes limité par les cours d'eau qui en découlent, et on laissera à d'autres le soin de continuer le contrôle au delà de la Vesdre.

Ce qui vient d'être dit suffit cependant pour condamner l'opinion des auteurs qui considèrent le *Pavé du Diable* comme s'étant dirigé vers Néau et Aix-la-Chapelle (1) ; mais désormais aussi pourront se concilier les deux opinions de MM. Grangagnage, Premier Président, et de Ferd. Hénaux (2) qui faisaient passer la voie romaine, l'un par Membach, l'autre par Verviers : la *Via Mansuerisca* et le Pavé du Diable, voies distinctes et parallèles, suivent en effet ces deux directions.

C. C'est encore le colonel Von Colhausen qui nous guidera pour la troisième voie, celle qui traverse les Fagnes de l'ouest à l'est ; la précision de ses renseignements devient ici presque effrayante : il nous révèle, sur notre pays, des particularités dont personne ne s'y était jamais douté, et nous fait connaître des chemins complètement oubliés.

Sur le plateau couvert de bruyères et de marais qui est la ligne de partage des eaux de l'Amblève, de la Warche, de la

---

(1) SANDBERG, *Essai sur les eaux de Spa*, p. 16 ; DEL VAUX, mots *Francochamps* et *Sart*, etc. ; les restes signalés par ce dernier, vers Enpen, concernent tout au plus la voie des Hautes-Fagnes, par Hestreux.

(2) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, X, 2<sup>e</sup>, p. 145.

Ces deux voies parallèles, mais dans une situation erronée et dans une mauvaise direction, sont indiquées entre Verviers et Malmédy, se dirigeant vers Duren, sur la carte dite *Essai de carte géologique*, etc., par WOLFF (DETHIER).

Vestre et de la Roer, se trouve, dit-il, une route ancienne dite le *Wëggüé* (der Weg (1)), route constamment couverte de brouillards ossianiques, et où l'on aperçoit de rares habitations très-éloignées l'une de l'autre, et des potences (2) à moitié démolies par les orages. Après avoir quitté la chaussée à Louveigné, elle suit la crête de la Porallée, sur Houp-le-Loup, Hautregard, Sauvage, Vertbuisson, Malchamp, Ferme-Gilson et Baronheid (3), puis atteint au point le plus élevé de la contrée, l'auberge et la chapelle Fischbach. De là elle se dirige vers le Rhin du côté du sud-est, par Sourbrodt, Elsenborn, Neuhof et Schmidheim, en portant sur une partie de son parcours le nom de *Chemin de Charlemagne*.

Il ajoute que depuis Louveigné jusqu'à la chapelle Fischbach (Baraque-Michel), tant qu'elle porte le nom de *Wëggüé*, cette route, sans pierre et sans gravier, est reconnaissable seulement à sa direction, à sa largeur uniforme de 24 pieds, ses accotements formés d'un ou de deux fossés, ou parfois de talus de un à six pieds de haut.

Encore une fois, ces renseignements ont été trouvés par-

---

(1) En allemand, comme en flamand, *la chaussée, le chemin*.

(2) *Richtbäumen*, arbres de justice.

(3) La *Porallée*, limite des communes d'Aywaille, La Reid, etc.; *Houp-le-Loup* (ou Bois-Renard), près de Becco, commune de La Reid; *Hautregard*, *ibid.* (une des cartes de l'*Itinéraire curieux des environs de Spa*, par WOLFF, Liège, 1816, distingue deux localités de ce nom *Hautregard* et *Haurôire*, Haut-reward? séparées l'une de l'autre par Sauvage); *Sauvage*, commune de La Reid (sans doute Maison-Sauvage; la carte 7 de WOLFF porte *Sauvage* seul); *Vert-buisson*, *ibid.*; *Malchamp* (*Machau*, carte de Nic. LECLERC), derrière la Sauvenière, commune de Spa, à l'entrée de la Fagne, sur la route de Francorchamps; *Ferme-Gilson* (*Heure-Gilson*) commune de Spa (cette localité devrait venir avant la précédente); *Baronheid*, commune de Francorchamps.

faitement exacts (1), après soigneuse vérification qui n'a pas été portée cependant en deçà de Hautregard et au delà de la Baraque-Michel : avant Hautregard, les traces indiquées n'ont pas été retrouvées (2); mais, à partir de cet endroit, elles sont parfaitement caractérisées, d'abord par la circonstance que la route indiquée parcourt constamment le sommet du prolongement du plateau des Fagnes (3), lequel,

---

(1) Cependant M. MAGNÉ, dans une note communiquée par lui, dit qu'au-dessus de la Salvenière et de la Géronstère, la Veequée est recouverte d'une aire de gros moellons, plus ou moins désagrégée, et ce renseignement est confirmé par M. MARCETTE, qui certifie avoir remarqué la même construction. L'eût-elle la Bruyère, de plus en plus envahissante, a-t-elle caché cette circonstance à M. VON GOMARSEN comme à l'auteur de la présente notice.

(2) Voici pourtant une indication intéressante : le cadastre de Louveigné mentionne un lieu dit *Voie sur la Heid* (Bruyère); en outre, Sect. C, aux n<sup>os</sup> 1557 à 1568, la dénomination caractéristique de *Straou* (cfr. les noms de *strata*, *estrée*, *straut*, etc.); et dans cette section (Deigné), composée en général de landes arides, on remarque encore les dénominations de lieux : *Dessus la paece*, *dessus la ville*, où de nouvelles recherches trouveront peut-être le prolongement cherché. M. FERD. HÉNAUX a recueilli de la bouche de feu l'avocat HEUSE des traditions concernant la *ville d'Estraut*, qui tendraient à établir qu'il aurait existé là des constructions, peut-être une station de la route. M. Marcellin LAGARDE, *Le val de l'Amblève* (2<sup>e</sup> édit., p. 189), parle de l'endroit où fut une cité gauloise « la ville d'Estraut. »

(3) Elle est indiquée sur les cartes de l'*Itinéraire curieux* de WOLFF, comme *ancien chemin de Veequée*, et on y remarque en divers endroits des *croix de Veequée* (cartes 5, 8 et 11).

Rens. de M. Coby, confirmés par la vue des cartes de la collection CAPITAINE : « La carte topographique des environs de Spa, dressée par H. COLLIN, en 1855, indique le *chemin de la Veequée* à partir du pont de la Hoigne, passant à gauche de Hoekay et de Baronheid, passant vers Malchamp, se prolongeant au-dessus de Berinzenne et jusqu'à Hure-Gilson (*sic*), à droite à Vert-Buisson, Hautregard; à partir de là, sans nom spécial, elle paraît se confondre à partir de La Reid avec l'ancien Chemin des piétons, de Spa à Liège, qui coupe la Fagne de Louveigné.

« La Carte itinéraire publiée pour le livre du docteur L. Lezaeck prolonge l'*ancien grand chemin de la Veequée*, jusqu'à Stomont, ce qui paraît une erreur.

« Une autre carte, celle qui accompagnait le projet de route entre Verviers et Francorchamps, par BAYET, indique la *Veequée* depuis Malchamps jusqu'à la Baraque-Michel; il ne l'arrête pas à la Hoigne et la trace presque sur le haut du plateau. »



depuis Louveigné jusqu'à la Gleize, se dirige d'abord au midi, puis s'infléchit vers l'est, et continue dans cette direction jusqu'au sommet des Hautes-Fagnes. De cette crête, constamment suivie par la route, on évite les fondrières, et l'on a presque constamment la vue la plus étendue à l'horizon à droite et à gauche, c'est-à-dire au nord et au midi; cet emplacement semble donc parfaitement approprié par la nature pour y établir une route, que cependant on perd facilement, tant les traces en deviennent imperceptibles vers la Baraque-Michel.

Ensuite, second indice, la *Vecquée*, car c'est son nom, bien qu'aujourd'hui effacée presque partout du sol, parcourt constamment des frontières de territoires indépendants. C'est d'abord la Porallée, indivise et litigieuse entre les souverainetés riveraines (1); c'est ensuite la partie de la Vecquée, spécialement dénommée en d'anciens actes, comme formant limite entre le marquisat de Franchimont et la principauté de Stavelot (2), et faisant encore aujourd'hui la séparation des communes de la Gleize, Stoumont, Francorchamps, Malmédy au sud, de celles de Spa et Sart au nord (3); c'est

---

(1) DE THEUX DE MONTJARDIN, *Histoire de la seigneurie de Montjardin et de la Porallée miraculeuse*, Bruxelles, Gobbaerts, 1869, pp. 89 et 90.

(2) S. BORMANS, *Chambre des fiances des princes-évêques de Liège* (*Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, VII, p. 29). Aux archives de Liège. Reg. LXXII, 21, v<sup>o</sup>, p. 65. « vers Hocqua à la voye qui dist delle Vesquée (1624); » p. 64 : « vers Hocqua au chemin faisant séparation de cestuy nre marquisat et nostre principauté de Stavelot. » Reg. de Franchimont. A, 248, p. 16 : « ce qui est entre le Saulvenir et le ban de Sart, jusques al voye del Vesquée faisant l'entredeux de la marquisalle et la terre de Stavelot, et jusques à la Fagne le Riche, ... ladite voye delle Vecqueyt, ... » p. 29 : « du grand chemin sur la Haute-Fagne... » etc.

(3) Lettre du géomètre du cadastre, préposé au ressort de Spa, M. L. FRANKX, adressée à M. MAGNÉE, receveur des contributions directes à Theux. (Rens. de

enfin la limite de la Belgique et de la Prusse qui est aujourd'hui, entre Hoekai et la Baraque-Michel, le tracé même de la Vecquée.

Voici, en effet, comment s'exprime à cet égard, l'art. 8 du traité de délimitation, conclu le 26 juin 1816, entre la Prusse et les Pays-Bas (1) :

« Du point où la route de Luxembourg quitte définitivement le canton de Saint-Vith, la ligne de démarcation suivra les limites entre les cantons de Malmédy d'un côté, et ceux de Stavelot, Spa et Limbourg de l'autre, jusqu'au point où les limites du canton de Malmédy atteignent les frontières de l'ancien département de la Roer.

» Les limites entre le canton de Malmédy d'un côté, et les communes de Sart, Jalhay, Membach et la forêt dite Hertogenwald de l'autre, n'ayant point été déterminées d'une manière positive avant la formation du dernier cadastre parcellaire, il a été convenu que les poteaux seraient placés sur les points qui, lors de cette opération, ont été reconnus limitrophes, et dont les principaux sont connus dans ces communes sous le nom de *Chêne* (2), *Vin-*

---

ce dernier) : « L'ancienne route de la Vecquée, dit-il, commence à faire cet office de limite à l'endroit dit Bronrome (La Reid), à Forest, et le continue à l'est, pour les communes de Sart, Francorchamps et Malmédy, à un point dit *Vinbiette*, où se trouve un vieux hêtre. »

(1) DE MARTENS, *l. cit.*

(2) Point non retrouvé, à moins que ce ne soit Rondebène, indiqué sur les cartes de *l'Itinéraire curieux des environs de Spa*, par WOLFF, Liège, 1816; il n'y a pas lieu de croire que *Chêne* et *Vinbiette* n'auraient formé qu'un nom; car l'arbre de Vinbiette était un hêtre (V. lettre de M. FRAIKIN ci dessus), selon la coutume des anciens temps de choisir, à cette lie, un arbre de cette espèce de préférence à tout autre : les anciennes limites du duché de Limbourg avaient aussi leur point de départ à un hêtre (GRANDGAGNAGE, *Mémoire*, p. 19). M. Ars. DE NOË (REUS.

biette (1), Croix-le-Prieur (2) et Fontaine-Périgny (3); de cette fontaine, qui est la principale source du ruisseau appelé la Helle, la ligne suivra le cours de ce ruisseau qui est reconnu former de ce côté les limites du canton de Malmédy, jusqu'à ce que ces limites atteignent, comme il vient d'être dit, les frontières du ci-devant département de la Roer. »

En troisième lieu, la Vecquée qui est la seule voie, et par conséquent la voie indispensable de l'ouest vers l'est à travers les Fagnes, est, au moins dans l'état de nos connaissances, le point de départ du *Pavé du Diable* vers le nord : comment une voie évidemment romaine se ramifierait-elle à la Vecquée, si celle-ci ne datait pas de la même époque? Il paraît en être de même de la réunion, à la Baraque-Michel, de la Vecquée à la chaussée des Hautes-Fagnes. En outre, la présence d'une borne milliaire vers la jonction (voir plus loin), n'est-elle pas un indice bien important de cette antiquité?

Enfin, comme le fait remarquer M. Phil. de Limbourg, la route de la Vecquée est expliquée par le voisinage de la colonie romaine si importante de Jusleville qui devait évi-

---

part.) dit cependant tenir d'un géomètre de Malmédy que l'arbre de Vinbiette était autrefois un chêne; d'où possibilité d'une tradition datant de bien longtemps (car le hêtre planté après ce chêne était très-vieux), ayant donné au lieu la dénomination Chêne-Vinbiette.

Le hêtre de Vinbiette a été abattu par un orage, il y a trois ans seulement, et dans son tronc, qui a plus d'un mètre de diamètre, on a planté un sapin, près de la borne-limite n° 148 B-P.

(1) Lieu dit de la commune de Malmédy. (V. la note qui précède.)

(2) Il doit y avoir eu méprise, car la *Croix-le-Prieur* est sur territoire de Jalhay, à plus d'un kilomètre de la ligne de démarcation.

(3) Voir plus loin.

deniment avoir accès à une voie romaine, située dans le voisinage (1).

On objectera peut-être le souvenir de Charlemagne qui est attribué à cette voie : mais n'a-t-il pas suffi que ce prince ait fait opérer quelques travaux à la Vecquée, pour que son nom y ait été attaché, comme celui de Brunehaut l'a été à la chaussée romaine de Tongres à Bavay ? On n'ignore pas que Charlemagne a, en effet, fait restaurer plusieurs anciennes voies romaines (2) ?

D'ailleurs ne sait-on pas par Ernst (3) que les habitants de Jalhay et Sourbrodt ont donné le nom de *Chaussée de Charlemagne* même à la partie de la *Via Mansuerisca*, comprise entre Hestieux et Sourbrodt, laquelle existait déjà en 666, plus d'un siècle avant Charlemagne ?

Ces différentes considérations, sans préjudice des preuves qu'on pourra donner ultérieurement d'une antiquité plus grande, induisent à penser que la Vecquée, tout comme les deux autres voies à travers les Fagnes, existait déjà du temps des Romains, et celle-ci, tout comme la *Via Mansuerisca* et le *Pavé du Diable*, sauf à en étudier de plus près les ramifications, peut désormais trouver place dans la topographie ancienne de la Belgique.

## II

Les monuments que l'on rencontre sur le parcours des

---

(1) Rens. part. communiqués par M. Bovy.

(2) BERGIER, VI, cap. 4; *Archives littéraires, etc., du nord de la France*, nouv. série, V (1844), p. 136.

(3) I, p. 215.

chaussées romaines des Hautes-Fagnes sont plus nombreux qu'on ne pourrait s'y attendre dans cette partie déserte de la contrée. Il y avait d'autant plus lieu de les signaler, que les différents ouvrages sur Spa et ses environs, et en outre des traditions orales, ont accumulé sur cette partie de nos antiquités, les notions les plus diverses et les plus confuses.

Il fallait éclaircir ce qu'étaient, sur la route des Hautes-Fagnes, entre Sourbrodt et Hestreux, la croix de Bodrange, la Table carrée, la Pierre à trois cornes, la Fontaine-Périgny, la Baraque-Michel, la Chapelle-Fischbach, des bornes milliaires, « d'énormes tronçons de colonnes renversées et attribuées à Charlemagne et qu'on est surpris de trouver sur les combles de ces hauteurs. » Puis, vers le nord, la Croix-le-Prieur avec une pierre à inscriptions, l'hospice de Petershuis, le couvent des Moines rouges, etc. (1).

Voici ce qu'une exploration attentive de cette voie a révélé :

A. En remontant, vers le nord, l'embranchement actuel qui a Weismes pour point de départ, on rencontre d'abord, entre Sourbrodt et la Baraque-Michel, sur la gauche de la route, la croix de Bodrange ou de Beautranche. Au pied de cette croix gît sur le sol un bloc cubique de pierre, d'en-

---

(1) DE LIMBOURG, Amusements de Spa ; WOLFF, *Le Guide des curieux*, etc., p. 50 ; DETHIER, *Coup d'œil sur les volcans* ; (DETROOZ), *Histoire. etc., de Frauchimont*, p. 61 ; Albin BODY, *Les Promenades de Spa*, Liège, 1869, p. 50. Renseignements reçus de M. Edm. VAN SEEGVELD, qui a parcouru ces environs avec son ami, feu M. DOCKIER, ingénieur, auteur des plans du barrage de la Gileppe ; et de Mad. la veuve DOCKIER-COLLETTE, qui a séjourné longtemps avec son mari à Goé, et à la Baraque-Michel, etc. etc.

viron 0<sup>m</sup>,65, sur lequel on lit les inscriptions suivantes, sculptées en relief :

*Première face* (côté de Sourbrodt) :

SOVRBROT  
SEHLICH IST WER  
DEN IERN FVRCHTE  
VNND SEHR AV(...  
SINE WEGEN  
PS (*alm*) 12

*Deuxième face* (vers l'Est) :

LIMBVRG  
IN GODES NAM(*en*  
ZVM GMEINEN NVTZ  
VND WECH WYSVNG  
DEDE MICH MACHEN  
BARTOLOMEHSH  
*Verne*)RS VON EVPEN  
ARNOLTS SOHN SCHI-  
-EFFEN ZV TRIER

*am*)o



1566

*Troisième face (côté de Limbourg) :*

Li)MBORCH  
BIENHEVREUX QVI  
CRAINT LE SEIGNEVR  
ET (c)HEMIN(e en)  
(ses sentiers)

*Quatrième face (vers l'Ouest)*

Illisible.

M. Ars. de Noüe, à qui il a été donné de compléter ces inscriptions par la lecture qu'il en a faite en 1840, et par des extraits d'un vieux registre tenu par un prêtre de Sourbrodt, présente de la manière que voici les quatre faces qui diffèrent de la version ci-dessus, tout en la complétant :

1° BEATVS QVI TIMET DOMINVM ET AMBVLAT IN SEMITAS  
EIVS (1)

2° LIMBURG IN GOTTES NAMEN ZUM GEMEIN NVTZ VND WEGH  
WEYSVNG DEDE MICH MACHEN BARTHOLOMEHST VERNERS VON  
EYPERN ARNOLDS SOHN SCHEFFEN ZU TRIER, ANNO 1566

3° BIENHEVREUX QVI CRAINT LE SEIGNEVR ET QVI MARCHE  
DANS SES SENTIERS

4° SOVRBROD AV NOM DE DIEV POUR LE BIEN PVBLIQUE ET  
L'ENSEIGNEMENT DES CHEMINS, M'A FAIT FAIRE BARTUELEMY  
VERNERS DE NEAV FILS D'ARNOLD ECHEVIN DE TREVES

---

(1) C'est la première face ci-dessus, mais en latin; changement assez inexplicable.

Cette pierre, élevée en 1566, démontre qu'à cette époque, comme l'a constaté l'enquête de 1768, la route romaine de Sourbrodt à Hestieux, que devaient parcourir les voyageurs allant à Limbourg ou en venant, n'était plus fréquentée, et même qu'elle avait disparu recouverte par les tourbes et les bruyères : sinon, pourquoi ces pierres, surmontées sans doute d'une colonne ou d'une croix, et destinées à l'enseignement des chemins ?

*B.* Un peu plus loin, du même côté de la route, encore sur territoire prussien, se trouve le point le plus élevé des Hautes-Fagnes, car son altitude dépasse de 55 mètres le point culminant de la Baraque-Michel (715 : 680) ; on y a établi un petit tertre circulaire, entouré d'un fossé, et au centre une stèle de médiocre grandeur, où on lit l'inscription suivante :



BEAVTRANCHE

A

TRANCHOT

C'est un des points de premier ordre (comme l'indique dans la langue trigonométrique le signe au-dessus de l'inscription) de la triangulation opérée sous le régime français par le colonel du génie Tranchot ; ce point correspond avec deux



autres stations géodésiques, celle du Louisberg, à Aix-la-Chapelle, et celle de Kelkenrodt, près Prüm.

Le point de Bodrange a été relevé, il y a quelques années, avec un soin minutieux par l'autorité prussienne; on a heureusement découvert l'ancienne place, où l'on a remis la pierre de Tranchot (1).

C. Plus loin encore, à la droite de la route, voici une borne prismatique, portant sur chacune de ses faces l'un des noms que voici :

### STAVELOT || LIMBOVRG || LVXEMBOVRG

Là, sur le territoire prussien, est l'endroit où se touchaient, par un de leurs angles, les trois territoires indiqués.

Une tradition existe au sujet d'une Table carrée qui aurait été établie à la limite de quatre territoires: c'est celle qu'on raconte à la Baraque-Michel, en ajoutant qu'à un certain jour les quatre souverains venaient se réunir à cette table, et y dinaient, chacun assis sur son pays.

Cette tradition, mais plus vaguement, est aussi attachée à la Croix-le-Prieur, vers laquelle était naguère la limite des trois territoires, non plus de Stavelot, Limbourg, Luxembourg, mais de Liège, Limbourg et Stavelot.

En outre, une *Table carrée* figure sur une carte intitulée *Carte du marquisat de Franchimont*, gravée par H. Godin, dont un exemplaire existe au dépôt des archives du royaume

---

(1) Reus. de M. DE NOUE.

à Liège(1); on y lit la légende : « Orange est une commune à l'usage des habitants du ban de Jalhai qui s'étendoit de même que le reste du marquisat de Franchimont à la Table carrée où se terminoit aussi le duché de Limbourg. Cette table étoit la réunion de quatre pays, compris la commune Orange. Vers l'an 1720, le païs de Limbourg s'est approprié la portion des trois autres païs... » (où se trouvait la Table carrée).

Il n'est pas facile de déterminer ni la « commune Orange, » ni l'endroit où cette dernière carte place la Table carrée, et qui est à la source même de la Vesdre; cependant le voisinage de Jalhai et la limite du marquisat de Franchimont portent à croire qu'elle n'était pas loin, dans la pensée de l'auteur, de la source de la Helle, affluent de la Vesdre.

La tradition des quatre souverainetés, se rejoignant à un endroit donné par un de leurs angles, est réduite, dans la forêt de Herfögenwald, parmi les agents domaniaux, à trois territoires voisins; cela correspond à la réalité, constatée par la borne prismatique de Bodrange; il est à remarquer, du reste, que la « commune Orange » fait double emploi avec le marquisat de Franchimont, puisqu'elle en était prétendument une dépendance au delà du point où les trois autres pays se touchaient, et n'est pas, par conséquent, à proprement parler, un quatrième pays.

---

(1) C'est la carte dont il existe deux éditions, insérée dans les *Nouveaux amusements de Spa* (1865), et les *Amusements de Spa* (1782-1785) du docteur J. P. DE LIMBOURG.

Les questions soulevées par la *Table carrée* et la *Terre d'Orange*, dont parle ce dernier auteur, p. 549 (298), seront traitées avec plus de développement en un article spécial destiné au *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

En conséquence, s'il y a eu en cette localité une Table carrée où trois souverains pouvaient s'asseoir, chacun chez lui, cette table n'aurait pas été supportée, comme on le dit à la Baraque-Michel, par la pierre de Barthélemy Verners, laquelle était sans doute elle-même surmontée d'une colonne ou d'une croix; elle l'aurait été plutôt par la borne prismatique aux trois faces : STAVELOT || LIMBOURG || LUXEMBOURG.

Cette borne à trois faces correspond aussi parfaitement, à raison de son emplacement, à l'énigmatique *Pierre à trois cornes*, que la carte de Ferraris, seule à la citer, place tout près de la Croix de Bodrange, et que Meierotto, ne pouvant se rendre compte des phénomènes des Hautes-Fagnes, a transformée hypothétiquement, mais erronément, en rocher surélevé d'où émaneraient les eaux alimentant les Hautes-Fagnes.

Quant à la *Terre d'Orange* de la carte citée de H. Godin, ce pourrait bien être certain fonds de la maison d'Orange, vendu en 1824, pour environ 24,000 francs, aux habitants de Sourbrodt (1); en tout cas, c'est par erreur que la terre en question était considérée par J.-P. de Limbourg comme constituant une « commune » à l'usage des habitants de Jalhay; car dans une enquête tenue en septembre 1724, devant la justice de Jalhay, enquête à laquelle cet auteur fait allusion, où il est question d'une « terre libre franche et commune, » mais non nommée, il s'agit d'un débat entre le Duché de Limbourg et la Principauté de Stavelot, et auquel le Marquisat de Franchimont ne prenait aucune

---

(1) Rens. de M. Ars. DE NOÛR.

part; l'enquête a eu lieu à Jalhay, il est vrai, mais par commission rogatoire de la Haute-Justice de Malmédy (1).

D. A peu de distance de la réunion des deux routes venant de Weismes et de Malmédy, et de la maison Heune (douane prussienne), nouvellement établie à la bifurcation, on trouve à droite de la route, à quelques pas de la limite du territoire prussien et du territoire belge, une colonne circulaire d'environ 1<sup>m</sup>,50 de hauteur et de 0<sup>m</sup>,40 de diamètre, et en face, à gauche de la route, gît dans le fossé une autre colonne d'environ 2<sup>m</sup>,00 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,50 de diamètre qui paraît avoir été supportée par la première.

La colonne encore debout est rongée par la vétusté; sa surface est abrupte, rugueuse et fruste, et elle a été, en outre, revêtue récemment, comme les pavés des accotements de la route, d'une ample couche de badigeon blanc, qui, avec la nuance noirâtre de la pierre, forme les couleurs nationales prussiennes : aussi est-il impossible de déchiffrer les caractères anciens dont elle paraît avoir été revêtue (2).

Ce sont là les énormes tronçons de colonnes attribués à Charlemagne; c'est le *bourtai* ou *boultai* (pilier, en wallon) qu'on indique aux touristes à la Baraque-Michel; c'est enfin la colonne milliaire qu'on dit exister dans les Hautes-Fagnes, idée d'autant plus naturelle qu'en cet endroit passait précisément la Vecquée pour aller rejoindre, vers la source de la Helle, la *Via Mansuerisca*.

---

(1) Aux archives de Liège : Registre aux œuvres A. 56 de la Justice de Jalhay, 1717-1824. (Voir ci après )

(2) Quant aux armes de PANHANS que M. Ars. DE NOÛTE écrit avoir remarqué à la colonne milliaire, il semble qu'il y a eu à cet égard, dans les notes de l'honorable correspondant, une confusion avec la pierre de la Croix-le-Prieur.

Ce monument intéressant mériterait d'être rétabli et dégagé de son badigeon.

*E.* Avant de quitter le territoire prussien et d'entrer en Belgique, on rencontre à gauche, sur la route, une petite chapelle entourée d'arbres, sous le vocable de N. D. de Bon Secours, et avec l'inscription *AUXILIVM CHRISTIANORVM. 1850.*

Cette chapelle a été érigée, il y a environ quarante ans, par M. Henri Fischbach de Stavelot, en acquit d'un vœu formulé à l'occasion de l'heureux retour de M. de Rondchêne, de Malmédy (beau-père de M. Fischbach), qui, étant à la chasse, s'était égaré dans ces parages pendant deux jours; plusieurs inscriptions en diverses langues consacrent la mémoire de cet événement avec le nom du fondateur et de sa femme; voici l'inscription en français : « HENRI FISCHBACH DE STAVELOT, CHEVALIER, ET SON ÉPOUSE HUBERTINE DE RONDCHÊNE ONT FAIT BATIR CETTE CHAPELLE DÉDIÉE A LA MÈRE DE DIEU, SOUS LE TITRE DE SECOURS DES CHRÉTIENS.

On y célèbre la messe quatre ou cinq fois par an, et elle est le but de pèlerinages, notamment dans le courant de mai; mais on n'emploie ni cloche, ni fanal pour guider les voyageurs, comme on l'a dit; la Chapelle n'est pas occupée, et la clef, qui se trouvait chez les voisins jusqu'en 1864, est aujourd'hui à la maison Heune à quinze minutes de la Chapelle. A la vérité, une lanterne, enlevée en 1864 par ordre du curé de Xhoffray, a été allumée pendant plusieurs années, et depuis la même date, la cloche qui existait jusqu'alors à la Baraque-Michel a été placée à la Chapelle-Fischbach; mais il n'en est fait aucun usage aujourd'hui.

Le nom de Fischbach a été improprement substitué par

Del Vaux (1) et par le colonel Von Cohausen, à celui de Baraque-Michel; la localité continue à être désignée par ce dernier nom, du moins en Belgique.

P. La Baraque-Michel, proprement dite, dont d'aucuns parlent sans l'avoir visitée, est à quelques pas de la Chapelle-Fischbach, et du même côté, dès que l'on a mis le pied sur le territoire belge.

Ce n'était d'abord qu'une misérable hutte de gazon, d'où ce nom de Baraque; ce sont aujourd'hui deux maisons : un bâtiment d'habitation avec cabaret, et un autre bâtiment comprenant les dépendances.

En voici l'histoire que raconte avec beaucoup de simplicité, la femme qui, avec sa famille, y réside :

« Nous nous appelons Schmitz, c'est le nom de mon mari; c'était celui de mon beau-père, Michel Schmitz. Michel était tailleur de son état à Herbiester; il allait chercher de l'ouvrage au loin. Une nuit qu'il revenait de Sourbrodt, il se perdit ici même : il n'y avait alors ni chapelle ni habitation; celle du Mont-Piette avait été détruite parce qu'on y assassinait les gens.

» Il faisait sombre à ne pas reconnaître les croix de bois qui, de place en place, montrent le chemin. Mon beau-père ne pouvait plus avancer sans s'égarer de plus en plus : il planta son bâton dans le sol, invoqua la Vierge, et fit vœu de revenir finir ses jours ici, si elle le ramenait chez lui.

» Une *illumination* se fit soudain, et reconduisit Michel chez lui.

» Dès le lendemain, il se mit en devoir de remplir son

---

(1) *Diët.*, I, p. 256 : « *Fischbach*, autrefois *Baraque-Michel*. »

vœu ; il retrouva la place où il avait planté son bâton, et y construisit de ses mains, là en face, de l'autre côté de la route qui n'existait pas encore, une baraque en gazon, où il vécut seul, pendant à peu près deux ans, d'aumônes qu'il allait chercher à Sourbrodt, à Malmédy, à Jalhay et dans la forêt.

» A la fin cependant, sa femme qui d'abord n'avait pas voulu aller avec lui, vint le rejoindre ici, et j'ai épousé leur fils, dont j'ai plusieurs enfants. Grâce à Dieu, nous avons prospéré, et depuis la nouvelle route, nous avons bâti ce que vous voyez.

» Pour éviter à d'autres ce qui a manqué d'arriver à mon beau-père et à celui de M. Fischbach, pendant les temps obscurs — nuit, brouillard, neige — nous avons été chargés ici, depuis 1827, de sonner une cloche qui était à notre maison, et depuis 1851, d'allumer une lanterne à la tour de la Chapelle. Aujourd'hui on a supprimé tout ça ; cependant nous avons sauvé la vie, pendant trente-six ans, à bien 170 voyageurs égarés sur ces hauteurs, dans les marais et tourbières. »

Voilà l'histoire de la création du hameau de la Baraque-Michel (1) ; elle vaut certes les récits plus ou moins poétiques, mais souvent purement imaginaires, de certains fabricants modernes de légendes.

---

(1) Le cadastre de Jalhay, datant de 1826, porte depuis le principe la dénomination de Baraque-Michel ; c'est donc antérieurement à cette date qu'a eu lieu le fait raconté par la femme Schmitz. Au surplus, celle-ci, consultée par écrit, a donné des renseignements précis ; Michel Schmitz, né à Sintzig (Prusse rhénane), est mort à la Baraque-Michel, âgé de 72 ans, le 9 décembre 1819. La baraque primitive a été construite en 1808 ; les constructions actuelles datent de 1836.

La baraque primitive, ainsi nommée, non pas du nom de son ancien propriétaire, comme on l'a dit, mais du prénom de son constructeur, n'existe plus; elle a donné son nom à un hameau à cheval sur Jalhay (Belgique), et Xhoffray (Prusse), précisément à la frontière, et composé de trois maisons et d'une chapelle. Ce hameau a été cette année encore (été 1871), le rendez-vous de naturalistes arrivés de tous les points de la Belgique; il mérite de devenir celui des géologues et des archéologues belges, dont l'initiative des géologues et archéologues étrangers ne peut manquer de stimuler le zèle (1).

*G.* Outre les quatre bâtiments cités, la Baraque-Michel possède encore, à droite de la route, un édifice en planches, station géodésique des officiers du génie belge chargés de la triangulation du royaume : cet édifice, placé au point le plus élevé de notre pays (680 mètres au-dessus du niveau de la basse mer), est peu solide et a perdu son aplomb sous les efforts des tourmentes qui règnent là en souveraines. Ce n'est pas un monument, tant s'en faut; mais la situation en appelle un.

*H.* Il faut quitter la route à droite, en ayant soin de se munir d'un guide à la Baraque-Michel, pour retrouver à

---

(1) MM. GOMZÉ et POMER, de Verviers, ont publié, il y a quelques années, un travail de quelques pages, cité plus haut, sur la Baraque-Michel. Ils y décrivent minutieusement la Baraque-Michel et la Chapelle-Fischbach, avec les statues, reliques, etc.; ils y ont ajouté une vue extérieure des bâtiments actuels de la Baraque et de la Chapelle qui y sont représentés tous deux avec un petit campanile propre à recevoir une cloche ou une lanterne; dans leur texte, ils transforment la femme SCHURZ en préposée volontaire à un phare allumé par elle quelquefois, quand elle en a le temps, dans une rotonde vitrée qui n'existe pas.



l'est dans les Hautes-Fagnes, la Chaussée des Romains. On ne tarde pas à la rencontrer, et tout près, sourd de terre une toute petite fontaine qui est la source principale de la Helle. Le sous-préfet de Malmédy y a donné son nom, à la suite de sa prétendue découverte de l'antique voie, et d'un repas qu'il y fit, sans doute avec Monge. Ce nom est resté à la source de la Helle, consacré par le traité de délimitation de 1816, qui a assigné le cours de ce ruisseau comme limite aux deux pays.

Rien, sinon la borne séparative n° 155 (1), ne signale cet emplacement ; mais on ne tarde pas, en continuant un peu plus loin dans les Hautes-Fagnes, à trouver le conduit d'un aqueduc placé près de la levée des Romains, et qui était sans doute destiné à drainer la voie.

I. En continuant par les Hautes-Fagnes, vers la forêt, le guide montrera en des buissons les ruines auxquelles s'attachent vaguement des souvenirs de Moines rouges ou Templiers (souvenirs plus précis à la Maison-Droissart). C'est là qu'était un hôpital appelé Petershuis ou Petershaus, lequel a aujourd'hui disparu.

En voici l'histoire, que plusieurs ont appliquée erronément à la Chapelle-Fischbach :

Dès avant le xvi<sup>e</sup> siècle (car Petershuis figure sur les cartes de Mercator), il existait en cet endroit, nommé *Piette-ès-Fagne*, plus généralement aujourd'hui *Mont-Piette*, une maison de retraite pour les voyageurs, analogue à un autre hôpital établi à Sart ; on y sonnait tous les soirs une cloche pour

---

(1) Le n° 154 est près de la Baraque-Michel.

avertir les voyageurs, et aussi pendant le jour, de temps en temps, lorsque l'air était obscurci par les brouillards ou la neige. Au siècle dernier, cette maison fut détruite après que les habitants en eurent été pendus à cause de leurs brigandages (1). Voilà le fait qu'on a transposé à la Chapelle-Fischbach, à laquelle ne s'appliquent nullement, puisqu'elle date de 1850, les traditions « d'une époque reculée » dont parlent Pimpurniaux (2) et autres. Il était cependant fort naturel que la Chapelle-Fischbach, et la Baraque-Michel héritassent des traditions relatives aux hospices de Sart et de Petershuis; les pèlerinages qui autrefois, sans doute, avaient pour but ces deux hospices, se sont dirigés, comme instinctivement, vers la Baraque et la Chapelle dont l'origine est analogue; ces pèlerinages, nombreux et fréquents, sont probablement relatifs à des accidents qui sont arrivés dans les Hautes-Fagnes, et dont le souvenir s'est perpétué dans les villages d'alentour, Jalhay, Sart, Goé, d'où viennent les pèlerins.

M. Ars. de Noüe (3) place *Hospitale*, point de la délimitation (fixée en 915, par Charles le Simple) de la forêt ayant appartenu à la villa de Theux, à un endroit nommé l'*Hospital*, entre Jalhay et Montjoie. Malgré le voisinage de la *Geisla pia*, que tout le monde considère comme étant la Gileppe,

---

(1) ERNST, l. cit., et DETROOZ (*Histoire de Franchimont*), l. cit. Dans une lettre du 17 mai 1865, M. VAN PANHUIS (V. plus loin) écrit à M. DE NOÛE : « On raconte qu'au sommet de la Grande-Fagne on sonnait une cloche pendant les nuits d'hiver, à l'effet d'indiquer un lieu de refuge aux voyageurs qui pouvaient s'être égarés, ce qui arrivait souvent. »

(2) *Guide*, etc., I, p. 15.

(3) *Une promenade au pays de Franchimont* (*Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, VIII, p. 438).

ce ne peut être, en aucun cas, l'hospice de Petershuis, car Petershuis et l'Hospital figurent l'un et l'autre sur la carte déjà citée de Mercator.

J. Après cette excursion dans les Hautes-Fagnes, il faut regagner la route ; là, à un coude qu'elle fait vers Jalhay, se trouve la Croix-le-Prieur, lieu-dit mal à propos pris comme point-frontière par le traité de 1816, mais qui se trouve, d'où sans doute l'erreur, vers l'endroit où les trois territoires de Liège, Limbourg et Stavelot se rejoignaient par un angle (1).

Au pied d'une des croix de bois, signalées par le colonel Von Cohausen comme des potences tourmentées par les orages, se trouvent gisants sur le sol, les débris d'une colonne circulaire d'environ 1<sup>m</sup>,50, ayant peut-être formé le tronc d'une croix de pierre. Cette colonne surmontait jadis une base cubique d'environ 0<sup>m</sup>,65, qui git à côté et sur laquelle on distingue encore, dans l'état actuel et telles que les brouillards, les lichens, la mousse et la vétusté ont permis de les déchiffrer, les inscriptions suivantes, en relief, très-détériorées, surtout du côté des vents, régnant le plus chez nous, de Nord et d'Ouest :

*Première face (côté de Sourbrodt) (2) :*

SOURBROT

. . . . .

. . . . .

---

(1) La *Croix-le-Prieur* figure comme point-frontière dans une ordonnance de Stavelot (POLAIN, p. 422), du 11 mai 1605, et dans une enquête tenue à Jalhay en septembre 1724 (archives de Liège); on ne s'explique pas comment la frontière se trouve actuellement à un kilomètre environ de la *Croix-le-Prieur*, dénommée comme limite par le traité de 1816.

(2) Les faces sont plutôt indiquées ici par analogie de la pierre de Bodrange,

*Deuxième face* (vers l'est) :

G . . I . . ESNAM  
5 . . . . . MEINENVT  
. . . . . *vph*)WYSVNQ  
DE . . . . CHIMACHEI(..  
PETER . . . . . HAVS...  
. . . BORCH KAVFM  
..VANTORF . . . VGNH

*Troisième face* (côté de Limbourg) :

. . IMBOI . CH  
SEIGIVEVR MON(*s*  
TRE MOI TESVC(*i*)ES  
ETM . NSEIGNE . . .  
TES SENTIERS  
PS . : . 6



*Quatrième face* :

. . . . .  
C... MEI  
. . . . .  
. . . . .

---

que d'après la situation réelle qui paraît avoir été dérangée lors de la chute du monument : il était naturel, du reste, que l'inscription en allemand fût du côté de l'Allemagne, et les faces *Sourbrodt et Limbourg* du côté de chacune de ces localités.

Ces inscriptions avaient été signalées par un haut personnage, zéléteur de l'archéologie, comme lui ayant paru latines et peut-être romaines ; les noms tout modernes de *Sourbrodt*, *Limborch*, *Antorf*, *Peter*, enlèvent toute illusion à cet égard.

M. Ars. de Noüe ne tarda pas, du reste, à fournir les mêmes éclaircissements pour cette pierre que pour celle de Bodrange.

Voici les inscriptions rétablies (encore avec de légères variantes) :

1° OSTENDE VIAS TVAS DOMINE ET SEMITAS TVAS EDOCE ME.  
PS 24. ANNO 1566 (1)

2° LIMBORG IN GOTTES NAMEN ZVM GEMEINEN NVTZ VND WEIG  
WEISVNG DEDE MICH MACHEN PETER PANHAUS VON LIMBORG  
KAVFMANN ZV ANTORFF WONHAFT ANNO 1566

3° MONTRE MOI TES VOIES ET M'ENSEIGNE TES SENTIERS

4 SOVRBRODT AV NOM DE DIEV POVR LE BIEN PVBLIC ET  
L'ENSEIGNEMENT DV CHEMIN M'A FAIT POSER PETER PANHAUS  
DE LIMBOVRG MARCHAND A ANVERS

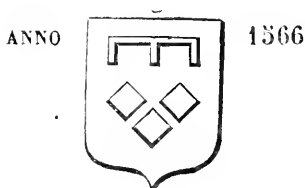
Une lettre de M. Van Panhuis, descendant de Pierre Panhaus, et alors Payeur de l'État, administrateur des finances de la province de Frise, à Leeuwarden, lettre adressée à M. de Noüe le 17 mai 1865, contient à l'égard de cette pierre les renseignements suivants :

« J'ai appris par des papiers de famille que certain Pierre Panhaus, natif de Limbourg, et trésorier de la ville d'Anvers

---

(1) Ce serait cette face, d'après M. DE NOÛE, qui aurait présenté les armes de PANHAUS, ce qui ne concorde pas avec la lecture ci-dessus.

en 1581 (1), avait fait ériger à ses frais, sur trois points différents de la Grande-Fagne, des colonnes itinéraires, construites d'une espèce de pierre de marbre blanc, tiré d'une carrière près de Goé (2). Une déclaration du greffier de la cour de la seigneurie de Goé, datée du 5 août 1699, constate l'existence d'une de ces colonnes « se trouvant sur le haut de la Grande-Faigne, au chemin royal tirant de Limbourg sur Trèves, » et contient « que sur la base ou pied de stal se trouvoit l'inscription suivante : AV NOM DE DIEV POVR LE COMMVN BIEN DES PASSANTS LE FIT METTRE ICI PIERRE PANHVIS, etc.



» Écusson blanc, trois meules de sable, lambel de même, à trois pendants.

» A l'auberge près de la Baraque-Michel, on me communiqua qu'une autre colonne du même genre s'était trouvée non loin de là, mais qu'on l'avait transportée à Malmédy (3). »

---

(1) V. sur ce personnage et les médailles frappées par lui, la *Revue numismatique belge*, V<sup>e</sup> série, II, p. 515, et III, p. 91.

(2) Village près de Dolhain-Limbourg.

(3) Cette assertion, peut-être erronée, n'a pu être vérifiée. L'existence de la croix de Bodrange, érigée également en 1566, porte à croire que la tâche d'élever les signaux itinéraires a été partagée, de commun accord, entre PANHVIS et VERNERS; s'il y en a eu un troisième, c'est sans doute un personnage différent qui l'a fait poser.

Comme à la Croix-le-Prieur correspondait naguère un point frontière où, ainsi qu'à la Croix de Bodrange, trois territoires (ici ceux de Liège, Stavelot et Limbourg) se touchaient par un de leurs angles, c'est encore un point où on a placé la prétendue Table carrée. En effet, Detrootz dit formellement qu'elle était à portée de l'hôpital de Petershuis.

Cette pierre carrée ne peut être toutefois la pierre de Panhuys, qui porte la date de 1566, à moins qu'on ne suppose en 1605, un déplacement de celle-ci de l'endroit où elle aurait été posée primitivement.

La tradition de la Table carrée paraît avoir pris naissance dans les écrits de J.-P. de Limbourg, avant lesquels on n'en trouve pas de trace. Voici une note manuscrite de lui (1) où il est plus explicite, à cet égard, que dans ses Amusements de Spa :

« Anciennement quatre pays, sçavoir Limbourg, Orange, Stavelot et Jalhay, et suivant l'ancienne tradition, il y avoit une table quarrée de pierre avec quatre anneaux de fer à chacun desquels chaque seigneur attachoit son cheval, et chaque seigneur pouvoit manger sur son pays, quoique tous quatre à une même table, qu'on nommoit la Table quarrée. Des personnes récemment mortes, se souvenoient de l'avoir vue et en donnèrent des déclarations au greffe de Jalhai à la réquisition du magistrat, il y a environ 40 ans. » (Note écrite avant la publication de l'édition de 1765 où elle est résumée.)

Or, cette enquête est l'enquête déjà citée, faite à Jalhay,

---

(1) Communication due à M. Phil. DE LIMBOURG de Theux.

fondement de ce qui a été rapporté à J.-P. de Limbourg. Elle existe aux archives de Liège; les témoins ont été interpellés et ont déposé au sujet :

1° D'une pierre carrée près du chemin de Jalhay à Sourbrodt, formant limite entre Liège et Stavelot (sans doute la pierre carrée posée en 1605);

2° D'une croix plantée un peu plus loin vers l'est, de l'autre côté du chemin (c'est la Croix-le-Prieur, d'après les témoins);

3° D'une pierre avec trois anneaux qu'on dit avoir été mise pour la séparation des trois pays de Limbourg, Liège et Stavelot, plus à l'est, vers Xhavée ou Brochepierre.

Tous les prétendus repas de seigneurs, non pas à une Table carrée ni même à la pierre carrée du n° 1, mais à la pierre à trois anneaux (certains témoins la disent pourtant carrée), se bornent à ce fait curieux que les témoins, pour cause de science, étaient interrogés sur le point de savoir si les forestiers ou sergents ne leur avaient pas fait manger une « omelette ou votte » sur la pierre aux trois anneaux, et ne leur avaient pas fait pour mémoire toucher lesdits anneaux.

Rien d'une Table carrée sur quatre pays.

A. On descend encore la chaussée actuelle vers Hestreux, qui, ainsi qu'on l'a vu, occupe sur un certain espace le lit de la chaussée romaine des Hautes-Fagnes; on rencontre bientôt à gauche la Maison-Droissard, habitation du brigadier de ce district de la forêt : celui-ci rapporte que, dans ces derniers temps, on a encore enlevé des dalles brutes qui couvraient en certains endroits l'ancienne chaussée, pour réparer des chemins du Hertogenwald.



A gauche de la Maison-Droissard (vue de la route), on conserve un puits solidement construit, antérieurement à cette maison, et qui passe pour un ouvrage antique.

Une note explicative des noms de lieux contenus dans le diplôme de l'empereur Henri II, en date de l'an 1008, note insérée au siècle passé dans un registre déposé aux Archives de Liège (1), considère la *Strata imperialis* dont il y est fait mention, comme étant « la chaussée qui passe tout outre la Haute-Fagne, prenant lez-Sourbrout, et vient descendre près Pietès Fagne et de là entre dans les bois du Roy et de la Duché. » Or, le diplôme ajoute que la *Strata imperialis tendit usque ad villam quae nominatur Pons imperii*; à propos de quoi, l'annotateur ajoute que cette villa, dite Pont de l'Empire, « est une vieille ruine d'ung chasteau qui est dans les bois, à trois quart d'heur desoub Pietès Fagne, lesquels ruines sont couvertes de gazon. »

L'attribution en elle-même est sujette à caution (2); mais les annotations n'en sont pas moins précieuses, en ce qu'elles font connaître d'antiques ruines, à trois quarts de lieue de Petershuis, et qui, en effet, se trouvent encore très-visibles, à 50 pas en face de la Maison-Droissard, de l'autre côté de la route, à la distance indiquée de Piette-ès-Fagne.

---

(1) MS A 248, Grand greffe des échevins de Liège touchant Franchimont, p. 46.

(2) M. GRÉGOIRE, secrétaire communal à Wandre, l'a combattue dans une note destinée à l'Institut archéologique liégeois, et il reporte ces localités, avec quelque apparence de raison, au nord de la Vesdre. Voici un extrait de cette note, où l'auteur touche à notre sujet, quand, tout en plaçant la *Strata imperialis* au nord de la Vesdre, il pose la question suivante : « Ce chemin ne serait-il pas cette chaussée dont les itinéraires, dit M. ERNST (*Hist. du Limbourg*, I, p. 216), ne font point mention, laquelle traversait les Fagnes du duché de Limbourg, passait à Membach sur un pont de pierre et de là se dirigeait sur Malmédy? »

Wolff (Dethier) signale, de son côté (1), une mesure d'ancien hospice que le vulgaire désigne sous le nom de *couvent des Moines rouges*; M. Van Panhuis, dans sa lettre à M. de Noüe, déjà cité, donne à ce sujet les détails précieux que voici, et qui constatent déjà l'état de ruine de ce prétendu couvent au xvii<sup>e</sup> siècle : « Dans une correspondance de famille de 1670, je trouve que, par delà Goé, il existait alors de vieilles murailles d'une chapelle fondée par mes ancêtres, où les Croisiers d'Aix, accompagnés d'une grande procession, venaient faire tous les ans leurs dévotions. »

C'est encore le colonel Von Cohausen qui fixe avec précision l'emplacement de ce couvent : « A l'endroit, dit-il, où la chaussée romaine pénètre dans le Hertogenwald, et se confond avec la route nouvelle, on trouve à 50 pas à l'est de la Maison-Droissard, des substructions romaines, des tuiles de revêtement, des briques, des carreaux, du mortier, des tessons, faisant soupçonner que le Monastère des Moines rouges ou Templiers, qu'on dit avoir existé là, a pu être une station romaine dans ces contrées inhospitalières. »

Une visite, sommaire il est vrai, des ruines susdites qui occupent une surface assez étendue, n'a rien révélé de bien évidemment romain; cela fera l'objet d'un examen ultérieur, et l'autorisation de scruter le sol de la forêt a été, à cette fin, obtenue du département des finances, administrateur des forêts domaniales.

---

(1) *Guide des curieux*, p. 50. On sait que le nom des Templiers a été souvent attaché par le peuple à des substructions romaines. DETHIER, *Coup d'œil sur les volcans*, etc., fait la remarque suivante : « On débite de puérides absurdités sur l'origine de quelques édifices ruinés qu'on découvre par ci par là dans les Hautes-Fagnes, et qui pourraient bien être, au contraire, des restes de monuments de la plus grande antiquité. »

L. Les parties explorées du Pavé du Diable et de la Vecquée n'ont pas été aussi fertiles en anciens souvenirs que la chaussée des Hautès-Fagnes. C'est pour mémoire seulement qu'on cite ici, outre plusieurs bornes anciennes entre Spa et quelques communes voisines, certaine croix de pierre que longe la Vecquée, et où on lit :

ICY AT  
ETE MVRDRI MONSIEVR  
JAQVE DE BERINSEME  
FILS DV S<sup>n</sup> COLLONEL  
LE Z5 D'AOVST  
4696 . P.D.P.S.A

La croix de Malchamp, et le lieu-dit du même nom sur la Vecquée, seraient aussi un souvenir de meurtres (1).

Quant à des substructions dont parle del Vaux (2) comme ayant existé à Francorchamps, et quant au vaste camp dont M. Hénaux (3) signale les « restes très-apparens » à une lieue de Jalhay, rien de semblable n'a été découvert, malgré les recherches.

Liège, octobre 1871.

H. SCHUERMANS.

---

(1) PIMPERNIAUX, *Guide*, etc., I, p. 41.

(2) *Dict.*, v<sup>o</sup> *Francorchamps*.

(3) *Histoire de Spa*, p. 41.



# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 2, 4, 11, 18, 22 et 25 novembre; des 2, 6, 7, 9, 12, 15,  
25 et 30 décembre 1871.



### PEINTURE ET SCULPTURE.

La classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique a désigné M. G.-A. Fraikin, statuaire, pour faire partie du comité spécial des objets d'art institué auprès de la Commission royale des monuments, en remplacement de feu M. le baron Leys.



Le Collège a proposé d'autoriser le placement de trois vitraux peints dans l'église de Dieghem.

Eglise de Dieghem. Vitraux.

Des délégués ont examiné, à Anvers, les cartons grandeur d'exécution, préparés par M. Em. Vanden Bussehe, pour les peintures décoratives que cet artiste est chargé d'exécuter

Eglise de Merialmé. Peintures murales.

dans le chœur de l'église de Morialmé. Les délégués ont constaté la pleine réussite du travail projeté. Hormis des détails sans importance que l'auteur reverra dans l'exécution, il est sorti fort heureusement des difficultés particulières que présentaient ses deux principales compositions, destinées à contourner deux fenêtres du chœur, et forcées ainsi de se dérouler dans un cadre irrégulier et des plus incommodes. Les deux compositions se recommandent par d'excellentes qualités de mouvement et d'ordonnance, des figures d'un beau jet, des groupes bien noués et bien équilibrés.

Les deux petits sujets qui doivent figurer sous la composition principale ne sont pas d'une ordonnance moins satisfaisante. La seule observation que les délégués aient cru devoir adresser à l'auteur porte sur la bordure ornementée qui encadrera ces compositions accessoires, bordure dont il semblerait utile de diminuer la largeur pour augmenter d'autant l'importance des deux tableaux. L'artiste s'est rallié à cet avis, dont la mise à exécution ne peut donner lieu à aucune difficulté.

Cathédrale d'Anvers. Tableaux de Rubens.

Le conseil de fabrique de la cathédrale d'Anvers s'est réuni aux délégués de la Commission pour inspecter la *Descente de croix*, de Rubens. La nécessité comme la possibilité d'adapter à cette vaste composition un mécanisme qui permit d'en mouvoir librement les volets ont été unanimement reconnues. Il a été entendu que l'architecte de la fabrique s'occupera sans délai de ce travail, et soumettra son projet à la Commission.

On a signalé, à cette occasion, aux délégués des écaillures qui se produisent dans le beau tableau de *l'Assomption de la Vierge* qui décore le maître-autel. Il y aura lieu d'enlever

prochainement ce tableau, par suite des travaux de restauration qui s'exécuteront au chevet de l'église. Il a été convenu avec la fabrique que cette opération délicate se ferait sous le contrôle et la direction de M. de Keyser. Il sera possible ensuite d'examiner de près l'œuvre de Rubens, et de préciser les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour en assurer la conservation.

Le conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame, à Cathédrale d'Anvers, Vitraux. Anvers, sollicite l'intervention pécuniaire du Département de l'Intérieur pour couvrir la dépense qui résultera de la restauration de quatre verrières de cet édifice. Deux de ces verrières, placées au transept nord, ont pour sujet : l'une, la *Circoncision*, l'autre, le *Calvaire*, et la deuxième verrière présente cette particularité intéressante, que le personnage agenouillé et en prières, au pied de la croix, est le portrait du donateur del Rios, l'ami de Rubens.

Le seul travail que nécessitaient ces deux vitraux était, paraît-il, le remplacement de quelques fragments de peu d'importance qui avaient disparu, hormis la seconde verrière, à laquelle on a dû ajouter quelques armoiries. Ce travail n'a donné lieu à aucune critique.

Les deux autres verrières, dont la restauration a été exécutée d'urgence, paraissent également satisfaisantes, bien que d'un aspect sensiblement plus assombri que les précédentes. Le Collège n'a pu, toutefois, se prononcer ici que sous certaines réserves, n'ayant été appelé à voir aucune des quatre verrières dans leur état primitif. L'omission de cette formalité, prescrite par la circulaire ministérielle du 25 juillet 1865, est toujours regrettable ; car l'on constate dans ces premières visites l'état du vitrail, compartiment par compar-

finement, dans un procès-verbal et sur un dessin détaillé, et les restaurations de ce genre présentent dès lors des garanties toutes particulières d'exactitude. En l'absence de ces renseignements préalables, la Commission n'a pu se prononcer sur le chiffre du devis soumis par l'artiste.

Eglise de Moba.  
Jube. M. le sculpteur Herman a terminé la restauration du jubé de l'église de Moba. Un moulage pris sur l'œuvre restaurée se trouve déposé au Palais-Ducal, où des délégués du Collège l'ont examiné, à la demande de M. le Ministre de l'Intérieur. Il résulte de leur rapport que la restauration de l'œuvre d'art précitée a été convenablement exécutée.

Eglise de St-Pierre à Ypres.  
Bas-relief. La Commission a émis un avis favorable sur le devis présenté par M. le sculpteur Pickery pour la restauration du bas-relief polychromé découvert dans la façade de l'église de Saint-Pierre à Ypres. La dépense de ce travail s'élèvera à 4,800 francs.

Hôtel de Ville  
de Courtrai. Sta-  
tues. Elle a également approuvé les modèles de six statues à exécuter par M. C. Devreese, pour la décoration de la façade de l'hôtel de ville de Courtrai.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Le Collège a approuvé :

Construction  
d'un hôpital à  
Waereghem. 1<sup>o</sup> Les plans dressés par M. l'architecte Croquison pour la construction d'un hôpital à Waereghem (Flandre occidentale);

Hôtel de Ville  
d'Anvers. Portes. 2<sup>o</sup> Le dessin des nouvelles portes à placer à l'hôtel de ville d'Anvers.



M. le Ministre de l'Intérieur a invité le Collège à déléguer quelques-uns de ses membres afin d'inspecter la chapelle dite « des ducs de Bourgogne, » attenante aux locaux des Musées royaux de peinture à Bruxelles. Le département de l'intérieur désirait être renseigné sur le double point de savoir : 1° si cette chapelle nécessite des travaux de restauration ; 2° quel est le mérite architectural de la construction.

Chapelle dite  
« des ducs de  
Bourgogne, » à  
Bruxelles.

A l'égard de cette dernière question, l'avis unanime des délégués est que la chapelle de Nassau (dite des ducs de Bourgogne) présente, malgré l'exiguïté de sa construction, un véritable intérêt comme édifice du xv<sup>e</sup> siècle.

L'architecture en est élégante, et certains éléments de la décoration intérieure, tels que la balustrade à jour du jubé, sont d'une grâce et d'une légèreté remarquables.

Pour ce qui est de la conservation de ce petit monument, elle est telle qu'il n'exige pas de grands travaux de restauration pour être remis en parfait état. Il suffira d'une décoration polychrome très-sobre pour compléter l'aspect de richesse qu'offre déjà l'ensemble de son architecture. Seules, certaines boiseries, telles que les portes, qui ne sont pas dans le style, devront être entièrement refaites. Il est toutefois une question qu'il importe de décider dès à présent dans l'intérêt du bon entretien de la chapelle : c'est la destination qui lui sera affectée. Elle sert actuellement d'atelier de préparation pour le Musée d'histoire naturelle, et une sorte d'atelier de menuiserie est installée dans le jubé. Il est inutile de faire ressortir les inconvénients qui peuvent résulter de cet état de choses pour les sculptures délicates placées sur le passage des poutres et des planches. Il conviendrait, à tous égards, de donner à l'édifice une destination indépendante et qui en

permet, autant que possible, l'accès du côté de la voie publique.

Monticule dit  
Borchgracht »  
à Looz.

M. Daris, professeur d'histoire au séminaire de Liège, avait signalé à l'attention de la Commission certains travaux de nivellement qui s'exécutaient au monticule historique situé près de l'église de Looz et connu sous le nom de *Borchgracht*. Déjà, en 1870, une réclamation semblable a fait l'objet d'un rapport détaillé de deux membres correspondants du Limbourg. (*Bulletin IX*, p. 564.)

M. le Gouverneur du Limbourg, à qui le Collège a demandé des renseignements complémentaires, lui a fait parvenir le nouveau rapport ci-après de M. G. de Borman, membre correspondant :

» Schalkhoven, le 31 octobre 1871.

» MONSIEUR LE GOUVERNEUR ,

» Je me suis rendu à Looz, le 28 de ce mois, dans le but de prendre inspection des travaux que l'administration communale de Looz a fait exécuter au monticule dit *Borchgracht*, et d'examiner si les réclamations que M. le professeur Daris vous a adressées le 22 août dernier, au sujet de ces travaux, étaient fondées.

» Je commencerai par rappeler le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 21 mai 1870, conjointement avec mon collègue, M. le chevalier de Corswarem, dans lequel nous émettions l'avis que le *Borchgracht* pouvait être entamé partiellement, sans qu'on dût lui enlever pour cela son caractère archéologique, sans compromettre en rien les

intérêts de la science, pourvu que ce monticule conservât son élévation actuelle et sa forme générale. Nous ajoutons que, d'après les explications fournies par M. le bourgmestre de Looz et par M. l'architecte de la province, le nivellement partiel en projet n'avait d'autre but que d'ouvrir un emplacement convenable pour l'érection de nouvelles écoles ou de leurs dépendances. C'était là un motif de haute nécessité qui devait être pris en considération.

» D'accord avec M. le professeur Daris, je pense que, pour son grand intérêt historique, le *Borchgracht* doit être conservé, que c'est le premier fort bâti par les comtes de Looz, vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, et qu'il a donné son nom au comté. Mais je ne saurais entièrement m'associer aux plaintes du savant professeur, en ce qui concerne les travaux opérés jusqu'à ce jour. Comme le fait remarquer la lettre de l'administration communale de Looz, en date du 11 septembre, le déblai a eu pour résultat de mettre à découvert un puits et des substructions qui ont été laissés intacts, à l'exception d'un énorme bloc de maçonnerie informe, qui s'était effondré et qu'on a mis en pièces pour en utiliser les matériaux. Le hasard m'a amené à Looz au moment de cette démolition, et m'a mis à même de reconnaître aujourd'hui l'exactitude des faits allégués par l'administration communale.

» Les substructions découvertes sont du plus haut intérêt. Ce qui frappe d'abord en les examinant, c'est qu'au lieu d'être construites sur le *monticule*, elles s'élèvent au pied de celui-ci, de manière que les baies ou les meurtrières qui s'ouvrent dans les murs sont entièrement bouchées par le terre-plein de la motte. Il est donc évident qu'elles sont au moins en partie *antérieures* à l'érection de celle-ci.

» En outre, les matériaux de l'époque romaine, tuiles à rebords, blocs de ciment, tuf volcanique de l'Eyffel, apparaissent en si grandes proportions dans ces murs antiques, que leur présence ne peut s'expliquer que par la proximité d'un bâtiment gallo-romain, dont les ruines auraient été utilisées pour une construction subséquente.

» Ces diverses circonstances donnent le droit de supposer qu'avant d'avoir été forteresse du moyen âge, Looz fut d'abord un établissement gallo-romain, occupé ensuite par les Franes ou sous les Franes.

» Quoi qu'il en soit, il importe, Monsieur le Gouverneur, de préserver ces vénérables débris des dégradations auxquelles les exposent, soit la pétulance des enfants qui choisissent cet emplacement pour leurs jeux, soient les rigueurs de la saison qui s'ouvre devant nous.

» Des photographies ou des dessins devraient fixer dès à présent l'état des ruines. Le puits devrait être fouillé avec soin. Enfin il serait à désirer qu'une nouvelle délégation, dont, à raison de leur compétence spéciale, feraient partie M. le conseiller Schuermans et M. l'architecte provincial, se rendit sur les lieux pour arrêter, de concert avec l'administration communale de Looz, les mesures qu'il y aurait à prendre pour assurer la conservation des ruines. M. le professeur Daris pourrait être prié de s'adjoindre à cette commission. Quant à la cassette qui a été trouvée lors des déblais et dont il est question dans vos instructions, cet objet me paraît dater du xv<sup>e</sup> siècle tout au plus. L'administration communale est disposée à en faire l'abandon au musée de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.

» Veuillez agréer, Monsieur le gouverneur, les assurances de ma haute considération.

» C. DE BORMAN.

» *Membre correspondant de la Commission royale des monuments.* »

Ce document a été transmis à M. le Ministre de l'Intérieur. Le Collège s'est référé entièrement aux propositions formulées par M. C. de Borman, en vue d'assurer la conservation de ces ruines historiques.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les travaux proposés pour l'appropriation des presbytères de Tourinnes-Saint-Lambert (Brabant), Cambron-Casteau et Donstiennes (Hainaut), Stave (Namur), ainsi que sur les plans relatifs à la construction de presbytères au Kiel, sous Anvers, à Wagnelée et à Vencimont (Namur).

Presbytères de Tourinnes Saint-Lambert, Cambron - Casteau, Donstiennes, etc.

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

A Campenhout (Brabant), architecte : M. Hansotte ;

A Saint-Pierre-Cappelle (Flandre occidentale), architecte :

M. Buyck ;

Construction d'églises à Campenhout, Saint-Pierre-Cappelle, Berisménil et Ruene.

A Berisménil, commune de Samré (Luxembourg), architecte : M. Bouvrie ;

A Rienne (Namur), architecte : M. Blandot ;

Agrandissement  
de l'église de  
Monceau-sur-  
Sambre.

2° Le projet d'agrandissement de l'église de Monceau-sur-Sambre (Hainaut), architecte : M. Bruyenne.

Le Collège est d'avis qu'il conviendrait de saisir l'occasion des travaux proposés pour compléter les fenêtres des basses-nefs en leur donnant la forme projetée au nouveau transept. Cette modification, qui n'entraînerait pas des dépenses considérables constituerait une amélioration notable pour la partie ancienne de l'édifice à laquelle elle enlèverait son aspect vulgaire.

Eglise  
de Wasseiges.

3° Le projet de reconstruction du chœur et des deux sacristies de l'église de Wasseiges (Liège), architecte : M. Maquet ;

Eglise des SS.  
Jean et Nicolas à  
Schaerbeek.

4° Le plan dressé par M. Hansotte pour le nouveau couronnement à donner à la tour de l'église des SS. Jean et Nicolas, à Schaerbeek.

Ameublement  
des églises de S<sup>te</sup>-  
Marie à Schaer-  
beek, Hermalle  
sous Huy et Hon-  
nay.

Le Collège a également émis un avis favorable sur les plans d'autels à ériger dans l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek, et de Hermalle, sous Huy, ainsi que sur le projet d'ameublement de l'église de Honnay (Namur).

Eglise de Cer-  
fontaine.

La Commission a été saisie d'un nouveau projet pour la construction d'une église à Cerfontaine. Dès le début de l'instruction de cette affaire, le Collège avait insisté pour la conservation de l'ancienne église, construite dans une situation des plus pittoresques et dont le clocher jouit dans le pays d'une sorte de renommée proverbiale. Dans une inspection faite le 25 mai 1868, les autorités locales déclarèrent que, même dans l'hypothèse où l'érection d'une nouvelle église

serait décidée, l'ancienne serait maintenue et servirait de chapelle à un hospice que la commune se proposait d'installer dans les bâtiments de l'ancienne école. Cette proposition donnait satisfaction aux demandes du Collège, qui crut, dès lors, pouvoir adhérer au projet de construire une nouvelle église sur un autre emplacement.

Mais il résulte de renseignements communiqués par M. le bourgmestre de Cerfontaine que la commune a renoncé à l'établissement d'un hospice et qu'il ne peut conséquemment plus être question de la conservation de l'ancienne église et de son clocher, en cas de construction d'un nouveau temple. En présence de cette situation, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite au nouveau projet soumis, qui impliquerait la démolition de l'édifice existant, et elle se réfère à son premier avis, tendant à l'agrandissement de cette église et à la conservation de sa tour.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Des avis favorables ont été donnés :

1° Sur les propositions relatives à la restauration des églises de Mélin (Brabant), Merkem et Wulvergem (Flandre occidentale), Haine-Saint-Paul, Donstiennes, Hantes-Wiheries, La Buissière, Cambron-Casteau (Hainaut), Bomal (Luxembourg) et Graide (Namur);

2° Sur le devis des travaux urgents de restauration que l'église de Saint-Hermès à Renaix, exige;

3° Sur le dessin des meneaux qu'on propose de placer dans deux fenêtres de l'église de Notre-Dame, à Bruges;

Eglises de Mélin,  
Merkem, Wul  
verghem etc

Eglise de St.  
Hermès à Renaix.

Eglise de N. D.  
à Bruges.

Eglise de St-  
Martin à Cour-  
trai.

4° Sur le plan du triforium et des meneaux de la grande nef de l'église de Saint-Martin, à Courtrai.

Eglise de St-  
Christophe à Fon-  
taine-l'Évêque.

Des délégués ont inspecté l'église de Saint-Christophe à Fontaine-l'Évêque. La Commission était consultée par M. le Ministre de la Justice sur le point de savoir si cet édifice présente un caractère monumental suffisant à justifier, de la part de l'État et de la province, l'octroi de subsides extraordinaires pour des travaux de restauration dont les frais atteindront une somme totale de 52,500 francs. Le Collège a cru devoir répondre affirmativement à cette demande.

Il est vrai que l'église de Saint-Christophe, remaniée à diverses époques, ne présente pas un grand aspect dans ses façades extérieures, fort délabrées; mais l'intérieur de l'église, décoré en style du xv<sup>e</sup> siècle, est d'une légèreté et d'une originalité de construction remarquables. On ne peut refuser une valeur archéologique des plus sérieuses à cet édifice, valeur qu'augmentera encore la restauration habile et consciencieuse projetée par M. l'architecte Carpentier. Ces travaux ne peuvent manquer de faire de l'église de Saint-Christophe, malgré ses proportions relativement peu considérables, un des monuments les plus intéressants de la province du Hainaut. Il est à remarquer d'ailleurs que les autorités locales s'imposent elles-mêmes pour une somme égale à celle qu'elles sollicitent du Gouvernement (12,500 francs).

Eglise de St-Jac-  
ques à Tournai.

Le conseil de fabrique de l'église de Saint-Jacques, à Tournai, a fait le rapport suivant, concernant les travaux exécutés à cet édifice :

« Quoique les travaux aient été commencés assez tard cette année, l'aspect du chœur de l'édifice a déjà subi un



grand changement, et l'on est maintenant occupé à la restauration du transept.

Nous dirons quelques mots de chaque partie où l'on a travaillé.

*Façade.* La démolition des constructions modernes est achevée, et l'on y a fait des fouilles pour rechercher les vestiges tant de l'entrée primitive que du porche qui a été construit en 1413. L'architecte continue son étude sur ce qui a été mis à découvert.

*Chœur.* On a remis des meneaux dans quatre grandes fenêtres, et les murs aussi bien que les voûtes qui les avoisinent sont restaurés.

Au lieu de quatre consoles à renouveler qu'on avait portées au devis, on a reconnu qu'il existait primitivement des chapiteaux recevant, d'une part, les nervures de la voûte et couronnant de l'autre, des colonnettes qui avaient disparu. On a donc dû faire des chapiteaux au lieu de consoles, et l'on a remis les colonnettes manquantes, ce qui naturellement a augmenté un peu la dépense.

*Corolles.* Les bas cotés de l'entrée du chœur sont éclairés par quatre petites fenêtres dont les meneaux n'existaient plus. Ces meneaux, qui sont portés au devis, ont été refaits et sont mis en place.

*Transept.* Les deux pignons du transept étaient ornés chacun d'une grande fenêtre trilobée et d'une rose. La taille des deux grands meneaux destinés à garnir ces fenêtres est presque achevée.

On est occupé en ce moment à déboucher la baie du côté du midi ; mais il y a encore ici un petit mécompte. On avait cru à la possibilité de conserver la partie supérieure du pi-

gnon, en la soutenant au moyen d'un bon système d'étalement, mais il est fort à craindre qu'on ne se voie obligé de démolir la maçonnerie qu'on espérait conserver par économie, et qui d'ailleurs, vue de près, est trouvée en fort mauvais état.

*Basses nefs.* Quelques chapiteaux pour les fenêtres sont taillés.

A toutes ces dépenses, il faut ajouter l'achat du bois pour échafaudages, mais dont le prix devra se répartir sur les travaux à faire, aussi bien que sur ceux exécutés jusqu'aujourd'hui.

La somme dépensée relevée au 2 septembre, s'élève à 11,676 francs 25 centimes. »

L'église de Flobecq

La Commission a fait visiter l'église de Flobecq, afin d'examiner, à la demande de M. le gouverneur du Hainaut, s'il y a nécessité de reconstruire ce temple, ou si, comme le propose M. le commissaire de l'arrondissement d'Ath, on peut se borner à un simple travail de restauration.

Il serait inexact de dire que l'église de Flobecq menace ruine, et l'on peut croire qu'au moyen d'un entretien attentif, l'édifice pourra se maintenir encore quelques années. Mais il faut reconnaître d'autre part, avec le conseil de fabrique, que les dégradations qu'il présente et les réparations qu'il exigera pour être remis en parfait état sont considérables. Malgré les ancrages qu'on a multipliés à l'extérieur, la tour se lézarde en maint endroit; il en est de même des murs des basses nefs qui sont, pour la plupart, hors d'aplomb; tous les cintres sont déformés. Il faut ajouter que la construction à laquelle le temps a apporté plusieurs annexes, est des plus irrégulières, et semble, sous plus d'un rapport, l'œuvre

d'une main négligente; c'est ainsi que les arcs et les ogives de l'édifice sont loin d'être d'une forme irréprochable et que les piliers carrés mêmes qui supportent la retombée de la voûte sont d'inégale épaisseur.

En présence de cette situation la Commission ne pourrait se rallier à l'avis de se borner à faire à l'édifice des travaux de réparation ou de restauration qui ne sauraient aboutir, en fin de compte, à produire un ensemble architectonique satisfaisant, et qui ne feraient qu'ajourner de quelques années la nécessité d'une reconstruction totale. Il serait préférable, semble-t-il, de faire dès à présent les études que comporte ce dernier parti, qu'on peut dès aujourd'hui, regarder comme inévitable. M. le Bourgmestre de Flobecq, et les principaux membres du conseil de fabrique, présents à l'inspection, semblent l'avoir également compris et s'être ralliés sur ce point à l'opinion des délégués.

Il conviendra, en cas de reconstruction, que l'axe de l'église soit déplacé de façon que l'édifice soit à égale distance des habitations qui regardent ses faces latérales. Cette mesure aura d'ailleurs l'avantage de laisser subsister, pendant qu'on érigera la construction nouvelle, une notable partie de l'ancienne construction où l'on pourra continuer provisoirement la célébration du culte.

Il y aura lieu également de conserver certains détails décoratifs intéressants de l'ancienne église, par exemple les culs-de-lampe à figure qui décorent la charpente d'un de ses bas côtés et quelques bonnes statuettes du xv<sup>e</sup> siècle, disséminées çà et là dans l'église.

Le conseil de fabrique de l'église de Saint-Médard, à Wervicq, sollicite un subside extraordinaire de l'État pour

Eglise de S<sup>t</sup> M.  
dard à Wervicq.

lui permettre de continuer les travaux de restauration de cet édifice. Avant de statuer sur cette demande, M. le Ministre de la Justice désirait connaître si, de l'avis du Collège, l'église de Saint-Médard revet un caractère monumental qui justifierait la dérogation à la règle de n'accorder que des subsides égaux à ceux des provinces.

Après avoir entendu le rapport des délégués qui ont inspecté l'édifice, le Collège est d'avis qu'il y a lieu de reconnaître un caractère monumental à cette vaste et sévère construction du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, où se remarque notamment une tour qui peut être citée parmi les plus importantes et les plus belles du pays. La Commission ne peut donc qu'appuyer la demande de subsides extraordinaires pour continuer la restauration de cet édifice.

Les délégués regrettent de devoir signaler, à cette occasion, une faute choquante commise dans les travaux précités. L'église offre dans ses façades un mélange de grès rose et de pierre grise dont l'aspect général rappelle les matériaux qui ont servi à la construction de l'église de Saint-Hubert. Dans les travaux de restauration, qui ont porté surtout sur les contreforts et les arcs-boutants, on a remplacé ces matériaux par de la pierre blanche. Il en résulte des disparates criardes, et que les vues d'économie qui ont sans doute guidé la fabrique, ne sauraient suffire à excuser. Cette faute est d'autant plus injustifiable, qu'on trouve encore, aux environs de Lille, des matériaux analogues à ceux de la construction primitive ; on a pu les utiliser, il y a 25 ans, dans la restauration de tout un contrefort, et l'on s'en est servi encore dans ces derniers temps pour la restauration des monuments d'Ypres.

Le Collège a donc émis l'avis qu'il y a lieu d'interdire formellement l'emploi de la pierre blanche pour la restauration du monument dont il s'agit. Il conviendra d'inviter en même temps l'architecte à se conformer, dans la taille de ses parements, au travail ancien qui n'a pas paru reproduit avec une suffisante exactitude.

*Le Membre Secrétaire,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

*Le Vice-Président,*

R. CHALON.

---

# MUSÉE DE RAVESTEIN.

---

## CATALOGUE DESCRIPTIF,

PAR M. E. DE MEESTER DE RAVESTEIN,

Tome I (Liège, DESOER, 1871).

---

### I.

#### COLLECTIONS BELGES D'ANTIQUITÉS.

Nombreuses sont les collections d'antiquités qui ont existé sur le sol de notre Belgique actuelle (1).

Avec la Renaissance, s'ouvrit une ère nouvelle pour l'étude de l'antiquité, et notre pays s'y signala à un très-haut point.

Les souverains eux-mêmes ne dédaignèrent pas de prendre part au mouvement archéologique : les collections d'ar-

---

(1) « Nous croyons de la plus haute importance, dit la *Revue de la numismatique belge* (1<sup>re</sup> série, I, p. 258), de faire connaître par des analyses les anciennes collections, et nous engageons beaucoup les amateurs à en rechercher les catalogues. »

M. SERRURE avait présenté déjà semblable étude pour les cabinets de numismatique; mais tout en profitant de ses indications, on a recommencé ici le travail en énumérant les médaillers qui avaient échappé à son attention; il ne s'était pas occupé, du reste, des collections d'antiquités.

mures rassemblées par les ducs de Brabant dans leur palais de Caudenberg et dans l'arsenal fondé, vers 1406, par Antoine de Bourgogne, furent enrichies par Maximilien d'Autriche, Charles-Quint, le duc d'Albe, Alexandre Farnèse, et plus tard par les archiducs Albert et Isabelle (1).

L'impulsion fut si générale et si extraordinaire que, d'après l'évêque de Nélis (2), on comptait vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, environ deux cents cabinets de médailles dans les Pays-Bas. Et, quoi qu'en ait pensé de Reiffenberg, ce nombre n'est pas exagéré, car dans une liste des collections numismatiques qu'il inspecta en Europe, Goltzius n'énumère pas moins de cent quatorze cabinets pour la Belgique seule, et sa liste n'est pas complète, comme on le verra plus loin. On a donc pu dire, avec raison, qu'à cette époque il y avait plus d'archéologues et de numismates en Belgique qu'en Italie.

Dans la nomenclature citée de Goltzius (3), on retrouve, outre les souverains, plusieurs personnages qui ont joué un rôle dans la révolution du xvi<sup>e</sup> siècle; ce sont notamment le

---

(1) C'est le noyau du Musée royal d'armures de Bruxelles, noyau auquel manquent cependant plusieurs pièces importantes transportées à l'étranger. Voy. *Bulletin des Comm. roy. d'art et d'archéologie*, I, p. 29; *Recueil encyclopédique belge*, III, p. 228; *Catalogue des collections composant le Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie* (Bruxelles), p. XIII, etc. On cite en outre un *Inventaire des objets d'art, etc., qui composent le mobilier de Marguerite d'Autriche (Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, Paris, 1842-1845, pp. 215 à 271).

(2) DE REIFFENBERG, *Chronique de Philippe Mouskes*, I, p. xv.

(3) Cette liste manque aux œuvres complètes de GOLTZIUS; mais elle se trouve à la suite de son *C. Julius Caesar*, Bruges, 1562, in-fol. V. SERRURE, *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. R. le prince de Ligne, d'Amblise et d'Épinoy*, Gand, Annot-Braeckman, 1847, pp. 11 et 592; Voy. aussi GUICCIARDIN, d. d'Anvers 1582, p. 575.

cardinal de Granvelle, le comte d'Égmont (1), Viglius de Zuiehem ab Aytta, d'Assonleville, Hopperus, Morillon, Schetz; Marnix de Sainte-Aldegonde possédait également un cabinet de médailles qui furent vendues à Leide, le 6 juillet 1599.

La liste de Goltzius comprend en outre différents noms connus dans les sciences et les lettres, etc. : Ortelius à Anvers, Goropius Becanus à Bruxelles, les frères Lauweryn à Bruges, Laevinus Torrentius, Langius, Dominique Lampson, Lambert Lombard, Arnold de Wachtendonck à Liège.

Ortelius, outre ses médailles, possédait diverses antiquités de bronze, une table hiéroglyphique, une inscription romaine, etc. (2).

Goropius Becanus, l'émule de Jacques de Guyse, possédait une collection dans laquelle Gisbert Cuper signale notamment une pierre gravée qui avait fait partie de la remarquable collection d'antiquités du cardinal de Granvelle (5).

Marc Lauweryn, seigneur de Watervliet, et Guy, son frère, connus sous le nom de *Laurini* (4), formèrent, à

---

(1) VAN VAERNEWYCK cite entre autre un onyx vendu à Françoise de Luxembourg, comtesse d'ÉGEMONT, qui possédait sans doute une collection.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, p. 540; *Deorum dearmumque capitula ex vetustis numismatibus in gratiam antiquitatis studiosorumque effigiata et edita ex museo Abrahami ORTELIJ*, ANVERS, 1575, in-4°. DELVENNE, *Biographie ancienne et moderne du royaume des Pays-Bas*, II, p. 208.

(5) G. CUPER, *Harpocrates*, pp. 154 à 156; BŒCKH, *Corpus inscriptionum graecarum*, IV, n° 7045; GOROPHUS BECANUS, *Opera, Hieroglyphica*, p. 48; cet écrivain bizarre a vécu la plus grande partie de sa vie à Anvers, dont il a décrit les *Origines*. Il dit du cardinal GRANVELLE, qu'il avait réuni des antiquités, *quibus sic museum suum locupletavit, ut nescio an cuiquam in tota Europa in hoc divitiarum genere cedere debeat.*

(4) *Biographie universelle*, v° GOLTZIUS.



Bruges, une collection d'antiquités, parmi lesquelles des médailles, etc., telle qu'aucun souverain ne l'a surpassée (1). La collection des frères Lauweryn fut dispersée par les guerres civiles : Olivier de Vrée ou Vredius (2) en réunit les débris ; il en dressa le catalogue que posséda, de notre temps, M. Meynaerts à Louvain, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque de Bruxelles (3). La collection Vredius passa ensuite dans les mains du baron Bonaert à Ypres, qui la possédait en 1774 (4), n'en faisant aucun usage et cherchant à s'en défaire ; ces débris formaient encore à cette époque un ensemble digne d'attention.

Liévin Vanderbeken, connu sous le nom de Laevinus Torrentius, avait formé en Italie une assez belle collection d'objets anciens, qu'il transporta à Liège, où Ortelius et Vivianus la visitèrent, et que ceux-ci décrivirent pompeusement (5).

Ch. Lange ou Langius, chanoine de Saint-Lambert à Liège (mort en 1575) avait plusieurs manuscrits qui passèrent à Torrentius ; celui-ci, en étant devenu propriétaire, les

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, p. 540; DE BEIFFENBERG, *l. cit.*, I, p. xv; *ib.*, *Archives philologiques*, I, p. 58; DELVENNE, I, p. 454; SERRURE, *l. cit.*; HENNE, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, I, p. 156, n° 4, et V, p. 97.

(2) DE BAST, *Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans les Flandres*, p. 219; *Biographie des hommes illustres de la Flandre occidentale*, II, p. 585.

(3) *Revue de la numismatique belge*, 1<sup>re</sup> série, I, p. 258; ce catalogue est intitulé : *Numismata consulum et imperatorum romanorum e reliquiis Laurinorum coacervata ab Oliverio Vredio j. e. Brugensi, quaeque extant in ejus bibliotheca*, anno 1648, in-f° (Catalogue des accroissements, IV<sup>e</sup> partie, p. 115)

(4) MS de l'évêque DE NÉLIS, déjà cité.

(5) *Itinerarium*, 1<sup>re</sup> édit., p. 20; ABRY, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 59.

légua à l'Université de Louvain; ils sont aujourd'hui à la Bibliothèque de Bruxelles : on y voit entre autres un recueil d'inscriptions romaines. Un autre manuscrit de Langius fut vu par Gisbert Cuper, en 1706, chez Laur. de Coeq, préposé aux édifices royaux et à l'église de Saint-Géry à Bruxelles (1); de là il est parvenu dans la bibliothèque du comte d'Oultremont qui le possède aujourd'hui : on y trouve une représentation du diptyque de la collégiale Saint-Martin à Liège.

Arnold de Wachtendonck, chanoine de Saint-Lambert, comme le précédent, partagea les mêmes goûts pour les manuscrits; il en a laissé un de sa main que son neveu Herman de Wachtendonck continua, et qui passa au baron Guill. de Crassier; il est aujourd'hui à la Bibliothèque royale; on y trouve des inscriptions romaines reproduites par un manuscrit, actuellement à Utrecht (2). Arnold de Wachtendonck possédait en outre une jolie collection d'antiquités visitée par Ortelius et Vivianus (3).

Le célèbre peintre liégeois Lambert Lombard avait formé dans ses voyages une précieuse collection archéologique; ce fut chez lui que se forma, dans la science des antiquités, le célèbre Goltzius, depuis accueilli, à Bruges, chez les frères Lauweryn qui firent les frais de la publication de ses œuvres. Les collections de Lombard furent, après sa

---

(1) MS de CUPER, donné par M. BOSSCHA de Deventer à la Bibliothèque de La Haye (Fonds CUPER, suppl.).

(2) *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XLII, p. 108; *Rheinisches Museum für Philologie*, N. série, XX, p. 627.

(3) *L. cit.*, Abery, p. 47.

mort, acquises par l'empereur Rodolphe pour le cabinet de Vienne (1).

A la fin du même siècle, se formèrent deux autres collections célèbres, celles du comte de Mansfeld et celle du duc de Croy.

La première, rassemblée au magnifique palais érigé par P. Ern. de Mansfeld, en sa terre de Clausen (2), n'appartient pas, à proprement parler, à la Belgique; mais il convient de ne pas l'omettre à raison du rôle que son possesseur joua dans nos événements politiques, et à raison surtout des nombreuses inscriptions romaines d'Arlon dont il orna son musée (3); à la mort du comte de Mansfeld, ses collections furent dispersées à Madrid, à Bruxelles, etc. (4). Les frères de Wiltheim, héritiers de M. de Binsfeld (5) qui en avait recueilli certaines inscriptions, les déposèrent en arcades dans le collège de Luxembourg; elles y restèrent jusqu'à ce que les jésuites de Luxembourg, sous prétexte que ces antiquités leur amenaient trop de curieux (peut-être par le véritable motif qu'elles représentaient des scènes païennes et quelque

---

(1) *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, III, p. 173 et 186; *Biographie univ.*, V° LOMBARD; AÉRY, p. 459.

(2) ORTELIUS et VIVIANUS, *l. cit.*; MS de G. WILTHEIM, *Descriptio celeberrimi monumenti (Igel.) cui accedit Mansfeldæ apud Luxemburgenses palatii descriptio* (dont copie avec notes, par GÉRARD, Bibl. de La Haye); *Histoire du comte de Mansfeld*, Luxembourg, 1707, 99, p. 52, etc.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 57.

(4) *Ibid.* p. 61; VOY. RUSSI PIMPURNIAUX (BOGNET), *Guide du voyageur en Ardenne ou excursions d'un touriste belge en Belgique*, II, p. 510, le seul auteur qui parle de Bruxelles.

(5) HEYLEN, *Mémoire de l' (ancienne) Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, IV, p. 465; « *ut edocemur ex nota marginali antiqua ad MS WILTHEIM.* »

peu profanes), les enterrèrent dans des fondations ou dans le tréfonds du sol, où l'on vient d'en retrouver quelques-unes (1). Quant aux monnaies recueillies par les frères de Wiltheim, elles passèrent au conseiller de Ballonfeaux, au château de Schrasich, et des mains de ce dernier, au P. Hardouin, de Paris (2).

Charles, duc de Croy et d'Aerschoot, prince de Chimay, de Porcéan et du Saint-Empire, etc. (1560-1612) (3), rassembla en son cabinet, au château d'Héverlé, près de Louvain, un grand nombre d'antiquités provenant de fouilles opérées à Bavay (4), et qui lui valurent de la part de Juste-Lipse, le surnom de Lucullus belge (5); Gramaye lui décerne le titre de Mécène dans l'épître dédicatoire de son *Arscotum ducatus* (6).

---

(1) *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments dans le grand-duché de Luxembourg*, XXII, p. XXXI; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 555.

(2) HEYLEN, l. cit., p. 425; Voy. sur le cabinet de BALLONFEAUX, le *Journal des Sçavans*, 1707, XXXIII, p. 576.

(3) Préface d'*Une existence de grand seigneur au XVI<sup>e</sup> siècle*, *Mémoires autographes du duc Ch. de Croy*, publiés par le baron DE REIFFENBERG (1845), p. XXIII; SERRURE, l. cit., p. 16.

(4) LEBEAU, dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, Nouv. série, V, p. 260.

(5) *De bibliothecis syntagma*, dans ses œuvres, III, 2<sup>e</sup> partie à la fin, 1919; il est question *passim*, dans la correspondance de JUSTE LIPSE, de la *Herria* ou collection d'Héverlé.

(6) Dans ses œuvres, p. 49 du *Loranium*. En outre le poète Ph. BRASSEUR, *Sydera illustrorum Hannoniæ scriptorum*, Mons, 1857, et Justus RYQUIES ont fait en vers un brillant éloge des collections d'Héverlé, dont parlent VINCHANT, *Histoire du Hainaut*, p. 55; MARIÈNE et DURAND, dans leur *Voyage littéraire*, II, p. 177; DE BAST, *Recueil*, p. 114, etc. Voy. aussi *Mém. de Trévoux*, 1725, p. 834. On a encore dit à tort, dans la *Revue de la numismatique belge*, 1<sup>re</sup> série I (1845), p. 258, que, hormis JUSTE LIPSE, on doute qu'un seul écrivain ait parlé de ces collections. Voy. enfin SERRURE, l. cit., pp. 12 et 16, et de REIFFENBERG, l. cit.

Le duc de Croy recherchait les livres, les médailles, les pierres gravées, les tableaux, les estampes, les statues, les antiquités de toute espèce; ses monnaies consistaient principalement en suites de médailles romaines en or; le catalogue manuscrit de ces richesses, dressé le 1<sup>er</sup> janvier 1601, existe encore dans les archives du château de Beaumont (1); par le traité de réconciliation entre Ch. de Croy et son épouse en 1601, il s'était réservé d'ordonner de ses médailles à son bon plaisir. Il imposa à ses exécuteurs testamentaires, par codicille du 2 janvier 1611, la publication d'un catalogue de ses médailles, livres, pierres gravées, etc.; cette intention fut remplie en partie par un ouvrage du chanoine Hemelaers, qui eut plusieurs éditions (2), mais dont la suite, quoique annoncée, n'a jamais vu le jour. Dans l'inventaire dressé par le duc de Croy (3), figurent d'abord les « bagues et bijoux, vaisselles tant dorées que d'argent, vases, coupes, plats et autres utensils, tant de cristal de roche, porcelaines, licornes, que d'autres pierres, terres, cornes et d'autres espèces; » puis il cite en ces termes : « toutes nos pierres, tant antiques qu'autres, tant d'agathes, onix,

---

(1) « Deux petits registres in-4<sup>o</sup>, où sont expliquées par ordre toutes les médailles exposées jadis au château de Hèvre, laquelle collection appartenait à la maison de Chimay. » (*Compte rendu de la Commission royale d'histoire*, II, p. 272; DE REIFFENBERG, p. XXXII.)

(2) *Imperatorum romanorum a Julio Caesare ad Heraclium usque, numismata antea excellentissimi Caroli ducis Croji et Arschotani, etc., magno et sumptuoso studio collectae, nec minore fide atque arte Jacobi DE BYE archetypi in aes incisa*, ANVERS, 1615 ou 1616, 1627 (avec additions de Roccoex), Utrecht 1654 (id.); Cologne, 1700 (avec add. de BEGER). Voy. SERRURE, pp. 18 et 459; Les *Mémoires de Trévoux* parlent de cette publication comme ayant rendu des services sérieux à la science.

(3) DE REIFFENBERG, p. 253.

sardonix, cornalines, jaspes, lapis lazuli, calcidoines, camahieu, et en somme toutes les pierres aultres qu'avons tant eslevées, gravées que point gravées, ensemble tous les cofrets carrés, aussy couverts de pierres et encassés auleuns en argent doré ou argent et cuivre doré, auleuns avecq des mesdailles illuminées, aultres avecq des mesdailles d'argent et cuivre doré, ensemble toutes nos mesdailles, monnoyes, statues et antiequités, tant d'or, d'argent doré, d'argent, que de métal et cuivre, bois et eyre, ensemble de toutes aultres, tant de fer, plomb, plastre, marbre, allebastre, pierre et terres comme aussy, toutes les peintures, praintes et aultres raretés et menutés qu'avons, servant à nostre chapelle, etc. ».

Lucas de Heer, peintre, était grand amateur d'antiquités, et avait réuni des médailles, des statues, etc. (1).

Abraham Gorlaeus, né à Anvers en 1556, avait une collection de médailles et d'antiquités belles et nombreuses ; d'après le témoignage de Vorstius, qui, pendant un voyage de neuf ans, avait eu occasion de visiter tous les cabinets de l'Europe, il n'existait nulle part un assemblage d'autant d'objets curieux que dans le sanctuaire de l'archéologue anversoïis. Gorlaeus mourut à Delft en 1609, et ses collections furent achetées par le roi Jacques d'Angleterre, pour le prince de Galles (2). Gorlaeus a laissé plusieurs écrits sur la numismatique et les antiquités.

Denis Villerius, chanoine de Tournay, avait formé une

---

(1) VAN MANDER, p. 157 : « *Hy was een groot beminder der antiquiteyten, medaillen en ander vrecmdichcydt, waer van hy een pastyk moy Cabinet plach te hebben (Onder andere eenige cleen coperen Mercuriuskens...)* DE BAST, 2<sup>e</sup> suppl., p. 209.

(2) SERRURE, pp. 14 et 15.

collection d'antiquités dont on cite des objets ayant passé depuis dans la collection de M. de Peirese, célèbre archéologue, ami de Malherbe (1); il a laissé en outre un manuscrit que Laur. de Cocq, déjà cité, donna à Gisbert Cuper (2), et qui était relatif à différentes découvertes d'antiquités faites en Belgique (3).

On cite enfin au xvi<sup>e</sup> siècle, les cabinets d'antiquités de Scrickeius, de Melchior Barlaeus (oncle de Gaspard) (4), de Gérard de Renterghem, secrétaire de la baronnie de Sotteghem, de François Boone, curé de Meetkerque, de Robert de Maldeghem (5), etc., etc.

— Au xvii<sup>e</sup> siècle, d'après M. Serrure (6), on n'a pas de données sur les cabinets de numismatique qui auraient existé en Belgique; il pense que les événements politiques furent cause de cette pénurie.

Pendant les collections de médailles, comme aussi d'antiquités, n'ont pas absolument manqué à notre pays à cette époque.

L'archiduc Léopold Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, au nom du roi d'Espagne (1647-1656), aimait les antiquités; à ce titre, il obtint le trésor trouvé le 27 mai 1655, dans le

---

(1) V. SUP VILLERS, DE BAST, *Recueil d'antiquités*, etc., p. 491; DU MOLINET, *Bibl. Sainte-Genève*, p. 16.

(2) MS cité. Il est probable que ce MS, qui intéresse notre pays, fait partie du fonds CUPER à la Bibliothèque de La Haye.

(3) Elles ont été signalées dans la *Revue de la numismatique belge*, V<sup>e</sup> série, 1, p. 501.

(4) SERRURE, p. 22.

(5) DE BAST, *Recueil d'antiquités*, etc., p. 157, d'après MARCHANTIUS (1595) et VREDIUS (1578-1652).

(6) L. cit., pp. 28 et 54; Voy. aussi *Das geoffuette Muntz-Cabinet*, publié en 1705.

tombeau de Childéric à Tournay, et il emporta avec lui, à Vienne, ce trésor qui, à sa mort en 1662, entra dans le cabinet de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> (1), avec d'autres antiquités de la collection de l'archiduc, notamment 500 statues de marbre et de bronze et une suite de 800 médailles d'or (2).

Le bourgmestre Roccoex d'Anvers, ami de Rubens, avait recueilli des médailles, publiées par Gorlaeus (3).

Rubens, le célèbre peintre, était grand amateur de camées et possédait une collection de pierres gravées; il orna sa maison d'Anvers de précieux morceaux de sculpture antique (4).

Maximilien de Mérode, baron de Duffel, marquis de Deynze, possédait un cabinet qui s'enrichit de plusieurs inscriptions provenant de Rome, et d'une partie d'un dépôt sépulcral déterré en 1610, au fort S. Michel à Anvers (5).

Philippe Van Valekenisse, mort en 1618, et son fils, secrétaire de la ville d'Anvers, recueillirent plusieurs antiquités

---

(1) COCHET, *Le tombeau de Childéric I<sup>er</sup>, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie*, pp. 18 à 25.

(2) *Journal des sçavans*, 1676, IV (2<sup>e</sup> partie), p. 258. L'empereur remit ensuite ces objets à Jean-Philippe de Schönborn, archevêque de Mayence, qui les donna en 1663 à Louis XIV (Cochet, p. 26). Les circonstances rapportées par SERRURE ne sont donc pas complètes.

(3) SERRURE, p. 52, qui, p. 28, cite encore un numismate nommé DE SMEDT ou SMITS qui vivait à Anvers au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

(4) G.-C. DE JONGE, *Notice sur le cabinet des médailles et des pierres gravées de S. M. le roi des Pays-Bas*, La Haye, 1826, 1<sup>er</sup> suppl., p. 15; DELVENNE, II, p. 525.

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 59, et VIII, p. 517; TORFS O MERTENS, *Geschiedenis van Antwerpen*, I, p. 47. M. TORFS, dans les *Mémoires de l'Acad. d'archéol. de Belg.*, 2<sup>e</sup> série, VII, p. 9, conteste à tort l'authenticité de cette découverte.



qui furent échangées en 1679, contre des médailles d'argent du cabinet de Maximilien de Mérode, par A. Van Valekenisse, fils du précédent, et, comme lui, secrétaire d'Anvers. Différentes antiquités de ce cabinet avaient été données en 1654 à Christine de Suède, des mains de laquelle elles passèrent à la famille du cardinal Azzolini (1).

Wouwerius ou Van de Wower, ami de Juste-Lipse, dont il fut l'exécuteur testamentaire, fit l'acquisition à Rome d'un certain nombre d'inscriptions romaines (2).

A Liège, le chanoine de Méan, frère du jurisconsulte, avait réuni une collection d'antiquités et de médailles que vanta le jésuite Wiltheim (3).

Enfin, Gisbert Cuper, savant hollandais (4), qui remplit en 1706 un rôle diplomatique à l'armée de Marlborough, passe en revue différentes collections qu'il visita en Belgique et qui avaient été formées au xvii<sup>e</sup> siècle :

La collection du collège des jésuites de Bruxelles, où existaient diverses inscriptions romaines et des médailles anciennes (5); le bibliothécaire, loué par Cuper, s'appelait le P. Volkaerts;

---

(1) PAPEBROCIUS, *Acta SS. I Junii*, p. 942; TORES et MERTENS, *ibid.*; *Museum Oüesalcham seu thesaurum antiquarum gemmarum cum imaginibus in iisdem insculptis, quæ a CHRISTINA Succiorum regina collecta in museo adservantur et P.-S. BARTOLO inc.*, 2 vol. Rome 1751. M. le baron DE WITTE a fait des recherches inutiles pour retrouver la trace des objets donnés à la reine Christine; peut-être n'a-t-il pas consulté un MS de la bibliothèque de Stockholm : *Inventarium jener Kunstschatze, welche de Königin CHRISTINA im Jahre 1655 besat*, avec remarques du marquis DU FRESNE, à moins que cet inventaire ne soit arrêté en ladite année.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, p. 545.

(3) Préface du *Diptychon Leodiense*, Liège, 1659.

(4) MS déjà cité.

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, 297; *Revue de la numismatique belge*, V<sup>e</sup> série, I, p. 501; MARTÈNE et DURAND, *Voy. litt.*, II, p. 415.

A Malines, les cabinets du pensionnaire Cuper; de M. d'Eynatten : médailles et manuscrits (1); statuettes égyptiennes, grecques et romaines dont une statuette de Saturne (2), découverte à Harlebeke;

A Bruxelles, la collection de Laur. de Cocq (déjà cité) : manuscrits, pierres gravées, etc.; celle du marquis de Westerloo : monnaies romaines en cuivre, dont un connaisseur aurait pu faire cinq ou six suites; celle de la veuve de Simoni : médailles, statuettes, dont une de Bacchus *Myoparon*;

A Anvers, outre une collection offerte par un marchand, le cabinet de M. de Wassenaer, fils de M. d'Opdam : lampes en terre cuite (dont une avec la marque *FORTIS*), en bronze (un Priape *monstrans impatientiam Veneris*), têtes en marbre (dont une de Livie), provenant du cabinet de M. de Reynst (?), la collection des médailles léguée par le comte de Soye au collège des jésuites, conservée par le P. du Solier;

A Louvain et à Heverlé, une collection de monnaies chez les moines célestins, etc.

— Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à en juger par différents témoignages, les collections d'antiquités et de médailles auraient encore été fort rares en Belgique. Baudelot de Dairval (3), en citant une liste considérable des collections de l'Europe, se borne

---

(1) Dont celui que cite SANDERUS, *Bibl. belg.*, II, fol. 1, n<sup>o</sup> 464.

(2) Le P. DU SOLIER était à Bruxelles lorsque domi MARTIN, auteur de la *Religion des Gaulois* (II, p. 27 et 83), lui demanda copie de certaines inscriptions du collège des jésuites.

(3) *De l'utilité des voyages et de l'avantage que la recherche des antiquités procure aux savants.*

à citer, pour notre pays, le cabinet de Huygens de Zullichem, savant d'origine belge, mais établi à La Haye.

En 1758, Van Heurck, conseiller assesseur de la jointe des monnaies, écrit à l'abbé Marci, conservateur adjoint du cabinet des médailles à la Bibliothèque impériale de Vienne, « qu'il n'y a malheureusement personne dans les Pays-Bas autrichiens qui ait un cabinet ou une collection de nos anciennes monnaies (1). »

De son côté, l'abbé Ghesquière dit : « A peine trouverait-on dans tous les Pays-Bas un seul cabinet d'antiquités grecques ou romaines qui soit digne d'un coup d'œil de la part d'un étranger curieux, ou qui puisse servir à l'éclaircissement de l'histoire ancienne (2). »

« De ce qui mérite le nom de cabinets d'antiquités à Bruxelles, encore l'abbé Mann (5), je ne connais que la collection de vases antiques et autres curiosités de l'art qui est en la possession de l'Académie des sciences et belles-lettres de cette ville, et le cabinet de l'abbé Ghesquière. »

Cependant Ghesquière (4) et Mann nomment, outre certains des cabinets cités ci-après, ceux du baron de Seckendorf, du baron de Cuypers, des chanoines de Tournay, et les collections numismatiques de : Neyt, chanoine prémontré et curé d'Astene (Flandre); Verbrugghen, bailli de Lede (Alost); l'abbé Riga, président du collège de Houterlé, à

---

(1) SERRURE, p. 57.

(2) Note MS de l'abbé Ghesquière, reproduite par DE REIFFENBERG, *l. cit.*, p. LVI.

(5) *Histoire de Bruxelles*, II, p. 61.

(4) V. aussi son *Mémoire sur des points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas*.

Louvain; l'historien Verhoeven; l'académicien Du Rondeau; l'abbé de Saint-Pierre à Gand; le juriconsulte Raepsaet « et d'autres sans doute. »

La liste que voici prouve, du reste, que la pénurie n'était pas absolument aussi grande qu'on l'a prétendu, et que, quoi qu'en disent Martène et Durand, les Belges n'ont pas tous fui les études, *de peur d'être traités de jansénistes* (1).

Citons d'abord, au haut de l'échelle sociale, outre le cabinet du prince Albert de Saxe-Teschén, gouverneur des Pays-Bas, à Laeken, où il existait entre autres une inscription romaine (2), la magnifique collection de son prédécesseur le prince Charles de Lorraine, connu par son goût éclairé pour les antiquités (3). A sa mort, le 4 juillet 1780, ses collections furent divisées; on y choisit tout ce qui pouvait convenir au cabinet de Vienne. L'abbé Ghesquière, qui fit le triage des médailles au nombre de 18,000, rédigea en outre le catalogue des doubles qui furent vendus à Bruxelles en septembre 1781, et qui formaient encore une importante collection (4). On vendit encore à Bruxelles les autres collections du prince (5), et une collection spéciale, formée d'une partie de l'une de celles-ci, fut offerte aux enchères à Bruxelles il

---

(1) *Voyage littéraire*, II, p. 115.

(2) GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Arts et métiers des anciens*, pl. CXXVIII; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, p. 527.

(3) DE GAYLUS, *Recueil d'antiquités*, etc., V, p. 550; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, p. 517; note MS de GUESQUIÈRE citée; DE FELLER, *Itinéraire ou voyage en diverses parties de l'Europe*, II, p. 482.

(4) *Catalogus numismatum nummorumque tum veterum tum recentiorum*, etc. (vente à Bruxelles au Broothuys, le 17 sept. 1781), 440 p. in-8°.

(5) Outre une vente du mobilier à Tervuren, le 25 avril 1781, on vendit les effets précieux à Bruxelles, le 21 mai 1781

y a à peine quelques années (1) ; vers la même époque, d'autres objets possédés par des particuliers et provenant des mêmes collections, figurèrent dans une exposition publique de bienfaisance au Palais-Ducal à Bruxelles (2).

Van Loon (3) et Mensaert (4) citent à Bruxelles le cabinet de médailles, en nombre infini et des plus rares, du prince de Rubempré ; Van Loon parle aussi de la collection de curiosités du grand chanoine de Halmale à Anvers.

A Liège, le célèbre jurisconsulte de Louvrex possédait des médailles et des antiquités ; le baron G. de Crassier communiqua quelques-unes de celles-ci à Bernard de Montfaucon (5).

Dans la même ville, exista l'une des plus importantes collections formées en Belgique, celle du baron Guill. de Crassier, collection qui fut célèbre et dont les bénédictins de Montfaucon, Martène et Durand ont parlé avec honneur (6). On y remarquait, outre une superbe collection numismatique, des statuettes, des pierres gravées (7), et un nombre considérable d'antiquités de tout genre. A la mort du baron de Crassier, en 1771, son cabinet fut partagé entre ses deux

---

(1) Coll. STEINMETZERS (vente à Bruxelles le 26 avril 1847).

(2) Voy. ci-après.

(3) *Histoire métallique des Pays-Bas*, 1752, I, p. 85.

(4) MENSAERT, *Le peintre amateur et curieux*, p. 58.

(5) MARTÈNE et DURAND, *Voyage littéraire*, etc., II, p. 177 ; DE REIFFENBERG, p. xv ; SERRURE, p. 56 ; *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, II, p. 375.

(6) GOETHALS, *Hist. des lettres*, IV, 262 ; DELVENNE, I, p. 253 ; DE BELDE LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, II, p. 204 ; SERRURE, p. 54.

(7) *Series numismatum antiquorum tam graecorum quam romanorum, cum elencho gemmarum, statuarum, aliarumque id genus antiquitatum*, etc. *Guil. baro DE CRASSIER*, Liège 1771, 560 p. in-8° ; *Descriptio brevis gemmarum quae in museo Guil. bar. DE CRASSIER*, etc., asservantur, Liège, 1740, 65 p. in-4°.

enfants. Une moitié fut alors dispersée et passa presque tout entière en Angleterre ; l'autre fut conservée jusqu'en 1852, où elle fut offerte aux enchères publiques (1).

En 1760, Winkelmann (2) signale en Belgique les cabinets de pierres gravées du comte de Wassenaer et d'Opdam (sans doute celui qu'a visité Cuper en 1706), et de M. Molinari, noncé dans les Pays-Bas.

En 1774, se vendit, à Anvers, le cabinet de M. Van Schoorel, seigneur de Wilryck, ancien bourgmestre d'Anvers ; on y remarquait des médailles, des bronzes, des ivoires (3).

Tel fut aussi le sort des collections de J.-B. Du Bois, échevin à Gand, en 1776 (4) ; de Proli, à Anvers, en 1785 (5). Jean Matthieu de Sarolea, seigneur de Cheratte, chanoine trésorier de Saint-Lambert, à Liège (1706-1785), était très-instruit et avait réuni avec goût et persévérance de riches collections d'antiquités (6).

Le comte d'Hane de Steenhuyse et de Leeuwerghem, avait formé au siècle dernier, une belle collection de monnaies,

---

(1) *Catalogue de la collection de médailles antiques, etc., qui composent le célèbre cabinet de G. B<sup>on</sup> DE CRASSIER* (vente à Gand, le 28 juillet 1852, par Verhulst), Liège, Carmanne, 56, p. in-8°.

(2) *Description des pierres gravées du feu baron DE STOSCEN*, pp. 185, 285 et 511.

(3) *Catalogue des tableaux, médailles, sculptures, bronzes, ivoires, porcelaines...* de M. VAN SCHOOREL (vente le 7 juin 1774, à la chambre des arquebusiers, à Anvers), Anvers, Graugé, 128 p. in-8°.

(4) *Catalogue de livres, etc., médailles, etc.*, de M. J.-B. DU BOIS (vente le 21 septembre 1776), Gand, de Goetin, 66 p. in-8°.

(5) 65 lots de monnaies d'or, d'argent et de bronze, de toutes les époques et de tous les pays, à la suite du catalogue de sa bibliothèque, SERRURE, p. 440.

(6) *Catalogue des effets précieux de feu M. DE SAROLEA, etc.* (vente à Liège le 6 mars 1786), Liège, Lemarié, 1785, in-4°, 100 p.; *Bull. de la Soc. scientif. et littér. du Limbourg*, II, p. 197.

peu complète cependant pour les antiques, collection souvent citée (1), qui fut conservée par les descendants jusqu'en 1845 (2). Une partie de cette collection est passée dans le cabinet du prince de Ligne (3).

Parmi les collections nombreuses citées par Mensaert (4), figurent les suivantes, étrangères à la peinture : prince de Ligne (objets d'art en lapis); comte de Callenberg (raretés); de Gricek (médaillles acquises en grande partie par le prince Ch. de Lorraine); Arts d'Opdorp (objets d'art), etc.

A Anvers, les familles de Fraula, Roose, Lunden, della Faille, Moretus, Van de Werve, d'Oultremont, du Bois, de Neuf de Burghit, possédaient, toutes, des collections de médailles historiques des dix-sept provinces : le baron du Bois de Vroylandt et de Nevele, avait réuni, jusqu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, des suites de médailles de toutes les époques (5).

M. de Neuf de Burghit avait fait un très-bon choix de médailles et monnaies des Pays-Bas (6).

Le comte Van de Werve, mort en 1855, à Anvers, à

---

(1) GUESQUIÈRE, *note MS* citée; *Mémoire* idem; DE REIFFENBERG, l. cit.; SERRURE, pp. 45, 45½, 453; *Gedtsche wegwijzer* de 1775, 1774, 1779, 1781; DE GOESIN-YERHAGHE, *Catal.* GUESQUIÈRE, etc.

(2) *Catalogue d'une très-belle, riche et nombreuse collection de médailles*, etc., de M. le comte d'HANE DE STEENHUYSE, etc. (vente à Gand, le 19 juin 1845, Verhulst), Gand, Van der Meersch, 119 p. in-8°.

(3) SERRURE, l. cit.; *Revue de la numismatique belge*, 1<sup>re</sup> série, IV, p. 25, VI, p. 242.

(4) *Le peintre amateur*, etc., publié en 1765, *passim*. DECAMPS, *Voyage pittoresque*, ne cite que les cabinets de tableaux.

(5) (SERRURE), *Catalogus van een uitmuntende verzameling penningen*, etc., *nagelaeten door* G.-J.-M. baron du Bois, etc. (vente à Anvers, 5 novembre 1828); Anvers, Ancelle, 116 p. in-8°; SERRURE, p. 64.

(6) A. KLEGLINGER, *Catalogue*, etc. (exposé en vente en 1856); SERRURE, *ibid.*

80 ans, avait légué sa collection de monnaies à son ami le comte de Renesse qui ne put profiter du don, étant mort lui-même quatre jours plus tard (1).

La famille Geelhand, alliée à ces familles, s'enrichit de ces collections, et parvint à concentrer dans ses mains ce qu'on a appelé « le plus beau cabinet de médailles historiques des Pays-Bas (2). » Cette collection souvent citée (3), formée sous Charles VI, par Henri Geelhand de Merxem, marié à la fille de Jacques de Claessens-Lunden, alors administrateur général de la monnaie impériale à Anvers, s'accrut, dans les mains de ses petits-fils Ferd. et Ed. Geelhand, de plusieurs collections achetées en bloc, comme celles de MM. Schimmelpenninck à Amsterdam, et Benau à Gand, sans parler d'achats considérables faits aux ventes de Renesse et d'Hane de Steenhuyse. A la mort de Ferd. de Geelhand, cette collection fut offerte en vente à Amsterdam (4), mais elle fut rachetée par le gouvernement belge pour le cabinet de la Bibliothèque royale.

Le jésuite Ghesquière, né à Courtray, en 1756, forma, à

---

(1) SERRURE, *ibid.*

(2) VAN RYSWYCK, *Hommage à GEELHAND*, etc., ANVERS, de COPI, 1855; PIRON, *Notice biographique sur le célèbre numismate Ferd.-Jos. GEELHAND DE MERXEM*, etc., Malines, Oubrechts, 1862 (flam).

(3) MENSAERT, *Le peintre amateur et curieux*, I, p. 265; DESCAMPS, *Voyage pittoresque*, p. 215; DE VRIES et DE LONGHE, *Nederlandsche Gedenkpenningen*, I, pp. 64 et 109; RAEPSAET, *Oeuvres complètes*, I, p. 591; *Description de médailles et jetons*, etc., BRUXELLES, LEPON: DULHESNE, *Voyage d'un iconophile*, p. 209; *Zeederlandsche historienpenningen* (suite de VAN LOON), II, p. 111 de l'introduction; VAN DER CHYS, *Munten van Oeergysel*, p. 469, *id.*, *Munten van Utrecht*, p. 516, *id.*, *Munten van Holland en Zeeland*, pp. 505 et 545; SERRURE, p. 64.

(4) *Munthabinet Ferd.-Jos. GEELHAND* (vente à Amsterdam, 21 décembre 1865), Amsterdam, Bom, VIII, 128 p. in 8°.



la suppression de son ordre, une collection d'antiquités et de médailles, comprenant 5,455 numéros de monnaies grecques, romaines, du moyen âge, etc. (1). Un grand nombre des pièces les plus importantes passèrent, en 1812, dans la collection de Ch. Van Hulthem, qui les posséda pendant 60 ans, et y ajouta notamment le résultat de découvertes de trésors faites en Belgique (2); au décès de son héritier, M. de Bremmaeker, propriétaire à Saffelaere, la collection fut offerte aux enchères, en 1845 (3), et passa en grande partie dans le cabinet du prince de Ligne.

Jean Marci ou de Marci, né à Chassepierre (Luxembourg), dont il a déjà été question, après avoir rempli plusieurs fonctions en Autriche, revint en 1764 dans les Pays-Bas, où il forma une collection de médailles; il mourut en 1791 (4).

A Anvers, le chanoine Van Parys avait réuni une collection de monnaies et de pierres précieuses (5).

Heylen cite les collections d'antiquités de Vanderlinden, secrétaire de la ville de Malines, de Croels, à Hoesselt, etc. (6).

---

(1) Note MS de GUESQUIÈRE; DE REIFFENBERG, l. cit., p. LVI; *Biographie de la Fl. occid.; Catalogue d'une collection choisie*, etc. (délaisée par M. Faïbe GUESQUIÈRE. V. SERRURE, p. 5), le tout rédigé par GOESIN-VERHAEGHE (vente à Gand, 6 juillet 1812), Gand, in-8°. VII, 520 p.

(2) *Nouv. Mém. de l'Acad. de Bruxelles*, II, pp. XIII et XIV.

(3) *Catalogue d'une très-belle et riche collection*, etc. de M. Ch.-J.-Fr. DE BREMMAEKER (vente à Gand, 7 juillet 1845, Verhulst), Gand, Van der Meersch, in-8°, 70 p.; *Revue de la numismatique belge*, 1<sup>re</sup> série, I, pp. 205 et 204.

(4) *Description de la riche, grande et belle collection* etc. de M. MARCI, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, etc., Louvain, Van Overbeke, 54 p. in-8°; *Revue de la numismatique belge*, 1<sup>re</sup> série, II, p. 42; *Annuaire de l'université catholique*, 1846, p. 254; SERRURE, p. 57.

(5) *Catalogue d'une très-belle et riche collection de médailles en or et en argent*, etc. (Vente à Anvers, le 28 mai 1801); Anvers, Bincher, 57 p. in-8°.

(6) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, IV, pp. 456 et 457.

A Tongres, il exista, au siècle passé, plusieurs collections formées des antiquités trouvées en cette ville et aux environs. Heylen cite (1), entre autres, celles du chanoine Vermeylen, du sieur Rubens, licencié en droit civil et en droit canon, ancien maire et avocat; celle-ci fut vendue à Tongres, il y a quelques années (2).

Mais de toutes les collections formées à Tongres, la plus belle fut sans contredit celle des frères Van Muysen, principalement composée d'antiquités découvertes à Tongres et dans les environs, et qui était, d'après Heylen, digne d'un prince (3). La bibliothèque du comte de Renesse, vendue à Anvers, le 2 novembre 1853, possédait le catalogue manuscrit de la collection des monnaies de MM. Van Muysen, dressé en 1828.

M. Delpaire, à Liège, au-dessus de la Sauvenière, avait formé, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un cabinet où l'on remarquait des pierres gravées, des monnaies, des sculptures, etc. (4).

L'historien de Bruges, Custis, écuyer (5), et Jacques Van de Sanden (6), littérateur, à Anvers, avaient réuni aussi quelques médailles.

---

(1) *Ibid.*, p. 420, et *Bull. de la Soc. scient. et litt.* du Limbourg, III, p. 65.

(2) *Catalogue de médailles antiques, etc., délaissées par A.-J. J. RUBENS, etc.* (vente à Tongres le 6 octobre 1845), Maestricht, Roberts, 55 p. in-12.

(3) DOUGLAS, *Nenia britannica*, p. 449; DE VILLEFAGNE, *Hist. de Spa*, I, pp. 196 et 541 (poésies en l'honneur de cette collection); *Esprit des journaux* de mars 1780, et février 1784; HEYLEN, *Mém. de l'Acad. de Brux.*, IV, p. 420.

(4) *Catalogus nummorum aureorum et argenteorum, etc.*, 1 vol. in-8<sup>o</sup>, p. 427, n<sup>o</sup> 1565 du *cat.*, DE RENESSE.

(5) *Beau et vaste cabinet, etc.*, par M. DELPAIRE, Liège, 1794.

(6) *Catalogue de livres choisis, curieux et rares, etc.*, par M. Ch.-Fr. CUSTIS; Bruges, de Sloovere. Le catalogue de médailles contient 9 pages de pagination séparée; SERREUR, pp. 56 et 57.

On cite aussi à cette époque le médaillier de l'abbaye d'Averbode (1).

Certaines collections dispersées à peu près toutes dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, appartiennent au siècle précédent où leurs possesseurs les avaient commencées. Ce sont les collections suivantes (2) :

M. Van Huerne de Schierveld avait réuni, à Bruges, une remarquable collection d'antiquités romaines (3), dont une partie importante passa dans le cabinet de M. Benoui Verhelst, à Gand.

M. Van Parys, amateur éclairé, mort en 1829, avait formé de son côté, à Bruxelles, une collection d'antiquités égyptiennes, grecques, romaines, nationales; de médailles, bronzes, sculptures, intailles, monnaies (4), que les Guides et Voyages dans les Pays-Bas, de 1812 à 1850, mentionnent de la manière la plus favorable.

M. Van de Woestyne, à Gand, avait réuni un magnifique médaillier, qui passa à sa veuve, et fut vendu à la mort de celle-ci (5).

---

(1) *Catalogue van copere, zilvere, en de goude antike gedenkpenningen* (vente à Auvers, le 1<sup>er</sup> brumaire, an VIII), Auvers, de Vos, 27 p. in-12; SERRURE, p. 53.

(2) *Nouv. Revue de Bruxelles*, III (1843), Serrure, p. 47.

(3) *Catalogue des collections de tableaux, antiquités, curiosités, etc., formant le cabinet VAN HUERNE* (vente à Bruges, le 21 octobre 1814).

(4) (SCHAYES), *Catalogue d'une belle et riche collection d'objets d'art et de haute curiosité, etc., de feu VAN PARYS*; *Catalogue d'une collection de monnaies, etc., de feu VAN PARYS* (vente le 27 septembre et le 5 octobre 1835, par Le Roy); BRUX., Delfosse, 61 p. et 58 p. in-8°.

(5) *Catalogue d'une belle et nombreuse collection de médailles et de monnaies anciennes et modernes, jetons, etc., délaissée par mad. la douairière VAN DE WOESTYNE-KERREMANS* (Gand, 20 octobre 1856, Verhulst); Gand, Van der Meersch, 98 p. in-8°.

M. Benau, à Gand, avait rassemblé un cabinet numismatique contenant notamment les médailles frappées en France, depuis le commencement de la révolution (1).

Enfin, Beghin, orfèvre distingué à Mons, possédait une riche collection, dont plusieurs intailles, aujourd'hui dans les mains d'un de ses descendants, M. Delmotte, ancien commissaire d'arrondissement à Nivelles (2).

— Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, furent vendues quelques collections qui appartiennent par leur formation au siècle précédent : ce sont les collections numismatiques de C. De Roovere, prêtre et ancien recteur de l'église du Sablon à Bruxelles (3), P. Van Damme de Gand, libraire à Amsterdam (4), etc.

Le chanoine de Bast, qui écrivait à la même époque, cite, outre plusieurs cabinets d'antiquités et de médailles déjà nommés, les suivants qu'il avait eu occasion de visiter : de l'École centrale à Gand, de MM. de Smedt, de Nève-Borluut, Moyson, de Meersman, Roelants, Hye-Schouteer, Diericx, Vandenbogaerde à Gand, de Meulenaer à Roulers, Bouchel à Audenarde, Somers à Nazareth, Goethals-Vereruyse et Ch. La Violette à Courtray, Tack, trésorier du pays d'Alost, Baveghem, médecin à Baesrode, Vrancken, trésorier de la Société d'émulation d'Anvers, l'abbé Gasparoli, en la même ville, Deys à Bruges, Van Doorselaer, maire d'Aeltere,

---

(1) Cité par DE GOESIN, *Catal. GUESQUIÈRE*, préface.

(2) Rens. particuliers de ce dernier.

(3) *Catalogue du cabinet de médailles, etc.*, par F.-C. DE ROOVERE (vente à Bruxelles, le 15 septembre 1804); Bruxelles, Collaert, 115 p. in-8°.

(4) (BARON VAN WESTREENEN VAN TIELLANDT), *Catalogue de la bibliothèque et du cabinet de médailles, etc.*, de Pierre VAN DAMME (vente à La Haye, 1808), La Haye, 1807, 2 vol. in-8°; SERRURE, p. 57.

les frères Cardo à Saint-Nicolas, Cypers, curé, et P. Vereeken, ancien bourgmestre à Beveren, Buyle, maire à Denderhaute, l'avocat d'Hanens à Bruxelles ; lui-même il possédait un cabinet précieux de médailles et d'objets antiques dont plusieurs furent décrits par lui dans son *Recueil d'antiquités, etc., trouvées dans les Flandres*. A sa mort, son cabinet fut acquis par le gouvernement des Pays-Bas ; une partie a été jointe à celui de La Haye ; le restant a servi à former le premier noyau du médailler de l'Université de Gand (1). Le cabinet de Bast, sans compter les monnaies modernes, possédait une collection de 12,000 médailles antiques (2).

Le catalogue de la collection de l'abbé Ghesquière (5) constate, en 1812, l'existence du cabinet d'antiquités, etc., de M. Van Coppenole à Gand.

C'est à la première moitié du présent siècle qu'appartiennent aussi les collections suivantes : Hoverlant-de Bovelaer (4) signale la collection d'un peintre tournaisien, nommé Sauvage, logé au Louvre à Paris, aux frais de l'État.

Le chevalier Lupus à Bruxelles, possédait une collection de médailles et de camées, qui fut acquise par le gouvernement et transportée à La Haye (5).

Le colonel Rottiers avait réuni, à Anvers, une collection

---

(1) SERRURE, p. 56.

(2) DE GOESIN, *Catal.* GHESQUIÈRE, préface.

(5) *Ibid.*

(4) *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay*, 1, p. 59; DE BAST, *II<sup>e</sup> supplément*, p. 210, parle de cette collection.

(5) DE JOUGE, *Notice citée*, I<sup>er</sup> Supplément, p. 3; SERRURE, p. 60.

de marbres provenant de fouilles opérées en Grèce, plus des pierres gravées (1).

En 1825, on signale un cabinet de médailles romaines de Jacques de Nayer à Gand (2).

En 1825, MM. de Cocq frères, à Gand, firent don de plusieurs antiquités et médailles à l'Université de Gand (3).

Une collection d'antiquités égyptiennes de M. de Lesciuse, de Bruges, fut vendue à Anvers, vers 1826 (4).

En 1828, furent vendues, à Gand, des collections de médailles, antiquités, etc., délaissées par M. Ferd. Tousyns (5).

La collection de l'orfèvre Vandermeersch, d'Audenarde, contenant des médailles, etc., fut vendue en 1850 (6).

C'était l'époque où était dans toute sa splendeur la magnifique collection d'Huyvetter, à Gand; une médaille fut frappée à l'occasion d'une visite du roi Guillaume I<sup>er</sup>, faite à ce cabinet (7).

---

(1) *Annales Belgiques des sciences, des arts et de la littérature*, VII (1821), p. 451. Le colonel ROTTIERS a publié une *Description des monuments de Rhodes*, Bruxelles, 1828. Voy. aussi DE JONGE, l. cit., p. 18.

(2) *Annales* citées, XI (1825), p. 106.

(3) *Messager des sciences et des arts*, 1825, p. 458.

(4) DE FÉRUSAC, *Bulletin des sciences historiques*, VI, p. 268; *Messager des sciences et des arts*, 1826, pp. 77 et 129.

(5) *Catalogue d'une belle collection de médailles, etc.* (vente le 10 novembre 1828, par Regnault); Gand, de Goesin, 12 p. in-8°. Il existe encore deux catalogues de deux ventes anonymes opérées à cette époque, 1827 et 10 septembre 1828, cités dans le *Catalogue* DE RENESSE (Bibl. vendue à Anvers le 2 nov. 1854, n<sup>os</sup> 534 et 842).

(6) *Catalogue d'une collection de médailles et monnaies, etc.* (vente le 5 février 1850); Audenarde, Bevermaege, 46 pages in-8°, préface.

(7) SUPELLECTILIS BELG. FICTILIS ET VITR. PALEOTHECA. REVERE: OB FAVOREM QUOD GUILLELM I, etc., etc. JOAN. D'HUYVETTER ACAD. GRAPH. DIRECTOR. GRAT. CONSECRO (par BRAEMT); *Description des antiquités de M. Joun. d'HUYVETTER*

Le baron d'Auvin d'Hodoumont, de Namur, délaissa, en 1856, une collection remarquable d'antiquités, camées, armes, monnaies, etc. (1).

M. Leclercqz, de Mons, avait réuni, outre plusieurs antiquités de premier ordre, une nombreuse collection de médailles (2).

M. Herry possédait une remarquable collection comprenant des vases peints et étrusques, des bronzes antiques, mosaïques, intailles, une inscription romaine, etc. (3). Cette collection, qui passa dans les mains de sa fille, fut vendue à Anvers (4).

M. Maes, fournisseur des armées, possédait une collection d'antiquités, ivoires, camées, pierres gravées, etc., dont un des ornements était une statue de Neptune, trouvée à Domburg (5). Cette collection fut vendue au décès de M<sup>lle</sup> Maes, son héritière (6).

Le cabinet de M. Versturme-Roegiers, à Gand (1777-1846),

---

(vente à Gand, le 20 octobre 1851); Gand, Vanderhaeghen, 408 p. in-8°. Ch. ONGHENA a reproduit, en 1829, par des gravures, différents objets de la coll. d'HUYVETTER.

(1) *Catalogue d'une très-belle et riche collection d'antiquités...* de M. le baron d'AUVIN; *Catalogue de monnaies*, par le même (Anvers, Terbruggen, 5 juin 1858), Anvers, Ancelle, 56 et 66 p. in-8°.

(2) (LELEWEL), *Revue du cabinet de médailles, etc., de feu M. LECLERCQZ*, Bruxelles, Voglet, 124 p. in-8°; *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, nouv. série, I, p. 447; II, p. 548.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, p. 557.

(4) *Catalogue de tableaux, etc., de M<sup>lle</sup> Hélène HERRY* (vente à Anvers, le 18 septembre 1848).

(5) *Catalogue des objets d'art...* de B. VERHELST (vente à Gand, Verhulst, 10 mai 1859), p. 16, n° 260; Voy. aussi *Catalogue de la riche collection...* VAN BOECKEL, p. 11, n° 105.

(6) *Catalogue du beau cabinet d'antiquités, etc., de M<sup>lle</sup> Marie MAES*, à Anvers (vente le 22 mars 1847), Anvers, Buschmann.

comprenait des manuscrits, des médailles, des armes et armures, des antiquités, parmi lesquelles il en était de trouvées dans le pays (1).

Le baron de Marenzi, mort à Bruges, âgé de 88 ans, en 1850, cité comme un amateur éclairé, avait augmenté un cabinet commencé par sa famille : objets d'art, antiquités, statuettes, médailles, etc. (2). Sa collection d'initiales a été acquise par M. de Meester de Ravestein.

On cite encore à Gand, les collections d'antiquités, etc. : Van Vaernewyck d'Angest, Schamp, Van Sacqghem, Bodard, Verhaghe, Everaert de Geelhand, chanoine Kervyn, Callion, Van Alstein, Verheggen, les collections de médailles : Bodard, de Lichtervelde, De Meyer, d'Hoop-Lefèvre, Serrure, Blommaert, chanoine Kervyn, Lebègue, Reek, Van Bosterhout-Gobert (3), plus la collection numismatique formée par M. Leys de Poperinghe, né en 1769, mort à Lens, en 1847 (4).

Mais la plus importante des collections formées avant 1850 est celle du comte Cl. Wenceslas de Renesse; il avait hérité de deux de ses parents, et notamment de l'électeur de Trèves, son oncle, des collections d'antiquités, de médailles, etc., richesses qui furent déposées en partie à Coblenz, en partie au château de 's Heeren-Elderen (5);

---

(1) BÉNONI VERHELST, *Catal. des curiosités de M. VERSTURME ROEGERS* (vente à Gand, le 12 juillet 1847), Gand, Verhulst, 100 p. in-8°.

(2) *Catalogue d'une belle et riche collection de tableaux... du baron F. DE MARENZI DE MARENSELD* (vente le 15 mai 1850), Bruges, Bogaert, 55 p. in-8°.

(3) *Messager des sciences historiques*, 1857, p. 470.

(4) *Revue de la Numismatique belge*, II<sup>e</sup> série, VI, p. 257; III<sup>e</sup> série, I, p. 420.

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, p. 554; DE BECDELIEVRE, II, p. 719.



il augmenta considérablement ces collections, notamment celle des monnaies qu'il porta à 50,000 numéros, et qui fut l'occasion de publications dues à sa plume(1). Ses collections, où l'on voyait plusieurs antiquités de Tongres, et en outre des inscriptions romaines trouvées en Allemagne, furent vendues, en 1855, à Anvers (2).

Le comte de Renesse-Breidbach, vice-président du Sénat, fils du précédent, avait hérité des goûts de son père, et formé comme lui une collection d'antiquités et de médailles....., mais cette collection appartient à la période postérieure à 1850, à laquelle il convient de ne pas toucher dans ce rapide aperçu.

Depuis 1850, en effet, le mouvement archéologique est devenu tellement important qu'il faudrait un article spécial et très-développé pour donner seulement une idée des nombreuses collections qui se formèrent en Belgique : ce sont notamment les collections archéologiques et numismatiques: Minard à Gand, Joly à Renaix, d'Otreppe à Liège, Hagemans, Chalon (3), de Ligne, d'Arenberg à Bruxelles, des frères Vander Maelen, à Molenbeek-Saint-Jean, Van Bockel à Louvain, les musées archéologiques de Namur, d'Anvers, de Liège, d'Arlon, de Charleroy, de Mons, d'Ypres, de l'Université de Gand, etc. Les cabinets de moindre importance

---

(1) *Description abrégée du cabinet de médailles antiques et modernes, tableaux et gravures*, etc., Bruxelles, 1851, in-8° (Cf. *Messager des sciences historiques*, 1844, p. 585); *Amusements numismatiques* (ouvrage posthume), Bruxelles, 1855, 5 vol. in-8°.

(2) Acquise par le musée d'antiquités de Bruxelles.

(3) « Le cabinet de M. CHALON, le plus riche et le plus complet que l'on connaisse, » disent DE COSTER et PICQUE, *Catal. des monn. et med. formant le cabinet de M. J.-B.-Th. DE JOXGHE*, p. IX.

atteignent un chiffre colossal ; on les a vus se former, se disperser, se reformer des débris de leurs devanciers, dans les nombreuses ventes de collections qui se sont faites partout, mais principalement à Gand (1), et où l'on a vu défilér, outre les ventes des nombreux cabinets formés avant 1850, outre un nombre tout aussi considérable de cabinets anonymes, les collections de Wellens et Cogels, Verberckmoes, Steencruys, Hottelart, du Can, Meynaerts, de Hompesch, de Ruyck, Wasse, de Schrynmakers, de Meulemester, Van Loo, Steenmetzers, Versturme-Roegiers, Van Imschoot, Pypops, Lacour, Wellesley, Verschueren, Fobelets, Jonnaert, Geeraert, Peterbroeck, Pierets de Cronenburg, Hunin, Comer, Mortier, Péty de Thosée, Fréchon, Van der Straelen, Wautelée, Van Camp, Kempeneer, Boudart, de Corte, Gailliard, Regnaut, Lagrange, Brias, Van Overloop, Dumery, Robyns, de Scharff, Boeracker, Van de Vyver, de Wismes, Van Blaerdykers, Gobbaerts, Szegedy, Cuypers Van Velthoven, Van der Noorda, Van den Berghen, Nahuys, Van der Elst, Beernaert, Fraikin, Voss, Rombaut-van Geel, Dahl, Minutoli, Hertog, Benoni Verhelst, Baré de Comogne, Goddons, Collier de Celles, Werbrouck, De Craene, Westermann, Van Delft, Agie, de Roo, Janssens, d'Hauw, de Clereque-Wissocq, Eeckhout, Lens, Fanton, Van Caneghem, de Crane-d'Heisselaer, Casier-Verstraete, Schayes,

---

(1) Sous la direction de Ferd. VERHELST, rue Haute-Porte, à l'obligeance duquel sont dus des renseignements qui ont permis de noter ci-après certains noms de propriétaires de cabinets, que les catalogues n'avaient pas fait connaître.

La communication des catalogues eux mêmes est due à l'honorable M. CHALON qui en possède une collection considérable, à laquelle on devra recourir, si une suite est donnée à l'*Histoire des musées et collections belges depuis 1850*.

On recourra utilement aussi aux annonces, notamment du *Journal des Beaux-Arts* de M. Ad. SIRET.

de Jonghe, Leroy de Gansendries, Dero-Becker, Bellefroid, de Renesse, de Preston, de Man de Lennick, Obert de Thieusies, Lemmens, Stein, David, Rynwit, de Knyff, Hauman, Braemt, de Sequeira, Everaerts, Eyraud, Beltenre, Schmeinck, Van der Meer, Van der Meersch, Dugniolle, de Behr, Guioli, Davreux, Caroly, Steenveld, de Romain, Van de Wiel, Defré, De Coene, Roels, Toilliez, Janssens, Van den Boogaerde, Goetghebuer, Pauwels, Houyet, d'Hoop, Renard-Soubre, Slaes-Cockx, de Leu-Baudewyns, Howard de Walden, de Beukelaer, Van Acker, Van den Broucke, Prignot, Perreau, Carolus, de Meyer, prince Galitzin, Van der Linden, Haseleer, Bouvy, etc (1).

Outre ces collections aujourd'hui dispersées, il en existe encore, en Belgique, un nombre considérable, qui se sont révélées lors de plusieurs expositions charitables ou religieuses, où l'on a pu admirer des trésors remarquables possédés par des familles belges.

Telle a été d'abord une exposition d'objets d'art qui a eu lieu à Bruxelles, en 1855, au Palais-Ducal (2) : les exposants y étaient au nombre de plus de cent.

Ce sont ensuite deux expositions du même genre, ouvertes à Verviers (3) et à Huy (4) ; on y remarqua de nou-

---

(1) Parmi les collections vendues à Gand, etc., il en est plusieurs formées à l'étranger qui ont recherché la vogue des ventes faites en Belgique ; mais il est aussi des collections de Belgique vendues à Paris : MEYNAERTZ, DE BEHR, etc.

(2) *Société de S. Vincent de Paul, Exposition d'objets d'art, etc., sous le patronage de la princesse CHARLOTTE* ; Bruxelles, Stapleaux, 1851, 151 p. in-8°.

(3) *Exposition de tableaux et objets d'art au bénéfice des pauvres honteux, etc.* Verviers, Remacle ; *Quelques mots sur l'exposition artistique de Verviers*, Liège, Carmanne, 1856.

(4) *Société de S. Vincent de Paul, de Huy, Catalogue de l'exposition d'objets d'art et d'antiquité, etc.* Huy, Degraë, 1853.

veaux noms qui font connaître les ressources infinies que possède, en Belgique, même la province.

C'est encore une exposition d'antiquités, armes, émaux, verres, grès, ouverte à Anvers, en août 1854, par la Société royale d'encouragement des beaux-arts, à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la *Lucas-Gilde* (1).

Enfin les expositions d'objets religieux qui ont eu lieu à Malines, notamment, en 1864 (2), etc. A raison de la spécialité de ces expositions, on y vit apparaître une quantité de collections nouvelles, dont un très-grand nombre appartenant à des particuliers.

Pour les collections spécialement consacrées à la numismatique, la *Revue belge de numismatique*, dirigée d'abord par Lelewel, aujourd'hui par M. Chalon, fait connaître, outre les cabinets déjà mentionnés, une quantité de médaillers, dépassant en total ceux qui existaient au xvi<sup>e</sup> siècle.

Ce nombre considérable (3) de collections annonce que, à

---

(1) *Catalogue d'une riche collection d'antiquités, etc., réunies pour former le noyau d'un musée* (vente à Anvers, le 6 février 1855), Anvers, Van Dieren, 54 p. in-8°.

(2) Voir notamment W.-H.-James WEALE, *Catalogue d'objets d'art religieux... à l'hôtel de Liedekerke*, septembre 1864, Malines, Dessain, 1<sup>re</sup> édit., xx, 460 p. in-8°.

(3) Pourtant il est encore des personnes disposées à méconnaître l'importance du mouvement archéologique : Benoit VERHELST, dans sa préface du *Catal. VERSURME-RØEGIERS* (1847), dit : « Notre pays jadis si riche en collections particulières, dont malheureusement ce qui nous en reste et qui certainement ne s'élève plus à la dixième partie, passe encore de jour en jour en pays étranger... Dans peu d'années, quand la misère artistique se sera jointe à toutes les autres, et qu'alors un voyageur égare ou mal renseigné viendra nous demander compte de tous ces objets d'art qui jadis faisaient notre gloire nationale, on ne pourra plus lui montrer que des choses bien minimes et encore bien clairsemées, enfin ce que les autres nations auront dédaigné. »

partir de 1850, une période nouvelle s'ouvre en Belgique pour l'archéologie et la numismatique, une de ses branches ; c'est pourquoi la sorte de préface qui vient d'être donnée à l'histoire des cabinets, collections et musées de Belgique, s'arrêtera à la période antérieure à la révolution, période contemporaine qu'on ne peut encore qu'esquisser.

Abordons cependant un des principaux chapitres de cette histoire contemporaine, en décrivant, à l'occasion du volume dont le titre est en vedette du présent article, l'un des plus importants, sans contredit, des musées formés, en Belgique, par un particulier, non-seulement depuis 1850, mais même depuis la Renaissance : on doute, en effet, que les célèbres collections des frères Lauweryn, du comte de Mansfeld, du duc de Croy, du baron de Crassier, du comte de Renesse, etc., aient dépassé le musée de M. de Meester de Ravestein. Sa spécialité, la haute antiquité classique, le laisse, en tout cas, sans rivaux en Belgique jusqu'ici.

## II.

### MUSÉE DE RAVESTEIN.

Le Musée de Ravestein est ainsi nommé du château de ce nom, que possède à Hever, près de Malines, M. de Meester de Ravestein, ministre de Belgique à Rome.

Pendant sa résidence de quatorze ans à Rome, M. de Meester a consacré ses loisirs à rassembler les monuments précieux du génie des anciens, en choisissant surtout les monuments d'un transport facile : il fait observer à ce sujet que les dimensions des monuments n'augmentent pas leur mérite, et que l'avantage serait même pour les monuments de la

plus petite proportion, parce que la répétition fréquente d'une superstition ou d'un usage rend l'objet plus commun, et plus susceptible d'étude et de comparaison.

Payant un tribut à la mode qui ne considère pas un musée archéologique comme complet, s'il ne possède quelques momies et autres antiquités égyptiennes (1), M. de Meester de Ravestein ne s'est pas fait faute de rassembler une collection de ce genre, qu'il s'est procurée à Rome, à la vente des objets d'art ayant appartenu au cardinal Lambruschini; à Naples, en acquérant la collection formée au Caire, par le docteur Massari; ses autres antiquités égyptiennes proviennent des ventes des collections Anastasi, Raïfé et du prince Napoléon.

Outre les inévitables momies et caisses de momies, le Musée de Ravestein possède des masques, des vêtements, etc., trouvés dans les sépultures, des stèles, des canopes, des statuettes en bronze, en terre émaillée, en sycomore, en pierre dure, en albâtre, des figurines en gaïne, des amulettes, des instruments divers, des lampes, des vases, etc. En tout 120 numéros, dont plusieurs forment des collections spéciales.

La véritable destination du Musée de Ravestein, qui est l'étude de l'antiquité grecque, étrusque et romaine (2), se révèle seulement aux *vases peints* (182 n<sup>os</sup>).

---

(1) Aux siècles précédents, c'étaient les curiosités d'histoire naturelle qu'étaient considérées comme indispensables à toute collection bien organisée, de là le « lézard empaillé » de l'*Avare* de MOLIÈRE.

(2) La célèbre collection DE CAYLUS, en France, a précisément les mêmes classes que celle de M. DE MEESTER : antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises.

Une première série, celle des *vases de style primitif*, comprend certains vases de style asiatique ou oriental, trouvés en Étrurie, dont plusieurs datent de l'établissement dans ce pays du corinthien Démarate (vii<sup>e</sup> siècle avant J.-C.).

La seconde série comprend les *vases noirs de travail étrusque*; elle prouve les relations de l'Étrurie avec l'Orient, avec l'Égypte, et suffirait pour expliquer pourquoi M. de Meester a adjoint à son musée une collection égyptienne, propre à lui fournir des éléments de comparaisons. C'est ainsi qu'il fait remarquer dans la forme de ses miroirs égyptiens les types qui d'Égypte, passèrent en Grèce, en Étrurie et à Rome.

Puis viennent les *vases grecs ou italo-grecs*, que, naguère, on appelait *vases étrusques*, parce que, en effet, les œuvres des artistes grecs étaient recherchées jusqu'au fond de l'Étrurie par les populations tyrrhéniennes; c'est ainsi qu'on a trouvé en Étrurie des amphores panathénaïques, tandis que les bronzes des Étrusques allaient orner les maisons et les temples des Athéniens.

Dans cette série, l'une des plus remarquables du musée de Ravestein, on admire principalement un crater apulien, où l'on voit Apollon et Marsyas, deux amphores panathénaïques, une hydrie représentant l'*Épiphanie de Kora*, une amphore tyrrhénienne, où l'on remarque Hercule apportant le sanglier d'Érymanthe au roi Eurysthée, une autre amphore tyrrhénienne avec le combat des Centaures et des Lapithes, un scyphus provenant de la collection Herry, citée plus haut, et représentant le *jeu de l'Encotylé*; une hydrie de Vulci : *la fontaine Callirrhoe*; une hydrie de Cumès avec ornements en relief et dorures, représentant une néréide

accompagnée de faunes et de génies. Ce dernier est le plus beau vase de la collection ; il est pour ainsi dire unique, car le magnifique vase du même travail, payé 50,000 francs par le marquis Campana, et acquis par le Musée de Saint-Pétersbourg, y est arrivé brisé. Mais arrêtons-nous ; on ne peut tout citer.

La série des *vases de formes singulières* comprend les rhytons et autres vases, se signalant à l'attention par des particularités de leur configuration extérieure.

Les *vases de terre à couverture noire avec sujets estampés*, se rencontrent plus souvent dans la Grande Grèce que dans l'Étrurie ; les formes de ces poteries sont variées ; elles ont été fabriquées jusqu'aux derniers siècles avant l'ère chrétienne.

Viennent ensuite les *terres cuites* (127 n<sup>os</sup>) : des statuettes, des sarcophages, des coupes, des bas-reliefs, des masques, des fibules, des patères, des rhytons, des anses d'amphore de Cnide et de Rhodes, enfin toute une collection de lampes romaines, avec marques de potiers et sujets.

Les *bronzes* (dénomination générale qui comprend même des objets en or, en argent, en plomb, mais donnée à raison de la prédominance du bronze), sont nombreux (586 n<sup>os</sup>).

Ce sont d'abord les statuettes, dont une superbe tête de Jupiter à relief sur un disque, une Minerve et un Hércule grecs du plus beau style, une charmante Vénus, une remarquable statuette étrusque trouvée à Cervetri, représentant sans doute un souverain, un guerrier sannite trouvé à Pietrabbondante, des piédouches à inscriptions, etc.

Ce sont ensuite les *armes* : des casques, des brassards, des ceinturons, des enclimides, des fourreaux et lames de pa-



razonium, des poignards, une remarquable enseigne trouvée aux bords du lac Trasimène et provenant sans doute de la bataille où Flaminius fut vaincu par Annibal, des fers et sabots de lance, des doigtiers, des haches, des pointes de flèches, parmi lesquelles des silex, des balles de frondes dites *glandes missiles*, des masses d'armes, etc

Viennent ensuite les *ustensiles divers*, styles, seaux à inscriptions, instruments de chirurgie, strigiles, serrures, clefs, fuseaux, couteaux, mais surtout plusieurs cistes mystiques, des amulettes du genre de celles dont la collection Van Bockel abondait, et qu'on désigne ordinairement par des mots latins (*res turpicula*, disait Smetius; *mutinus*, disent d'autres, etc.), des ex-voto, des abraxas, des patères, des masques.

Puis une remarquable collection de poids et une autre de bustes, ayant servi de poids;

Des *vases*, dont des oenochoés de la plus grande élégance, des passoires, seaux, coupes, cuillers, anses, etc.;

Des *trépieds* et *candélabres*;

Une collection de *lampes en bronze*;

Une collection, l'une des plus intéressantes du musée de Ravestein, celle des *miroirs* dits étrusques : on y remarque plusieurs représentations de Minerve avec les Dioscures ou avec Persée, d'Apollon avec les Cabires, de la toilette de Vénus, de Ménélas, Vénus et Hélène, de Mercure, Paris, Priam et Atys, d'Amour et Psyché, d'Ariadne enlevée par Artémis ou accompagnée de Bacchus et de tel ou tel autre personnage, d'Orion et des Pléiades, d'Actéon, de Cadmus (l'un des plus remarquables), etc., etc.; ici, il faudrait tout

citer : le tout est composé de pièces hors ligne et constituant une véritable richesse ;

Viennent ensuite les *bijoux* où le bronze, par exception, constitue la moins importante partie : des fibules, des pendants d'oreille, des colliers, des bracelets, des bagues et anneaux, un bandeau funéraire, des bulles, des amulettes, etc., dont un très-grand nombre en or, en argent, et avec pierres ; de petits vases, etc., en cristal de roche, en onyx, en calcédoine.

Les bronzes, proprement dits, reprennent rang à la suite des bijoux, par les *animaux*, toute une collection, parmi lesquels on distingue un remarquable cheval trouvé à Pietrabondante, qui, d'après Henzen, aurait servi d'enseigne militaire, un taureau dans le goût des écoles grecques, une superbe tête de panthère, un charmant petit lion couché, un délicat petit sphinx, trouvé près d'Albano, etc.

Les *plombs*, qui viennent après les bronzes, se composent de quelques statuettes et figurines, plus une belle collection de tessères.

Les *ivoires*, etc. (57 n<sup>os</sup>) se composent de plaques sculptées, de tessères, fuseaux, disques, cuillers, des aiguilles, poinçons, osselets, jetons, bulles, etc.

Les *verres* forment 94 numéros, parmi lesquels figure une collection variée et des plus riches, de fragments de pâtes de verre, trouvés sur les bords du Tibre, aux environs de Rome ; on y admire en outre un grand nombre de vases, plateaux, coupes, fioles, lécythus, oenochoés, amphores, cuillers, osselets, dés, plus des imitations de sujets artistiques, en verre à plusieurs couches, comme le fameux vase Portland, etc.

Suivent les *pierres gravées* ou intailles et les *pâtes de verre* avec sujets représentés en creux; plusieurs centaines.

La plus grande partie des objets de ces collections provient d'Italie ou de collections célèbres formées tant en Italie que dans le restant de l'Europe; les collections Dodwell, Durand, Spiegelthal, Sozzi, Fossati, Venuti, Sangiorgio-Spinelli, Fegervary-Pulsky, François, de Jausé, Pourtalès, prince Napoléon, Eug. Piot, Raifé, Van Bockel, de Renesse, Marenzi de Marensfeld, etc., y ont fourni un large contingent.

M. de Meester de Ravestein, a en outre placé dans une division spéciale (la partie gauloise ou plutôt belgo-romaine), les objets provenant de fouilles opérées en Belgique, parmi lesquels on remarque une magnifique main votive en bronze, trouvée à Rumpst, et une énorme quantité de tessons avec noms de potiers ou dessins en relief, provenant de Tongres; cette partie de la collection s'enrichit encore tous les jours des fouilles opérées aux frais de M. de Meester, dans les environs de sa résidence, notamment à Rumpst et à Elewyt.

N'oublions pas la collection numismatique formée principalement de monnaies consulaires romaines, plus quelques pièces grecques, etc. Elle comprend un médaillon unique en or du plus grand module, frappé au nom du Pape, en l'honneur de M. de Meester de Ravestein.

Enfin M. de Meester possède, outre toute une galerie de tableaux, une collection de marbres, surtout de marbres antiques, c'est-à-dire de marbres ayant servi à des monuments de l'antiquité, et dont les carrières ne sont plus connues aujourd'hui.

Une grande partie de cette collection, les 865 premiers

numéros, s'arrêtant aux bijoux, vient d'être décrite par M. de Meester lui-même, dans le premier volume de son catalogue.

Dans la préface de son *Recueil* destiné à décrire les objets antiques faisant partie de ses collections, le comte de Caylus disait :

« On ne saurait trop exhorter ceux qui rassemblent les monuments à les communiquer au public : quelque peu nombreuse que soit leur collection, elle peut offrir des singularités que l'on ne trouve pas dans les plus amples cabinets; l'éclaircissement d'une difficulté historique dépend peut-être d'un fragment d'antiquité qu'ils ont entre leurs mains. »

« Combien de points d'histoire, disent de leur côté les Mémoires de Trévoux (1), ont été éclairés, depuis que certains cabinets ont été publiés et imprimés. »

C'est qu'en effet, aujourd'hui, on n'étudie plus l'antiquité elle-même par amour de l'art (dans toute la force de ce terme devenu vulgaire), on s'applique surtout à mettre en relief le côté historique des monuments de nos devanciers; le comte de Caylus avoue à cet égard sa conversion en disant à ses collègues de l'Institut : « Je ne regardais que du côté de l'art les restes de l'antiquité savante échappés à la barbarie des temps; vous m'avez appris à y attacher un mérite infiniment supérieur, je veux dire celui de ren-

---

(1) *Mémoires pour l'histoire des sciences et des arts*, avril à juin 1715, p. 854. C'est ainsi que GIEFFREY, correspondant du *Journal des Beaux-Arts*, de M. Ad. SIRET, publia tous les catalogues de ventes et d'expositions de tableaux; que MM. POLAIN et LEGLAY imprimèrent des *Recherches et Mémoires* sur les anciennes bibliothèques de Liège et du département du Nord, etc.

fermer mille singularités de l'histoire, du culte, des usages, des mœurs des peuples qui ont disparu de dessus la terre.»

L'archéologie est en général la science des témoins de l'histoire ; à quoi bon, d'ailleurs, la restreindre dans les limites du rôle de greffier des anciennes formes plastiques, en refusant de lui laisser le rôle d'auxiliaire de l'histoire (1)? N'est-elle pas, en effet, le résumé de l'histoire des arts, de l'industrie, des mœurs, des usages, en un mot de la circulation, des émigrations, des invasions, et par conséquent de la vie même des peuples anciens ?

Ne faut-il pas désormais, quand on étudie un objet antique, rechercher le lieu d'où il provient, constater le lieu où on le trouve, et par conséquent les relations qui ont existé entre les contrées diverses de l'univers ?

Par exemple, si comme on l'affirme, on a trouvé des sceaux chinois dans les tourbières de l'Irlande, des porcelaines chinoises dans les sépultures de l'antique Égypte ; des monnaies romaines dans l'Inde, des inscriptions phéniciennes en Amérique, des vases mexicains en Étrurie (2)

---

(1) Voir *Bull. de l'Acad. d'archéol. de Belg.* (Anvers), I, p. 99. Cette opinion est du reste isolée, car le rapport décennal présenté à l'Académie royale des lettres, sciences et arts (*Bull.*, XVIII, 4<sup>e</sup>, p. 489, année 1851), proclame que « l'archéologie est l'un des auxiliaires les plus utiles de l'histoire. »

C'est ce qu'a dit également au congrès de 1871, à Angers, Mgr FREPPEL : « Tel est l'objet propre de l'archéologie ; elle sert d'auxiliaire à l'histoire qu'elle complète en la confirmant. Les ouvrages faits de main d'homme suppléent à l'absence de documents écrits ; et là où le parchemin fait défaut ou se tait, les monuments élèvent la voix et tiennent un langage compris de tous. C'est ce que disait déjà le prophète : *lapis de pariete clamabit et lignum quod inter juncturas aedificiorum est, respondebit.* » (*Journal des Beaux-Arts*, 1871, p. 102). Voy. aussi FOGET DE BELLOQUET, *Ethnogénie gauloise*, III<sup>e</sup> partie, p. 444.

(2) N'a-t-on pas signalé la ressemblance de certains vases péruviens avec des canopes égyptiennes ou des vases étrusques ? Voir *Mémoires des antiquaires du*

(*Catalogue du Musée de Ravestein*, I, p. 114), etc., n'y a-t-il pas une nouvelle enquête à faire au sujet des migrations et de la parenté des peuples aujourd'hui disséminés par tout le globe?

Certes les arts anciens, premier objectif de l'archéologie, doivent rester un but principal d'étude pour les adeptes de celle-ci; mais l'histoire joue désormais un rôle nécessaire dans l'examen des débris de l'antiquité.

M. de Meester de Ravestein appartient à l'école historique, c'est ainsi qu'il fait remarquer que les momies se retrouvent à Palmyre et chez les Guanches des îles Canaries (p. 21); il signale les rapports entre la Grèce et Ninive (pp. 85, 102), entre l'Étrurie et l'Orient (p. 106); il rappelle l'origine lydienne des Étrusques (p. 85); il attire l'attention sur les relations des Phéniciens et des Étrusques avec le nord de l'Europe (p. 418), sur les analogies que présentent parfois les antiquités de Ninive, de la Phénicie et du Mexique (p. 114), etc.

C'est ainsi encore qu'il n'omet pas de signaler les statues d'Isis et les autels de Mercure, etc., découverts en Belgique, etc., etc.

Après s'être donné la jouissance de posséder une quantité d'objets d'élite appartenant à la haute antiquité, il n'a pas voulu conserver, en égoïste, cette jouissance pour lui seul; il a rassemblé les notices, dont un grand nombre de ses anti-

---

*Nord*, 1840-1844 (Copenhague), p. 151, pl. vi et vii. Aussi l'on se demande si c'est bien à propos que, sans doute sur sa ressemblance avec les vases mexicains, le n° 795, 2<sup>e</sup> partie du catalogue de SCHAYES, a été rangé parmi les objets appartenant au Mexique, dans le nouveau catalogue du musée de Bruxelles (*Ethnologie*, F. 23).

ques avaient été l'objet de la part de savants de premier ordre, tels que Gerhard, Panofka, Henzen, Lenormant, Noël des Vergers, le docteur Brünn, le baron de Witte, etc.; il y a ajouté pour les objets non dépeints par d'autres, des notices descriptives, où toujours il met en relief, les auteurs anciens à la main, les circonstances historiques sans lesquelles ses collections perdraient à ses yeux une grande partie de leur valeur.

Ses propres notices ne déparent pas celles des savants dont il s'est approprié les œuvres : tout cela forme un ensemble parfaitement harmonieux, écrit d'une manière très-littéraire et par conséquent d'une lecture très-attractive, un véritable abrégé, en un mot, de la science archéologique, (d'après l'expression d'un homme bien compétent, le savant professeur, A. Le Roy de Liège (1)), au point où l'ont portée aujourd'hui les savants continuateurs de l'œuvre de Winckelmann.

Le *Catalogue du musée de Ravestein* est en outre un chef-d'œuvre typographique; imprimé en grand format in-8° à large justification sur fort papier de Hollande, il est digne en tous points de la magnifique collection qu'il décrit, et prendra place dans toutes les bibliothèques publiques de l'Europe, à côté du *Recueil* du comte de Caylus.

La collection de ce dernier lui a survécu, non-seulement à raison du catalogue raisonné qu'il en avait publié, mais aussi et surtout, comme il le dit encore dans sa préface,

---

(1) Compte rendu du *Catalogue du musée de Ravestein*, inséré dans le *Journal de Liège*, du 10 novembre 1871.

parce qu'il en avait assuré la conservation, en en faisant don au cabinet du Roi (actuellement à la bibliothèque de la rue Richelieu, à Paris), « moins, dit-il, parce que les objets paraissent dignes d'y occuper une place, que pour les conserver et les mettre à l'abri des accidents que ces sortes de collections essuient à la mort des particuliers. »

Après avoir réalisé la première partie du programme de son devancier, peut-être M. de Meester de Ravestein voudra-t-il un jour réaliser aussi la seconde? Non-seulement il assurerait ainsi la conservation d'une magnifique collection amassée avec sollicitude et à grands frais, mais en perpétuant son nom, il rendrait en même temps un service signalé à la science, et mériterait bien de tous les amis de l'archéologie.

Liège, novembre 1871.

H. SCHUERMANS.

---



## AVIS.

---

Le comité du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* a reçu de la Commission de la Topographie des Gaules, l'intéressante communication que voici, à propos de l'article de M. Schuermans (p. 275) :

Les événements ont naturellement retardé le travail de cette Commission; mais sous peu va paraître le troisième fascicule du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, époque celtique, avec de belles planches et la carte des cavernes; le quatrième suivra de près : on s'en occupe activement.

A la vérité, le plan général n'a pu être publié jusqu'à présent; mais l'*Introduction* ou *Préface* précédera le volume, quand il sera complet, avec une pagination toute spéciale, d'après la tradition.

Quant aux tumulus romains et aux mottes du moyen âge, il a bien fallu adopter le projet de les classer tous dans la première période; lorsque des fouilles ont été faites et ont constaté que le monument est romain ou du moyen âge, le *Dictionnaire* l'indique, en réservant les détails pour le *Dictionnaire, époque romaine* ou *mérovingienne*. Le même système est suivi pour les *enceintes fortifiées, oppidums* ou camps. On a ainsi dans le premier *Dictionnaire* le tableau aussi complet que possible de toute une famille de monuments.

Pour certaines dénominations géographiques, la Commission française nous adresse une réclamation au sujet de la

suppression des lignes 11 à 14 (Baillonville) de la p. 292, résultat d'une erreur matérielle de transcription. Nous y faisons volontiers droit, comme nous donnons acte à la Commission de la Topographie des Gaules qu'elle a puisé ses indications : AMBRESIN, BEVERE-LES-AUDENARDE (lire lez), BIOL, dans une publication officielle, le *Dictionnaire des Communes du royaume de Belgique, ouvrage rédigé d'après le recensement général du 31 décembre 1856, distribué par le gouvernement aux cours et tribunaux et aux bureaux de poste*. La faute reprochée est bien nôtre, et nous ne pouvons dire notre *meâ culpa* sur la poitrine de nos voisins : il se trouve que dans certaines publications officielles ou au moins acceptées par l'autorité, comme le *Dictionnaire des distances légales* de Tarlier, édit. de 1868, le texte indique BIOL et AMBRESIN (V. EMBRESIN), tandis que la carte géographique annexée au volume porte BIoux, EMBRESSIN (1) d'où un *tohu-bohu*, où la Commission française a pu se perdre, avec bénéfice de circonstances atténuantes.

---

(1) Il en est de même des publications privées; le *Dictionnaire géographique* de MEERTS, porte en son texte EMBRESSIN, BIOL (ou BIoux), et en ses cartes : EMBRESIN et BIOLX, etc.

---

ERRATA.

- Page 576, l. 5, *Hoogstaret*, lire *Hoogstraet*.  
» 577, note 1, l. 1, 1588 » 1788.  
» 585, l. 8, Liège » Tiège.

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et février 1871 . . . . .	5
Notice sur l'ancien hôtel de la Monnaie à Anvers, par M. P. GÉNARD . . . . .	19
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1871 . . . . .	25
Inscriptions belges à l'étranger.—(suite), par M. H. SCHUERMANS.	55
Trésor artistique de la collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, par M. l'abbé DE BRUYN . . . . .	81
L'Hôtel de Ville de Loo, par M. CH. P. . . . .	167
Notice sur les accroissements du Musée royal d'antiquités d'armures et d'artillerie, par M. TH. JUSTE. . . . .	181
Le Musée Lorrain, à Nancy, par M. TH. JUSTE. . . . .	189
L'éducation de l'artiste et du public d'art, par M. ERNEST CHESNEAU . . . . .	192
Lettre à MM. les Membres du comité du Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie, par M. JOS. HABETS . . . . .	222
Essai sur les fonts baptismaux remarquables des environs d'Audenarde et de Grammont, par M. l'abbé G. VANDE VYVERE . . . . .	226
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai, juin et juillet 1871. . . . .	245
Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique par M. H. SCHUERMANS . . . . .	275

	Pages.
Bibliographie. — Les incunables de la Bibliothèque royale de Belgique examinés au point de vue des arts et de l'archéologie, par M. ÉDOUARD FÉLIS. . . . .	296
Musée royal de peinture et de sculpture de Bruxelles. — Arrêté royal portant nomination d'un président et de deux membres de la Commission directrice. . . . .	339
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois d'août, septembre et octobre 1871. . . . .	344
Anciens chemins et monuments dans les Hautes-Fagnes, par M. H. SCHUERMANS . . . . .	360
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et décembre 1871 . . . . .	417
Musée de Ravestein. — Catalogue descriptif, par M. E. De Meester De Ravestein, tome I (Liège, Desoer, 1871), par M. H. SCHUERMANS . . . . .	434

PLANCHES.

	Pages.
Ancien hôtel des Monnaies, pl. I. . . . .	49 ✓
» » » » II. . . . .	49 ✓
Hôtel de Ville de Loo . . . . .	167 ✓
Fonts baptismaux, pl. I à 18 . . . . .	242 ✓
Les <i>Broeltorens</i> à Courtrai . . . . .	248 ✓
Eglise de Saint-Mard, pl. I, II, III et IV. . . . .	255 ✓

# TABLE ONOMASTIQUE

DES NEUF PREMIÈRES ANNEES

DU

## BULLETIN DES COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

Y compris les comptes rendus des séances générales de la Commission royale des monuments de 1861 et 1862.

**Nota.** Les chiffres romains indiquent les volumes du *Bulletin*.

C. R. S. G. : compte rendu de la séance générale.

Pour les objets d'art appartenant à des églises, édifices civils, etc., on les trouvera indiqués au nom des bâtiments qui les renferment.

### A

- ACHTER-OOLEN, église, IV, p. 15.  
ADEGHEM, hospice, IX, p. 561.  
AERSCHOT, église primaire de N.-D.,  
I, pp. 147, 487. — II, pp.  
269, 270, 474, 495. — III,  
p. 19.  
AERSSELE, église, IX, p. 500.  
ALDEN-EYCK, église C. R. S. G. 1861,  
p. 71. — I, p. 142. — III,  
p. 425. — IV, pp. 225, 506.  
ALKEN, église, VI, p. 515. — VII,  
p. 14.  
ALOST, église de St-Martin, I, pp.  
146, 559, 427. — II, p. 552.  
— VI, p. 175.  
— Hôtel de ville, I, p. 452. —  
IV, p. 245. — VII, p. 495.  
ALSEMBERG, église, II, p. 74. — III,  
p. 580. — VII, p. 181. —  
VIII, p. 205.  
AMAY, église, I, p. 557. — II, p. 544.  
AMEUBLEMENT, voyez *décoration in-  
térieure*.  
ANDENELE, église, II, pp. 9, 351.  
ANDERLECHT, église, tableaux, VII,  
p. 171. — VIII, p. 55.  
— Tombeau du comte de Hor-  
nes, V, p. 525.  
ANSEROEUL, église, IX, p. 500.  
ANTOING, ancienne église collégiale.  
— Reconstruction, C. R.  
S. G. 1861, p. 66. — VI,  
p. 524. — VII, pp. 464,  
502. — VIII, p. 599.

- ANVERS, édifices civils, VII, p. 81.
- Boucherie, IX, p. 458.
  - Bourse, IX, pp. 461, 472.
  - Engelsche pand, IX, p. 456.
  - Église de Saint-Augustin, I, p. 498. — II, p. 226.
  - Église de Saint-André, IX, p. 460.
  - Église de Saint-Charles Borromée, I, pp. 483, 509. — II, p. 74. — III, pp. 45, 216. — IV, p. 42. — VII, p. 475.
  - Église de Saint-Georges, I, pp. 514, 425. — II, pp. 90, 251, 266. — III, p. 45. — VIII, p. 400.
  - Église de Saint-Jacques, ancienne collégiale, III, p. 44. — IX, pp. 454, 448.
  - Église de Saint-Joseph, I, pp. 140, 190, 556, 581, 444, 507. — II, p. 75. — III, p. 275.
  - Église du Kiel, VIII, p. 599.
  - Église de Saint-Leonard, C. R. S. G. 1861, p. 57. — I, p. 518. — II, p. 485.
  - Église de Saint-Nicolas (chapelle), II, p. 239. — III, p. 44.
  - Église de Saint-Paul, IX, p. 469.
  - Église de Sainte-Walburge, IX, p. 456.
  - Église de Stuivenberg, VI, p. 509. — VIII, p. 599.
  - Église de Notre-Dame (cathédrale), C. R. S. G. 1861, p. 54. — I, pp. 148, 166, 471, 500, 519, 448, 491, 499. — II, pp. 45, 85, 249, 260, 498, 505, 543. — III, pp. 41, 217, 221, 278, 455, 485. — IV, pp. 222, 407, 411. — V, pp. 41, 16, 85, 544. — VI, p. 525. — VII, pp. 14, 17, 472. — VIII, pp. 155, 191, 467. — IX, pp. 570, 452, 447, 466.
- ANVERS, hôpital militaire (ancien hôtel Van Liere), II, pp. 264, 480. — III, p. 43. — IX, pp. 562, 458.
- Hospices civils (hôpital Sainte-Elisabeth), III, p. 46. — VII, p. 474. — VIII, p. 445.
  - Hospice de vieillards, V, p. 41. — VI, p. 526.
  - Hôtel de Moelenere et Vandaele (ancien refuge de l'abbaye de Tongerlo), VIII, p. 86.
  - Hôtel de ville, I, pp. 510, 548. — II, pp. 94, 444. — III, p. 586. — IV, p. 250. VII, pp. 8, 475. — IX, pp. 295, 596, 518.
  - Maisons ouvrières, VI, p. 508. — VII, p. 557.
  - Maison d'Immerseel (chapelle des ducs de Bourgogne), IX, p. 451.
  - Musée d'antiquités (Steen), I, p. 421. — III, p. 43. — VIII, p. 42. — IX, p. 463.
  - Musée de peinture, III, p. 457.
  - Orphelinal, IX, p. 295.
  - Palais de Justice, IX, p. 561.
  - Portes de Berchem et de Borgerhout, III, p. 556. — IV, pp. 162, 285, 555. — V, p. 571. — VI, p. 550.
  - Statue de Teniers, V, p. 78. — VI, p. 6.

- ARCHITECTES** attachés à la Commission des monuments. Voyez élèves-architectes.
- ARCHITECTES PROVINCIAUX**, C. R. S. G. 1861, p. 29.—S. G. 1862, p. 11. — IV, p. 150.
- ARCHÉOLOGIE EN BELGIQUE**, VII, p. 559. — VIII, pp. 41, 178, 585.
- ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE EN DANEMARCK**, IX, p. 109.
- ARÈNES DE SENLIS** (voyez Senlis).
- ARLON**, Musée historique, VI, p. 404. — VIII, p. 586.  
— Palais de Justice, C. R. S. G. 1862, p. 59.  
— Synagogue, IX, p. 525.
- ART (l') monumental belge**, I, p. 521. — II, p. 49.
- ARTISTES BELGES A L'ÉTRANGER**, II, p. 561. — VI, p. 516.
- ASSCHE**, église, I, pp. 167, 551. — II, p. 545. — IV, pp. 47, 219. — VIII, pp. 148, 401.
- ASSCHE-TER-HEYDEN**, église, V, p. 81.
- ATH**, Hôtel de ville, I, pp. 159, 508, 590.
- ATHIS**, église, VII, p. 76.
- AUDENARDE**, église de N.-D. de Pamele, IV, pp. 515, 557.  
— Église de Sainte-Walburge, V, p. 570.  
— Hospice, VI, p. 405. — IX, p. 405.
- AUDREGNIES**, chapelle, I, p. 448. — III, p. 66. — IV, p. 506. VIII, p. 599. — IX, p. 10.
- AULNOIS**, église, III, p. 65. — IV, p. 44.
- AUSTRUWEL**, église, VII, p. 44.
- AUTREPPE-SOUS-ORMEIGNIES**, église, V, p. 552. — VI, p. 9.
- AUTRYVE**, église, pierres tumulaires, objets d'art, III, p. 205, 208.
- AVELGHEM**, église, III, p. 481.
- AVERBODE** (Abbaye d'), C. R. S. G. 1861, p. 75. — I, p. 519.

## E

- BAELEN**, église, VIII, p. 155.
- BASEL**, église, V, p. 532. — VII, p. 492.
- BASTOGNE**, église, C. R. S. G. 1861, p. 81. — I, p. 485. — C. R. 1862, p. 59. — II, pp. 496, 505. — III, p. 92. — VII, p. 522.  
— Hôtel de ville, III, p. 508.
- BASSILY**, église, VII, p. 504.
- BATTEUR DE CUIVRE**, Jacques de Gélines, V, p. 414.
- BATTICE**, église, VI, p. 9.
- BATTINCOURT**, église, IX, p. 404.
- BAUDOUR**, église, IX, pp. 570, 405.
- BEVUSAIN**, église, VI, p. 175.
- BECCO**, église, I, p. 459.
- BECKERZEEL**, église, IX, p. 568.
- BECLERS**, église, VII, p. 477. — VIII, p. 599.
- BEIBENDRECHT**, église, VIII, pp. 61, 455.
- BELLEFONTAINE**, église, VII, p. 556.
- BELINGEN**, église, V, p. 552.
- BELOEL**, église, I, pp. 580, 445.
- BERG**, église, C. R. 1861, p. 71. — I, 485. — II, p. 260. — III, p. 201. — IV, p. 557.
- BERGHEM** (Nicolas), peintre, II, p. 508.
- BERLINGEN**, église, II, p. 9.
- BERZÉE**, église, C. R. 1862, p. 5.
- BEVEREN**, église, III, pp. 597, 582.
- BEVINGEN**, église, V, p. 550.
- BEYSSEM**, église, IX, p. 569.

- BIBLIOGRAPHIE, IV, p. 559. — V, p. 64. — VI, pp. 51, 595, 495. — VII, p. 555. — VIII, pp. 59, 156, 595.
- BIERWART, église, IX, p. 519.
- BIESMES-SOUS-THIUX, église, II, pp. 10, 255. — III, pp. 214, 405.
- BIHAIN, église, V, p. 552.
- BINCHE, église, III, pp. 18, 64, 74. — VIII, 246 (danse macabre).
- BIBON, église, IX, p. 519.
- BIXSCHOTE, église, IV, 505.
- BLAESVELD, église, III, p. 405.
- BLAREGNIES, église, VI, p. 515.
- BLATON, église, III, p. 62.
- BLAUGIES, église, IX, 501.
- BLEBEN, église, VII, p. 12.
- BOCHOIT, église, C. R. 1861, p. 76. — III, pp. 421, 455.
- BOENDIAEL, église, I, p. 526. — II, p. 25.
- BOIRS, église, IX, p. 12.
- BOIS-BORSU, église, VIII, p. 60.
- BOIS-LE-DUC, jubé de la cathédrale, VII, p. 45.
- BONNEMILLE, église, V, p. 15.
- BOIS-SICOURS. Voyez Peruwelz.
- BOGM, église, III, p. 422. — IV, p. 215.
- BORNHEM, église, III, p. 468. — IX, p. 525.
- BOSSUT, église, II, p. 93.
- BOST-SOUS-HOLGAEBDE, église, VIII, p. 61.
- BORGES, église, VII, p. 511.
- BOURSEIGNE-NEUVE, église, VIII, p. 400. — IX, p. 405.
- BOUSSOIT, église, I, pp. 553, 566. — II, p. 10.
- BOUSSU, église, I, p. 286. — III, p. 571. — IV, p. 216. — V, p. 42.
- BOUSSU-LEZ-WALCOURT, église, IX, p. 568.
- BOUVERIE (la), temple protestant, IX, p. 15.
- BOUVIGNES, ruines de Crève-Cœur, I, pp. 591, 452, 495. — II, pp. 28, 82, 96. — III, pp. 206, 599, 450. — VII, pp. 77, 555.
- BRAQUEGNIES, église, II, pp. 257.
- BREBANT, église, V, p. 551. — VII, p. 177. — IX, p. 495.
- BRAINE-L'ALLEUD, église, II, p. 259.
- BRAINE-LE-COMTE, église, II, p. 216. — III, p. 72. — VII, p. 542. — VIII, p. 596. — IX, p. 509.
- BRASMENIL, église, IX, p. 405.
- BRASSCHAET, église, III, pp. 8, 200, 215.
- BRASSCHAETSCHHE-HEYDE, église, IX, p. 568.
- BRAY, église, IX, p. 509.
- BRECHT, église, VI, p. 406. — VII, p. 475.
- BREBENE, église, IX, p. 299.
- BRODEURS belges du XV<sup>e</sup> siècle, II, p. 295.
- BRUGES, église de la Madeleine, I, p. 282. — II, p. 12.  
— Église de N.-D., I, p. 522, — IV, p. 407.  
— Église de Saint-André, VII, p. 559. — VIII, p. 11. — IX, p. 560.  
— Église de Sainte-Anne, IX, p. 505.  
— Église de Saint-Jacques, I, pp. 154, 505. — II, p. 245. — III, p. 565. — IV, p. 224. — VII, p. 488. — VIII, p. 146.



- BRUGES, Église de Saint-Sauveur (cathédrale), C. R. 1861, p. 54. — I, pp. 149, 162. — II, p. 73. — III, p. 409. — IV, p. 515. — V, p. 544. — VI, p. 407. — VII, p. 552. — IX, p. 515.
- Église de Sainte-Walburge, VII, p. 181.
- Hôpital Saint-Jean, I, p. 525.
- Hôtel de la Prévôté, III, pp. 414, 429. — IV, pp. 228, 405.
- Hôtel de ville, C. R. 1861, p. 53. — I, p. 512. — V, p. 78. — VI, p. 405.
- Musée, VII, p. 350. — VIII, p. 6.
- Salle du Franc, C. R. 1861, p. 56.
- Statue de Memling, IX, p. 560.
- BRUXELLES, bourse, VI, p. 527.
- Colonne du Congrès, III, p. 207. — IV, p. 26.
- Colonne de Calemberg, IX, p. 47.
- Église des Augustins, IX, pp. 571, 525.
- Église des Minimes (SS.-Jean et Étienne), IV, p. 512.
- Église de Notre-Dame de la Chapelle, II, p. 14. — III, p. 451. — IV, p. 215. — V, p. 570.
- Église de Notre-Dame du Sablon, I, pp. 165, 518, 520, 592, 455, 488. — II, pp. 21, 215, 267. — III, pp. 215, 426, 427, 454. — IV, pp. 224, 552. — V, p. 547. — VI, pp. 38, 503, 515, 598, 510. — VII, p. 555.
- Église de Saint-Jean-Baptiste (Beguinage), I, p. 426. — V, p. 540.

- BRUXELLES, église de Sainte-Gudule (collégiale), I, pp. 434, 501, 540, 428, 447, 489. — II, pp. 91, 254. — III, pp. 205, 218, 281. — V, p. 82.
- Église de St-Roch (Laeken), III, pp. 199, 275. — IV, p. 554. — VIII, p. 201. — IX, p. 520.
- Église de Saint-Boniface, Voyez : Ixelles.
- Hôpital Saint-Pierre, IX, p. 507.
- Hôtels ministériels (ancien hôtel Engler), I, pp. 457, 545, 590, 494.
- Musée d'antiquités, d'armures, etc. (porte de Hal), I, pp. 29, 56, 569. — II, pp. 27, 53, 481, 527. — III, pp. 252, 216. — V, pp. 25, 157. — VI, p. 104. — VII, pp. 514, 511. — VIII, p. 66. — IX, p. 207.
- Musée de peinture, I, pp. 9, 539, 457. — II, pp. 265, 544, 523. — III, p. 225. — IV, pp. 186, 507. — V, p. 516. — VI, pp. 185, 574. — IX, p. 504.
- Orphelinat, V, p. 525. — VII, p. 76. — VIII, p. 60.
- Palais de Justice, VII, p. 476. — IX, p. 505.
- Palais de la Nation, V, p. 529. — VIII, p. 5.
- Palais-Ducal (des beaux-arts), I, pp. 523, 432, 516. — II, p. 77. — III, p. 565.
- Parc, I, pp. 164, 517.
- Pavillon Caseaux (rue Royale extérieure), I, p. 459.
- Place des Martyrs, I, p. 160.

BUGGENHOUT, hospice, VIII, p. 194.  
 BUVRINNES, église, I, pp. 475, 532.  
 — II, p. 559.

## U.

CALCKEN, hospice, VI, p. 172.  
 CALFORT, église, V, p. 552. — VI,  
 p. 515.  
 CALLOO, église, I, p. 481. — II, p. 250.  
 CALONNE, église, IX, p. 500.  
 CAMBRON-CASTEAU, église, V, p. 552.  
 CAPPELLEN, église, VIII, p. 155.  
 CASTER, église, IX, p. 501.  
 CASTRE, église, I, p. 424, 480. — II,  
 pp. 229, 245.  
 CELLES, église, C. R. 1861, p. 85. —  
 I, pp. 586, 587. — II,  
 p. 244. — VII, p. 181. —  
 IX, p. 570.  
 CERFONTAINE, église, I, p. 441. —  
 VII, p. 179. — VIII, p. 61.  
 CHAMPLON, église, VII, p. 558.  
 CHAPELLE-A-WATTINES, église, II,  
 p. 67. — VIII, p. 492.  
 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, église  
 IX, p. 525.  
 CHARLEROY, église de la Ville-Basse,  
 II, p. 545.  
 — Église de la Ville-Haute, I,  
 pp. 158, 485, 508. — II,  
 p. 495. — VI, p. 176.  
 CHARNEUX, église, V, p. 80.  
 CHATELET, église, I, pp. 550, 581,  
 — V, p. 552 (Saint-Roch),  
 V, p. 552.  
 CHAUSSÉE NOTRE-DAME, église, IV,  
 p. 76. — VIII, p. 202.  
 CHAUSSÉES LITURGIQUES. Voyez Stra-  
 velot.  
 CHENEÉ, église, I, p. 166.  
 CHERSCAMP, église, I, pp. 167, 549,  
 520.

CHÈVRES, chapelle de Saint-Jean,  
 IV, p. 78.  
 — Église de Saint-Martin, I,  
 p. 174.  
 CIELLE, église, VII, p. 554.  
 CLERMONT-SOUS-HUY, église, VII,  
 p. 541.  
 CONSERVATION des monuments, ta-  
 bleaux, objets d'art, etc.,  
 I, pp. 151, 228, 257, 255,  
 264, 268, 529, 576, 595.  
 C. R. 1862, pp. 8, 9, 14,  
 52. — II, pp. 6, 88, 97,  
 227. — III, pp. 104, 126,  
 449, 474, 475, 495. — IV,  
 pp. 9, 11, 20, 26. — VII,  
 pp. 174, 481, 497. — VIII,  
 p. 198.  
 COOLKERKE, église, VII, p. 541.  
 COOLSCAMP, église, I, p. 154. — III,  
 p. 597.  
 CORBEEK-DYLE, église, I, p. 478.  
 CORRESPONDANCE, I, p. 152. — C. R.  
 1862, p. 45. — II, pp. 86,  
 211.  
 CORROY-LE-GRAND, église, VI, p. 509.  
 — VII, p. 56.  
 — (Plateau ancien découvert à),  
 III, p. 189.  
 COUILLET, église, I, pp. 285, 580,  
 442. — VI, p. 509.  
 COURTRAY, église primaire de Saint-  
 Martin, I, pp. 581, 447,  
 512. — II, p. 69. — III,  
 p. 590. — IV, p. 516. —  
 VI, p. 510. — VII, p. 559.  
 — Église de Notre Dame, C. R.  
 1861, p. 54. — VI, p. 406.  
 — VII, pp. 484, 555. —  
 VIII, pp. 62, 205. — IX,  
 pp. 8, 292, 570, 405.  
 — Hôtel de ville, VIII, pp. 148,  
 597.

- COURTRAY, Palais de Justice, V, p. 550. — VI, p. 508.  
 COUTHUIN, église, IV, p. 408. — V, p. 15.  
 COYGHEM, église, VI, p. 406.  
 CUESMES, église, I, p. 441. — V, p. 558.  
 CUREGHEM, église, II, p. 495. — IV, p. 555. — V, p. 551. — VIII, p. 201. — IX, p. 568.

## D

- DAUZZEELE, église, III, p. 389, 375. IV, p. 556.  
 DAMME, Hôtel de ville, I, p. 510.  
 — Église, C. R. 1861, p. 55. — I, 147. — IX, p. 525.  
 DAUSSOIS, église, VII, p. 558.  
 DÉCORATION INTÉRIEURE DES ÉGLISES, I, pp. 150, 274. — C. R. 1862, p. 14. — III, pp. 107, 417. — IV, p. 181. — VII, p. 554.  
 DEERLYK, église, VI, p. 509.  
 DERGNEAU, église, V, p. 552.  
 DESSCHEL, église, II, pp. 217, 495.  
 DEUX-ACREN, église, IX, p. 15.  
 DEYNZE, église primaire de N.-D., I, pp. 286, 484. — II, pp. 476, 485. — III, p. 502.  
 DIEGHEM, église, I, p. 520. — II, p. 24.  
 DIEST, église de Notre-Dame, I, p. 285. — II, p. 495.  
 — Église primaire de Saint-Sulpice, I, p. 295. — II, pp. 269, 495, 504, 558. — III, p. 454. — VI, pp. 86, 177. — VII, p. 552. — IX, pp. 15, 496.  
 — Hôtel de ville, II, p. 268. — VI, p. 5.

- DINANT, église primaire de N.-D. C. R. 1861, p. 86. — II, pp. 75, 245, 544. — III, pp. 202, 579. — IV, p. 558. VII, pp. 526, 559.  
 DISON, église, I, pp. 515, 455. — II, p. 85. — IV, p. 250. — IX, p. 509.  
 DIXMUE, église de Saint-Nicolas, I, p. 295. — I. I, p. 484. — IV, pp. 504, 514. — VII, p. 14. — VIII, pp. 65, 202.  
 — Hôpital, IX, 517.

- DOCHERIE (la) sous Marchienne-au-Pont, IX, p. 520.  
 DONGELBERG, église, VI, p. 8.  
 DOORSELAER, église, VI, 174.  
 DOTTIGNIES, église, III, pp. 267, 587. — VII, 544.

## E

- ÉCOLES, I, p. 492.  
 EDELAERE, église, III, p. 6.  
 EECCKEREN, église, VIII, p. 202.  
 EECLOO, église, II, p. 258. — III, pp. 7, 266, 574. — IV, p. 505.  
 ÉLÈVES ARCHITECTES, I, p. 255. — VIII, p. 59.  
 ELLIGNIES-SAINTE-ANNE, église, IX, p. 404.  
 EMAEL, église, VII, p. 177.  
 EMELEHEM, église de St Gommaire, II, p. 542. — III, p. 281. — IV, pp. 50, 44.  
 EMELGHEM, église, IX, p. 500.  
 EMINE, église, IX, p. 12.  
 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, C. R. 1862, pp. 44, 48.  
 EPPEGHEM, église, IV, p. 551.  
 ERIBRAND sous Capellen, église, IX, p. 15.  
 ESPAGNE MONUMENTALE, IX, p. 526.

- ESTINNES-AU-MONT, église, IX, p. 525.  
 ETALLE, église de Sainte-Marie, VI, p. 405.  
 ETTERBEEK, église, V, p. 12.  
 EVERE, église, II, p. 206. — III, pp. 470, 575. — IV, pp. 16, 218, 512.  
 EXAERDE, église, I, p. 506.
- F
- FAGNE (la) sous Chimay, église, IX, p. 500.  
 FAIRON-COMBLAIN, église, IV, p. 408. — VIII, pp. 154, 201.  
 FAMILLEUREUX, église, III, p. 65.  
 FARGIENNES, église, VI, p. 509.  
 FAUVILLERS, église, VIII, p. 599.  
 FEMBE-LEZ-SLINS, église, VIII, p. 64.  
 FLEMALLE, inscription dédicatoire, VI, p. 97.  
 FLEURUS, église, VIII, pp. 202, 402.  
 FONTAINE-L'ÉVÊQUE, église de Saint-Vaast, III, p. 575.  
 FORCHES-LA-MARCHE, église, V, p. 585.  
 FOREST, église, I, p. 515. — II, p. 76. — III, p. 216.  
 FORZEE, église, II, pp. 90, 469. — III, pp. 587, 574. — IV, p. 216. — V, p. 551.  
 FOSSES, église, IX, p. 500.  
 FOY-NOTRE-DAME, église, III, p. 590. — IV, p. 97. — V, p. 9.  
 FRAGNÉE, église, IX, p. 42.  
 FRAIRE, église, VIII, pp. 36, 401.  
 FRAMERIES, église, V, p. 82.  
 FRANCES-LEZ-BUISSENAL, église, C.R. 1861, p. 66. — VII, p. 472.  
 FRATIN, église, VII, p. 12.  
 FREEREN, église, VII, p. 75.  
 FRESIN (tôle antique trouvée a), III, p. 256.  
 FREUX, église, IX, p. 568.  
 FREYNEUX, église, V, p. 585.

- FRIZET, église, VI, p. 509.  
 FROIDE-FONTAINE, église, VIII, p. 200.  
 FRONVILLE, église, VI, p. 9. — VIII, pp. 455, 400. — IX, p. 12.  
 FROYENNES, église, VII, p. 545.  
 FURNES ancienne châtellenie (hôtel de ville et palais de justice), II, p. 556. — III, pp. 47, 491. — V, p. 529. — VI, p. 562. — IX, p. 402.  
 — Église de Saint-Nicolas, III, p. 577. — IV, p. 504. — VI, p. 596.  
 — Église de Sainte-Walburge, I, p. 296. — III, pp. 267, 484, 506. — IV, p. 560. — V, p. 554. — VI, pp. 176, 406. — IX, p. 16.

## G

- GAND, beffroi, VII, p. 557.  
 — Béguinage, IX, p. 296.  
 — Boucherie, I, p. 168.  
 — Château des comtes de Flandre, IV, p. 508. — IX, p. 400.  
 — Église de Sainte-Anne, I, pp. 442, 508. — II, p. 258. — III, p. 484.  
 — Église de Saint-Bavon (cathédrale), I, pp. 462, 500. — II, pp. 244, 498, 545. — III, p. 401. — IV, p. 412. — VII, p. 554.  
 — Église de Saint-Jacques, VIII, p. 202.  
 — Église de St Jean-Baptiste, III, pp. 8, 275.  
 — Église de St-Martin Akker-gem, I, pp. 558, 444.  
 — Église de Notre-Dame des Hirondelles, III, p. 416.

GAND, église de Notre-Dame Saint-Pierre, I, pp. 558, 444. — V, p. 540.  
 — Monastère de Saint-Bavon, VIII, p. 587.  
 — Hôpital de la Biloque, II, pp. 480, 499.  
 — Hospice d'Orphelins, VIII, p. 194.  
 — Hôtel de ville, IV, p. 519. — VI, p. 7. — VIII, p. 150. — IX, pp. 465, 517.  
 — Statue d'Arfevelde, I, p. 163.  
 GAVRE, église, V, p. 82.  
 GEBINNE, église, VIII, p. 37.  
 GEMELOUX, chapelle des Gueux, V, p. 599.  
 GENCK, église, VII, p. 155.  
 GENDBRUGGE, église, VII, p. 541.  
 GENOELS-ELDEREN, église, C. R. 1861, p. 75. — IV, pp. 167, 509. — IX, p. 403.  
 GERIN, église, VIII, pp. 61, 400.  
 GERPINNES, église, IV, p. 411.  
 GESTEL, église, VIII, p. 102.  
 CHEEL, église de Sainte-Dymphne, C. R. 1861, p. 41. — I, p. 409.  
 GLONS, église, II, pp. 217, 260. — III, p. 9.  
 GODARVILLE, église, IX, p. 404.  
 GOOREIND, église, V, p. 81. — VI, p. 508.  
 GOSELIES, église, III, p. 9.  
 GOTTECLAIN, église, IX, p. 509.  
 GOTTIGNIES, église, VIII, p. 402.  
 GOUGNIES, église, IX, p. 570.  
 GRAMMONT, fontaine, I, p. 545.  
 GRAND AXHE, église, IX, p. 404.  
 GRAND HALLEUX, église, IX, p. 404.  
 GRAND-LEEZ, église, V, p. 585.  
 GRANDVILLE, église, IV, p. 408. — VIII, p. 402.

GRIMBERGHEUX, église, I, pp. 582, 445, 485. — II, pp. 74, 551. — III, pp. 267, 425, 469.

GRIMBIEMONT, église, IX, p. 519.

GRIVEGNEE, église, I, p. 164.

GRUITRODE, église, C. R. 1831, p. 76.

## H

HAELTERT, église, VIII, pp. 456, 599.

HAESDONCK, église, VI, p. 85. — VIII, p. 595.

HAILLOT, église, III, pp. 277, 587. — V, pp. 15, 552, 585. — VII, pp. 74, 558.

HAINÉ-SAINT PAUL, église, VII, p. 76.

HAININ, église, VII, p. 559. — IX, p. 45.

HAL, église de Notre-Dame et Saint-Martin, I, pp. 175, 298. —

IV, p. 561. — IX, p. 595.

— Église des Récollets, VII, p. 542.

— Hôtel de ville, I, p. 599. — II, pp. 19, 221. — III, p. 599. — V, p. 578. — VI, pp. 175, 511.

HALLAER, église, V, p. 12.

HALLE, église, IX, p. 570.

HALMA, église, V, p. 81.

HAMME, église, VIII, p. 595. — IX, p. 496.

— Hospice, IX, p. 507.

HAMOUR, église, IV, p. 408. — V, p. 551.

HAMPTÉAU, tombeaux, I, pp. 429, 449.

HANZINNE, église, VIII, 155.

HARCHIES, église, IV, p. 75.

HASSELT, église de Notre-Dame, IX, p. 10.

- HASSELT, église de Saint-Quentin, C. R. 1861, p. 75.—I, pp. 294, 312. — III, p. 217. — V, p. 384. — VIII, p. 404.  
— Hospice-hôpital, I, 389.—IX, p. 293.
- HASTIÈRE, église, II, p. 13. — III, p. 10.
- HAUTE-CROIX, église, V, p. 551.
- HAUTRAGE, église, V, p. 551. — VI, p. 405.
- HEERLEN (cachet romain découvert à), VI, pp. 20, 90.
- HEERS, église, I, p. 305.
- HEPPENEERT, église, VI, p. 509.
- HERCHIES, église, VIII, p. 402.
- HERENTHALS, église de Sainte-Waudru, C. R. 1861, p. 40. — I, p. 526. — II, p. 24. — III, p. 52. — IX, p. 560.
- HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU, église, VI, p. 595. — IX, p. 12.
- HERMALLE-SOUS-HUY, église, IX, p. 501.
- HERQUEGIES, église, VIII, p. 202.
- HERSEAUX, église, IX, p. 500.
- HERSTAL, tour carlovingienne, I, p. 452.
- HERSTAPPE, église, IX, p. 12.
- HERTAIN, église, IV, p. 411.
- HEVELSCHE-HEYDE, église, VIII, p. 135.
- HEVILLERS, église, VI, 515.
- HEYDONCK, église, IX, p. 525.
- HEYST, église, VI, p. 11. — VII, p. 559.
- HODISTER, église, IX, p. 404.
- HOEYLAERT, église, VII, p. 177.  
— Inscription romaine, IX, p. 574.
- HOMPRE, église, VIII, p. 599.
- HONNAY, église, V, pp. 81, 551.

- HOOGSTRAETEN, église de Sainte-Catherine, C. R. 1861, p. 42. — I, pp. 143, 165. — II, pp. 260, 504.—IV, pp. 50, 267. — V, p. 83. — IX, p. 569.  
— LAZARD, VIII, p. 194. — IX, p. 561.
- HOOREBEKE SAINTE-MARIE, église, VII, p. 541.
- HORION HOZEMONT, église, V, p. 551.
- HORRUES, église, IX, p. 405.
- HOUFFALIZE, château, II, p. 500. — III, p. 584. — IV, p. 508.  
— Église, C. R. 1861, p. 81. — II, pp. 221, 496, 501. — III, p. 276. — VII, p. 521.  
— Hôtel de ville, VII, p. 77.
- HOUTVENNE, église, V, p. 15.
- HOVE, église, IV, p. 220.
- HOXEM-SOUS-HOEGAERDE, église, VI, p. 515.
- HELPE (la), église, VI, p. 505.
- HULSHOUT, église, VII, p. 479.
- HULSTE, église, C. R. 1861, p. 53.
- HUNDELGHEM, église, VII, p. 76.
- HUY, église, collégiale de N.-D., I, pp. 597, 502.  
— Maisons ouvrières, VIII, p. 59.  
— Palais de justice, VI, p. 405. — VII, p. 553.
- HUYSSSE, église, IV, p. 14.

## I

- ICHTEGHEM, église, VII, p. 536.
- IDEGHEM, église, VI, p. 509.
- INGELMUNSTER, hospice, VII, p. 7.—VIII, p. 194.
- INGOYGHEN, église, VI, p. 85.
- INSCRIPTIONS ANCIENNES, VI, p. 97. — VII, pp. 54, 100, 529, 545, 562. — VIII, p. 293. — IX, pp. 217, 574.

INSCRIPTIONS commémoratives, C. R.  
1862, p. 36.

INVENTAIRES. Voyez Statistique.

INTERVENTION DES MEMBRES CORRESPONDANTS, I, p. 393. — II, p. 212. — IV, p. 6. — V, p. 368.

ISEGHEM, église, IV, p. 512. — VIII, p. 401.

ITRE, église, II, p. 482.

IXELLES, église de Saint-Boniface, I, pp. 516, 435. — II, pp. 259, 245. — III, pp. 214, 481. — VI, p. 306.

— Église de Sainte-Croix, I, pp. 283, 348. — VIII, p. 401.

J

JAMBES, pierre du diable, VII, p. 3.

JAMOIGNE, église, C. R. 1861, p. 81.

JAUCHELETTE, église, VIII, p. 402.

JEMMAPES, église, I, pp. 553, 480. — II, p. 18. — IV, p. 213.

JEMELLE, église, I, p. 303. — II, p. 75.

JEMEPPE, église, IX, p. 404.

JEVIGNE, église, VII, p. 12.

JODOIGNE, église de Saint-Médard, I, pp. 513, 497. — II, pp. 22, 223. — III, p. 427. — V, p. 535.

— Maisons ouvrières, VII, p. 533.

JODOIGNE-SOUVERAINE, église, V, p. 532.

JUMET, église, III, pp. 201, 416.

K

KAIN, église, IX, p. 15.

KEMEXHE, église, III, p. 409.

KERKHOVE, église, III, pp. 406, 479.

KERKXEN, église, I, p. 507. — III, p. 403.

KERNPT, église, IV, pp. 225, 256.

KESSEL, église, I, pp. 443, 295.

KIEL, église. Voyez Anvers.

L

LACUISINE, église, IX, p. 12.

LAEKEN, église de Saint-Roch. Voyez Bruxelles.

— Hôpital, VI, p. 526.

LAER-SOUS-SEMPST, église, IX, p. 368.

LAHESTRE, église, I, p. 479.

LANAOKEN, église, III, p. 468. — IV, p. 251.

LANDSCAUTER église, III, p. 423. — IV, p. 315.

LAPLAIGNE, église, I, p. 424.

LAPSCHEURE, église, VI, p. 309.

LAROCHE (château de), II, pp. 49, 553. — III, pp. 94, 310, 583. — VII, p. 325.

LATOURE, église, VIII, p. 402.

LEAU, église de Saint-Léonard, I, p. 496. — II, p. 267. — III, pp. 590, 395. — IV, p. 303. — V, p. 384. — VI, p. 405.

LEDEBERG, église, V, p. 81. — VII, p. 341.

LEMBERGHE, église, V, p. 332. — VI, p. 173.

LENNICK-SAINT-QUENTIN, église, I, p. 454. — III, p. 18. — IV, p. 405.

LICHTAERT, église, III, p. 9.

LICHTERVELDE, église, IX, p. 300.

LIEGE, église de Saint-Antoine, I, pp. 144, 517, 539. — III, pp. 221, 494. — IV, p. 407. — VII, p. 352. — VIII, p. 189. — IX, p. 515.

— Église de Saint-Barthélemy, V, p. 111.

— Église de Saint-Christophe, IV, pp. 44, 410.

- LIEGE**, église de Sainte-Croix, II, pp. 21, 242, 492. — III, pp. 278, 485, 581. — IV, p. 81. — VII, p. 16. — IX, p. 501.
- Église de Saint-Péris, I, pp. 505, 512. — III, pp. 80, 402. — IV, p. 511.
- Église de Sainte Foi, I, p. 445. — III, pp. 266, 406. — IX, p. 291.
- Église de Saint-Jacques, I, pp. 148, 299, 455, 498, 515, 518. — II, pp. 75, 84, 240, 505. — III, pp. 219, 268, 271. — VI, p. 19. — VII, p. 17. — IX, p. 412.
- Église de Sainte-Marguerite, III, p. 406. — VI, p. 83.
- Église de Saint-Martin I, pp. 148, 519, 519. — II, pp. 15, 245, 477. — III, pp. 452, 484, 584. — IV, pp. 515, 521. — V, p. 587. — VI, pp. 15, 178, 406. — VII, pp. 14, 542, 544. — VIII, p. 116. — IX, p. 570.
- Église de Saint-Nicolas en Glain (chapelle), I, p. 289. — C. R. 1862, p. 52. — II, p. 470.
- Église de Saint-Pholien, I, p. 514. — II, p. 267. — III, p. 494.
- Palais des princes-évêques (et musée archéologique), I, pp. 169, 511, 515, 544, 451. — II, p. 94. — III, pp. 415, 491, 495, 511. — IV, p. 251. — VI, pp. 7, 527. — VIII, pp. 583, 597. — IX, p. 562.
- Pont des Arches, I, p. 519. — II, pp. 22, 501. — V, p. 524. — VII, p. 557.
- LIERRE**, église de l'Ermitage, III, p. 19.
- Église de Saint-Gommaire, C. R. 1861, p. 58. — I, pp. 166, 170, 593, 422, 428, 519. — II, p. 504. — III, pp. 18, 47, 202, 410. — IV, p. 46. — VI, p. 477. — VII, p. 181. — IX, pp. 459, 446, 512.
- Hôpital civil, III, p. 49. — VI, p. 8.
- Hôtel de ville, III, p. 47.
- LIGNE**, église, IX, p. 501.
- LIGNIÈRES**, église, V, p. 81.
- LIMBOURG**, église, I, pp. 115, 559, 584. — III, pp. 578, 589. — V, pp. 548, 555. — VI, p. 89. — VII, 545.
- (Province de), monuments antérieurs au moyen âge, I, p. 84.
- LIMONT**, église, VII, p. 12.
- LISSEWEGNE**, église, I, p. 145. — III, p. 268. — VI, p. 512.
- LIZE**, église, II, p. 41.
- LOBBES**, église collégiale de Sainte-Ursmer, C. R. 1861, p. 58. — I, pp. 291, 525. — III, pp. 277, 590. — V, 591. — VIII, p. 155. — IX, p. 509.
- LOESHOUT**, église, C. R. 1861, p. 58. — II, pp. 84, 269. — III, p. 589. — V, p. 82. — VII, p. 475. — IX, p. 570.
- LOMEL**, église, I, p. 557. — III, p. 277, VII, p. 14.
- LONDERZELL**, église, II, p. 507.
- LONDEGNIÈRES**, église, VII, p. 545.
- LOO**, église, II, pp. 59, 75. — III, p. 482. — IV, p. 17. — IX, p. 508.



- LOOTENHULLE**, église, VII, p. 541.  
 — IX, p. 500.
- LOOZ**, Borch-Gracht, monticule historique, IX, p. 561.  
 — Église, I, pp. 504, 587, 429.  
 — II, p. 554.
- LOOZEN**, église, III, p. 455.
- LOPREM**, église, VI, p. 175.
- LOUVAIN**, église de Sainte-Gertrude, I, p. 527. — III, p. 282. — VIII, p. 448.  
 — Église de Saint-Jacques, I, pp. 166, 172. — IX, p. 559.  
 — Église de Saint-Michel, I, p. 287. — II, p. 252. — III, p. 505. — VI, p. 45. — IX, p. 45.  
 — Église de Notre-Dame aux Fièvres, III, p. 425. — IV, p. 217. — VII, p. 14.  
 — Église de Saint-Pierre, I, pp. 169, 297. — II, pp. 91, 226. — III, pp. 416, 505, 514. — IV, pp. 222, 225, 405. — V, p. 86. — VI, p. 12. — IX, p. 450.  
 — Hôpital civil (porte romane), V, p. 579. — VIII, p. 57.  
 — Hôtel de ville, III, p. 515.
- LOWAIGE**, église, IV, 505. — V, p. 81.
- LUMMEN**, église, VI, p. 515.
- LUXEMBOURG** (arts et industrie dans le pays de), à l'époque gallo-romaine, VIII, pp. 102, 168, 255.
- M**
- MAESEYCK**, chapelle des chanoines croisés, I, p. 170. — III, p. 452.  
 — Hôpital, VII, p. 557.
- MAFFE**, église, IX, p. 519.
- MAILLEN**, église, V, p. 81.
- MAISIERES**, église, IX, p. 15.
- MALAISE**, église, III, p. 50. — IV, p. 15.
- MALL**, église, C. R. 1861, p. 76. — VII, p. 544.
- MALINES**, église du Béguinage, III, p. 47.  
 — Église de Sainte-Catherine, I, p. 287. — III, p. 216. — IV, pp. 50, 531.  
 — Église de Notre-Dame au delà de la Dyle, I, pp. 147, 161, 427. — II, p. 559. — III, p. 477. — IV, p. 45. — V, p. 19.  
 — Église des SS.-Pierre et Paul, I, p. 502.  
 — Église de St-Rombaut (métropole), C. R. 1861, p. 58. — I, pp. 150, 209. — II, pp. 25, 552. — III, pp. 218, 281, 409, 411, 471. — V, pp. 45, 559. — VI, p. 525. — VII, pp. 182, 476, 560.  
 — Exposition d'objets d'art religieux, III, p. 555.  
 — Halles, IX, p. 561.  
 — Hôpital civil, III, p. 47.  
 — Hôtel Busleyden (mont-de-piété), I, pp. 544, 495. — II, p. 547. — III, pp. 47, 220.  
 — Hôtel de ville, V, p. 77.  
 — Maison du diable, VII, p. 477.  
 — Porte de Bruxelles, VIII, p. 158.  
 — Statue de Marguerite d'Autriche, V, p. 10.
- MALONNE**, église, III, p. 502. — IV, p. 515. — V, p. 540. — VII, pp. 542, 527.
- MAREISOUX**, église, VII, p. 177.

- MARCHE, école moyenne, VI, p. 6.  
— Ancienne église des jésuites, I, p. 511.— III, p. 89. — VIII, p. 60.
- MARÇQ, église, V, p. 17.
- MARJENBOURG, église, III, p. 215.
- MARTHILLY, église, II, p. 255.
- MASNUY-SAINT-PIERRE, église, VIII, p. 402.
- MATÉRIAUX, C. R. 1862, p. 41. — VII, p. 495.
- MAULDE, VIII, p. 205.
- MAZY, église, VII, p. 12.
- MEEFFE, église, I, p. 505.
- MEERBOUT-GESTEL, église, IX, p. 404.
- MEESWYCK, église, V, pp. 45, 551. — IX, p. 515.
- MEHAGNE, église, IX, p. 12.
- MEIR, église, VI, p. 85. — VIII, p. 155.
- MEIRELBEKE, église, II, p. 257. — III, p. 405. — VII, p. 537.
- MELCKWEZER, église, VI, p. 8.
- MELDEN, église, IX, p. 404.
- MELBERT, église, IX, p. 570.
- MELLERY, église, V, p. 15.
- MEMBRUGGEN église, IX, p. 405.
- MEMBRES CORRESPONDANTS, I, p. 255.  
— II, pp. 86, 212, 241.—  
— III, pp. 55, 420. — IV, p. 6. — V, p. 568.
- MENDONCK, église, VII, p. 544. — VIII, p. 455.
- MENIN, église, III, p. 390.
- MERCHTEM, église, VI, p. 172.
- MERXEM, hôpital, VI, p. 526.
- MESLIN-L'ÉVÊQUE, église, IX, p. 509.
- MESSIL, église, V, p. 551.
- METZERT, église, VII, p. 542.
- MEYSSE, église, I, pp. 525, 454. — III, p. 590.— IV, p. 502.
- MIGNAULT, église, V, p. 552.
- MILMORTE, église, VII, p. 477.
- MINDERDOUT, église de Saint-Clement, C. R. 1861, p. 45.  
— VIII, p. 5.
- MINIATERISTES, enlumineurs, etc., sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire, IV, p. 474.
- MIRWART, église, VII, p. 556.
- MOBILIER des églises. Voyez décoration intérieure.
- MODAVE, église, IX, p. 404.
- MOEN, église, III, p. 14.
- MOEKERKE, église, II, pp. 41, 258. — III, pp. 7, 480. — V, p. 551.
- MOHA, église, VI, p. 510.
- MOLENBEEK-SAINT-JEAN, église de Sainte-Barbe, VII, pp. 15, 74, 177. — IX, p. 521.
- MOLENDORP, église, II, p. 250. — III, p. 480.
- MOXOGRAPHIES (publication de). Voy. Villers.
- MOXS, beffroi C. R. 1861, p. 65. — III, p. 598.  
— Château des comtes (château César), I, p. 161. — V, 580.—VII, p. 48.  
— Église de Sainte-Élisabeth, III, pp. 470, 576.  
— Église de Saint-Nicolas en Bertaimont, V, p. 82.  
— Église de Sainte-Waudru (collégiate), C. R. 1861, p. 59. — III, pp. 278, 282, 426. — IV, p. 18. — V, p. 84. — VII, p. 559.  
— Hôpital, VII, p. 535.—VIII, p. 494.  
— Hôtel de ville, C. R. 1861, p. 61.  
— Statue de Baudouin de Constantinople, IV, p. 552.— VI, p. 172.

- MONS**, tour de Valenciennes, III, pp. 450, 489.
- MONTAIGU**, église, IX, p. 44.
- MONTIGNY-SAINT-CRISTOPHE**, église, IX, p. 404.
- MONT-SAINT-GILBERT**, église, VIII, p. 505.
- MONTZEN**, église, III, p. 575. — IV, p. 218.
- MONUMENTS commémoratifs des batailles, etc.** — IV, p. 212.  
— (Démolition des). Voyez conservation.
- MORLANWELZ**, église, I, p. 425.
- MORESNET**, église, I, 481.
- MORTSEL**, église, III, p. 216.
- MOULAGES** d'objets d'art, VII, p. 500. — VIII, p. 149.
- MOULIN-A-VENT**, église, VII, pp. 177, 541.
- MOUSCRON**, hôpital IX, p. 564.
- MOUSTIER**, église, II, pp. 257, 469. — VI, p. 510.
- MUNO**, église, II, p. 89.
- MUNTE**, église, II, pp. 217, 255. — III, p. 10.
- MUSÉES** d'Allemagne, II, p. 509. — V, p. 401.  
— de France et de Suisse, VII, p. 186.
- MY**, église, C. R. 1861, p. 85. — III, p. 501.

## N

- NAMUR**, église de Saint-Jean-Baptiste, III, p. 15.  
— Église de Saint-Loup, C. R. 1861, p. 86. — I, pp. 288, 582, 445. — II, pp. 252, 265, 477. — III, pp. 100, 217, 577. — IV, p. 222. — V, pp. 16, 545. — VI, p. 14. — VII, p. 182.
- Moulin de Sambre, III, p. 510. — IV, p. 228.
- Musée provincial, VIII, p. 178.
- Orphelinat, IX, p. 564.
- Théâtre, I, p. 159. — VII, p. 541.
- NEDER-OVER-HEEMBEEK**, église, II, p. 495.
- NEERLINTER**, église, V, p. 518.
- NEEROETEREN**, église, I, p. 527. — II, pp. 552, 559, 548. — III, p. 454. — IX, p. 500.
- NEERYSSCHE**, église, I, p. 445. — IV, p. 218.
- NEUVILLE**, église, IX, p. 42.
- NEYGHEM**, église, VIII, p. 145.
- NIEUKERKEN**, hospice, IX, p. 517.
- NIEUPORT**, église de Notre-Dame, III, p. 515. — VI, p. 176. — IX, p. 405.  
— Halle, III, pp. 269, 515. — IV, p. 195.  
— Phare, I, pp. 161, 590, 516. — II, p. 94. — III, p. 515.
- NIL-SAINT-MARTIN**, église, IX, p. 559.
- NIL-SAINT-VINCENT**, église, VII, p. 552.
- NINOVE**, église primaire, I, pp. 145, 168, 550.  
— Portes des vaches, VI, p. 84.

- NIVELLES, église collégiale de Sainte-Gertrude, I, pp. 147, 175, 296, 521, 515, 524. — II, pp. 15, 76, 254. — III, pp. 412, 472. — V, p. 40.  
 — Église de Saint-Nicolas, I, p. 582. — III, p. 276.  
 — Hospice, V, p. 577.  
 NIVERLÉE, église, V, p. 400. — VII, p. 560.  
 NOISEUX, église, VIII, p. 400.  
 NOORDSCHOTE, église, II, p. 495.  
 NORDERWYCK, église, IX, p. 41.  
 NOVILLE (LUXEMBOURG), église, VIII, p. 599.  
 NOVILLE-SUR-MEBAIGNE (Brabant), église, V, p. 585.

## O

- OBJETS D'ART. Voyez conservation et réparation.  
 OEDELEM, église, VI, p. 175.  
 OEUEDEGHEM, église, VI, p. 515. — VIII, p. 62.  
 OEUVRES D'ART (circulaire concernant les), VIII, p. 492.  
 OEVEL, église, III, p. 499.  
 OFFAGNE, église, II, p. 21.  
 OHAIS, église, IX, pp. 559, 569, 570.  
 OLNE, église, III, p. 204.  
 OLLOMONT, église, II, p. 551. — III, p. 467. — IV, p. 255.  
 OLLOY, église, I, p. 424. — II, p. 11.  
 OMAL, église, III, p. 216.  
 OMEZÉE, église, VII, p. 556.  
 ON, église, IX, p. 519.  
 ONHAYE, église, I, p. 505.  
 ONNEZIES (vase antique d'), III, p. 256.  
 OORDEREN, église de Saint-Jean-Baptiste, III, p. 495.  
 OOSTACKER, église, V, p. 551.  
 OOSTCAMP, église, II, pp. 12, 244.

- OOSTKERKE, église, I, p. 144. — III, p. 425.  
 OOSTMALLE, église, V, p. 15.  
 OOSTWINKEL, église, III, p. 216.  
 OPHEYLISSEM, église. Voyez Hamp-teau.  
 OPITTER, église, C. R. 1861, p. 76. — II, p. 91. — IV, p. 29. — IX, 596.  
 OPLINTER, église de Sainte-Genève, V, p. 559.  
 OPWYCK, église, I, pp. 168, 594. — II, pp. 25, 400.  
 ORCHIMONT, église, I, p. 505.  
 OTTENBOURG, église, I, pp. 167, 520, 454.  
 OTHÉE, église, V, p. 551.  
 OUDECAPELLE, église, III, p. 486. — IX, p. 406.  
 OUDENBOURG, église, VII, p. 541.  
 OUGRÉE, église, I, p. 440. — II, p. 11.  
 OURTBE, église, V, p. 42.  
 OVERBROEK, église, II, p. 268. — VI, p. 84. — VII, p. 476.  
 OVERMEIRE, église, I, p. 482. — II, p. 244. — III, p. 266.  
 OVERYSSEHE, église, II, p. 251. — III, p. 576. — IV, pp. 220, 560. — VI, p. 83. — VIII, p. 401. — IX, p. 569.

## P

- PAEL, église, VII, p. 541. — VIII, p. 61.  
 PALAIS DES BEAUX-ARTS. Voyez Bruxelles.  
 PALISEUL, église, IX, p. 570.  
 PAMEL, église, V, p. 551.  
 PARATONNERRES, I, pp. 257, 581, 482, 491, C. R. 1862, pp. 8, 15. — II, p. 498. — III, pp. 55, 198. — IV, pp. 55, 58.

- PEER**, église, V, p. 585.
- PEIGNES LITURGIQUES**. Voy. Stavelot.
- PEINTRES FLAMANDS**. Voyez Artistes belges.
- PEINTURE MURALE**, I, p. 268. C. R. 1862, pp. 9, 68. — II, pp. 240, 248. — III, pp. 177, 512. — VII, p. 405. — IX, p. 525.
- PELLAINES**, église, VI, p. 512.
- PERONNE-LEZ-BINCHE**, église, I, p. 504. — II, p. 215. — III, p. 487. — VII, p. 559.
- PERUWELZ**, chapelle de Bon-Secours, I, p. 144. — IV, p. 308. — VI, p. 12.
- PERWEZ**, église, IX, pp. 5, 15.
- PETIGNY**, église, IX, p. 568.
- PETITE-CHAPELLE**, église, V, pp. 81, 552. — VI, pp. 9, 515.
- PETIT-RECHAIN**, église, VI, p. 85.
- PETIT-ROSIERE**, église, VII, p. 556.
- PETIT-WARET**, église, IX, p. 508.
- PHILIPPEVILLE**, pompe, II, 258.
- PIERRES**, Voyez Matériaux.
- PIERRES TUMULAIRES**, C. R. 1861, p. 51. — C. R. 1862, pp. 15, 62, 70. — III, 96. IV, p. 121.
- du Toihuis à Gand, III, p. 487.
- de maître Adam Gheerys. Voyez Vilvorde, église primaire.
- PIETREBAIS**, église, IX, p. 568.
- PISE (Campo Santo de)** VIII, p. 205.
- PLANCENOIT**, église, VII, p. 552.
- PLANS (Conservation des)**, I, p. 452. C. R. 1861, pp. 8, 217, 252, 258, 508. — C. R. 1862, p. 52. — III, pp. 448, 485.
- POMMERŒUL**, église, VIII, p. 202.
- POPERINGHE**, église de Saint-Bertin. C. R. 1861, p. 55. — I, pp. 277, 594, 455. — II, p. 262. — IV, p. 560. — VII, p. 487.
- Église de Saint-Jean, II, p. 261. — III, p. 425. — IV, p. 514. — VII, p. 487.
- Église de Notre-Dame, II, p. 262. — III, p. 425. — IV, p. 514. — VII, pp. 181, 487.
- POSTEL**, église abbatiale de la Vierge et de Saint-Nicolas. C. R. 1861, p. 45. — III, p. 51.
- POULSEUR**, ruines du château, I, p. 452. — C. R. 1862, p. 52.
- PRAYON**, église, II, pp. 255, 550.
- PRESLES**, église, VIII, p. 201.
- PROVEN**, maison communale, VII, p. 555.
- PUERS**, église, IX, p. 570.
- Hospice, V, p. 549.
- PUSSEMANGE**, église, VI, p. 509. — IX, p. 568.
- PUTCAPEL**, église, IX, p. 299.

## Q

- QUEVY-LE-GRAND**, église, V, p. 82.
- QUEVRAIN**, église, I, p. 279.

## R

- RAMSCAPPELLE**, église, II, 10.
- RANSART**, église, IX, p. 501.
- REBAUX**, église, IX, p. 570.
- RENAIX**, église de Saint-Hermes, I, p. 585. — III, p. 576. — V, p. 590. — VIII, p. 405.
- Orphelinat, IX, p. 517.

RENDEUX-BAS, église, VII, p. 556.  
 REMINGHELST, église, IX, p. 404.  
 REMLES, église, rectable, II, p. 484.  
 RÉPARATIONS (décrets, circulaires, rapports concernant les),  
 I, pp. 226, 228, 252, 261, 595. — II, pp. 6, 87, 97. —  
 III, pp. 109, 211, 584, 448. — IV, pp. 6, 9, 11, 510, 409. — VIII, p. 139.  
 Voyez aussi : conservateur.  
 RESTEIGNE, église, III, pp. 287, 420, 479. — IV, pp. 15, 216. — VII, p. 74.  
 RETHY, église, IX, p. 404.  
 RHODE-SAINT-GENÈSE, église, II, p. 216. — VIII, p. 5. — IX, p. 501.  
 RHODE-SAINT-PIERRE, église, V, p. 585.  
 ROANNE, église, VI, p. 175.  
 ROCHFORT, église, VII, pp. 8, 558.  
 — Hôtel de ville, I, pp. 158, 508, 590.  
 RŒULX, église, I, p. 556.  
 RONGY, église, III, p. 215.  
 ROSENBOURG (Musée historique de), VIII, p. 50.  
 ROSIÈRES, église, IX, p. 570.  
 ROSSART, église, VII, 559.  
 ROSSEIGNES, église, V, p. 551.  
 ROUCOURT, église, II, p. 171.  
 ROULERS, église, VII, p. 556.  
 ROUX, église, IX, p. 508.  
 ROUX-MIRGIE, église, IX, p. 509.  
 ROUZON, église, VIII, p. 155.  
 RUILLES, église, C. R. 1861, p. 85.  
 RUSSON, église, II, p. 255.  
 RYSDAEL (note sur), peintre, II, p. 508.  
 RYCKEVOERSEL, église, III, p. 216. — IV, p. 502.

SAINT-AMAND, église, V, p. 550.  
 SAINTES, église, I, pp. 486, 508.  
 SAINT-GENOIS, église, IX, p. 408.  
 SAINT-GILLES lez-Bruxelles, église, III, p. 421. — IV, p. 16.  
 SAINT-GILLES-WAES, église, IX, p. 403.  
 — Hôpital, IX, p. 405.  
 SAINT-HUBERT, église, C. R. 1861, p. 79. — I, pp. 148, 487. — C. R. 1862, p. 58. — II, pp. 15, 497. — III, pp. 88, 202. — V, p. 588. — VII, pp. 15, 515. — VIII, 64. — IX, p. 407.  
 SAINT-JEAN-GEEST, église, VIII, p. 200.  
 SAINT-JOSSE-TEX-NOUDE, bâtiment des Deux Tours (attribué à Granvelle), III, p. 269.  
 — Église, I, p. 482. — II, pp. 258, 470. — III, pp. 7, 214, 422. — IV, p. 217. — VI, pp. 9, 509.  
 — Monument Houwaert, VII, p. 6, 175.  
 SAINT-MARD, église, C. R. 1861, p. 85. — I, p. 480. — IV, p. 220.  
 SAINT-NICOLAS, hôpital, VI, p. 525.  
 SAINT-PIERRE (Luxembourg), église, II, p. 192. — III, p. 274.  
 SAINT-PIERRE CAPELLE, église, III, p. 65.  
 SAINT-PIERRE SUR LA DIGUE, église, I, p. 459. — IX, p. 500.  
 SAINT-REMY, église, VI, p. 405.  
 SAINT-SEVERIN, église du X<sup>e</sup> siècle, I, p. 291.  
 SAINT-TROUD, église du Bèguinage, C. R. 1861, p. 74. — I, pp. 172, 550, 454.

- SAINT-TROXD, église de Notre-Dame et SS.-Nicolas et Pierre, C. R. 1861, p. 74.
- Eglise primaire de N.-D., C. R. 1861, p. 74. — I, pp. 147, 295, 293, 547, 496. — II, p. 275. — IV, p. 556. — V, p. 82. — IX, p. 596.
  - Eglise des Récollets, C. R. 1861, p. 76.
  - Eglise de Saint-Gangulphe, C. R. 1861, p. 75. — V, p. 585. — IX, p. 570.
  - Eglise de Saint-Martin, C. R. 1861, p. 74. — V, p. 585.
  - Hospice, VIII, p. 150.
- SALLES, église, V, pp. 15, 84. — VI, p. 509.
- SALM-CHATEAU, église, IX, p. 500.
- SALONIQUE (ruines d'un cirque à), III, p. 609.
- SANTBERGEN, église, IX, p. 501.
- SANTHOVEN, église de Sainte-Amelberge, IV, p. 43.
- SARS-LA-BÜSSIERE, église, VII, p. 76.
- SART, église, VII, p. 12.
- SART-CUSTINNE, église, IX, pp. 12, 508.
- SART-DAMES-AVELINES, église, VI, p. 8.
- SART-SAINT-EUSTACHE, église, I, p. 504.
- SAVENTHEM, église, I, p. 525. — II, pp. 217, 239. — III, pp. 266, 495. — V, p. 548.
- SCHAEERBECK, église des Saints Jean et Nicolas, VI, p. 175.
- Eglise de Sainte-Marie, II, p. 251. — III, pp. 267, 589, 500. — IV, pp. 218, 505, 406. — V, p. 554. — VII, pp. 12, 178.
  - Eglise de Saint-Servais, VI, pp. 8, 175, 511.
- SCHELLEWİNDEKE, église, VIII, p. 201.
- SCHELLEBELLE, église, III, pp. 208, 271, 512.
- SCHILDE, église, II, p. 495. — III, p. 9.
- SCHOONBROECK, église, C. R. 1861, p. 45. — II, p. 506. — III, pp. 19, 588.
- SCHOONDERBUEKEN, église, IX, p. 404.
- SCHOORE, Beffroi, VIII, p. 196.
- SCHOOTEN, église, IX, p. 525.
- SENLIS (Arènes de), VI, p. 77.
- SENZELLES, église, IV, p. 216.
- SÉANCES GÉNÉRALES, III, pp. 275, 585. — de 1865, IV, p. 51. — de 1868, VII, p. 569.
- SERAING, temple protestant, VIII, p. 201.
- Statue de John Cockerill, IX, p. 501.
- SHEEREN ELDEREN, église, C. R. 1861, p. 75.
- SICHEM, donjon, I, p. 509. — II, p. 277. — IV, p. 227.
- Eglise, II, pp. 485, 544. — V, 553. — VIII, p. 402.
- SIGILLOGRAPHIE (Collection de), Voy. Porte de Hal.
- SILENIEUX, église, I, p. 287. — III, p. 200.
- SLUZE, église, I, p. 292. — II, p. 72. — V, p. 5. — IX, p. 14.
- SOLIERES, église, IX, p. 404.
- SOLRE-SUR-SAMBRE, église, IX, p. 525.
- SPA, hôtel des bains, IX, p. 517.
- STAVELOT, peignes liturgiques, VIII, p. 56.
- Chaussures liturgiques, VIII, p. 158.

## T

- TAPISSERIES DE HAUTE LISSE du XVI<sup>e</sup> siècle, IV, p. 522.
- de Saint-Landry, Voyez Sougnies.
- TAVIERS, église, IX, pp. 15, 404.
- TELLIX, église, IX, p. 500.

- TEMPLEUVE**, église, VI, p. 405. — IX, p. 522.  
**TENIERS** (note sur David), II, p. 508.  
**TERLAENEN**, église, VIII, p. 154.  
**TERMONDE**, église de Notre-Dame, III, p. 476. — IX, p. 514.  
 — Hôtel de ville, VI, p. 7.  
**TERNATH**, église, I, p. 478.  
**TERVUEREN**, ancienne fabrique de porcelaine, III, p. 564.  
**TESSENDERLOO**, église, I, pp. 285, 528, 455. — II, pp. 507, 559. — III, pp. 272, 455.  
**THEUX**, église, I, p. 290. — II, p. 42. — III, pp. 589, 505. — IV, p. 218. — V, p. 85. — VI, p. 176. — IX, p. 509.  
**THIELEN**, église, VII, pp. 5, 75, 478.  
**THIRIMONT**, église, III, p. 45.  
**THUSSELT**, église, III, p. 215.  
**THULX**, église, IX, p. 509.  
**THYNES**, église, II, pp. 15, 220, 251. — V, p. 85. — VII, p. 76.  
**TIGNÉE**, église, VII, p. 177.  
**TIRLEMONT**, église de Notre-Dame du Lac, I, pp. 495, 517. — II, pp. 45, 75. — IX, p. 570.  
 — église de Saint Germain, I, pp. 289, 447, 497. — II, pp. 14, 259. — III, p. 221. — V, p. 141. — VII, p. 175.  
**TONGERLOO**, église, I, p. 447.  
**TONGRES**, église du Béguinage, C. R. 1861, p. 75.  
 — Église primaire de N.-D., C. R. 1861, p. 71. — I, pp. 450, 540, 551, 455, 454, 455, 497, 517. — III, p. 208. — IV, p. 559. — VI, p. 177. — VIII, p. 190.  
 — Église des Clarisses, C. R. 1861, p. 76.  
 — Hôtel de ville, C. R. 1861, p. 76.  
**TONGRES**, anciens remparts, III, p. 46. — IV, pp. 177, 227.  
 — Porte de Visé, C. R. 1861, p. 72. — II, p. 95. — IV, p. 25. — V, p. 549.  
 — Statue d'Ambiorix, I, pp. 549, 595.  
**TOURINNES-LES-OURDOONS**, III, p. 500. — IV, p. 17.  
**TOURNAY**, beffroi, I, p. 461. — VI, pp. 7, 508.  
 — Bourse, II, pp. 225, 280, 462. — III, p. 585. — IV, p. 229. — VIII, p. 451.  
 — Église cathédrale de N.-D., C. R. 1861, p. 64. — I, pp. 592, 514. — II, pp. 25, 51, 554. — III, p. 505. — IV, pp. 257, 514. — V, p. 558.  
 — Église de Saint-Brice, C. R. 1861, p. 66. — II, pp. 97, 250. — V, p. 519.  
 — Église de Saint-Jacques, C. R. 1861, p. 65. — VII, p. 559.  
 — Église de St-Jean-Baptiste, I, p. 486. — II, p. 552. — III, p. 502.  
 — Église de Sainte-Marguerite, II, p. 555. — III, p. 44.  
 — Église de Sainte-Marie-Madeleine, C. R. 1861, p. 65.  
 — Église de Saint-Nicolas (église du château) C. R. 1861, p. 65. — III, p. 217. — IV, p. 504. — VII, p. 544. — VIII, p. 205.  
 — Église de Saint-Quentin, II, p. 245. — III, p. 470.  
**TRAVAUX D'ART**. Voyez OUVRES D'ART.  
**TRAZEGNIES**, église, VI, p. 515.  
**TREIGNES**, église, IX, p. 568.  
**TRIVIÈRES**, église, IX, p. 500.



TUMFLUS, I, pp. 85, 495. — C. R. 1862, p. 52. — II, pp. 15, 99. — III, pp. 555, 540. — IV, pp. 199, 367. — V, pp. 147, 422. — VI, pp. 111, 229. — VII, p. 510.

TURNHOUT, église, IX, p. 509.

## U

URSEL, église, III, p. 405.

UYTKERKE, église, V, 552.

## V

VANDERWEYDEN, peintre, VI, p. 408.

VARSOVIE, hôtel de ville, VI, p. 529.

VELLEREILLE - LEZ - BAYEUX, église, VIII, p. 402.

VELTHEM, église, VI, p. 406.

VERREBROECK, église, II, p. 24. — III, p. 400.

VERVIERS, église de Saint-Joseph. — I, p. 554. — II, p. 551.

— Église de Saint-Remacle, I, pp. 547, 444. — II, p. 224. — III, pp. 270, 400. — IV, p. 221.

— Nouvelle église, VI, p. 569.

— Hospice, VI, pp. 508, 405.

VEZIN, église, III, p. 468. — IV, p. 216.

VIEUX-GENAPPE, église, VIII, pp. 56, 190.

VIEUX-SART, église, VII, p. 558.

VIEUX-TURNHOUT, église, III, p. 52.

VILLEROUX, église, VIII, p. 200.

VILLERS (Abbaye de) I, pp. 275, 449, 476. — C. R. 1862, pp. 10, 18. — II, pp. 7, 52, 61, 542. — III, p. 244. — IV, p. 516.

VILLERS-DEUX-ÉGLISES, église, V, p. 552.

VILLERS-LA-TOUR, église, VII, p. 556.

VILLERS-LA-VILLE, église, IV, p. 252.

VILLERS-PERWIN, église, IX, p. 549.

VILLERS-POTTERIE, église, V, p. 551. — VI, p. 86. — VII, pp. 15, 75, 501.

VILLERS-SAINTE-GERTRUDE, église. VIII, p. 402.

VILLERS-SAINT-SIMEON, église, VII, p. 181.

VITRAUX PEINTS, C. R. 1862, p. 9. — II, p. 255. — III, pp. 175, 474. — VII, p. 405.

VILVORDE, église primaire de Notre-Dame, I, pp. 65, 445. — II, pp. 251, 497, 551. — III, pp. 449, 479. — VI, p. 476. — IX, p. 510.

— Hôtel de ville, VIII, p. 452.

VLIERMAEL-ROODT, église, I, p. 507.

VLIJMMEREN, église, II, p. 270.

VODELÉE, église, II, p. 469.

VOLAVILLE, église, IX, p. 508.

VOROUX-LEZ-LIERS, église, VI, p. 85.

VORSELAERE, église, VI, p. 406.

VOSSELAERE, église, I, p. 484. — II, pp. 472, 544. — III, p. 202. — VII, p. 544. — VIII, p. 155.

VOTTEM, église, VIII, p. 400.

VYLE, église, V, p. 81.

## W

WABELINGOIRT, église, IX, p. 500.

WAELEHEM, église, VII, p. 556.

WAENRODE, église, IX, p. 501.

WAEREGHEM, église, IV, pp. 505, 512. — IX, p. 522.

WAESMUNSTER, église, VII, p. 559.

WAGHEMAKERE, architectes (Notice sur Herman et Dominique de). IX, p. 429.

WADA, église, C. R. 1861, p. 82. — I, pp. 510, 524. — III, pp. 90, 276.

WAHARDAY, église, V, p. 80.  
 WALCOURT, église, C. R. 1861, p. 86.  
   — I, pp. 294, 484. — IV,  
   pp. 49, 29, 505. — V, p.  
   20. — VI, p. 87. — VII, p.  
   528. — IX, pp. 496, 511.  
 WALZBETZ. Voyez Tumbulus.  
 WANFERCÉE BAULET, église, IX,  
   p. 525.  
 WANGENIES, église, VII, p. 74.  
 WANZOU, église, VIII, p. 200.  
 WARCHIN, église, V, p. 80.  
 WARISOULX, église, IX, p. 12.  
 WASMES, église, V, p. 82.  
 WATERMAEL, église, VI, p. 510. —  
   VII, pp. 542, 555. — IX,  
   pp. 504, 508.  
 WATOU, église, I, p. 505. — II,  
   p. 256.  
 WAUDREZ, église, VIII, p. 402.  
 WAUTHIER-BRAINE, église, I, p. 517.  
 WAYRE, église, VII, p. 181.  
   — Hospice de l'Escaille, VIII, p. 9.  
   — Maisons ouvrières, VIII,  
   p. 59.  
 WELDEN, église, VI, p. 405. — IX,  
   p. 570.  
 WELLE, église, IX, p. 405.  
 WELLEN, église, V, p. 8.  
 WERIS, église, C. R. 1861, p. 85. —  
   I, p. 510. — III, pp. 91, 276.  
 WERM, église, V, p. 80.  
 WERYCO, église primaire de St-Mé-  
   dard, C. R. 1861, p. 54. —  
   I, pp. 585, 454. — II, p. 15.  
   — VIII, p. 64.  
 WESTENDE, église, III, p. 376. —  
   IV, p. 220.  
 WEST-ROUSEBEKE, Hospice, VII,  
   p. 557.  
 WETTEREN, église, II, p. 259. — V,  
   p. 585. — VI, p. 175.  
   — Hospice, IX, p. 517.

WICHELEN, église, VI, p. 175. — VII,  
   p. 558.  
 WIEKEVORST, église, III, p. 47.  
 WIERS, église, II, p. 471. — III,  
   p. 500. — IV, pp. 17, 407.  
 WIEZE, église, IX, p. 404.  
 WILDEREN, église, I, pp. 456, 500.  
 WILLEBRINGEN, église, IX, p. 508  
 WILLEBROECK, église, IV, 404.  
 WILRYCK, maison communale, VIII,  
   p. 59.  
 WINTERSHOVEN, église, I, p. 294.  
 WISSENBACH, église, VI, p. 405.  
 WOLUWE SAINT-ÉTIENNE, église,  
   VIII, p. 599.  
 WRESTWEZEL, église, IX, p. 41.

## Y

YPRES, anciennes clefs d'ancre, V,  
   p. 562.  
   — Église cathédrale de Saint-  
   Martin, II, p. 219. — IV,  
   pp. 516, 519.  
   — Église de Saint-Pierre, II,  
   p. 218. — III, pp. 279,  
   592. — IV, pp. 38, 224.  
   — VI, p. 16.  
   — Halles, I, pp. 165, 518. —  
   II, pp. 222, 224, 258, 265,  
   557. — III, p. 207. —  
   IV, p. 520. — V, p. 577.  
   VI, pp. 6, 179. — VII,  
   pp. 531. — VIII, p. 589.  
   — IX, p. 6.

## Z

ZEPPEREN, église, C. R. 1861, p. 75.  
   — I, p. 292. — III, p. 426.  
   IV, p. 17.  
 ZERKEGHEM, église, VII, p. 537.  
 ZONNEBERG, église, VII, p. 557.















GETTY CENTER LINRARY



